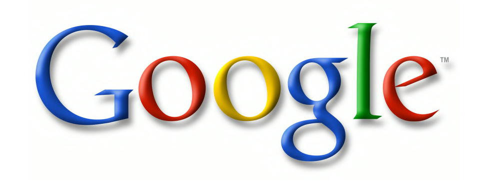
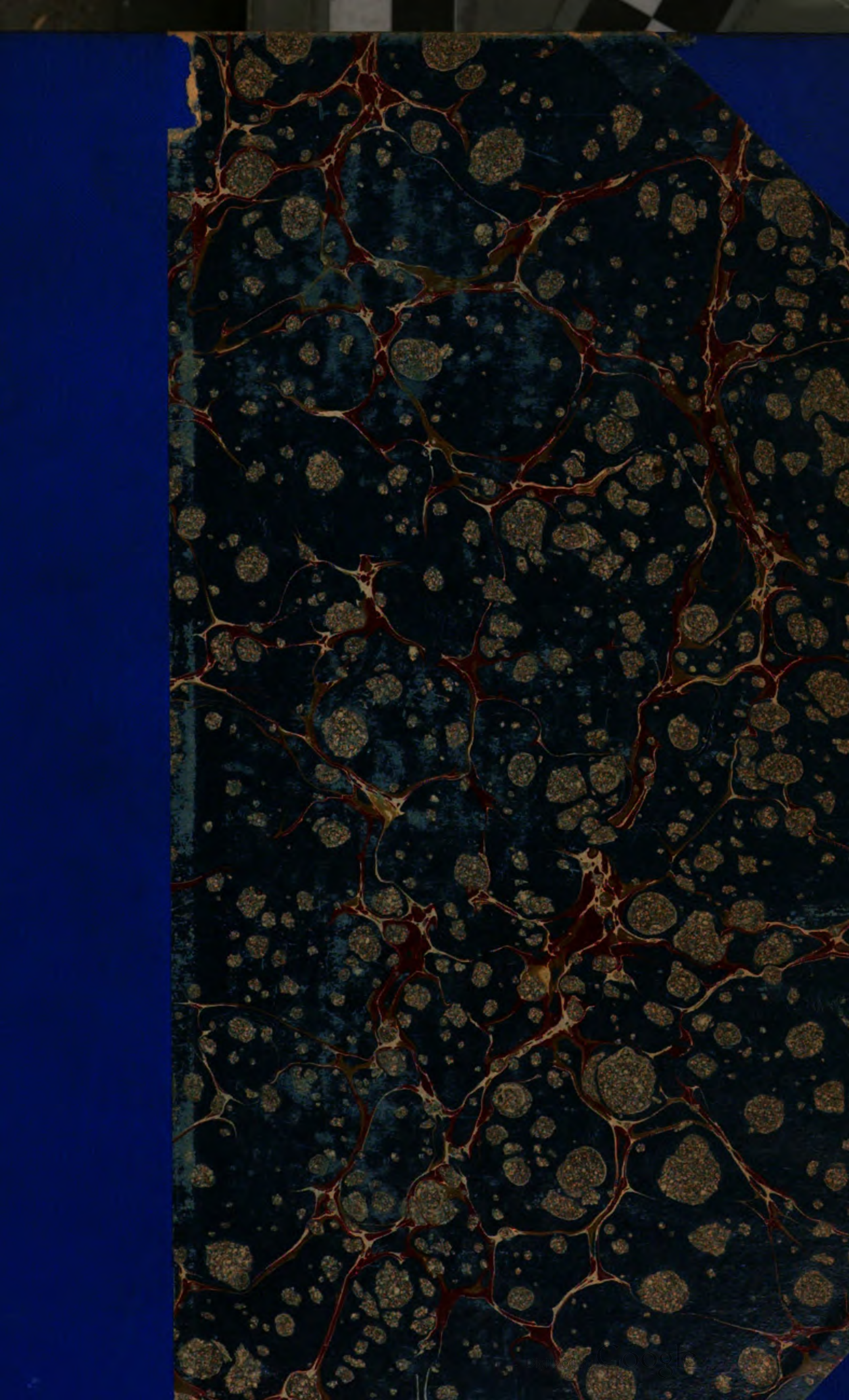




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME TRENTIÈME

TROISIÈME SÉRIE, TOME X

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TROISIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIETÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13.

M DCCC LXVIII

INVENTAIRE

DES OBJETS D'ART

COMPOSANT LA SUCCESSION DE FLORIMOND ROBERTET, MINISTRE DE FRANÇOIS Ier, DRESSÉ PAR SA VEUVE, LE 4e JOUR D'AOÛT 1532;

Précédé d'une notice par Eug. Grésy, *membre résidant.*

BURY ROSTAING : tel est le titre d'un livre sans lieu ni date, sans nom d'auteur ni de libraire, composé de 266 pages et de 13 planches gravées dans le texte. C'est seulement à la page 231 qu'on lit une note marginale où l'auteur, Henri Chesneau, se nomme et indique l'année de sa publication : MDCL.

Font suite : *Les architectures, peintures et sculptures parlantes d'Henry Chesneau, à la louange de son seigneur, Messire Charles, marquis et comte de Rostaing, et pour l'intérêt d'un chacun, lesquelles trois inventions nouvelles composent et représentent par figures le cours de la*

vie : une grotte, quatre fontaines, une table, une mazure et un mauzolée.

Par une singularité typographique des plus bizarres, les lignes d'impression y sont disposées de manière à profiler les frontons et colonnades que je viens d'indiquer; aussi a-t-il fallu marquer les alinéas de numéros d'ordre pour guider le lecteur dans ce dédale de textes interrompus et espacés.

L'exemplaire unique que nous possédons ne se trouve dans aucune des bibliothèques publiques de Paris; il n'est mentionné ni dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong ni dans le dictionnaire de Brunet. Nous espérions encore qu'à Blois ou à Lyon, où les Rostaing ont possédé d'importants domaines, où l'auteur attaché à leur service a souvent résidé, on retrouverait dans les dépôts publics un second exemplaire d'un livre qui intéresse tout particulièrement l'histoire du Blaisois, mais les recherches de notre savant confrère, M. de La Saussaye, ont été vaines jusqu'ici.

Ce qui me fait penser que ce livre n'est qu'un simple projet de publication qui n'a pas été suivi d'exécution, qu'une épreuve qui n'a pas été tirée en nombre, c'est que de la page 117 à la page 148 (Gg = Oo) il manque huit feuilles. Or, l'inspection la plus scrupuleuse démontre que ce volume doré sur tranche est encore relié et cousu dans son cartonnage primitif et ne porte pas la moindre trace d'une lacune aussi importante,

d'où l'on doit inférer que la suppression provient du fait de l'auteur lui-même ; avant d'avoir fait coudre les feuilles, il aura reconnu qu'il y avait des longueurs dans son *cantique à saint Charles Borromée*, où l'on compte déjà plus de 460 vers et il nous a fait grâce de l'épilogue. On remarque en outre, dans la pagination, quantité de fautes d'impression qui auraient exigé un remaniement ; il y a aussi des corrections à l'encre d'une écriture du temps, qui ne peuvent être attribuées qu'à l'auteur, puisqu'il y modifie plusieurs quatrains.

Henri Chesneau était natif de la Garnache en bas Poitou, et Fontette, dans la *Bibliothèque historique*, le qualifie d'avocat et domestique de la maison de Rostaing (cette dernière qualification doit s'entendre dans la vieille acception latine du mot). Comme il versifiait avec beaucoup de facilité, qu'il joignait à un esprit original de l'enthousiasme et un style emphatique, le vaniteux Charles marquis de Rostaing n'hésita pas à en faire son poëte ordinaire, fonctions dont Chesneau s'acquitta avec conscience, abusant étrangement de l'emblème, de l'allégorie mythologiques et poussant même parfois l'hyperbole jusqu'au grotesque : c'est ainsi qu'il va jusqu'à canoniser Florimond Robertet, jusqu'à prétendre que pour recouvrer la santé les malades de la ville de Melun n'ont qu'à diriger leur promenade vers le château des Rostaing, tant les souvenirs

de leurs vertus et de leurs exploits y remplissent l'âme de joie.

Bury Rostaing n'est donc composé que pour exalter la noblesse de cette famille et célébrer l'érection de cette terre en comté; si la figure historique du trésorier Robertet s'y trouve particulièrement mise en relief, c'est qu'il était le bisaïeul maternel de son héros. C'est donc sans s'en douter, que Chesneau a fait de l'archéologie transcendante en nous transcrivant le curieux inventaire des objets d'art possédés par un ministre d'État de François Ier; les grâces de style qu'y a semées le cœur de sa veuve, les précieuses indications qu'elle seule était à même de nous fournir sur certaines provenances viennent encore doubler le prix de ce document.

A sa verve exubérante, H. Chesneau joignait un certain talent de dessinateur, il maniait même avec assez d'adresse le burin et l'eau-forte, aussi n'a-t-il pas manqué d'illustrer son poëme de plusieurs planches intéressantes. On chercherait vainement ailleurs un portrait de Michelle Gaillard de Longjumeau, Mme Robertet ; la vue de l'ancien château féodal de Vaux-le-Penil, près Melun, est un document unique en topographie.

Pour donner plus d'éclat à ses publications, Chesneau s'associa dans la suite plusieurs habiles graveurs de son temps : Jaspard Isac, Israël Silvestre et J. Le Pôtre travaillèrent sous sa direction pour le compte du marquis de Rostaing.

Vers 1650 Jaspard Isac exécuta avec beaucoup de finesse plusieurs portraits de la famille de Rostaing, Tristan, Charles et François de Bury dans des cartouches et des entourages symboliques très-riches d'ornementation. Au bas de celui de F. Robertet, Chesneau inscrivit une vingtaine de vers avec ce titre : D'OU ESTOIT ET CE QV'ESTOIT FLORIMOND ROBERTET AVANT QV'IL FVST A LA COVR. Tous les renseignements contenus dans cette pièce se retrouvent signalés dans notre livre de *Bury*.

En 1656, parut un *Recueil mémorial des fondations que Messire Charles, marquis de Rostaing et Mme Anne Hurault son épouse ont faictes et du changement du nom de ce chasteau de Bury en Blaisois en comté de Rostaing*. 1642. Imprimé à Paris, par Pierre Variquet. La configuration des caractères typographiques présente une analogie si frappante avec ceux du Livre de Bury qu'il y a tout lieu de croire que ce dernier est sorti des presses du même imprimeur. Ce n'est, à proprement parler, qu'une transcription de titres et d'épitaphes, sans nom d'auteur par conséquent, mais la main de Chesneau se décèle dans le frontispice, qui représente un génie de la religion entre les bustes de M. et Mme de Rostaing, avec une vue du château de Bury au-dessous. Évidemment l'ouvrage n'était destiné originairement qu'à la famille et aux amis, car tous les exemplaires qu'on en retrouve aujour-



d'hui, sont uniformément reliés en parchemin blanc, ornés d'un fer aux armes des Rostaing, et dorés sur les plats.

En 1658, Chesneau eut la bizarre idée, pour mieux frapper les yeux du public, de composer une *pyramide des Rostaing*, toute couverte de détails d'architecture, appartenant aux diverses chapelles de Paris, fondées par son maître; il confia l'exécution de la planche à Israël Silvestre, qui s'en acquitta avec cette pointe spirituelle qui le caractérise. Cette pièce capitale du maître porte au bas les armes adoptées par Chesneau et est devenue aujourd'hui fort rare.

Enfin, en 1660 et 1661 parurent les *Trophées médalliques des seigneurs de Rostaing*, dont la composition et l'ornementation appartiennent à l'imagination de plus en plus malade de Chesneau; mais le burin de J. Le Pôtre en a su tirer un parti d'effet très-habile. C'est par erreur que le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, n'indique que neuf feuilles, in-folio; pour que l'ouvrage soit complet il faut vingt-deux pièces toutes signées d'Henry Chesneau et de Le Pôtre. Je les trouve réunies dans un exemplaire relié du temps : les portraits en pied des Rostaing sont numérotés de 2 à 7 parce que la première pièce des neuf muses, sans numéro, leur sert de frontispice; les trophées proprement dits sont chiffrés de 1 à 12, auxquels Le Pôtre a ajouté trois autres pièces qui portent les mêmes signatures mais

sans chiffres : 1° *La représentation in-folio de la sépulture de Charles de Rostaing en la chapelle des Feuillants de Paris*; 2° *La pièce de Diane et des Nymphes à la mémoire du savant Gaston de Rostaing* et 3° *la Grande pièce des Éléphants* en l'honneur de Charles de Rostaing, une œuvre capitale du maître qui est difficile à rencontrer.

Tout en s'évertuant à corner aux oreilles de la Renommée les noms des Rostaing et de leurs alliances, le prudent Chesneau ne perdait pas de vue son humble personnalité. Ainsi dans le livre de *Bury Rostaing* il prend soin de citer son nom en plusieurs endroits; rien d'étonnant que la manie du seigneur-maître ait un peu gagné son poëte. Les artistes à qui il procurait des travaux lui ont payé tribut et ont plusieurs fois gravé son portrait en se conformant à ses capricieux emblèmes. Jaspard Isac l'a inscrit sur une longue feuille de chêne, sur laquelle flotte ce distique : MES VRAYES HVMEVR ET DEVISE — SONT FIDELITE ET FRANCHISE, avec un blason sans indication de couleurs ni d'émaux et que je soupçonne fort être de fantaisie : un sautoir de.... cantonné d'une étoile et de trois glands de chêne, par allusion au nom de Chesneau, jeu de mots sur lequel il aimait souvent à plaisanter. Sur la queue de la feuille on lit : HENRY DES CHESNEAVX; c'est le seul endroit où le poëte se trouve désigné avec la particule nobiliaire au pluriel.

Enfin Le Pôtre a fait trois portraits différents

de Chesneau : sur le trophée médallique *dédié au génie du grand Charles, marquis et comte de Rostaing*, il est représenté en pied soutenant un médaillon à l'effigie de son seigneur et maître, avec un volume dans la main gauche où se trouve écrit son nom et la date 1661, avec ses armes de fantaisie à ses pieds. Sur *la pièce de Janus et de Pallas*, encore *à la mémoire perpétuelle de Charles de Rostaing*, figure une médaille où le *vates* antique est costumé à la romaine, casqué d'un aigle et drapé d'une chlamyde que retiennent sur l'épaule un lion et un dauphin en guise de fibule. A l'entour on lit cette légende : HENRY CHESNEAV DE LA GARNACHE EN POICTOV — AVTHEVR DE CES TROPHEES. Au revers, il s'entretient avec la muse de l'histoire et lui fait couronner son héros. La devise porte : GRAND ROSTAING MA MVSE ET MOY — PARLERONS TOVSIOVRS DE TOY.

Le Pôtre a recommencé une véritable portraiture où les traits du poëte sont plus consciencieusement accentués. Chesneau coiffé et habillé dans le costume à la mode de son temps est encadré dans une guirlande de feuilles de chêne. Au-dessus de sa tête flotte une banderole soutenue par deux génies et sur laquelle est inscrit son nom. Au-dessous sont les armes déjà décrites avec un aigle pour support. Serait-ce pour signifier qu'il a les yeux fixés sur le soleil qui n'est autre pour lui que Charles de Rostaing ? Ce

trait seul peint l'homme, mais il faut lui pardonner un excès de zèle qui nous a valu la conservation de documents aussi précieux.

Une pièce encore des plus curieuses est l'oraison funèbre de Florimond Robertet, dont le P. Lelong n'a pas fait mention dans sa *Bibliothèque historique*. Ce fut l'évêque de Grenoble, Laurent Alleman, oncle maternel du chevalier Bayard et ami intime du défunt, qui la prononça le 10 août 1532 en l'église Saint-Honoré de Blois en présence du roi et de la reine. Nous ne pouvons nous dispenser d'en extraire les faits et les dates les plus essentiels en y joignant quelques détails intimes que Chesneau put encore recueillir au château de Bury en fouillant *la Tour des archives*.

Florimond Robertet, dit le Grand, baron d'Alluye, de Bury et de Brou, fils de Jean Robertet, contrôleur général des eaux et forêts de France, et de Madeleine Bohier, naquit à Montbrison, le 11 février 1457. Après avoir fait ses humanités à Lyon, il alla étudier la jurisprudence à Orléans où il prit tous ses degrés, puis vint se fortifier à Paris dans l'art oratoire. Il débuta dans la magistrature par être conseiller au présidial de Montbrison. Passionné pour l'étude des langues vivantes, il apprit successivement l'allemand, l'italien, l'espagnol et l'anglais, et ces langues lui devinrent si familières que plus tard il dictait indifféremment ses rapports et ses expéditions dans

ces quatre idiomes, et entretenait des correspondances dans tous ces pays[1].

La reine Anne de Bretagne en passant à Montbrison pour aller au-devant de son époux Charles VIII, qui revenait de la conquête de Naples, se fit présenter Robertet sur la réputation qui en était parvenue jusqu'à elle et le prit pour remplacer son premier secrétaire. D'abord elle lui donna une mission en Bretagne pour aller réformer certains abus. Robertet mena l'affaire si adroitement et à si bonne fin que le roi l'envoya ensuite en Italie pour aller retirer d'un seigneur sicilien quantité de pierreries et d'objets précieux qu'il avait achetés à l'intention de la reine. Robertet s'acquitta aussi d'une mission secrète en Angleterre et fut enfin chargé des plus importantes négociations. Il conclut le traité avec les Napolitains, avec le pape Alexandre VI, avec Ludovic Sforce et avec les autres princes d'Italie après la victoire de Fornouë, en 1495. Le cardinal Briçonnet le prit fort en amitié.

Nommé trésorier des finances par Charles VIII[2], Robertet fut continué dans sa charge

1. On a longtemps conservé au château de Bury une infinité de lettres autographes missives qui étaient adressées à Robertet par les papes, les empereurs, les rois, les princes, les doges, les cardinaux et tous les plus grands personnages. C'est cette collection qui a passé depuis dans les célèbres cabinets du comte de Béthune et du président de Mesmes.

2. Nous trouvons au cabinet Généalogique de la Biblio-

auprès de Louis XII[1] et jouit encore de beaucoup de crédit et d'autorité dans les premières années du règne de François Ier, dont il avait fait le mariage avec Claude de France. Philippe de Commines en rend bon témoignage et Robert de la Mark s'exprime ainsi sur son compte : « *Le sieur d'Angouléme fut merveilleusement bien servi par le trésorier Robertet, qui pour lors gouvernoit tout le royaume.* » Il fut greffier de l'ordre de Saint-Michel et bailly du Palais.

Florimond Robertet était l'un de ces « serviteurs fort gracieux et bien entendus » qui accompagnèrent, en 1502, les comtes de Montpensier et de Vendôme envoyés comme otages à Valenciennes[2].

thèque impériale, dans les pièces conservées au dossier de Florimond Robertet, une note de la collection de Bertin du Rocher, qui nous apprend que « ce trésorier des Finances fut si agréable à Charles VIII, que ce prince fit mettre son tableau avec ceux de ses plus intimes et affidés serviteurs qui se voyoient autour de lui dans la galerie des peintures avant son incendie. »

1. Bouchet lui dédia le panégyrique de Louis de La Trémouille, en rappelant que personne plus que lui, n'avait contribué à faire proclamer Louis XII *le père du peuple*, et en le saluant lui-même du titre pompeux de : *père d'Éloquence* et de *prince de Rhétorique françoise*. (Œuvres de Georges Chastellain publiées par M. le Baron Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1865. T. VII, p. 12.)

2. Chron. de Molinet, V, 203.

Ce ne fut qu'en 1509[1] que Robertet se maria à dame Michelle Gaillard de Longjumeau, fille d'un trésorier général des finances, seigneur de Longjumeau, de Chilly et du Faye, chevalier de l'ordre du Camail, ancien maître d'hôtel du roi Louis XI. Robertet était alors âgé de cinquante-deux ans et sa femme n'en avait que seize. Elle apportait en dot cent mille livres, beau chiffre pour l'époque. Les noces furent célébrées à Amboise, le 3 octobre, en présence de Louis XII et de la reine Anne de Bretagne, qui dotèrent Robertet de trente mille livres. L'union fut des plus heureuses : leur premier-né fut tenu sur les fonts de baptême par Claude de France, fille unique du roi, et par le cardinal d'Amboise. Leur second fils eut pour parrain François Ier. Chesneau prétend que Mme Robertet était une des plus belles personnes de son siècle, le portrait gravé qu'il nous a laissé en donne une assez faible idée ; j'aurais plus de confiance en l'appréciation du roi-chevalier, dont elle sut inspirer la muse, et qui, par courtoisie pour elle, fit percer dans la forêt de Blois la belle avenue qui conduisait en ligne directe de la résidence royale au château de Bury. La reine Éléonore se plaisait dans la société de Mme Robertet ; elle aimait venir à Bury

1. Nous avons rectifié cette date d'après le nombre de bagues enfilées par Mme Robertet (voir l'inventaire, p. 26).

broder avec elle de jolis ouvrages à l'aiguille[1]. Dans ces circonstances Mme Robertet ne manquait pas de faire venir de Tours les plus riches étoffes et de mander les plus habiles brodeurs pour entreprendre des portraits de la reine : l'inventaire nous en fournira le témoignage. Lorsque Mme Robertet eut le malheur de perdre son mari, ce fut la reine elle-même qui se chargea de lui en annoncer la nouvelle, et nous donnerons plus loin la lettre. Selon l'étiquette du temps, ce fut la reine elle-même qui envoya de Paris à la veuve son grand deuil : la grande robe et le chaperon de serge de limestre noire, avec les voiles de crêpe qui enveloppaient tout le corps.

Robertet fut aussi habile financier qu'éloquent orateur[2]. Après le désastre de Pavie il sut se procurer des ressources pour acquitter l'énorme

1. Chesneau décrit ainsi un de ces ouvrages, que l'on conservait sans doute encore précieusement à Bury :

> Au point qu'il lui plut d'entreprendre
> De filer de fort beaux cheveux
> Et d'en figurer de grand feux
> Tout autour d'une Salemandre
> Qu'elle couronna de laurier
> Pour l'amour de son guerrier.

2. C'est encore à lui que le chroniqueur Molinet adressait ces vers :

> Chef-d'œuvre exquis, scintillant Florimond,
> Soleil luisant, offrant asur et throsne

ajoutant que son père avait été le vrai fils de dame Rhéto-

rançon de François Ier. Il conclut un traité avec les Vénitiens qui offrirent une contribution de soixante mille francs pour le roi et de trente mille francs pour le ministre; Robertet accepta le tout pour son maître, mais par un assaut de générosité François Ier voulut récompenser sa fidélité en le forçant à accepter les deux sommes réunies. Ce fut alors que pour élever un monument durable à la munificence de son roi, Robertet consacra cette somme à faire bâtir le château de Bury. Il en confia l'entreprise à un célèbre architecte qui fut employé depuis au Vatican, mais dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous, quoique Mme Robertet en fasse un grand éloge.

Lorsque les travaux furent terminés, Robertet donna un grand banquet au roi, à la reine et à toute la cour pour inaugurer la statue de François Ier, qui fut placée à l'entrée du grand escalier d'honneur[1].

Clément Marot nous a laissé une longue *complainte* sur le deuil qui fut mené à la mort de F. Robertet arrivée dans les premiers jours de

rique alors qu'il avait partagé avec G. Chastellain la palme de l'art de bien dire.

George mon maistre et ton excellent père
En temps prospère, eurent los authentique
De bien dicter, qui sur tous arts impère.

(Bibl. imp. Ms. 1717, ancien 7686.)

1. Voir dans l'inventaire la description de cette statue de bronze.

mai 1532. Le roi voulut le visiter dans ses derniers moments[1] et, par son ordre, le corps fut porté de Paris à Blois sur un char funèbre qui était traîné par six chevaux couverts de housses de velours noir croisé de toile d'argent traînant jusqu'à terre; les croix, cantonnées des armes du défunt[2].

Ce char était précédé de cent pauvres tenant des torches ardentes où se voyaient aussi les armes de Robertet; suivaient tous les officiers et domestiques de sa maison. Après le corps marchaient deux cents ecclésiastiques qui étaient suivis de la famille et des amis du défunt. A la réception du corps dans l'église de Blois, la chapelle ar-

1. François, franc Roy de France et des François,
Tu le fus voir quand l'ame il vouloit rendre;
De luy donner reconfort t'advançois.
Cl. Marot. *Déploration de Mr Robertet.*

2. Robertet : d'azur à la bande d'or chargée d'un demi-vol de sable, accompagnée de trois étoiles d'or, une en chef et deux en pointe, avec la devise : FOR SVNGNE dont notre confrère M. de la Saussaye a déjà fait connaître l'origine dans son excellente notice sur Blois. Un jour le roi Louis XII s'étant écrié que toutes les plumes volaient, le secrétaire des finances répondit vivement : *Fors ungne, Sire!* De tardives révélations de l'histoire ont un peu terni l'éclat de la devise de Robertet, bien qu'on puisse invoquer comme circonstances atténuantes de sa conduite, et à titre de précédents, les négociations entamées déjà par Pierre de Rohan, maréchal de Gié. (Voir plus loin la note sur le *David* de Michel-Ange.)

dente, le chœur et la nef étaient illuminés de trois mille cierges, avec pareil nombre d'écussons aux armes du trésorier.

Le lendemain le roi et la reine envoyèrent donner l'eau bénite par le grand maître des cérémonies de France, témoignage d'honneur qui fut imité par les princes et princesses; tout le clergé, la noblesse, le président de la chambre des comptes de Blois, les maires et échevins de la ville et les ordres religieux s'y rendirent aussi en personne.

Le chœur et la nef de l'église de Blois furent quarante jours tendus de deuil et ornés des armoiries du défunt; son corps resta exposé un an dans une chapelle ardente[1], jusqu'à la célébration de l'annuel. Quatre mille messes furent dites à l'intention de ce seigneur, dans l'étendue

1. On trouve aux Estampes de la Bibliothèque impériale dans la collection Debure, une représentation de cette chapelle ardente que l'on a faussement attribuée à Albert Flamen. Le corps de F. Robertet figure étendu sur un lit de parade avec un crucifix entre les mains jointes et quatre flambeaux armoriés à ses armes. Au-dessus une couronne fermée de France, abrite un petit chien symbole de la fidélité, le tout dans un encadrement circulaire semé de demi-vols et d'étoiles. Au faire de la gravure, à cette profusion d'emblèmes et de signes héraldiques il n'y a pas à s'y méprendre, c'est encore une composition de l'idée et de la main de Chesneau dans le goût de son *Phénix de Rostaing renaissant de ses cendres:* ici le cercle est formé par tous les cœurs des habitants de Melun, qui portent *affectueusement* gravé l'R initial du nom des Rostaing.

de l'évêché de Chartres, et, conformément à ses dernières volontés, on donna pour sept mille francs de pain aux pauvres; on fit apprendre des métiers à cinquante jeunes garçons et l'on maria cinquante filles de quinze à vingt ans.

Il est à remarquer que l'oraison funèbre de Robertet ne fut prononcée que trois mois après la cérémonie des obsèques. Pour terminer sa péroraison, l'orateur chrétien eut recours à un rapprochement des plus singuliers : après avoir rappelé que le trésorier avait passé soixante-quinze ans sur la terre, il crut devoir réciter *in extenso* les soixante-quinze préceptes politiques qu'il a laissés à la France.

Le cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale possède deux pièces intéressantes pour l'histoire de Robertet : 1° Une médaille en bronze coulée de 0,075 mill. de diamètre d'un haut relief mais dont le travail n'est pas remarquable. Au droit le buste du trésorier est vu de profil coiffé de la toque de cérémonie et vêtu d'une houppelande fourrée, avec cette légende entourée d'un cordon de perles : FLORIMOND. ROBERTET. 1512[1]. Évidemment c'est le type qui a servi de modèle aux portraits gravés par Isac et Chesneau et il nous en garantit l'authenticité. Au

1. Ce médaillon a été publié par notre confrère M. Chabouillet, dans le *Trésor de numismatique* (médailles françaises, Ire partie, p. 33 et pl. XLIII).

revers les armes de Robertet sont timbrées d'une couronne de comte et du collier de l'ordre de Saint-Michel.

2° Un joli jeton d'argent de 0,026 mill. de diamètre : au droit le chiffre de F. Robertet en capitales gothiques fleuronnées : un F et un R liés et accostés de deux macles; légende : ME (messire) FLEVRIMOT ROBERTET. Au revers le blason de Robertet dans un écu circulaire et cette pieuse devise : SANTA . MARIA . SVCVRRE . MISERIS [1].

On admire encore à Blois les restes splendides d'un hôtel que se fit construire Florimond Robertet. Cet hôtel, connu sous le nom d'*Alluye*, qu'il prit de la baronnie d'Alluye, dans le Perche, fief appartenant à la famille Robertet, a été décrit par M. de la Saussaye, qui en a donné en outre une charmante vignette dans son Guide historique du Blaisois, page 79.

Il existe à la Bibliothèque impériale, Mss Fr. 10 334 — 2 un « registre de Messire Florimont Robertet, chevalier, secrétaire des finances du Roy, des expedicions comandées par Madame Regente en France durant l'absence d'iceluy sei-

1. Notre confrère, M. Vallet de Viriville a l'obligeance de m'apprendre que ce jeton a été reproduit par le comte de Soultrait dans une *Notice sur quelques jetons du Forez*, avec des documents sur le personnage (p. 15, pl. VI, n° 5).



.. sc
Paris. Imp. Balle, rue Cassette

MÉDAILLON ET JETON DE FLORIMOND ROBERTET

gneur hors de son royaume. » Il commence à Tournon, « le 25 d'octobre mil cinq cent XXIII, » et se termine à Montelimart, « le XVIII d'août mil V^c^XXV. » Ses 133 feuillets sont contenus dans sa reliure du temps en veau brun à compartiments gaufrés.

Sur l'obligeante indication de notre confrère M. Vallet de Viriville, j'ai trouvé dans le VIIe vol. des œuvres de G. Chastellain, récemment publiées à Bruxelles, une introduction de M. le baron Kervyn de Lettenhove, où le savant éditeur avance que Florimond Robertet a laissé des mémoires inédits. Mais cette vague assertion, sans indication de l'endroit où est conservé le manuscrit, me paraît erronée parce qu'on a fait confusion entre les personnages : notre Florimond Robertet était bien fils de Jean, et non son neveu comme le prétend l'éditeur; et le seul Florimond, deuxième du nom, fils de Claude, était petit-fils du précédent. Ce qui a dû contribuer à l'erreur c'est que ce dernier a comme son aïeul exercé les fonctions de secrétaire d'État. Du reste je ne trouve aucune trace du troisième Florimond auquel M. de Lettenhove paraît attribuer les mémoires dont il parle.



MICHELLE GAILLARD DE LONJUMEAU,
FEMME DE MESSIRE FLORIMOND ROBERTET,
BARON D'ALLUYE, DE BURY ET DE BROU,
SEUL SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN FRANCE.

1512.

(D'après le portrait reproduit par H. Chesneau.)

INVENTAIRE

DES OBJETS D'ART

BIJOUX, TAPISSERIES, TABLEAUX, FONTE DE BRONZE, IVOIRES, ALBATRES ET BELLES FIGURES DE MARBRE BLANC, PORCELAINES, TERRE SIGILLÉE, CRISTAUX, FAYENCES ET ORNEMENTS D'ÉGLISE TROUVÉS EN 1532 AU CHATEAU DE BURY, COMPOSANT L'HÉRITAGE DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE FLORIMOND ROBERTET, MINISTRE ET SEUL SECRÉTAIRE DES FINANCES DE FRANÇOIS PREMIER. CET INVENTAIRE DRESSÉ DE LA MAIN MÊME DE SA VEUVE MADAME MICHELLE GAILLARD DE LONJUMEAU AVEC INDICATION DES PROVENANCES.

Le 4e jour d'août 1532.

Premièrement. Un rocher d'or d'un pied de haut représentant Montsarra en Espagne garny des pierres précieuses qui ensuivent, douze turquoises, douze emeraudes; douze opales; douze rubis; douze agattes; douze hyacinthes; douze saphyrs; douze lamatistes; douze lapis; douze topazes et douze sardoines : au-dessus c'est la Vierge aussi d'or, dont la robbe et le manteau sont parsemez de cent petits diamens; et nostre seigneur qu'elle tient est esmaillé de blanc; lequel a dans sa main un gros diament que l'on peut nommer une escarboucle; le tout dans une

niche d'argent doré avec une porte de cristal : laquelle devotion a esté fait faire par mon mary qui avoit dessein de la presenter au Roy pour la mettre sur l'autel de son oratoire.

Plus un crucifix d'or cloué sur une croix de bois de cèdre de trois cloux aussi d'or, dans lesquels sont trois diamens du prix de mille escus chacun.

Plus trois enseignes de diamens de trois formes différentes : scavoir une ronde, une en triangle, et l'autre quarrée, dont la plus belle a cousté douze mil escus, la suivante vingt-cinq mil francs et la moindre qui n'est que de saphirs quatorze mil livres.

Plus trois gros diamens que je veux que l'on n'estime jamais, parce que comme sont estez les Roys Charles VIII, Louis XII et François I[er], à présent reignant qui les ont donnez à feu mon mary, je les tiens d'un prix inestimable.

Plus la belle paire d'heures que mon cher Florimond me donna aux estrennes d'il y a deux ans, lesquelles sont de velin toutes escriptes à la main d'une excellente escriture, imagées et embellies à tous les commencemens des prières de la plus délicate enluminure qui se voye, couvertes de cuir parfumé à fermoirs et garnitures d'or assez espais, et sur les dessus d'icelles heures sont des deux costez nos chiffres de luy et de moy aussi d'or, garnis de petits diamens fort brillans.

Plus un corps de couppe de cristal à facettes

comme celles des diamens, monté sur un pied et sur des cercles d'or fort façonnez.

Plus douze medalles d'or pesantes chacune un mart, dans lesquelles sont d'un costé les effigies au naturel des Apostres, et de l'autre leurs martyres.

Plus un collier de trente perles fines, qui m'ont cousté six cens livres chacune.

Plus sept grosses perles orientalles faictes en poires, que la feuë Reyne vouloit tousjours que je portasse quand j'allois au bal.

Plus un coffret de velours vert tout chamarré de passement d'or, plain de nacre et du plus beau corail du monde.

Plus une boëste d'argent dans laquelle il y a trois livres de musc, six assez gros morceaux d'ambre gris, et un mart et demy de civette.

Plus trois chesnes d'or de mil escus chacune, ausquelles sont les trois roys que Monsieur Robertet a servis.

Plus deux boëstes d'or emaillées de vert, où sont les portraicts de mes feus père et mère faits en cire les mieux et plus doucement élaborez que l'on sçauroit voir.

Plus une aigrette de cent cinquante plumes de testes de héron dans un petit pied d'or.

Plus quantité de chapelets, de bracelets, de chaisnes, de cristaux, de geais, de corail, d'ambre, de baume et d'autres matières et pastes exquises.

Plus soixante et quatre bources de cent jettons d'or et d'argent chacune, où sont plusieurs portraicts, armes et devises.

Plus une Nostre-Dame de Lorette qui est assize sur la maison de Nazareth, et soutenuë sur des nués par des anges, le tout d'argent doré, et du poidz de sept marts, qui est un présent que messieurs de Lorette firent à mon mary quand il y passa en revenant de Rome ou il estoit allé conclure, pour le service du Roy Charles VIII, un traicté avec le Pape, en considération duquel don, mais plustost de la grande considération de cette église, Monsieur Robertet fit faire à son retour dans le bas Bury, une chapelle de ce mesme nom de Nostre-Dame de Lorette qu'il a fondée d'une messe perpetuelle pour la commodité des passans.

Plus une ovale de jaspe de quatre poulces de hault, d'un demy pied de large, et d'un pied et demy de long, toute par creusets ou petites separations plaines de toutes sortes de semences de perles.

Plus une boëste d'argent assez longue, dans laquelle il y a un roulleau d'escorce d'arbre où sont les lois de l'Empereur Justinian, que mon mary estimoit beaucoup, quoy qu'il les sçeust dès sa jeunesse.

Plus une pierre d'aymant, que l'on a trouvée dans son propre rocher, faite comme un cœur, et ce qui est d'admirable, c'est que sur ses deux

costez il y a des veynes qui ont la forme d'une aisle d'oyseau aussi bien figurée que si c'estoit un peintre qui l'eut peincte, et cependant ça esté l'heureux hazard de la nature qui l'a voulu ainsi, laquelle, comme toute merveilleuse qu'elle est en ses effects, a esté devineresse qu'il naistroit un Robertet qui auroit un cœur capable d'attirer les cœurs d'assier et de fer ; ce furent les considerations que j'eus quand l'on en fit présent à mon espoux, de la bonté duquel je ne pouvois doubter, puis que cette pierre d'aymant m'assuroit que ce divin Florimond estoit le véritable cœur d'aymant et plus aymant que tous les aymans ensemble, et s'il y a deux aisles dessus au lieu de n'y en avoir qu'une, c'est que l'union sçachant bien que nos deux cœurs de luy et de moy ne seroient qu'un mesme cœur, elle voulut doubler l'aisle de mon Robertet pour me donner moyen de porter mon amitié en tous les lieux où il pousseroit la sienne.

Plus une escritoire quarrée d'ébeyne toute parsemée d'estoilles d'or, dont la ville de Thoulouse fit présent à Monsieur Robertet, à cause d'un service qu'il luy avoit rendu auprès du Roy.

Plus douze montres, dout sept sont sonnantes et les cinq autres muettes à boëstes d'or, d'argent et de leton de différentes grandeurs : mais entre ce nombre je ne fais estat que de la grosse qui n'est que de cuivre doré, que mon mary fit faire,

laquelle marque tous les astres, les signes et mouvemens celestes qu'il entendoit fort bien[1].

Plus une escharpe de poinct d'Espagne d'or, d'argent et de soye, d'une aulne et demie de long, et de trois quarts de large à jour et de toutes les fleurs imaginables qui se voyent au printemps, ayant en ses deux bouts et sur les bords qui soutiennent la frange seize lettres capitalles qui composent le nom de FLORIMOND ROBERTET, lequel ouvrage est le plus achevé qui se puisse voir, aussi vient-il d'un grand d'Espagne qui le fit faire du temps de Louis XII exprès pour Monsieur Robertet, pour remerciement de quelque secrette faveur qu'il lui avoit faite envers Sa Majesté.

Plus la toque de cérémonie de defunct mon mary, laquelle est de velours de Gennes noir à cent plis esgaux, et dont le cordon est de crespe aussi délié que les thoilles daragnées, où il y a en l'endroict qu'il se nouē une agatte de la gros-

1. Chesneau nous apprend qu'au XVII[e] siècle Blois était encore en grande réputation pour l'horlogerie, or cette révélation de Mme Robertet sur un goût prononcé de son mari donne à supposer qu'il a dû contribuer à l'introduction de cette industrie dans le Blésois et y faire venir d'habiles ouvriers en ce genre. Dans le grand pavillon du château de Bury sonnait aussi une fort belle horloge. (Voir aussi le *Paradis délicieux de la Touraine* par le P. Marteau, cité par M. de la Saussaye dans son *Guide historique au Blésois*.)

seur d'un œuf de pigeon, où est le portraict en camayeux de Messire Jean Robertet, père de mon Florimond, duquel il disoit tenir sa plus grande civilité, qu'il appelloit le plus bel ornement des hommes.

Plus une bague d'or, en laquelle est enchassée une pierre sanguinaire qui sert de cachet, en ce que dedans icelle sont gravées les armes et principalles alliances des Robertets, et ainsi l'on ne pouvoit mieux choisir une pierre que cette belle sanguinaire pour représenter la consanguinité d'une famille.

Plus un coffret fort de fer à bandes damasquinées, lequel est tout plain de medalles vieilles et nouvelles, tant d'or, d'argent, que de cuivre rafiné, portant les testes, les armes et les emblesmes de beaucoup de Papes, d'Empereurs, de Roys, qu'autres personnes renommées.

Plus une loy ou figure d'argent doré d'un demy pied de haut, embrassant du bras droict la Croix, tenant de la gauche la nouvelle Rome, et foulant aux pieds l'ancienne, pour montrer que le christianisme y a vaincu le paganisme.

Plus vingt-trois anneaux passez dans une petite chesne d'or, à chacun desquels il y a un diament du prix de deux ou trois cens francs, lequel nombre est celuy des années qu'a duré mon mariage, ayant pris plaisir de les assembler ainsi pour me ramentevoir toutes les fois que je re-

gardois dans mon cabinet combien il y avoit que j'estois heureuse.

Plus une teste de quenoüille d'or, en laquelle est enchassée une grosse émeraude verte, ensemble un bout de fuzeau aussi d'or que la feüe Reyne et moy posions sur des bois de quenoüilles et de fuzeaux peincts quand elle sejournoit ceans, et qu'elle me faisoit l'honneur de vouloir que je filasse avec elle, les precieux recueils de la peigneure de ses beaux cheveux dont nous fismes une fois une belle guirlande, où elle fit attacher six roses de diamens pour en couronner le Roy, non-seulement comme estant Roy de France, mais comme le Roy des sciences et le père des sept Arts-Libéraux.

Plus un sainct Michel d'or du poids de quatre onces que Monsieur le lieutenant général de Montbrison, parent de mon mary, m'a donné à cause de nostre chapelle de S. Michel qui est en cette ville de Montbrison.

Plus mon gros cachet d'or, qui pour tenon a deux jumeaux qui s'embrassent, lesquels signifient la maison de Loujumeau de Picardie, d'où je suis, et dans la patte ou table sont mes armes de deux TT, de deux perroquets, et de sept feüilles de treffles qui expliquent bien encores mon nom de Gaillard[1].

1. Surtout lorsqu'on rapproche de ce nom l'ancienne dénomination de papegay, en italien *papagallo*, en espagnol *papagayo*.

Plus un grand portefüeille couvert de peau de lyon où le poil tient encores, garny par les coins et par les costez des chiffres et armes d'or de Monsieur le Duc de Savoye, qu'il fit la faveur à mon mary de luy envoyer il y a quatre ans pour mettre ses généreux mémoires, entre lesquels j'y en trouve un intitulé Les respects éternels que les subjects sont obligez de rendre à leurs souverains, que je veux que mon fils aisné Claude fasse imprimer, afin que cette bonne impression s'imprime à jamais dans l'esprit de tous les peuples.

Plus un chapelet de soixante [dix ?] grains d'or gros comme des noizettes en commémoration des septante interprettes de la loy, sur chacun desquels grains il y a des mots hébraïques qui signifient de beaux mistères, et au pied de la croix y pendent deux medalles de pierres d'azur où sont représentez Moyse, la Vierge, Jésus et le S. Esprit.

Plus une ferrière d'argent doré faite comme un teton de nourrice separée en vingts petits quarrez fourez de cotton, dans lesquelles sont des fiolles de cristal dont les cols sont garnis de virolles d'argent, et plaines des plus rares essences que l'alenbic puisse tirer, jusques à y en avoir une où il y a du vray or potable.

Plus une boëste de sapin doré, dans laquelle il y a quatre oyseaux de paradis tellement bien deseichez qu'il ne leur manque pas une plume.

Plus en plusieurs espèces d'or, moutons à la

grande laine, nobles à la rose, ducats de Ferdinand et Isabelle, sequins de Turquie, escus à la belle croix et autres escus de France ordinaires soixante mil livres.

Plus en testons vieux et nouveaux quatre-vingts mil livres.

Plus la garniture d'argent vermeil doré pour servir à l'autel de la grande chapelle du Jardin quand le Roy, la Reyne, quelque prince ou princesse y entendent la messe, laquelle argenterie dorée consiste en un calice, une platine, un crucifix, deux chandeliers, deux burettes, une esguierre, un bassin, une clochette et une *Paix*.

Plus un buffet de cérémonie aussi d'argent vermeil doré extrêmement bien ciselé[1], composé

1. Aux splendeurs de cette pièce d'orfévrerie n'est-on pas tenté de reconnaître le fameux bassin d'argent que signale l'ambassadeur de Florence dans une lettre au Gonfalonier Soderini : dans un accès de colère le trésorier Robertet avait dit que ses services avaient été mieux récompensés dans d'autres circonstances, qu'il avait reçu la bague qu'il portait au doigt lors de la rébellion d'Arezzo et *un bassin d'argent* dans le temps de Niccolo. « *Jo habbi questo (monstrando uno anello havea in dito) nella ribellione d'Arezo et ho avuto al tempo di Nicollo uno baccinuzo d'argento.* » (Voir plus loin l'histoire du David de Michel-Ange.) Quant à la célèbre bague, nous ne la voyons pas figurer à l'inventaire, parce qu'au moment de mourir, Robertet la passa au doigt de son ami Laurent Alamandi, évêque de Grenoble, qui termine son oraison funèbre en nous en laissant la description : C'étoit un gros diamant estimé à cette époque mille écus, taillé en triangle à trois faces éga-

de trois grands bassins, deux ronds et l'autre à pans, dans le premier desquels ronds sont les amours de Neptune et d'Amphitritte, dans l'autre des triomphes du mesme dieu Neptune, et dans celuy qui est à pans sont les fleuves du Gange, le Nil, Leuphratte, le Jourdain, le Danube et le Rhein qui rendent le tribut de leurs eaux a ce dieu Neptune qui est au fond du bassin dans une coquille attelée de six chevaux marins, qui en nageans font des vagues les plus esmües que l'on puisse voir ny peindre : — D'encores trois vases à pattes de feüillages qui sortent des pommes des pieds, au-dessus desquelles en la moitié des ventres d'icelles pièces il y a des gaudrons ourelez, sur l'autre partie de leurs grosses pences se sont des Bacanales, les ances se sont des serpens très entortillez, et les embouchеures sont faites en gueulles de lyons béantes; — D'encores trois esguierres couvertes, dont chaque couvercle est un soleil, les ances formées en cornets à bouquins, les dessus des rotonditez ayans trois histoires; sçavoir sur la première une bergerie, sur la deuxiesme une chasse de cerf, et sur la troisiesme des pelerins; — D'encores trois couppes faites en basteaux cottées ABC, pour enseigner l'ordre en lequel elles doivent estre arrangées; A

les et Robertet avait fait buriner autour du cercle de cette bague en l'honneur de la Trinité cette sainte inscription AV NOM DV PERE ET DV FILS ET DV SAINCT ESPRIT.

c'est une treille esparpillée feüilleüe et fournie de raisins que des oyseaux bequettent; B c'est une Cerez liant des espics de froment sans nombre qui entourent l'ovale; C c'est un feu furieux où des mains célestes jettent des couronnes de lauriers; — D'encores trois vinaigriers de chacun deux griffes d'aigles qui estreignent une tortuë, dont les testes servent de goulots, et les pattes de ces vinaigriers sont des coquilles de mer renversées; — D'encores trois sucriers quarrez sur les douze costez desquels sont les douze sortes de peynes que les bonnes gens de la campaigne prenent toute l'année; — D'encores une grande cuvette faite en fontaine, où sont de ces gentilles crotesques nouvellement inventées qui jettent miles fleurons à petits jambages tortus, portant les uns des paysages sur de simples lignes, mesmes des éléphants, des bœufs et des lyons, des chevaux, des chiens et des singes, des paons, des hérons et des chahuans, des vases, des lampes et des grenades de feu d'artifice, des aspics, des lézards et des limaçons, des abeilles, des papillons et des hanetons, des fées, des masques, des cornes d'abondances et autres fanfares; — Et d'encores une grosse buye toute unie à grande ance de panier sur son couvercle, laquelle a deux oreilles pliées en plusieurs tours, et au milieu de son gros ventre elle a un grand biberon retroussé propre à verser l'eau à la fantaisie de qui en a besoin, le tout si bien travaillé que je

suis en admiration des desseins et de la patience des bons ouvriers.

Plus une plaque de nuict aussi d'argent vermeil doré, faite de deux aisles noüées ensemble, au milieu desquelles est un chandelier de trois estoilles creuses les unes sur les autres pour montrer que les Robertets sont tous lumineux, et qu'ils servent de suppléement au soleil lorsqu'il s'est absenté.

Plus un miroir dont la bordure est de mon invention, elle est à sept pans ou coupeures, sur le haut j'y ay fait mettre mes deux TT, ou Taux de S. Anthoine, qui viennent d'un pont que mes prédécesseurs gens de guerre firent faire promptement sur une rivière à l'imitation de celuy que César fit faire sur le Rhein, aux sept autres parties j'ay voulu que l'on y semast mes sept treffes, pour signifier que mes ancestres à l'exemple de Jozué firent passer l'armée de Charles VII d'un mauvais pays en un bon, pour suports ce sont mes deux perroquets, l'ayant désiré comme cela, pour tesmoigner que mes ayeuls se sont tousjours portez gayement en toutes les belles occasions; au-dessus c'est une couronne de baron, n'en voulant point d'autres par ce que celle-là explique mieux l'ancienneté de ma noblesse que celle de comte, et ainsi en me mirant je me mire dans la vertu de mes grands pères[1].

1. Gaillard de Lonjumeau : *d'argent semé de trèfles de*

Plus quatre bras aussi d'argent vermeil doré qui sortent de quatre gorges de hures de sangliers, et qui tiennent dans leurs mains des bouts de chandeliers pour mettre contre la tapisserie d'une chambre ou d'une salle, et pour y esclairer avec des flambeaux lors que l'on dance, que l'on souppe, ou que l'on y joue des comédies.

Plus une boule d'argent d'un pied de diamettre toute semée de fleurs de lys, et entourrée d'une grande courône imperialle à poinctes, qui servent encores la nuict à picquer et soutenir des flambeaux de cire, sur laquelle boule il y a un gros anneau enchaisné d'une chaisne, le tout d'argent tout blanc, au bout d'enhaut de laquelle chaisne il y a un autre anneau pour mettre la corde qui tient aux poutres des lieux ou ce chandelier royal se pose.

Plus quatre anges encores d'argent, pour mettre le jour de la feste-Dieu sur l'autel de mon petit oratoire de la tour, où je ne manque pas d'y faire dresser tous les ans pendant l'octave du Sainct-sacrement, un arrangement en manière de reposoir, où j'estale mes plus belles richesses dont j'entoure le crucifix, devant lequel je fais chanter par mon aumosnier et par mes domestiques la belle hymne de : *Pange lingua gloriosi*, comme croyant que toutes nos vies sont indi-

gueules à deux taus de même en chef et en pointe deux papegais affrontés de sinople.

gnes de vivre si elles n'adorent le dieu de la vie éternelle.

Plus deux petits chenets d'argent, qui sont deux termes d'un mary et d'une femme qui se regardent, et qui semblent se dire l'un à l'autre que le feu qui brule dans le fouyer n'est point plus grand que celuy de leur affection.

TENTURES.

Plus trente ameublemens tous complets en broderie d'or, d'argent, de soye ou de laine entre lesquels il y en a cinq qui ont eu l'honneur de servir aux Roys, aux Reynes et aux princes et princesses du sang.

Les pantes du lict du Roy sont de velours bleu, sur chacune desquelles est représentée en broderie d'or et d'argent une Victoire tenant deux couronnes, et assise sur des trophées de toutes sortes d'armes de guerre, et en bas au lieu de franges sont de grandes et petites escailles autrement des campanelles aussi de velours bleu, où pendent des houppes d'or.

Les bonnes graces et rideaux sont encores de velours bleu à gros et large passement d'or de Milan, la couverture, le tapis, les chaises et les sièges suivent la mesme beauté, et la tapisserie c'est l'histoire d'Alexandre le Grand, toute de soye et rehaussée d'or et d'argent.

Le lict de la Reyne est de thoille d'argent tout

semé de petits cœurs, et doublé de simple satin blanc, la couverture, le tapis, les chaises et les siéges sont de damas blanc, et la tapisserie est toute de soye et représentant l'histoire de la Reyne Semiramis.

Les trois licts des princes et princesses du sang royal, le premier est de damas vert à frange et passement d'or, le second est de gros de naple rouge, avec des bandes en broderie d'or et de soye qui représentent des fleurs et des fruits, le troisiesme est de taffetas jaune tout plain de petite broderie de soye fort légère, où sont représentez toutes les fables d'Ésope et doublé du mesme taffetas, avec seulement aux pentes quantonnières, rideaux et courtepointe de la frange et molet d'argent.

Pour les vingt-cinq autres licts carrez ou pavillons traisnans, ils sont bien les uns de velours, de damas, de satin, de taffetas et autres gentilles estoffes de France, d'Espaigne, d'Italie, de Flandres et d'Angleterre, de toutes sortes de couleurs : mais y en ayant parmy ce nombre de draps, de laine ornez d'ouvrages faits à l'esguille, que j'ay sans cesse esté curieuse de faire avec mes filles, damoiselles et filles de chambre pour nous occuper ; je ne me donneray point la peyne d'en faire les descriptions, par ce qu'à la pluspart de ceux de soye et à trois de ceux qui sont de laine il y a tant de chiffres d'armes et de devises de nos pères et mères de mon mary et de moy, et

aussi tant d'emblesmes de nous deux que je ne sçaurois escrire ces douces marques sans me refendre le cœur des anciennes et nouvelles tristesses que j'ay eües et que j'auray jusqu'au tombeau, car encores qu'il y aye quinze ans que j'ay perdu ceux qui m'ont mis sur la terre, leur mémoire m'est aussi présente que celle de mon espoux; je diray seulement que ces vingt-cinq ameublemens aussi bien que les cinq autres grands sont tous complets et propres pour les places et exaucemens des salles, chambres, cabinets, garderobes, entresoles et gallerie de ce chasteau, sans compter ceux qui sont à Villemomble, à Cornet dit le petit Bury près d'Orléans, à la ferme seigneurialle d'Alluye, au chasteau de la Guierche au Mayne, à Beauregard, à l'hôtel d'Alluye de la ville de Blois et à la Herpinière, en tous lesquels lieux il y a tousjours pour recevoir les amis de mes enfans. Voicy donc simplement les noms des tapisseries et des tableaux qui sont ceans et dans nos sept autres maisons cy-dessus.

TAPISSERIES.

Je fais grand estat de la tenture de hautelisse de fine laine et rehaussée de soye, en laquelle est représentée l'*Histoire de Moyse*.

Comme aussi de celle du *Siége de Troye-la-Grande*, où les nuances des couleurs esclattent beaucoup.

Je ne puis oublier *la belle Cléopatre,* mais j'ai horreur du serpent dont elle se fait mordre et de *la mort de Marc-Anthoine.*

Item, je mettrai icy pour quatriesme bonne manufacture *les douze vertueuses Sibilles*, qui sont habillées selon les pays d'où elles estoient, et, pour abréger ce discours, je vais faire une liste des autres qui sont neantmoins fort bien travaillées, sçavoir :

Les *sept sages de Grèce* raisonnant sur les doigts.

Les travaux d'Hercule.

Les quatre Saisons de l'Année.

Les triomphes des Romains.

Rolant le Furieux.

Pierre de Provence et la belle Magdelonne.

L'Apocalipse.

Les Nations.

Les haults fais d'armes de la Pucelle d'Orleans.

Les *paysages de Bury* que j'ay fait faire.

Combault et Massée.

Tobie.

Phaëton.

Le Cerf fragille de S. Augustin.

Orphée, ravissant avec sa lire les montaignes, les arbres, les animaux et les enfers.

La Fauconnerie.

L'histoire merveilleuse du grand patriarche Abraham.

Saül.

L'Armorialle.

Judith.

Les jardinages.

La chasse aux loups et aux renards.

Actéon.

Lucresse.

Les embarquemens de Christophe Coulomb pour aller aux Indes.

Les tournois et combats à la barrière.

La plaisante qui consiste en un jeune garçon et une jeune fille, qui chantent la musique sous un arbre fleury, en deux chevaux, qu'un gentilhomme regarde, en un cerf et une biche, qu'un veneur considère, en toutes sortes de chiens heurlans contre un phantosme, en un lyon qui terrasse un taureau, et en plusieurs vautours qui deschirent les entrailles d'une licorne.

TABLEAUX.

J'apprends l'extrême affliction par l'object d'une *Nostre-Dame de Pitié* posée dans la ruelle de mon lict, qui est sortie de la main du grand *Miquel-Ange*, et venuë des meubles de Monsieur le Cardinal Brissonnet, certifiant que l'on m'a tousjours dit que cette Vierge si fort dezolée, a esté faicte sur les regrets d'une dame Romaine, qui ayant perdu un fils unique à la guerre contre les Turcs, en tomba de desplaisir plusieurs fois

évanoüye, sur quoy ce fameux peintre par sa puissante imagination entreprit d'observer et de retenir les lamentations et les gestes de cette bonne mère, dans les ennuicts de laquelle, et sur les vifs ressentimens que son cœur et son esprit montroient, il employa toute l'adresse de ses dignes pinceaux pour exprimer le comble des douleurs de la mère de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'elle déplora par un deuil extraordinaire la mort de son créateur, de son fils et de son sauveur tout ensemble; ce tableau est tellement au naturel et d'un si puissant relief que les yeux confessent qu'il ne lui manque qu'un peu d'haleine, en effect toutes les fois que je le contemple, je crois voir les angoisses et la pamoison de N. Dame, le jour du grand Vendredy sainct, au pied de la croix, navrée des plus censibles outrages, et pleurant amèrement le suplice de son fils, qui par un excès de bonté a voulu mourir pour tout le monde.

Je prends espérance pour chacun et pour moy mesme de la grande clémence de Dieu en considérant le tableau de *S. Pierre* qui est au-dessus du manteau de ma cheminée, lequel après avoir été si vaillant renia par timidité son maître en moins de trois chants de coqs....

Mon cœur soupire devant l'*Ecce Homo*, qui est entre mon lict et la porte de ma chambre....

Toute la vie de la Vierge sculptée dans douze petits ronds qui sont tout autour d'une fort large

bordure toute dorée à bain, et sur le bois du tableau qui est enchassé dans icelle bordure, c'est Nostre-Dame à genoux dans le paradis, demandant des faveurs à son fils pour tous les pécheurs, lesquels sont representez en bas sur la terre tenant un escriteau où il y a vingt vers :...

Plus un amour divin couronné d'une couronne de douze estoiles, estouffant d'un sac de cendre l'amour profane, quoy qu'il tienne dans ses mains sept flesches enflamées, lesquels signifient les sept pechez mortels....

Item une servante tirant de l'eau d'un puy extremement profond pour en donner à boire à un petit chien fort haletant et au-dessous il y a,

Quand l'amitié a soif, il faut que le bon soin,
S'employe à lui donner promptement ce besoin.

Ensuite c'est un vieillard, retirant un jeune garçon de quinze ans hors d'un gouffre fait comme la gueulle béante d'un monstre marin, dans laquelle sont toutes sortes de desbauches qu'y font des personnes de mauvaises vies où s'y lisent ces deux lignes :

Certes si ce n'estoit la prudente vieillesse,
Le vice engloutiroit en tous lieux la ieunesse.

Après c'est un loup poursuivy et enfin pris par quantité de villageois comme il emportoit une pauvre brebis qui seignoit dès-jà par la gorge de

gros bouillons de sang, et au-dessus il y a cette explication.

> Chacun doit coure-sus et advancer la mort,
> De ceux qui ne sont nez que pour faire du tort.

La bataille de l'empereur Constantin le Grand, qui sous l'estendart de la croix vainquit ses ennemis.

La ravissante Saincte Cicille joüant des orgues et chantant la muzique avec quatre petites filles et cinq petits garçons qui tiennent le papier de tablature.

Charles VIII, Louys XII et Françoys I[er], tous de leurs grands dans un mesme tableau, se rendant le sceptre et la couronne l'un à l'autre; pour faire voir l'ordre successif de leurs reignes, aux pieds desquels il y a un torrent sortant d'une montaigne, qui dans sa rapidité entraisne trois couronnes, la première de lorier, la seconde de mirrhe et la dernierè de ciprès.

Une charité Romaine dans une prison fort obscure....

Un pot de fleurs toutes différentes et de tous les plus beaux noms du monde par dessus la foison desquelles il y a un lys où est une F couronnée qui fait *France*, *François*, *Franchise* et *Florimond*.

Plus des singes qui jouent aux cartes.

Une danse de filles autour d'un may.

Senèque seigné parlant et mourant dans le bain.

Une chasse d'ours.

Une pesche d'estang.

Un vaisseau faisant naufrage.

Le trionvirat de Rome avec ces trois lettres O, M, L.

La ville de Venise espousant la mer.

Le tableau de ma mère Madame Marguerritte Bourdain, tenant un miroir dans lequel est le portraict de Monsieur Macé Picot, seigneur d'Amboüelle, son premier mary.

Un autre tableau où sont Mre Mathurin Gaillard, seigneur de Villemerard, et Madame Jeanne Calipelle, mes grand père et grande mère.

Item la bataille de Serizoles gaignée par Charles VIII.

L'entrée de Louis XII dans Gennes.

L'entier dessein de Chambor.

Les portraicts de tous mes enfans.

Et le mien que je vais serrer, en l'endroict duquel je metterny le tableau obscur d'un rideau tiré à la façon de celuy d'Appelles, tout parsemé de larmes que ma bru Anne Brissonnet, femme de mon fils aisné, m'a donné pour signifier que l'on ne sçauroit dépeindre la tristesse que j'ai de la mort de Monsieur Robertet, mon mary, sur lequel rideau il y a mes chiffres, mes armes et ces vers :...

FONTE DE BRONZE.

Un Jupiter tenant d'une main son sceptre et de l'autre des tonnerres, assis sur un aigle volant....

Une Venus[1] flattant son paon et luy faisant bequetter un espic de froment....

Un tireur d'espines de son pied....

Un soldat la rondache au bras et l'espée à la main combattant un lyon.

Trois Vestalles sacrifians trois roses dans un feu fait de palmes.

Quatre Cupidons forgeans des cœurs....

Deux chiens se jouans ensemble.

Un joueur de tambour de Biscaye.

Une Vérité sortant d'un puy sur la mardelle duquel l'on y voit en lettre Romaine : *tout se descouvre avec le temps.*

Six petits bustes d'hommes et de femmes.

François Ier d'un pied de haut, vestu à l'antique, ayant un casque sur la teste orné de forces plumes, la main gauche sur le flanc, tenant de la droicte un grand dard, et chaussé de cendalles aislées pour marque de sa vigilence et ayant au droict de l'estomach une croix entre un A et un Z, qui signifie à mon advis : *que depuis son commencement jusqu'à sa fin qu'il sera tousjours très-chrestien*[2].

1. J'en demande pardon à Mme Robertet : mais elle se trompe, c'est une Junon.

2. Cette description se rapporte d'une manière frappante au costume allégorique sous lequel Nicolo dell Abbate avait peint à Fontainebleau la figure en pied de François Ier symbolisant à la fois Minerve, Mars, Diane, l'Amour et Mercure,

Une Justice pesant dans des balences deux cœurs où sont gravés un B. et une M. qui veulent dire que toutes les actions des mortels consistent au discernement et à la distinction perpétuelle des deux choses *de bien ou de mal.*

Plus deux moutons se heurtans de leurs testes, et au-dessous d'eux et sur la terrasse où ils se choquent il y a : *Quelquefois les plus doux sont les plus rudes.*

Une Prevoyance fort bien vestue tenant et regardant un cube, sur lequel sont gravés quatre visages différends et ayant sur la poitrine ces vers : *Pour bien prévoir, Il faut bien voir.*

Plus l'architecte Italien qui a conduict tout le bastiment de ce chasteau de Bury[1], lequel excellent maistre, depuis qu'il s'en est retourné à Rome trouver notre sainct Père le Pape qui le remanda pour continuer les beaux ouvrages du Vatican, nous a envoyé la belle pièce de cuivre d'un demy pied de large que je vous vais dire ; sçachez donc que c'est la figure de ce sieur architecte d'environ quinze poulces de hault, appuyé du coude gauche sur un bout de mur à talu par en bas et à corniche par en haut, montrant de la main droicte ce mur entre lesquels

ainsi que l'expliquent les huit vers inscrits aux pieds du roi et reproduits sur la gravure de P. Chenu.

1. Mme Robertet nous apprend plus loin que la construction du château de Bury dura quatre ans : de 1501 à la fin de 1504.

fondement et amortissement est représenté en belle perspective iceluy chasteau qui est esclairé de trois soleils, sçavoir deux aux deux costez et un au-dessus du grand corps de logis, auquel talu il y a en fort petite lettre bastarde, en quatre espaces egalles, quarante vers italiens intitulez les trois soleils de Bury.

Je me souviens bien de la lettre de remerciement que cet architecte escrivit à feu mon mary en lui envoyant ce chef-d'œuvre où il y avoit entr'autre chose : Mes biens-facteurs Monsieur et Madame Robertet, je serois un ingrat si de ce lieu de Rome destiné aux merveilles et qui a tousjours commandé à tout le monde, je ne m'acquittois d'une partie des reconnoissances que je vous dois, puis qu'à la façon des grandes recompenses que le Roy Salomon donna aux ouvriers qui luy bastirent le temple de Jerusalem, vous m'avez donné pour bastir votre beau Bury beaucoup plus qu'il ne me faloit, j'ay esté longtemps à préméditer dans mon esprit, savoir si je vous envoirois des antiques, des Dieux, Déesses, Silvins, Nimphes, Roys, Empereurs, Senateurs, Reynes, Imperatrices, hommes et femmes illustres, médalles d'iceux, des triomphes, des trophées, des oyseaux, des animaux, des poissons, des reptilles, des insectes, ou bien les portraicts des principalles Architectures de ce lieu; mais quand j'ay songé que toute la science de Rome estoit dans Bury, et que toutes les vertus héroïques de nos anciens

Romains estoient dans vos excellentes personnes, j'ay creu ne pouvoir mieux faire que d'envoyer vostre parfait Bury à vos perfections, que je vous supplie d'avoir agreable et aussi agreable qu'il le est luy-mesme, car je publie icy sur nos sept montaignes qu'elles n'ont jamais esté plus aimées du ravissant Phœbus qu'il ayme celle de Bury, tesmoin la description que j'en ay fait faire par l'un de nos poëtes, comme vous verrez, baisant tres-humblement les mains à vos liberalles seigneuries.

Item un berger Poictevin joüant de la muzette, sur laquelle il y a : *si le luth suspend les sens, mon jeu les esgaye.*

Une mère à mammelles descouvertes et baisant son enfant, auquel il semble qu'elle dise : *quelle amitié me porteras-tu pour celle que je te porte.*

Un fol deschirant un livre, et foulant aux pieds un flageolet, sur quoi je dis que : *c'est une marque d'esprit mal fait quand l'on mesprise l'utille et le delectable.*

Trois figures d'un pied et demy de haut posées sur une base faite en triangle, representans un evesque, un gentil-homme et un president, qui soutiennent de toute la force de leurs mains une grande Couronne Royalle, sur le tour de laquelle il y a ces deux lignes d'escriture :

Nous les trois Estats du Royaume de France ne manquerons jamais de maintenir unanime-

ment la couronne du Roy nostre souverain Seigneur, ainsi que nous y sommes obligés.

Deux mains ouvertes et serrées l'une contre l'autre, en façon que tous les dix doigts se pressent, environnées d'une couronne de lauriers, sur chacun desquels doigts il y a un commandement de Dieu gravé en lettres Gotiques, et dans les paulmes d'icelles mains sont représentées deux testes l'une d'un homme et l'autre d'une femme, ou se lisent entre des cercles qui les enclosent deux fois ces vers :

Les dix doigts de nos mains doivent à tous momens
Nous faire souvenir des dix commandemens.

Un cœur creux comme une boëte, au fond duquel il y a un crucifix, deux yeux pleurans au pied de la croix, partout des larmes sans nombre, et sur lequel l'on y list en beau caractère : *cœur de S. François pour apprendre à mediter et meriter sur la passion de N. S. Jesus-Christ.*

Deux mains en foy posées sur un livre, entourrées d'une chesne sans commencement et sans fin, sur le haut duquel livre sont ces paroles, *promesse solemnelle d'amitié extréme et indissoluble ;* mais ce qui me met en peine, c'est qu'à deux bracelets qui sont aux poignets de ces deux mains il y a encore deux yeux fermez et deux autres yeux ouvers : pour moy je croy que cela veux dire, *que lorsque l'on tient sa parolle que lon est hardy et joyeux*, et *que*, *lorsque l'on y*

manque l'on est si honteux et si triste que l'on n'ozeroit ouvrir la veuë.

Item une teste de mort ayant deux estoilles dans les profondeurs des yeux, une rose sous les cartilages du nez, des nottes de musique reiglées en la place des oreilles, une figue dans la boucheet l'endroict du col posé sur un carreau aussi de bronze où est representé un doigt qui touche un cœur avec l'écriteau AVOVONS, lequel mot j'ay entendu expliquer en cette sorte, *que l'on voye le mieux, que l'on odore le mieux, que l'on entende le mieux, que l'on gouste le mieux et que l'on touche le mieux des mieux, enfin il vient une fin finalle qu'il faut finir.*

Une Venus tenant un marteau de la main droicte, et de la gauche quatre fers de dards, sur lequel marteau est escrit, *tout en retentist :* icelle figure vient d'un poëte Venitien qui la fit jetter en moule du temps que Monsieur Robertet estoit à Venise....

Une poule abriant et couvrant de ses ailes douze poussins avec tant de soing, qu'outre qu'elle estende, baisse et serre toutes ses plumes molettes pour distribuer sa chaleur à tous ses petits afin de les faire croistre, elle tient encores un œil en l'air pour en cas qu'elle vist le milan ou le faucon, qu'elle pust donner de l'apréhension à sa famille pour se mieux cacher[1].

1. Cette description semble indiquer une pièce mécanique.

Un medecin charitable versant quelque huile dans la plaie d'un homme blessé disant : *Le vray honneur de nos jours, Est d'estre de bon secours.*

Une Vierge assize sur un trosne, tenant nostre Seigneur et un sceptre, au-dessous de laquelle il y a un dizain.

Un Sénateur Romain à grande barbe, le bras gauche enveloppé de son manteau, soustenant par dessous le coude les bouts et les grands plis que la bienseance de cette gravité fait aller en arrière, et lequel magistrat a dans la main droicte un petit roulleau de parchemin où est ce seul mot RAISON; qui est toute la bonne qualité que l'on sçauroit souhaitter à un jurisconsulte.

Deux pigeons se baisans.

Un gladiateur à outrance[1].

Un renard emportant un coq.

Une vieille femme jettant des cartes et des dez dans le feu, sur laquelle beaucoup de dames qui sont venuës ceans ont fait la même guerre à leurs enfans, en leur brulans autant de ces deux meschans jeux qu'elles en pouvoient attraper, je croy bien n'y ayant rien qui soit plus prejudiciable à la jeunesse que ces mauvaises habitudes, qui tost ou tard reduisent les plus beaux biens à néant, aussi se voit-il escrit sous le fouyer de cet embrasement : *Il vaut mieux que les jeux*

1. Peut-être une réduction du gladiateur antique.

soient consommez que non pas qu'ils consomment les richesses[1].

Un philosophe mangeant et lisant tout à la fois, assis sur un pied d'estal d'hebeyne où est escript,

La race humaine doit songer
A cecy qui vaut tout un livre,
Qu'il ne faut manger que pour vivre
Et non pas vivre pour manger.

Pour pendant au précédent.

Un homme maigre conseillant un homme trop gras, tous deux debout sur un quarré de bois de poirier, avec aussi ces quatre vers :

Veux-tu applatir ton gros ventre,
Fais que la gogaille n'y entre,
Car bon morceau sur bon morceau
Rend à la fin l'homme pourceau.

Deux petites colonnes tournantes et virantes soutenuës par en bas et par en haut de deux traverses percées, sur l'une et l'autre desquelles

1. Le sujet de ce bronze me rappelle ce passage de S. Roulliard dans son *Histoire de Melun* : « Les barons de Rauce en Champaigne à un coup de dé perdirent la seigneurie de Maincy contre le Secrétaire Robertet. » Cette seigneurie passa-t-elle en héritage à son second fils François Robertet, bailly du palais? Ce qu'il y a de certain c'est que je possède plusieurs quittances signées de sa veuve Jacqueline Hurault, datées de 1560 et 1566, où elle se qualifie dame de Maincy et de Villemenon en Brie.

se roule et deroule quand l'on veut un taffetas blanc où sont peints plus de cent mestiers, aussi pour les dérouler et considérer à plaisir, faut-il pour le moins une heure, c'est un peintre qui fut malade plus de six mois céans, qui estant guéry s'amusa à faire ce promptuaire de toutes les sortes de vaccations qui travaillèrent ici 1501, 1502, 1503 et 1504; pour laquelle beauté et gentille curiosité, je luy baillay pour gratification cent francs, car, comme j'ay dès-jà dict, j'aime extremement la peinture.

YVOIRE.

Un crucifix ayant les yeux eslancez devers le ciel d'une façon si mourante qu'il fait imaginer très sensiblement le vray moment que l'ame abandonne le corps, car la négligence des agonies de la mort y est si bien exprimée que la contemplation m'en touche tout à fait l'esprit; c'est sans doute quelque grand maistre sculpteur qui a travaillé cette dévotion, d'autant que toutes les proportions y sont si soigneusement observées, les muscles, les nerfs et les vaines tellement estudiez, et les contortions que les douleurs font faire y sont si fortement marquées que l'objet en fait frémir jusques mesme à faire sentir aux endroicts des cinq grandes playes que l'on fit à Nostre Seigneur, des tressaillemens extraordinaires, qui est la perfection des bonnes figures d'ainsi émouvoir ceux qui les considèrent.

L'ange tutelaire de la France tout couvert de fleurs de lys les mains jointes et regardant en haut qui semble dire oraison à Dieu....

Une sage femme, portant baptiser un enfant couvert d'une belle tavayolle de poinct couppé.

Une hermine dont le collier dit qu'elle aime mieux mourir que de se sallir ? Ah que je l'estime, tant à cause qu'elle vient de la Reyne de France Anne de Bretaigne, la bien-factrice de mon mary, qu'a cause de son beau naturel ; est-ce pas aussi une chose admirable qu'une si petite beste aye un instinct aussi excellent....

Une Renommée tenant le portraict de Louys XI, autour duquel il y a : *Qui ne sçait pas dissimuler ne sçait pas reigner.*

ALBASTRE.

Un laboureur priant Dieu devant une gerbe de bled....

Plus les trois Parques....

Quatre tableaux de bas-relief où sont représentez les quatre Évangelistes....

Une ruche d'abeilles couronnée d'une couronne Royalle....

Un autre tableau de bas relief, où sont Alexandre le Grand et Jules Cézar, faisant conversation ensemble dans les champs Elisées....

Pareillement un autre tableau de bas-relief où sont encores dans ces mesmes champs Elisées Homère, Virgile et Ovide.

Aussi un autre tableau de bas-relief, où est semblablement dans les champs Elisées Romulus accompagné de plusieurs guerriers qui considérent en l'air un croissant, un premier quartier de lune, une pleine lune et un dernier quartier, l'ancienne horoscope de l'Empire Romain.

De rechef un quatriesme bas-relief de ces champs Élisées, dans lesquels sont Demostenes et Ciceron ayant tous deux leurs mains gauches advancées et l'un se posant un doigt de la main droicte sur le front et l'autre sur le cœur....

Item un triomphe généalogique dans un grand carré de cette mesme belle pierre d'Albastre, qui est d'un plus gros relief que les autres pièces cy-dessus, laquelle excellente besogne a esté taillée par Maistre Paul de Cologne, très bon sculpteur que nous avons eu dans cette maison trois ans durant pour faire quantité d'images de saincts et de sainctes que mon mary et moy envoyasmes dans nos terres afin d'y augmenter les dévotions, et qui nous fit aussi beaucoup d'écussons de nos armoiries pour en marquer les portes de nos petites villes, celles de nos bourgs, celles de nos Églises, celles de nos chasteaux et encores celles de nos fermes, sous-fermes et clozeries : lequel Maistre Paul de Cologne estoit si bon homme que Monsieur Robertet le retint six mois d'avantage que nous n'en avions affaire, pour luy sculpter la curiosité des seize degrez de sa généalogie. .. Cet honneste Allemand prit une pensée

fort relevée pour l'honneur et mémoire perpétuelle de la race de mon espoux.... Ce chef d'œuvre où les figures, les architectures, les ornemens et les autres façons y paraissent (ici suit une très longue description de la composition et l'explication des détails généalogiques).

BELLES FIGURES DE MARBRE BLANC.

Archimède le hardy ingenieux, aussi le globbe terrestre qu'il tient de la main gauche et le compas ouvert qu'il tient de la droicte, tesmoignent-ils clairement que rien ne lui estoit impossible.

Platon raisonnant sur les deux mots *tien* et *mien*....

Ptolémée Roy d'Egipte le plus instruict en l'astrologie.... Je ne veux pas manquer de mettre icy les vers que le jeune Gentilhomme Pierre Ronsard fit, il y a quelques jours en considérant cette digne figure....

Pleust à Dieu que les Roys establissent les vogues,
Qu'eux et leurs successeurs devinssent Astrologues,
Pour prévoir les desseins et les mauvais projects,
Que les determinez font contre leurs subjects :
Afin qu'en sçachant tout ainsi que Ptolemée,
Rien ne nuisit aux biens ny à la Renommée[1].

Porcie, dame Romaine, s'éteignant la vie avec des charbons ardents....

1. Les biographes s'accordent à faire naître Ronsard en 1524 ; il n'aurait donc eu que huit ans lorsqu'il composa ce sixain inédit.

Aussi Ronsard en a-t-il encores fait ces douze vers :

Porcie n'ayant plus son grand Caton d'Utique,
Ny son très-cher Brutus,
Conclut résolument une mort héroyque,
Pour finir ses vertus.
Mon père et mon mary, disoit-elle sans cesse
Eurent l'esprit si fort,
Que ne pouvant se voir dans l'extresme foiblesse,
Ils se mirent à mort.
Et moy tout ainsi qu'eux ne pouvant pas permettre
Que l'on me fit souffrir,
Je prévins les rigueurs de l'un ou l'autre sceptre
En me faisant mourir.

Ulisse caressé par son vieux chien....

Diogesne avec sa lanterne, sur laquelle il y a en lettres grecques : *En plein midy et parmy cent mil hommes j'en cherche un....*

Le Roy Xerxes en geste de contemplation, qui pour marchepied a le fest d'un rocher, d'où il voulut voir passer de l'Asie à l'Afrique son armée.

Aristote se bouchant la veuë avec les deux mains, comme n'en pouvant plus à force de chercher la raison du flux et reflux de la mer Occeane.... Sur quoy Marot fit une fois céans ces vers....

Item une très grande statuë que l'on nomme l'Estime, qui montre de la main droicte deux medalles d'Empereurs.

Un Mars passant son espée à travers un cœur.

Un Mercure eslancé devers le ciel.

La triple memoire qui tient des deux mains un modèle de chasteau, un grand livre et un enfant qu'elle regarde avec plaisir. Le Seignor Vincendo Pallenia qui l'a faite m'a dict l'avoir copiée sur l'idée d'une pareille que Sénèque avoit chez luy pour certifier au peuple Romain que c'estoit par ces trois choses que le nom et le renom des personnes se perpetuoient.

Un expliqueur d'augures, dont l'un des costez de sa teste penche sur l'espaule droicte regardant fixement en l'air, ayant les deux os de chaque bras plié l'un contre l'autre et les paulmes des mains tournées devers ceux qui le regardent, comme s'étonnant de quelques visions[1]....

1. Ici Mme Robertet raconte les tristes présages et les mauvais songes qui l'assaillirent avant la nouvelle de la mort de son mari ; nous transcrivons seulement la lettre que la Reine lui adressa en cette circonstance :

« Madame Robertet,

« Je vous dis sans desguisement que vostre mary n'est plus, mais que le Roy et moy sommes très-bien intentionnez à vous obliger et tous vos enfans aussi, nous vous ordonnons de ne vous outrer point de douleur, et d'aller à Blois où l'on transportera le corps du deffunct dans deux ou trois jours ; consollez-vous donc, et aprenez de moy qui ay pleuré dix grands princes et sept grandes princesses d'Allemaigne et d'Espaigne mes parens, que les larmes sont innutilles, et que qui en pourroit verser un fleuve tout entier ne ressuciteroit pas un moment de vie aux morts ; je ne puis pas refuser neantmoins à vostre desplaisir des tesmoignages

Quatorziesmement Plutarque avec deux livres soubs le bras gauche, et une plume à escrire dans la main droicte....

Finalement et triomphamment nostre beau grand David[1] qui est au milieu de ce chasteau....

de regrets, car ayant tousjours depuis que je suis en France entendu dire au Roy des louanges de Monsieur Robertet, je serois incensible, vous aymant comme je fais, si je ne vous plaignois, priez seulement bien Dieu pour luy, et lisez vostre contract de mariage, par lequel vous verrez que dès que vous joignistes vos cœurs ensemble qu'il y en devoit avoir l'un d'eux qui s'en iroit au ciel le premier. Il en sera ainsi de toutes les plus grandes affections, c'est pourquoy encores une fois calmez vous l'esprit, et soyez en cette perte de la mesme force dont il faut estre contre tous les plus grands accidens, et en attendant que je sois en Blaisois, où j'espère de vous raffermir, je suis : Vostre plus asseurée amie, la Reyne de France.

ÉLEONOR D'AUTRICHE. »

1. On voit par une épître de la reine de Navarre, que le roi David était la figure allégorique de François Ier. L'histoire de ce célèbre bronze nous a été révélée en 1853, dans le journal l'*Athenaeum*, par M. de Reizet, à l'occasion d'un dessin de Michel-Ange, nouvellement acquis par le Louvre. Ce David avait été commandé à Michel-Ange, le 12 août 1502, par la seigneurie de Florence et était d'abord destiné au maréchal de Gié; mais après la disgrace de ce ministre, il fut clandestinement réclamé par son successeur Robertet qui, grâce à certaines intrigues assez peu délicates, se le fit expédier à Blois à la fin de 1508. (Voir la correspondance relative à cette statue, Gaye-Carteggio, p. 54 à 109.) Michel-Ange ne put réparer lui-même son œuvre parce qu'à cette époque il peignait la voûte de la Sixtine et que le Pape ne voulut point le laisser s'absenter; selon le témoignage de

Et faisons aussi beaucoup d'estat des vers Italiens que Miquel Ange, statuaire de ce chef d'œuvre, fit graver au pied d'estal que le sçavant Ronssard a traduicts en ce sens :

Moy David en moins de trois pas,
Que je fis devant tout le monde,

. . . .

Vasari (XII, Prosp. chron. p. 350.) Ce fut à Benedetto da Rovezzano que la réparure en fut confiée. Ce bronze d'un prix inestimable avait un peu plus de quatre pieds de haut et pesait de 7 à 800 livres. Or, d'après le dessin qui donne la première pensée du maître et qui doit être prochainement exposé dans les nouvelles salles du Louvre, nous pourrons encore nous former une idée assez exacte du chef-d'œuvre dont la perte est à jamais regrettable. Ici le David jeune est représenté debout fièrement campé sur la hanche gauche, ayant le pied posé sur la tête colossale de Goliath; le bras droit abandonné le long du corps tient encore la modeste fronde, son arme triomphale. (Voir pour encore plus de détails *Blois et ses environs*, par M. L. de la Saussaye, Lyon. Louis Perrin 1862. — *Michel-Ange*, par Ch. Clément, collection Hetzel, 1861, p. 61 et 331.) On a possédé en outre au musée de Kesington à Londres une maquette en cire, original de la main de Michel-Ange, provenant de la collection Gherardini. Cette statuette, de 3 3/4 de pouces de hauteur, paraît être la reproduction fidèle de la statue complétement terminée. (Voir le catalogue descriptif, par J. C. Robinson. Londres 1862, *Sculpture italienne*.)

Dans sa description en vers du château de Bury, Henri Chesneau nous transmet en 1650 un dernier renseignement sur la destinée de la célèbre statue : Lors de l'acquisition de Bury par Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, elle était encore sur sa colonne au milieu de la cour d'honneur ainsi qu'elle est figurée sur la vue de Ducerceau dans les *Excellents Bastiments de France*, ce fut ce nouvel acqué-

Je mis Golias au trespas
D'un seul juste coup de ma fronde,
Et de ma harpe je fis voir,
Qu'avec la charmente Muzique,
L'on repousse tout le pouvoir
De la ruse Diabolique....

La figure de marbre noir d'un magicien....

Un Bacus qui est de fonte de plomb....

Une petite figure d'Alquimie; c'est une épreuve qu'un Albigeois fit pour la montrer au Roy, afin de luy faire voir qu'il entendoit admirablement bien la fonte des mineraux....

PORCELAINES.

Premièrement quarante deux pièçes, tant vases, pots, tasses, boëtes, qu'autres formes de belles porcelaines des premieres qui soient venues en France depuis que les Europeans vont à la Chine, lesquelles sont d'un blanc si net et si bien meslangé de toutes sortes de petites peintures. Les hommes et les femmes qui font cette ravissante porcelaine n'en profitent point pendant leurs vies, d'autant qu'il faut qu'elle soit cent ans durant enterrée bien avant dans la terre auparavant qu'elle soit en sa perfection; on la doit encores aymer, en ce qu'elle est tellement

reur, qui prit soin de faire transporter le David à son château de Villeroy. (Voir à la fin de l'inventaire la strophe de Chesneau relative à ce renseignement.)

saine que, si des meschants la soüilloient de poison pour en nuire à quelqu'un, elle se casseroit et se briseroit elle-mesme tout à l'heure plustost que de souffrir les mauvais breuvages dont l'on voudrait ravager nos entrailles.

Secondement aussi trente-huict vases, pots, tasses, boëtes et petits bassins de terre sigelée de Turquie, ornez par les cols et par les ances de petites façons faites comme des tresses de cheveux.

CRISTAUX.

Tiercement, quatre cens beaux verres de toutes les couleurs et autres vaisseaux de cristaux de Venise, gentillisez des plus jolies gayetez que les verriers sçauroient inventer.... desquelles nous divertissions les yeux d'un chacun les jours des grands festins cordiaux que nous avons faicts plusieurs fois au Roy, à la Reyne, aux princes, aux princesses, aux ministres d'État, et généralement à toute la cour de France....

FAYENCE.

Quatriesmement deux services complets de belle et très fine terre de fayence, dont l'un est tout blanc et l'autre historié de toutes sortes de portraictures colorées.... Lesquels deux services sont composez de chacun quatre douzaines de plats, de trois douzaines d'assiettes, de quatre eguierres, de trois bassins ronds et en ovalle, de

trois sallières, de huit pots, de douze tasses et de trois douzaines de cuilliers tant d'ivoire, de bouïs que de coquilles de mer dont nous nous servions en esté et en autonne à donner des collations de confitures, de laictages, de fruits et de cidre aux grandes Dames qui venoient visiter mes filles ou moy; et outre j'ay aussi beaucoup de vaisselles d'autres belles poteries des meilleures d'Italie, d'Allemaigne, de Flandres, d'Angleterre et d'Espaigne.

Une Apotiquairerie, tant pour le besoin de nos domestiques, quand ils sont indisposez, que pour assister, à quelque heure que ce soit, nos voisins et les bonnes gens malades qui sont dans l'estendue de cette Baronnie.... (Me ressouvenant que Monsieur Rabelais, médecin et le vray grand esprit universel de ce monde, fut en admiration quand il trouva icy toutes les excellentes poudres, les medicamens, les ingredians, la manne, les conserves, les syrops et les rares essences que la prévoyance et la charité de mon espoux avoient fait venir de tous les costez, tant des pays froids que chauds....)

Sixiesmement une esquelette etiquetée de billets de parchemin chiffrez, contenans les noms de chaque chose dont est composé le corps humain....

Septiesmement le portraict au naturel d'Hypocratte.

Plus la belle Biblioteque de mon mary que je

donne tout entièrement à mon fils aisné Claude Robertet seigneur d'Alluye. (Suit ici un système de classification de manuscrits et d'imprimés, rangés par ordre de matières, répondant aux 22 lettres de l'alphabet, mais sans aucune désignation particulière et par conséquent ne présentant pas d'intérêt).

ORNEMENS D'ÉGLISE.

Quatre ornemens d'église : un de damas blanc, un autre de damas rouge, un troisième de velours violet et un quatrième de velours vert, qui sont les quatre couleurs de l'année, chacun en broderie d'or et d'argent et ayant toujours : un parement d'autel, une chasuble, une estolle, un fanon, un corporallier, un voille, deux tuniques et deux chappes de même couleur.

Deux beaux chandelliers d'argent cizelez en fleurs et en fruicts, du poids de trente marcs.

Une lampe aussi d'argent encore cizelée à fleurs et à fruicts, du même poids de trente marcs.

A ces ornemens s'est trouvée joincte une note de la main de M. Robertet qui apprend que c'est le XVe jour de fevrier 1531 qu'il les a fait faire à Paris, sans en parler à qui que ce soit de sa famille, pour les donner au plustost, sçavoir : les quatre ornemens à la fabrique de l'eglise S. Honoré de Blois, sa bonne paroisse ;

Les deux chandelliers à Nostre Dame de Chartres ;

Et la lampe à Nostre Dame du Puy en Auvergne.

A toutes lesquelles choses j'y ai fait mettre mes armes, afin d'emouvoir un chacun à donner des présens aux sacrez autels.

Enfin un ornement des trespassez consistant en pareille nombre de pièces de velours noir toutes couvertes de larmes, d'ossemens et de testes de morts en broderies d'argent.

APPENDICE.

Pour suppléer aux omissions les plus capitales faites par Mme Robertet nous ajoutons quelques strophes de la description de Bury par Henri Chesneau :

Autrefois dans cet endroict mesme,
Il y avoit un beau David,
Mais tout d'un coup l'on le ravit,
A cause de son prix extresme :
Et emporta-t-on ce grand Roy,
Dans le Chasteau de Villeroy,
Où l'on en fait un si grand compte,
Que chaque sculpteur va disant,
Qu'il vaut sa grosseur d'or pesant,
Tant il est d'une heureuse fonte !

Outre le grand David qui manque,
Dans le poinct milieu où je suis,
Je m'afflige tant que je puis,
D'un autre endroit mis à la blanque :
C'est qu'en ce coing du sieur *Moreau*,
Il y avoit un beau tableau,

D'un bas relief [fait] d'albastre,
(Ou de marbre, n'importe pas,)
Qui estoit si remply d'appas,
Que l'on en estoit idolastre.

C'estoit le jugement célèbre
Du grand Royal berger Paris,
Que des Dames et leurs Maris
Prirent, lorsqu'il faisoit tenebre :
Mais l'on les poursuivit si fort
Qu'ils les rendirent tout d'abort,
Tant leur honte parut timide.
Enfin cet ouvrage emporté
Fut heureusement raporté,
Et non remis dedans son vuide.

Par ce que son.... mérite,
Fut cause que l'on l'emmena,
A Villeroy où l'on l'orna,
En vray bel ouvrage d'élitte.

Le poëte y décrit plus loin un buste en marbre de Jean Tillery, moine allemand, inventeur de la poudre à canon, un autre de Tristan l'Hermite, grand prévot de Louis XI.

C'est bien le plus brusque visage
Que la veuë puisse point voir
Et qui fait pourtant concevoir
Qu'il estoit extrêmement sage :
Il a un chapeau à bords courts,
Ou gaye tocque de velours,
Fantasquement dessus l'oreille,
Et du vray geste justement
D'un qui veut délibèrément
Aller viste faire merveille.

Puis il parle du buste du Roi Louis XI, son maître.

Entre le grand nombre de testes
De marbre blanc, qui sont partout,
Depuis l'un jusqu'à l'autre bout
De ces quatre faces si lestes :
L'on dict que ce Roy, son Prévost,
Et ce moine fort peu dévost :
Sont les trois plus belles antiques.

ESSAI DE RESTITUTION

DE DEUX TEMPS

D'UN VERBE CELTIQUE.

Les travaux dont les dialectes néo-celtiques ont été l'objet au siècle dernier et au commencement de celui-ci sont en grande partie restés infructueux. L'érudition n'avait point jusqu'ici jeté les fondements de la science véritable des langues, et les celtistes de ce temps ne trouvaient pas à leur disposition deux éléments de connaissance sans lesquels les Bopp et les Grimm n'auraient pu élever les monuments qui ont im-

mortalisé leur nom. D'une part, le sanscrit et le zend ont expliqué à Bopp les mystères des langues de l'occident : or Bullet, La Tour d'Auvergne et leurs élèves ne savaient ni le sanscrit ni le zend. D'autre part, les deux frères Grimm, qui ont jeté sur les origines des langues germaniques une si vive lumière, ont trouvé le terrain tout préparé par de nombreux travaux sur chacune de ces langues et principalement sur des monuments anciens qui, sans nous donner la langue unique des Germains primitifs, nous rapprochent considérablement de cette unité primordiale. Il est inutile de faire remarquer combien la littérature néo-celtique est pauvre comparativement : aucun texte qui atteigne la date des traductions d'Ulphilas ; il faut descendre à l'époque carlovingienne pour trouver quelques maigres documents irlandais ou cambriens ; et la publication de ces monuments est un fait tout récent, c'est l'œuvre de notre génération. Les celtistes du siècle dernier et du commencement du nôtre n'avaient donc pas, pour s'éclairer, la lumière que jette sur l'histoire des langues d'une même famille l'étude comparée des différentes formes usitées pendant une longue période d'années. Cette fatale insuffisance de leur instruction a frappé leurs travaux de stérilité, et, en les exposant à suppléer par leur imagination à l'absence de règles scientifiquement établies, elle leur a tendu un piége où beaucoup d'entre eux sont

tombés, ne trouvant guère que le ridicule pour salaire de leurs efforts.

Cet exemple a profité à deux hommes qui sont, en France, les représentants les plus éminents de l'érudition celtique du dix-neuvième siècle : Le Gonidec et M. de La Villemarqué, son disciple, ont compris qu'il fallait éviter les étymologies hasardées qui avaient rendu tant de travaux inutiles, et ils se sont en général bornés à l'étude des formes actuelles du rameau breton, aujourd'hui divisé en deux branches, celle de l'Armorique et celle de la Cambrie. Ils se sont surtout attachés à nous faire bien connaître le dialecte armoricain. Les dictionnaires et la grammaire de Le Gonidec revus et augmentés par M. de La Villemarqué, sont indispensables à quiconque veut étudier ce dialecte. Mais ni Le Gonidec ni M. de La Villemarqué n'ont composé aucun travail méthodique sur les anciennes formes de l'idiome armoricain. Nous leur devons la publication de ses plus anciens monuments connus, je veux parler de la *Vie de sainte Nonne*, du *Grand mystère de Jésus* et d'une partie des chansons contenues dans le recueil intitulé *Barzaz-Breiz*. Mais ils se sont contentés de publier les textes et de les traduire, laissant à un autre la tâche d'exploiter la mine qu'ils avaient ouverte.

Les langues néo-celtiques devaient en effet être dans notre siècle l'objet d'un travail analogue à celui que les langues germaniques ont inspiré à

J. Grimm, et la *Deutsche Grammatik*, qui ne sera pas un des moindres titres de ce savant à l'admiration de la postérité, aura servi de modèle à un érudit de la même nation qui a ravi aux descendants des Gaulois l'honneur d'écrire la première *Grammatica celtica*.

L'ouvrage entrepris par Zeuss présentait de grandes difficultés : si ce savant avait dans la *Deutsche Grammatik* le secours d'un magnifique exemple, il lui manquait ces travaux antérieurs sur les monuments primitifs de la langue que J. Grimm avait trouvés à sa disposition. Il dut commencer par copier lui-même dans des manuscrits carlovingiens les textes qui serviraient de base à ses études; et il ne pouvait, pour comprendre ces textes, si difficilement intelligibles, faire usage des ressources que le vocabulaire allemand moderne met à la disposition de tout Allemand qui veut traduire un document écrit dans un des anciens dialectes germaniques. Cependant on doit reconnaître qu'il a réussi. Quelques fautes de transcription, comme celles que M. de La Villemarqué a signalées en 1856 dans les *Archives des Missions*, n'ôtent rien au mérite de l'ensemble. On en indiquerait quelques autres encore comme *scirennou* pour *stirennou*, étoiles en cambrien, pluriel de *stiren*, en breton armoricain *steren*, en gothique *stairno*, en allemand *stern*, en védique *star*, en grec ἀστήρ, en latin *astrum* : cela n'aurait qu'une médiocre impor-

tance. Le principal défaut de la *Grammatica celtica* est celui de la *Deutsche Grammatik*. Il y a longtemps qu'on a signalé pour la première fois une lacune grave de ce dernier ouvrage : bien que J. Grimm se soit quelquefois aidé puissamment de la comparaison des langues germaniques avec les autres langues de la famille indo-européenne, il a trop souvent négligé cet appui. On connaît l'exemple du gothique *viduwo*, veuve, dont l'étymologie lui a échappé, bien qu'elle soit donnée si clairement par le sanscrit. On peut adresser à Zeuss la même critique. Ainsi, à l'aide d'une permutation hypothétique tout à fait insolite, il rapproche du latin *folium* le cambrien *delen*, feuille, l'irlandais *duile* et le gaulois *dula*, qui ont le même sens (p. 45). Or, il est facile de constater que la dentale initiale de *delen*, *duile* et *dula* se trouve déjà dans le sanscrit *dala*. *Folium* est un mot différent dont la labiale initiale se reconnaît dans le sanscrit *bala* et l'irlandais *bile*[1]. Il serait facile d'adresser au savant allemand beaucoup de critiques analogues. En effet, Zeuss paraît n'avoir fait à peu près aucun usage du travail si remarquable publié en 1837 par M. Pictet, sous ce titre : *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, qui a paru seize ans avant la *Grammatica celtica* et que

1. Pictet, *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 12, 48, 106, 129.

l'Institut a signalé si justement à l'attention des érudits en lui décernant le prix Volney. D'un autre côté on ne peut méconnaître que, depuis la publication de l'ouvrage de Zeuss, celui de M. Pictet ne soit, en bien des parties, arriéré. Il est évident que, parmi les formes diverses, revêtues par les idiomes néo-celtiques aux différents âges de leur histoire, celles qui doivent être le plus fructueusement rapprochées du sanscrit sont les plus anciennes ; et M. Pictet ne pouvait les connaître à l'époque où il a fait paraître le livre si curieux que nous venons de citer, c'est-à-dire seize ans avant la publication de la *Grammatica celtica*, où ces formes ont été signalées pour la première fois.

L'étude comparée des langues néo-celtiques et du sanscrit peut donc aujourd'hui offrir certains points de vue nouveaux ; et, en marchant sur les traces de Zeuss et de M. Pictet, il y a moyen, sans être aussi savant qu'eux, de découvrir des faits de quelque intérêt qui leur ont échappé.

Ces considérations nous ont inspiré l'essai qui fait l'objet de ce mémoire.

En comparant à la conjugaison sanscrite et à la conjugaison latine les formes les plus anciennes de deux temps d'un verbe néo-celtique, nous allons rechercher, à l'aide des lois de permutation établies par Zeuss, quelle a dû être la forme primitive de ces deux temps du verbe néo-celtique. Le résultat auquel nous arriverons ne sera

évidemment qu'une hypothèse; mais si cette hypothèse est, comme nous le croyons, logique, elle devra, ce semble, nous rapprocher beaucoup de la langue que parlaient nos aïeux au temps de César et peut-être de Brennus.

Le verbe sur lequel nous allons tenter cette expérience est le bas breton *karout*, aimer, qui se conjugue ainsi au présent de l'indicatif et au conditionnel :

Présent de l'indicatif.

Sing.	1re p.	Karann.	Plur.	1re p.	Karomp.
	2e p.	Karez.		2e p.	Karit ou Karoch.
	3e p.	Kar.		3e p.	Karont.

Conditionnel.

Sing.	1re p.	Karfenn.	Plur.	1re p.	Karfemp.
	2e p.	Karfez.		2e p.	Karfech.
	3e p.	Karfe.		3e p.	Karfent.

Voici les formes correspondantes en ancien irlandais et en ancien breton (Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 429 et 497) :

Présent de l'indicatif.

(Ancien irlandais.)			(Ancien breton.)		
Sing.	1re p.	Cairim.	Sing.	1re p.	Caram.
	2e p.	Cairi, caire.		2e p.	Ceri.
	3e p.	Cairid.		3e p.	Ceir, car.
Plur.	1re p.	Caram.	Plur.	1re p.	Carun.
	2e p.	Cairid.		2e p.	Carauch.
	3e p.	Cairet.		3e p.	Carant.

Futur.

Sing. 1re p. Carub.	. . . .
2e p. Cairfe.	. . . .
3e p. Cairfed.	. . . .
Plur. 1re p. Carfam.	. . . .
2e p. Cairfid.	. . . .
3e p. Carfat.	. . . .

Voici la restitution que nous soumettons au lecteur :

Présent de l'indicatif.

Sing. 1re p. Carami.	Plur. 1re p. Caramas.
2e p. Carasi.	2e p. Caratis.
3e p. Carati.	3e p. Caranti.

Futur.

Sing. 1re p. Carabum.	Plur. 1re p. Carabamas.
2e p. Carabis.	2e p. Carabitis.
3e p. Carabit.	3e p. Carabant.

Le présent de l'indicatif, tel que nous le proposons, est identique au même temps de la conjugaison sanscrite, sauf la seconde personne du pluriel, qui est empruntée à la conjugaison latine. Ce qui motive le choix de ces formes est la nécessité d'expliquer les modifications subies par le radical *cara* aux trois personnes du singulier, à la seconde et à la troisième du pluriel en irlandais, à la seconde et à la troisième personne du singulier en breton. Aux trois personnes du singulier, à la seconde et à la troisième du pluriel

le premier *a* du verbe irlandais fléchit en *ai;* le second *a* fléchit en *i* dans deux cas, en *e* dans un autre, en *e* ou en *i* dans un troisième. Le premier *a* du verbe breton fléchit en *e* à la seconde et à la troisième personne du singulier; le second *a* fléchit en *i* à la seconde personne du singulier.

L'auteur de la *Grammatica celtica* nous apprend les règles en vertu desquelles ont eu lieu ces altérations de la lettre *a*. Dans le livre Ier, chapitre Ier *De sonorum seriebus, natura et infectione*, parlant de l'*a* bref en irlandais, il s'exprime ainsi : *Infectione autem alteratur plurimum hæc vocalis cum sequitur* I *aut flexionis aut derivationis. Scriptio autem solita vocalis infectæ est* AI *in codicibus vetustis hibernicis.... Inveniuntur tamen non raræ pro infecta* A *scriptiones aliæ duæ, scilicet* E *et* I.... *Patet inde quomodo e vetusta gallica præpositione* AMBI *prodire potuerit hibernicum vetus* IMME (p. 6, 7).

Ainsi l'*a* celtique suivi d'une syllabe dont la voyelle est un *i* devient en irlandais *ai* ou *i*. Voilà pourquoi à la première personne du singulier le gaulois *carami* serait devenu en irlandais *cairim*, ou en d'autres termes l'irlandais *cairim* venant du radical *cara* ne peut s'expliquer que par le primitif *carami*. Les deux *a* ont été maintenus dans l'ancien breton *caram* (aujourd'hui *karann*), en vertu d'une autre règle énoncée par Zeuss (p. 99). *Deest interdum britannice infectio*

in vocibus in quibus obtinet hibernice, exempli gratia in præpositione AM, *quæ est vetus hibernicum* IMME.

Deuxième personne du singulier : *Carasi* est devenu *cairi* ou *caire* en irlandais, *ceri* en breton. La flexion de l'*a* en *ai*, en *e*, en *i* est due à l'*i* final de *carasi*. Quant à l'*s* de la syllabe finale, il a disparu en vertu d'une règle particulière aux langues néo-celtiques, où la consonne placée entre deux voyelles ou seule à la fin d'un mot est sujette à une altération que Zeuss a nommée *infectio* : or, en vieil irlandais comme le dit ce savant : *infectione perit* s (p. 63). En breton l'*s* a été conservé moins souvent encore qu'en irlandais (p. 140, 141). De là la forme *ceri*. Cependant le breton moderne garde ici l'*s*, après l'avoir adouci, et en le prononçant *z*, *karez* [1].

Troisième personne du singulier : *cairid*, *cair*, en irlandais, *ceir*, *car* en breton, viennent de *carati*. En effet l'*i* final de *carati* est nécessaire pour expliquer la flexion de l'*a* en *ai*, *i*, *ei*, comme dans les personnes précédentes. *Ei*, en

1. Il y a une autre explication du *z* final breton. Il remplacerait un *t* primitif. (On sait en effet qu'en breton comme en allemand le *z* joue souvent le rôle de dentale aspirée.) C'est l'opinion de Zeuss, p. 499, et de M. Pictet, *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 150. L'addition de ce *t* serait relativement moderne puisqu'on n'en trouve pas trace dans les plus anciens documents de l'idiome cambrien. (Zeuss, p. 498, 499.)

breton, pour *e* dans *ceir* est une application de la règle suivante de Zeuss (p. 97) : *Vocalis inficiens, radicem intrans, cum vocali infecta sæpius efficit combinationem* EI. Le *d* final de l'irlandais *cairid*, pour *cairit* venant de *carati*, s'explique par cette circonstance que le *t* de *carati* étant placé entre deux voyelles doit être, comme dit Zeuss, *infectus*. Or le *t infectus*, qui s'écrit ordinairement *th*, s'écrit aussi *d* (Zeuss, p. 84).

Première personne du pluriel : De la forme irlandaise *caram* il résulte que probablement la flexion finale ne contenait pas d'*i* comme les précédentes. Elle ne contenait pas davantage l'*u*, qui en latin a remplacé l'*a* de la flexion sanscrite *mas*, car l'*u* aurait naturellement amené le changement de l'*a* précédent en *au* ou en *u*, comme dit Zeuss : *Significavit, ut videtur, aliam infectionem vocalis* A *scriptio* AU, *quæ locum radicalis* A *obtinet sequente* U, *ut in* BAULLU (*membra, sing.* BALL), *pro quo* BULLU. Quant à l'*s* final, il est tombé par l'effet des règles déjà énoncées. Dans le breton *carun*, un *n* a remplacé l'*m* de *caramas*, par l'effet d'une permutation analogue à celle qui a eu lieu en allemand où un *n* a remplacé à la même personne l'*m* final du gothique. L'*u* de *carun* permet de supposer entre le primitif *caramas* et cette forme plus moderne une forme intermédiaire *caramus*, identique à la première personne du pluriel du verbe latin, d'où seront

venus *caraumus* et *carumus*, puis *carum*, comme *ballu* a donné *baullu*, *bullu*.

Deuxième personne du pluriel : *Cairid*, en irlandais. Cette forme est identique à celle de la troisième personne du singulier. Le présent de l'indicatif du verbe gothique donne lieu à la même observation. Pour expliquer le changement des deux *a* du radical en *ai* et en *i*, la flexion du verbe sanscrit est impuissante : il faut admettre une flexion primitive qui aurait contenu un *i*, c'est-à-dire une flexion *caratis* identique à celle du verbe latin. L'*s* final a disparu en irlandais, il est resté dans le breton *carauch*, grâce à l'allongement du second *a* qui est devenu *au*, comme dit Zeuss : A *producta non manet britannice.... Cambrice fit* AU *scriptione vetustiore*. L'allongement de la voyelle qui précède l'*s* facilite en général la conservation de cette lettre (Zeuss, p. 61). Et dans le breton *carauch*, l'*i* final du primitif *carasi* n'a pas exercé plus d'influence que dans la première personne du singulier du même dialecte. Sur le changement du *t* en *d* dans l'irlandais *cairid*, voir ce que nous avons dit en parlant de la troisième personne du singulier. Quant au changement de l'*s* en *ch* dans *carauch*, c'est une des permutations de lettres les plus fréquentes de la langue bretonne (Zeuss, p. 144-146).

Troisième personne du pluriel : L'*i* final de *caranti* est nécessaire pour rendre compte des

altérations subies par les deux *a* du radical dans l'irlandais *cairet*. L'*n* de la terminaison a été conservé dans le breton *carant*, il a disparu en irlandais, parce que : *Perit* N *in medio vocum.... ante tenues* (Zeuss, p. 52). Le breton a ici gardé, outre cet *n*, des voyelles primitives, comme à trois autres personnes du même temps.

Passons au futur.

L'analogie du futur irlandais et du futur breton avec le futur latin est évidente, et le futur latin est nécessaire pour expliquer non-seulement la présence d'une labiale comme suffixe en irlandais, mais les altérations qu'a subies le premier *a* du radical à la seconde et à la troisième personne du singulier, et à la seconde personne du pluriel.

L'*f* qui en irlandais remplace le *b* aux deux personnes du singulier et à trois personnes du pluriel s'explique par l'altération du *b*[1], qui se trouvait placé primitivement entre deux voyelles ; il est probable en effet que primitivement le second *a* du radical *cara* se prononçait au futur et que par conséquent l'*f* de la terminaison n'était pas en *position* comme aujourd'hui. Le premier *a* s'est changé en *ai* à la seconde et à la troisième

1. Ce *b* vient de l'auxiliaire sanscrit *bhu*, dans lequel la consonne est aspirée comme dans les langues néo-celtiques ; mais il est établi que, dans les langues néo-celtiques, les aspirées sont, en général, de date relativement récente. Le gaulois avait supprimé les anciennes aspirations.

personne du singulier, et à la seconde personne du pluriel, à cause de l'*i* des terminaisons *bis*, *bit*, *bitis* du latin, qui ont, pensons-nous, appartenu à la langue celtique.

La première personne du singulier *carub* nous donne un nouvel exemple de la substitution de l'*u* à un *a* primitif. Il suit de là qu'originairement le *b* aura été suivi d'un *u*, lequel était suivi de l'*m* caractéristique de la première personne, ce qui donne *cara-bum*, forme originaire, croyons-nous aussi, de la première personne du futur latin. Un débris de l'*m* final reste encore en breton, c'est le double *n* final de *karfenn*.

La première personne du pluriel irlandais *carfam* pour *carabam*, conservant intacte la voyelle pleine du radical, doit avoir eu la même voyelle dans la terminaison tombée, qui aura été *as*, comme en sanscrit, et non *us*, comme en latin : *carabamas*.

Observation analogue pour la troisième personne du pluriel : La finale *i* du sanscrit ne peut s'y être trouvée, car elle aurait fait fléchir en *i* l'*a* précédent; la forme primitive a donc été *carabant*. L'*n* est tombé à cause de la ténue qui le précède, le *b* est, comme aux cas précédents, devenu un *f*, parce qu'il était entre deux voyelles; le dernier *a* du radical s'est élidé, comme aux autres personnes du même temps, à cause de l'allongement donné au mot par le suffixe, et *carabant* est ainsi devenu très-logiquement *carfat*.

Le conditionnel bas breton a conservé certaines parties de la flexion primitive du futur, que l'ancien irlandais avait déjà perdues. Nous avons parlé de la nasale finale de la première personne du singulier. Citons encore l'*s* final de la seconde personne du pluriel qui s'est aspiré : *karfech*. Le présent de l'indicatif a déjà donné lieu à des observations analogues.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

LES ANNEAUX
DE JEANNE DARC.

Par M. Vallet de Viriville, membre résidant.

Lu en séance les 16 et 23 janvier 1867.

Dans les documents qui se rapportent à l'histoire de la Pucelle, et notamment dans son procès de condamnation, il est assez fréquemment parlé des anneaux ou bagues qu'elle portait à ses doigts. La manière dont ces mentions se présentent est parfois assez mystérieuse et assez obscure.

Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de réunir ces diverses mentions, afin de les éclairer les unes par les autres. Nous y joindrons ensuite quelques éclaircissements.

Interrogée si elle avait des anneaux, elle répond, parlant à nous, évêque susdit (Pierre Cauchon) : Vous en avez un à moi (ou qui vient de moi); rendez-le-moi.

Item dit que les Bourguignons en ont un autre. Elle nous a demandé, si nous avions le susdit [1] anneau, que nous le lui montrassions.

Et encore :

Interrogée qui lui a donné cet anneau qu'ont les Bourguignons, R. que c'est son père ou sa mère et lui semble que cet anneau portait écrit les noms : Jésus-Marie (ou *Jhesus-Maria*). Elle ne sait qui les a fait écrire. Il n'y avait aucune pierre, comme il lui semble [2], Cet anneau lui a été donné à Donremy.

Item dit que son frère lui en a donné un autre; celuy que nous avons; et qu'elle nous chargeait de le donner à l'église.

Item dit qu'elle n'a jamais guéri de personne quelconque par le moyen d'aucun de ses anneaux [3].

Interroguée, dit la minute française, se les bonnes femmes de Chasteau-Thierry touchoient point leurs agneaulx (anneaux) à l'anel qu'elle portoit, respond :

1. Le premier, celui qu'avait Cauchon.

2. Ou autant qu'il lui souvient.

3. *Procès de condamnation* publié pour la première fois intégralement en français, d'après les manuscrits originaux par l'auteur du présent mémoire. Paris, Didot 1867, in-8°, (actuellement sous presse); p. 66, séance du 1er mars 1431. En disant que l'anneau à elle donné par ses parents portait ces mots : *Jesus-Maria*, la Pucelle semble aller au-devant de l'une des idées qui préoccupaient ses accusateurs. Les juges en effet lui demandèrent si ces noms n'étaient pas inscrits sur sa bannière et sur les lettres qu'elle écrivait. Voy. *ibid.* p. 59, 64.

maintes femmes ont touché à ses mains et à ses agneaulx; mais ne sçait point leur couraige ou intention[1].

Interroguée, de l'un de ses agneaulx, où il estoit escript : *Jeshus-Maria*, de quelle matière il estoit, respond : elle ne sçait proprement; et s'il est d'or, il n'est pas de fin or; et si, ne sçait se c'estoit or ou lecton; et pense qu'il y avoit trois croix et non autre signe qu'elle saiche, excepté *Jeshus-Maria*.

Interroguée pourquoy c'estoit qu'elle regardoit volontiers cet anel, quand elle aloit en fait de guerre, respond que elle le regardoit par plaisance, et pour l'honneur de son père et de sa mère, et elle, ayant son anel en sa main et en son doy, a touché à Ste Catherine qui luy appareist.

Et interrogée en quelle partie de la dicte Saincte Katherine, respond : « Vous n'en aurés autre chose[2]. »

Les griefs, résultant de ces interrogatoires, furent recueillis et maintenus par l'accusation. Ils figurent sous l'art. 20 de l'acte, qui les énonce en ces termes :

Item la dite Jeanne a mis un sort dans son anneau, sa bannière, etc.[3].

Walter Bower, chroniqueur écossais, contemporain de la Pucelle, s'exprime ainsi à ce sujet :

1. *Procès en français*, p. 79.
2. *Ibidem*, p. 117, 118.
3. *Posuit sortem in anulo*, etc. *Procès de condamnation*, etc., *en français*, p. 143, 144. Quicherat, *Procès*, etc., en latin, t. I, p. 236 et suiv.

Jeanne fit, dit cet auteur, beaucoup de bien au royaume de France et répandit la terreur parmi les Anglais. Mais quel *esprit* dirigea ses actions ? Celui-là seul le sait, pour qui rien n'est caché. Car elle portait à l'index de la main gauche un anneau qu'elle regardait constamment, ainsi que me l'a rapporté un témoin oculaire [1].

Jeanne Darc, au début de sa carrière, se trouva indirectement en rapport avec Jeanne de Laval, veuve de Bertrand du Guesclin. Pour faire honneur à cette dame, elle lui envoya un « petit anneau d'or [2]. »

Voici enfin ce que nous apprend une tradition de famille, qui subsistait, au dix-septième siècle, parmi les descendants des collatéraux de la Pucelle :

Charles du Lis, avocat à la Cour des aides, sous Henri IV et Louis XIII, en exposant la généalogie de sa maison, dit que Pierre Darc ou du Lis, frère puîné de la Pucelle, chevalier (anobli en 1429 à cause de sa sœur), que Pierre, donc, mort en 1469, eut une fille nommée Halouis ou Helvide, laquelle Halouis, née vers 1455, épousa, en 1467, Etienne Hordal, gentilhomme champenois, et mourut en 1536.

1. *Apud* Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 480.

2. *Ibid.*, t. V, p. 109. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 82.

Du dit Jean Hordal, fils d'Etienne, continue Charles du Lis, est descendu messire Hordal, vivant encore aujourd'hui (1612), grand doyen en l'église de Toul, aagé de plus de quatre-vingts ans, personnage de grande recommandation au pays, qui se souvient d'avoir vu en ses derniers ans la dite Halouys, son ayeule, vivant aagée d'environ quatre-vingts ans [1]; et le quel garde soigneusement un cachet d'or, au quel sont gravées les armes de la Pucelle, que feu messire Claude Hordal, aussi grand doyen, son oncle, luy a donné, qu'il disait avoir esté gravées du temps de la dite Pucelle et de ses frères [2].

Ainsi donc, pour résumer ces notions diverses en les coordonnant, Jeanne Darc, au moment où elle fut prise à Compiègne le 24 mai 1430, portait, ou avait porté antérieurement, au moins deux anneaux. Ces deux anneaux lui furent enlevés lorsqu'elle fut faite prisonnière et passèrent entre les mains de ses ennemis.

I. — Le premier lui aurait été donné dans sa jeunesse, par ses parents, à Donremy. Cet

1. En 1535, Halouise était âgée d'environ quatre-vingts ans et son petit-fils, octogénaire en 1612, était âgé de plus de treize ans.

2. *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté*, etc., dans Charles du Lis, *Opuscules relatifs à Jeanne Darc*. Paris, Aubry 1856, pet. in-8°, page 77 et tableau A. — Vallet de Viriville, *Nouvelles recherches sur la famille et le nom de Jeanne Darc*. Paris, 1854. In-8°, p. 10, etc.

anneau, vraisemblablement, était de laiton. Il était fort simple, sans pierre ni chaton, et l'on y voyait seulement trois croix, ainsi que ces noms : *Jesus*, *Maria*. Bien qu'il fût de peu de valeur, il paraît avoir été très-cher à celle qui le possédait. Il lui rappelait, en effet, son père et sa mère, son pays natal, son enfance, ses premières inspirations patriotiques et religieuses. Cet anneau avait été, en quelque sorte, le témoin des premières impressions qu'elle reçut lorsqu'elle préludait à sa mission. Elle le portait, dit-elle, quand ses saintes commencèrent à lui apparaître ou à la visiter. Elle avait touché de cet anneau sainte Catherine. Aussi, dans le cours de sa grande carrière, ses regards se dirigeaient-ils volontiers sur cet humble ornement. Elle le portait à l'index de la main gauche. Depuis sa captivité, cet anneau demeura entre les mains des Bourguignons, qui l'en avaient dépouillée. . . . . .

II. — Le second était en or ; il lui avait été donné par l'un de ses frères, probablement après l'anoblissement de la famille. Celui-ci fut également saisi sur la personne de Jeanne, et paraît avoir été remis, comme pièce à conviction, au juge principal du procès. Pierre Cauchon en était nanti lors de l'ouverture des débats ; Jeanne le réclama, demanda qu'il lui fût représenté, et prescrivit au détenteur d'en faire don, pour elle, à l'Église. . . . . .

Durant la période d'enthousiasme, poussé

jusqu'au culte personnel et religieux, dont l'héroïne fut l'objet de la part des populations, les femmes qui l'approchaient baisaient ses mains et voulaient toucher ses anneaux. Jeanne condescendit à cet hommage comme à toutes les démonstrations du même genre, dont elle se vit entourée. Mais elle ne se prêta jamais aux idées superstitieuses qui inspiraient ces témoignages d'une naïve crédulité. Elle ne prétendit jamais, par ce contact, guérir les malades. Néanmoins, ses juges l'accusèrent d'avoir mis un sort dans ses anneaux, et ces prétendus actes de magie figurent au nombre des faits délictueux, à raison desquels ses persécuteurs prononcèrent contre elle un arrêt de condamnation.

III. — Jeanne, en 1429, fit don d'un troisième anneau, un petit anneau d'or, à la veuve de Du Guesclin.

IV. — Les descendants de la famille conservaient, en dernier lieu, au dix-septième siècle, un cachet d'or, qui, d'après la tradition, était gravé aux armes des Dulis (ou du Lis), et qui remontait, dit-on, au temps même où avaient vécu la Pucelle et ses frères.

Reprenons maintenant une dernière fois chacun de ces quatre articles.

I. Nul n'ignore que, dans tous les temps, des personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, notamment les femmes et les jeunes filles, se sont plu à décorer leurs mains d'an-

neaux, faits de matières diverses. Des idées morales, à la fois très-variables et très-caractérisées, ont toujours été attachées à ce genre de parure.

L'un des anneaux de Jeanne Darc, celui qui était l'objet de sa prédilection, paraît avoir été fait d'un métal nommé, dans la minute française, *laiton* et dans le texte latin *electrum*. Le *laiton* consiste, comme on sait, en un alliage de cuivre et d'étain. Il devait son nom à la couleur pâle ou *laiteuse* qu'affectait le métal ainsi composé. Ce métal s'appelait aussi en latin *aurichalcum*, qui est devenu, dans la langue classique, *oricalque* ou *aurichalque*, et *archal* par la déformation vulgaire. Or on sait quelles idées morales les peuples antiques attachaient à l'*electrum* et à l'*aurichalcum*. Ces souvenirs se perpétuèrent, en se transformant, durant le moyen âge. A cette époque, le laiton représentait ce que j'appellerai l'or des pauvres ; c'est-à-dire l'*aurichalcum*, l'*electrum*, ou mieux peut-être, si l'on veut, le χαλκὸς de l'antiquité[1].

Jeanne, avons-nous dit, se plaisait à considérer son anneau et nous croyons avoir indiqué les véritables sentiments qui en étaient la cause. Qu'il nous soit permis, toutefois, de citer, à ce

1. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 185, 239. Rossignol, *les Métaux dans l'antiquité*. Paris, 1863, in-8°. Glossaire de Du Cange aux mots : *Auriacum*, *electrum*, et *lato*.

propos, un texte peu connu, et qui se rapporte, par un certain côté, au sujet que nous traitons. Jean Jouvenel des Ursins (historien de Charles VI), né en 1388 et mort en 1473, a composé un traité curieux et inédit sur l'office de la chancellerie. Cet ouvrage est adressé à son frère, Guillaume des Ursins, qui, par le crédit de Jean, fut nommé chancelier de France en 1445. L'auteur cherche, dans cet écrit, à prémunir le nouveau magistrat contre les situations épineuses que peut lui susciter l'exercice de cette charge, importante et difficile à remplir. Quelquefois, dit-il, des orages s'élèvent par suite du dissentiment qui existe entre le prince, ou des personnages considérables, et son chancelier, à l'égard de certains actes auxquels celui-ci doit apposer le sceau royal :

[*Sed voluntas regis*, ainsi s'exprime l'auteur sous une forme macaronique], *sed voluntas regis pro ratione censeri debet*[1]. Au regard de vous (et Dieu sçait que aucunes fois quand on reffuse lettres, il y en a qui dient des paroles !) Mais il faut *viriliter agere et sustinere Dominum*[2] et estre froid et attrempé (calme, modéré). Et pour signe de avoir attrempance, ay sceu personne qui portoit ANULUM *aut aliud signum*[3] QUE IL REGARDOIT TOUTEFOIS QUE IMPATIENCE LUY VENOIT[4].

1. Mais la volonté du roi doit être prise pour règle.

2. Montrer une énergie virile et supporter la volonté de Dieu (ou *se ranger à l'opinion du maître*, du roi).

3. Un anneau ou toute autre signe.

4. Mscr. St-Germain-Harlay, nº 72, fº 84. La *personne* dé-

L'anneau, passé au doigt de la fiancée, était le principal symbole de l'union conjugale. Les évêques, archevêques et certains abbés, portaient l'anneau, ainsi que la mitre et la crosse, comme insignes de leur dignité. Cet anneau figurait l'alliance des prélats avec leur Église, et la même idée symbolique, l'idée d'un mariage, présidait au cérémonial, très-singulier, qui s'accomplissait lors de l'installation ou joyeux avénement de certains évêques, tant en France qu'en Italie. Mais chez le prélat chrétien, l'anneau épiscopal était placé à la main droite de celui qui le portait, pour établir une différence entre ce signe et l'anneau conjugal[1].

Cette même idée symbolique était aussi ancienne que le christianisme; et Jésus, dès le principe, avait été célébré comme l'époux de l'Église. Dans la légende grecque de sainte Catherine d'Alexandrie, cette idée ou ce sentiment poétique a enfanté l'un des épisodes les plus gracieux et

signée ici paraît être Jean Ier Jouvenel, chancelier du duc de Guyenne vers 1412, mort en 1431, père de Jean II, auteur du *Traité de la chancellerie* et de Guillaume.

1. Vallet de Viriville, *Archives de l'Aube*, 1841. In-8°, p. 340 et suiv. « Hoc unum cum viro erudito observo annulum in dextram episcopi manum immitti, ad discrimen inter annulum episcopalem et annulum pronubum, uti notatur in Pontificali ms. Lyrensis monasterii anno 600, apud Marten. *De antiquis ecclesiæ ritibus*, part. 2, lib. 1, cap. 9, pag. 673. » (Du Cange,) verbo *annulus*.

les plus populaires que nous ait légués l'hagiographie du moyen âge, je veux dire le mariage mystique de sainte Catherine.

Les parents de la jeune et belle sainte, héritière d'un royaume et encore païenne, voulaient la marier à quelque grand prince ou baron. Mais une nuit que Catherine était couchée dans le même lit avec sa mère Sabinelle, Jésus leur apparut en songe à toutes deux, au milieu de la cour céleste. Catherine désormais ne voulut pas d'autre époux. Jésus, condescendant au désir de la convertie, quitta un jour le paradis, puis il vint au temple d'Antioche, où il épousa solennellement Catherine. Il lui passa au doigt, en signe de la célébration de cette union, un magnifique anneau, puis remonta au ciel. Cet anneau, ajoute la légende, se conserva longtemps en la cité d'Alexandrie d'Égypte.

La scène pittoresque de l'union a été souvent représentée par les artistes. Hans Hemling, le célèbre peintre du quinzième siècle, entre beaucoup d'autres, a pris ce sujet pour thème de l'un de ses ouvrages les plus précieux et les plus remarquables.

Dans le tableau d'Hemling, Jésus est figuré enfant sur les genoux de sa mère. De la main droite, il tient un riche anneau; Catherine agenouillée reçoit cet anneau, que l'enfant Dieu introduit au quatrième doigt, ou *annulaire*, de la main gauche. Cet usage est encore universelle-

ment suivi, lors de la célébration du mariage religieux, dans les diverses communions chrétiennes[1].

Du temps même où vivait Jeanne Darc, plus d'une personne aspirait au rôle et aux honneurs de la sainteté. L'une de ses contemporaines, connue sous le nom de sainte Colette, était née à Corbie vers 1380 et mourut en 1448. Les miracles de cette thaumaturge furent d'abord, en partie du moins, contestés; mais elle triompha peu à peu de ces résistances et finit tardivement (en 1807) par être régulièrement canonisée.

Les hagiographes de sainte Colette rapportent que saint Jean, l'apôtre vierge, pour faire honneur à la sainte de Corbie, qui professait pour la chasteté virginale un culte particulier, descendit à son tour du ciel et vint trouver sainte Colette. Il lui remit, ajoutent-ils, un riche anneau d'or en signe d'alliance spirituelle avec le Roi des rois. Cet anneau, si l'on en croit les mêmes autorités, demeura, dès l'an 1413, en la possession de sainte Colette. Plusieurs des religieux et des reli-

1. L'anneau conjugal se plaçait au quatrième doigt de la main gauche: à cause de la correspondance de la *veine cordiale*. D'après une opinion reçue de toute antiquité, la veine cordiale partait de ce doigt pour reporter le sang droit au cœur. A la cérémonie du sacre, dit notre savant confrère, M. l'abbé Martigny, on bénit l'anneau de l'évêque et on le lui met au quatrième doigt de la main droite. (*Dictionnaire d'antiquités chrétiennes* : ANNEAU.)

gieuses de l'ordre ou réformation qu'elle institua, virent et touchèrent cet anneau. Plus d'une fois, lorsque la sainte envoyait quelque message, elle confiait au messager ce joyau, afin de préserver ainsi l'envoyé des périls auxquels il pourrait être exposé. Cet anneau enfin, disent-ils, subsistait encore au seizième siècle à Gand, dans le monastère des Coletines ; il disparut lors de l'invasion et des ravages des ennemis, c'est-à-dire des protestants en cette même ville et à cette époque [1].

Tous les faits, antérieurs à 1431, que nous venons de citer, étaient parfaitement connus, sans aucun doute, de P. Cauchon et de ses assesseurs. Les questions multipliées que le juge adressait, sur ce point, à la prévenue, tendaient évidemment à tirer de ses aveux quelque base, pour l'accuser de sacrilége, d'usurpation d'autorité ou d'immixtion dans les fonctions sacrées. Les réponses de Jeanne n'offrant aucune prise à

1. « Insuper in signum sue purissime virginitatis, Deo quidem gratissime, fuit ei missus e celo ex dono Dei, et hoc medio presertim virgineo candore nitentis apostoli, sancti Johannis evangeliste, annulus aureus, impositusque digitis ejus, ad designationem quod ipsa erat vera et spiritualis sponsa supremi regis, etc., etc. » (*Sanctissime virginis Colete vita*. Paris, in-8°. gothique sans date, feuillet 8 verso). Bollandistes, *Acta sanctæ Coletæ*, t. I de mars, p. 611, n° 52, et *passim*. S. d'Abbeville, *Vie de Ste Colette*, 1629, in-8°, p. 403 et s. *Vie des saints du diocèse de Besançon*, Besançon 1854, in-8°, t. IV, p. 256, note 1, etc., etc.

ce dessein, ils se rabattirent alors sur le grief, très-vague, mais toutefois décisif, de sorcellerie.

III[1]. — La Pucelle avait le goût de l'élégance et du luxe, en fait de mobilier, vêtement, chevaux, etc. Cette inclination très-inoffensive à coup sûr, et si naturelle chez une jeune femme, lui fut imputée à crime; non-seulement par ses juges et adversaires, mais par R. de Chartres lui-même, chancelier de France et premier ministre, qui peut être rangé, à bon droit, parmi les persécuteurs de l'héroïne. « *Petit* anneau d'or, » est-il dit en parlant de l'objet envoyé par la Pucelle, en 1429, à Jeanne de Laval. Cette expression paraît être un terme de modestie, propre à qualifier courtoisement le présent de la donatrice. On est également induit à penser que cet anneau était un de ceux qu'elle portait habituellement. Cette circonstance, si elle était admise, expliquerait encore mieux le cadeau offert par la *dixième preuse* (car la Pucelle obtint ce titre de la vénération populaire), à la veuve du *dixième preux*[2].

II-IV. — Il nous reste à dire quelques mots qui

1. Voy. ci-après II, IV.

2. M. Merlin prépare depuis longtemps un ouvrage historique sur les cartes à jouer, accompagné de nombreux spécimens. Parmi ces spécimens, se trouve un fragment de jeu de cartes qui paraît dater des premières années du XVI[e] siècle. [Jeanne] *la Puselle* (*sic*) y figure comme *preuse*.

se rapportent principalement au quatrième et dernier des objets énumérés dans ce mémoire, à savoir le cachet d'or qui se conservait en 1612 dans la famille Du Lis[1].

Une première pensée, quant à ce petit objet, se présente tout d'abord à l'esprit : c'est de l'identifier avec le deuxième anneau (d'or), donné à la Pucelle par ses frères, revendiqué par celle-ci à l'audience, et qui aurait été restitué par ses juges à la famille.

Mais cette conjecture ne peut que bien difficilement se soutenir devant la réflexion et la critique.

En effet, le texte ne dit pas que ce *cachet* fût en forme d'*anneau*, ou de *bague*, au quel cas Du Lis eût vraisemblablement employé la deuxième ou la troisième de ces expressions de préférence à la première. En second lieu, le texte ne dit pas non plus que cet objet eût été à l'usage personnel de Jeanne. Il dit seulement : *à ses armes*. Or aucun monument, aucun texte, ne nous autorise à penser que Jeanne se servît personnellement des insignes héraldiques, dont

1. Dans une lettre adressée à Peiresc par Charles du Lis en date du 30 juin 1613 nous lisons ce qui suit : « Vous me faites des offres et des ouvertures par trop favorables pour la recherche du cachet d'or à ses armes (aux armes de la Pucelle), gravé de son temps, etc. » Tiré des manuscrits de Peiresc à Carpentras. Dans Vergnaud-Romagnési. *Fête de la délivrance d'Orléans*, etc. Orléans, 1857, in-8°, p. 23.

le roi avait gratifié sa famille. Il n'en fut pas ainsi de ses frères anoblis par ce même acte ; et la noblesse de ces derniers était tellement un reflet qui leur venait de leur sœur, qu'on les nommait Jean et Pierre *la Pucelle*[1]. Les *armes de la Pucelle* signifient donc, plus étroitement : les armes de la famille Du Lis.

Si donc l'allégation rapportée par Charles Du Lis est exacte, l'objet en question paraît avoir consisté dans un petit scel ou cachet d'or (qu'on appelait, au xv[e] siècle, un *signet*), gravé vers 1430 aux armes de la famille anoblie, et porté soit par Jean du Lis, écuyer, prévôt de Vaucouleurs, etc., frère de la Pucelle, soit par Pierre du Lis, son autre frère, chevalier.

1. Exemple : « A Jehan *de la Pucelle*, fils de feu Pierre du Liz en son vivant chevalier frère de Jehanne la Pucelle, la somme de vi xx vlt. (125 livres tournois), à lui ordonnée par le roy notre sire (Louis XI), pour sa pension, finissant à la feste de la Magdaleine (22 juillet) 1478. » Direction générale des archives, Comptes du trésor royal KK 58 f° 7 verso. Cité par M. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris 1867, in-8°, au mot *Jehan*.

Anneau de sainte Colette. — Voir sur ce sujet une étude spéciale consacrée à ce personnage dans le *Procès de condamnation* en français, introduction, n° XIII, pages lxxij et suiv.

INSCRIPTIONS

ANTIQUES D'AUXERRE

ORIGINES

ET

DÉNOMINATIONS DE CETTE VILLE,

Par M. Félix Bourquelot, membre résidant.

Mémoire, lu dans les séances du 13 mars et du 8 mai 1867.

La ville qui porte aujourd'hui le nom d'Auxerre a eu, ainsi qu'on le sait, sous le régime romain, le rang de *civitas* parmi les villes de la Gaule composant la 4e lyonnaise [1]. Elle n'a point

1. Notitia provinciarum et civitatum Galliæ. — On trouve aussi le mot *civitas* appliqué à Auxerre dans le règlement de saint Aunaire, rédigé en 593, dans la légende d'une monnaie mérovingienne, *Autiziodero ci*, dans la Vie de saint Amatre, etc. Il ne paraît pas que la cité d'Auxerre ait formé originairement un peuple distinct et indépendant. Walckenaer place sans preuves sur son territoire les *Boii* de Jules César.

conservé, comme Autun, Besançon, Arles, Nîmes, Paris, etc., un de ces précieux édifices qui rappellent avec tant d'éclat la civilisation et les arts importés par Rome dans notre Gaule; mais, — outre des pans de murs encore debout, — des ruines souterraines, des inscriptions votives ou sépulcrales, des sculptures, des monnaies, mises au jour à différentes époques, attestent suffisamment l'ancienne importance de la cité auxerroise[1].

Ces restes d'un état de choses depuis longtemps disparu, ces témoins d'un passé dont le souvenir nous intéresse si vivement, ces monuments rappelés à la lumière après une nuit de plusieurs siècles, que sont-ils devenus? Les uns ont été détruits, et l'on ne connaît que par des mentions vagues ou succinctes les circonstances dans lesquelles leur existence a été révélée; d'autres ont également péri, mais après avoir été décrits et copiés; d'autres enfin existent encore, le goût public les protége, et ils s'offrent, pour ainsi dire, à l'étude.

Déjà, au seizième siècle, les découvertes

1. Ruines d'un temple d'Apollon; — vestiges d'un temple de Diane; — traces d'un amphithéâtre; — Fourneaux et coins monétaires; — aires de maisons romaines; — autels, tombeaux, statues équestres et autres; — chapiteau sur lequel sont sculptées les figures de Jupiter, de Mars, de Mercure et de Neptune; — figurines en bronze et terre cuite; — monnaies; — amphores, etc.

d'antiquités avaient le privilége d'attirer l'attention et d'exciter l'intérêt; il se trouvait des curieux et des savants pour recueillir, pour conserver les objets trouvés, pour les faire connaître dans des écrits qu'un public d'élite savait apprécier. Les restes antiques qu'Auxerre vit alors sortir de son sol furent remarqués. Un texte épigraphique, où figurent les noms des cités de Sens, de Troyes, de Meaux, de Paris et d'Autun, fut copié et publié par l'érudit champenois Pierre Pithou d'après un monument trouvé à Auxerre, et la science l'accueillit sans contestation, comme un précieux témoignage de l'organisation politique de la Gaule romaine[1]. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, des travaux entrepris dans l'intérieur de la ville et dans les murailles qui avaient formé son enceinte primitive, amenèrent diverses trouvailles de débris gallo-romains.

Qu'on me permette de m'arrêter ici quelques instants. Avant de marquer aussi exactement que cela est possible les destinées des inscriptions romaines d'Auxerre, je voudrais aborder rapidement les questions qui se rapportent aux origines de cette ville, aux dénominations qu'elle a portées, aux murailles dont elle a été anciennement entourée. Aussi bien qu'Orléans, Autun et plusieurs autres localités de la Gaule, Auxerre est

1. Voy. plus loin, p. 143.

un champ ouvert aux conjectures, un objet de doutes et de controverses. On ne la trouve pas mentionnée dans des écrits historiques avant les *Res gestæ* d'Ammien Marcellin[1]; mais l'existence de la voie romaine construite par Agrippa qui y aboutit[2], la découverte sur le sol qu'elle occupe de deux patères consacrés au dieu Apollon, et de diverses sculptures et inscriptions, la forme même de son nom indiquent une origine beaucoup plus ancienne, et le géographe Danville la considérait avec toute raison, selon moi, comme un établissement celtique[3].

1. Julianus Autosidorum pervenit, ubi brevi, sicut solebat, otio cum milite recreatus, ad Tricassinos tendebat.... (*Rer. Gest.* lib. XVI, c. II, § 5 et 6.)

2. Voy. l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne. — Cette voie arrivait de Lyon à Auxerre, après avoir passé par Mâcon, Châlon-sur Saône, Autun, Avallon, etc. On ne voit encore des restes aux environs d'Auxerre. — Une autre voie passant par Sens, Gron, Villefolle, Saint-Julien-du-Sault, Champlay et Basson, rejoignait à Auxerre la voie dont il vient d'être question. Elles ne traversaient ni l'une ni l'autre la *civitas*.

3. Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, p. 358 et suiv. — Adrien de Valois considère le nom d'Autissiodurum comme celtique et composé de deux mots, dont le second, Durum, indique un cours d'eau. — Auxerre était-elle, lors de l'invasion romaine, le chef-lieu d'un peuple indépendant? M. Chardon, dans son Histoire d'Auxerre, s'est déclaré pour l'affirmative; il a été suivi par M. Quantin (Introd. du t. II du Cartulaire général de l'Yonne). M. Déy, t. VII du Bulletin de la Société archéologique de Sens, soutient l'opinion contraire, et cette opinion me semble avoir pour elle les meilleurs arguments.

L'abbé Lebeuf était dans des idées bien différentes. Le besoin de rattacher l'histoire de sa ville natale à celle de Jules César le tourmentait, comme il en a tourmenté tant d'autres. Il a imaginé, pour satisfaire à ce besoin, qu'on s'étonne de rencontrer dans un esprit aussi éminent, un système bizarre, compliqué, et que je serais tenté d'appeler fantastique. Après avoir assigné pour emplacement au *Vellaunodunum* mentionné dans les Commentaires de César le revers occidental de la montagne de Saint-Georges, que d'anciens titres appellent *veteres cellæ*, à quelque distance d'Auxerre, il prétend que les habitants de cette localité ont changé de séjour à la suite de la conquête romaine. Ils se seraient alors transportés, en suivant le cours du Vallan ou Vallaon, sur un point que les légendes chrétiennes nomment *Autricum* ou *Autricus*, dans la plaine au bord de l'Yonne, d'où, à la suite d'une habitation de deux siècles, ils auraient passé, lors de l'établissement du christianisme, sur la colline qui domine cette plaine et qui porte la *civitas*[1].

1. Dissertation où l'on prouve que Vellaunodunum des Commentaires était aux environs d'Auxerre (Recueil de divers écrits, t. II, p. 179 et suiv.). — Voy. aussi Mémoires sur Auxerre, t. II, p. 1, 3, 4 et 5. Suivant Lebeuf, l'Autricum où se portèrent les habitants de Vellaunodunum était « où est le faubourg de Saint-Martin et principalement le lieu qui forme l'enclos du monastère de Saint-Julien. » (Mém., t. II, p. 4.)

Danville n'a pas eu de peine à renverser ce pénible échafaudage, et à montrer que les transmigrations de gens et les changements de noms relatés par Lebeuf sont inacceptables par une critique sérieuse[1]. Cependant les idées du savant chanoine ont laissé quelques traces. M. Leblanc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a publié, en 1830, deux volumes très-bien remplis de *Recherches sur Auxerre*[2], a cru retrouver le Vellaunodunum celtique dans le bourg de Vallan (Vallaon ou Vellaun), situé près de la ville d'Auxerre[3], sur le ruisseau de Vallan, affluent de l'Yonne. M. Chardon, auteur d'une *Histoire d'Auxerre*, imprimée en 1834[4], a reconnu le Vellaunodunum des Commentaires dans Auxerre elle-même. Au dire de cet écrivain, il existait au sud-est de la ville actuelle, dans la vallée qu'arrose le Vallan et qu'occupe le faubourg de Saint-Martin, un établissement considérable et fortifié qui portait le nom de Vellaunodunum et que Jules César rencontra sur son chemin. Pour avoir osé résister aux armes romaines, Vellaunodunum aurait été

1. Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule, p. 222 et suiv., 361 et suiv. — Voy. aussi les notes dans lesquelles Lebeuf essaye de défendre son système (Mém. sur Auxerre, t. II, p. 1, 2, 3 et 4).

2. In-12.

3. A 10 kilom. de distance.

4. Deux vol. in-8°.

contrainte, après l'entière conquête du pays, de changer son nom primitif, et elle aurait reçu celui d'Autricum, déjà appliqué à la montagne voisine, sur laquelle les vainqueurs avaient établi une forteresse pour tenir en respect les habitants de la vallée.

Il y a, comme on peut s'en apercevoir dès le premier coup d'œil, presque autant de conjectures et d'assertions arbitraires dans le système de M. Chardon que dans celui de l'abbé Lebeuf. Une dissertation spéciale est employée par l'historien de 1834 à montrer que, en s'en rapportant au texte des Commentaires, Vellaunodunum ne peut être qu'Auxerre [1]. Je n'ai pas l'intention de discuter dans cette courte notice les arguments produits par M. Chardon; on voudra bien me pardonner si j'exprime purement et simplement mon opinion. Ce que je puis dire, c'est que, s'il est, selon moi, impossible d'établir que les habitants de Vellaunodunum ont émigré à Auxerre du lieu qu'ils occupaient originairement, l'assimilation de Vellaunodunum et d'Auxerre me paraît également injustifiable [2].

1. Outre le bourg de Vallan et la ville d'Auxerre, les savants ont proposé pour Vellaunodunum : Scénevières, Château-Landon, Avallon, Beaune, Vézelay, Villeneuve-le-Roi, etc.

2. Voy. dans le tome VII du Bulletin de la Société archéologique de Sens, le Mémoire, déjà indiqué plus haut, de M. Déy, dans lequel l'auteur repousse l'idée de Vellauno-

Il reste à aborder la question que soulève le nom d'*Autricum* opposé à celui d'*Autissiodurum*, question assez épineuse, comme l'autre. Les monuments les plus anciens, depuis les premiers siècles de notre ère, les patères d'Apollon, une inscription d'Autun reproduite dans *Autun archéologique* et dans le travail de notre confrère M. L. Renier sur les *Itinéraires romains de la Gaule* [1], les Histoires d'Ammien Marcellin[2], les Itinéraires, la Notice des provinces, les Dictionnaires de notes tironiennes donnent à Auxerre la dénomination d'Autissiodurum ou d'une variété de ce mot. D'autre part, les biographies d'évêques et de saints auxerrois, rédigées du cinquième au dixième siècle, et divers documents d'histoire locale employent tour à tour le nom d'Autissiodurum et celui d'Autricum, qui, comme on sait, est en même temps le nom celtique de la capitale des Carnutes, depuis Chartres[3]; le

dunum-Auxerre, et soutient en outre qu'Autissiodurum n'a point été le chef-lieu d'une peuplade gauloise indépendante. — Il a paru récemment dans le Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, t. XX, 1866-67, un article de M. Salomon, intitulé : *Agendicum, Vellaunodunum et Genabum, étude historique.*

1. Dans cette pièce, dont une épreuve en plâtre existe au musée d'Auxerre, le mot *Autessioduro* est répété trois fois.

2. Liv. XVI (D. Bouquet, t. I, p. 548).

3. Géographie de Ptolémée, — Table Théodosienne, sous la forme *Mitricum*, — Document relatif à la géographie de

mot Autricum, quand il paraît dans les textes, est souvent accolé au substantif *locus*, désignant une localité peu habitée, d'importance minime[1], ou au substantif *mons*, indiquant une situation territoriale élevée; enfin, sur les monnaies mérovingiennes, dans les ouvrages de Grégoire de Tours, de Frédégaire, de Jonas et dans tous les écrits d'une date postérieure, sauf ceux qui viennent d'être signalés, le mot Autricum cesse de se montrer, et Autissiodurum reste la dénomination exclusive d'Auxerre[2].

la Gaule, publié dans l'Annuaire de la Société des antiquaires de France (1851). — M. Leblanc a confondu à tort l'Autricum de Ptolémée avec celui du pays Auxerrois; la distinction ne peut faire aucun doute. D'ailleurs le même nom appliqué à des lieux d'importance diverse se voit souvent dans la Gaule.

1. Voy. Géographie de Grégoire de Tours, par A. Jacobs (1858), p. 27.

2. Voici un tableau qui permettra la comparaison des dénominations d'Auxerre dans divers documents et à différentes époques :

Autessioduri (Patères du temple d'Apollon).
Autosidorum (Ammien Marcellin, liv. XVI).
Autessioduro (Inscription itinéraire du musée d'Autun).
Autisiodorum (Itinéraire d'Antonin).
Autessio Duro (Carte de Peutinger).
Autesiodorum civitas (Notice des provinces et des cités).
Autissiodorensis urbs, Autissiodorense oppidum (Vie de saint Germain, par Constance).
Autisiodurensis ecclesia (Souscriptions des conciles d'Orléans et de Mâcon, 511, 585.)
Civitas Autissiodorensis (Règlement de saint Aunaire.)

Voilà l'état des choses. Il s'agit de savoir quel rôle respectif ont joué les noms d'Autricum et d'Autissiodurum. Le nom d'Autricum s'applique-t-il à un groupe d'habitations particulier et distinct de la civitas, qui, sous le nom d'Autissiodurum, occupa pendant la domination romaine un sommet favorable à la défense sur la rive gauche de l'Yonne, renferma les autorités

Autissiodorensis civitas (Vie de saint Amatre, par Étienne Africain).
Autisiodorum (Chronique de Prosper).
Autissiodorum (Vie de saint Colomban, par Jonas).
Autisiodorensis urbs (Vie de sainte Geneviève).
Autissiodorensis urbs
Autisiodorum civitas
Autissiodorense oppidum — territorium
— municipium
} (Grégoire de Tours).
Autisiodero, Autisioderensis pagus (Frédégaire).
Antiziodero ci
Antiziodiro
Autixiodiro
Autisiodro
} (Monnaies mérovingiennes).
Autissiodorum (Gesta Dagoberti regis).
Autisioderum (Dictionnaire de notes tironiennes).
Autissiodorensis pagus (Vie de saint Pélerin).
Autissioderum
Autisioderum
} (Continuateurs de Frédégaire).
Autissiodorensis urbs (Gesta pontif. autiss.).
Alciodorum urbs (Nithard).
Autisiodorensis pagus (Gesta Pippini regis).
Alciodrisus pagus (Capitul. Caroli Calvi, Silv.)
Alciodronensis regio (Annal. Fuldens.)
Altiodorensis pagus (Annal. S. Bertini).

et les troupes, et eut une enceinte de murailles[1] ? Est-il le nom primitif d'Auxerre, antérieur à Autissiodurum, qu'il aurait servi à former, et avec lequel il aurait été souvent confondu dès l'origine ? Exposons d'abord les opinions qui se sont produites. L'abbé Lebeuf[2] et M. Leblanc[3] accusent d'une manière très-nette la distinction entre les deux localités d'Autricum et d'Autissiodurum. M. Chardon, que j'ai déjà cité à propos de Vellaunodunum, donne l'exposé et l'interprétation qui suivent :

« Autricus, dit-il, a été le premier nom de la cité et emprunté du mont sur lequel elle est

1. L'enceinte romaine de la civitas, dont il ne subsiste plus que peu de restes, formait, suivant Lebeuf, un carré long de 5 à 600 pas de longueur, sur 4 à 500 de largeur. M. Leblanc la décrit : un polygone irrégulier de 1100 mètres de développement, avec onze tours aux angles et aux endroits les plus exposés. En 1166, le comte Guillaume IV fit construire une nouvelle enceinte beaucoup plus vaste, dans laquelle il enferma, outre la civitas, les faubourgs ou paroisses de Saint-Père, de Saint-Julien, de Saint-Amatre, de Saint-Eusèbe, de Notre-Dame la d'Hors, et de Saint-Germain. (Guillelmus) muros circa villam fieri precepit...... (Chron. Autisiodor., ap. Labbe, Biblioth. nova manuscript. T. I. p. 293.) Les nouveaux murs formèrent un demi-cercle, ayant l'Yonne pour diamètre et joignant cette rivière, d'un côté au delà du monastère de Saint-Germain, de l'autre un peu au-dessus du pont. Le ruisseau de Vallan et la fontaine Saint-Amatre restèrent en dehors.

2. Dissertation de 1738 et Mém. sur Auxerre, t. I et II.

3. Recherch. sur Auxerre, t. I, p. 62 et suiv.

assise. Pour la distinguer ensuite de la partie de ce mont laissée hors des murs, peut-être aussi pour qu'elle ne fût pas confondue avec l'Autricum des Carnutes, on fit d'*Autricum Autricidorum*. Comme il arrive toujours lors de tels changements, longtemps les deux noms restèrent en usage, jusqu'à ce qu'enfin celui qui caractérisait le mieux la ville près de la rivière, plus généralement adopté, fit oublier l'autre[1]. »

M. Quantin émet l'opinion que la cité d'Auxerre tire son nom d'une ville celtique nommée Autricus, puis, sous les Romains, Autissiodurum[2].

Enfin, M. Challe s'exprime ainsi :

« Les plus anciens monuments de l'histoire locale révèlent le nom que portait Auxerre, avant d'être un castrum Romain. Ce nom est *Autricum*[3].... »

Voici maintenant ce qui me paraît être la vérité : Autricum ou Autricus est le nom d'une localité à part ; il n'est pas et ne peut pas être le nom de la cité d'Auxerre[4]. En effet, si ce nom,

1. Hist. d'Auxerre, tom. I.

2. Recherches sur la Géographie et la Topographie de la cité d'Auxerre, p. 15.

3. Origines historiques attribuées à Auxerre (Annuaire de l'Yonne, 18e année, 1854, p. 269).

4. Adrien de Valois se prononce dans ce sens de la façon la plus énergique : Qui, *dit-il*, Autissiodorum dictum prius Autricum putat, suam geographiæ ignorantiam prodit. — Les rédacteurs des *Acta Sanctorum* (notes sur la Vie de saint Amatre) ont pourtant donné un instant dans cette erreur.

qui ne se montre pas dans Ammien Marcellin, dans les Itinéraires, dans la Notice des provinces, sur les patères d'Apollon, dans la carte de Peutinger, est inscrit dans plusieurs documents chrétiens à côté de celui d'Autissiodurum[1], l'un et l'autre sont alors accompagnés de désignations spéciales, qui les distinguent et les particularisent[2] : Autricus se présente avec les qualificatifs *locus* ou *mons*; *Autissiodurum*, avec les

1. L'union des deux dénominations se remarque dans la Vie de saint Amatre, par Étienne Africain, dans celle de saint Germain par Constance, dans la légende en vers de saint Germain par Héric, dans les Gesta pontificum Autissiodurensium, dans la Passion de saint Pélerin, etc. — M. Leblanc dit que le premier chapitre du livre des Cérémonies des Pontifes, dont la cathédrale possède un exemplaire, est intitulé : Preces dicendæ in processione ad montem Autricum.

2. Je dois indiquer, quoique cela ne me semble pas avoir d'importance, les textes dans lesquels la distinction entre les deux noms Autricus et Autissiodurum n'est plus marquée. Dans la Vie de saint Géran, évêque d'Auxerre (Gesta pontif. Autiss., ap. Labbe, nov. Bibl. t. I, p. 442), on lit : Geranno, Autricæ sedis episcopo, et un peu plus loin, Betto, pontificatum Autissiodorensis ecclesiæ dum arriperet. — M. Leblanc signale aussi un passage de l'appendice des miracles de saint Germain (Acta Sanctorum, 31 juillet, p. 285), où saint Germain est appelé Episcopus Autrici. Enfin, Labbe, dans ses Conciles (t. V, col. 571 et 572), après avoir rapporté parmi les signatures des canons du 1er concile de Mâcon, tenu en 581, celle de saint Annaire, évêque d'Auxerre, sous cette forme : Aunacharius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ Autisiodorensis, constitutionibus nostris subscripsi, cite la note suivante de Sirmond : In codice Bellovacensi, ecclesiæ Autricæ, quod idem est.

mots *civitas*, *urbs*, *oppidum*, etc. Jamais Autricus n'est décoré du nom de *civitas*.

Je crois de plus qu'Autissiodurum n'est pas une dérivation d'Autricus ou d'Autricum[1]. Ces deux noms ont, il est vrai, une syllabe commune, *alt* ou *aut*, mais les parties suivantes de chacun d'eux *ric*, d'une part, *icio*[2], de l'autre, n'appartiennent pas au même radical. Tout le monde convient, sauf le poëte Héric, qui a écrit, au neuvième siècle, une biographie en vers de saint Germain[3],

1. La cité fut appelée *Autrisidorum*, à cause qu'elle étoit voisine du ruisseau qui arrose le coteau d'Autric; c'est de là que, par un léger adoucissement, on fit *Autisidorum* (Lebeuf, Mém., t. II, p. 11). — Suivant M. Leblanc, Autissiodorum serait le génitif d'*Autissiodi*, comme *Senonum*, *Meldorum*, et le nom de rue de la Fécauderie, une des rues d'Auxerre, viendrait de FR. C. AUTRI, *forum civitatis Autriciodorum*. En fait cette inscription n'a jamais existé, et on ne trouve nulle part dans un texte ancien la forme *Autriciodorum*. — Je me borne à rappeler d'autres étymologies latines, grecques et celtiques qui ont été proposées : alta sedes Deorum, ante sedes Deorum, Autisiodorum (Aut-is-iodrum, petite montagne au bord d'une rivière).

2. Iciodorensis vicus Arvernorum. — Iciodorum Turonum.

3. Voici les vers dans lesquels Héric produit son étymologie du nom d'Auxerre, étymologie que Valois traite justement d'absurde :

Autricus a priscis olim vocitata refertur.
Ætas posterior pinnas et culmina avitis
Mœnibus imposuit, duri munimina belli,
Ex augmentatis verso cognomine muris,
Sive sequax usus, dicas Autissiodorum,
Seu mutitare velis et dicere Altiodorum.

(Acta Sanctorum, 31 juillet, p. 226.)

que la finale (*durum*, *dur* ou *dour*) indique un cours d'eau, tel que l'Yonne; mais les explications par lesquelles M. Chardon essaye de faire comprendre l'introduction tardive de ce mot dans le nom d'Auxerre n'expliquent rien. D'ailleurs quel motif, quel témoignage autorisent à admettre l'antériorité d'Autricum? Les monuments écrits qui mentionnent Autissiodurum sont, comme on l'a vu tout à l'heure, plus anciens que ceux où figure Autricum; les deux noms ont chacun une origine celtique, et d'après cela, les deux localités qu'ils désignent peuvent être considérées comme ayant une existence antérieure à la domination romaine dans la Gaule; enfin, on trouve à la fois dans la cité, dans les murs de l'enceinte primitive et dans les faubourgs des monuments d'architecture, de sculpture et d'épigraphie appartenant à l'époque gallo-romaine. Rien ne permet donc d'affirmer qu'Autricum ait existé avant Autissiodurum. Ce sont, selon moi, deux groupes d'habitations voisins, formés avant la conquête, à des époques impossibles à déterminer et ayant pris avec le temps des développements différents. Les Romains ont choisi le mieux situé des deux pour y établir le siége d'un gouvernement provincial et une forteresse, tandis qu'Autricum conservait ses habitants et peut-être son administration locale. L'histoire du moyen âge offre l'exemple de beaucoup de villes dans lesquelles la cité ou le château

et le bourg étaient séparés de la même manière.

Maintenant, quelle était la situation d'*Autricum*, du *locus* et du *mons Autricus*? Cette situation me semble fixée positivement par les édifices payens et par les sépultures chrétiennes des temps primitifs qui ont été découverts sur le territoire compris entre le ruisseau de Vallan, la rivière d'Yonne et les murailles de la civitas. C'est dans cet espace, entremêlé de plaines et de collines, qu'habitait une population gallo-romaine, qui était en communication continuelle avec celle de la cité; c'est là que s'élevaient un amphithéâtre, un temple consacré à Apollon et plusieurs autres édifices dont l'existence est constatée par des vestiges nombreux et caractérisés; c'est là que, d'après les légendes, saint Pélerin, venu de Rome dans le pagus Autissiodorensis, prêcha publiquement le nom et la gloire du Christ[1]; c'est là que se réunirent les premiers chrétiens, plus libres au milieu d'une ville ouverte et plus sûrs de leurs succès que dans une enceinte habitée par la population

1. .... Exinde ad Autricum pervenientes, cœperunt publica voce Christi gloriam prædicare (Vita S. Peregrini, in Gestis pontif. Autissiodor. ap. Labbe, Biblioth. nova, t. I, p. 412). — Ad Autricum divina admonitione intrepidi usque perveniunt, ubi nobiliorum ingens tunc vanas observans culturas constipata resideret turba (Id., Hist. episc. Autiss., p. 527).

officielle ; c'est là enfin que leurs corps ont été déposés, et que de nombreux tombeaux révèlent et attestent leur présence[1]. De cette façon, et en admettant la distinction et la coexistence des deux localités d'Autricum et d'Autissiodurum, les faits s'arrangent et sont facilement intelligibles. Les noms modernes sont eux-mêmes, dans ce sens, d'accord avec les noms anciens. Les Bollandistes, dans les notes jointes à la Vie de saint Germain, par Constance, ont fait observer que la dénomination de *mons Autricus* s'est conservée dans celui de *Montartre* ou *Mont-Artre*[2]. Or le lieu de Montartre est précisément l'emplacement un peu élevé, voisin de l'église de Saint-Symphorien, puis Saint-Amatre, où, à côté de monuments payens[3], s'est rencontré un grand

1. Exinde ad locum qui appelatur Autricus ad sepulturam deducitur (Vie de saint Germain par Constance, dans les Acta sanct. Boll. 31 juillet, p. 202, col. 1). — S. Marcellianus.... sepultus est in monte Autrico (Gesta pontificum Autissiodor. ap. Labbe, Nova biblioth. manusc. t. I, p. 412). — S. Valerius.... sepultus est apud montem Autricum (id., ibid., p. 413). — S. Valerianus.... sepultus est in monte Autrico (id., ibid.) — S. Amator.... sepultus est in monte Autrico (id., ibid., p. 414).

2. Acta sanctorum B. 31 juillet, p. 204, col. 1.

3. Entre autres un criobole encore en partie existant et une inscription où est mentionné un *Lupercus Augusti*. Voy. plus bas pages 128 et 149.—La vie de saint Amatre, par Étienne Africain, indique à la fois la rencontre à Autricum, des voies dont il a été question plus haut et la situation inclinée du terrain : ibique non longe viarum in præcipiti considentes.

nombre de tombeaux ayant le caractère des premiers temps du christianisme. Le rapprochement invoqué par les auteurs des *Acta Sanctorum*, et que les règles de la philologie sont loin de contredire, me semble à la fois lumineux et décisif[1].

Quant aux murailles de la cité d'Auxerre, dans lesquelles ont été découvertes plusieurs des pierres antiques et des inscriptions dont je vais m'occuper, elles ont également donné naissance à des opinions très-diverses. L'abbé Lebeuf et M. Leblanc me semblent avoir chacun distingué et avoir chacun méconnu une portion de la vérité. Lebeuf s'est montré convaincu que « ces murailles avaient été faites en partie des débris de quelques temples, aussi bien que des sépulcres et des maisonnettes des idolâtres[2] », et il en a conclu que la ville était postérieure à l'établissement du christianisme. La conclusion du savant Auxerrois est forcée, et elle n'a pas échappé à la critique serrée de Danville, qui en a fait sentir les défauts. De son côté M. Leblanc prétend que

1. Lebeuf a indiqué assez exactement dans ses écrits et dans ses plans la situation d'Autricum; mais le rapprochement de Montartre et du mons Autricus paraît lui avoir échappé. Voy. Mémoires sur Auxerre, I, 13, 859 et 860; Recueil de divers écrits, II, 191, et Lettres, dans le Mercure de 1731.

2. Dissertation, etc., page 181, passage cité dans les Éclaircissements de Danville, p. 363. — Voy. aussi les Mémoires de Lebeuf sur l'Hist. d'Auxerre, t. II, p. 5.

les remparts de la cité d'Auxerre existaient avant la destruction de l'idolâtrie, qu'ils datent précisément du consulat d'Aulus Hirtius et de Vibius Pansa, c'est-à-dire de l'an 711 de la fondation de Rome, que la civitas resta longtemps payenne, que les monuments payens qu'on trouve enfermés dans la maçonnerie des murailles y ont été placés avec intention, à titre de monuments et non comme matériaux de construction, et que ce sont les chrétiens qui ont retourné ou mutilé ceux qui se présentent à nos yeux en cet état[1]. On verra plus loin que la date précise assignée par l'auteur des *Recherches* à la construction de l'enceinte romaine repose sur des données sans autorité. Il y a lieu de croire qu'au moment où vinrent les chrétiens, c'est-à-dire au troisième siècle, Autissiodurum était déjà protégé par une ceinture de murailles; mais les murs ou portions de murs d'où l'on a tiré des pierres sculptées ou écrites, sont certainement, ainsi que l'a vu Lebeuf[2], postérieures à l'introduction du christianisme. Voici, selon moi, comment les choses se sont passées : Auxerre a fait comme

1. Recherches sur Auxerre, t. I, p. 48 et suiv., 62, 70 et suiv.

2. Une preuve évidente, dit Lebeuf (Mém., II, 5), que ces pierres n'ont pas été originairement gravées pour être incrustées dans ces murs, c'est que les fragments d'une même inscription se trouvent partagés en différents endroits, suivant que les morceaux de pierre tombaient sous la main des ouvriers.

Sens, Orléans, Narbonne, le Mans, Metz et beaucoup d'autres villes antiques, qui se sont enveloppées de remparts, ou ont renouvelé leur fortification au moment où l'invasion germanique accablait ou menaçait de ses violences les populations terrifiées de la Gaule. Le christianisme, alors devenu religion officielle, travaillait avec le zèle le plus passionné à anéantir dans toutes ses manifestations la religion vaincue, et les prescriptions des conciles et des empereurs ordonnaient soit la fermeture, soit même la destruction des édifices consacrés à l'ancien culte[1]. Il est aisé de com-

1. Si qua in agris templa sunt, sine turba ac tumultu diruantur. His enim dejectis ac sublatis, omnis superstitionis materia consumatur (Honorius, 399. — Cod. Theod., lib. XVI, tit. X, l. 16). — Omnibus sceleratæ mentis paganæ exsecrandis hostiarum immolationibus damnandisque sacrificiis ceterisque antiquiorum sanctionum auctoritate prohibitis interdicimus, cunctaque eorum fana, templa, delubra, si qua etiam nunc restant integra, præcepto magistratuum destrui, collocationeque venerandæ christianæ religionis signi expiari præcipimus; scientibus universis, si quem huic legi apud competentem judicem idoneis probationibus illusisse constiterit, eum morte esse mulctandum (Theodosius et Valentinianus. — Cod. Theod. lib. XVI, tit. X, l. 25). — Simulacra.... suis sedibus evellantur, ædificia ipsa templorum, quæ in civitatibus vel oppidis vel extra oppida sunt, ad usum publicum vindicentur, aræ locis omnibus destruantur, domini possessionum in quibus templa sunt destruere cogantur (Arcadius, Honorius et Theodosius. — Cod. Theod., lib. XVI, tit. X, l. 19). — Quinetiam vias, pontes per quos itinera celebrantur, atque aquæ ductus, muros quinetiam juvari provisis sumptibus oportere signasti,

prendre que, dans de telles circonstances, sous l'influence d'un tel esprit, on ait, pour des travaux d'intérêt public, employé comme matériaux de construction, et sans soucis des figures et des inscriptions dont ils étaient couverts, les débris des temples, des autels, des tombeaux mêmes que la fureur religieuse avait renversés et brisés[1]. Tout s'explique ainsi pour Auxerre. La présence de débris payens dans les murailles ne prouve pas que la fondation de la ville qu'elles entourent soit postérieure à la destruction du paganisme; mais elle montre que la confection des murs ou

cunctam materiam quæ ordinata dicitur ex demolitione templorum memoratis necessitatibus deputari censemus, (an. 397. — Cod. Theod. lib. XV, tit. I, l. 36). — Les matériaux provenant de la destruction des temples ne furent pas employés sans scrupule. Dans une inscription rapportée par Mommsen (Inscr. regn. Neap. nº 1946), il est dit qu'une villa a été réparée et ornée « silicibus ex montibus excisis, non a dirutis monumentis. » En certains lieux, les débris payens ont été enfermés dans les fondations des églises; cela a eu lieu entre autres pour la cathédrale de Paris, pour les églises de Saint-Marcel et de Saint-Landry de la même ville, pour Notre-Dame de Melun, etc.

1. A Sens, la partie inférieure des murs construits dans des circonstances analogues est composée de grands blocs de pierre régulièrement taillés; puis vient une maçonnerie, dans laquelle on a fait entrer des débris d'édifices payens, ordinairement retournés quand ils avaient des reliefs et des inscriptions. — Gruter a publié l'inscription suivante : *Muris culavonensibus cum interioribus ædificiis providentia sua institutis atque perfectis* (Thes. inscr., p. 167).

parties de murs renfermant ces débris a eu lieu après la victoire des chrétiens.

Revenons maintenant aux antiquités de tout genre et particulièrement aux inscriptions qui, dans les temps modernes, sont sorties du sol d'Auxerre[1]. Il paraît qu'au dix-septième siècle, un Auxerrois, Jean-Baptiste Duval, interprète du roi pour les langues orientales, qui possédait un très-beau cabinet, transporta à Paris plusieurs monuments épigraphiques qui avaient été trouvés dans sa ville natale; on ignore ce qu'ils sont devenus, et nous ne les connaissons que par des copies plus ou moins imparfaites. Parmi les auteurs auxquels on en doit la reproduction, je puis citer Dom Viole et Bargedé, laborieux Auxerrois, qui se sont appliqués avec un zèle bien louable à recueillir les souvenirs de la localité, et dont les ouvrages manuscrits se conservent à la Bibliothèque communale. Diverses copies d'inscriptions ont été faites par le savant abbé Lebeuf, qui les a consignées soit dans ses *Mémoires sur*

1. Le public a vu récemment, dit M. Leblanc (Rech. sur Auxerre, t. I, p. 51), dans les travaux des prisons.... le tronc d'une figure d'homme colossale, entièrement nue, avec des formes athlétiques; .... une petite figure revêtue du sagum des Gaulois lié autour du corps, debout avec ses armes au pied d'une montagne; .... un couronnement de feuilles d'acanthes roulées, et au-dessous une tablette saillante portant cette inscription ...., dont on trouvera peut-être la fin : D. M. C. I. .... etc.

Auxerre[1], soit dans ses lettres[2], soit dans des dissertations spéciales[3]. Plus récemment encore, les inscriptions auxerroises ont été l'objet des travaux de M. Leblanc, de M. l'abbé Duru, de M. Quantin, etc. Malheureusement plusieurs de ces pièces sont frustes, incomplètes ou douteuses. Je signalerai entre autres dans cette dernière catégorie les épigraphes nombreuses qui portent le nom de Vibius. Quand des inscriptions répondent aux aspirations de l'orgueil local, il faut examiner avec un soin tout particulier si elles sont authentiques; or les Auxerrois se figuraient que les murs de leur ville avaient pour auteur un membre de l'illustre famille Vibia, 43 ans avant l'ère chrétienne....

Les monuments de l'antiquité existant encore aujourd'hui en nature ont été réunis par les soins de l'administration municipale dans une salle basse du musée d'Auxerre qui a été provisoirement affectée à cet usage, et où j'ai eu toutes les facilités pour les étudier. Ce sont des autels, des statues et des statuettes, malheureusement mutilées, une figure d'homme à cheval d'une assez belle facture, un tombeau sans inscription, qui présente sur ses côtés des bas-reliefs

1. Paris, 1743, deux volumes in-4°.

2. Correspondance publiée par MM. Quantin et Cherest.

3. Les indications se trouveront à la suite des inscriptions elles-mêmes.

dignes d'intérêt, diverses autres pierres funéraires, des fragments de frises, des chapiteaux, un entre autres de grande dimension, orné de figures de Jupiter, de Mercure, de Mars et de Neptune, et qui paraît avoir appartenu à un temple important[1], etc. Ces monuments, ainsi que je l'ai appris de l'obligeant et savant M. Quantin, archiviste et bibliothécaire, proviennent des faubourgs de Saint-Julien et de Saint-Amatre, des murailles romaines, de divers points de la ville, d'un puits situé au village de Crain, où des têtes et des fragments payens furent accumulés, sans doute au moment du triomphe du christianisme, etc. Les inscriptions sont au nombre d'une dizaine. Il convient d'y ajouter celle qui est gravée entre les jambes d'une statue très-fruste et qui a été trouvée à Sens, et celle qui se voit sur les patères d'argent du temple d'Apollon et dont j'ai parlé plusieurs fois. Les patères ont été renfermées dans une vitrine particulière du musée. On remarque dans d'autres vitrines quelques antiquités celtiques, des poteries gallo-romaines, des statuettes en bronze et en argile de Mercure, de Vénus, des déesses maires, etc. Aucune terre cuite ne m'a offert de nom de potier.

J'ai essayé de retracer et d'interpréter, selon

1. Sur la statue équestre et le chapiteau à figures divines, voy. Leblanc, Rech. sur Auxerre, I, 40.

mes forces, les inscriptions du musée d'Auxerre, et, ce modeste travail accompli, l'idée m'est venue de le soumettre à la Société des antiquaires de France, qui a jugé à propos de lui accorder les honneurs de la publicité. Le musée a été décrit par M. Challe, dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne*[1]. Mais l'auteur n'a point donné le texte des inscriptions antiques que renferme cet établissement. Quelques-unes d'entre elles ont été reproduites dans les ouvrages de Lebeuf, de MM. Leblanc, Quantin, Duru, etc. Néanmoins il y en a encore d'inédites, et les copies de celles qui ont été publiées ne sont pas toujours exactes.

Voici le résultat de mon étude. Je donne en premier lieu la copie des inscriptions auxerroises que possède le musée municipal; je reproduis ensuite celles dont je n'ai trouvé l'indication que dans des livres manuscrits ou imprimés. Ce petit recueil, auquel j'ai joint quelques explications et commentaires, ne sera peut-être pas jugé tout à fait inutile, soit par les amis de l'histoire d'Auxerre, soit par ceux qui s'occupent à un point de vue général de science épigraphique.

1. T. IX, p. 222.

I

INSCRIPTIONS DU MUSÉE D'AUXERRE.

I

DEO APOLLINI. R. P. PAG. II. M. AVTESSIODVRI

Inscription gravée en une ligne circulaire sous deux patères d'argent ayant un diamètre de 18 cent. 1/2. Le cercle proéminent dans lequel elle est enfermée a 7 centimètres; le cercle gravé qui limite les lettres en a 4. Les caractères, à peu près semblables pour les deux monuments, sont formés par un pointillé. Le creux des patères est de 24 millimètres.

Les patères dont il s'agit ont été trouvées en 1833 dans un terrain voisin du faubourg Saint-Amatre, avec des carreaux de marbre, des tuiles, des fragments de vases, des objets en métal, parmi les fondations d'un temple, de forme octogone, auquel aboutit une voie romaine. Ce temple était indubitablement consacré à Apollon. L'usage des patères dans les cérémonies du culte payen était ordinaire; on y mettait le vin que le prêtre devait verser sur le front des victimes. *Pateris vina libari*, est-il dit dans une loi des empereurs Valentinien et Marcien, en 451 (cod.

lib. I, t. XI, l. 7). Plusieurs patères, également en argent, ont été découvertes parmi les objets dont se composait le trésor de Bernay, aujourd'hui possédé par la Bibliothèque impériale, les unes simples comme celles d'Auxerre, les autres ornées de figures en relief. Elles occupent les numéros 2822-2885 du catalogue rédigé par notre savant confrère M. Chabouillet. On peut voir aussi, dans la *Revue archéologique*, la notice de M. Deloye sur deux patères d'argent consacrées à Neptune et sur l'inscription qui y est gravée. Je propose la lecture : *Deo Apollini respublica pagi secundi municipii Autessioduri.*

M. Leblanc, dans une *Notice sur le temple d'Apollon d'Auxerre*, qui a paru dans le tome I[er] nouvelle série des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1835, p. 66, a donné des détails sur les objets découverts dans les fouilles du faubourg Saint-Amatre, une représentation gravée des patères d'Apollon, une lecture et une traduction de l'inscription qui est tracée sur ces monuments. Voici la lecture et la traduction : *Deo Apollini, receptis precibus pagi, Titii majores Autessioduri.* — « Au Dieu Apollon, les prières du pays étant exaucées, les anciens des Titiens (les Titii, prêtres d'Apollon, exerçaient les fonctions d'augures) d'Auxerre. »

L'interprétation de M. Leblanc a, j'imagine, à peine besoin d'être discutée. Les signes, un peu étranges, il est vrai, dans lesquels il voit les lettres

TI initiales de *Titii*, ne se prêtent pas à cette explication; les sigles R. P. ne peuvent pas être supposées représenter des mots qu'il aurait été impossible de deviner, même à une époque où l'emploi des sigles dans les inscriptions était extrêmement commun. Enfin, la phrase entière, dans le texte de M. Leblanc, manque de la simplicité avec laquelle a dû être rédigée une inscription de ce genre. L'explication que je propose me semble remplir les conditions dont l'absence condamne celle de M. Leblanc. J'ai eu le plaisir de retrouver la manière de déchiffrer les caractères que j'ai adoptée dans les ouvrages de M Chardon, de M. Duru et de M. Quantin (*Hist. d'Auxerre*, t. I, introd., p. XXIII. — *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 26. — *Recherch. sur la géogr. et la topogr. de la cité d'Auxerre*, p. 11).

Les patères du temple d'Apollon accusent, à mon avis, le premier siècle de notre ère. Les monnaies trouvées avec elles dans la fouille sont en moyen bronze, à l'effigie d'Auguste, avec la légende : CÆSAR AVGVSTVS PATER PATRIÆ; au revers, on distingue deux figures sur un autel entre deux Victoires, avec les mots ROM. ET AVG., ce qui, comme l'a fait remarquer M. Leblanc, rappelle l'autel d'Auguste à Lyon. Selon M. Quantin, la forme des caractères inscrits sur les patères n'indiquerait que la fin du deuxième ou le commencement du troisième siècle de l'ère chrétienne.

II

VGSAC
DEO MER
VRIO AM
VS CELSVS
MBIORI
EX VOTO
SOL
M

Inscription fruste et incomplète, gravée sur un cippe octogone de pierre blanche et tendre.

Lecture : *Augusto sacrum Deo Mercurio Am...us Celsus, Ambiorigis filius, ex voto soluto libenter merito.*

Publ. par M. Baudoin, *Détails sur un fragment de voie romaine*, dans le *Bulletin des sciences natur. et hist. de l'Yonne*, t. II, p. 363; — par M. Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 27.

III

AVG. SACR. DEA. MINER
[VAE]..... RII APRILI......

Cette inscription trouvée à Crain, au fond d'un puits, est gravée au-dessous d'une figure

d'homme debout, barbu et couvert d'un manteau à larges manches qui tombe jusqu'aux pieds. De la main gauche, le personnage soutient une urne d'où s'épanche sur le sol un long flot de liquide; de la droite, il porte devant sa poitrine un panier qui semble contenir des fruits. Une niche en partie brisée l'enferme. Le monument en pierre tendre a trente et quelques centimètres de hauteur. La grossièreté de la sculpture et la forme des A et des L indiquent une basse époque.

La lecture de la première ligne n'est pas douteuse: *Augusto sacrum Deæ Minervæ;* dans la seconde, je cherche le nom d'une divinité locale, celui du personnage qui l'invoque, et la formule indiquant l'accomplissement du vœu. Je ne distingue bien positivement que le mot *aprili*.

Publ. par M. Quantin dans le *Bulletin des sciences hist. et natur. de l'Yonne.*

IV

PRO SALVTE DOMINORVM. V S L M
DEDICAVIT MODESTO ET PROBO COS

Inscription gravée sur un fragment d'autel en pierre de 1 mètre 42 c. de longueur sur 0^{m},40 de hauteur. Sur le côté gauche, une moulure pratiquée dans l'épaisseur de la pierre indique qu'elle se terminait à cet endroit. Le monument a été

trouvé le 10 mars 1731 dans le cimetière de Montartre, près de l'église de Saint-Amatre. Voici comment l'abbé Lebeuf en parle dans le *Mercure de France*, mai 1731, p. 1045 : « C'étoit un reste de criobole, où l'on voyoit encore figurée une espèce de tête de bélier à l'un des angles, et à l'autre une autre espèce de sculpture. Le couronnement de l'inscription avoit été détruit par les chrétiens, qui avoient fait creuser ce bloc de pierre pour placer dedans le corps d'un chrétien. Quoique le prieur de Saint-Amatre ait fait scier le cercueil en trois, il en a néanmoins conservé l'inscription dans son entier. » M. Leblanc (*Recherches sur Auxerre*, t. I, p. 28) dit que, lors de la découverte, « on distinguait les restes de divers ornements effacés aux angles de la rainure, une tête de bélier et une cymbale avec des rubans. » Il n'y a plus d'intact que les lettres de l'inscription ; elles ont $0^{m},05$ de hauteur.

On a trouvé au même endroit un bas-relief, où Bacchus est représenté sous la figure d'un jeune homme.

Lecture : .... *pro salute Dominorum, voto soluto libenter merito dedicavit, Modesto et Probo consulibus.* Il manque sans doute une ou deux lignes en tête.

La date est fixée par les noms des consuls. Titus Manilius Modestus et Sergius Calpurnius Probus occupèrent le consulat l'an 228 de l'ère chrétienne, septième année du règne d'Alexandre

Sévère. Quant au mot *Dominorum* et au sens qu'on doit lui attribuer, ils ont donné lieu à des articles et à une assez vive polémique dans le *Mercure de France*, en 1731, 1732 et 1733. Dans une première lettre, publiée en mai 1731, l'abbé Lebeuf, après avoir raconté la découverte du monument et donné le texte de l'inscription, émet l'idée que les *Domini* qu'il mentionne sont Alexandre Sévère et Ovinius Camillus, qui, suivant le récit de Lampride, fut pendant quelque temps associé à l'empire (p. 1045). Au mois de juillet suivant, un correspondant du *Mercure* contredit l'explication de Lebeuf, et soutient qu'il faut entendre par *Dominorum* Alexandre Sévère, et sa mère, Julia Mammæa, qui, comme on sait, joua un grand rôle dans la vie et dans le gouvernement de ce prince (p. 1687). Il y eut, sur le même sujet, une réponse de l'abbé Lebeuf (octobre 1731, p. 2334), une réplique du correspondant d'Orléans (avril 1732, p. 674), et une réponse à cette réplique (février 1733, p. 230). Pour ma part, je donne la préférence à l'opinion d'après laquelle il s'agit, dans notre inscription, d'Alexandre Sévère, qui naquit en 208 et succéda à Héliogabale en 222, et de Julia Mammæa, sa mère. L'empereur avait alors vingt ans. Plus tard, il défendit qu'on employât à son égard le titre de *Dominus*, qu'Auguste avait repoussé et que Domitien s'attribua avec celui de Dieu (*Dominus et Deus noster*. — Suéton., *in Domi-*

tiano, xiii). On a d'autres exemples de l'application du titre de *Dominus* à Alexandre Sévère, notamment une inscription rapportée par Gruter (p. 121).

GENIO D. N. SEVERI ALEXANDRI.

En 228, date de notre monument, Alexandre Sévère s'engagea dans une expédition contre les Allemands.

L'inscription *Pro salute Dominorum* a été publiée par l'abbé Lebeuf, *Mercure de France* de mai 1731, p. 1045, et *Mémoires sur Auxerre*, sauf la fin de la première ligne V. S. L. M.; — par Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII, p. 293; —par M. Leblanc, *Recherches sur Auxerre*, t. I, p. 28; — par M. Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 26.

V

D. M.
MONIMENTVM
IVCVNDE. IVLIANI
FILIAE.

Cette inscription fut découverte, en 1671, dans les fondations d'une maison près des murs de la ville. Elle est gravée sur un tombeau, au-dessus

d'une niche renfermant un personnage en pied, dont un collier entoure le cou et qui tient une fiole de la main gauche. Montfaucon trouve cette sculpture belle; on me pardonnera de dire qu'elle me semble d'une exécution médiocre.

Lecture : *Dis manibus monimentum Jucunde, Juliani filiæ.*

Le Julianus dont il est ici fait mention a passé longtemps pour l'empereur Julien. On lit sur une pierre qui accompagnait le tombeau de Jucunda, avant qu'il eût été transporté au musée : *Hoc monumentum Jucundæ, Juliani imperatoris filiæ, in lucem produxit restaurator hujus domus a fundamentis extractum Erardus de la Chasse, canonicus Autissiodorensis, anno salutis* 1671.

L'abbé Lebeuf a montré qu'il ne pouvait s'agir de l'empereur Julien dans l'épitaphe de Jucunda. Néanmoins, M. Leblanc, dans ses *Recherches sur Auxerre*, paraît encore accepter l'attribution du chanoine Erard de la Chasse, en se contentant d'exprimer son étonnement que le sculpteur ait omis de donner à Julien le titre de César.

L'inscription de Jucunda a été maintes fois publiée par Montfaucon, *Supplém. à l'antiquité expliquée*, III, 38; — par Lebeuf, *Mémoires sur Auxerre*, II, 9; — par Caylus, *Recueil d'antiquités*, VII, 292; — par M. Leblanc, *Rech. sur Aux.*, I, 57; par M. Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 29. — On la trouve dans les manuscrits de D. Viole, *Gesta Pontif. Autiss.*, p. 18.

VI

IVIMARI ET IVN
IORIS IOENALIS
FILI.

Inscription gravée au bas d'une niche arrondie, dans laquelle se voient deux figures d'homme, en buste, grossièrement sculptées. Le monument provient des murailles antiques de la cité.

Lecture : *Dis manibus Ivimari et Junioris, Joenalis filii* ou *filiorum*.

Publiée, mais d'une manière très-inexacte, par M. Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 25.

Le premier nom a une forme qui accuse d'une manière évidente une origine gauloise. On peut citer avec les mêmes syllabes terminales : *Indutiomare*, *Viridomare* (Cæsar., *de Bell. Gall.*, l. V et VII); *Segomar* (inscript. du musée d'Avignon, — inscript. d'une patère trouvée près de Dijon en 1853); *Dinomogetimaro* (inscript. de Saint-Pons de Thomières); *Combaromarus*, sur un simpulum provenant du Trésor de Bernay (Catalogue de M. Chabouillet, n° 2182), etc. Notre honorable confrère, M. le général Creuly, a bien voulu me communiquer l'inscription d'une stèle du musée de Soissons qui offre un nom semblable à celui de l'épigraphe d'Auxerre : IOIMARO. *Joenalis* est une forme de *Juvenalis*, qui se pré-

sente souvent dans les inscriptions antiques. Le mot ET et les syllabes VN et RI sont en lettres conjointes dans le monument original.

VII

D. M.
BITVRIX. VI
TALIS. FILIA

Inscription gravée au-dessous d'un v asede fleurs, représenté en relief sur un monument de pierre.

Lecture : *Dis manibus*, *Biturix*, *Vitalis filia*. Hauteur du monument 48^{c}, largeur 28^{c}.

Publié par M. Leblanc, *Rech.* I, 61, avec une interprétation défectueuse des lettres VITALIS ; et par M. Duru, *Bibl. hist.* I, 28.

Le nom de Biturix est curieux ; dans la Gaule romaine, comme dans la France du moyen âge, les noms des lieux d'origine servirent en certains cas de dénominations personnelles.

VIII

D. M. [ou M]
CATIO. SABINIO

Sur un tombeau, au-dessus d'un personnage en pied, très-fruste, qui est sculpté dans une niche.

Lecture : *Dis manibus Catio Sabinio.*

On trouve en assez grand nombre dans les recueils d'inscriptions les noms *Cattius* et *Sabinius*.

IX

CARABEL
LA FIDI. SO
CRA

Inscription en belles lettres romaines gravée sur un cippe qui a été trouvé dans l'emplacement du palais de justice. Hauteur totale du monument, 87c; du toit 9c; de la partie enfoncée en terre 21c,

Lecture : *Carabella, Fidi socra.*

Le nom de Carabella est rare, sinon inconnu ; les personnages du nom de Fidius se présentent au contraire fréquemment dans les inscriptions. *Socra* ou *socera*, pour désigner une belle-mère, ne se montre pas dans les écrivains de l'antiquité ; mais ce mot figure quelquefois dans les inscriptions.

X

...LI. DO...
...PROFI...
...DO...



Sur un fragment de pierre dont la provenance m'est inconnue. — A la deuxième ligne, j'hésite s'il faut lire *fi*, *ti* ou *it*.

XI

D. M. C. I. . . .
. . . .

Inscription gravée dans un cartouche incomplet qu'entourent sur deux de ses côtés en haut et à gauche des ornements profondément fouillés. Les lettres, de la plus belle facture, ont 0,14^{c} de hauteur. Ce monument a été publié par M. Leblanc (*Rech. sur Auxerre*, I, 52), et par M. Duru (I, 25).

XII

FRATER	
ET CONI	VX
	PARAV

Entre les jambes d'une figure mutilée, dont la main gauche semble tenir une sacoche. Probablement le commencement de l'inscription, le nom du défunt et ceux de son frère et de sa

femme existaient au-dessus de la tête qui a disparu.

Le monument, qui provient de Sens, et qui fut offert à M. de la Bergerie, préfet de l'Yonne, a été publié par MM. Leblanc et Duru.

II

INSCRIPTIONS DONT L'ORIGINAL N'EXISTE PLUS OU EST INCONNU.

I

AVG. SACR. DEAE
ICAVNI
T. TETRICIVS AFRICAN.
D S D D.

Sur le piédestal d'une statue colossale, trouvée, le 18 avril 1721, dans le mur fortifié de la cité d'Auxerre.

Cette inscription, rapportée par l'abbé Lebeuf dans ses *Mémoires sur Auxerre*, t. II, p. 6, a été de sa part l'objet d'observations et de doutes qu'il a consignés dans sa correspondance. Je crois ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici les passages de ses lettres dans lesquels il s'occupe du précieux autel dédié à la déesse Yonne.

« M. de la Chauvinière, dit-il dans une lettre adressée au P. Prévost, le 16 août 1721, m'a appris la bonté que vous avez eue de montrer au P. Chamillart l'inscription que j'ai trouvée le

mois d'avril dernier. Il ajoute que ce père est embarrassé de la lettre D de cette inscription; c'est apparemment l'un des D de la dernière ligne. Le P. Montfaucon l'explique ainsi : *de suo dedicavit.* M. Baudelot veut que ce soit *de suo dedit, dicavit.* Ces deux savants ne s'accordent point sur cette inscription : le premier ne nous a point expliqué les deux premiers mots, il veut que ce soit *Deæ Icauni*, à la déesse Yonne, au datif, comme à Autun, *Deæ Bibracti.* M. Baudelot prétend que l'inscription doit s'entendre *Augurio sacrum Deæ* ou bien *Deabus Icauniensium*, en sorte qu'*Icauni* sont les peuples qui habitent les rivages de l'Yonne, et l'autel auroit été dressé en conséquence de la consultation des Augures, parce que, dit-il, c'étoit un usage, la plupart du temps, sous le paganisme, de prendre l'avis ou, si l'on veut, d'employer le ministère des Augures pour le choix des lieux où la dévotion des peuples vouloit placer quelque autel, quelque statue ou quelque autre monument religieux....

« Si le P. Chamillart étoit assez heureux pour trouver une voie de conciliation dans ces deux sentiments sur *Icauni*, il me feroit un plaisir infini; s'il ne peut pas s'en mêler, ne pourroit-on pas avoir, par votre moyen et le sien, le sentiment du P. Souciet, son confrère, que je vois de temps en temps dans les journaux de Trévoux, cité comme un habile explicateur d'inscriptions? Voyez si cela est faisable. L'inscription est en belles grosses

lettres bien formées, de la longueur du doigt ; la pierre a bien 3 pieds en tous sens ; elle est incrustée dans les murs de la cité, à l'entrée de la boucherie, assez près de l'endroit où étoit la porte des bains,... La pierre n'est point dans sa situation naturelle ; elle a été apportée d'ailleurs. Le côté de l'écriture est dans le dedans du mur. On voit tout auprès les restes d'une statue prodigieuse, aussi fourrée dans le mur ; on n'en aperçoit que la draperie. » (*Lett.* de l'abbé Lebeuf, *édit.* de MM. Quantin et Cherest, t. I, p. 241, 242 et 243).

Plus tard, le 10 mars 1722, il s'adresse en ces termes au P. Chamillart lui-même : « ... J'ai cru devoir vous écrire pour vous prier de relire l'inscription que je vous avois envoyée... Elle a été trouvée incrustée dans les murs de l'ancienne cité d'Auxerre, de manière même qu'elle m'a été plutôt sensible par les doigts que par la vue, parce que la face antérieure de l'autel où elle est est dans l'intérieur collatéral de l'épaisseur du mur. Elle n'est qu'à vingt pas de la porte d'Auxerre, que les anciens appeloient balnéaire, parce qu'elle conduisoit à la rivière qu'on appelle *Icauna.* Quelques-uns prétendent qu'Icauni est au datif ; pour moi je l'avois cru au nominatif, et que nos anciens auroient été appelés *Icauni*, comme ceux de la Franche-Comté *Sequani.* Les lettres sont belles et bien formées ; elles sont de la hauteur du petit doigt. L'endroit du mur où

elle est, se trouve garni de plusieurs restes de chapiteaux ou bases de colonnes, placés sans attention. Il y a même un reste d'une statue prodigieuse, dont on ne voit que le bout de la draperie. La pierre a environ 3 à 4 pieds en carré en tous sens, la corniche comprise. (Ici, un fac-simile grossier de l'inscription.) On ne peut pas apercevoir distinctement la dernière lettre de la première ligne, à cause qu'elle est fort avant dans le mur. Il paroît que c'est ou un R ou un B ou un E. » (*Lett.* de l'abbé Lebeuf, t. I, p. 292-293.)

Voici, d'après Caylus, les dimensions du monument :

Longueur, 3 pieds ; hauteur, 2 pieds 6 pouces ; hauteur des lettres, 2 pouces.

Le texte de l'inscription est indiqué comme ayant été donné par le P. Chamillart, dans le *Mercure de France*, de sept. 1723, p. 1102 ; mais je ne l'ai trouvé à l'endroit cité ni dans le *Mercure*, ni dans le *Journal de Trévoux*. Il a été publié par le comte de Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. VII, p. 290, — et par Orelli, *Inscript.*, 187, qui ont lu DEAB (*deabus*), au lieu de DEAE ; on la trouve aussi, au dire de M. Leblanc, dans les écrits de D. Viole et de Bargedé. Enfin, elle figure dans l'ouvrage de M. Leblanc (I, 53), qui, comme Caylus, a écrit TETRICVS au lieu de TETRICIVS ; — dans un article de M. Challe sur le musée d'Auxerre (*Bulletin de la Société des*

sciences historiq. et naturell. de l'Yonne); — dans, *Géographie ancienne du département de l'Yonne*, par M. Déy, (*Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VII, 1861, p. 88); — dans *De Diis quibusdam ignotis Diatriba*, par J. de Bimard la Bastie (*Thesaurus Inscript.* de Muratori), col. 58, — et dans le *Recueil* de M. Duru, qui, comme Bimard de la Bastie, a mis DEAR à la place de DEAB. M. Challe déclare avoir fait, sans réussir, tous les efforts possibles pour retrouver ce monument.

Lecture : *Augusto Sacrum* [et] *Deæ Icaune Titus Tetricus Africanus de suo dono dedit.*

J'écris *Icaune*, au lieu d'*Icauni*, en supposant que, dans la situation peu favorable que Lebeuf attribue à la pierre, les barres horizontales de la lettre E n'ont pu être distinguées par l'observateur.

L'Yonne est désignée sous le nom d'*Icauna* dans la vie de saint Germain, évêque d'Auxerre, écrite par Constance à la fin du cinquième siècle et dans le poëme d'Héric[1]; — de *Fluminis Icaunensis* dans la vie de saint Amatre, par Étienne Africain[2]; — d'*Ichauna*, dans l'histoire des évêques d'Auxerre publiée par Labbe[3]; — d'*Igona*, dans l'anonyme de Ravenne[4]; — d'*Igona*, dans

1. Bolland., Acta sanctorum, 31 jul.
2. Acta sanct. 1 maii, p. 56.
3. Biblioth. nova manuscript., t. I, p. 425.
4. L. IV, c. 26.

une pièce de vers adressée par Alcuin à Samuel, évêque de la cité de Sens. Voici le passage :

> Te sed Igona suis jam piscibus atque Sigona
> Te pascant.... [1].

Quant à la forme Tetricus, j'ai cru devoir suivre la version de Caylus.

Les exemples de montagnes, de forêts, de lacs, de rivières, de fontaines, de villas divinisés, sont très-communs dans l'ancienne Gaule; on les trouve dans beaucoup d'inscriptions, et je regarderais comme superflu de les rappeler ici. Je me bornerai à noter que la navigation de l'Yonne a dû avoir dans l'antiquité l'importance que nous lui voyons encore de nos jours, comme étant le moyen de communication le plus favorable entre la haute Seine et la haute Saône, qui, elle-même, communique par le Rhône avec la Méditerranée.

II

D. M.
ET. MEMORIAE. AVRELI
DEMETRI ADIVTORI
PROC. CIVITATIS SENONVM.

1. B. I., latin 8674 (anc. 5304), fol. 110 v°. — Voyez aussi la notice contenue dans la Notitia Galliarum de Valois, art. Icauna.

TRICASSINORVM. MELDO
RVM. PARISIORVM. ET. CI
VITATIS AEDVORVM. INGE
NVINIA. AVRELIA. CONIVGI.
CARISSIMO. ET. AVRELIA. DE
METRIANE. ET AVRELIVS
DEMETRIVS FIL. PATRI.
CARISSIMO. FACIVNDVM.
CVRAVERVNT.

Cette inscription provient d'Auxerre, suivant Gruter, qui l'a publiée dans son *Thesaurus*, p. 371, n° 8, en la faisant suivre de cette indication : *Manutius a Mureto habuisse scribit*. — Elle a été donnée par le savant champenois Pierre Pithou, dans le livre II, chapitre I, de ses *Adversariorum subcesivorum lib.* II, publiés en 1565 (Paris, Jean Borel, in-4°), p. 38, et reproduits dans le recueil de ses *Opera sacra, juridica*, etc., 1609, in-4°, p. 408. L'auteur l'annonce en ces termes : « Habeo et ex patris mei Petri Pithoei, summi viri, monumentis inscriptionem, quam ego senem optimum puero mihi tanquam thesaurum aliquem donasse et servandam mandasse cum juvantia memini. » — Cellarius a repris le texte de Gruter dans sa *Notitia orbis antiqui*, lib. II, cap. II, p. 210. — L'abbé Lebeuf, dans une lettre adressée au P. Prévost, le 16 août 1721 (Lett. de l'abbé Lebeuf, édition de MM. Quantin et Cherest,

t. I[er], p. 240), a rapporté une partie du monument dont il s'agit, d'après les mémoires de Louis Noël Damy, qui le dit trouvé à Auxerre. Damy mourut en 1688. Lebeuf indique aussi comme contenant le commencement du même texte, l'ouvrage de J. B. Driot, chanoine de Sens, intitulé : *Senonensis ecclesiæ querela de primatu Galliarum, adversus Lugdunensem*, etc. Enfin il reproduit intégralement l'inscription de Gruter, dans ses Mémoires sur Auxerre, t. II, p. 8[1].

Le texte de Gruter diffère de celui de Pithou en quelques parties notables : Il commence ainsi AETE. MEMORIAE au lieu de D. M. ET. MEMORIAE ; la 3[e] ligne porte PROCC. au lieu de PROC. ; à la 10[e] ligne on lit FILI au lieu de FIL.

J'ai donné le texte de Pithou préférablement à celui de Gruter, d'abord parce que Pithou ayant eu longtemps sous les yeux l'inscription, a pu l'étudier personnellement à loisir, et que Gruter n'en a eu qu'une copie dont il connaissait à peine l'auteur. En second lieu, la version de Pithou est meilleure : *Dis manibus et memoriæ* figure souvent dans les inscriptions funéraires de l'antiquité, où l'on trouve aussi, il est vrai, *æternæ memoriæ ; proc.* avec un seul *c* con-

1. L'avocat général Servin l'a citée dans son plaidoyer pour la ville d'Auxerre, contre les habitants du Donziois (Mém. sur Auxerre, II, 9).

vient tout à fait, tandis que les deux *cc* feraient supposer plusieurs personnages qui, en fait, n'existent pas. Il semble par le passage de Lebeuf que Noël Damy avait lu *æternæ memoriæ;* mais peut-être son texte n'est-il qu'une copie de Gruter. La seule chose que j'aie empruntée à Gruter, c'est la disposition des lignes; dans Pithou, l'inscription entière est d'une seule pièce, et il n'y a pas de raison pour ne pas adopter, dans la lecture du copiste qu'a suivi Gruter, cette division si facile à observer.

Lecture : *Dis manibus et Memoriæ Aurelii Demetrii, adjutoris procuratoris civitatis Senonum, Tricassinorum, Meldorum, Parisiorum et civitatis Æduorum, Ingenuinia Aurelia, conjugi carissimo, et Aurelia Demetriane et Aurelius Demetrius, filii, patri carissimo faciendum curaverunt.*

L'absence du nom de la *civitas Autissiodurensis*, à côté de celles des *Senones*, des *Tricassini*, des *Meldi*, des *Parisii*, des *Ædui*, semble prouver qu'au moment où l'épitaphe qui les contient a été rédigée, la cité d'Auxerre n'était pas distincte et séparée. On a déjà vu que le titre de *civitas* est attribué pour la première fois à Auxerre et à l'Auxerrois dans la Notice des provinces qui ne date que du commencement du cinquième siècle; l'inscription funéraire d'Aurelius Demetrius est certainement plus ancienne. Sa date doit être antérieure à celle de la

formation de la province désignée sous le nom de 4e Lyonnaise. L'ancienne Celtique devenue Lyonnaise, fut d'abord partagée en deux provinces, à l'époque de Dioclétien, puis en quatre, dans la seconde moitié du quatrième siècle. La cité des Éduens entra dans la première Lyonnaise, avec le pays de Lyon, celui des Lingons, les *castra* de Châlon et de Mâcon. La 4e Lyonnaise, se composa du territoire des quatre villes nommées dans l'inscription, Sens, Troyes, Paris et Meaux, qui étaient érigées en cités distinctes lors de la rédaction de la Notice, et auxquelles on ajouta, Orléans, Auxerre et Chartres.

Divers critiques ont traduit la sigle PROC. par *Proconsulis*, et ont fait d'Aurelius Demetrius un lieutenant du proconsul de la cité des *Éduens*, et de celle des *Senones*, des *Tricassini*, des *Parisii* et des *Meldi*. Pithou a donné l'exemple à cet égard et il a été suivi par M. Déï, auteur d'une dissertation publiée dans le Bulletin de la Société archéologique de Sens (tome VII, p. 112), et intitulée *Géographie ancienne du département de l'Yonne*. Je crois que c'est une erreur, et je lis *Procuratoris*. La sigle *Proc.* convient à *Procurator*; *Proconsul* s'exprime dans les inscriptions par *Pro. cos.*, *Procos.*, *Procons*. La disposition des noms n'est pas favorable à l'idée qu'il peut s'agir d'un personnage élevé aux fonctions de proconsul ou de lieutenant de proconsul ; enfin, il est

peu probable que deux civitates seulement aient été attribuées à un proconsul. Les magistrats indiqués dans la Notice des dignités de l'empire comme gouvernant les provinces de la Gaule ont les noms de *præses* et de *consularis*; on trouve aussi les mots *legatus* et *rector*. Mais il faut reconnaître que, parfois, le titre de proconsul était attribué au gouverneur d'une simple cité. Dans la Passion de saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, le magistrat romain devant lequel ce saint comparaît, est appelé à la fois *præses* et *proconsul*[1].

Maintenant s'agit-il ici d'un procurator désigné par les cités pour faire leurs affaires auprès de l'autorité romaine, ou d'un fonctionnaire ayant la direction des cités, au nom de l'empereur? Je ne saurais décider cette question.

Il me reste à dire que l'épitaphe d'Aurelius Demetrius soulève des doutes chez quelques épigraphistes, qui en contestent l'authenticité. Ils font observer que le monument n'existe pas actuellement, et que son absence empêche toute vérification; ils ajoutent que les publications primitives qui ont été faites du texte de l'inscription sont en désaccord; enfin ils lui opposent leur conviction qu'il n'y avait pas, sous les Romains, de procureurs de cités. — Je réponds

1. Passio sancti Peregrini, ap. Labbe, Nova Bibliotheca, t. I, p. 527.

qu'une multitude d'inscriptions aujourd'hui perdues sont acceptées par la science avec une entière confiance; que, dans l'espèce qui nous occupe, les témoignages de Pithou, de Muret, de Manuce ont une valeur qu'on ne saurait refuser de reconnaître; que la différence entre le texte de Pithou et celui de Gruter porte sur des points où l'état du monument a pu faire hésiter le lecteur; enfin, que le mot *procureur* a plusieurs acceptions et que, si on le trouve appliqué le plus souvent à des gouverneurs de province, on le voit aussi employé pour désigner des administrateurs moins importants, comme dans l'inscription où il est parlé du *procurator portus Ostiensis* (Muratori, 735, 4). Quant à moi, j'ai dû mentionner un document aussi considérable que celui que l'on attaque. Si je me suis trompé en l'acceptant avec tant de savants hommes, d'autres montreront l'erreur, et je suis prêt à me soumettre.

III

DO.IIIO
DIVI. AV....

Inscription en lettres de 12 centimètres de hauteur, trouvée à la tour Saint-Pancrace.

Publ. par M. Leblanc, *Rech.*, I, 56, et par M. Duru, *Bibl. Hist.*, I, 25.

M. Leblanc propose une lecture dout je ne saurais conserver que : *domo divi Augusti*, et encore *domo* est douteux. C'est un fragment qu'il n'est pas possible de compléter sûrement.

IV

PATER....
LVPERC....
ET CANTA....
LA COI....

Trouvée dans le cimetière de Montartre, près de l'église de Saint-Amatre, vers 1731.

L'abbé Lebeuf a publié cette inscription dans le *Mercure de France*, octobre 1731, p. 2351, en proposant, conformément aux remarques d'un correspondant (le président Bouhier) de la rétablir ainsi :

PATER AVG [ustalis]
LVPERC [us]
ET CANTA [til]
LA CON [jux]

Plus tard, dans ses *Mémoires sur Auxerre*, t. II, p. 7, Lebeuf a donné sa restitution comme le texte même de l'inscription, et il a été suivi par M. Leblanc, *Recherches sur Auxerre*, t. I,

p. 30, et par M. Duru, *Biblioth. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 28.

Je n'admets qu'en partie la restitution de Lebeuf. Le savant chanoine n'a pas indiqué que le commencement et la fin de l'inscription manquent ; ils mentionnaient sans doute un nom de divinité, le nom de l'un des personnages agissants, et l'objet qu'ils se sont proposé, l'accomplissement d'un vœu, par exemple.

V

AVLVS HIRTIVS ET GAIVS VIBIVS PANSA.

Inscription trouvée dans les fondations de la tour d'Orbandale et enlevée par J. B. Duval.

Lebeuf, (*Mémoires sur Auxerre*, t. II, p. 5; voy. aussi *Hist. de la prise d'Auxerre*, préface) ; —D. Viole, (*Gesta Pontif. Autiss.*, p. 18) ; —Bargedé (*Martyrologe auxerrois.*) Ce dernier donne ainsi le texte :

AVLVS HIRTIVS ET CAIVS
VIBIVS PANSA CONSVLES.

Leblanc (*Recherch.*, I, 60 et suiv. — Après le mot PANSA, l'auteur écrit COSS.) ; — Duru (*Bibl. hist.*, I, 24) ; — Challe (*Orig. hist. attrib. à*

Auxerre, Annuaire de 1854, p. 283); — Quantin (*Recherch. géograph.*, p. 10).

Le nom de Vibius Pansa, qui figure dans cette inscription et dans plusieurs épigraphes auxerroises, a fait naître l'opinion adoptée par quelques critiques qu'un membre de la famille Vibia aurait fondé Auxerre, et que la construction des murailles de la cité remonterait à l'année 711 de Rome, année du consulat d'Aulus Hirtius et de Caïus Vibius Pansa. Dans l'état incomplet où nous est connue l'inscription de la tour d'Orbandale, on est seulement autorisé, selon moi, à la considérer comme un témoignage de l'existence reculée de la ville d'Auxerre. Du reste, la fréquence étrange de ce nom dans des inscriptions auxerroises qui ne peuvent plus être vues, donne lieu de soupçonner qu'elles peuvent être l'œuvre de quelque faussaire.

VI

CAI. VIBIO. COS.

Inscription trouvée dans les murs d'Auxerre, à peu de distance de la tour d'Orbandale.

Elle a été enlevée par J. B. Duval.

On en trouve des copies dans les manuscrits de D. Viole et de Bargedé.

Elle a été publiée par Lebeuf (*Mémoires sur*

Auxerre, II, 5), — et par M. Leblanc (*Rech.*, I, 58).

C'est la fin d'un texte relatant un fait dont la date devait être exprimée par les noms des consuls.... et Caïus Vibius.

VII

GISI VIBIO IC.

Trouvée à la tour d'Orbandale, et transportée à Paris par J. B. Duval

Publ. par l'abbé Lebeuf (*Mém. sur Auxerre*, II, 5); — par M. Leblanc (*Rech.*, I, 58). — D. Viole a rapporté cette inscription (*Gesta. Pont. Autiss.*, p. 18), ainsi que Bargedé, qui donne ainsi le texte.

G. I. S. I. VIBIO. I. CONS.

C'est la version de M. Leblanc.

VIII

MBIOII

Inscription très-mutilée, qui, au temps de l'abbé Lebeuf, se voyait dans une des tours de

la cité, du côté du soleil couchant d'été. Les lettres avaient, dit-on, six pouces de hauteur.

Lebeuf (*Mém. sur Auxerre*, t. II, p. 6). — Le savant chanoine dit qu'il aurait voulu lire VIBIO; mais que le M qui précède les lettres BIO l'en empêche. — Un peu plus loin (p. 12), il propose la lecture *cambio secundo*, ce qui, en donnant à *cambio* le sens de *pugno* et en rapprochant le mot Cambiovicenses de la carte de Peutinger, marquerait l'époque d'un second combat livré par les gens d'Auxerre.

Leblanc (*Rech.*, I, 62). — M. Leblanc, sans avoir, à ce qu'il semble, vu le monument, donne la lecture suivante :

T. VIBIO II

Ces mots, à son avis, désignent le général romain qui a présidé à l'établissement de la muraille.

IX

MEMORIAE FLACCI E. FLAVIA Ⓒ

Cette épitaphe provient des murs de la cité. Elle nous a été conservée dans les *Gesta Pontificum Autissiod.* de D. Viole, p. 18, — dans les *Mem. sur Aux.* de l'abbé Lebeuf, t. II, p. 9,

puis dans les ouvrages de M. Leblanc (I, 55) et de M. Duru (I, 29). J'ai donné le texte de D. Viole et de M. Leblanc, que ce dernier interprète ainsi : *Memoriæ Flacci erexit Flavia conjux*. Lebeuf a lu (*Mém. s. Aux.*, II, 9) :

MEMORIAE FLACCI ET FLAVIAE FILIO.

On peut proposer : *Memoriæ Flacci et Flaviæ conjugis*.

X

CORNELIVS IVV^E^VS PATER
INFELICI.... O.... TVS

Trouvée entre la tour du château et la porte Fécaut.

Lebeuf (*Mém.*, II, 9). — « Cette inscription, dit-il, accompagnait un bas-relief représentant deux jeunes personnages se regardant en face, et elle a été brisée depuis quinze ans. »

D. Viole (*Gesta Pontif. autiss.*, p. 18). Sa lecture est : *Cornelius Juvenis et civis pater infelici ereptus....*

Leblanc (*Rech.*, I, 54). Il interprète ainsi le texte : *Cornelius Juvenis et ejus pater infelici....*

Le commencement de l'inscription, exprimant le nom de la fille à laquelle son père élève un tombeau, a disparu.

XI

.... O. IIIIII. VIR CIVI
LIBERT ET HERES
P. C.

Sur la base d'une colonne.

Publ. par l'abbé Lebeuf (*Mém.*, II, 9). — M. Leblanc, qui la donne (*Rech.*, t. I, p. 64), dit qu'elle est gravée au-dessous d'une figure consacrée à l'un des six magistrats de la cité. Suivant Lebeuf, elle accompagne la représentation d'un enfant qui boit.

QUELQUES
SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES

RECUEILLIS

DANS LES ARCHIVES ABBATIALES DE ST-SERNIN

A TOULOUSE,

Par M. ROSCHACH, associé correspondant.

Mémoire lu dans les séances des 19 juin et 10 juillet 1867.

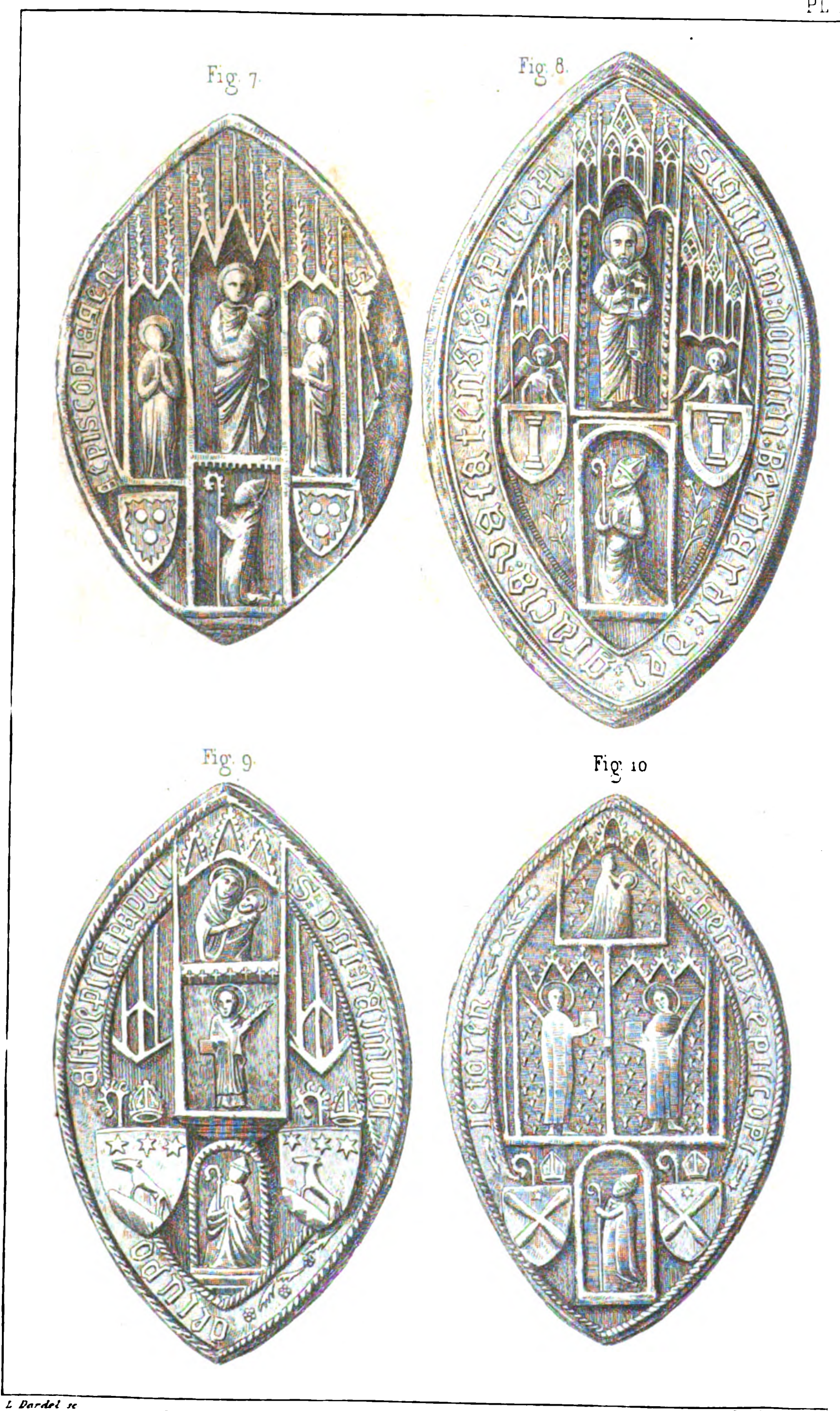
A l'exception d'un petit nombre de documents égarés ou soustraits, les archives de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, récemment annexées au dépôt de la Haute-Garonne, présentent encore un ensemble de titres aussi imposant qu'au moment de la suppression du chapitre. La plupart des rouleaux de parchemin, accumulés depuis le dixième siècle dans le chartrier, ont gardé leurs lacs de soie et leurs sceaux pendants. L'importance de l'abbaye, la multiplicité de ses possessions dans plusieurs diocèses, l'activité de ses relations avec les cours de Rome et d'Avi-



L. Dardel sc.

Imp. Balk. r. Cassette

SCEAUX RECUEILLIS DANS LES ARCHIVES DE
ST SERNIN A TOULOUSE



L. Dardel sc.

SCEAUX RECUEILLIS DANS LES ARCHIVES DE
ST SERNIN A TOULOUSE (Suite)

Imp. Balle r. Guénég.

gnon, les procès fréquents soutenus devant tous les juges spirituels et temporels donneraient lieu d'espérer une riche moisson sigillographique. Malheureusement, l'action lente du temps a émoussé les reliefs, noyé les figures en masses confuses, ébréché ou effacé les légendes. Après bien des recherches, que semblaient encourager les plus décevantes promesses, je n'ai pu recueillir qu'une dizaine de sceaux ecclésiastiques, appartenant tous au bassin de la Garonne. Je les ai dessinés avec le plus de soin et d'exactitude qu'il m'a été possible, et je suis heureux de les offrir, comme un faible hommage de bienvenue, à la Société qui a bien voulu m'honorer de ses suffrages.

Cinq de ces petits monuments appartiennent à l'abbaye elle-même : sceaux du chapitre, des abbés Bernard d'Auribail et Foulques de Royère, des chanoinesses de Saint-Sernin et du chanoine Étienne Jourdan.

Les cinq autres proviennent de diocèses voisins : sceaux du chapitre cathédral d'Agen et de quatre évêques d'Agen, de Bazas, de Lectoure et de Saint-Papoul.

Chapitre de Saint-Sernin.

Le sceau du chapitre de Saint-Sernin (figure 1), bien qu'il soit appendu à un titre du commence-

ment du quinzième siècle (7 mars 1414 [1415][1]), est évidemment beaucoup plus ancien; du reste, quelques fragments informes, encore attachés à des chartes antérieures de plus de cent ans, appartiennent, avec toute certitude, au même type et en justifient l'archaïsme.

Ce sceau, d'une exécution très-barbare, est de forme ronde et mesure 55 millimètres de diamètre. Le martyre de saint Sernin, premier évêque de Toulouse, est figuré dans le champ. La représentation d'un homme traîné à terre par un taureau offrant, si elle était littéralement rendue, une ligne horizontale prolongée assez disgracieuse, et peu en harmonie avec le périmètre d'un sceau, le graveur a tourné la difficulté en imprimant au corps du martyr une courbure sensible, concentrique au contour du sceau, de sorte que saint Sernin, tout en étant lié par les pieds à une corde qui descend du cou du taureau, semble presque être debout, ou, pour parler plus exactement, paraît traîné le long de la bordure. Le taureau, qui marche à gauche, retourne la tête comme pour regarder le saint. Conformément à une tradition iconographique à peu près constante, la corde n'est point fixée aux pieds de derrière de l'animal, mais elle paraît se rattacher à ses cornes. C'est, en effet, un taureau de sacrifice, la tête serrée de liens et de bande-

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse XV, titre 3.

lettes, qui servit au supplice du martyr[1]. J'ai dessiné, dans le cloître de Moissac, d'après un chapiteau des premières années du douzième siècle, une autre représentation du martyre de saint Sernin où l'interprétation des mêmes textes et les conditions d'espace ont produit une variante assez curieuse. Les pieds du martyr s'y trouvent étroitement liés aux cornes mêmes du taureau, de sorte que la tête seule balaye le sol. C'était peut-être une intention de rendre avec plus de scrupule ce passage du martyrologe où il est dit que le taureau, dès ses premiers pas, fit jaillir la cervelle du martyr[2].

Dans notre sceau, le saint est figuré nimbé et drapé, sans aucun emblème de sa dignité épiscopale et sans palme. Le champ est un treillis diagonal très-incorrect, dont chaque losange enferme une sorte de rose en relief.

La légende est gravée en capitales régulières, d'un style de transition : quelques-unes sont

1. Tauro illo, qui fuerat victimæ præparatus, fune circumacto et post terga demisso, sancti pedes viri inligant. (*Officia sanctorum propria insignis ecclesiæ abbatialis sancti Saturnini martyris.* Tolosæ, p. 21.) Les armoiries adoptées plus tard par l'abbaye et substituées au sceau légendaire, portent seulement, en champ de gueules, un taureau d'or, grimpant, les cornes liées de bandelettes flottantes. Ces armes sont gravées en tête d'un *Processionale* du siècle dernier, imprimé à Carcassonne par R. Heirisson (1777).

2. Nec mora, inter primos descensus ipsius gradus, capite colliso, cerebroque excusso et omni corpore lacerato, dignam Deo animam Christus excepit. *Loc. cit.*, p. 22.

franchement gothiques, tandis que les autres gardent une allure romaine. Cette légende est d'ailleurs d'une extrême simplicité :

✱ SIGILLVM ECCLE SCI SATVRNINI

(Sigillum Ecclesie Sancti Saturnini).

ÉTIENNE JOURDAN.

Une autre représentation du martyre de saint Saturnin est figurée, avec des variantes d'exécution, dans le petit sceau ogival du chanoine Étienne Jourdan, fondateur d'une chapellenie perpétuelle. (Diamètre : 45 millimètres sur 30.)

Ici encore le taureau est en marche vers la gauche, mais sans retourner la tête, et le martyr, les mains jointes en signe d'invocation, traîne horizontalement sur le sol. Au-dessus de lui, entre le soleil et la lune, un bras miraculeux descend du ciel. Dans la partie supérieure du sceau, malheureusement ébréchée par le sommet, on distingue, sous une niche, une figure drapée qui est peut-être celle de la Vierge.

Légende :

S'. P'. STEPHI.... PPE. CAPELLAN....

(Sigillum Prioris Stephani Jordani perpetuæ capellaniæ fundatoris?)

Tout au bas, sur la bordure, se relève un écu à trois chevrons. (Fig. 2.)

Le titre porte la date du 26 janvier 1346 (1347) et complète le nom et la qualité du chanoine[1].

Chanoinesses de Saint-Sernin.

Le sceau des chanoinesses de Saint-Sernin, ogival, de dimension moyenne (50 millimètres sur 34), et d'un travail élégant et précis, offre cette particularité curieuse de nous conserver une représentation figurée de la cérémonie dont il sert à corroborer le procès-verbal : l'investiture des premières chanoinesses par l'abbé Raymond Aton, dans le cloître de l'abbaye.

La composition est à deux étages; dans la partie supérieure, en témoignage de la domination spirituelle et temporelle revendiquée par l'abbaye sur le nouveau couvent, paraît à gauche le premier évêque de Toulouse, debout, nimbé, crossé et mitré, donnant la bénédiction pontificale; à droite, la façade et le clocher de l'église Saint-Sernin.

Cette représentation de l'église, rapprochée d'une autre, postérieure de quelques années (1326), que j'ai retrouvée sur un sceau de la commune de Toulouse, est assez intéressante comme pouvant servir à préciser la date d'une modification de la façade. Dans le sceau des

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse LXXIV, titre 18.

chanoinesses (1303) cette façade est simplement ajourée de deux portes cintrées et couverte d'une toiture horizontale que flanquent à droite et à gauche deux petits clochetons. Dans le sceau communal, plus récent d'une vingtaine d'années, la toiture horizontale est coupée d'un fronton triangulaire dans lequel se détache cette grande rosace qui fut ornée de verrières par l'abbé Bernard de Rousergue en 1468, et qui valut à l'entrée principale de l'église, ouvrant sur la place du Peyron, le nom populaire de *porte de l'O*[1].

A l'étage inférieur, sous les arcades trilobées d'un cloître, on voit trois religieuses agenouillées recevant des mains de l'abbé la règle de leur monastère, acte qui s'accomplit solennellement, d'après le titre original, le 3 juillet 1303. L'abbé Raymond Aton est figuré tête nue, la crosse dans les mains, siégeant sur une chaise à haut dossier dont le corps est ajouré de trois petites arcatures. (Fig. 3.)

Légende :

S 9VЄT CHNONISSFR? MO.... CI SHTVRNINI THOL'

1. « La procession se tournera vers la grand'rue jusques à Sainct-Sernyn où entrera par la porte de l'hospital, fera le tour des corps saincts, sortira par la porte de l'O, au Peyron, devant les estudes.... etc. » (Archives communales : BB. Proclamations, p. 248.) La marche suivie par les processions était indiquée par ordonnance du parlement. La phrase citée est extraite de l'ordonnance de 1556.

(Sigillum Conventus Canonissarum Monialium Sancti Saturnini Tholosæ)[1].

Le couvent des chanoinesses de Saint-Sernin fut, dans l'origine, une communauté de femmes repenties que les prédications de frère Vital du Four, religieux de l'ordre des Frères-Mineurs, plus tard cardinal, avaient retirées d'une vie de désordres[2] et rassemblées dans une maison de la paroisse du Taur, dépendant de l'abbaye. Raymond Aton, abbé de Saint-Sernin depuis 1301, édifié par l'austérité des pénitentes, consentit, d'accord avec son chapitre, à leur donner le voile et les admit à la règle de Saint-Augustin. Quelques années plus tard, en 1318, Raymond Aton fut choisi par le pape Jean XXII pour occuper le siége épiscopal de Mirepoix nouvellement érigé. Mais il ne retira pas sa protection aux chanoinesses. Car nous le voyons en 1322 interposer sa médiation conciliante entre l'abbé de Saint-Sernin, Amiel de Lautrec, et les chanoinesses que des conflits d'intérêt avaient déjà mises en hostilité avec leur patron[3].

Le couvent des dames de Saint-Sernin fut érigé en abbaye par le pape en 1328, à la prière de

1. Les religieuses sont appelées dans les titres *Moniales* ou *Sorores canonicæ sancti Saturnini.*

2. Nonnullæ mulieres quæ obscœnam vitam ducebant seque immerserant in volutabro peccatorum. (Bulle du pape Jean XXII. *Hist. gén. de Languedoc.* IV. Pr. 175.)

3. *Gall. Christ.* XIII, c. 208.

Pierre Teysseire, de Saint-Antonin de Rouergue, prédécesseur de Raymond Aton, et alors cardinal et chancelier de la cour d'Avignon[1]. Les bâtiments claustraux existent encore en partie; ils sont occupés actuellement par une maison de détention connue sous le nom de *Prison du Sénéchal*, et par de vastes entrepôts de commerce.

Bernard d'Auribail, abbé.

Bernard d'Auribail, abbé de Saint-Sernin postérieurement à l'année 1408 jusqu'en 1412, nous a laissé un sceau ogival, personnel et légendaire, d'une conservation incomplète (70 millimètres sur 50). Le corps même du sceau, en cire brune, tailladé en losanges, n'est point ébréché; mais la cire rouge, plus délicate, coulée sur ce coussinet pour recevoir l'empreinte, laisse regretter quelques lacunes.

La figure de l'abbé est du moins intacte. Il est représenté debout, vu de face, bénissant, et tenant de la main gauche une crosse à volute richement décorée, au milieu d'un édicule gothique à trois corps. Il n'a plus la tête découverte comme Raymond Aton. Grâce au privilége octroyé par le pape Martin V, il porte une superbe

1. Ipsum monasterium ad laudem divini Numinis, authoritate apostolica, ex nunc abbatiæ titulo, honore et nomine insignimus. (*Hist. gén. de Lang.* IV, Pr. 175.)

mitre triangulaire décorée de croisettes en sautoir.

Dans la partie supérieure de la niche, très-détériorée, on distingue vaguement une tête nimbée, une palme et une jambe d'animal qui indiquent, selon toute vraisemblance, le martyre de Saint-Saturnin. Le dais présente cette disposition de lignes brisées (fenêtres terminées en angle droit au lieu de former un cintre ou une ogive) qui est un des caractères distinctifs de l'architecture du pays garonnais, et dont les étages supérieurs du clocher de Saint-Sernin, la tour des Jacobins de Toulouse tout entière et l'église de Rieux de Volvestre offrent de remarquables exemples. (Voir la fig. 4.)

A la pointe du sceau devait être figuré un écu aux armes de l'abbé (de gueules au lion d'or, à la bordure de sable chargée de onze besants d'or, d'après deux miniatures des annales manuscrites de Toulouse). La famille d'Auribail, *de Aurivalle*, qui tirait son nom d'un village du diocèse de Rieux (canton d'Auterive, Haute-Garonne), a joué un rôle considérable dans l'histoire du pays toulousain. Elle est entrée plusieurs fois dans les charges consulaires. En 1442, un Pierre Raymond d'Auribail était juge-mage de Toulouse.

La fin seulement de la légende est conservée :

RNINI · THOL

(Sigillum Bernardi Dei gratia abbatis Sancti Saturnini Tholosæ).

Le titre auquel est appendu le sceau porte la date du 24 août 1409[1].

FOULQUES DE ROYÈRE, ABBÉ.

Sceau rond, armorial, de 32 millimètres de diamètre. L'écu aux armes du prélat, deux fasces de vair (en champ de gueules), sommé de la crosse et de la mitre, est soutenu par deux anges nimbés vêtus de longues robes.

Légende :

s' : fulconis : dei : gra abbis sci : saturni : tho

(Sigillum Fulconis Dei gratia abbatis Sancti Saturnini Tholosæ).

Les auteurs du *Gallia Christiana* ont altéré le nom de cet abbé en l'appelant Foulques de la Rouëre, erreur sur laquelle on a depuis souvent enchéri. Il s'appelait en réalité Foulques de Royère, du nom d'un village limousin qui garde encore aujourd'hui le nom de Royère *Saint-Léonard*.

La famille de Royère porte effectivement dans ses armes les trois fasces vairées, et d'ailleurs l'in-

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse XL, titre 3.

scription tumulaire de Foulques, rapportée dans le *Gallia Christiana* indique formellement cette identité :

« Hic jacet reverendus in Christo pater Dominus Fulco de Roveria oriundus de *Sancto Leonardo*, diœcesis Lemovicensis, decretorum doctor, abbas istius monasterii.... [1] »

Le titre est du 7 mars 1414 (1415)[2].

Chapitre Cathédral d'Agen.

Le sceau du chapitre cathédral d'Agen, d'une conservation parfaite, est en belle cire verte, dont les reliefs vigoureux et polis jettent des reflets de pierre gravée : il affecte une forme ogivale aiguë, mesurant 64 millimètres sur 35 et porte une figure de saint Étienne, debout, tenant une palme et une des pierres de son martyre.

Le champ est quadrillé; deux tiges fleuries naissent aux pieds du martyr et se déroulent en courbes gracieuses à droite et à gauche. (Fig. 2.)

La légende est en capitales gothiques profondément fouillées.

SIGILL' : CAPITVLI AGENNENSIS

(Sigillum Capituli Agennensis).

1. *Gallia Christ.* XIII, 98.
2. Archives de Saint-Sernin. Liasse XV, titre 3.

Comme celui de Toulouse, le chapitre cathédral d'Agen avait adopté pour patron le protomartyr saint Étienne; saint Caprais, martyr indigène, était revendiqué par un chapitre particulier de la même ville, *insigne Sancti Caprasii capitulum*.

Le titre auquel est appendu le sceau porte la date du 19 juin 1385[1].

BERNARD, ÉVÊQUE D'AGEN.

Sceau ogival, en cire rouge, de 72 millimètres sur 50. Composition architecturale à trois travées couronnées de dais gothiques à clochetons efflorescents. Sous le dais du milieu, qui est surélevé, la Vierge, debout, portant l'Enfant Jésus; à droite et à gauche, deux martyrs de l'église d'Agen, sainte Foi et saint Caprais.

Au-dessous, l'évêque en prière, entre deux écus à ses armes : trois besants ou tourteaux à la bordure denchée (Fig. 7). Ces armoiries ont une importance particulière, le nom de famille de l'évêque Bernard n'étant pas donné par les auteurs du *Gallia Christiana*[2].

Le titre est du 19 juin 1385[3]; ce qui révèle une confusion commise par les bénédictins. Ils

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse XXXI, titre 7.
2. *Gall. Christ.* II, 927.
3. Archives de Saint-Sernin. Liasse XXXI, titre 7.

retardent en effet, à l'année 1397, l'avénement de l'évêque Bernard et placent de 1383 à 1395 un prélat du nom de Jean.

Bernard, évêque de Basas.

Le sceau de l'évêque de Basas est le plus grand et le plus richement décoré (Fig.8). Il est ogival et mesure 94 millimètres sur 54. Le champ est rempli par un édicule à trois travées. Dans la travée du milieu, qui est à deux étages, paraît saint Jean-Baptiste, debout, vu de face, la tête nimbée, le front chauve, la barbe aiguisée en pointe. Il indique de la main droite un *Agnus Dei* dont il supporte le pied de l'autre main. Au-dessus de sa tête, se courbe la triple arcature d'un dais ogival terminé en pinacles et en clochetons à crochets rampants; à 'étage inférieur, dans une niche à voûte surbaissée, est figuré l'évêque à genoux, vu de trois quarts, tourné à gauche, la tête inclinée dans une attitude pieuse, et la crosse passée au bras droit. A droite et à gauche, sous un édicule à triples fenêtres jumelles, se détache en saillie un buste d'ange, vu de face, dont les ailes aiguës se prolongent derrière les pilastres, et dont les mains soutiennent un écu aux armes du prélat, une colonne dans une bordure. Deux tiges fleuries remplissent le vide entre la niche de l'évêque et les deux écus. La

légende est en beaux caractères gothiques très-régulièrement gravés, avec points en croisette :

Sigillum ⁘ domini + + bernardi ⁘ dei ⁘ gratia ⁘ vasatensis ⁘ episcopi

(Sigillum domini Bernardi Dei gratia Vasatensis episcopi.)

Le titre auquel est appendu le sceau porte la date du 28 juillet 1427[1].

Le *Gallia Christiana* est fort peu explicite sur le compte de notre évêque dont il nous laisse encore ignorer le nom de famille, les bénédictins ne connaissant l'existence de ce Bernard que par deux documents relatifs à des collations de bénéfices et datés, l'un de 1419, l'autre de 1430[2].

Saint Jean-Baptiste figure à la place d'honneur du sceau comme patron de l'église cathédrale de Basas. Une tradition merveilleuse, recueillie par saint Grégoire de Tours et qui ne supporte pas l'examen, témoigne du moins de l'ancienneté de ce vocable. D'après le pieux narrateur, la cité des *Vasatenses* affirmait, déjà de son temps, la prétention d'avoir connu l'Évangile avant la mort du Christ, une femme de ce pays, attirée en Palestine par le renom de sainteté du Précur-

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse V, titre 1.
2. *Gall. Christ.* I, 1207.

seur, y étant arrivée à temps pour assister à sa décollation et pour recueillir, dans une ampoule, quelques gouttes du sang précieux, conservées depuis cette époque sur l'autel de l'église de Basas.

RAYMOND DE LOUBAUT, ÉVÊQUE DE SAINT-PAPOUL.

Sceau ogival, en cire rouge, de 77 millimètres sur 50; légendaire, personnel, armorial. Édicule à deux étages et à triple fronton; dans la partie supérieure, la Vierge en buste, vue de face, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche; à l'étage inférieur, couronné par une corniche ornée de trèfles en relief, saint Papoul, disciple de saint Saturnin, confesseur et martyr, debout, drapé, portant une palme et un reliquaire; au-dessous, dans une niche surbaissée, l'évêque à genoux, vu de trois quarts, les mains jointes. A droite et à gauche est répété, sommé de la crosse et de la mitre, l'écu aux armes du prélat, un loup grimpant sur une montagne (lupo alto), accompagné en chef de trois étoiles à six rais. (Fig. 9.)

Légende :

s : dni : raimudi : de lupo alto epi sci papuli

(Sigillum domini Raimundi de Lupo alto episcopi Sancti Papuli).

Le titre est du 13 février 1451 (1452[1]).

1. Archives de Saint-Sernin. Liasse V, titre 16.

Bernard de Loubaut, dont la famille empruntait son nom d'un village du pays de Foix, était né au diocèse d'Auch. Il fut chancelier du comte d'Armagnac et paraît avoir occupé le siége de Saint-Papoul de 1451 à 1465[1].

Les bénédictins ne traduisent pas son nom en français. Une note moderne insérée par M. Hennet de Beurnoville dans ses *Mélanges sur l'évêché de Saint-Papoul* (page 194) le traduit inexactement en l'appelant Raymond de Loupald.

Outre que le village originaire porte encore le nom de *Loubaut*, il est beaucoup plus naturel que le nom latin *Lupo alto* se soit ainsi transformé dans le roman, comme *Monte alto* est devenu *Montaut*, *Ponte alto*, *Pontaut*, etc.

BERNARD ANDRÉ, ÉVÊQUE DE LECTOURE.

Sceau ogival, en cire rouge, de 73 millimètres sur 47. Composition architecturale à trois étages : en chef, la Vierge avec l'Enfant, vue de profil, tournée à droite ; en cœur, les deux martyrs, patrons de l'église de Lectoure, saint Gervais et saint Protais, portant une palme et un reliquaire, se faisant face, chacun dans une niche à trois pinacles triangulaires : les figures de la Vierge et des martyrs se détachent sur un semis de fleurs de lis, tradition dont j'ai retrouvé un autre exemple en pays gascon, sur le sceau de la

1. *Gall. Christ.* XIII, 306.

commune de Bassoues[1]; en pointe, l'évêque à genoux, sous une niche à cintre surbaissé; à droite et à gauche, l'écu épiscopal, chargé d'une croix de saint André avec une étoile en chef.

Légende :

S : bern. episcopi letoren

(Sigillum Bernardi episcopi Lactorensis).

Bernard André, docteur en droit civil et en droit canon, chanoine de l'église de Lectoure, en fut élu évêque en 1449 et mourut sur la fin de l'année 1452[2].

Le titre auquel est appendu le sceau porte la date du 13 février 1451 (1452[3]).

Tel est l'ensemble des petits monuments que j'ai pu recueillir dans le riche dépôt des archives abbatiales. La sigillographie de la région du sud-ouest est encore si pauvre qu'on me pardonnera, je l'espère, cette sollicitude un peu minutieuse. Rien ne peut rendre plus avare que le regret des trésors perdus.

1. *Musée de Toulouse, Catalogue des antiquités et des objets d'art.* 1865, n° 1021.
2. *Gall. Christ.* I.
3. Arch. de Saint-Sernin. Liasse V, titre 17.

LES INSIGNES

DE

CATHERINE DE MÉDICIS

AU CHATEAU D'ÉCOUEN.

Par M. Grésy, membre résidant.

Notice lue dans les séances du 15 mai et du 19 juin 1867.

Je désire appeler un instant l'attention de la Société sur quelques objets d'art qui, quoique incomplets et réduits aujourd'hui à l'état de simples fragments, présentent encore un assez vif intérêt historique.

D'abord leur provenance nous est attestée par M. Sauvageot et M. Niel qui en avaient vu en place et recueilli plusieurs semblables dans le château d'Écouen. Or, nous savons tous que c'est aux plus habiles artistes de son époque que le

connétable Anne de Montmorency avait confié l'ornementation de cette splendide résidence.



Verrou du château d'Écouen (Réduction de moitié).

Cette plaque de verrou en fer repoussé reproduit à la fois les armes, les chiffres, une devise et un emblème de la reine Catherine de Médicis. La couronne royale fermée domine l'écu mi-parti de France et de Médicis et l'on remarque que l'Italienne y avait ajouté un écartelé de La Tour et d'Auvergne : d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable et d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople, se plaisant à rappeler

ainsi que par sa mère Madeleine de La Tour d'Auvergne elle avait du sang français dans les veines. L'écu est en outre entouré du cordon de veuve.

Au-dessous figure une grande fleur de lys florencée, cantonnée des chiffres de la reine : deux K liés et adossés d'où semblent sortir une palme et une branche d'olivier emblématiques[1]. Sur un autre verrou semblable, de la collection Sauvageot, cette fleur de lys est remplacée par un dauphin.

Enfin, ce qui précise encore davantage la personnalité de Catherine, c'est la devise grecque adoptée par elle lors de son veuvage :

ΠΕΡΙ ΑΜΗΧΑΝΙΑΣ ΕΥΕΛΠΙΣΤΙΑ

et qu'elle a quelquefois remplacée par la traduction latine : *In arduis spes*. L'âme de la devise est un arc-en-ciel plongeant le pied dans une rivière, placé entre le ciel rayonnant et, à l'opposite, un nuage qui en répercute les rayons. Dans le même champ circulaire on remarque, comme sur plusieurs jetons de cette reine conservés au

1. On sait que Catherine n'adopta ces doubles K accolés à un seul jambage qu'à partir du règne de Charles IX, pour lequel la combinaison de ce chiffre avait été spécialement imaginée, puisque, outre l'initiale de *Karolus*, en la décomposant on y trouve un I et un X formant le nombre romain : *Nonus*.

cabinet des Antiques, des petites pierres de chaux vive qui tombent du ciel en s'enflammant. La légende qui d'ordinaire accompagne ce second emblème, nous en fournit l'explication :

ARDOREM . EXTINCTA . TESTANTVR . VIVERE . FLAMMA .

Sur les médailles, on reconnaît bien plus distinctement que cette chute de pierres est accompagnée d'une averse de larmes qui les mouillent et en dégagent une grosse fumée.

Les fragments de vitraux de la même provenance que je mets ici en parallèle offrent le globe terrestre des Médicis, soutenu par deux génies ailés avec les chiffres ou initiales de *Katerine*, exactement enlacés de même et répétés jusqu'à trois fois dans des dimensions différentes. La fermeté du dessin, la noblesse de style et la délicatesse de modelé avec lesquelles tous ces détails sont rendus, sont tout à fait remarquables et révèlent une main magistrale ; ces verrières doivent-elles être attribuées à Jean Cousin ou à Bernard Palissy ? En présence des documents retrouvés qui constatent que ce dernier a été employé par le connétable aux embellissements d'Écouen, quelques historiens se sont crus autorisés à lui attribuer ces peintures sur verre, puisque c'était le premier métier de l'immortel « *inventeur des rustiques figulines*, » mais ce n'est là

qu'une présomption; j'ajouterai que les pavages émaillés provenant du même château offrent un genre de travail beaucoup plus approprié aux dernières découvertes de Palissy; il suffit de les confronter au Louvre ou à l'Exposition universelle avec les échantillons provenant de la collection Sauvageot et ceux qu'a recueillis la chancellerie de la Légion d'honneur, pour se convaincre que les vitraux comme les carrelages d'Écouen étaient dessinés de la main du même artiste. A en juger seulement par le carreau émaillé que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, on y retrouve un type de physionomie frappant de ressemblance avec l'une des figures des verrières : même style de dessin dans les nus et jusque dans les moindres détails ; ainsi, par exemple, dans la manière de tracer les ailes de ses figures mythologiques on reconnaît la même affectation de séparer les plumes entre elles, de leur donner une forme maigre et crochue et de les enlever par des teintes plates. Il est vrai que sur deux carreaux recueillis par la chancellerie de la Légion d'honneur, on trouve une curieuse révélation : *à Rouen* 1542. Or, comme il est peu supposable que Bernard Palissy se soit transporté à Rouen pour l'exécution de ce carrelage, on ne pourrait tout au plus lui attribuer que la composition des dessins.

M. Crapelet, fils, conserve en son hôtel, au bois de Boulogne, deux spécimens bien complets des

verrières d'Écouen. Ce sont des grisailles qui tamisent doucement la lumière; elles se composent de figures grotesques, d'oiseaux et d'arabesques au milieu desquels se détachent harmonieusement des médaillons polychromes, occupés tantôt par des sujets héraldiques, tantôt par des emblèmes ou des devises. Ce n'est pas sans une émotion de regret que j'y ai retrouvé chacune des places auxquelles appartenaient les quelques fragments épars que j'ai l'honneur de vous soumettre. Nous y avons donc la preuve que ces compositions courantes se répétaient aux fenêtres de distance en distance. Seulement on est forcé de reconnaître que les répétitions que possède M. Crapelet appartiennent à une bien moins bonne époque; ce sont évidemment des restaurations des bas temps de la Renaissance entreprises à la fin du seizième siècle. Ces copies sont exécutées d'un pinceau plus lourd. Les figures ne sont plus posées avec cette fermeté, ni modelées avec cette franchise et cette délicatesse de touche, qui distinguaient les premiers artistes appelés par le connétable.

En résumé, de l'ensemble de l'ornementation que nous venons de décrire, on peut conclure qu'il y avait au château d'Écouen un appartement spécialement affecté au logis de la reine Catherine, puisqu'aux vitraux, sur les bas-reliefs sculptés et jusque dans les moindres détails : sur les serrures, les marteaux de porte et les ver-

rous, le connétable avait pris soin de faire inscrire les armes, les chiffres et la devise de sa souveraine.



NOTICE

SUR UN VASE D'ARGENT

APPARTENANT A M. CHARVET,

Par M. J. de Witte, associé correspondant étranger.

Lue dans la séance du 20 février 1867.

La tasse d'argent dont la forme et les sujets sont reproduits sur la planche, nous a été communiquée par M. Charvet à qui elle appartient. Son diamètre est de 11 centimètres, et la longueur du manche, qui vient se rattacher au corps de la tasse et lui donne la forme d'une casserole, est de 9 centimètres. Ce précieux monument a été trouvé dans les environs de Barcelone[1].

Le manche et le corps du vase sont enrichis de reliefs réparés et ciselés après la fonte; plusieurs détails sont dorés.

Dans le fond de la tasse on lit :

AII. (ou ALF, ou ALE) PAVLINA
D . V . S .

1. Ce vase a été décrit par M. Helbig dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*, mai 1865, p. 120 et suiv.

Voyez le *fac-simile* de l'inscription.

Faut-il lire : *Ælia Paulina dedit, votum solvit?* J'avoue que les trois premiers caractères offrent des difficultés; la seconde lettre ne semble pas être un E, et la troisième, au moyen de points, ressemble beaucoup plus à un E qu'à une L.

D'un autre côté, le second caractère est semblable à la lettre L qui figure dans le nom *Paulina.* Si donc on lit ALE ou ALF, on est conduit à chercher dans ce groupe l'abréviation d'un nom tel que : Aletia, Alexandra, Alexia, ou bien appartenant à la série très-connue : Alfena, Alfenatia, Alfenila, Alfia, Alfiana, Alfidia.

Sur le manche est représenté Jupiter debout, nu, vu de face, la chlamyde jetée sur l'épaule gauche et enroulée autour du bras droit. De la main droite il tient le foudre, et de la gauche il s'appuie sur un long sceptre. Près du dieu est un petit autel sur lequel brûle la flamme des sacrifices. Au-dessus de sa tête sont deux guirlandes de feuillage et sous ses pieds, à la partie du manche qui se rattache à la tasse, est un aigle entre deux torches allumées. Deux têtes d'oiseau à long bec viennent, en décrivant un demi-cercle pour s'harmoniser avec la forme du vase, joindre le manche aux bords de la tasse.

Il reste des traces de dorure aux guirlandes, à la chlamyde de Jupiter, au foudre et à la flamme qui brûle sur l'autel. Il est probable que la flamme des deux torches était également do-

rée, mais on n'y aperçoit plus la moindre parcelle d'or.

Tout autour du vase se développent quatre scènes qui représentent les amours de Jupiter.

On voit d'abord près d'un arbre l'aigle, les ailes éployées, qui s'approche de Ganymède. Le fils de Tros est entièrement nu et coiffé du bonnet phrygien. Le jeune homme caresse l'aigle et semble le prendre dans ses bras. Entre l'arbre et l'aigle, on voit un foudre, et derrière Ganymède un petit Amour nu et sans ailes s'éloigne en retournant la tête vers le groupe et en étendant la main droite, tandis que dans la gauche il porte un arc.

Ce premier groupe n'offre aucune particularité. De nombreux monuments de toute espèce représentent l'enlèvement de Ganymède, sujet souvent traité par les artistes de l'antiquité.

A la suite de l'aigle et du jeune Troyen, on voit un arbre. Puis se présente Léda avec le cygne. La fille de Thestius a la partie supérieure du corps nue; son péplus retombe de ses épaules pour couvrir ses jambes. Léda saisit le cygne et le serre dans ses bras. Derrière le cygne est un Amour sans ailes qui porte sur son dos un foudre qu'il soutient des deux mains et sous le poids duquel il semble succomber. Dans le champ au-dessus de cet Amour, est un objet carré, peut-être une boîte destinée à renfermer des tablettes pour écrire.

Ce second groupe, pas plus que le premier, n'a besoin d'aucune explication. Je ferai observer seulement que les artistes anciens se plaisaient à rapprocher et à mettre en parallèle les groupes dans lesquels sont représentés l'aigle avec Ganymède et le cygne avec Léda. Ces mêmes sujets se voient sur plusieurs autres monuments, par exemple dans deux des bas-reliefs rapportés de Salonique par M. Miller[1].

Le troisième groupe montre Jupiter assis sur un rocher; un manteau couvre son épaule gauche, laissant nue la plus grande partie du buste et venant ensuite retomber entre ses jambes. Une jeune fille, qu'aucun attribut ne caractérise, s'approche de lui et, le saisissant par l'épaule, prend de sa main gauche le bras droit du dieu. Son vêtement flotte au gré des vents et laisse nue toute la partie supérieure du corps. Ce groupe offrant des difficultés, j'y reviendrai plus loin.

Un arbre sert de séparation entre le troisième et le quatrième groupe.

Ce dernier est extrêmement curieux. Il nous offre une scène qui ne paraît guère dans les monuments de l'art. Ce sont les amours de Jupiter et de Callisto. Les mythographes racontent que pour séduire la fille de Lycaon le souverain des

1. Voir Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, tome I, p. 32 et 35.

dieux prit la forme de Diane[1]. En effet sur la tasse d'argent de M. Charvet nous voyons une Diane chasseresse vêtue d'une tunique courte sans manches, le carquois sur l'épaule, et des bottines ou endromides aux pieds qui serre entre ses bras une jeune fille, presque entièrement nue, n'ayant pour tout vêtement qu'un ample péplus qui, retombant des épaules, couvre ses jambes.

Un petit Amour ailé, se tenant sur la pointe des pieds, est placé derrière Jupiter transformé en Diane.

A droite on voit un arbre et une colonne surmontée d'un flambeau allumé[2].

Il existe au musée du Vatican[3] une statue d'homme en habits de femme, à laquelle on a

1. Apollod. III, 8, 2. — Ovid. *Metam.*, II, 425. — Serv. *ad* Virg. *Æn.*, I, 744. — Hygin. *Poet. Astron.*, II, 1. — Dans d'autres récits la fille de Lycaon s'appelle Hélicé ou Thémisto. Serv. *ad* Virg. *Georg.*, I, 138, 246. — Steph. Byzant. *v.* Ἀρκάς. — Clem. *Recogn.* X, 21. — Dans les *Homélies Clémentines* (V, 13) Jupiter changé en lion séduit Callisto. Καλλιστῷ τῇ Λυκάονος ἠγριώθη λέων. — Dans un autre récit (Clem. *Recogn.* X, 22) Arctos est le fils de Jupiter changé en ours et de Manthéa. *Mantheam Phoci in ursum, ex qua nascitur Arctos.*

2. Dans la gravure, on a répété deux fois la colonne pour indiquer la manière dont les groupes, en faisant le tour de la tasse, viennent se rejoindre; mais dans l'original la colonne et l'arbre qui séparent les groupes de Jupiter et de Callisto et de l'aigle avec Ganymède n'existent qu'une seule fois.

3. Visconti, *Mus. Pio Clem.*, t. III, tav. XXXIX.

donné en la restaurant les attributs de Diane. Visconti dit que la statue est antique et qu'il n'y a d'autres parties modernes que la tête et les mains. Après avoir pensé à Jupiter transformé en Diane pour séduire Callisto, l'illustre archéologue s'arrête à l'idée de reconnaître dans cette statue un Apollon en habits de femme. Quoi qu'il en soit, la statue du Vatican est le seul monument à ma connaissance qui puisse en quelque sorte être rapproché du quatrième groupe figuré sur la tasse d'argent de M. Charvet.

Quant aux dorures qui se voient à l'extérieur du vase, on en remarque des traces aux ailes de l'aigle et au bonnet phrygien de Ganymède, aux ailes du cygne et au péplus de Léda. Au troisième groupe, il n'y a pas de dorure, pas plus qu'aux attributs et aux vêtements des personnages du quatrième, si ce n'est au carquois de Diane. Mais les feuilles des trois arbres, qui semblent être des platanes, sont dorées ainsi que la base de la colonne qui est placée derrière Callisto.

Je reviens au troisième groupe qui, à cause de l'absence de tout attribut caractéristique, offre des difficultés sérieuses. Cependant, en y réfléchissant, on arrive à cette conclusion, que le groupe qui ne se distingue pas d'une manière particulière par la présence d'attributs déterminés et positifs, doit nécessairement, à cause de cette absence même, avoir un sens exceptionnel.

Je suis assez porté à croire que l'artiste a voulu figurer dans ce groupe les amours de Jupiter et de Junon. Homère, dans le quatorzième livre de l'*Iliade* dépeint avec des détails très-circonstanciés les amours de Jupiter et de Junon au mont Ida. La déesse, pour captiver le souverain des dieux et détourner son attention des combats que se livrent les Troyens et les Grecs, se pare de ses plus beaux vêtements, et non contente de relever ses charmes naturels par tous les artifices de la toilette et de la parure, se rend auprès de Vénus pour lui emprunter son ceste, cette ceinture qui possède le charme de toutes les séductions. Arrivée au sommet de l'Ida, la vue de Junon si belle, si séduisante, cause au roi des dieux les transports les plus vifs, et chose singulière, c'est lui-même qui énumère ses amours avec les déesses de l'Olympe et avec les simples mortelles et les raconte à la jalouse et vindicative Junon.

Οὐ γὰρ πώποτέ μ' ὧδε θεᾶς ἔρος, οὐδὲ γυναικός,
Θυμὸν ἐνὶ στήθεσσι περιπροχυθεὶς ἐδάμασσεν·
Οὐδ' ὁπότ' ἠρασάμην Ἰξιονίης ἀλόχοιο,
Ἣ τέκε Πειρίθοον, θεόφιν μήστωρ' ἀτάλαντον·
Οὐδ' ὅτε περ Δανάης καλλισφύρου Ἀκρισιώνης,
Ἣ τέκε Περσῆα, πάντων ἀριδείκετον ἀνδρῶν·
Οὐδ' ὅτε Φοίνικος κούρης τηλεκλειτοῖο,
Ἣ τέκε μοι Μίνω τε καὶ ἀντίθεον Ῥαδάμανθυν·
Οὐδ' ὅτε περ Σεμέλης, οὐδ' Ἀλκμήνης ἐνὶ Θήβῃ,

Ἡ δ' Ἡρακλῆα κρατερόφρονα γείνατο παῖδα·
Ἡ δὲ Διώνυσον Σεμέλη τέκε, χάρμα βροτοῖσιν·
Οὐδ' ὅτε Δήμητρος, καλλιπλοκάμοιο ἀνάσσης·
Οὐδ' ὁπότε Λητοῦς ἐρικυδέος, οὐδὲ σεῦ αὐτῆς·
Ὡς σέο νῦν ἔραμαι, καί με γλυκὺς ἵμερος αἱρεῖ.

Hom. *Iliad.*, XIV, 315-328.

Nous trouvons dans ces vers d'Homère huit épisodes. C'est d'abord la femme d'Ixion, c'est-à-dire Dia, qui donna le jour à Pirithoüs, puis Danaé, la fille d'Acrisius, qui devint mère de Persée, la fille de Phœnix, Europe, mère de Minos et de Rhadamanthe, ensuite Alcmène, la mère d'Hercule, Sémélé, la mère de Bacchus, Cérès, Latone et enfin Junon elle-même.

Sur le carquois de l'Amour décrit dans les Dionysiaques de Nonnus, il y a douze épisodes.

.... Καὶ χρύσειον ἔπος μετρηδὸν ἑκάστῳ
Ἔγραφεν εἰς μέσα νῶτα ποθοβλήτοιο φαρέτρης·
Πρῶτος ἄγει Κρονίωνα βοώπιδος ἐς λέχος Ἰοῦς·
Δεύτερος Εὐρώπην μνηστεύεται ἅρπαγι ταύρῳ·
Πλουτοῦς εἰς ὑμέναιον ἄγει τρίτος ἀρχὸν Ὀλύμπου·
Τέτρατος εἰς Δανάην καλέει χρύσειον ἀκοίτην·
Πέμπτος ἐπεντύνει Σεμέλῃ φλογεροὺς ὑμεναίους·
Αἰετὸν Αἰγίνῃ πρόμον αἰθέρος ἕκτος ὀπάζει·
Ἕβδομος Ἀντιόπην Σατύρῳ δολόεντι συνάπτει·
Ὄγδοος ἔμφρονα κύκνον ἄγει γυμνόχροϊ Λήδῃ·
Εἴνατος ἵππια λέκτρα φέρει Περραιβίδι Δίῃ·
Θέλγεται Ἀλκμήνης δεκάτῳ τρισέληνος ἀκοίτης·

Ἑνδέκατος μεθέπει νυμφεύματα Λαομεδείης·
Δωδέκατος τριέλικτον Ὀλυμπιάδος πόσιν ἕλκει.

Nonn. *Dionys.*, VII, 115-128.

Les douze femmes de Jupiter nommées par Nonnus sont : Io, Europe, Pluto, Danaé, Sémélé, Égine, Antiope, Léda, Dia, Alcmène, Laomédie, Junon.

Sur le vase de M. Charvet, les amours de Jupiter sont au nombre de quatre, dans Homère il y en a huit et dans Nonnus, douze. On voit par là que les poëtes et les artistes disposaient ces sortes de sujets, d'après leur fantaisie et leur convenance et d'après la nature des monuments qu'ils se proposaient de décorer. La tasse d'argent de M. Charvet ne se prêtant qu'à représenter quatre scènes, l'artiste qui l'a enrichie de son travail a choisi l'aigle et Ganymède, le cygne et Léda, Jupiter et Junon ; et enfin Jupiter, sous la forme de Diane, et Callisto. Mais en combinant ces sujets, l'hiérogamie par excellence, l'union de Jupiter et de Junon, trouvait tout naturellement sa place dans cette composition. Une peinture de Pompéi, représente Jupiter et Junon au mont Ida[1].

1. Raoul Rochette, *Choix de peintures de Pompéi*, pl. I.

POST-SCRIPTUM.

Rome le 24 avril 1867.

Je viens d'examiner avec le plus grand soin la statue publiée par E. Q. Visconti dans le museo Pio-Clementino. C'est une statue qui a subi beaucoup de restaurations. La tête, les deux bras, le chien, le carquois sont modernes. Il résulte de ceci qu'il n'y a d'antique que le torse, et que la statue représentait originairement *Apollon*, et probablement *Apollon citharède*. Dans ce cas, l'animal qui s'appuie sur les genoux du dieu, et dont il reste des indices, aurait été un griffon. M. Wolfgang Helbig, qui a bien voulu examiner cette statue avec moi, m'a assuré qu'il existe dans les collections de Rome, plusieurs autres statues du même genre; toutes représentent Apollon vêtu d'une tunique talaire. M. Helbig prépare un travail sur ces figures qui sont devenues méconnaissables par suite de la fantaisie que les sculpteurs modernes ont introduite dans leurs restaurations. Il n'y a donc aucun rapprochement à établir entre la représentation de Jupiter transformé en Diane et la statue du Vatican. Visconti lui-même, en la publiant, avait fait pressentir, avec ce tact qui le distinguait, qu'on ne devait pas y reconnaître un Jupiter transformé en Diane. Du reste on ne saurait apporter trop de réserve et de défiance dans l'usage que l'on fait des gravures pour la comparaison des monuments antiques. J. W.

APPENDICE

A LA DISSERTATION

SUR

UN STATÈRE D'OR

Publiée dans le tome XXIX,

Par M. Chabouillet, membre résidant.

Lu dans les séances des 10 et 17 avril 1867.

La Société n'a peut-être pas oublié une dissertation sur un statère d'or du roi inconnu Acès ou Acas, qu'elle a bien voulu admettre dans le tome XXIX de ses Mémoires. Dans ce travail, il est dit à la page 41, que l'on chercherait vainement dans la plus complète des listes de noms propres grecs la mention de personnages nommés Ἄκας ou Ἄκης, seules formes possibles au nominatif du génitif ΑΚΟΥ qu'on lit sur la curieuse

médaille que j'ai eu le plaisir de publier. Ces quatre lettres se trouvent cependant sur une médaille décrite depuis plus de cinquante ans ; mais, comme, malheureusement pour moi, Mionnet, a omis d'enregistrer cette médaille dans son Supplément, et par conséquent n'a pas noté le mot AKoΥ dans sa liste des noms de magistrats[1], j'ai méconnu son existence et je la méconnaîtrais peut-être encore, si, d'aventure, une figure de ce monument n'était tombée sous les yeux d'un numismatiste qui a bien voulu me faire part de cette rencontre.

S'agirait-il, comme on pourrait le croire, d'un magistrat nommé Acès ou Acas? Je déclare tout de suite que je n'en crois rien et que nous avons sur cette médaille, non pas un nom au génitif ainsi que sur le statère qui porte la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ AKoΥ, mais bien les deux premières syllabes d'un nom de magistrat au nominatif. La démonstration de ce que j'avance ici n'importe pas médiocrement à la thèse que j'ai soutenue dans le travail cité, car la présence du génitif AKoΥ sur une monnaie frappée par une ville grecque autonome, infirmerait dans une certaine mesure, ce que j'ai dit de l'origine asiatique du roi nommé sur le statère d'or récemment acquis par la Bibliothèque impériale.

C'est dans le catalogue des monnaies des peu-

1. Voyez Mionnet, Tables générales, 1 vol. in-8°. 1837.

ples et rois du Musée Britannique publié en 1814 par Taylor Combe, que se trouve mentionnée la médaille en question ; je la décris d'après la figure de cet ouvrage et aussi d'après une excellente empreinte[1].

Droit : Tête de femme à droite, avec les cheveux noués élégamment par des bandelettes. On l'a nommée parfois Cérès, mais cette dénomination n'est pas justifiée.

Revers : Chèvre debout, tournée à droite. Dans le champ, à gauche, on lit : ΑΚΟΥ et au-dessous, ΠΑΡΙ. Argent. Didrachme frappé environ 350 ans avant Jésus-Christ.

Taylor Combe a classé cette monnaie à Parium de Mysie ; c'est aussi à cette ville que Mionnet a classé des pièces qui ne diffèrent de celle qu'on vient de décrire que par les noms de magistrats qu'on y lit ; mais depuis quelques années, c'est à Paros que l'on classe ces pièces dans les cabinets de Londres et de Paris. Je ne discuterai pas ici cette attribution ; toutefois je ne puis me dispenser de dire qu'elle n'est rien moins que certaine et qu'elle n'est pas encore adoptée par tout le monde. Parium était une colonie de

1. Voyez : *Veterum populorum et regum numi qui in museo britannico adservantur*. Pl. IX, n° 14, p. 162. L'empreinte dont je viens de parler m'a été envoyée de Londres, sur ma demande, par mon savant et obligeant ami M. le comte de Salis, conservateur *ad honores* au British Museum.

Paros; par conséquent, lorsque l'ethnique de ces deux villes est écrit en abrégé ΠΑ ou ΠΑΡΙ, il est permis d'hésiter, attendu qu'elles peuvent avoir adopté les mêmes types, et c'est ce que nous voyons à Téos et à Abdère dont l'une est fille de l'autre. Les provenances des pièces en litige n'ont pas été étudiées avec assez de persévérance pour motiver suffisamment un choix entre deux attributions également admissibles ; d'ailleurs quoi de plus naturel que de trouver des monnaies d'une métropole dans ses colonies et *vice versa?* On pourrait espérer quelques lumières de la comparaison des fabriques et de la recherche possible de distinctions entre les pièces incertaines et les certaines, je veux dire entre celles qui portent ΠΑ ou ΠΑΡΙ et celles qui portent ΠΑΡΙΩΝ, *des habitants de Paros*, ou ΠΑΡΙΑΝΩΝ, *des habitants de Parium;* mais pour obtenir de sérieux résultats, il faudrait opérer sur un grand nombre de variétés; or personne n'a encore eu l'occasion de faire pareille tentative. Il faut donc se résigner à douter sur ce point comme sur tant d'autres; toutefois, je noterai, mais sans en tirer de conclusion, que le type des didrachmes qui nous occupent offre une grande analogie avec celui de certaines monnaies d'Antandros, ville située ainsi que Parium dans la Mysie[1]. Du reste, la solution

1. Voyez : Du Mersan, *Descript. des méd. du cabinet*

de cette difficulté n'importe pas à l'objet de cette note. Que la pièce à la légende ΑΚΟΥ ait été frappée à Paros ou à Parium, il s'agit, dans les deux cas, de cités grecques autonomes. Voyons donc si l'examen des médailles de l'une ou l'autre ville ne démontrera pas que les deux syllabes en question sont, ainsi que je le disais en commençant, l'abréviation au nominatif d'un nom polysyllabique et non pas le génitif d'un nom dissyllabique.

Nous remarquerons d'abord que, lorsque sur ces pièces le nom du magistrat monétaire est écrit en entier, il est toujours au nominatif; ainsi Πρᾶξος sur un didrachme et Σιλη︎νός sur un tétradrachme[1].

Ceci est déjà une présomption favorable à mon assertion ; mais ce qui en démontre l'exactitude, c'est que sur les pièces appartenant à la même série que le didrachme publié par Taylor Combe, le nom du magistrat est d'ordinaire en abrégé ; je ne connais même qu'une seule exception à cette règle, et l'on verra qu'elle

Allier de Hauteroche, p. 72. Pl. XII, nº 1. Voyez aussi Mionnet, t. V du Supplém., p. 286, nº 48. Le cabinet impérial possède la belle pièce d'Antandros, publiée par Du Mersan.

1. J'aurai plus loin l'occasion de parler du didrachme sur lequel paraît le nom de Πρᾶξος. Quant au tétradrachme avec Σιληνός, on le verra dans le musée Hunter, pl. XLV, nº 17, p. 225; Mionnet l'a décrit t. II, p. 322, nº 68.

la confirme. ΑΚΟΥ doit donc être une abréviation sur notre médaille.

Le parti pris d'abréviation du graveur de ces monnaies s'explique fort naturellement. C'est une recherche d'élégance et de symétrie commandée par la composition du type. Sur ces didrachmes, les légendes, en caractères assez forts, sont toujours placées dans un espace que rend étroit le prolongement des cornes de la chèvre; de là, l'obligation pour le graveur d'écrire en abrégé le nom du peuple, ainsi que celui du magistrat. J'ai parlé d'une exception unique à cet usage; mais si les monnaies de Paros devenaient moins rares, sans doute on en citerait davantage. Evidemment, on y verrait *in extenso*, et toujours au nominatif, les noms brefs, et particulièrement ceux qui commenceraient comme d'autres noms portés fréquemment dans la ville. Ce qui le prouve, c'est que l'unique nom qui soit écrit en entier dans la série des didrachmes attribués à Paros, est précisément de cette catégorie : c'est Πρᾶξος que je citais plus haut; on le lit sur une pièce figurée dans un des nombreux ouvrages de Sestini [1]. Le nom est écrit là en entier, non-seulement parce que l'artiste a trouvé assez de place dans le champ de la médaille, mais aussi

1. *Descrizione d'alcune medaglie greche del museo Fontana*. T. II, p. 40. Tav. VI, n° 9. Voyez aussi Mionnet. Supplém. t. V, p. 386, n° 641.

sans doute parce qu'en ne mettant que ΠΡΑ ou ΠΡΑΞ, il pouvait craindre qu'on le confondît avec les nombreux noms commençant par ΠΡΑ et particulièrement avec Πραξικλῆς qui était probablement fréquent chez les Pariens, puisqu'on le rencontre sur une inscription de Paros[1].

Les autres noms de magistrats inscrits sur les médailles de la série à laquelle appartient la pièce où on lit ΑΚΟΥ sont polysyllabiques; aussi sont-ils en abrégé : ΑΝΑΞΙΚ et ΚΤΗΣ.

Je dirai, en passant, que le premier de ces noms abrégés a été lu ΑΝΑΣΙΚ par Sestini et d'après lui par Eckhel et Mionnet[2], mais qu'il est plus probable qu'il faut lire ΑΝΑΞΙΚ, attendu que la Bibliothèque impériale possède aujourd'hui deux exemplaires de la même pièce et qu'on y distingue clairement le *xi*[3]. Toutefois comme certains noms s'écrivent aussi bien par Ξ que par Σ, comme Ἀναξικλῆς, Ἀναξίμβροτος, il se pourrait à la rigueur que Sestini eût bien lu et qu'il existât deux variétés de cette médaille.

Il ne manque pas de noms commençant par ΑΝΑΞΙΚ, mais j'imagine qu'il y a quelque probabilité en faveur d'Ἀναξικλῆς, parce qu'on ren-

1. Boeckh. *Corpus inscript. græc.* T. II, 2376.

2. Sestini. *Lettere numism.* T. III, p. 16; Eckhel, *Doct. Num. Veter.* T. II, p. 459; Mionnet. T. II, p. 573 n° 376.

3. L'un de ces exemplaires nous vient de la splendide donation de M. le duc de Luynes.

contre souvent des noms ainsi terminés dans les inscriptions de Paros[1], comme Πραξικλῆς que je mentionnais plus haut.

ΚΤΗΣ, la seconde des abréviations de notre série de didrachmes, est aussi le commencement d'un très-grand nombre de noms ; je n'en citerai que deux, Κτησιέπης que je trouve parmi les inscriptions de Paros[2], et Κτησικλῆς qui rappelle les terminaisons citées à propos d'ΑΝΑΞΙΚ.

Dans des séries monétaires également attribuées à Paros, mais autres que les didrachmes parmi lesquels figure le mot ΑΚοΥ, je ne vois que l'abréviation ΜΝΗ. C'est le commencement d'un grand nombre de noms ; toutefois ne pourrait-elle indiquer Μνησιέπης que l'on rencontre[3], ainsi que Κτησιέπης cité déjà, sur les inscriptions de Paros ?

Je n'ai pas besoin de protester que je n'ai pas la prétention de deviner le complément des noms de ces magistrats, oubliés sans doute à bon droit par l'histoire ; si j'ai donné place ici à des rapprochements entre les noms des inscriptions de Paros et ceux des médailles attribuées à cette ville, c'est que des observations de cet ordre pourront conduire à résoudre quelque

1. Boeckh, *Corpus inscript. græcar.* T. II, n°s 2375 à 2415.

2. Boeckh, *Corpus inscript. græcar.* T. II, n° 2386.

3. Boeckh, *Corpus inscript. græcar.* T. II, n°s 2386 et 2310.

jour la question d'attribution des monnaies qui flottent encore entre la ville insulaire et celle de la côte d'Asie.

Quant à l'abréviation ΑΚΟΥ, objet de cette note, elle peut indiquer bien des polysyllabes, comme Ἀκουμενός, Ἀκουσαγόρας, Ἀκουσίλοχος et d'autres encore, entre lesquels je n'ai pas le moindre motif de préférence. J'aurai atteint le but que je me proposais en écrivant ces lignes, si ce rapide coup d'œil sur l'onomastique d'une série de médailles évidemment analogues, qu'elles soient de Paros ou de Parium, suffit à justifier la déclaration par laquelle j'ai commencé, à savoir, que la syllabe ΑΚΟΥ n'y représente pas le génitif d'un dissyllabe, comme sur la monnaie du roi Acas ou Acès, mais au contraire, le commencement d'un polysyllabe.

Avis au relieur pour le placement des planches.

Planche I (médaillon et jeton de Florimond Robertet), en regard de la page 17.

Planches II et III (sceaux ecclésiastiques), en regard de la page 156.

Planche IV (vase d'argent), en regard de la page 181.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Paris. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1866



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

M. DUMOULIN
Quai des Augustins, 13

A. HEROLD (Libr[ie] FRANCK)
Rue de Richelieu, 67

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1866.

MM. MICHELANT,	Président.
DE BARTHÉLEMY,	premier Vice-Président.
DE SAULCY [1],	deuxième Vice-Président.
V. GUÉRIN,	Secrétaire.
GUILLAUME REY,	Secrétaire-adjoint.
DE LA VILLEGILLE,	Trésorier.
POL NICARD,	Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. E. EGGER,
A. CHABOUILLET.
HUILLARD-BRÉHOLLES.

Membres de la commission des fonds.

MM. BRUNET DE PRESLE.
E. RENAN.
CREULY.

1. M. de Saulcy a été nommé deuxième vice-président le 11 avril 1866, en remplacement de M. de Blacas, décédé.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1866.

MM.

1. Guizot G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52 (1828).

2. Taillandier ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1828-1848).

3. Martonne (G. M. de) ✻, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).

4. Breton (Ernest) ✻, rue Richer, 10 (1838-1854).

5. Nieuwerkerke (le comte de) G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la Maison de l'Empereur, au palais du Louvre (1854).

6. Bernard (Auguste) ✻, inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie, rue Cassini, 16 (1843-1856).

7. Maury (Alfred) O. , membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de l'Empereur, professeur au Collége de France, rue de Seine, au pavillon du palais de l'Institut (1842-1858).

8. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

MM.

9. VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre honoraire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Notre-Dame-des-Champs, passage Stanislas, 2 (1842-1861).

10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er avril 1866.

MM.

1. VILLEGILLE (Arthur NOUAIL DE LA) ✻, secrétaire du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 12 (29 novembre 1836).

2. LONGPÉRIER (Adrien PRÉVOST DE) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques et de la sculpture moderne des Musées impériaux, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

3. LABAT (Eugène) ✻, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-Saint-Germain, 58 (9 janvier 1840).

MM.

4. Bourquelot (Félix) ✱, professeur adjoint à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).

5. Lacabane (Léon) ✱, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue des Ternes, 81 (9 juin 1841).

6. Teulet (Alexandre) ✱, archiviste aux archives de l'Empire, rue Saint-André-des-Arcs, 60 (9 juin 1842).

7. Marion (Jules), membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, et du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

8. Gauchéraud (Hippolyte), rue du Cherche-Midi, 5 (9 février 1843).

9. Saussaye (Louis de La) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

10. Quicherat (Jules) ✱, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Casimir Delavigne, 9 (9 mai 1845).

11. Renier (Léon) O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

MM.

12. Grésy (Eugène), rue La Rochefoucauld, 31 (9 mars 1846).

13. Villot (Frédéric) O. ✻, secrétaire général des Musées impériaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

14. Koenigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).

15. Favé (Ildefonse) O. ✻, général de brigade, commandant l'École polytechnique, aide de camp de l'Empereur, rue de l'Université, 26 (9 août 1850).

16. Montaiglon (Anatole de Courde de), secrétaire et professeur suppléant à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

17. Rougé (le vicomte Emmanuel de) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, professeur au Collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

18. Brunet de Presle (Wladimir) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École impériale des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 61 (9 avril 1851).

19. Huillard-Bréholles (Alphonse) ✻, sous-chef de section aux archives de l'Empire, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Madame, 53 (9 avril 1851).

20. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de

MM.

l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quai Voltaire, 11 (9 avril 1851).

21. Bordier (Henri), rue Joubert, 21 (9 avril 1851).

22. Renan (Ernest) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

23. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

24. Saulcy (Félicien de) C. ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 17 (6 juin 1851).

25. Michelant (Henry-Victor) ✵, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission du catalogue général des manuscrits des départements, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Forest, 5 (Montmartre) (19 décembre 1853).

26. Waddington (William-Henri), membre de l'Institut, (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).

27. Devéria (Théodule), conservateur adjoint au Musée égyptien du Louvre, rue des Fossés-Saint-Jacques, 10 (8 novembre 1854).

28. Cocheris (Hippolyte), bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à la bibliothèque Mazarine (8 novembre 1854).

29. Delisle (Léopold) ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés sa-

MM.

vantes, président de la commission du catalogue général des manuscrits des départements, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, boulevard de Magenta, 96 (9 juillet 1855).

30 Vallet de Viriville (Auguste) ✻, professeur adjoint à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

31. Mariette (Auguste) O. ✻, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

32. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) ✻, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

33. Des Vergers (Marin-Joseph-Adolphe-Noël) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Jacob, 54 (4 février 1857).

34. Egger (Émile) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

35. Le Blant (Edmond) ✻, membre de l'Institut archéologique de Rome, rue Leroux, 3, avenue de l'Impératrice (2 mars 1859).

36. Creuly (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 49 (16 novembre 1859).

37. Boutaric (Edgard), ✻ archiviste aux archives de l'Empire, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, boulevard Saint-Michel, 115 (4 janvier 1860).

MM.

38. Vogüé (le comte Melchior de), rue de Lille, 92 (4 juillet 1860).

39. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

40. Passy (Louis), docteur en droit, rue Pigalle, 7 (7 août 1861).

41. Bertrand (Alexandre) ✻, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 11 (7 août 1861).

42. Chabouillet (P. M. Anatole) ✻, conservateur, sous-directeur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale, secrétaire de la section d'archéologie du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Boursault, 22 (4 novembre 1861).

43. Guillaume-Rey (Alban-Emmanuel), rue de l'Arcade, 29 (5 février 1862).

44. Guérin (Victor), docteur ès lettres, rue de Vaugirard, 57 (3 décembre 1862).

45. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

SIRAND (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

MARTIGNY (l'abbé), curé de Bagé-le-Châtel (20 mars 1861).

Aisne.

PÉCHEUR (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard), à Laon (3 juin 1863).

Allier.

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Ardennes.

ROUYER (Jules), inspecteur des postes, à Mézières (2 mars 1864).

Aube.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D') ❋, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes (12 janvier 1859).

LE BRUN DALBANNE, à Troyes (5 avril 1865).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'article 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

MM.

Coffinet (l'abbé) ✻, chanoine, à Troyes (7 juin 1865).

Bouches-du-Rhône.

Rouard (E.) ✻, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

Jacquemin (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Arles (4 décembre 1861).

Calvados.

Caumont (A. de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

Chatel (Eugène), archiviste du département, de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy ; à Paris, rue de Bellechasse, 44 (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

Delayant, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Côte-d'Or.

Lapérouse (Gustave), membre du conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

Baudot (Henri), président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

D'Arbaumont (Jules), à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), conservateur du musée, à Beaune (10 janvier 1866).

MM.

Côtes-du-Nord.

Ropartz (Sigismond), avocat à Guingamp (5 mars 1862).

Gaultier du Mottay (Joachim), président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Plérin (7 janvier 1863).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Fillioux (A.), conservateur du musée, à Guéret (14 mars 1866).

Deux-Sèvres.

Beauchet-Filleau, juge de paix à Chefboutonne (11 mai 1865).

Rondier, juge honoraire à Melle (7 juin 1865).

Dordogne.

Dessalles (Léon), archiviste du département, à Périgueux (29 mars 1851).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Devaucoux (Mgr) ✠, évêque d'Évreux (4 juin 1862).

Lebeurier, archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Ménant (Joachim), juge au tribunal de Lisieux (1er avril 1863).

Finistère.

Levot (P.), conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest (1er février 1865).

Lemière (P.-L.), à Morlaix (13 décembre 1865).

Gard.

Michel (Emmanuel) ✠, ancien conseiller à la Cour impériale de Metz, à Alais (19 mai 1846).

MM.

Aurès ✱, ingénieur en chef, à Nîmes (11 janvier 1865).

Haute-Garonne.

Barry, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Gironde.

Moulins (Charles des), à Bordeaux, rue de Gourgues, 5 (29 août 1851).

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue du Basc, 143 (21 décembre 1859).

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à la Réole (3 juin 1863).

Hérault.

Ricard (Adolphe), à Montpellier, secrétaire de la Société archéologique (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers (4 mars 1863).

Indre-et-Loire.

Du Plessis (G), à Loches (9 avril 1840).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Jura.

Monnier (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saunier (9 juin 1821).

Guichard, à Cousance (12 mars 1862).

MM.

Loire (Haute-).

Aymard, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

Cailliaud (Frédéric) ✠, directeur conservateur du Musée, à Nantes (29 mai 1830).

Girardot (le baron de) O. ✠, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Loiret.

Vergnaud-Romagnési, à Orléans (9 juin 1826).

Mantellier ✠, président à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Du Faur (Germain-Philippe-Anatole, comte de Pibrac) ancien élève de l'École Polytechnique, de la Société des Sciences et de la Société archéologique d'Orléans, (15 mai 1865).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Magen, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (1er février 1865).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Barbat (L.) ✠, à Châlons-sur-Marne (10 avril 1861).

MM.

SAVY ✱, agent voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne (6 juillet 1864).

LORIQUET, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Marne (Haute-).

PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX (Th.), à Langres.

Meurthe.

GUILLAUME (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, à Nancy (10 avril 1843).

BEAUPRÉ, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

MOUGENOT (Léon), à Nancy (10 juin 1861).

Meuse.

DUMONT, juge au tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

WIDRANGE (le comte DE), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

MARDIGNY (Paul DE) ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc (4 août 1858).

BUVIGNIER (Charles), avocat, à Verdun (4 mars 1863).

Morbihan.

GALLES (René), sous-intendant militaire à Vannes (4 avril 1864).

Moselle.

ROBERT (Charles) C. ✱, intendant militaire, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Metz, et à Paris, rue des Saints-Pères, 9 (9 mai 1848).

PROST (Auguste), à Metz (5 mars 1862).

MM.

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Metz, place Saint-Martin (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Metz (5 novembre 1862).

Abel (Charles), avocat à Metz (4 février 1863).

Bouteiller (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie à Metz (2 février 1864).

Van der Straten Ponthoz, à Metz (18 janvier 1865.

Durand (Anatole), avocat à Metz (5 avril 1865).

Thilloy (Jules), conseiller à la cour impériale (7 mars 1866.

Nord.

Coussemaker (Edmond de) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✠, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 73 (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée, et à Paris, rue de l'Université,8 (5 juin 1861).

Oise.

Colson (le docteur) ✠, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt , à Ribecourt (16 avril 1856).

De Lépinois, conservateur des hypothèques, à Clermont (16 novembre 1859).

Mathon, conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beauvais (7 décembre 1864).

MM.

Orne.

CHENNEVIÈRES-POINTEL (le marquis Philippe DE) ✠, inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Belleyme (Orne), et à Paris (9 avril 1854).

Pas-de-Calais.

DESCHAMPS DE PAS (Louis) ✠, ingénieur des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

HÉRICOURT (le comte Achmet D') ✠, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

BOULANGÉ (Georges) ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine, directeur du grand séminaire, à Arras (9 janvier 1854).

LINAS (Charles DE) ✠, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

MARMIN (Charles), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (2 décembre 1863).

Puy-de-Dôme.

BOUILLET (J. B.) ✠, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✠, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

RAYMOND (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

MM.

Rhin (Bas-).

Levrault (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Obernay (9 décembre 1843).

Morlet (Charles-Gabriel de) ✻, colonel du génie en retraite, à Saverne et à Strasbourg. (6 juin 1860).

Spach (Louis) O. ✻, archiviste du département, à Strasbourg (6 janvier 1864).

Rhin (Haut-).

Chauffour (Ignace), avocat à Colmar (7 juin 1865).

Rhône.

Rey (Étienne), peintre et architecte, à Lyon, cours Morand, 16 (9 mars 1834).

Allmer (A.), à Lyon (6 mars 1861).

Soultrait (le comte Georges de) ✻, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

Martin Daussigny (le docteur), conservateur du Musée des antiques, à Lyon (20 avril 1864).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Saône-et-Loire.

Fouque (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1853).

Chabas (F.) ✻, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot, à Autun (6 novembre 1862).

Ragut (Camille), archiviste du département, à Mâcon (7 juin 1865).

Beaune (H.), procureur impérial à Louhans (15 novembre 1865).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

MM.

Sarthe.

HUCHER (E.) ✠, correspondant du ministère de l'instruction publique, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

DESPINE (le Dr baron Constant), inspecteur des eaux minérales, à Aix-les-Bains (6 mars 1861).

Savoie (Haute-).

DESPINE (A.), à Annecy (4 juin 1862).

Seine-Inférieure.

DELAQUERRIÈRE, à Rouen (29 mars 1823).

COCHET (l'abbé) ✠, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Rouen, rue des Carmélites (9 août 1853).

SEMICHON (E.), boulevard Beauvoisine, 31, à Rouen (2 avril 1862).

BELLEVAL (René DE), au château de Bois-Robin, par Aumale (4 mars 1863).

Seine-et-Marne.

CARRO (A.), imprimeur, à Meaux, bibliothécaire de la ville (12 décembre 1860).

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte DE), à Trilport (21 décembre 1864).

Seine-et-Oise.

MOUTIÉ (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

VINET (Ernest), à Sannois (5 juin 1861).

BENOIT ✠, juge d'instruction, à Paris, rue Joubert, 45, et à Mantes (9 août 1855).

MM.

Davillier (Charles), à Morainvillers (3 juin 1863).

Cougny (E.), professeur au lycée impérial, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✱, bibliothécaire de l'École impériale militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques), correspondant du ministère de l'instruction publique, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), curé d'Ennemain, par Athies (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé Jules), chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art chrétien*, à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon ✱, à Montauban (9 mars 1853).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

MM.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vienne (Haute-).

Ardant (Maurice), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, vice-président de la Société archéologique du Limousin, à Limoges (9 février 1838).

Yonne.

Salmon (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1855).

Algérie.

Leclerc (Lucien), médecin militaire, à Constantine (20 novembre 1851).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Espagne.

Tiran (Melchior) ✠, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

MM.

Halliwel (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henry), à Londres (6 juillet 1864).

Belgique.

Van der Meersch, archiviste de la Flandre orientale, à Gand (9 mars 1845).

Roulez (J.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

Witte (le baron J. de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre

MM.

de l'Académie de Belgique, à Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5 (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Polain (Matthieu-Lambert) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Danemark.

Worsaae, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

MM.

DIEFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

RANGABÉ (A. RIZO), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

JANSSEN (L. J. F.), conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

NAMUR (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

LEEMANS (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

CIBRARIO (Louis) G. O. ✵, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale des sciences, à Turin (20 août 1832).

MORBIO (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

QUARANTA (Bernard) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

FUSCO (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

ROSSI (le chevalier J. B. DE) ✵, interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission

MM.

des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Minervini (Giulio), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Naples (9 août 1854).

Cittadella (Luigi-Napoleone), conservateur des Archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (le comte Giancarlo), professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

Gal (l'abbé), prieur de l'insigne collégiale de Saint-Ours, à Aoste (6 juillet 1864).

Portugal.

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Gerhard (Édouard), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université, à Berlin (9 décembre 1850).

Friedlaender (Julius), conservateur du Musée des médailles à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpt (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Mommsen (Théodore) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Lepsius (Richard) ✠, correspondant de l'Institut (Académie

MM.

des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1858).

Pertz (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

Jahn (Otto), professeur à l'Université, à Bonn (10 janvier 1853).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Koehne (Bernard de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Bartholomei (le général J. de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

Sabatier, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg, et à Montmartre, rue Cauchois 6 (29 août 1851).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Troyon, à Bel-Air, près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), professeur à Genève (4 février 1863).

Wurtemberg.

MM.

WARNKOENIG, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), ancien professeur de droit à l'Université de Tubingue, à Stuttgart (9 août 1834).

KELLER (Adelbert von), professeur de littérature du moyen âge à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société Académique.

AUBE, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission Historique du Cher.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission d'Archéologie.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société Archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie impériale des

Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.

Hérault, *Montpellier*. Société Archéologique.

— *Béziers*. Société Archéologique.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société Archéologique.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des Sciences et Lettres.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

Loiret, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

Marne, *Reims*. Académie impériale de Reims.

Marne (Haute-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

Meurthe, *Nancy*. Académie de Stanislas.

Moselle, *Metz*. Académie impériale de Metz.

Nord, *Lille*. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhin (Bas-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

Rhône, *Lyon*. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Seine, *Paris*. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société Archéologique.

— *Versailles*. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de Statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.—Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'Émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des Sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

Algérie, *Constantine*. Société Archéologique.

Sociétés étrangères.

Angleterre, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

AUTRICHE, *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Grætz*, Société Historique de Styrie.

BADE, *Mannheim*. Société Historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Nuremberg*. Muséum Germanique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Académie d'Archéologie.

— *Mons*. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'Histoire.

— Académie royale des Beaux-Arts de San-Fernando.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société Ethnologique.

— *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société Archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des Sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Société Archéologique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des Sciences.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie royale des Sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'Histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société Historique des Cinq Cantons.

— *Genève*. Société d'Histoire et d'Archéologie.

Turquie, *Constantinople*. Société Centrale.

ERRATUM. — M. Leclerc, porté sur la liste comme résidant à Constantine (Algérie), est médecin major au 43e de ligne, à Romainville (Seine).

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Du premier trimestre de 1866.

Séance du 3 janvier.

Présidence de MM. Creuly et Michelant.

M. Creuly, président sortant, adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Au moment de quitter définitivement cette place, que j'occupe depuis quatorze mois, veuillez permettre, messieurs, que je la retienne une minute pour vous remercier de l'aide puissante que j'ai trouvée dans votre inépuisable bienveillance et dans l'attention délicate que vous avez eue, comme toujours, de faciliter, par tous les moyens possibles, l'accomplissement de mes devoirs présidentiels. La grandeur de ces devoirs m'avait effrayé d'abord. Nul n'a le droit, celui qui vous parle en ce moment moins que tout autre, de se croire assez fort pour envisager, sans une sorte de terreur, la perspective d'une longue navigation à conduire sur le ténébreux océan des problèmes archéologiques. Mais, une fois qu'on a gagné la pleine mer, le pilote se rassure en se voyant secondé par un équipage aussi dévoué qu'habile, et alors qu'on est près de toucher au port, il se

prend à regretter la courte durée du voyage. Tels sont les sentiments que vous m'avez fait éprouver, et j'avais besoin de vous témoigner avec effusion ma vive reconnaissance.

« J'ai aussi, messieurs, à vous présenter d'humbles excuses, à cause de la trop faible part que j'ai prise à vos travaux, quand j'aurais dû, pendant le cours de ma présidence, donner l'exemple de l'activité dans le travail. Mes intentions premières étaient bonnes, croyez-le, messieurs. Malheureusement, j'ai été tant de fois, depuis un an, frappé dans mes affections, et il en est résulté aussi pour moi tant d'autres devoirs plus impérieux, que je n'ai eu ni la liberté d'esprit ni le temps nécessaires pour remplir les engagements que j'avais pris envers moi-même à l'égard des objets de nos études communes. Je regrette surtout de n'avoir pu me mettre en mesure, comme j'en avais le désir, de jeter avec vous, aujourd'hui, un coup d'œil sur la marche de nos travaux et de nos affaires pendant les deux années qui viennent de s'écouler, ainsi que sur les mutations qui ont eu lieu dans notre personnel, durant le même espace de temps. Sur ce dernier point, nous avons au moins la satisfaction de savoir que la mort n'a fait aucun vide dans nos rangs, ni parmi les membres titulaires, ni parmi les correspondants habitués de nos séances. Quant au reste, j'ai la consolation de penser, et vous partagerez mon sentiment, que le dommage sera réparé avantageusement par mon savant et laborieux successeur, que j'invite enfin à venir me remplacer au fauteuil. »

M. Michelant, président élu, remplace M. Creuly au fauteuil et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En m'asseyant dans ce fauteuil où se sont succédé tant d'hommes distingués par leur savoir et leur mérite, je devrais peut-être m'excuser de mon insuffisance; mais la bienveillance que vous m'avez témoignée en toutes circonstances me dicte un autre langage. Celui que vous avez

honoré de vos suffrages doit avant tout se maintenir à la hauteur où vous l'avez placé, quelque délicate et difficile que soit la mission que vous lui avez confiée. Je ne me dissimule pas cependant le danger qu'il y a de suivre immédiatement l'honorable président qui vient de vous adresser ses adieux et celui qui l'avait précédé. Je n'ai pas besoin de signaler leur assiduité à vos séances, le tact et la convenance avec lesquels ils ont dirigé nos discussions et nos paisibles luttes, l'étendue de leurs connaissances et leur haute capacité. C'est ce qu'attestent nos progrès en tout genre et l'état florissant de notre société; aussi mon but constant sera de marcher sur leurs traces, et sans oser espérer y réussir complétement, je chercherai à continuer le mieux qu'il me sera possible une administration qui par ses heureux résultats proclame hautement la sagesse et l'habileté de ceux qui ont dirigé vos travaux. Faire plus serait impossible; cherchons soigneusement à nous soutenir au même niveau, de peur qu'un peu de ralentissement, suivant la loi naturelle des choses d'ici-bas, ne succède à tant d'efforts. Quelque irrégularité dans la publication du Bulletin, une certaine lenteur à produire des travaux qui figurent dans la collection de vos Mémoires, tels sont les points que je dois signaler à votre attention. Il en est un troisième que je ne puis passer sous silence. On n'est jamais riche quand on doit, et, suivant un dicton populaire, qui paye ses dettes s'enrichit. Nous en avons une à payer à la mémoire de collaborateurs dont les travaux ont contribué au succès de nos recueils; cette dette doit être sacrée pour nous. Nous n'ignorons pas combien d'études, d'occupations importantes et de savantes publications entravent le zèle de ceux de nos confrères qui ont bien voulu se charger de ce soin pieux; mais notre silence finirait par devenir inexcusable, et un hommage trop tardif ne semblerait plus qu'une concession péniblement obtenue. Voilà, messieurs, les points sur lesquels doivent se porter plus spécialement nos efforts; et puisqu'une circonstance heu-

reuse pour moi me permettra de retracer un jour à vos yeux le tableau de nos progrès et de nos travaux pendant ces deux dernières années, permettez-moi d'espérer que celle qui commence ne sera pas moins féconde en résultats ni moins fructueuse que celles qui l'auront précédée : tel est le plus sincère des vœux que je puisse vous exprimer en ce jour; permettez-moi d'ajouter que mon zèle n'épargnera rien pour y contribuer. »

Sur la proposition d'un membre, la Société, par acclamation, vote des remercîments au bureau sortant.

Correspondance.

MM. Lemiere et H. Beaune adressent à la Compagnie leurs remercîments à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le surintendant des Beaux-Arts fait connaître qu'il est heureux de donner une nouvelle preuve de ses sympathies à la Société, pour laquelle il professe une haute estime, en continuant à mettre à sa disposition la salle de ses séances pour les réunions du quatrième mercredi. Il ajoute qu'il regrette de ne pouvoir s'associer personnellement à ses travaux, à cause de ses trop nombreuses occupations.

Travaux.

M. Creuly, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport sur un mémoire de M. Aurès, associé correspondant, relatif au monument choragique de Lysicrates. La Société décide que le travail de M. Aurès sera imprimé dans ses *Mémoires.*

M. Bourquelot dépose sur le bureau un estampage de l'inscription de Marsac, dans laquelle on lit le mot celtique IEVRV. (Voy. Bull. de 1865, p. 177.)

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, soumet à l'appréciation de la Société plusieurs sculptures en bois,

représentant des têtes humaines, trouvées récemment dans des excavations pratiquées aux sources de la Seine.

M. Delayant, associé correspondant à la Rochelle, adresse la note suivante :

« La *Revue des Sociétés savantes des départements*, IVe série, t. I, p. 62, contient, sur la fondation de l'hôpital Aufrédi de La Rochelle, une note qui n'est que la reproduction d'un récit, très-contestable, déjà répété plusieurs fois : on y relate une inscription dont le texte véritable, parfaitement lisible, diffère de la copie imprimée ; on en jugera par cette transcription :

L'an 1203, Alexandre Aufrédi, bourgeois et armateur de La Rochelle, tombé, selon la tradition, de l'opulence dans la pauvreté, et devenu riche par le retour inespéré de ses navires, fonda et dota cet hôpital, s'y consacra, avec sa femme Pernelle, au soin des malades, et le légua en 1220 à la commune de La Rochelle. Après le siége de 1628, Louis XIII le confia aux frères de la Charité. Il a été érigé en hôpital militaire en 1811.

« Le rapporteur, M. de Maslatrie, remarque que le mot *Aufredi* est latin et non italien ; en 1835 j'avais déjà fait cette observation dans le journal *la Charente-Inférieure :* M. de Maslatrie ajoute qu'il aurait été bon de conserver le nom français. Telle n'est pas mon opinion ; d'abord parce qu'il est difficile de changer un nom populaire, ensuite parce qu'on ne pouvait savoir positivement la forme du nom français qui pouvait être *Aufrei*, *Auffray*, *Offroy*, etc. ; il vaut encore mieux adopter le vocable transmis par une charte latine que de prendre la forme *Auffrédy*, transmise par le dix-huitième siècle.

« Mais puisqu'on répète incessamment la partie légendaire, vraie peut-être, mais purement traditionnelle, de cette histoire, pourquoi ne pas y joindre la partie sévèrement historique? Or, la voici :

« En 1203, Aufrédi fonda un hôpital qui prit de l'église

dont il était voisin le nom de Saint-Berthoume ou Saint-Barthélemy; cette date est donnée par tous les censifs, cartulaires, comptes de recettes et dépenses de l'hôpital; elle est confirmée par une lettre dans laquelle le pape Innocent III, la sixième année de son pontificat, le 8 des calendes de septembre, accepte l'obole d'or annuelle que lui offre, pour reconnaître sa protection, le fondateur de l'hôpital de La Rochelle, *hospitale de Rochella quod de novo nosceris construxisse*[1]. Aufrédi gouverna lui-même son hôpital, et le laissa à la commune par son testament. On avait ce document au dix-huitième siècle, puisque dans les *archives d'Aufrédi* il y avait alors la *case du testament*. Aujourd'hui, on n'en possède plus qu'une copie que je crois inédite, faite par Jaillot; les lacunes que je signale sont indiquées dans la copie de cet érudit dont l'exactitude est connue :

« Universis Christi fidelibus ad quos præsentes litteræ « pervenerint Alexander Aufredi salutem....... quod ego in « præsentia venerabilis patris mei P. Dei gratia Xantonensis « episcopi........ permissione vel ordinatione aliquatenus « vel cum aliquibus fecerim de domo helemosinaria nova « quam ædificavi apud Rochellam...... voluntate mea inu- « ritum (*sic*) revocavi et statui quod in dicta domo sit pro- « curator rerum temporalium existens qui paupe......... « ministret. Ad præsens autem volo et statuo quod P. Barba « si ipsum de transmarinis periculis redire contigerit...... « dium ipsius domus perpetuus pensator. Si vero non redi- « erit, volo et statuo quod ibi statuatur procurator ad consi- « lium....... mei P. Xantonensis episcopi sicut karissimi et « carnalis amici mei et ad consilium proborum virorum « J. Galerne majoris, S. de Belloloco, A. de Cacurtio, « J. Suira, Gir. de Gama, S. Girard, J. Sanar, P. Fulchii, « J. de Jardo, Phil. Leeg, Alexander Tolope et Gaufr. Au- « fredi. Post vero decessum istorum volo quod statutus pro- « curator ad consilium majoris et X aliorum (?) proborum

1. Œuvres d'Innocent III, édition Migne, t. II, col. 150.

« virorum de Rochella quorum medietas sit de meo genere,
« si in Rochella idonei poterint inveniri. Statuo etiam
« quod ad præsens... presbiter et magister Gale, si forte
« redierit de transmarinis periculis, ibidem statuatur et ad
« ecclesiastica sacramenta ministranda pauperibus et fra-
« tribus dictæ domus præter baptisma si...... non redierit
« ad electionem procuratoris domus et consilium supra
« dictorum virorum, alius presbiter statuatur, alter vero
« istorum presbiterorum ep........ ccet curam animarum
« fratrum et pauperum ipsius domus uterque istorum
« presbiterorum de ipsa domo X. libras tantummodo reci-
« piet........ oris dicte domus. Si vero probi homines supra
« dicti procuratorem domus vel presbiterum qui non ha-
« buerit curam animarum inhoneste......, domini episcopi
« poterunt ipsos removere, alterum vero qui curam ani-
« marum habuerit similiter cum licentia domini episcopi.
« Omnia vero b.......... immobilia et omnia debita mea
« lego dictæ domui helemosinariæ, exceptis illis rebus quas
« legavi uxori meæ, ita scilicet quod ipsa domus ad arbi-
« trium legatariorum meorum videlicet domini P. venera-
« bilis episcopi Xantonensis, S. de Belloloco...... Gaufredi
« et Alexandri Tolope de debitis et... meis satisfaciat
« competenter...... episcopus ad meam petitionem presen-
« tibus litteris sigillum suum fecit apponere. »

« Ce testament n'a pas de date : on lui assigne habituellement celle de 1214, probablement parce que toutes les relations fixent à 1215 la mort d'Aufrédi; mais je citerai tout à l'heure un acte qui prouve qu'Aufrédi vivait en 1216. On peut donc regarder comme incertaine cette conjecture que rien n'autorise, et chercher la date dans l'étude de l'acte lui-même. Je crois que les mots *J. Galerne major* désignent le maire de l'année où il fut libellé ; or, un autre acte nous donnera l'année de cette mairie ; nous en avons une copie faite par Jaillot et annotée par Arcère, d'après l'original conservé jadis dans les archives, aujourd'hui égarées, de la commanderie du Temple de La Rochelle. Il s'agit d'une

vente faite en 1216 par P. Humbert et sa femme à Robert de Moullent : les témoins sont Alexandre Amfredi (*sic*), Girard de la Chambre, etc.; à cette charte étaient appendus le sceau de G. archiprêtre de La Rochelle, celui de la commune, apposé par J. Galerne, alors maire, et celui de la prévôté.

« Je ne pense pas qu'on s'arrète à cet Alexandre *Amfredi :* dans une charte par laquelle, en 1214, le roi d'Angleterre fait une donation à l'hôpital, on lit, à quelques lignes de distance, *Anfredi* et *Aufredi :* ainsi Aufrédi vivait en 1214, et il faisait son testament sous la mairie de J. Galerne, qui était maire en 1216. Bien que la date du testament paraisse ainsi fixée, il reste encore des difficultés à examiner.

« On désigne d'autres maires pour l'année 1216, dont l'un, *Gaultier*, serait mentionné dans un acte authentique. J'ai sous les yeux ces noms en abrégé : entre les noms *Galerne*, *Gaultier*, *Galne* et *Galter*, la confusion est possible; rien d'ailleurs ne peut détruire l'acte si précis que j'ai cité, et je pourrais encore alléguer des raisons qui sont trop exclusivement rochelaises pour que j'allonge encore cette note en les exposant ici.

J. Galerne paraît avoir été maire postérieurement, en 1220; il y aurait, par conséquent, des raisons pour reculer jusqu'à cette date celle du testament; d'ailleurs, le premier acte qui fasse allusion à la mort d'Aufrédi parle, en mai 1223, de la *nouvelle aumônerie qu'a fondée feu Aufrédi.* Il résulte de la teneur du testament qu'il fut fait en présence de Ponce II, évêque de Saintes (1213-1221) : on y voit que deux prêtres devaient être établis pour le service spécial de l'hôpital ; nous avons le bref, inédit, je crois, par lequel Ponce, selon sa promesse, institue ces deux prêtres, et où il rappelle que pour prévenir toute opposition de la part des curés de Cougnes, de Saint-Sauveur et de Saint-Barthélemy, Aufrédi leur a cédé une rente de 300 sous. A la vérité, ce bref n'est pas daté, mais nous en avons un autre du même prélat, de 1217, daté de La Rochelle (Arcère, t. II,

p. 497), par lequel il divise en trois paroisses la paroisse de Cougnes à La Rochelle ; il est évident qu'Aufrédi n'aurait pas acheté le consentement de trois curés, alors qu'il n'y en avait qu'un ; donc le testament est postérieur à 1217. Arcère dit, à la vérité, qu'il appert d'une charte de 1214 qu'il y avait déjà trois paroisses à La Rochelle, mais cette charte est justement le bref de Ponce II, qu'il date ainsi d'après la mort d'Aufrédi supposée en 1215, c'est-à-dire d'après ce qui est pour moi la question, ce qui constitue une pétition de principe.

« Il faut donc chercher, après 1217, une autre mairie de Galerne : or, la matricule la place en 1220 ; cette indication est corroborée par un document copié par Bréquigny et publié par M. Champollion-Figeac (Lettres des rois, reines, etc., t. I, p. 31). C'est une lettre par laquelle J. Galerne, maire de La Rochelle, et les bourgeois de cette ville demandent la protection du roi Henri III d'Angleterre contre les violences des Templiers, qui, au mépris des déclarations verbales et du testament d'Aufrédi, se sont emparés par violence de l'hôpital de celui-ci, en prétextant d'intentions primitivement formulées par le fondateur ; il y a même une allusion à un passage du testament : *Quidquid interim cum Templariis vel cum aliis de dicta domo disposuisset, initum penitus revocans*. On peut déterminer la date de cette lettre.

« Henri III eut recours au pape contre les Templiers, et on a une bulle d'Honorius III (Rymer, I, 88), du 9 des calendes de juillet, la sixième année de son pontificat, c'est-à-dire du 23 juin 1222, par laquelle il confie à trois dignitaires du diocèse le soin de réprimer les entreprises des adversaires du roi d'Angleterre : Bréquigny et M. Champollion-Figeac supposent que la lettre des Rochelais doit être de la même année que la bulle pontificale ; c'est peut-être mener les choses un peu vite. D'un autre côté, on ne peut faire remonter cette lettre à 1216 et mettre un intervalle de six années entre elle et la bulle qui en fut la suite ; elle confirme donc la mention des matricules et établit la



seconde mairie de J. Galerne en 1220, c'est-à-dire d'avril 1220 à avril 1221, puisqu'à La Rochelle l'année municipale commençait à la Quasimodo. Comme les tentatives des Templiers n'ont pu suivre que de très-près la mort d'Aufrédi, il faut placer celle-ci en 1220 et admettre que le testament ne la précéda que très-peu.

« J'ai recueilli d'autres détails sur l'étendue et la valeur des biens légués par Aufrédi, mais ils sont d'un intérêt tout local; je les omets donc pour ne soumettre à la Société des Antiquaires que ce qui m'a semblé être d'un intérêt plus général. »

On termine la lecture de la communication de M. Beauchet-Filleau, associé correspondant à Chefboutonne, relative à des sceaux poitevins du quatorzième siècle. La description de ces monuments sigillographiques se trouve dans un acte du 18 mars 1340 (1339, v. s.) rédigé dans les circonstances suivantes.

Gauthier de Bruges, qui fut évêque de Poitiers de 1278 à 1305, laissa en mourant une réputation de sainteté, justifiée, dit-on, par de nombreux miracles. Les Cordeliers de l'ordre desquels il avait été tiré pour être promu à l'épiscopat voulurent faire constater juridiquement les guérisons et autres faits que la voix publique attribuait à son intercession; dans ce but, ils firent procéder à des enquêtes qui furent réunies peu de temps après dans un seul et même acte, rédigé par un notaire apostolique, et conservé autrefois dans les archives du couvent des Cordeliers de Poitiers; il fut transcrit par D. Fonteneau dans le cinquième volume de la collection des documents réunis par lui sur le Poitou (*Bibl. de la ville de Poitiers*). Voici les sceaux décrits soigneusement par le notaire :

1. *Johannes de Barazent*, *archipresbiter de Sansayo* (Sanxay).

2. *Raymundus archipresbiter de Loduno* (Loudun).

3. *Guillelmus Ducis*, de l'ordre des Frères-mineurs, bachelier en théologie.

4. *Decanus de Marolio* (Mareuil); peut-être Pierre Raymond d'Aux, celui de N.-D. la Grande de Poitiers, doyen du chapitre cathédral (St-Pierre) et doyen de Mareuil.

5. *Hugo archidiaconus Alniensis* (Aunis).

6. *Curia archipresbiteri Castri Ayraudi* (Châtellerault).

Séance du 10 janvier.

Présidence de M. Michelant, président.

Travaux.

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les titres fournis à l'appui de la candidature de M. Aubertin. On passe au scrutin, et M. Aubertin ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement est proclamé associé correspondant national à Beaune.

Il est donné lecture d'une note de M. Vergnaud Romagnési, associé correspondant à Orléans, sur les antiquités découvertes dans cette ville à différentes époques.

M. Nicard appelle l'attention de la Société sur les substructions romaines découvertes dans les fouilles profondes pratiquées pour prolonger la rue de Médicis à travers l'ancienne rue Gay-Lussac.

Séance du 17 janvier.

Présidence de M. Michelant, président.

Travaux.

Le Président fait connaître à la Compagnie que l'un de

ses membres, M. Alf. Maury, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Noël des Vergers dépose sur le bureau une terre cuite peinte représentant un lion : ce monument, d'une rare perfection au point de vue artistique, a été trouvé récemment sur le territoire de l'antique Vulci, au milieu des maremmes de la Toscane, dans une chambre sépulcrale ornée de belles peintures. M. des Vergers appelle l'attention de ses confrères sur l'influence asiatique qui a inspiré l'artiste auquel est dû ce joli monument.

M. de Longpérier fait observer que les formes asiatiques se sont conservées au point d'être constatées dans les lions représentés pour la sculpture des églises du moyen âge.

M. Quicherat entretient la Société d'une épitaphe en vers de la fin du premier siècle, dédiée à une chienne et récemment publiée par M. Barry, de Toulouse.

M. de Vogüé soumet à l'examen de ses confrères des sceaux et des monnaies trouvés en Syrie qu'il se propose de publier dans la *Revue numismatique*.

Séance du 7 février.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

MM. Jules Thilloy, secrétaire de l'Académie impériale de Metz, présenté par MM. de Barthélemy et Bordier ; Tournal, conservateur du musée de Narbonne, présenté par MM. Creuly et de Barthélemy ; Fillioux, conservateur du musée de Guéret, présenté par MM. Creuly et Bourquelot, demandent à faire partie de la Société à titre d'associés correspondants.

M. le président désigne ainsi les membres qui formeront les commissions chargées d'examiner les titres de ces candidats : pour M. Thilloy, MM. Michelant, Delisle et Vallet de Viriville ; pour M. Tournal, MM. Bertrand, Egger et Brunet de Presle ; pour M. Fillioux, MM. de Barthélemy, Chabouillet et de Montaiglon.

M. de Blacas remercie la Compagnie de lui avoir conféré le titre de vice-président.

M. l'abbé Barrère, associé correspondant à Agen, fait hommage d'un travail publié par lui sur l'histoire locale.

Travaux.

M. Creuly lit un rapport sur la gestion financière de la Société pendant l'année 1865. L'apurement des comptes est mis aux voix et adopté : des remercîments sont votés à M. Bordier, trésorier sortant, pour le zèle et le dévouement avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions.

M. Godard-Faultrier, conservateur du musée archéologique d'Angers, présent à la séance, communique le dessin d'une peinture murale qui existe dans une église du Lyon d'Angers (Maine-et-Loire).

M. Quicherat signale une inscription antique récemment découverte à Nîmes sur une pierre de soubassement des arènes.

Séance du 14 février.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. le président donne connaissance à la Compagnie de la perte regrettable qu'elle vient de faire dans la personne de M. le duc de Blacas, membre résident, décédé subitement

à Venise. — M. Guillaume Rey est désigné pour rédiger la notice nécrologique de M. de Blacas.

M. Paul Riant, présenté par MM. Michelant et de Barthélemy, adresse deux ouvrages à l'appui de la demande formulée par lui à l'effet de poser sa candidature à la place de membre résidant, devenue vacante par la mort de M. de Blacas. La commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Riant sera composée de MM. Delisle, Huillard-Bréholles et Boutaric.

Travaux.

M. Guillaume Rey, lit la note suivante :

« La première chose qui frappe le regard du voyageur arrivant au milieu des ruines de l'ancienne Bactocécé est une vaste enceinte carrée de 144 mètres de long sur 90 de large. Son tracé est irrégulier et affecte la forme d'un trapèze ; ce qui, comme ensemble général, donne à son plan quelque analogie avec celui du Haram-esch-Scherif de Jérusalem. C'est le plus beau spécimen d'enceinte sacrée ou Τεμενος, existant encore en Syrie.

« L'enceinte qui nous occupe est construite en blocs mesurant de 9 à 6 mètres de long, sur une hauteur qui varie entre 2 et 3 mètres. Quant à l'épaisseur, elle est en moyenne de 0m, 98 à 1 m. 10. Leur mode de jointoiement et d'appareillage est identique à celui qu'on rencontre dans l'édifice d'Arrag-el-Emir, récemment étudié par mon savant ami M. de Saulcy, et depuis par le duc de Luynes.

« Quatre portes aux formes pyloniques donnent accès dans cette enceinte. Leurs linteaux sont formés de gigantesques monolithes. Sur l'un des pieds-droits de celle qui s'ouvre au milieu de la face Nord de l'enceinte remaniée à l'époque romaine et qui paraît avoir été de tout temps l'entrée principale de ce sanctuaire, se lisent deux inscrip-

tions, l'une grecque et l'autre latine. Cette porte fut augmentée par l'addition d'une espèce de vestibule carré d'un style et d'un effet plus que médiocre, dont il subsiste encore quelques restes assez importants.

« Dans son axe et à peu près au centre de l'enceinte, s'élève un petit temple pseudo-périptère d'ordre ionique, qui ne paraît pas avoir été terminé. En avant du péristyle, sur un large palier séparant en deux le perron du temple, se voit un autel jadis recouvert d'un revêtement de bronze.

« Malheureusement le tremblement de terre qui ruina les temples de Bactocécé semble avoir particulièrement maltraité celui-ci. Aucune colonne du péristyle n'est restée debout, et des colonnes engagées qui décorent la *Cella*, deux seulement ont conservé leurs chapiteaux. Quant aux trois autres portes, elles sont à coup sûr plus anciennes ; mais le profil de leurs moulures, le dessin des niches qui les flanquent, et surtout le style du bas-relief des sofites, ainsi que les victoires et les télamons dont elles sont ornées, ne permettent pas de les considérer comme antérieures aux Séleucides.

« Pour ce qui est de l'enceinte en elle-même, on doit remarquer cette particularité que les grands blocs sont établis sur des assises d'un appareil beaucoup plus petit, et qui ne semblerait pas devoir être attribué à une époque antérieure à la domination des Séleucides. Or ce même fait de la superposition de blocs gigantesques à des assises rentrant dans les dimensions ordinaires de l'architecture classique, a été également observé à Baalbeck par un habile architecte, M. Joyau ; et ce fait peut aussi être facilement constaté à Naous.

« Voilà donc une particularité qui se reproduit dans trois endroits différents. Ainsi répétée, on ne saurait plus la considérer comme le résultat d'un simple hasard, et elle semble devoir être prise en grande considération dans l'étude, tant controversée depuis quelque temps, de l'antiquité plus ou moins grande des constructions en blocs gigantesques qui

se remarquent en diverses localités de la Syrie, car l'usage d'entourer les Τεμενος de murailles formées de blocs de grande dimension a été fort répandue dans cette contrée. Les célèbres blocs qui se voient encore sur les faces Sud et Ouest du temple de Baalbeck, et dont nous venons de parler, me paraissent être les restes d'une enceinte analogue à celle que nous trouvons ici, mais élevée avec des matériaux bien autrement grandioses, et antérieure aux temples construits à l'époque romaine.

« Aux deux angles de la face Nord de l'enceinte, se voient deux lions sculptés en ronde-bosse. Celui de l'angle Nord-Ouest est précédé d'un cyprès sculpté dans le même bloc. Ce sujet mythologique n'a rien qui doive nous surprendre ici; car nous trouvons au revers des monnaies d'Aradus frappées durant la période romaine le cyprès s'élevant entre un lion et un taureau. D'après le savant M. Layard, le culte de Jupiter chez les Syriens et les Phéniciens paraît avoir été la continuation directe du culte de Baal, à qui nous savons que le cyprès pyramidal fut aussi consacré.

« Un autre groupe d'édifices nommé El-Deir s'élève à quelques pas au Nord-Ouest des ruines que je viens de décrire. On y voit un petit temple à antes assez bien conservé et puis les restes d'un vaste édifice construit en blocs du plus bel appareil. Quelle put être sa destination, je l'ignore, mais peut-être ne serait-il pas téméraire d'y voir le collége des prêtres de Jupiter Bactocéen. »

M. Bourquelot lit un mémoire sur le « sentiment de la nature pendant le moyen âge. » — La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. Vallet de Viriville annonce que le conseil municipal de la ville de Rouen, dans une délibération en date du 26 janvier dernier, a décidé qu'une souscription nationale serait ouverte, sous son patronage, pour le rachat de la tour du *donjon*, dernier vestige du château de Philippe

Auguste où, plus tard, Jeanne d'Arc fut interrogée. La ville de Rouen doit s'inscrire pour 25,000 fr. en tête de la liste.

Séance du 21 février.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Jules Laurent, directeur du musée départemental des Vosges, à Épinal, présenté par MM. Michelant et de Barthélemy, demande à être admis au nombre des associés correspondants. MM. Grésy, Bourquelot et de Montaiglon sont désignés pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques de ce candidat.

Travaux.

M. Bordier lit en communication un travail de M. Auguste Bernard, membre honoraire, intitulé *Note historique sur les derniers Carlovingiens.*

M. Chabouillet commence la première lecture d'un mémoire dont le titre est : *Recherches sur la déesse Epona.*

M. Huillard-Bréholles, lit la note suivante sur la signification du mot *juignet :*

« A partir de la fin du treizième siècle, on trouve souvent des chartes françaises, datées du mois de *juignet*, et c'est une difficulté de savoir s'il s'agit du mois de juin ou du mois de juillet. L'opinion la plus commune est qu'il faut traduire par *juillet;* cependant plusieurs paléographes se préoccupant de l'étymologie apparente, ont pensé qu'il valait mieux traduire par juin (*juign*). J'ai eu récemment sous les yeux une charte originale, conservée aux Archives, P. 1300[1], cote 419, qui me paraît tout à fait propre à ré-

soudre la difficulté, parce qu'elle nous fournit des indications chronologiques très-complètes. Elle est datée de l'an 1347, « le sambedi a septeyme jour de juignetz. » Or en 1347 dont la lettre dominicale est G, le 7 juillet tombait un samedi tandis que le 7 juin était un jeudi. Il n'y a donc plus à douter que l'interprétation étymologique ne doive être écartée et que nous avons dans *juignet* la prononciation alors usitée de notre mot juillet. »

« J'en puis fournir encore un autre exemple : une charte des mêmes archives (S. 5093), est datée de 1293, le mardi après la fête de Saint-Martin d'été, *en juignet*, c'est-à-dire le 7 juillet, la fête de Saint-Martin d'été tombant cette année-là le samedi 4 juillet. »

M. Michelant ajoute que l'explication donnée par M. Huillard-Bréholles se trouve confirmée par une observation qu'il a faite récemment dans un Missel provenant de l'ancienne abbaye de Prémontrés de Wadgasse sur la Sarre (diocèse de Trèves). Ce manuscrit d'une exécution très-remarquable paraît avoir été écrit dans le Barrois ou peut-être à Bar-le-Duc même, au commencement du quatorzième siècle. Il contient à la suite des divers offices une indication des jours que l'on considérait alors comme malheureux et où on ne devait rien entreprendre dans l'ordre de chaque mois. Ceux de *Juin* et de *Juillet* sont désignés par *Jung* et *Junet* qui, placés dans leur ordre naturel, ne peuvent donner lieu à la moindre méprise et impriment le caractère de l'évidence au résultat que M. Huillard-Bréholles avait obtenu par ses calculs.

Séance du 7 mars.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une demande formulée par M. Deloye, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée Calvet, à Avignon, à l'effet d'obtenir le titre d'associé correspondant; ses présentateurs sont MM. Bordier et de Barthélemy. La commission chargée d'examiner les titres du candidat sera composée de MM. Marion, Bourquelot et Delisle.

Une demande semblable est faite par M. l'abbé Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr (Var), présenté par MM. de Barthélemy et Passy; MM. Grésy, de Montaiglon et Guillaume Rey sont désignés pour faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Michelant lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Jules Thilloy, conseiller à la Cour impériale de Metz; on passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. Thilloy associé correspondant national à Metz.

M. Bourquelot signale à la Société une antéfixe à inscription, qui a été récemment rapportée d'Athènes en France. La partie antérieure de ce petit monument, en argile rouge, qui servait à orner un toit, se compose d'une palmette assez élégante et au-dessous, d'un espace uni, sur lequel on lit le mot :

ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ,

imprimé en relief, comme la palmette, par le moule du potier.

Les pièces analogues qui portent des inscriptions sont peu communes. Le cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale n'en possède pas. Au Musée du Louvre il y en a deux, sur l'une desquelles on lit :

ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ,

et sur l'autre :

ΑΘΗΝΑΙΟΥ.

Qu'indique le mot écrit sur le monument d'Athènes? On ne peut penser que ce soit le nom du dieu protecteur de l'édifice, qui offrirait une autre forme terminale, et qui aurait été illisible pour les spectateurs ; ce n'est pas non plus celui du magistrat contemporain, qui figure d'ordinaire précédé de la préposition ΕΠΙ sur d'autres poteries, et particulièrement sur des anses de vases. C'est, selon toute apparence, le nom du potier.

M. Wescher, ancien élève de l'École d'Athènes, possède une antéfixe de Cumes sur laquelle est tracée l'inscription ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ ΑΘΗΝΑΙΟΥ, *Héraclide l'Athénien* ou *d'Athènes*. Cet érudit conjecture que les deux pièces du Musée du Louvre étaient destinées à se suivre, de façon que la désignation du potier fût complétée par celle de son lieu de naissance. En effet, les inscriptions de poteries rapportées dans le *Corpus* de Boeck offrent quelquefois le nom propre accompagné de l'ethnique, celle par exemple : ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΣΙΔΙΤΟΥ, *Artémidore de Sidé* (T. III, p. 570). Mais beaucoup de noms placés dans des conditions semblables, se présentent seuls et dépourvus d'ethniques. On peut admettre que ΑΘΗΝΑΙΟΥ, dans l'un des monuments du Louvre, indique un nom à part, comme ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ des deux autres inscriptions, et comme ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ, ΣΜΙΝΘΙΟΥ, ΦΙΛΟΣΤΕΦΑΝΟΥ, etc., de Boeck. Le nom d'Athénée est celui d'un écrivain grec connu de tout le monde.

Il faut noter la similitude des noms dans l'antéfixe rap-

portée d'Athènes et dans l'une de celles du Louvre. On a lieu de croire que cela indique une communauté de fabrique.

M. le président communique une lettre de M. Martin-Daussigny, associé correspondant à Lyon, relative à un bronze du Musée de cette ville, dans lequel notre confrère croit reconnaître un insigne sacerdotal porté dans les cérémonies solennelles par la grande-prêtresse de Vénus. Cet objet, en forme de crosse, suivant M. Martin-Daussigny, et destiné à être fixé au bout d'une hampe, représente la déesse nue, assise, la jambe gauche croisée sur la cuisse droite, tenant de la main gauche une boite à parfum, et ayant auprès d'elle un dauphin.

La Société autorise M. le président à écrire à M. Read, chef des archives et des services scientifiques à l'hôtel de Ville, pour établir des relations suivies et officielles entre l'administration municipale et la Compagnie, de manière à ce que celle-ci soit tenue au courant des découvertes archéologiques faites à Paris par suite des grands travaux qui s'y accomplissent.

M. Nicart demande ce qu'il faut penser de l'hypothèse tout récemment soulevée qui place *Alesia* dans une localité très-éloignée de celles qui se disputent l'honneur de représenter cet *oppidum*. — M. Quicherat répond que cette hypothèse lui paraît tout à fait invraisemblable et formellement contredite par les textes.

M. Quicherat entretient ensuite la Société des fouilles entreprises sur plusieurs points, au moyen d'allocations fournies par le ministre de l'instruction publique ; il signale spécialement l'exploration, en Vendée et à Gien, de puits contenant des sépultures antiques des deuxième et troisième siècles.

Séance du 14 mars.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Godard-Faultrier, présenté par MM. Bordier et Michelant, demande le titre d'associé correspondant. MM. Vallet de Viriville, de Barthélemy et Guérin sont désignés pour former la commission chargée d'examiner les titres scientifiques fournis par le candidat.

Une demande semblable est faite par M. Garnier, conservateur des archives de la Côte-d'Or, présenté par MM. Quicherat et Vallet de Viriville. La commission chargée de faire un rapport sur cette candidature sera composée de MM. Marion, Bourquelot et Bordier.

Mme la duchesse de Blacas remercie la Compagnie des témoignages de sympathie contenus dans la lettre de condoléance qui lui a été adressée au nom de la Société par M. le président à l'occasion de la mort de notre regretté confrère.

Travaux.

MM. de Barthélemy et Cocheris lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les demandes de MM. Fillioux et de Charmasse. On passe au scrutin, et les deux candidats ayant réuni le nombre des suffrages exigé par le règlement, M. Fillioux est proclamé associé correspondant à Guéret, et M. Anatole de Charmasse à Autun.

M. de Barthélemy dépose sur le bureau un fer à cheval antique trouvé en 1863 par M. Savy, associé correspondant à Châlons-sur-Marne, dans des terrassements de peu

de profondeur exécutés, pour le nivellement de la chaussée, sur l'ancienne voie romaine de *Durocortorum* à *Divodurum*, par *Caturigis*. Ces terrassements ont eu lieu sur un point de cette voie situé à un kilomètre et demi du camp antique connu sous le nom de *Camp d'Attila*.

M. Egger pense qu'il faudrait donner place dans les Mémoires de la Société aux inscriptions grecques de la Gaule ou relatives à la Gaule. Plusieurs membres font observer que nul mieux que notre confrère ne pourrait entreprendre ce travail, qui offrirait certainement un grand intérêt.

Le même membre lit la préface encore inédite d'un livre qu'il va publier sur les anciens traités de paix chez les Grecs, et sur le droit international dans l'antiquité.

Séance du 21 mars.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Thilloy écrit pour remercier la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant au nombre de ses associés correspondants.

Travaux.

M. Chabouillet continue la lecture de son mémoire sur la déesse *Epona*.

M. de Vogüé entretient la Compagnie de trois inscriptions grecques découvertes récemment dans l'île de Chypre par M. Piéridès.

M. Vallet de Viriville annonce que des fouilles étant pratiquées en ce moment au lieu où Jeanne d'Arc fut blessée, le 7 septembre 1429, devant l'ancienne porte Saint-

Honoré, il se fera un devoir de tenir la Société au courant des découvertes intéressantes qui pourraient y être faites.

Séance du 4 avril.

Présidence de M. de Barthélemy, vice-président.

Correspondance.

M. Kœnigswarter, membre titulaire, demande à passer au nombre des membres honoraires. Conformément au règlement, une commission composée de MM. Grésy, Nicart et Egger, est chargée d'examiner la suite qui peut être donnée à cette demande.

Travaux.

M. Ricard, associé correspondant à Montpellier, dépose sur le bureau, au nom de M. Sauvadet, un fragment de brique découvert à *Sextantio*, reproduisant comme ornementation le même sujet répété indéfiniment : un cheval portant un oiseau sur sa croupe. — M. Ricard suppose que ce fragment pourrait provenir d'un placage de mur ou d'un coffre rectangulaire semblable aux sarcophages antiques.

M. de Barthélemy signale l'analogie qui existe entre le sujet représenté et certains types de monnaies gauloises.

M. de Longpérier fait observer que le cheval est dessiné avec un sentiment artistique qui permettrait de reconnaître dans ce fragment un produit de l'art gallo-grec antérieur à l'occupation romaine. Il fait remarquer l'analogie qui existe entre ce monument et deux fragments de terres cuites très-antiques, ainsi qu'un vase provenant des anciennes sépultures d'Agylla : sur tous ces objets, comme sur la brique de *Sextantio*, les empreintes juxtaposées ont

été obtenues au moyen de sceaux carrés posés sur l argile humide.

M. Aurès, associé correspondant, pense que dans le sud-est de la France il y a des traces très-nombreuses d'un art gallo-grec qui se serait développé sous l'influence des colonies qui s'y étaient établies.

M. Egger remarque que plusieurs fragments antiques trahissant la délicatesse de l'art grec, que l'on rencontre dans cette partie de la France, peuvent y avoir été importés par les relations commerciales de Marseille avec la Grèce.

M. A. Bertrand soumet à l'examen de la Société plusieurs dessins représentant des haches gauloises de types variés, et qui semblent pouvoir se classer par contrées. — M. Mantellier, associé correspondant, observe que le Musée de la ville d'Orléans possède 200 exemplaires de haches gauloises en bronze, dont 144 sont d'origine armoricaine, et les autres trouvées dans l'Orléanais. Il ajoute que cette collection reproduit tous les types représentés dans les dessins de M. Bertrand. — M. Aurès communique aussi des dessins de monuments semblables découverts dans le département du Gard.

M. Grésy lit la note suivante sur des monuments de l'arrondissement de Civray (Vienne) :

« A mon dernier voyage dans le Poitou j'ai eu l'occasion de visiter quelques monuments funéraires provenant du cimetière primitif de Savigné (à 3 kilomètres de Civray), et ils m'ont paru assez dignes d'attention pour vous en rapporter les dessins.

« C'est d'abord un sarcophage d'enfant creusé dans un fût de colonne gallo-romaine décoré de feuilles de laurier imbriquées, dont le diamètre est de $0^m,50$ sur une longueur $0^m,77$. L'auge destinée à recevoir le corps présente un biseau de $0^m,45$ d'ouverture ; ses parois intérieures ont $0^m,25$

de profondeur sur $0^m,20$ de largeur. Le couvercle de ce sarcophage a été pris dans un autre fût de colonne cannelée, ornée de bandes plates de $0^m,04$ alternant avec des bandes courbes de $0^m,9$. Son épaisseur, taillée en biseau comme l'ouverture du sarcophage, a $0^m,34$ de large dans la partie la plus étroite, et $0^m,46$ dans la partie la plus développée, de manière à s'adapter parfaitement au sarcophage et à le fermer hermétiquement par son propre poids.

« Or, on retrouve au Musée de Poitiers deux fûts de colonnes en pierre, semblables à ceux dont j'ai l'honneur de vous soumettre les dessins :

« Celui qui est décoré de feuilles de laurier imbriquées provient des Torus-Milandes, près Vendeuvre. Il est indiqué au catalogue comme ayant fait partie d'une colonne triomphale romaine, dont il formait une assise de $0^m,65$ de diamètre.

« L'autre fût cannelé, haut de $1^m,04$ et large de $0^m,52$, provient de Cénon, sur les bords de la Vienne, et a été aussi creusé pour servir de tombeau à un enfant; le diamètre est de $0^m,30$ seulement sur $0^m,25$ de profondeur.

« Dans l'ancien cimetière de Savigné on a aussi recueilli une dalle tumulaire fort épaisse sur laquelle est sculptée en relief une espèce de croix grecque à doubles branches courbes avec cette inscription : DOMAREDO. Comme la forme carrée des lettres me semblait remonter à l'époque mérovingienne, j'ai soumis ce nom à notre confrère, M. Anatole de Barthélemy, qui m'a révélé l'existence au cabinet des médailles d'un tiers de sol portant la légende : DOMARDO. Or, entre *Domardus* et *Domaredus* il me semble qu'il y a une parenté très-étroite. Ce rapprochement attirera d'une manière toute particulière l'intérêt des numismates lorsqu'ils se rappelleront que cette pièce a été frappée dans une localité nommée *SANONNO*. M. Hucher, en sa qualité de Cénoman, l'a attribuée à Saône, dans le Maine. Mais M. Lecointre Dupont la donne à Cénon (Vienne), appelé *SANNONE* dans la Vie de saint Léger.

Dans sa liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, M. Anatole de Barthélemy a donné la préférence à cette dernière attribution.

« L'homogénéité si remarquable qui existe entre le sarcophage d'enfant trouvé à Cénon et celui dont je signale l'existence à Savigné, la proximité de ces localités, la similitude de nom entre le monétaire qui a signé le triens frappé à *SANONNO* et le *Domaredus* enterré à Savigné ne constituent-ils pas un concours de circonstances bien dignes de fixer l'attention; s'il paraît téméraire d'attribuer la sépulture de Savigné au monétaire mérovingien, ou du moins à quelqu'un de sa famille, l'attribution de la pièce à Cénon donnée par M. Lecointre Dupont n'en acquiert-elle pas une probabilité encore plus forte?

« Quant au beau dolmen de Civray, connu sous le nom de *Pierre-Pèse*, il a été décrit par M. Marlouze dans le Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest en 1838; mais je ne sache pas qu'on en ait jamais publié le dessin. Une particularité assez rare, c'est que ce dolmen est en pierre calcaire; il a $7^{m},30$ de long, 3 mètres de large et pèse 45 000 livres; orienté du sud-ouest au nord-ouest, il ne porte plus que sur quatre supports, et sa plus grande élévation est de $1^{m},45$; son épaisseur à la tête est de $0^{m},96$ et de $0^{m},41$ à son extrémité. »

M. de Witte, associé correspondant étranger, fait passer sous les yeux de ses confrères deux dessins de deniers gaulois, attribués longtemps aux *Eburones*, à cause de la légende qui avait été lue EBVRO; sur des exemplaires plus complets, existant au Cabinet impérial des médailles et au Musée de Lyon, on lit EBVROV, qui paraît être un nom de chef plutôt qu'un nom de peuple.

M. Bertrand entretient la Compagnie de deux dolmens situés dans le département du Gard, et qui sont placés sur un *galgal* ou tumulus en pierres. M. Aurès donne quelques détails sur ces monuments et signale, dans la vallée

de l'Ardèche, l'existence d'une trentaine de ces dolmens, à peu près inconnus, et qui n'ont pas été fouillés à cause des difficultés que l'on a à pénétrer dans la région où ils se trouvent.

Séance du 11 avril.

Présidence de M. MICHELANT, président.

Travaux.

La Société procède à l'élection d'un deuxième vice-président, en remplacement de M. de Blacas, décédé. M. de Saulcy ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé vice-président pour l'année 1866.

MM. Bertrand, Marion, Grésy et de Barthélemy lisent des rapports au nom des commissions nommées pour présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Tournal, Garnier, Magloire Giraud et Godard Faultrier. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, M. le président proclame associés correspondants nationaux MM. Tournal, à Narbonne; Garnier, à Dijon; l'abbé Magloire Giraud, à Saint-Cyr (Var); Godard-Faultrier, à Angers.

M. Aurès donne quelques détails sur les fouilles pratiquées par lui à Aubussargues (Gard), au moyen d'un crédit mis à sa disposition par la Commission de la topographie des Gaules. Les fouilles ont eu pour résultat le déblayement d'une grotte renfermant une quantité considérable de fragments de poteries celtiques, plusieurs instruments en silex et un certain nombre de crânes offrant le type le plus pur de la race celtique.

Séance du 18 avril.

Présidence de M. Michelant, président.

Travaux.

M. Allmer, associé correspondant à Lyon, adresse la communication suivante, relative à un fragment d'inscription chrétienne découverte récemment dans le Rhône, un peu au-dessous de Vienne :

« La tablette en pierre dit de Choin, sur laquelle est gravée cette inscription, est à peu près carrée ; elle paraît avoir été tronquée sur les côtés pour être employée à un dallage, et la face opposée aux lettres est visiblement polie par le frottement des pieds. Les lettres sont mal alignées, d'une forme barbare, et gravées simplement à la pointe ; on y lit :

. . . .
[*in a*]LBIS
RECESSIT
QVI VIXXIT
ANNVS XÇ
ET MINSIS II

« Je crois que l'on doit y voir l'épitaphe d'un jeune homme dont le nom a disparu avec la partie absente du texte, et qui est mort à seize ans et deux mois dans son vêtement de baptême. Les explications données par le Glossaire de Du Cange, au mot *Alba*, celles de Fabretti sur deux inscriptions de son recueil, et surtout une dissertation de M. Edmond Le Blant, page 477 du tome Ier de ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, sur un marbre de Cologne, rendraient trop facile ma tâche d'annotateur. Je me

contenterai de dire que le fragment qui vient d'être découvert ne peut être du cinquième ou même du sixième siècle.

« A défaut des mots *in albis*, dans lesquels consiste l'intérêt principal de ce fragment, nous eussions rencontré une preuve certaine qu'il provient d'une inscription chrétienne dans la présence du mot RECESSIT, synonyme de *defunctus est;* c'est un terme qui, dans cette acception, est, je crois, resté inconnu à l'épigraphie païenne. M. Le Blant a délimité la chronologie de l'emploi de ce mot sur les inscriptions de la Gaule, de 347 à 489 (*préface*, p. X), en exceptant Marseille, où les marbres le montrent plus fréquent qu'ailleurs et plus longuement persistant; mais par la circonstance que ce mot se lit dans une épitaphe composée par Fortunat,

Lotus fonte sacro prius ille recessit in albis
(*Id.*, t. II, p. 519).

le champ de cette chronologie ne doit-il pas être étendu au moins jusqu'à la fin du sixième siècle ? C'est pour cela, et à cause aussi de la barbarie de la facture et de l'orthographe de notre fragment, que j'ai cru pouvoir l'attribuer au sixième siècle aussi bien qu'au cinquième.

« Il se pourrait encore, quoique cela me paraisse peu probable, qu'une première lettre ayant été emportée par un éclat de la pierre, on doive supposer *P*RECESSIT, expression justifiée par d'autres monuments épigraphiques, et que M. Le Blant a remarqué être empruntée au canon de la messe (n° 277).

« Les épitaphes de défunts *in albis* ont le mérite de n'être pas communes; on n'en connaissait encore que deux en Gaule : le marbre de Cologne et la pièce métrique de Fortunat, qui peut-être n'a même jamais été gravée. Le curieux fragment qui vient d'être découvert, et que la personne aux mains de qui il est tombé a bien voulu me donner, est donc une bonne fortune épigraphique. »

M. Le Blant fait observer que les règles qu'il a tenté de dégager de l'examen des inscriptions chronologiques pour déterminer l'âge des monuments sans date, s'appliquent uniquement aux légendes en prose. Cette distinction est exprimée dès le début de la préface des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (p. VII). La pièce métrique de Fortunat ne saurait donc être mise ici en ligne de compte. Ce qu'a dit M. Le Blant, et ce qu'il a voulu dire, ce n'est point, à coup sûr, qu'après le cinquième siècle, le mot *recessit* ait disparu de la langue latine, mais seulement qu'à juger par les monuments aujourd'hui connus, il a cessé d'être employé dans les inscriptions en prose composées d'après le formulaire banal. M. Le Blant rappelle en terminant qu'à Rome aussi bien que dans la Gaule, le mot *recessit* se lit uniquement sur les marbres les plus anciens.

M. Bourquelot lit la note suivante au nom de M. Charles Cournault, conservateur du Musée lorrain :

« En travaillant à l'élargissement d'un ancien chemin d'exploitation situé dans la forêt de Heys, canton du Noirral (Meurthe), à 5 kilomètres de Champigneules et à 2 kilomètres des Fonds-de-Toul, des ouvriers ont mis à découvert, à moins de 30 centimètres de profondeur, un nombre considérable de débris de construction calcinés par le feu. Parmi les pierres de taille, ils choisirent celles qui offraient des traces de sculpture et parvinrent, sans beaucoup de peine, à reconstruire une figure de Mars d'environ 1m,30 de hauteur, qui évidemment avait été brisée à une époque fort ancienne.

« Le dieu est représenté debout, dans une niche en plein cintre, où il se trouvait avec un autre personnage dont on n'a pu retrouver que le bas des jambes et les pieds. Il est nu, sauf une draperie qui lui couvre l'épaule gauche et se développe derrière le dos. Sa tête est couverte d'un casque à mufle, surmonté d'un cimier garni d'aigrettes. De la main gauche il tient une épée et son bras droit est levé, proba-

blement pour couronner le personnage qui se trouvait à côté de lui. Un fragment d'inscription disposé sur deux lignes, et malheureusement trop incomplet pour qu'il soit possible de lui donner un sens, est placé à la base de la seconde figure. On lit sur la première ligne : I, et sur la seconde VIN. Il y a lieu de croire que de nouvelles fouilles amèneraient la découverte du reste de cette inscription. Quatre pierres de taille d'environ 50 à 60 centimètres de longueur sur 40 centimètres d'épaisseur présentent des portions bien conservées de sculpture qui paraissent avoir appartenu à une frise. On y a figuré des monstres à tête d'aigle, dont le corps de cheval est terminé par une queue enroulée de poisson marin. L'un d'eux est affronté à un cheval lancé au galop qui semble le combattre. Malheureusement la partie antérieure du cheval a seule été retrouvée, de sorte qu'on ne peut savoir par qui ce cheval était monté. Toutes ces sculptures paraissent appartenir au troisième siècle de notre ère. Le style de la frise rappelle les bons travaux gallo-romains de cette époque.

« La grande quantité de matériaux calcinés et de grosses pierres taillées répandues sur le sol prouve qu'il y avait autrefois dans ce petit ravin des constructions importantes. Une source abondante jaillit du rocher, à quelques mètres seulement des fouilles, et va se joindre au ruisseau Saint-Barthélemy. Les eaux abondantes de cette contrée lui ont fait aussi donner le nom de Cinq-Fontaines.

« A environ 500 mètres se trouvait le village et l'église de Saint-Barthélemy, qui ne subsistent plus depuis longtemps. A leur place, on construisit un ermitage qui fut à son tour démoli vers 636. Selon la tradition, ce fut près de Saint-Barthélemy que des impies mirent à mort saint Arnoul, fils de la comtesse Ève, qui fut la tige des rois de France de la seconde race, et évêque de Metz en 614. Ces vallées, aujourd'hui désertes, paraissent avoir été habitées aux temps mérovingiens par une population qui se livrait à l'exploitation du minerai de fer, très-abondant en ces contrées. En

effet, les ouvriers terrassiers ont trouvé de nombreux dépôts de crasse de fer, utilisée par eux pour l'empierrement des routes. On avait oublié tout souvenir de cette industrie, reprise depuis quelques années seulement. Il y a lieu de penser que la présence d'une abondante quantité de fer et son exploitation active ont dû inspirer aux habitants du pays des sentiments de reconnaissance envers le dieu porte-glaive; de là a pu venir l'idée de lui élever un monument. Toutes les pierres qui pouvaient avoir quelque intérêt ont été transportées au Musée historique lorrain, placé dans le palais ducal, à Nancy. »

M. Delayant, associé correspondant à la Rochelle, adresse la note suivante :

« Dans la Charente-Inférieure, ainsi que dans la Vendée, la désignation *île* n'est pas donnée seulement aux terres qui sont entourées par la mer, mais encore à celles qui sont entourées par de petits cours d'eau. Ainsi on a dit l'*île* ou *les îles* de Marennes, de Marans, de Charron, de Riez, de Taugon. Cette particularité, inconnue à quelques savants, très-recommandables du reste, leur a fait commettre des erreurs qu'il importe de signaler pour qu'elles soient évitées ultérieurement.

« Dans le tome III des négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, p. 636, je lis : « Li ugenotti della « Rocella presero per forza l'isole della Marenne. » Mais comme Marennes n'est pas une île, l'éditeur, dans son sommaire, p. 639, traduit : « Prise de l'île d'Oléron par les « huguenots de la Rochelle. »

« M. Desnoyers, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1863, p. 27, citant Hérouard : « Le 15 avril, à Challans, « *éveillé à quatre heures après minuit, avec impatience, puor* « *aller à la chaussée et voir donner l'attaque à l'île de Riez,* « M. Desnoyers, dis-je, traduit *Riez* par Ré, puis il fait faire au roi dix lieues à cheval dans l'île de Ré, ce qui est matériellement et topographiquement impossible. J'ai vu aux estam-

pes de la Bibliothèque impériale une vue de cette bataille de Riez, placée dans le volume de la Charente-Inférieure; toujours à cause de cette dénomination d'île, on y a vu l'île de Ré. — Or, Riez est sur le continent, dans le département de la Vendée, arrondissement des Sables-d'Olonne.

« Cette note pourra paraître avoir un certain intérêt lorsqu'on remarquera que dans le Bulletin du Comité des Sociétés savantes de 1853, p. 324, à propos d'une chanson sur une défaite de Soubise, on ajoute encore qu'il s'agit de la prise de l'île de Ré, que défendait Soubise, et dont Louis XIII s'empara le 15 avril 1622. »

M. Geslin, peintre et architecte, présenté par M. de Longpérier, fait passer sous les yeux des membres de la Compagnie un certain nombre de dessins exécutés par lui d'après les peintures décoratives de Pompeics. Il commence la lecture d'un mémoire sur les différents styles qu'il constate dans ce genre de décoration.

Séance du 2 mai.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Rosenzweig, archiviste du département du Morbihan, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant. Ses présentateurs sont MM. de Barthélemy et Delisle. La commission chargée d'examiner les titres du candidat sera composée de MM. Boutaric, Huillard-Bréholles et Quicherat.

Une demande semblable est adressée par M. L. Suchaux, président de la Commission archéologique de la Haute-Saône, présenté par MM. Michelant et de Barthélemy.

MM. Grésy, Bourquelot et Delisle sont désignés pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les travaux de M. Paul Riant, qui s'est présenté pour remplacer, comme membre titulaire, M. de Blacas, décédé. — On passe au scrutin, et M. Riant, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre de la Société des antiquaires de France.

Un nouveau scrutin est ouvert pour décider sur la candidature de M. Deloye, conservateur du Musée Calvet. Conformément aux conclusions présentées par M. Bourquelot au nom de la commission chargée d'examiner les titres scientifiques du candidat, M. Deloye est proclamé associé correspondant à Avignon.

Séance du 9 mai.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

MM. P. Riant et Fillioux adressent leurs remercîments à l'occasion de leur admission dans la Société.

Travaux.

La Compagnie, adoptant les conclusions présentées par la Commission des impressions, décide :

1° Que le Bulletin sera dorénavant tiré à 800 exemplaires. Cette mesure est devenue nécessaire par suite de l'accroissement du nombre des associés correspondants.

2° Que le prix de chacun des volumes des *Mémoires*, disponibles, à partir de la troisième série, sera abaissé à 2 francs pour les membres résidants, et à 3 francs, le port compris, pour les associés correspondants.

3° Qu'un crédit de 300 francs sera ouvert pour la gravure, impression et tirage de quatre planches qui doivent accompagner le mémoire de M. Aurès, associé correspondant à Nîmes, sur les mesures du monument de Lysicrate.

M. Creuly communique l'inscription suivante, qui lui a été adressée par le colonel de Morlet associé correspondant à Strasbourg :

DEO · M
ERCVRIO
AVGVSTVS
TOCISSE FIL
EX VOTO
V · S · L · L · M.

« C'est, comme on le voit, la dédicace d'un autel élevé à Mercure par *Augustus*, fils de *Tocissa* ou *Togissa*. Ce petit monument a été découvert, le mois d'avril dernier, au hameau de Koenigshoven, situé le long de la voie romaine, à 3 kilomètres de Strasbourg, et qui a fourni déjà, depuis plusieurs années, un grand nombre de stèles funéraires, avec et sans inscriptions. Notre correspondant fait observer que le nom d'*Augustus*, donné à un particulier, se rencontre quelquefois dans les recueils épigraphiques; quant à celui de *Togissa*, qui est au génitif dans l'inscription, suivant une orthographe assez fréquente en épigraphie, et qui peut avoir appartenu à un homme aussi bien qu'à une femme, il semble se rattacher, par son radical, aux noms connus *Togius* (Grut. 709, 9), *Togenius* (Grut. 338, 3), *Togitius* (Murat. 246, 4), *Togienses* (Pline, 3, 19), *Togirix* des monnaies *gauloises*, etc. »

M. Quicherat commence la première lecture d'un mémoire sur le *pilum*.

M. de Longpérier-Grimoard, associé correspondant, dépose sur le bureau plusieurs objets du moyen âge, provenant de fouilles pratiquées à Chaalis (Oise). — Le président l'invite à rédiger une notice détaillée destinée au Bulletin.

Séance du 16 mai.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Morel-Fatio, conservateur du Musée de Lausanne, présenté par MM. de Saulcy et Passy, demande à être admis au nombre des associés correspondants étrangers. MM. de Barthélemy, de Longpérier et Chabouillet sont désignés pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Quicherat termine la lecture de son mémoire sur le *pilum*. — La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Vallet de Viriville communique la note suivante sur les crayons employés à régler les manuscrits :

« Les crayons à régler, ou à prendre des notes, que nous employons aujourd'hui, dits crayons-*ligne*, ou de *mine de plomb*, sont, comme on sait, le produit d'une industrie toute moderne. Elle remonte à 1795, où Conté, secondé par Humblot et Thénard, introduisit dans les arts cette utile innovation. Les crayons, très-variés et très-gradués, dont nous nous servons, sont un percarbure de fer. Le carbone et la plombagine, ou grafite, forment la base de leur composition.

« Avant ce crayon moderne, ou crayon Conté, on se servait d'une tige massive, je veux dire simple et nue, de plomb pur, taillé en style. Tels sont encore, du moins pour l'extrémité colorante, les crayons de plomb, emmanchés dans une tige d'ivoire, qui accompagnent les *carnets anglais*, et qui s'emploient sur un papier préparé. Le crayon de plomb a beaucoup moins de moelleux que la plombagine, ou crayon moderne : il ne comporte pas ses différents degrés de dureté ou d'intensité de la couleur. Mais il trace des lignes suffisamment apparentes sur la peau d'âne, sur le *papier*, sur le *parchemin*, sans endommager ni inciser ces substances.

« C'est par la recommandation de ces avantages que le crayon de plomb, aujourd'hui remplacé par la mine, a remplacé à son tour le style de fer ou *pointe sèche* dans la réglure des manuscrits. A ce dernier titre, le crayon de plomb a joué un rôle historique assez important, dans la paléographie, du douzième au quinzième siècle environ, et particulièrement dans la première moitié de cet intervalle. La réglure, en effet, est un des signes archéologiques à l'aide desquels on reconnaît l'âge des manuscrits.

« Les différents auteurs qui ont traité *De re scriptoria* sont muets, ou presque muets, sur le crayon à régler. Ce petit ustensile, très-secondaire, échappe à la vue, par sa ténuité, dans les monuments figurés qui représentent l'opération des écrivains scribes, ou *libraires* du moyen âge. Enfin, nous ne connaissons jusqu'ici aucun monument original, aucun spécimen réel du crayon, remontant à l'époque du moyen âge.

« Cette lacune est aujourd'hui comblée, grâce aux recherches et aux fouilles persévérantes de M. Forgeais, qui a, comme on sait, retrouvé dans la Seine, tout un *petit musée de plomb* ou de *bibelots ;* une sorte de *diluvium*, ou de Pompeies neptunien en miniature. J'ai vu chez cet antiquaire une collection de crayons, et grâce à son obligeance, grâce à sa libéralité, je puis mettre sous les yeux de la Société

quelques-uns de ces crayons et le dessin[1] du plus curieux de ces petits objets, représenté sous ses deux faces.

« Ces crayons se rapportent surtout à trois types ou modèles distincts : les petits, les moyens et les grands.

« Les petits, dont nous évaluons la longueur par la proportion supposée du calibre de la tige, en rapport avec la hauteur, et par leur décoration, sont très-simples. Ils paraissent avoir servi comme *crayons de poche*. Ils se composent d'une tige, ou style, terminée en pointe d'un côté et renflée en remontant vers le sommet. Là, ils se couronnent par un tête plate, comme un clou, ou un anneau rond, ou un trèfle, comme le manche d'une clef. Leur longueur totale varie de 5 à 6 centimètres.

« Les moyens ne diffèrent des premiers que par leurs dimensions et mesurent en hauteur de 8 à 10 centimètres.

« Les grands sont plus ouvragés : ils paraissent avoir constitué un outil, ou ustensile d'atelier, qui ne sortait pas, pour ainsi dire, de l'étude, ou lieu de travail littéraire. La forme et les dimensions les rendaient spécialement propres à la réglure des manuscrits. Le diamètre, ou calibre, des tiges, s'étend à 5 millimètres : il est plus fort que celui des moyens, lequel est plus fort que celui des petits. Ces crayons se composent aussi d'un style semblable, pour le galbe, aux autres, et se terminent par un pavillon, en *flabellum*, adapté à l'anneau, ou trèfle, qui couronne les petits ou moyens.

« Pendant longtemps, les dragueurs de la Seine avaient apporté à M. Forgeais, tantôt des tiges seules, tantôt des pavillons isolés; car la structure de ces objets est telle que le point faible de leur consistance se trouve précisément à l'intersection de ces deux parties. Les travaux même de l'extraction avaient souvent pour effet de rompre ces parties. Isolément, elles étaient en quelque sorte inintelligibles, et des centaines de ces fragments furent envoyés à la fonte.

« Mais plus tard, l'instrument complet apparut entre les

1. Voir les figures qui suivent, p. 76.

mains de M. Forgeais, qui, alors, y vit des crayons. Consulté par lui sur cette attribution, je ne pus que la confirmer, et je pense, Messieurs, que vous adhérerez également à cette naturelle explication des choses.

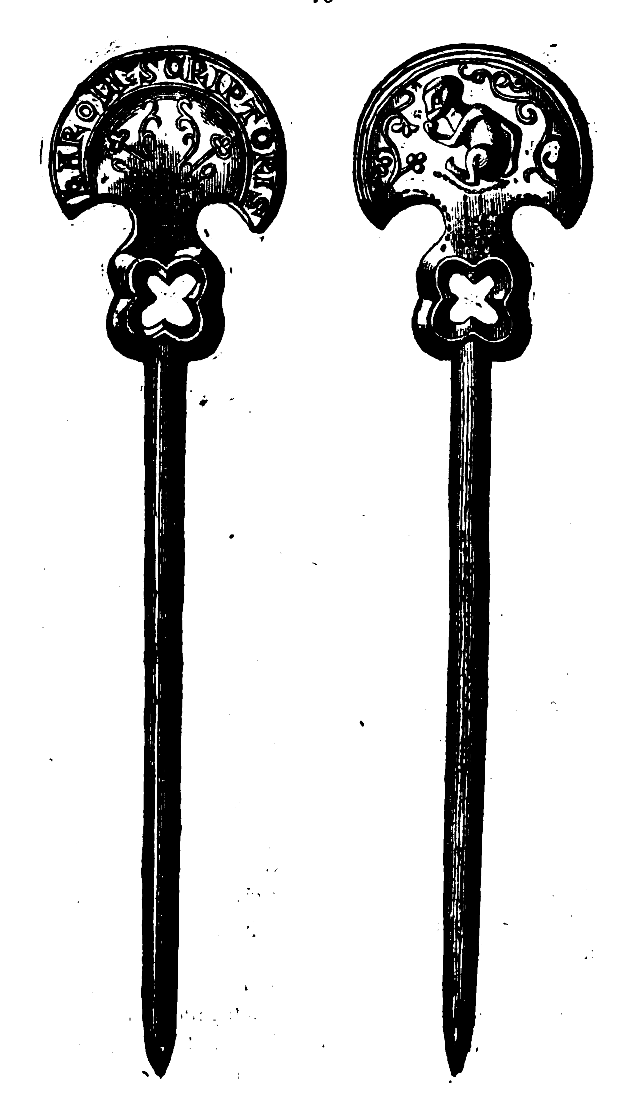
« La longueur totale des grands crayons complets est de 13 à 15 centimètres.

« Le pavillon, qui nous reste à étudier, est plein et un peu plus mince que la tige, ce qui explique sa rupture facile. Sur les deux côtés de l'objet vu à plat, on distingue très-bien la suture du moule qui divise les deux faces. L'ornementation et le goût de cette ornementation varient de spécimen à spécimen et d'âge en âge. Les plus anciens pourraient appartenir au treizième siècle. L'un d'eux représente, au milieu d'un rinceau inscrit dans le *flabellum* et affectant la forme d'une fleur de lis, un évêque, la crosse *en dehors*, bénissant. Sur l'autre face, au lieu de l'évêque et dans le même entourage, un chien, ou mieux un écureuil, perché sur une branche du rinceau.

« Un autre pavillon est décoré de dessins ou bandeaux géométriques. Au centre de ces ornements, se voit, de l'un des côtés, une croix; et, de l'autre, une sorte de monogramme composé d'un A et d'un J, ou I, combinés avec un M ?

« Enfin le plus intéressant est celui que nous reproduisons ci-contre. L'une des faces nous montre un singe, dans une attitude et une double action que nous laissons au lecteur, ou spectateur, le soin de décrire. Cette petite scène est accompagnée de deux rinceaux et s'encadre dans un double listel. Sur l'autre face, les rinceaux occupent le centre. La bordure déroule cette inscription : *Karoli scriptoris*. La facture des lettres et de l'objet nous reportent vers la fin du treizième siècle.

« Quelles conclusions tirer de cette légende? — *Scriptoris* est, selon toute apparence, une épithète, plutôt qu'un nom de famille. Un produit *moulé* devait se multiplier à un certain nombre d'exemplaires. Or, ce nom ne peut pas être



simplement la marque de propriété du scribe, à l'usage de lui et de ses collaborateurs ou auxiliaires. Nous y verrions volontiers une marque de fabrique. Car, dès le douzième siècle, les œuvres de l'industrie parisienne étaient déjà en possession de cette faveur, qui les recommande encore sur tous les marchés. Il y aurait donc lieu de supposer que les notaires de l'évêché de Paris, de la Cour, des monastères ou de l'Université, fabriquaient des crayons à régler et les expédiaient au dehors. — Mais, trêve de conjectures : bornons-nous à produire des monuments qui, plus tard, trouveront des commentaires et plus sûrs et plus éclairés. »

M. Peigné-Delacourt présente l'estampage d'une inscription sur laquelle M. de Longpérier est prié de rédiger une note.

M. Geslin termine la lecture de son étude sur les peintures à fresque de Pompeies.

Séance du 6 juin.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. le président annonce la mort de M. Alexandre Teulet, membre résident, décédé le 23 mai dernier. M. Huillard-Bréholles est désigné pour rédiger la notice nécrologique de M. Teulet.

M. le baron Ferdinand de Guilhermy, présenté par MM. Marion et de Barthélemy, se porte comme candidat pour la place devenue vacante par la suite de ce décès. La commission chargée d'examiner les titres du candidat sera composée de MM. Quicherat, Vallet de Viriville et Grésy.

Une demande semblable est faite par M. Geslin, peintre et architecte, présenté par MM. Nicard et Michelant. La commission chargée d'examiner les titres scientifiques du candidat sera composée de MM. de Longpérier, de Vogüé et Chabouillet.

M. Gariel, présenté par MM. Marion et Chabouillet, demande le titre d'associé correspondant. MM. Vallet de Viriville, Boutaric et de Montaiglon, sont désignés pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Deloye adresse des remercîments à la Société à l'occasion de son admission.

Travaux.

MM. de Montaiglon et Grésy lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les demandes de MM. Chaverondier et L. Suchaux. On passe au scrutin, et chacun des candidats ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement. MM. Chaverondier et Suchaux sont proclamés associés correspondants à Saint-Étienne et à Vesoul.

Sur le rapport de M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission des impressions, la Société vote la publication du mémoire de M. Spach, relatif aux dilapidations de Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg.

M. Henri Beaune, correspondant à Dijon, a chargé M. de Longpérier de communiquer à la Société la note suivante :

« Dans le courant de mars 1866, on a découvert à Dijon, sur le bord de la voie romaine qui allait du *castrum Divionense* à *Andematunum* (Langres), une borne milliaire portant cette inscription :

GAIO · ESVVIO
TETRICO · PIO

FELICI . INVICTO
AVG · P · M · T . P . P . P
ANDM
LXXV.

« Cette inscription est importante :

« 1° Parce qu'elle porte pour la première fois le nom de *Tetricus* sur un monument érigé dans le périmètre du *castrum Divionense*, dont l'origine est encore aujourd'hui, malgré de savantes discussions, entourée de ténèbres ;

« 2° Parce qu'elle indique une unité de distance nouvelle, encore indéterminée, mais sans laquelle on ne peut expliquer le chiffre LXXV qui la termine.

« Entre Langres et Dijon, en effet, l'ancienne voie romaine mesure 74 kilomètres, et l'on sait que le kilomètre moderne est loin d'équivaloir au mille romain.

« Ne faudrait-il pas, à défaut d'autre interprétation, lire 75 000 pas ? »

M. de Longpérier, après avoir donné lecture de cette note, fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'admettre une unité de distance nouvelle pour comprendre cette inscription. Au lieu de lire le chiffre LXXV (75), il faut lire L[eucæ] XXV. L'emploi de cette notation s'explique fort bien sur une borne milliaire placée au nord de Lyon, ainsi que nous l'apprend Ammien Marcellin. La distance de 25 lieues gauloises entre Dijon et Langres est satisfaisante.

Quant au nom ESVVIVS donné ici à Tétricus, M. de Longpérier ajoute qu'ayant indiqué à diverses reprises, et notamment dans les Mémoires même de la Société (t. XXI, 1852, p. 368) ce nom comme étant bien réel, et dérivé d'Esus, au même titre que Διονύσιος est dérivé de Διόνυσος, il se félicite de trouver dans l'inscription relevée par M. Beaune une preuve à l'appui de son opinion fondée sur les inscriptions de Nantes, de Bittern, et sur le médaillon de Tétricus le jeune appartenant à M. le marquis de Pina.

Il est heureux surtout de ce que ses confrères pourront être bien persuadés qu'il n'a pas contribué à les induire en erreur.

Quelques membres de la Société ayant soulevé des objections sur la lecture de cette inscription, principalement sur le prénom et le nom de Tétricus, M. de Longpérier est prié de demander un estampage à M. Beaune.

M. Quicherat commence la seconde lecture de son mémoire sur le *pilum*.

M. Egger fait passer sous les yeux de la Compagnie le dessin d'une importante mosaïque romaine retrouvée dans les fondements d'une maison particulière, à Trèves. La note suivante, qui accompagne ce dessin, a été rédigée par un jeune architecte, M. C. Junk, fils du propriétaire de la mosaïque dont il s'agit :

« La première découverte de ce monument remonte à l'année 1810, où mon grand-père avait acheté une maison en partie construite sur des fondations romaines. Ayant à faire exécuter quelque changement dans les escaliers des caves, il fouilla le terrain et y découvrit la mosaïque. Quoique ce genre d'antiquités ne soit pas rare à Trèves, la beauté de celle-ci fixa tellement l'attention publique, que le préfet du département de la Sarre (Trèves était alors une ville française) fit tout ce qu'il put pour en assurer la conservation. Les travaux, sur sa demande, restèrent suspendus pendant six semaines, dans l'attente de quelque réponse favorable du ministère de l'intérieur. La réponse n'arrivant pas, M. Junk fit reprendre les travaux, qui entraînèrent la destruction presque entière du monument. Peu de temps après, arrivait un ordre de l'Empereur, qui commandait de le garder à tout prix. Il n'était plus temps. Plus tard, l'Empereur lui-même, visitant la ville de Trèves, exprima son indignation de ce qu'on eût laissé périr ainsi un chef-d'œuvre de l'art romain. Il n'en put voir que trois frag-

ments, qui sont aujourd'hui conservés au Musée de la ville.

« Il y a un an environ (mai 1865) que mon frère, devenu propriétaire de la maison, estimant par lui-même et d'après divers renseignements recueillis sur ce sujet, qu'une partie considérable de la mosaïque devait avoir échappé à la destruction en 1810, fit reprendre sur le terrain des fouilles qui ont produit les plus heureux résultats.

« Les deux tiers de ladite mosaïque subsistent encore si bien conservés, que, par l'éclat des couleurs, ils surpassent les fragments donnés jadis au Musée de Trèves par M. Junk. Ces derniers ont beaucoup souffert, en effet, de l'application maladroite d'un vernis qui a pénétré dans la matière antique, et qu'il est difficile aujourd'hui d'en détacher avec plein succès.

« La partie nouvellement découverte avec les murs qui l'entourent forment un carré d'environ 16 mètres de côté.

« La mosaïque est toute d'une seule main, et, en cela, supérieure à celle de la villa romaine de Nennig, près Trèves, décrite et interprétée, cette année même, par M. de Willmowski (Bonn, 1866, in-folio). L'artiste y a employé des terres cuites, des morceaux de marbre transparent, et même des morceaux de verrerie. Ce qui lui donne surtout un rare mérite, c'est que grâce à l'habileté du *modelé*, les figures des trois médaillons ne ressortent pas avec excès de relief sur le plan général du tableau. »

Il est à souhaiter, ajoute M. Egger, que quelque munificence publique ou privée assure la conservation d'un si beau monument, l'heureux auteur de la seconde découverte ne se trouvant pas en état, soit de l'offrir gratuitement à sa ville natale, soit de le garder à titre de propriété particulière.

A la suite de cette communication, M. de Longpérier fait remarquer que la différence signalée entre les deux parties extrêmes de la mosaïque, réservées aux ornements noirs et blancs, n'implique pas deux époques de fabrication.

L'une des deux parties porte un ornement courant en forme de delta noir sur fond blanc, — l'autre, la même disposition en blanc sur noir. — C'est ce qui se voit encore fort régulièrement sur les meubles de marqueterie fabriqués depuis le seizième siècle. Les ornements découpés formant contre-partie sont réunis sur les mêmes meubles. C'est ce qu'en Italie on nomme *il maschio* et *la femmina*.

Séance du 13 juin.

Présidence de M. Michelant, président.

Travaux.

Un membre rappelle combien il est à souhaiter que les manuscrits et les notes destinés à être publiés dans les Mémoires et dans le Bulletin soient soigneusement revus et définitivement rédigés par leurs auteurs. Cet avis a pour but de rendre les publications de la Compagnie plus correctes au point de vue typographique, et moins coûteuses au point de vue financier.

La Société décide qu'un nouveau tirage de 200 exemplaires du Règlement sera fait pour être distribués aux nouveaux associés correspondants.

M. Carro, associé correspondant à Meaux, communique deux colliers, l'un en bronze et l'autre en os, appartenant à M. Lefebvre, négociant de cette ville, et trouvés dans un cimetière gallo-romain.

M. Quicherat continue la seconde lecture de son Mémoire sur le *pilum*.

M. Pol Nicard lit la note suivante, résumant les faits

qui ont pu être constatés par suite des recherches relatives à l'archéologie lacustre :

« En mettant largement à contribution les excellents travaux du savant archéologue M. Keller, concernant les *habitations* sur pilotis, *die Pfahlbauten*, plus particulièrement de la Suisse, où elles ont été découvertes et explorées pour la première fois, l'auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Les habitations lacustres des temps anciens et modernes*, n'a pas toujours emprunté à M. Keller la clarté d'exposition des prémisses de la question : — à qui faut-il attribuer les habitations sur pilotis? — et la réserve des conclusions inspirées à ce dernier par les faits nouveaux qui sont venus successivement s'ajouter aux anciens.

« Qu'en est-il résulté? c'est que M. Troyon a multiplié les conjectures, en voulant écrire une histoire méthodique et complète avec des matériaux dont la trouvaille récente présentait à elle seule quelque chose de merveilleux. Le domaine de l'archéologie n'est pas tellement borné, incertain, exploré, qu'il ne puisse s'étendre à chaque instant, et les théories les plus spécieuses, les plus ingénieuses qui y prennent naissance ne peuvent longtemps s'abriter derrière des observations mal faites ou contestables en elles-mêmes. En ce moment, on ne doit pas hésiter à dire que les périodes symétriquement disposées dans lesquelles M. Troyon a cru pouvoir renfermer l'histoire des habitations élevées sur la plupart des lacs de la Suisse, de la Savoie, de l'Italie, depuis Zurich jusqu'au lac de Garda, ont été renversées par la logique sévère et impartiale de M. Keller, auprès duquel nous aimons à nous ranger nous-même. Nous hésitons d'autant moins à le faire, qu'avant d'avoir connu les dernières réflexions que l'existence du travail considérable de M. Troyon lui a suggérées, ces réflexions s'étaient présentées à notre pensée, et que nous n'attendions que l'occasion de les faire connaître. Nous sommes arrivés tous les deux au même résultat. Ce résultat, quel

est-il? Le voici : Les âges de pierre, de transition de la pierre au bronze, du bronze, et de celui-ci au fer; la période romaine en Helvétie, dans ses rapports avec les habitations lacustres du livre en question, sont purement arbitraires et paraissent inadmissibles : loin de s'être succédé, ces âges ont été simultanés et se sont continués tous les quatre longtemps encore. Suivant M. Troyon, au contraire, ces périodes considérables de temps, durant lesquelles les habitations lacustres avaient été fondées, auraient été signalées, en Suisse notamment, par trois invasions successives : la première, venue du Caucase, à laquelle seraient dues les premières habitations lacustres; la seconde, qualifiée d'invasion celtique, qui aurait apporté le bronze en Europe, et notamment en Suisse; enfin la troisième, appelée invasion des Helvétiens, aurait détruit par le feu et par le fer les habitations lacustres existantes depuis la première invasion qui les avait créées, ou reconstruites aux mêmes endroits depuis leur destruction totale ou partielle. Ces trois invasions ne reposent pas sur un fondement plus solide que celui sur lequel on a voulu établir les trois âges, de la pierre, du bronze et du fer, pour la classification des tombeaux du nord de l'Europe. C'est au surplus ce qui est arrivé tout récemment aux théories géologiques d'après lesquelles les formations ou les terrains, en géologie, étaient rigoureusement caractérisés par des espèces animales et spécifiques, lesquelles se rencontraient exclusivement dans chacun de ces terrains, jamais ailleurs, et sans tenir compte de la constitution minéralogique des roches de ces mêmes formations, sans qu'il y eût jamais passage de l'une à l'autre, ce qui constituait une quantité énorme de créations successives indépendantes. Dès aujourd'hui, on peut dire que les faits les plus récemment acquis à la science dans un milieu si difficile, démontrent que la civilisation au milieu de laquelle ont vécu les hommes qui ont élevé les habitations lacustres était la même pendant toute la durée de ces habitations. Rien n'empêche en outre d'affirmer avec M. Kel-

ler qu'au fur et à mesure que des faits nouveaux se produiront, que les recherches s'étendront sur toute la surface de la terre ferme des pays où les habitations lacustres ont été observées, on verra que les auteurs de ces habitations n'étaient qu'une portion, et sans doute peu considérable, des populations qui, à une époque inconnue de nous, ont peuplé l'Helvétie, la Savoie, le nord de l'Italie, et qu'elles étaient déjà parvenues à un degré considérable de civilisation. Ils n'avaient donc aucune ressemblance avec les peuplades sauvages de l'Amérique ou de toute autre contrée du monde. Les usages ont été invoqués pour expliquer la pratique, le travail des mains des habitants des maisons élevées sur la surface des eaux.

« En effet, même dans les habitations lacustres qui appartiennent, à ce qu'on prétend, exclusivement à l'âge de pierre, on reconnaît la présence d'un peuple depuis longtemps initié à la vie civile; le choix même du lieu de l'habitation : le genre de nourriture déjà si varié, si compliqué, à la fois végétale et animale : l'usage du lait, de troupeaux domestiques et de la chair d'animaux sauvages : la perfection des ustensiles employés à préparer cette nourriture : les engins, les armes destinées à tuer les animaux sauvages : la culture déjà très-avancée des céréales, comme nous allons le voir tout à l'heure : la confection des tissus, déjà très-fins et très-variés, ont démontré que la civilisation des habitants des constructions lacustres était ancienne, si ce n'est même importée de contrées plus civilisées encore et placées sous un ciel plus clément. Mais un fait à lui seul suffirait à démontrer que cette civilisation est restée la même, ou du moins ne s'est transformée que très-lentement, c'est celui de la reproduction simultanée d'objets semblables, sous le rapport de la forme, dans des matières très-différentes, en pierre, en cuivre, en bronze, notamment la fabrication de ces haches en bronze ou en pierre à toutes les époques de l'édification des habitations lacustres; elles ne diffèrent que par une plus ou moins grande abondance. Au surplus, au-

jourd'hui, nous avons sous nos yeux des exemples semblables, et ces exemples sont également très-nombreux, car l'usage de la vapeur n'a pas remplacé les bâtiments à voile; les armes de précision, si nouvelles, si compliquées, laissent encore exister le fusil à pierre, comme on peut encore allumer le feu, ainsi que les habitants des maisons lacustres, à l'aide de la même pierre et de l'amadou qu'ils employaient. Il ne faut donc pas conclure de la différence de la matière employée pour la fabrication des *celts* que les habitations élevées sur la surface du lac de Bienne ont été élevées à une époque très-éloignée de celle qui a vu construire des monuments semblables sur le lac de Zurich; encore bien moins qu'elles témoignent d'une civilisation plus avancée ou d'une nationalité différente; tout au plus pourrait-on se permettre de dire qu'il a dû exister entre les unes et les autres de ces populations des rapports internationaux différents, facilités par des raisons qui ne nous sont pas connues.

« Tous les archéologues s'accordent à regarder les objets en bronze trouvés dans le lac de Bienne comme ayant appartenu aux populations celtiques qui se servaient d'objets semblables en Suisse, en France comme en Angleterre. Chaque jour la charrue met au jour des objets semblables dans nos champs et dans nos bois, et les fouilles pratiquées dans les tumulus les plus anciens nous en fournissent dont l'identité n'est pas contestable. En 1822, notamment, on a découvert en Suisse des boucliers, des haches, des épées, des poignards, des épingles, des fibules, et jusqu'à des lingots de bronze avec lesquels ces objets étaient fabriqués, et qui rappellent les objets semblables trouvés depuis dans l'eau; ceci prouve à notre sens que les populations des maisons lacustres ne formaient pas un peuple particulier, spécifique, *sui generis*, caractérisé comme certaines espèces animales, par l'habitant, ce qui au surplus serait tout à fait contraire à l'histoire de l'homme considéré comme un être animé particulier; en effet, nous le

rencontrons sous toutes les latitudes faisant servir à ses besoins les êtres animés au milieu desquels il vit, comme tous les corps privés de vie qu'il trouve sous ses pas.

« Mais ce qui permet d'affirmer avec plus de certitude encore, et comme un fait désormais incontestable, que la civilisation de l'âge de pierre, de l'âge de bronze et de l'âge de fer, même en admettant que ces trois âges aient été aussi circonscrits qu'on a tenté de l'établir, était à peu de chose près la même et n'a subi que des changements peu importants, et très-probablement à des époques assez rapprochées, c'est l'examen attentif de la faune et de la flore des trois époques en question, telles qu'elles nous sont révélées par une étude attentive des débris organiques découverts dans les habitations élevées sur pilotis, ou plutôt aux lieux mêmes où elles avaient été construites. En effet, les animaux dont ces habitants se servaient pour leurs usages particuliers, et dont ils faisaient leur nourriture habituelle, sans doute avec une plus grande réserve qu'actuellement, sont partout les mêmes, sauf une plus ou moins grande abondance de telle ou telle espèce : or nous savons qu'aujourd'hui le degré de civilisation ne peut pas être indiqué par une plus ou moins grande quantité de chair employée à la nourriture ; c'est tout au plus si l'homme figure au milieu des nombreux ossements d'animaux découverts dans les fouilles pratiquées avec soin au-dessous des habitations lacustres ; les restes de notre espèce semblent avoir appartenu à des individus à peine adolescents, ce qui semble indiquer que les habitations lacustres n'ont pas été dévastées à la suite d'invasions successives et de guerres avec des populations qui n'habitaient pas les eaux comme elles, et en même temps, ce qui est très-important à dire, que les populations des maisons élevées sur pilotis ensevelissaient leurs morts en terre ferme ; or, généralement, les tombeaux des hommes ne sont pas éloignés de leurs habitations ordinaires ; le culte des tombeaux est très-ancien, et, la plupart du temps, chez les peuples les plus

célèbres par leurs lumières, nous les trouvons placés à une faible distance des villes. On a même été jusqu'à rapprocher quelques crânes rencontrés dans les habitations lacustres des crânes des Suisses actuels, et les uns comme les autres ont paru appartenir à la même race. A l'égard des animaux qui vivaient à l'époque où les lacs de la Suisse étaient habités, les carnassiers sont représentés par l'ours, le chat sauvage, la fouine, la martre, le putois, l'hermine, la loutre ; le chien vivait déjà comme l'hôte ordinaire et familier de l'homme ; le loup, le renard, le hérisson, le castor, figuraient parmi les rongeurs ; l'homme possédait déjà plusieurs espèces de cochons, dont l'une au moins était domestique et très-rapprochée de la nôtre, si ce n'est la même, le cheval ; il chassait le cerf, l'élan, le daim, le bison, le bouquetin, le bos, connu sous le nom de *primigenius ;* enfin les étables renfermaient plusieurs espèces animales semblables aux nôtres : le mouton, la chèvre, le taureau, la vache, qui semblent même très-voisines de certaines espèces de la Suisse actuelle ; ainsi, sauf quelques animaux qui ont disparu du sol européen, quoique le bos bison y vive encore dans quelques localités, la faune de cette époque reculée était la même qu'aujourd'hui ; la température était donc à peu près semblable à la nôtre. D'un autre côté, les animaux domestiques de toutes les habitations lacustres, soit qu'elles aient été désignées comme de l'âge de pierre, de bronze ou de fer, étaient les mêmes, servaient conséquemment à la nourriture comme à l'habillement de leurs habitants ; et si, comme cela est manifeste, ces animaux domestiques étaient étrangers au sol helvétique, et conséquemment avaient dû suivre les populations auxquelles elles appartenaient dans leurs migrations successives, on peut en conclure que ces populations étaient elles-mêmes originaires des pays où ces animaux avaient dû vivre primitivement à l'état sauvage, à une époque déjà très-ancienne, c'est-à-dire dans la partie de la terre où les traditions humaines comme les plus anciens monuments écrits placent les commence-

ments des sociétés humaines; ces commencements sont, il est vrai, recouverts d'une obscurité que rien n'a pu dissiper entièrement, et il est probable que nous ne pourrons jamais en soulever complétement le voile, quoi que nous fassions; en effet, sur la question de déterminer l'époque à laquelle les animaux domestiques au milieu desquels nous vivons, qui nous gardent, nous vêtissent et nous nourrissent, ont été soumis à la domination de l'homme, nous savons si peu de chose qu'il nous serait impossible de prouver de quel animal sauvage descend, par exemple, le chien, que nous avons multiplié au point de le transformer assez pour qu'aux yeux de l'ignorant les races de chiens constituent des espèces différentes. Peut-être faut-il en dire autant du taureau, de la vache, du cheval, du cochon, du chameau; on serait presque tenté de croire que les uns comme les autres ont été de tout temps domestiques, si nous n'avions sous les yeux des exemples du retour d'un animal domestique à la vie sauvage. Mais ce qui démontre encore davantage qu'une seule race humaine a peuplé les maisons élevées sur les lacs, et que la civilisation y a progressé insensiblement, sans invasions nouvelles dévastatrices; que ces habitants avaient, en quittant la terre de leurs aïeux, située plus à l'orient que le nord de l'Italie, la France, la Savoie, la Suisse, c'est que leur nourriture se composait en grande partie de céréales, propres aux climats méridionaux : celles-ci par conséquent ont dû être semées à peu près aux mêmes époques qu'aujourd'hui, cultivées de la même manière, si ce n'est avec des instruments aussi perfectionnés, ce qui prouverait que le climat de la Suisse n'a pas changé notablement depuis l'époque historique. En effet, dans un mémoire publié à l'occasion de la nouvelle année dans laquelle nous sommes, par la Société des naturalistes de la ville de Zurich, et par suite d'un usage très-respectable, puisqu'il s'est perpétué depuis tantôt deux siècles dans cette industrieuse cité, M. Heer, sous le voile de l'anonyme, a publié la liste des plantes des habitations lacustres, à

l'exemple de M. Rutymeyr, qui avait de son côté fait connaître au monde savant les animaux des mêmes habitations. Le peuple qui les a fondées, tout à la fois chasseur, pêcheur, agriculteur, industriel, n'avait pas plus emprunté sa nourriture ordinaire aux plantes sauvages voisines des lacs de la Suisse qu'il ne leur avait demandé la matière des tissus dont il se couvrait. Une circonstance fortuite, l'incendie d'une partie des habitations lacustres, nous a conservé jusqu'à la forme du pain dont les auteurs de ces habitations se nourrissaient. Ce qui est important à signaler, c'est que les céréales avec lesquelles ce pain a été confectionné sont des espèces de blé, d'orge, évidemment méridionales. On ne rencontre nulle part le seigle, et c'est à peine si l'avoine se montre; or, ce sont les deux graminées qui s'avancent le plus au nord et peuvent encore mûrir là où leurs congénères, plantes alimentaires par excellence, ne peuvent plus être semées et récoltées assez à temps pour avoir atteint une maturité complète. Les céréales que cultivaient les habitants de ces stations lacustres, de ces huttes élevées avec soin au-dessus des eaux, assez souvent à une faible distance des rives, ont été retrouvées dans tous les établissements désignés sous le nom d'habitations de l'âge de pierre, de l'âge de bronze et de l'âge de fer; conséquemment, le pain était le même pour les uns comme pour les autres, et dans un pays où actuellement encore le blé est cultivé sur une si petite étendue, qu'il ne peut suffire à la nourriture de ses habitants, qui le font venir de l'étranger, dès cette époque reculée et inconnue de nous, on semait plusieurs espèces de froment, deux espèces d'orge, et notamment le *triticum turgidum*, qu'on récolte aujourd'hui dans les contrées méditerranéennes, en Égypte, et par exception dans quelques comtés en Angleterre. A notre avis, ce fait curieux, même isolé, semble démontrer ou que les populations qui ont élevé les habitations sur pilotis, avaient de fréquents rapports avec les nations méridionales du reste du monde, ou qu'elles avaient apporté avec elles, en

venant d'orient en occident, les semences propres à féconder les terres à conquérir. Tout le monde sait que, même aujourd'hui, où les graminées sont cultivées dans une grande partie de l'Europe, elles ne sont pas encore naturalisées; bien loin même d'être subspontanées, comme certaines plantes qui ont émigré avec elles, elles ne tarderaient pas à disparaître si la main de l'homme ne les dirigeait pas pour ainsi dire. Le fait seul de leur culture à une époque de l'année déterminée, c'est-à-dire au commencement de l'automne et au printemps, pour être récoltées à la fin de l'été, dans des champs labourés et fumés, quoique sans doute à l'aide d'instruments moins perfectionnés que les nôtres, annonce déjà un degré de civilisation très-éloigné de l'état sauvage, et semble cependant peu en rapport avec les ustensiles en pierre et en os dont les populations des stations lacustres continuaient à se servir. C'est à l'emprunt fait à des cultures méridionales depuis longtemps en usage que le sol environnant des bords des lacs doit des plantes évidemment méridionales elles-mêmes, et qui, plus rustiques que celles qui y fleurissent de nos jours, s'y sont naturalisées; le bluet notamment a suivi le blé et il ne s'éloigne guère de son compagnon de route; il fleurit en même temps que lui. Les mêmes populations ont dû cultiver les légumes qui le sont encore aujourd'hui : les fèves, les pois, les carrottes; les arbres fruitiers ne leur étaient pas inconnus; et ce qui est encore plus curieux, c'est qu'elles s'éclairaient, ou se nourrissaient, avec l'huile du pavot, que nous cultivons encore dans le même but, plante essentiellement méridionale. Elle figure sur un grand nombre de monnaies antiques, et dans l'*Iliade*, chant VIII, vers 305, la tête du jeune fils de Priam, mortellement blessé, penche sur le corps du jeune héros comme la tête d'un pavot courbée par la pluie. Nous devons encore insister sur un fait plus extraordinaire : celui de l'existence incontestable de graines de lin parmi les décombres des habitations lacustres, plante dont la tige servait à fabri-

quer les étoffes avec lesquelles les habitants de ces habitations se vêtissaient, et qui sont venues jusques à nous, tandis qu'elles ignoraient complétement l'usage du chanvre, aujourd'hui répandu dans toute l'Europe, et qui, à l'époque romaine, était cultivé particulièrement en Italie comme dans les Gaules. Or, le lin était cultivé en Égypte et était employé aux usages domestiques dans ce pays. M. Keller a donc raison de dire que les populations des lacs devaient avoir des relations avec les peuples méridionaux. Je n'irai pas aussi loin que lui ; je n'oserai, en effet, affirmer que c'est à l'Égypte qu'ils ont emprunté leurs céréales, leurs légumes, le lin dont les momies sont enveloppées, et que les Égyptiens tissaient peut-être avec des métiers semblables à ceux dont les habitants des maisons élevées sur pilotis se servaient pour confectionner d'excellentes étoffes ; le pavot dont ils exprimaient l'huile, le bluet dont nos enfants aiment à faire des couronnes sans jamais pouvoir épuiser les champs qui le produisent. Si ces divers emprunts faits à l'Orient paraissent hors de doute, cela nous permet de ne plus trouver aussi singulier, aussi étrange un autre fait constaté très-souvent, celui de la présence de haches en diorite ou en néphrite, substances qui, au dire des minéralogistes qui les ont examinées, ne se rencontrent que dans l'extrême Orient, d'où sans doute elles sont venues déjà travaillées avec soin, au moyen d'instruments perfectionnés.

« Tous les faits réunis que nous venons de rapprocher permettent donc d'affirmer que la civilisation des habitants des bourgs lacustres remonte assez haut, qu'elle était la même aux diverses époques signalées sous le nom d'âge de bronze ou de fer, ou que son développement a été successif et s'est fait insensiblement; cette civilisation, sans atteindre à une époque aussi reculée que celle de six à sept mille ans proposée par quelques archéologues, a pu être contemporaine des époques biblique ou homérique. En même temps, ces faits permettent de dire que malgré l'influence

exercée par l'homme autour de lui, parce qu'il n'appartient lui-même à aucune partie de la terre déterminée; les plantes qu'il sème dans les champs qu'il a conquis, les animaux qu'il élève dans les étables qu'il construit restent en réalité les mêmes, leurs formes ne changent pas, et rendus à leur patrie primitive ils continueraient à vivre comme ils ont vécu depuis le moment où le créateur les a mis au service de celui qui les cultive en les multipliant sans les faire dégénérer entre ses mains. »

Il est donné lecture du rapport demandé dans la séance du 9 mai dernier à M. de Longpérier-Grimoard, associé correspondant, sur les fouilles qui ont eu lieu l'année dernière, durant les mois de mai et de juin, dans le chœur de l'ancienne église de l'abbaye de Chaalis (Oise).

« L'enlèvement d'une partie de pierres et gravats qui cachaient la forme de ce sanctuaire permet à présent d'en suivre les contours indiqués par les soubassements, visibles aujourd'hui, des parois et des pilastres. Ces derniers piliers, engagés, au nombre de dix, à partir du transsept, étaient reliés entre eux par des arcatures sous lesquelles on avait élevé des monuments à neuf évêques de Senlis, enterrés à Chaalis. Maintenant, ce travail vient même confirmer d'une manière irrécusable l'opinion des auteurs qui portaient à douze le nombre des prélats inhumés à Chaalis; car, en effet, les ossements de douze squelettes y ont été recueillis et déposés provisoirement dans un lieu d'où l'on pourra aisément les retirer quand le jour en sera venu.

« Selon la disposition sépulcrale ainsi matériellement révélée, neuf tombes entouraient donc l'abside en hémicycle de cette église : cinq à gauche et quatre à droite; et trois autres sarcophages étaient placés à diverses places, à l'entrée du chœur.

« La présence des ossements découverts à Chaalis établirait seulement le fait des inhumations dont ce lieu fut témoin, si la rencontre de deux crosses qui les accompa-

gnaient encore, ne déterminait pas bien le rang qu'occupaient ceux qu'on y avait ensevelis après leur mort, les uns dans des bières de bois, les autres sans cercueils, au dire des ouvriers. Cette preuve admise, en adoptant l'ordre indiqué par le recueil manuscrit des mausolées que nous devons à Gaignières, le corps déterré, qui se trouvait le premier à gauche, du côté de l'Évangile, serait celui de l'évêque Robert de la Houssaye, mort en 1260 ou 1267. Le second, venant après, appartiendrait à l'évêque Amaury, mort en 1145, 1161 ou 1167. Le troisième offrirait les restes de Geoffroy, mort en 1213 ou 1214. Le quatrième, le corps de Guérin, mort en 1227 ou 1230. Le cinquième, celui de Robert de Cressonsart, mort en 1271, 1277 ou 1283. Après le petit autel, ou chapelle de chevet, la sixième tombe serait celle de Pierre Cailleau, mort en 1274, 1292 ou 1293. A la septième aurait été placé Gaultier de Chambly, mort en 1272, 1288 ou 1290. La huitième ne recevrait pas de dénomination positive faute de renseignements. La neuvième deviendrait celle de Henri, mort en 1183 ou 1185; puis, on pourrait ajouter à ces noms ceux des trois évêques que le *Gallia christiana* mentionne comme ayant été, sur leur demande, enterrés à Chaalis; à savoir : Pierre Ier, mort en 1151, qui occupait peut-être la huitième arcature; Pierre Barrière ou de Béronne, mort en 1334, et Vaast de Villiers, mort en 1337, plaçant en pensée, ces derniers prélats au centre du chœur, dans les deux tombes voisines de celle d'Adam de Chambly, mort en 1257 ou 1258, et qu'une dalle de cuivre recouvrait. »

M. Alfred de Longpérier dépose ensuite sur le bureau :

1° Une plaque en bronze représentant le lion de l'évangéliste saint Marc, et une bande également en cuivre offrant un fragment d'inscription. Ces deux objets ayant été découverts précisément au milieu du sanctuaire, l'idée qu'ils provenaient du tombeau d'Adam de Chambly, est la première qui se présenta à l'esprit; mais comme les mots,

gravés en caractères gothiques sur cette portion d'encadrement : CONDITUR HIC, ne se rencontrent pas dans l'épitaphe de ce prélat, telle du moins qu'elle nous a été conservée, et que le sens passif, auquel s'ajoute naturellement le terme *tumulo*, peut s'appliquer à tout personnage enterré — la position relative de ces deux mots permet même de supposer que l'épitaphe était en vers, — l'on doit se borner à penser que ces ornements de bordure appartenaient à l'une des deux autres tombes qui garnissaient le chœur, en avant du maître autel, et qu'ils devaient être incrustés sur une dalle de pierre ou de marbre, ainsi que ce mélange décoratif se pratiquait souvent vers la fin de cette époque qu'on est convenu d'appeler la seconde période du moyen âge. Il peut être bon de remarquer que le nom de l'évêque Vaast de Villiers conviendrait parfaitement au vers dont M. de Longpérier-Grimoard croit retrouver l'indication dans les mots qui subsistent sur la bande de bronze en question :

CONDITUR HIC [TUMULO VEDASTI CORPUS IN ANTRO].

suivant une sorte de formule dont il existe des exemples, ainsi que le confirment MM. Vallet de Viriville et Adrien de Longpérier, répondant à une judicieuse observation de M. Bourquelot.

2° Deux crosses épiscopales. D'après le système qui guide notre confrère de l'Oise, et par suite de la place où l'on a trouvé, entre le quatrième et le cinquième pilastre, la plus importante de ces crosses, il est permis de supposer qu'elle appartenait à Robert de Cressonsart, enterré, ainsi qu'il est dit, le cinquième[1], du côté gauche du chœur, exactement à l'endroit où cette crosse, représentant une Annonciation, était placée sur un squelette humain. Sans

1. Deux tombes se trouvant entre le premier et le deuxième pilastre, en raison de leur écartement, celle qui était placée entre le quatrième et le cinquième devenait ainsi la cinquième.

s'arrêter à l'idée symbolique reproduite sous différents aspects sur beaucoup d'anciens bâtons pastoraux, où souvent on voit un ange triompher des animaux malfaisants qu'il semble précipiter dans l'abîme, M. de Longpérier fait remarquer l'élégance un peu cherchée de cette crosse, la finesse de ses ciselures, les portions d'émail très-visibles encore dans les entailles champlevées, puis l'exécution délicate des dragons et des serpents qui accompagnent le nœud et descendent sur la douille; tout cet ensemble, en un mot, qui donne une si excellente opinion du talent des orfévres du treizième siècle.

Suivant l'ordre indiqué par Gaignières, la seconde des crosses, que soumet aussi notre correspondant à l'examen de la Société, serait celle de Guérin, le plus illustre des évêques de Senlis, et bien que, ici, le croisillon se termine simplement par une tête de dragon, la pureté du dessin des ornements de ce bâton pastoral, comme la grâce de sa volute, méritent d'être admirées et semblent d'un goût parfait, digne, vraiment, d'un prélat chancelier de France.

Avec les ossements des autres évêques se trouvaient, seulement à quelques tombes, des piques de bronze destinées à ferrer la hampe des crosses; des portions de bois restent encore dans plusieurs douilles.

L'usage de ces embouts de métal, terminés en pointe, est très-ancien.

On s'en souvient : jadis un évêque, au moment d'imposer les mains, en baptisant un roi païen, pensait avoir enfoncé son bâton pastoral en terre, lorsque, le reprenant, il s'aperçut qu'il avait transpercé le pied gauche du royal néophyte.

Pour notre saint apôtre, le regret causé par cette cruauté involontaire s'accrut encore, quand le roi, sans exprimer un reproche, comme il s'était abstenu de proférer une plainte, un cri qui trahît son horrible souffrance, dit tout naïvement au prélat un peu confus, dont il comprit pour-

tant les excuses, que, dans sa pensée, cela faisait partie de la cérémonie.

M. de Longpérier-Grimoard parle uniquement dans son rapport des morceaux de pierres sculptées qu'ont mis de côté les ouvriers consciencieux employés à Chaalis, avec plusieurs anneaux de fer munis de leur scellement. Leur très-louable attention, du reste, a été puissamment encouragée par Mme de Vatry, propriétaire du domaine, à laquelle la Société a offert l'expression d'une gratitude sincère pour avoir permis que les objets trouvés chez elle lui fussent montrés; entre autres :

3° Une virole de cuivre doré provenant d'une croix de procession.

4° Un saint ciboire d'étain du quatorzième siècle, portant gravés en creux, sans doute autrefois recouverts d'émail, sur le couvercle et à la base, un I et un A, qui signifient peut-être *Jacobus*, si ce vase sacré appartenait à l'abbé de Chaalis, Jacques de Thermes, mort en 1317; ou plutôt *Johannes abbas*, dans le cas très-probable où il aurait été fait pour l'un des onze abbés de Chaalis, du nom de Jean, particulièrement pour Jean V, Picard, mort en 1236, ou sous le gouvernement de Jean VI ou de Jean VII de Gallefontaine, morts, le premier en 1337, le second en 1372.

5° Deux plaques en repoussé d'or, garnies de turquoises et d'améthystes pâles doublées avec transparent de couleur, lesquelles plaques peuvent avoir servi à orner une mitre épiscopale du treizième siècle.

L'une d'elles représente un *Agnus Dei;* l'autre, une croix chargée d'une main, la *Dextra Dei*, telle qu'elle est gravée sur une monnaie d'Udon, archevêque de Trèves, mort en 1077, et sur plusieurs pièces de Bertram, évêque de Metz, élu en 1179 et mort en 1212.

Enfin, bon nombre de carreaux mosaïques incrustés en terre cuite et vernissée.

Ces pavés plats, de différentes époques, offrent aussi des dessins variés.



Le plus petit carreau, chargé d'une fleur de lis, ceux qui représentent un château, un dragon, un cheval monté ou un quart de rosace, semblent dater du treizième siècle, tandis que la fleur de lis entourée d'un cartouche, et le fragment d'écusson aux armes de l'abbaye, c'est-à-dire un K couronné, en abîme, accompagné de trois fleurs de lis, paraissent être d'un style plus moderne et appartiennent à la fin du quatorzième siècle ou au commencement du quinzième.

Cette réunion curieuse de carreaux présente aussi un modèle de forme octogone chargé d'un aigle, et d'autres encore recouverts de losanges rouges et jaunes, ou d'un échiquier dont les cases sont divisées diagonalement, et qu'on pourrait faire remonter au douzième siècle. Le brillant vernis de ces derniers tessons mérite une mention spéciale; il serait digne, vraiment, de fixer l'attention des habiles céramistes de nos jours.

Séance du 20 juin.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Lagrèze-Fossat, de Moissac, demande à faire partie de la Compagnie à titre d'associé correspondant; ses présentateurs sont MM. de Barthélemy et Boutaric. MM. de Longpérier, Bourquelot et Cocheris sont désignés pour former la commission chargée d'examiner les titres du candidat.

Travaux.

M. de Longpérier entretient la Société de la découverte d'une maison souterraine, creusée dans le roc, à Montau-

ban; il ajoute qu'on y aurait trouvé des instruments en silex indiquant une antiquité très-reculée.

M. Quicherat termine la lecture de son Mémoire sur le *pilum*. La Société décide que ce travail sera renvoyé à l'examen de la Commission des impressions.

M. Egger lit une note sur l'étymologie du mot grec ὑσσός, mot par lequel les auteurs grecs désignent le *pilum*. Cette note pourra être insérée, avec l'agrément de la Société, à la suite du mémoire de M. Quicherat.

Communication de M. Allmer, associé correspondant :

« On vient de découvrir à Vienne, dans le sol d'une maison en construction, à l'angle de la route de Beaurepaire et de la rue Peyron, divers objets d'antiquité de l'époque romaine, et, comme presque tout ce qui se trouve dans cette ville, de la meilleure époque : quatre statuettes de dimensions et de mérites différents, une panthère, un petit support de la forme d'une fleur épanouie, les restes d'un vase que recouvrait un fort placage en argent, plusieurs coupes entières ou fragmentées, des charnières faites avec art, deux lampes extrêmement petites et d'un élégant dessin, tout cela en bronze ; des lampes en terre cuite, des bris de poterie à couverte rouge, une masse agglomérée par la rouille de couteaux et de forceps à larges lames, à manches et à ressorts en bronze ; enfin, indépendamment d'autres menus objets de diverses sortes, un instrument également en bronze, très-singulier par sa forme et d'un usage difficile à déterminer, ont été rendus à la lumière et ont enrichi leur inventeur d'une petite et intéressante collection d'antiques improvisée, où se placent sans contredit au premier rang les quatre statuettes dont je vais donner une idée par la description :

« La plus remarquable par sa grandeur (26 centimètres de haut), par sa perfection et sa conservation, est un Hercule debout, à l'état de repos. La figure, empreinte d'une

manière frappante de cette sérénité calme et majestueuse qui appartient comme trait caractéristique à la physionomie de Jupiter, me paraît indiquer le héros parvenu au terme de ses *Travaux* et à l'apogée de sa gloire, et jouissant dans l'Olympe de la récompense de ses exploits. La grandeur des yeux, l'élévation du front, l'ampleur de la chevelure et de la barbe, la noblesse des formes substituée dans toutes les parties du corps à la musculature puissante et ramassée ordinaire aux représentations d'Hercule durant la période violente de l'accomplissement des Travaux, la main gauche élevée à la hauteur de la tête et s'appuyant sur une haste, sont, si je ne me trompe, autant de marques bien prononcées de sa ressemblance avec le souverain des dieux, et autant d'indices propres à faire reconnaître Hercule admis au rang des habitants du ciel et transfiguré par le breuvage d'immortalité. Il a pour seul vêtement la peau du lion de Némée, mais qui le couvre si peu qu'on pourrait presque dire qu'il est entièrement nu; souvenir glorieux des luttes de sa vie terrestre, cette dépouille, dont le masque et la crinière lui servent de coiffure, et dont les pattes de devant, ramenées de derrière le cou, se croisent par un nœud sur le haut de la poitrine, laissent nue toute l'épaule droite, et, cachant seulement une partie de l'autre, viennent s'enrouler au bras gauche, au-dessus duquel les pattes de derrière et la queue pendent en dehors de la jambe gauche jusqu'au bas du mollet. Le héros s'appuie sur la jambe droite et sur le bout du pied gauche, légèrement retiré en arrière. Il tient dans la main droite et semble présenter un vase, le *depas héracléen*, qui a ici la forme d'un pot court, à panse ronde, plat en dessous, à large ouverture, à rebords ronds et renversés, sans anses ni oreillons.

« Après cette statuette qui, dans son ensemble et ses détails, est, suivant mon jugement, d'un travail parfait, la seconde en importance ($0^{m},22$ 1/2 de haut) est encore un Hercule à peu près dans la même pose et conçu dans le même type que le précédent, mais d'une exécution sensi-

blement inferieure. Il affecte aussi les traits de Jupiter; il a aussi l'attitude et l'expression d'une bienheureuse et sereine tranquillité; il présente aussi de la main droite le même pot rond; mais la gauche est pendante et elle tenait le bout d'un objet qui devait par son autre bout reposer sur le sol, probablement une massue. Comme dans l'autre image, il a pour coiffure la tête du monstre étranglé par ses mains dans la caverne de la vallée néméenne, seulement la peau est coupée au ras des épaules et est remplacée par un *pallium* agrafé sur l'épaule droite, et qui, couvrant le sein gauche et le dos en partie, est relevé sur le bras gauche qu'il entoure, et d'où il tombe au niveau du genou. Par dessous ce pallium, un vêtement juste au corps, fendu par devant, et pourvu de manches venant aux poignets, enveloppe le buste depuis le cou jusque sur les cuisses, serré aux reins par une ceinture. Ce vêtement est fait, à ce qu'il semble, de bandes ou lanières croisées; et chaque lanière ou bande perpendiculaire dépassant le bord inférieur, tous ces bouts, pareils et pendants, forment comme une espèce de frange tout autour. Les pieds étaient chaussés de sandales à attaches lacées sur le pied et faisant le tour des chevilles. Le pied droit manque. Cette seconde statuette a, fâcheusement pour elle, à supporter la comparaison avec la première; elle est néanmoins très-belle, et aussi très-curieuse, à cause de son vêtement qui pourrait même donner lieu à une appréciation différente de celle qui vient d'être présentée et faire penser à un empereur avec les attributs d'Hercule, à Commode, par exemple, qui, à cause de sa force athlétique, avait non-seulement pris le nom d'Hercule, mais encore en portait l'accoutrement dans les cérémonies et sur les monuments publics. Je crois cependant que ce serait outre-passer beaucoup l'histoire et la vraisemblance de supposer qu'on aurait représenté Commode, ou quelque autre empereur, avec les traits de Jupiter.

« *L'Antiquité expliquée* de Montfaucon (t. Ier, p. 210 et

pl. 128, 140 et 141) offre plusieurs représentations d'Hercule avec un vase, tantôt pareil au pot rond des statuettes de Vienne, tantôt de la forme d'une écuelle avec ou sans oreilles. Sur le bas-relief de la planche 141, où le vase a exactement la forme du nôtre, on voit un faune y plonger le visage pour boire. Il y a, au sujet de ce vase, une bizarre histoire racontée par deux écrivains grecs, Pangasis et Phérécyde, et rappelée par Macrobe, d'après laquelle Hercule, dans son expédition contre Géryon, l'aurait reçu du Soleil; il s'y serait embarqué comme sur un navire et aurait ainsi traversé la mer jusqu'à l'île d'Érythie, à l'extrémité méridionale de la côte d'Espagne; puis de retour, après sa victoire, l'aurait rendu au Soleil. Montfaucon remarque seulement que le mot *scyphos* signifiant tout à la fois un vase et une barque, c'est une barque que le Soleil a dû donner à Hercule. Ainsi le vase que les artistes ont quelquefois mis à la main d'Hercule ne fait pas allusion à sa navigation merveilleuse vers l'Espagne, mais à son talent de boire non moins prodigieux que sa force, et qui lui avait mérité le surnom de *Philopotès*, le buveur. A la table de Pholus, il avait avalé d'un seul trait une coupe contenant trois conges; il avait engagé avec Lepreas une lutte à qui boirait le plus et en était sorti victorieux. Les anciens avaient symbolisé cette avidité, qui n'a rien de grossier, si l'on se reporte à la rudesse des temps héroïques, par l'usage de vider complétement la coupe, dans les sacrifices qu'ils offraient à Hercule.

« Les deux statuettes dont j'ai encore à vous parler représentent deux Mercure, conformément au type le plus ordinaire : debout, presque nu, coiffé du pétase, tenant le caducée d'une main et la bourse de l'autre. La plus grande, qui a $0^{m},10$ de hauteur, me paraît être une statuette très-jolie. La figure du fils de Maia, quoique sérieuse comme il convient au messager des dieux, y exprime bien en même temps la finesse qu'on devait supposer au dieu de la ruse, de la parole insinuante et du commerce,... au patron des

avocats et des marchands. Le corps est harmonieux, élancé sans être trop grand, vigoureux sans expression musculaire fortement accusée. Le pétase est ailé; une courte chlamyde est légèrement jetée sur le bord de l'épaule gauche et ne cache qu'une partie du bras; le caducée, très-grand, est fait d'un fil d'argent assujetti par un tour de métal au poignet gauche; la baguette n'a point d'ailes; un des serpents qui s'y entrelacent est à face humaine. De la main droite, dirigée en avant, le dieu tenait serrée par le col une bourse pleine que le temps a fait disparaître. Les pieds avaient les talonnières; il manque celle de gauche. La quatrième statuette n'a que $0^m,05$ de haut et ne diffère guère de la précédente que par sa petitesse. La chlamyde, au lieu d'être simplement posée sur l'épaule gauche, fait le tour du cou pour s'agrafer à droite. Les pieds sont sans ailes. Le caducée, en fil de laiton, est brisé en plusieurs petits fragments. La main qui tient la bourse est pendante et n'a point lâché son précieux attribut. Entre cette main et la jambe une grande pièce de monnaie mince en bronze a été glissée dans l'antiquité, sans doute en raison de quelque idée particulière de dévotion. N'est-il pas singulièrement curieux de pouvoir encore, après un intervalle de dix-sept ou de dix-huit cents ans, aller saisir sur le fait, dans le détail de la vie privée, une circonstance aussi fugitive, aussi destinée à l'oubli?

« Tel est le bonheur qui a présidé à la découverte, que les quatre socles qui supportaient les quatre statuettes restituées au jour ont été retrouvés avec elles. Les deux plus grands et l'un des plus petits sont cylindriques, minces par le milieu, ce qui leur prête beaucoup d'élégance, très-écrasés à la base et au sommet et ornés de larges moulures, qu'accompagnent sur le socle principal des rangs de perles; le rebord supérieur du même socle, renversé en quart de rond, est décoré de feuilles d'eau. L'autre des deux plus petits socles simule une base de colonne sur sa plinthe carrée.

« Le premier socle a, de hauteur : 0^m,07 1/2 ; de diamètre en haut : 0^m,10; en bas : 0^m,12 1/2; il a, de hauteur totale avec sa statuette : 0^m,33 1/2.

« Le deuxième socle a, de hauteur : 0^m,06 1/2 ; de diamètre en haut : 0^m,08; en bas : 0^m,10; hauteur totale, socle et statuette : 0^m,28 1/2.

« Le troisième et le quatrième socle ont, de hauteur : 0^m,02 1/2 ; et de diamètre en haut : 0^m,03 1/2; le troisième, surmonté de sa statuette, a : 0^m,12 1/2; le quatrième, avec sa statuette, a : 0^m,08 1/2.

« On a aussi recueilli un petit bronze d'une exécution très-expressive, représentant une panthère, la *panthère bachique*, le cou entouré d'une branche de lierre et la patte gauche posée sur une boule striée. Elle fait corps avec sa base, petite, étroite, de forme circulaire, de 0^m,01 de haut et de 0^m,05 de long, et devait être placée, comme attribut, au pied d'une statuette de Bacchus, restée dans la terre, il n'y a pas à en douter, à l'endroit même ou très-près de l'endroit où gisait cet accessoire.

« Il ne me reste plus à décrire que l'objet bizarre annoncé dans les premières lignes de cette note. C'est un tonnelet ou cylindre creux, en bronze, de 0^m,08 de haut et de 0^m,05 1/2 de diamètre, très-légèrement renflé par le milieu, duquel, à la moitié de sa hauteur, s'écartent, comme les rayons d'une étoile, six bras également espacés, dont cinq très-minces, longs de 0^m,10, sont terminés chacun par une petite massette cylindrique, tandis que le sixième, beaucoup plus fort, et long de 0^m,26, servait de queue ou de manche à cet ustensile singulier, dont la destination m'est absolument inconnue. »

Séance du 4 juillet.

Présidence de M. Michelant, président.

Travaux.

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé à un scrutin pour l'élection d'un membre résident en remplacement de M. Teulet, décédé. MM. Quicherat et de Longpérier lisent chacun un rapport au nom des commissions désignées pour examiner les titres fournis par MM. de Guilhermy et Geslin, à l'appui de leurs candidatures respectives. M. de Guilhermy ayant réuni le nombre de suffrages exigés par le règlement, est proclamé membre de la Société des Antiquaires de France.

M. Vallet de Viriville fait connaître les conclusions de la Commission chargée de donner un avis sur la candidature de M. Gariel, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble. Le scrutin ayant donné au candidat le nombre de suffrages réglementaire, M. Gariel est proclamé associé correspondant à Grenoble.

M. le président propose d'accorder le titre de correspondants étrangers à MM. Henzen et Gozzadini. MM. L. Renier et Michelant se portent présentateurs pour le premier dont les titres scientifiques seront examinés par une commission composée de MM. de Longpérier, Egger et Brunet de Presles. — MM. Noël des Vergers, Brunet de Presles et Egger formeront la commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Gozzadini, présenté par MM. Michelant et de Longpérier.

M. Egger soumet à la Compagnie les observations suivantes :

« Notre confrère, M. Maury, a enrichi le Recueil de la

Société d'un important mémoire *Sur les ossements humains et ouvrages de main d'homme enfouis dans les roches*, etc. (tome XXI de la nouvelle série), où sont réunis beaucoup de textes relatifs à la connaissance que les anciens ont pu avoir des faits ou des principes sur lesquels reposent aujourd'hui les deux sciences de la géologie et de la paléontologie. La *Géologie des Grecs et des Romains* est aussi le sujet d'un mémoire d'E. de La Saulx (Regensburg, 1854), et la géologie des Grecs avant Alexandre est appréciée dans un Mémoire plus récent de M. J. Schwarcz (Londres, 1862). Ces divers travaux m'ont naguère ramené, à propos de quelques pages des historiens grecs, aux récits contenus dans le *Critias* de Platon. Comparant, dans ce dernier dialogue, la description de l'Attique primitive avec les inductions que la science tire des découvertes paléontologiques récemment accomplies en ce dernier pays, j'ai été frappé de voir que plusieurs traits de la peinture de Platon répondaient exactement aux résultats de la géologie moderne. Je prie mes confrères d'en être juges en écoutant la lecture de cette page et du résumé que publiait naguère un géologue français, M. Gaudry, de ses recherches en Attique, dans ses *Considérations générales sur les animaux fossiles de Pikermi*. Ce simple rapprochement fera ressortir, sans qu'il soit besoin de commentaire, l'heureuse sagacité de l'esprit grec, qui rencontrait ainsi, comme par divination, quelques-uns des résultats que la science, aujourd'hui, est si justement fière de démontrer. »

Voici d'abord le texte de Platon, d'après la traduction de M. V. Cousin, t. XII, p. 255 :

« Qui le croirait, et notre pays d'aujourd'hui peut-il donner quelque idée de l'ancien? Toute l'Attique se détache en quelque sorte du continent, et s'avance au loin dans la mer, semblable à un promontoire. La mer qui lui sert de ceinture est partout très-profonde. Or, dans les terribles inondations qui, durant les neuf mille ans écoulés

jusqu'à ce jour, causèrent de vastes bouleversements, la terre, détachée des hauteurs par le cours des eaux, n'exhaussa point le sol comme en d'autres lieux, mais en se roulant autour du rivage, alla se perdre dans les flots. Aussi, comme il arrive dans les longues maladies, notre pays, auprès de ce qu'il était autrefois, est devenu semblable à un corps malade tout décharné; et la terre se fendant de toutes parts, de grasse et de puissante qu'elle était, ne présente plus qu'un squelette aride. Avant que le territoire fût ainsi dégénéré, nos montagnes d'aujourd'hui n'étaient que des collines élevées : les plaines que nous appelons les champs de Phellée avaient une terre grasse et fertile; et les monts étaient couronnés de forêts dont on peut reconnaître des traces manifestes. Le temps n'est pas encore bien éloigné que, sur ces montagnes qui ne servent aujourd'hui qu'à nourrir des abeilles, on trouvait des arbres de haute futaie très-propres à être employés dans de grandes constructions dont il subsiste plus d'un débris. Il y avait d'ailleurs beaucoup de grands arbres à fruits; les troupeaux avaient de vastes pâturages. Les pluies que Jupiter accordait chaque année ne laissaient pas comme aujourd'hui des campagnes arides pour aller se perdre dans la mer; mais la terre, les conservant en abondance et les recueillant dans son sein, les répandait dans les couches d'argile propres à les contenir, et, les faisant descendre des hauteurs, les distribuait dans tous les bassins, et faisait paraître en foule des sources et des fleuves : les monuments sacrés qui subsistent encore auprès de leurs lits desséchés, attestent la fidélité de ce récit. »

Voici maintenant la troisième page des Considérations générales sur les animaux fossiles de Pikermi, par A. Gaudry :

« L'Attique a dû subir de grands changements dans sa configuration, depuis l'époque où ont vécu les animaux dont les restes sont accumulés à Pikermi. Elle n'est au-

jourd'hui qu'un lambeau de terre montagneux, long de vingt lieues sur dix de large. Que ce lambeau ait passé pour le séjour des Dieux, qu'il ait vu briller les plus beaux génies de l'antiquité, cela ne saurait surprendre; mais les quadrupèdes nombreux et gigantesques des âges géologiques ont exigé de plus vastes espaces, et ils ont trop de ressemblance avec les espèces des déserts africains pour que leur existence ait été possible en Grèce dans des conditions analogues aux conditions actuelles. Sans doute, autrefois, les régions que recouvrent les flots de l'Archipel étaient des plaines sans limites qui unissaient l'Europe à l'Asie.

« Il faut croire que les campagnes étaient, non-seulement plus vastes, mais aussi plus riches que de nos jours. Les chaînes de marbre du Pentélique, de l'Hymète, du Laurium ne portent le plus souvent que d'humbles herbes bonnes à nourrir les abeilles. Il est probable que dans les temps anciens, il y avait, au delà de ces arides montagnes, des vallées d'une végétation luxuriante, où de grasses prairies alternaient avec des bois magnifiques, car la fécondité du règne animal fait supposer naturellement celle du règne végétal. »

M. de Barthélemy fait savoir que M. le baron de Witte, en traversant Dijon récemment, a étudié avec soin l'inscription de la borne milliaire signalée par M. Beaune, et dont il a été question dans une séance précédente. Il a constaté que la lecture de notre honorable correspondant était correcte, et particulièrement, que la première ligne porte GAIO ESVVIO.

M. Quicherat annonce que les grands travaux entrepris récemment dans Paris ont fait retrouver, dans la Cité, la crypte de l'église Saint-Symphorien, mentionnée dans une charte du huitième siècle.

M. de Witte lit la note suivante sur les objets récemment

découverts à Vienne; bien que cette communication, sur plusieurs points, fasse double emploi avec celle de M. Allmer, la Société décide qu'elle sera insérée dans le Bulletin, parce qu'elle donne quelques détails nouveaux, principalement en ce qui concerne un objet que M. Allmer déclare ne pouvoir expliquer, et qui est mentionné dans le dernier paragraphe de sa note. (Voy. ci-dessus, p. 99.)

« On a trouvé à Vienne, département de l'Isère, vers la fin du mois dernier, quelques objets antiques fort curieux que j'ai eu l'occasion d'examiner quelques semaines après la découverte. Ces objets ont été mis au jour en creusant les fondations d'une forge, et c'est chez le forgeron qui en est le possesseur que je les ai vus.

« Parmi ces objets, il y a un assez grand nombre de débris et de fragments peu reconnaissables; des lampes de bronze et de terre, des vases, des animaux, entre autres une petite panthère, portant au cou une guirlande de lierre. Il y a aussi quelques statuettes de bronze représentant des divinités, et parmi ces statuettes on remarque deux petits *Mercure;* l'un tient un caducée d'argent. Mais la pièce la plus importante de cette trouvaille est un *Hercule* nu d'environ $0^m,35$ de hauteur, la tête couverte de la peau de lion qui tombe sur le bras gauche, tenant dans une main une espèce de sceptre et dans l'autre un gobelet ou sorte de scyphus. Cette statuette a sa base antique de forme ronde et enrichie d'oves et de godrons; mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que derrière la figurine était placée une tige ou lame de métal, aujourd'hui rompue. Au sommet de cette tige est un disque d'où partent six ou sept rayons, terminés eux-mêmes par d'autres petits disques. Quoique la tige métallique, mince et large d'environ $0^m,01$, soit rompue, comme je l'ai dit, à environ un centimètre de sa naissance, on reconnaît encore parfaitement la place où elle se trouvait soudée à la base qui porte la statuette.

« Un autre *Hercule*, moins grand, d'environ $0^m,20$ ou $0^m,25$, a ceci de particulier : c'est qu'il est revêtu d'une

espèce de cotte de mailles ; la peau de lion couvre sa tête et retombe par derrière sur son dos ; dans la main droite, il tient le scyphus. »

Séance du 11 juillet.

Présidence de M. Michelant.

Correspondance.

M. le baron de Guilhermy adresse des remercîments à la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des membres titulaires.

Travaux.

M. de Longpérier lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions au sujet de la candidature de M. Arnold Morel-Fatio, conservateur du musée de Lausanne ; on passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement est proclamé associé correspondant étranger à Lausanne.

M. Egger, au nom de la commission des impressions, lit un rapport sur l'opportunité de publier dans le volume des *Mémoires* le travail de M. J. Quicherat, intitulé *le Pilum chez les Romains*. Les conclusions du rapporteur sont adoptées au scrutin secret par la Société.

M. Vallet de Viriville donne lecture de la note suivante sur Gérard David, peintre du quinzième siècle ; cette note complète une communication faite par lui à la Compagnie le 22 novembre 1865 :

« Maistre David, painctre excellent, » dont il est question dans cette communication, voy. *Bulletin*, p. 175 (n° 284 cité), se nommait Gérard David, fils de Jean David. Il était né vers le milieu du quinzième siècle à Dudewater

(Hollande) et vint se fixer à Bruges, où il se maria; il y fut reçu dans la corporation de Saint-Luc en 1484 et y mourut le 13 août 1523. On doit à cet artiste plusieurs ouvrages de grand prix et qui justifient ce titre de « peintre excellent, » que la renommée ainsi que la tradition attachaient à son nom ou à son souvenir. On en pourra juger par une notice, pleine de faits et de notions intéressantes, que M. W. H. James Weale a consacrées à Gérard David dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er juin 1866, p. 542 et suiv. On trouvera en tête de cette notice le portrait de David, reproduit d'après le ms. d'Arras, et cette effigie a pu servir à M. Weale pour constater l'identité d'un autre portrait *travesti*, qui se voit dans un tableau de David, où l'auteur s'était représenté lui-même. (Voy. *Gazette* citée, p. 545-6.) »

M. Aug. Bernard adresse la note qui suit sur un peuple de la Gaule Narbonnaise, mentionné par Cicéron :

« Il y a plus de vingt ans que, soutenant la juste restitution du nom gaulois des habitants du Lyonnais, et repoussant les tentations de l'amour de clocher, j'ai nié l'assimilation qu'on avait faite jusque-là des *Ségusiaves* avec le peuple gaulois nommé *Sebusiani* dans le discours de Cicéron pour P. Quintius. (Mémoire sur les origines du Lyonnais, dans le tome XVIII, pp. 341 et suivantes, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*[1].) Cependant cette assimilation vient d'être faite de nouveau dans un livre qui tire une grande autorité de la position éminente de son auteur et des informations de tout genre dont il a pu disposer. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de Jules César*, édition in-8, t. II, p. 57, note 1 : « On comptait de Rome « à Lyon, pays des Ségusiaves, 700 mille pas, soit 933 ki- « lomètres. (Cicéron, *Discours pour Quintius*, XXV.) »

« Quoi qu'il n'y ait là qu'une simple énonciation, sans commentaire, l'importance seule de cet ouvrage me fait un

1. Tirage à part, p. 12.

devoir de prouver que je ne me suis pas trompé en 1846, et c'est ce que je vais tenter. Je suis pour cela obligé d'entrer dans quelques détails qui paraîtront peut-être d'abord étrangers à la question, mais qui sont essentiels, comme on le verra bientôt.

« Caius Quintius, citoyen romain, avait un établissement de commerce dans la Narbonnaise, où il possédait en outre un domaine considérable. Pour donner plus d'importance à sa maison, il crut devoir s'associer un autre citoyen romain, Sextus Névius, crieur public. Celui-ci vint s'établir aussitôt au delà des Alpes (*trans Alpes usque transfertur*). Peu après Caius mourut, instituant pour son héritier Publius Quintius, son frère, qui résidait à Rome, mais qui vint également dans la Gaule. Névius le reçut avec une grande apparence d'amitié. Ils passèrent ensemble une année occupés de leur commerce, et comme Publius parlait de vendre les propriétés de son frère pour payer les dettes que celui-ci avait laissées, Névius le détourna de ce projet, lui offrant une somme d'argent qu'il avait à Rome entre les mains de ses commis. Publius, ne se méfiant de rien, accepte la proposition, retourne à Rome, assigne des termes de payement aux créanciers de son frère, puis s'adresse à Névius, qui venait aussi de rentrer dans la capitale, pour lui demander l'argent promis. Névius change alors de langage. Il demande avant tout à régler les comptes de la société, pour être sûr de n'avoir pas de discussion plus tard.... Les engagements de Publius allaient échoir : il obtient un délai des créanciers et donne ordre de vendre une partie de ses terres de la Narbonnaise (*auctionem in Gallia P. hic Quintius Narbone se facturum esse proscribit*). La vente se fit à son désavantage, parce qu'il n'était pas alors sur les lieux ; mais les créanciers furent payés, et c'était l'important. Dégagé de ce côté, et ne voulant plus avoir de rapport avec Névius, Publius l'appela en règlement de compte devant des arbitres. L'affaire, n'ayant pu se régler ainsi, fut portée devant les tribunaux. Là, Névius déclare qu'il a

pris ses mesures pour que l'association ne lui dût rien; qu'il ne réclame rien sur l'héritage de Caius Quintius; qu'ainsi on n'avait pas raison de l'ajourner, et qu'il ne comparaîtrait plus. Un mois après, Publius Quintius, appelé en Gaule pour ses affaires, y retourne (le 2 des kalendes de février, sous le consulat de Scipion et Norbanus, c'est-à-dire l'an 671 de Rome, 83 ans avant notre ère). Névius n'a pas plutôt appris ce départ qu'il se présente devant le juge, se déclare créancier de Publius, demande acte de sa comparution et de l'absence de son débiteur; puis s'adresse au préteur pour être mis en possession des propriétés de Publius, en vertu d'une loi qui adjugeait au demandeur les biens de sa partie dans le cas de non comparution, et l'autorisait à les vendre après les avoir possédés trente jours sans réclamation. Mais avant d'avoir obtenu cette décision, Névius envoie l'ordre à ses agents en Gaule d'expulser Publius de ses proprietés. Un ami de ce dernier, résidant à Rome, mit opposition à la saisie, et l'affaire en resta là. Publius revint dans la capitale. Son adversaire laissa s'écouler dix-huit mois sans lui faire aucune sommation juridique; il lui proposa seulement un accommodement que celui-ci repoussa comme désavantageux pour lui. Alors Névius demanda au préteur d'ordonner à Publius de consigner une amende ou de fournir caution pour la valeur des biens que lui, Névius, avait, disait-il, possédés trente jours, en vertu d'un édit du préteur précédent. Dolabella, le nouveau préteur, confirma l'édit. Publius consigna l'amende, mais se pourvut en cassation. L'affaire était grave : les lois condamnaient à la déportation l'assigné qui ne comparaissait pas. Cette peine était infamante, et celui qu'elle frappait perdait ses droits de citoyen. Il s'agissait donc pour Publius de sa fortune, de son honneur et de son existence civile.

« C'est dans cet état de choses qu'il chargea Cicéron de plaider pour lui. C'était une des premières causes du grand orateur : il n'avait que vingt-six ans, et avait pour adver-

saire le célèbre Hortensius, avocat de Névius. Il n'hésita pas, cependant, quand il connut bien les faits.

« Je ne citerai qu'un passage du plaidoyer de Cicéron; c'est le plus important pour nous; le célèbre avocat interpelle ainsi l'adversaire de son client :

« Névius, quel est le jour (de votre demande)? — Le cin-
« quième avant les kalendes intercalaires. — Fort bien, et
« combien y a-t-il d'ici à vos domaines de Gaule? —
« Sept cents milles. — Encore mieux. Quel jour Publius a-t-il
« été chassé du domaine? Vous nous direz bien cela encore,
« Névius? Mais quoi! vous gardez le silence. Allons, dites-
« nous-le : la honte vous retient; je le conçois; mais
« cette honte est aussi tardive qu'inutile.... Publius est
« chassé du domaine la veille des kalendes intercalaires. En
« deux jours, ou, si l'on accorde que le courrier soit parti
« aussitôt après l'audience, en moins de trois jours on a par-
« couru sept cents milles. O merveille incroyable! Aveugle
« cupidité! Messager sans pareil! les agents et les satellites
« de Névius partent de Rome, franchissent les Alpes et ar-
« rivent en deux jours chez les Sébusiens (*apud Sebu-*
« *sianos*). »

« Le mot de *Sebusianos* est celui qu'on lit généralement dans les imprimés; et de ce mot on a fait *Segusianos*, puis *Segusiavos*, depuis qu'il a été démontré que tel était véritablement le nom des habitants gaulois du Lyonnais; mais, au lieu de *Sebusianos*, c'est *Sebaginos* que je trouve dans deux importants manuscrits de Cicéron que possède la Bibliothèque impériale (n[os] 6369 et 7777). Quels sont ces *Sebagini* ou *Sebusiani?* Sont-ce les mêmes que les *Segusiavi?* Je réponds non sans hésiter; car il est évident que le peuple en question faisait partie de la Narbonnaise et non de la Celtique, où les Romains n'avaient pas encore mis le pied, et où par conséquent on ne pouvait appliquer les lois romaines, comme on voit que cela se fit dans cette affaire, par les détails dans lesquels je suis entré. D'ailleurs, le texte de Cicéron est formel; il porte que les biens à vendre étaient

dans la Gaule narbonnaise : « *Auctionem in Gallia Publius* « *Quintius Narbone* (abréviation de *Narbonensi*) *se facturum* « *esse proscribit*. »

« Comment donc a-t-on pu faire la confusion que je signale, c'est-à-dire mettre dans la Celtique un peuple indiqué dans la Narbonnaise? C'est ce que je ne comprends pas. Aurait-on été induit en erreur par les mots *trans Alpes*, qui servent à désigner ailleurs la situation des biens en litige? Mais la Narbonnaise, qui s'étendait jusqu'à Genève, est précisément le pays *au delà des Alpes* pour les Romains. Se serait-on fondé pour faire l'assimilation que je repousse sur la distance indiquée par Cicéron entre Rome et le pays en question? Je réponds que ce chiffre rond, et plutôt exagéré dans l'intérêt de la cause qu'amoindri, ne prouve rien, car il est impossible de faire exactement aujourd'hui le calcul des milles qui existaient entre Rome et Lyon près d'un siècle avant notre ère, c'est-à-dire avant la création des routes romaines en Gaule. A vol d'oiseau, je trouve 400 milles de Rome à Genève, 500 milles de Rome à Lyon, et 550 milles de Rome à Narbonne. On voit que c'est Genève qui est le plus rapproché. Or, l'auteur de l'*Histoire de Jules César* porte à 1200 kilomètres la distance de Genève à Rome, c'est-à-dire à 800 milles environ[1], et seulement à 932 ou 700 milles celle de Rome à Lyon[2]. On peut juger par là de l'incertitude de nos mesures actuelles, quand il s'agit de fixer les distances des routes anciennes.

« Certes, personne n'aurait été plus heureux que moi de trouver dans Cicéron la mention des Ségusiaves; mais si j'aime Cicéron, j'aime encore plus la vérité. Or, la vérité est qu'il ne peut être question des Ségusiaves dans le passage cité plus haut. Mais si les *Sebagini* ne sont pas les Ségusiaves, qui sont-ils donc? me demandera-t-on peut-être. La réponse me paraît difficile. Toutefois, si j'osais à mon

1. *Hist. de Jules César*, t. II, p. 57.
2. *Ibid.*

tour émettre une hypothèse dans une question aussi incertaine, je proposerais de les identifier aux habitants de la Savoie, qui semble avoir formé jadis un *pagus* des Allobroges. Là, nous nous trouvons dans la province romaine, au delà des Alpes, mais dans la portion de la Gaule la plus voisine de Rome, et pour ainsi dire au bout des routes régulières de l'Italie, ce qui explique les fréquents voyages que nous voyons faire à Publius Quintius. Ce pays, beaucoup plus rapproché de Rome que Genève, nous permet de trouver les 700 milles de Cicéron, s'il est vrai qu'il y en ait 800 entre les deux villes que je viens de citer, et dont la distance ne demanda pas moins de huit jours de voyage à César lui-même, suivant Plutarque[1]. On comprend maintenant l'ironie de Cicéron, félicitant Névius d'avoir fait faire à ses agents 700 milles en deux jours !

« D'un autre côté, il me semble qu'il ne serait pas impossible de trouver quelque analogie entre les mots *Sebagini* et *Saboja*, que nous rencontrons huit siècles plus tard dans la charte de division de l'empire, faite en 806 par Charlemagne entre ses enfants : « [Pagos] Maticonensem, Lugdu-« nensem, Sabojam, Moriennam, Tarentasiam, Montem Ci-« nisium.... Ludovico dilecto filio nostro delegavimus[2]. »

Quoi qu'il en soit, je le répète en terminant, les Ségusiaves n'ont rien de commun avec le peuple mentionné par Cicéron.

1. *Hist. de Jules César*, p. 47.
2. *Recueil des historiens de France*, t. V, p. 771. Voyez aussi Walckenaer *Géographie de la Gaule*, t. II, p. 267-8.

Séance du 18 juillet.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Allmer, associé correspondant à Lyon, adresse le dessin de l'une des statuettes d'Hercule trouvées à Vienne, et qui représente ce dieu vêtu d'un costume qui paraît, à plusieurs des membres présents, être gaulois.

M. Guillaume Rey fait hommage d'un livre qu'il vient de publier, intitulé *Essai sur la domination française en Syrie*. Ce travail est la préface d'un ouvrage considérable qu'il prépare en ce moment.

Travaux.

M. Deloye, associé correspondant à Avignon, adresse la note suivante sur une bulle de plomb qui lui a été communiquée par M. A. de Barthélemy :



« Cette bulle est, selon toute apparence, le seul spécimen aujourd'hui connu, d'un sceau de plomb appartenant en entier à un roi de France, et émané de lui seul en dehors

de tout pariage. Elle ne figure ni dans l'*Inventaire des sceaux des archives de l'Empire*, publié par M. Douët d'Arcq, ni dans la collection spéciale du musée Calvet de la ville d'Avignon.

« J'en ai vainement cherché la mention dans les manuscrits de l'abbé de Massilian, dans les notes de M. Requien et celles de M. Achard, archiviste du département du Vaucluse, conservés au musée Calvet.

« Nous n'avons, en fait de sceaux de plomb des rois de France, que des bulles à double type et à double légende, résultant de la possession en pariage de la ville d'Avignon. Elles sont antérieures à l'année 1290, époque à laquelle Charles II, comte de Provence, devint seul seigneur d'Avignon, par la cession que le roi de France lui fit de ses droits, et appartiennent les unes à Philippe le Hardi et à Charles Ier, les autres à Philippe le Bel et à Charles II (voyez les notes ci-dessus citées et la collection des bulles métalliques du musée Calvet). Le côté réservé au roi de France y présente toujours d'ailleurs un champ semé de fleurs de lis. Ainsi ces bulles diffèrent de celle qui est gravée ci-dessus sous un double rapport.

« Celle-ci, à cause de la matière, doit être attribuée aux environs d'Avignon, qui sont la terre classique des bulles de plomb en deçà des Alpes, et on ne peut la donner qu'à Philippe III ou à Philippe IV. Dans le premier cas, elle pourrait appartenir au Comtat-Venaissin, dont Philippe le Hardi s'était emparé en 1272, un an après la mort de Jeanne, comtesse de Toulouse, contrairement aux dispositions testamentaires de cette princesse, et qu'il céda au saint-siége, deux ans plus tard. Dans le second cas, ne portant aucune indication de lieu, elle conviendrait également à tous les domaines royaux du Languedoc, situés assez près de la rive du Rhône pour avoir subi l'influence des usages de la chancellerie romaine, implantés depuis longtemps dans les terres de l'ancien marquisat de Provence. Je crois que la coutume de sceller en plomb, qui, sous la domination des comtes de

Toulouse, s'était étendue assez loin dans le Languedoc, fut restreinte, après la réunion à la couronne de France, aux villes tout à fait voisines de la rive droite du fleuve, tandis que les règles de la chancellerie royale prévalaient dans tout le reste de la province.

« Il est à présumer que plusieurs des officiers royaux de la sénéchaussée de Beaucaire eurent dans le principe un sceau particulier, propre à sceller en plomb les actes passés dans les villes dont on voulait respecter les habitudes locales. Parmi ces villes, et au premier rang, il viendra naturellement à la pensée de citer Villeneuve[1], située en face d'Avignon, et séparée seulement par le Rhône des terres pontificales. Il faut toutefois observer qu'il dut exister là, comme à Avignon, une bulle commune, en vertu de l'acte de pariage conclu au mois de septembre 1292 entre le roi Philippe le Bel et l'abbé de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, et dont un article établit *sit quod si sigillum seu bulla fieret, communis et curia eam teneat communiter.*

« Le mot *sigillum* a été quelquefois employé pour désigner une empreinte métallique, plus souvent appelée *bulla*. Mais ici les deux termes semblent mis en opposition comme pour mieux marquer que les parties contractantes, le roi de France et l'abbé de Saint-André, pourraient adopter de concert, suivant qu'elles le jugeraient opportun, l'une ou l'autre de ces deux différentes espèces de sceaux. L'acte est parmi les preuves de l'*Histoire de Nîmes*, par Ménard, t. I, p. 116.

« Avant ce pariage, bien que le roi ne fût pas seigneur immédiat de Villeneuve, il y avait sans doute une cour de justice pour connaître des cas qui lui étaient réservés, cour qui aurait très-bien pu se servir d'une bulle telle que celle qui m'est communiquée. Au reste, l'absence de tout nom de lieu en permettait l'usage dans toutes les localités où les

1. Deux personnes que j'ai consultées ici, M. J. Binon, employé du musée Calvet, et M. Bourges, qui recueille avec soin les documents de l'histoire locale, ont tout d'abord attribué la bulle à Villeneuve.

populations, depuis peu soumises à la France, étaient habituées à voir sceller les actes en plomb.

« Il serait difficile de préciser les limites du pays qui, en cela, aurait fait, pour un temps, exception au droit commun de la France. Peut-être s'étendait-il tout le long du Rhône, depuis Pont-Saint-Esprit jusqu'à Saint-Gilles. Au moins devait-il comprendre la partie assez importante du diocèse d'Avignon, qui était située en Languedoc, de l'autre côté du fleuve. Cette partie transrhodanienne du diocèse, placée en dehors des terres papales, embrassait Villeneuve, l'abbaye de Saint-André, Pujault, Sauveterre, Roquemaure, Montfaucon, Saint-Geniès-de-Comolas, Saint-Laurent-des-Arbres, Lirac, Tavel, Rochefort, Saze, les Angles et le prieuré de Saint-Pierre-des-Termes, qui en formait la limite vers le sud-ouest. (Anc. Pouillé ms. du diocèse d'Avignon, conservé au musée Calvet.)

« Les Bénédictins (*Nouv. Traité de dipl.*, IV, 30) citent un exemple remarquable de cette force de l'habitude qui, en certains lieux, faisait préférer le plomb à la cire pour authentiquer les actes. En 1186, Hugues de Baux, vicomte de Marseille, avait confirmé les donations faites par ses prédécesseurs à la commanderie de Trinquetaille, près d'Arles. Le sceau de sa charte était en cire. Il le fit solennellement remplacer en 1209 par son sceau de plomb. C'est pour le même motif que les comtes de Toulouse, au rapport de dom Vaissette (*Hist. de Lang.*, t. V, note, p. 680), se servaient du plomb pour les actes concernant leurs domaines de la Provence et du Comtat-Venaissin. Les rois de France ne firent que suivre l'exemple des comtes qu'ils avaient remplacés, témoins leurs bulles attachées aux actes relatifs à la ville d'Avignon.

« Il me reste à dire un mot du type de la bulle. Ce n'est qu'un de ces sceaux secondaires qu'on appelait *parva sigilla*, par opposition au grand sceau de la couronne, où l'on voyait toujours le roi *sedentem in majestate* (*N. Traité de dipl.*, t. IV, p. 138 et 139), ou bien un sceau de juridiction,

mais avec une légende générale, qui le rendait applicable à tous les domaines royaux dans l'étendue desquels il paraîtrait utile de l'employer.

« Dans la seconde moitié du treizième siècle, ces petits sceaux, de même que les contre-sceaux[1], paraissent avoir été d'ordinaire semés de fleurs de lis. Telles sont les bulles du pariage d'Avignon. Cependant les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* (*ibid.*) parlent de plusieurs sceaux du temps de Philippe le Bel, qui n'offrent que trois fleurs de lis; ils citent même une charte de 1287, scellée d'un sceau de ce prince, présentant d'un côté trois fleurs de lis et une seule au revers.

« La bulle qui fait l'objet de cette note n'a donc rien d'insolite pour l'époque, au point de vue du type, comme sous le rapport de la matière. Elle convient aux deux premiers rois du nom de Philippe, qui ont succédé aux comtes de Toulouse dans la possession de leurs domaines voisins du Rhône. On doit la considérer comme une concession faite par eux aux usages de leurs nouveaux sujets, concession conforme d'ailleurs au principe de jurisprudence *locus regit actum*. »

M. Peigné Delacourt avait apporté à la Société, dans la séance du 16 mai dernier, une empreinte en papier, prise par lui, le 12 mars, sur une inscription placée dans l'église Saint-Jean, à Barcelone. Cette inscription lui avait été signalée par M. Bofarull, et M. Peigné Delacourt, frappé de la présence dans ce texte du nom Witiza, a pensé que ce document était de nature à intéresser les archéologues. En conséquence, M. de Longpérier avait bien voulu se charger de transcrire et de commenter l'inscription dont il lui a remis l'estampage.

1. Voyez le revers des grands sceaux que les Bénédictins ont fait graver, t. IV, p. 136 et 138, et de ceux décrits par M. Douët d'Arcq, dans son *Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, t. I, p. 272, n°s 44, 45 et 47.

M. de Longpérier, pour répondre au désir exprimé par la Compagnie, et par M. Peigné Delacourt, apporte une copie de l'inscription de Barcelone, qui est ainsi conçue :

✠ HIC REQVIESCIT
VVITIZA FILIVS TEO
DEREDI DIMITTAT EI
DEVS AMEN : ERA DCCCC
XXXVIII : AB INCARNATIO
NE DNI ANNI DCCCXC
ANNO · II · REGNANTE KAR
VLO REGE DIE XIII KLDS AP
RELIS SIC OBIIT.

† *Hic requiescit Witiza filius Teoderedi, dimittat ei Deus, amen. Era DCCCCXXXVIII; Ab incarnatione Domini anni DCCCXC; Anno II regnante Karulo rege; Die XIII kalendas Aprilis sic obiit.*

« Witiza, fils de Théodered, est mort le 20 mars, ajoute M. de Longpérier, mais en quelle année? Est-ce en l'an 938 de l'ère d'Espagne, c'est-à-dire en 900 de J. C.? Mais nous trouvons immédiatement au-dessous la mention de l'année 890 de l'incarnation. L'indication de la seconde année du roi Charles viendra-t-elle à notre secours? Elle semble nous apporter une nouvelle difficulté. La seconde année du règne de Charles le Chauve, suivant qu'on prend pour point de départ un des quatre premiers avénements de ce prince, tomberait en 838 ou en 839, ou en 840 ou en 841. La seconde année de Charles le Gros tombe en 886. Ce roi fut détrôné en 887.

« La deuxième année de Charles le Simple peut être comptée, soit à partir du 28 janvier 893, soit du 3 janvier 898, soit de janvier 912.

« Si nous adoptions la date du 3 janvier 898, époque de la mort d'Eudes, grand événement qui a dû frapper les esprits en Catalogne, au mois de mars 900 (938 de l'ère),

Charles le Simple serait entré dans la troisième année de son règne, et encore serait-on bien loin de l'an 890 de l'incarnation.

« L'inscription est fort nettement tracée en grands caractères; les dates ont été écrites avec des C lunaires, tandis que dans le reste de l'épitaphe le lapicide a employé des C carrés. On ne peut donc pas se tromper dans la transcription. Mais il faut admettre pour rétablir la concordance entre les dates, au moins une erreur et une négligence du rédacteur. L'erreur, ce serait l'introduction d'un X dans le groupe DCCCXC; la négligence consisterait à n'avoir pas remarqué qu'au 20 mars 900, Charles le Simple était depuis soixante-seize jours entré dans la troisième année de son règne.

« Il y a lieu de croire qu'un chrétien goth, tel qu'était probablement le rédacteur de l'inscription, parent ou ami de Witiza, fils de Théodered, devait être habitué aux dates tirées de l'ère, et que son chiffre DCCCCXXXVIII doit être le meilleur des trois qu'il a employés.

« On sait du reste que les documents de cette époque offrent des incohérences chronologiques assez fréquentes.

« Le nom de Witiza n'est pas commun; nous le voyons exactement avec la même forme dans la légende IN · D · NM (in Dei nomine VVITIZA RX des monnaies du fils d'Egica lorsqu'il régnait seul (701-710), mais écrit VVITTIZA sur les monnaies frappées lorsque ce prince était associé à son père (696-701). Il est curieux de trouver les noms goths Théodered et Witiza subsistant à Barcelone près de deux siècles après la conquête des Arabes. »

M. Grézy communique un inventaire du 4 août 1532, énumérant une grande quantité d'objets d'art ayant appartenu à la famille Robertet.

Séance du 1er août.

Présidence de M. Michelant, président.

Travaux.

Le trésorier donne lecture de son rapport trimestriel sur l'administration des finances de la Compagnie.

M. Vallet de Viriville communique, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant, une notice intitulée : *Essai de restitution de deux temps d'un verbe celtique.* — La Société décide qu'il sera entendu une seconde lecture de ce travail.

M. Le Blant donne lecture du rapport suivant, au sujet d'une communication de M. Tournal, associé correspondant :

« Je m'acquitte d'un soin dont m'a chargé notre correspondant, M. Tournal, en mettant sous les yeux de la Société trois inscriptions chrétiennes antiques découvertes par ce savant. Elles se trouvaient dans une petite chapelle rurale, à quelques pas du château de Gléon, commune de Villesèque, canton de Durban (Aude), près de Mandourel, localité qui a déjà fourni plusieurs marbres de la même époque.

« Le musée de Narbonne possède maintenant ces trois inscriptions qui lui ont été données par M. Bonnes, propriétaire de Gléon.

« La première, gravée sur marbre noir, est brisée par le milieu et fort mutilée. C'est une légende dédicatoire, métrique, sur laquelle la copie de M. Tournal et l'estampage qu'il a bien voulu m'adresser me semblent permettre de lire :

+ CRIMINIB*us* MVLTIS O . . R . . . . . . *r*?EGGALIS ALVMNVS
CONDIDIT HEC DNO C*um* CONIVGE TEMPLA DIVSVIRVS

WILIESINDA SIBI SEMPER..... HÆRENTE FIDELE
QVI VOTVM SOCII[1] FIERI? INSTANTER ADEGIT
QVOD VOLVIT VOLVENS .... FVIT VNA DVORVM
MENS ET IN ÆTERNO LOCAVERUNT ATRIA XPO

« Ainsi donc, un chrétien, attaché, semble-t-il, à la famille du roi, a, pour racheter ses péchés, élevé un sanctuaire au Seigneur, et sa femme Wiliesinde s'est associée à cette œuvre. Le nom écrit ici *Diusvirus* est peut-être celui de *Theutswar*. On retrouvera des altérations analogues de la première syllabe dans les vocables *Dioswind*, *Diudolf*, *Irmindiu*, *Widiu*, *Thietdiv*; et, pour la seconde, dans *Erleverius Freioverus*, *Leubovera* [2].

« Comme je le rappellerai plus loin, la présence de la croix, inscrite au début de la première ligne, tend à montrer que notre légende est postérieure à la première moitié du cinquième siècle. La forme des lettres n'a rien qui ne confirme cette attribution.

« Le second marbre offre plus d'intérêt. C'est un débris de l'inscription d'un sanctuaire ayant contenu, selon toute apparence, les restes de son fondateur [3].

Je lis avec M. Tournal :

† PANDITVR..... DI
ET DOMVS STI.........
IN QVA IVGIS SV.....
..ERAGI OSSA... N... TO....
....C XPS POPVLIS CVNCTI....
....C VIA SIDEREA GRADITVR...

« Comme l'inscription qui précède, ce fragment ne porte

1. Par le mot *votum*, pris dans le sens d'objet offert à la divinité, cf. Marini, dans Mai, *collect. vatic.* T. V, p. 19, n° 4; ΒΟΤΟΥΜ ΟΠΤΟΥΛΛΗ; Petron. *satyr.*, c. 89 : Stipant grades Equi recessus Danai et in voto latent.
2. Voir Förstemann, *Altdeutsches namenbuch*, p. 1156, 1190, 1193, 1258.
3. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 305 et 443.

pas de date. Il doit être d'une époque assez basse, si l'on en juge par la présence de la croix gravée au début de la première ligne.

« De tous nos symboles chrétiens antiques, la croix est en effet celui qui fut employé le dernier. Les fidèles des anciens âges prirent d'abord, comme marques distinctives, les signe secrets, l'Ancre, le Poisson; puis, quand l'Église fut triomphante, le monogramme formé du X et du P entrelacés; plus tard, celui que donne le P coupé par une barre transversale. La croix ne se montra qu'ensuite, et, dans les différents modes d'emploi de ce signe, l'un des derniers en date est son insertion au début de la première ligne des légendes lapidaires monumentales. En Gaule, et dans ces conditions, elle paraît pour la première fois le 29 décembre 445 [1]. Les monuments de Rome assignent la même époque à ce mode d'emploi du symbole chrétien [2].

« Cela posé, je dois noter de plus que la destruction de notre légende remonte à un âge très-ancien, comme l'atteste une épitaphe antique qui, par un fait dont je ne sais pas d'autre exemple [3], et sans qu'on ait pris soin d'équarrir et de dresser le marbre [4], a été gravée à son revers.

« Ce dernier texte est daté vaguement de la dixième année d'un règne qui n'est point indiqué.

« On y lit :

HIC REQVIISCE
i N PACE BENEME
O
m? AE TIANASTA
s VB DIAE III TERCIVM

1. *Inscript. chrét. de la Gaule*, Préface, p. XIII.
2. Marini, dans Mai, *Collectio Vaticana*, t. V, p. 136, n° 2.
3. Parmi les marbres opistographiques chrétiens, je n'ai encore trouvé, si je ne me trompe, que des épitaphes gravées au revers d'autres épitaphes.
4. La face sur laquelle on a gravé l'inscription funéraire est légèrement concave.

k AL MAIAS INDIC
d ECEMA ANNO
se XTO ☧

« Dans le nombre des princes wisigoths qui régnèrent sur la contrée, il en est seulement deux auxquels l'on puisse songer ici : Euric, qui monta sur le trône en 466 et qui, le 29 avril 472, quand s'écoulait la dixième indiction, pouvait être parvenu à l'an six de son règne[1]; Reccarède, qui, le 29 avril 592, dixième indiction, datait peut-être aussi de l'an dixième de son gouvernement [2].

On sait toutefois combien est mal déterminée la chronologie wisigothique. Nous ignorons le jour de l'avénement des deux princes que je viens de citer, et c'est une chance regrettable qu'ici le nom du souverain ne soit pas exprimé. En ce qui touche Euric, nous n'avons point de données précises; pour Reccarède, nous savons bien, par le troisième Concile de Tolède, qu'au 8 mai 592, dixième indiction, il était parvenu à la septième année de son règne [3]; mais rien n'établit que neuf jours auparavant, le 29 avril, date de notre inscription, il fût déjà dans la même période. Il ne saurait donc être permis de l'écarter, et nous demeurons indécis, pour l'épitaphe de Villesèque, entre le nom d'Euric et celui de Reccarède, c'est-à-dire entre les années 472 et 592. La présence dans notre inscription du monogramme cruciforme ☧ qui figure pour la dernière fois, en Gaule, sur une épitaphe datée de 540 et disparaît en même temps à Rome [4], nous porterait, dans une certaine mesure, à nous prononcer pour l'époque la plus reculée. Un autre

1. *Bonæ memoriæ Tianasta*, ou *Bonæmemoria Etianasta*. (*Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 130, etc.
2. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. I, p. 656 et 661.
3. *Id.*, t. I, p. 677.
4. L'entête de ce Concile nous apprend que le 8 mai 589, Reccarède datait de la 4e année de son règne.
. *Inscript. chrét. de la Gaule*, Préface, p. XIV.

détail peut y conduire encore; c'est le fait même de la destruction ancienne de la légende sacrée, c'est l'emploi fait à un usage vulgaire d'un reste qui, suivant les idées des premiers siècles chrétiens, devait, semble-t-il, être tenu pour vénérable [1].

Il est en effet, dans l'histoire de la Wisigothie, un temps où le sol fut jonché de ces débris de sanctuaires sur l'un desquels se lit l'épitaphe de Villesèque. Sous le règne d'Euric, prince arien, et qui semblait plutôt, selon le mot de Sidoine Apollinaire, chef de sa secte que roi de sa nation, l'Église catholique fut dans le deuil. Des évêques étaient violemment arrachés de leurs siéges [2]. Sidoine Apollinaire écrivait à Basile : « Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Gabale, Eauze, Bazas, Comminges, Auch et d'autres villes en plus grand nombre, dont les évêques sont morts, n'en ont point reçu de nouveaux. Les vides du clergé inférieur ne peuvent être remplis en leur absence et le désastre spirituel s'étend au loin. Dans les diocèses et les paroisses, tout périt. Les toits des églises s'effondrent; les portes sont arrachées de leurs gonds; l'entrée des basiliques est obstruée de ronces et d'épines. O malheur! les troupeaux couchent dans les porches entr'ouverts et broutent l'herbe qui croît autour des autels. Ce ne sont pas seulement les églises des campagnes qu'affligent l'abandon et le délaissement; les réunions deviennent rares dans les sanctuaires des villes [3]. » Ainsi parle le saint évêque, et devant une

1. *Pœnitentiale Theodori*, liv. II, § 3 : « Ligna ecclesiæ non debent ad aliud opus jungi, nisi ad ecclesiam aliam...... in laicata opera non debent procedere » (Wasserschleben, *Die Bussordnungen*, p. 201 et p. 146 et 316, *Pœnitentiale Theodori*, *Capitula Dacheriana*, c. XVII, et *Pœnitentiale Pseudo Egberti*, additamenta, § 16.

2. Sidon. Apollin. *Epist*. VII, 5.

3. Sid. Apoll., *loc. cit*. Je dois, pour ne rien oublier, noter ici qu'au début du règne de Reccarède, en 587, suivant l'*Histoire de Languedoc*, Narbonne vit un soulèvement des Ariens contre le roi nouvellement converti, et qu'un grand nombre de catholiques furent massacrés alors. On pourrait donc penser que la destruction de notre légende date de cette époque. Mais, dans le texte de Paul d'Emerita, qui raconte le fait avec

inscription de sanctuaire brisée presque aussitôt que faite, ramassée comme un vil débris pour devenir une grossière épitaphe, je ne puis me défendre de songer au tableau que trace Sidoine de la dévastation des églises catholiques, et, sans oublier, à coup sûr, que les monuments peuvent périr par des causes bien diverses, de penser que le marbre de Villesèque est peut-être l'une des ruines que l'intolérance des Ariens accumula, au cinquième siècle, dans le sud-ouest de la Gaule.

« Les futures découvertes de l'épigraphie viendront nous apprendre sans doute à dater de quels jours se comptent les années des règnes d'Euric et de Reccarède, éclairer la question que j'indique et jeter en même temps quelque lumière sur une page obscure de notre histoire. »

Séance du 8 août.

Présidence de M. Michelant, président.

Travaux.

M. Grésy commence la seconde lecture de son mémoire sur l'Inventaire des objets d'art composant l'héritage de Florimond Robertet.

La Compagnie ayant égard à la solennité de la fête du 15 août qui tombe mercredi prochain, renvoie au mercredi suivant sa troisième séance du mois d'août.

le plus de détails (*Liber de vita et miraculis Patrum Emeritensium*, c. xix, édit. de 1638, in-4°, p. 66), rien n'indique que les sanctuaires aient souffert, dans cette sédition, des dommages semblables à ceux dont parle Sidoine Apollinaire.



Séance du 22 août.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de S. E. le Ministre de l'Instruction publique qui annonce l'envoi d'une allocation de 600 fr., par un arrêté en date du 11 du courant; la Compagnie charge le Président de remercier le Ministre de cette faveur.

Travaux.

Le Président annonce à ses confrères que MM. Lacabane et Egger ont été promus au grade d'officiers de la Légion d'honneur et que MM. Rey, Guérin et Marion ont été nommés chevaliers de cet ordre, le dernier sur la présentation du bureau, qui en avait obtenu l'autorisation de S. E. le Ministre. Le Président félicite MM. Egger et Guérin, présents à la séance.

M. Peigné-Delacourt donne quelques éclaircissements relatifs à la véritable position du porte-lampe en forme de basilique, trouvé en Algérie, à Orléanville. dont il a été question à la séance du 4 octobre dernier (p. 141 du Bulletin de 1865. Tome XXIX).

M. Peigné-Delacourt revendique aussi pour lui-même la découverte de la différence qui existait entre la largeur des chemins gaulois et celle des voies romaines. M. Bertrand avait exprimé et le Bulletin avait reproduit l'opinion que M. Tudot avait le premier remarqué et signalé cette particularité. C'est une erreur dont il sera facile de se convaincre, en remontant aux dates précises des publications

de M. Peigné-Delacourt (1856), et le fait est attesté par une note de M. Tudot lui-même trouvée dans ses papiers après son décès.

M. Geslin commence une seconde lecture de son Mémoire *sur les caractères distinctifs des peintures décoratives de Pompéi.*

Séance du 3 octobre.

Présidence de M. Egger, ancien président.

Travaux.

M. de Longpérier entretient la Compagnie des fouilles qui se font en ce moment dans la cour du Louvre, pour reconnaître le plan des substructions anciennes dont les nombreux vestiges existent sous le pavé actuel.

M. Creuly propose de faire courir les vacances de la Société du 1er octobre, et non du 1er septembre, en se fondant sur le petit nombre des membres qui restent à Paris pendant cet intervalle. Après un court débat, il est décidé que cette question sera remise ultérieurement à l'ordre du jour.

Séance du 7 novembre.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

MM. Demarsy, conservateur du musée de Compiègne, présenté par MM. Egger et Vallet de Viriville ; Roschach, ar-

chiviste de la ville de Toulouse, présenté par MM. Creuly et de Barthélemy ; Ch. Givelet membre de l'académie impériale de Reims, présenté par MM. Bourquelot et de Barthélemy, demandent à faire partie de la Société à titre d'associés-correspondants.

Le président désigne ainsi les commissions chargées de présenter des conclusions sur les titres fournis par chacun des candidats : pour M. Demarsy, MM. de Barthélemy, Boutaric et Bourquelot ; pour M. Roschach, MM. Guillaume-Rey, Egger et Le Blant ; pour M. Givelet, MM. Grésy, Huillard-Bréholles et Passy.

Le président fait connaître que MM. Huillard-Bréholles et Boutaric, membres résidants viennent d'être nommés, le premier chef de section, et le second sous-chef, aux archives de l'Empire.

M. H. Beaune, associé correspondant à Dijon, écrit une lettre au sujet du nom de l'empereur Tétricus gravé sur une borne milliaire trouvée près de Dijon. — M. de Longpérier fait observer que la lecture proposée par M. Beaune est confirmée par l'estampage dû à l'obligeance de M. d'Arbaumont, et par l'examen que M. de Witte a fait du monument lui-même.

Travaux.

Il est fait une seconde lecture du mémoire de M. d'Arbois de Jubainville intitulé : *Essai de restitution de deux temps d'un verbe celtique*. La Société décide que ce travail sera envoyé à la commission des impressions.

M. Read, chef de la division des travaux historiques à l'Hôtel-de-ville, est introduit, et propose à la Compagnie de la guider dans les travaux entrepris dans la cour du palais du Louvre pour déterminer le plan et les soubassements de l'ancien château de Philippe-Auguste.

Séance du 14 novembre.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Herbault, architecte à Amiens, et membre de la Société des Antiquaires de Picardie, fait hommage à la Compagnie d'un plan de la cathédrale d'Amiens.

M. Aubertin, associé correspondant à Beaune, signale la découverte de cendres, d'ossements d'animaux carnassiers, et de débris de poterie non cuite au feu, faite dans une fosse circulaire de 0m, 85 de diamètre. M Aubertin fait remonter à l'époque celtique cet enfouissement qu'il a pu constater lui-même à mi-côte de la montagne de Beaune, au climat dit la *Bouche de lièvre*. Au mois de janvier précédent une fosse analogue avait été explorée sur la même montagne, au-dessus de la source de l'Aigne.

Travaux.

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, d'après des renseignements à lui adressés par M. Q. Dirks, de l'académie royale des sciences des Pays-Bas, entretient la Société d'une découverte importante faite le 16 juin 1866, à Wieuwerd, hameau de la commune de Baarderadeel, en Frise, sur l'emplacement de l'ancien château de Thetinga. Elle comprend 27 monnaies, et 12 objets, tous d'or, représentant une valeur intrinsèque de 700 francs. Ce sont 9 sous et un tiers de sou d'or au nom du roi Clotaire, portant la marque de l'atelier de Marseille, et au revers la légende CHLOTARI

VICTVRIA; un tiers de sou mérovingien dont les légendes ne sont pas déterminées; un tiers de sou du roi Wisigoth Sisebut (612-620), frappé à Séville; un sou d'or d'Anastase; deux tiers de sou de Justin Ier; quatre sous d'or de Justinien; un de Justin II; un de Tibère Constantin; deux de Phocas; trois d'Héraclius; une imitation barbare d'un sou byzantin : presque toutes ces pièces sont munies d'une bélière. Avec ces monnaies on a recueilli cinq médaillons d'or, aussi pourvus de bélières, appartenant à la série des bijoux destinés à être suspendus au cou, précieux monuments de l'orfévrerie du septième siècle, deux anneaux et une magnifique plaque de ceinturon analogue aux ornements de ce genre que l'on trouve si fréquemment en bronze dans les cimetières mérovingiens de France. Cette trouvaille a été acquise par le gouvernement des Pays-Bas.

M. Rondier, associé correspondant à Melle adresse une note dans laquelle il cherche à donner la solution d'une question qui divise depuis longtemps les archéologues : il s'agit de préciser la voie ou les voies de communication entre Saintes et Blaye, en expliquant les divergences qui existent entre l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. L'Itinéraire donne le tracé suivant :

Blavio
Tamnum XVI
Nivioregum XII
Med. Santonum XV

La table de Peutinger indique :

Blavio
Lamnum XXII
Med. Santonum XIII.

M. Rondier, qui a étudié la question sur les cartes de Cassini, propose d'admettre deux voies pour aller de Blaye

à Saintes. L'une, celle de l'Itinéraire d'Antonin, aurait eu pour station *Tamnum* sur la rivière du Taillon dans le voisinage de St-Romain-de-Beaumont; *Novioregum*, St-Georges-de Didonne. La seconde voie, plus courte et plus directe aurait passé par *Lamnum*, La Laigne, hameau situé entre Mosnac et Fléac.

M. Bertrand fait remarquer que l'hypothèse proposée par M. Rondier ne semble appuyée sur aucun fait matériel nouveau, comme serait la constatation d'un tronçon de voie antique ou d'un établissement romain considérable : c'est une simple hypothèse fondée sur une similitude de noms, et que M. Rondier lui-même ne propose que sous toute réserve. M. Bertrand s'empresse du reste de reconnaître que notre honorable correspondant n'a eu à sa disposition ni les cartes de l'État-major, plus exactes que celles de Cassini, ni les travaux de la commission de la topographie des Gaules. Aussi sans nier le système de M. Rondier, il estime qu'on doit chercher à écarter les principales objections qui peuvent se résumer ainsi :

Il y a lieu de croire que l'Itinéraire et la Table de Peutinger ne signalent qu'une seule et même voie : *Lamnum* est la même localité que *Tamnum*, la première lettre pouvant être un L ou un T, ainsi que M. Alf. Maury l'a constaté sur le document original. — La seconde voie directe passant par La Laigne ne peut être celle de la Table théodosienne : celle-ci donne comme distance totale 35 lieues : or en mesurant soigneusement au compas, on trouve 33 et non 34 1/2 comme l'a supposé M. Rondier. — Si la Table de Peutinger donne une station de moins que l'Itinéraire d'Antonin, on doit remarquer que sur la carte, entre *Tamnum* et *Mediolanum Santonum*, il y a un crochet, sans nom de lieu : or comme ces crochets indiquent toujours une station, il est permis d'en conclure que le nom de *Novioregum* et la distance ont été oubliés par le scribe. — L'assimilation de *Novioregum* à Royan semble très-admissible, à cause de l'analogie des noms et de l'importance géographique de cette

localité. — La distance de Blaye à *Tamnum* est marquée XVI sur l'Itinéraire d'Antonin, et XXII sur la Table de Peutinger : il y a lieu d'admettre ici une erreur de copiste assez naturelle quand il s'agit d'une confusion entre X et V. — Quant à la distance de Royan à Saintes, elle est parfaitement exacte, si on a égard à la défalcation de l'embranchement, qui est aujourd'hui une règle admise dans la mesure des itinéraires romains.

M. Grésy continue la seconde lecture de son mémoire sur l'Inventaire des meubles et joyaux de Florimond Robertet.

Séance du 21 novembre.

Présidence de M. Michelant, président.

Travaux.

M. Grésy continue et termine la seconde lecture de son mémoire sur l'Inventaire des meubles et joyaux de Florimond Robertet. La compagnie renvoie ce travail à la commission des impressions.

M. de Montaiglon chargé du rapport sur la visite faite par la Société à l'hôtel Carnavalet[1], a rédigé la notice suivante.

« Vous m'avez chargé de vous rendre compte de la visite qu'a faite la Société des Antiquaires sur l'invitation qui vous en avait été gracieusement adressée par la Ville de Paris. MM. Michelant, de Barthélemy, De la Villegille, Nicard,

1. Cette notice a été lue par M. de Montaiglon à la séance du 20 mars 1867.

Chabouillet, Grésy, Huillard-Bréholles, Delisle, Bordier, Egger, Quicherat, de Guilhermy, Creuly, Boutaric, etc., se sont réunis à l'heure dite dans la cour de ce bel hôtel si heureusement sauvé; ils y ont trouvé M. Read, chef du service des travaux historiques de la ville de Paris. En obéissant à votre désir de conserver dans les travaux de la Compagnie un souvenir de cette intéressante visite, il est bien entendu que je n'ai à faire devant vous ni la description entière, ni l'histoire de l'hôtel Carnavalet. Il suffira de rappeler quelques traits précis, nécessaires à l'histoire de sa construction.

« L'emplacement où s'élève l'hôtel Carnavalet était auparavant occupé par des exploitations maraichères, dont la trace est restée dans le nom de la rue Culture-Sainte-Catherine. C'est au voisinage et à la splendeur du palais royal des Tournelles, qui devaient être bientôt abandonnées à la suite de la mort fatale de Henri II, que ces terrains durent de devenir propres à bâtir. Jacques des Ligneris, seigneur de Crosne, près Corbeil, et président au parlement de Paris, y fit une acquisition le 18 mars 1544, et, après avoir fait bâtir le premier hôtel, il y mourut le 11 août 1556. Son fils Théodore garda l'hôtel 22 ans et le vendit en 1578, aussitôt après son mariage, à Françoise de la Baume, veuve de François de Carnavalet mort en 1571, qui a donné par elle son nom à l'hôtel sans l'avoir jamais personnellement possédé. Au 17e siècle sa propriété (car Mme de Sévigné n'en fut que locataire) est moins certaine et moins datée. Lorsque Jean Marot en publia les planches en 1625, il le donne comme appartenant à M. d'Argouges; dans la seconde moitié du siècle c'est M. d'Agaury, conseiller au parlement de Grenoble, qui en est le propriétaire, et c'est en 1699 qu'il fut acquis par le fermier général Paul-Étienne Brunet de Rancy. Les possesseurs plus modernes n'ont pas pour vous le même intérêt.

« Quant à l'ensemble de l'hôtel, la chose importante à rappeler c'est la modification apportée dans la première moitié

de dix-septième siècle, sans doute pour M. D'Argouges, et confiée aux soins de Mansart ; elle a changé l'effet général ; le bâtiment du fond était seul élevé d'un premier étage ; les ailes latérales et le côté antérieur n'ont dans les planches du Marot qu'un premier étage de toit, ajouré par des fenêtres de pierre. Peut-être même au premier moment, ce toit et ces fenêtres n'existaient-ils pas dans le premier plan ; ils sentent plus le goût de la fin de la Renaissance que celui du milieu du seizième siècle. Je ne veux au reste que faire quelques remarques particulières, en passant en revue surtout les détails de la sculpture.

« La première chose qui arrête l'œil est la porte ; il y faut remarquer que d'une façon certaine elle n'avait autrefois que son arche, couverte non pas d'un fronton complet mais par les deux seuls rampants, appliqués sur les reins mêmes de l'arc et dans leur apparence nets, minces, petits, élégants, peu aigus au centre et tout à fait analogues aux frontons de la fontaine des Innocents, qui, dans son ancienne forme, se profilaient sur le ciel à la suite l'un de l'autre, et cette analogie très-particulière, unie à une recherche évidente de la simplicité, me fait croire qu'il faudrait plutôt penser à Pierre Lescot comme premier architecte qu'à Jean Bullant. La saillie des bossages, le prolongement très-ressenti du claveau central ne sont compréhensibles que si la courbe se dessinait sur le vide comme elle fait encore aujourd'hui du côté de la cour.

« Le tympan, qui en réalité alourdit cet effet jusqu'à le détruire, est pourtant ancien ; pour le porter il a fallu établir des deux côtés de la porte deux montants en retraite qui portent le bandeau du tympan. Le bas-relief de celui-ci, c'est-à-dire les deux amours servant de supports à un écusson et entourés d'armes, est une œuvre charmante et dans la composition de laquelle il a été tenu compte du placage et de l'addition, puisque le sculpteur a tenu toute sa composition au centre pour l'éloigner autant que possible de la courbe en bossages et laisser à celle-ci autant de valeur

qu'il pourrait lui en rester. Le style de la sculpture en est encore une autre trace, car ces deux amours sont dans le goût fin et gras de Germain Pilon, s'ils ne sont même de sa main, et très-postérieurs à la Renommée du claveau; celle-ci, les deux lions, le claveau et les Renommées de l'extrados de la porte triomphale intérieure peuvent seuls être attribués au ciseau de Jean Goujon. La Renommée du claveau extérieur donne même lieu à une observation singulière: elle est posée sur un masque de carnaval long, plat et tout à fait semblable à ces masques blêmes en pain d'épice grisâtre qu'on vend aux enfants et qui ne sont pas longtemps sans être écornés d'abord et bien vite mangés par eux.

« M. Édouard Fournier, à qui je le faisais remarquer un jour, s'aperçut tout de suite que ce masque de carnaval n'était qu'un rébus et indiquait la propriété de l'hôtel par les Carnavalet.

« Il faut ajouter que c'est un remaniement de la figure, qui est antérieure et des premiers et plus beaux temps de la construction. Les dimensions de ce masque, beaucoup trop grandes pour la figure, qui d'ailleurs pose mal sur cette surface trop plate, s'accordent trop peu avec ce qu'elle supporte pour qu'on ne soit pas sûr que, là comme sur la cour, il y avait sous les pieds de cette Renommée une boule entière et plus saillante, qui plus tard a servi comme une pierre d'épargne pour y trouver à un moment donné le masque dont on a senti le besoin pour jouer sur le nom du nouveau maître de l'hôtel. Quant à l'écusson qui se voit dans la planche gravée pour le Blondel vers 1750, on y trouve qu'il portait les armes mi-parties de Carnavalet et de la Baume, ce qui est une raison de plus pour prouver que le groupe des enfants est postérieur à la Renommée.

« Je n'ai pas besoin de dire que les admirables lions qui sont à l'extérieur étaient autrefois à l'intérieur aux places qui ont été changées en ouvertures. Il faudra les y rétablir, non pas en original, les laissant où ils sont, mais en reproductions seulement, et en voici la raison. Il suffit pour cela de

considérer leur état admirable de conservation et l'état des autres sculptures de cette porte extérieure, et au contraire l'état inférieur des sculptures de l'arc qui est sur la cour et qui sont rongées et affaiblies dans toutes leurs arêtes.

« La différence est si grande à l'œil qu'une fois aperçue il faut un examen sérieux pour voir qu'elles sont dues au même ciseau, et cette différence provient seulement de la différence d'exposition. Celles de la rue, exposées au plein levant, et protégées qu'elles sont par le bâtiment lui-même, sont dans les conditions les plus sèches et les plus saines possibles, tandis que celles de la cour, exposées en plein couchant, et livrées par le vide formé par la cour à la pluie et aux vents humides du sud-ouest, ont été attaquées par eux. Les lions sont admirablement conservés; il faut en faire une copie pour leur place primitive et les laisser eux-mêmes dehors à la place où Mansart les a mis, sans penser à cela sans doute, parce que les remettre en dedans serait les exposer sciemment aux chances de détérioration qui ont atteint les sculptures encore en place dont ils étaient primitivement voisins.

« Ajoutons, pour en finir avec cette porte, qu'il sera nécessaire de relancer de chaque côté un pilastre, dont la moitié a été entaillée pour augmenter de quelques pouces la largeur de la porte. Celle-ci avait de chaque côté deux pilastres; elle est boiteuse maintenant qu'elle n'en a plus qu'un entier et la moitié d'un autre, que cette diminution fait disparaître en changeant toute l'économie de l'ensemble.

« Je parlerai peu des grandes figures qui sont entre les croisées du premier étage. Celles du fond, les plus belles, sont les plus anciennes, mais elles ne sont pourtant pas pour cela de Goujon lui-même ; elles sont dans son goût comme principe, mais non par l'exécution qui est ici bien autrement grossière; le bras de l'Hercule est d'un raccourci détestable, les draperies de l'Hiver sont loin de ses plis merveilleux. On ne doit prononcer que le nom de son École, ce qui est déjà beaucoup, mais non le sien; il était d'une bien autre valeur. Les signes du zodiaque qui sont au-

dessus, les grecques qui sont au-dessous, et qui paraissent bien contemporains des figures, puisqu'ils semblent être comme elles taillés dans la pierre même du mur, ne se raccordent pas avec les figures, dont elles sont trop près et qu'elles gâtent. Celles-ci sont de l'Ecole de Goujon; elles ne pourraient lui être attribuées sans blasphème, et pour la date je les mettrais, non pas à l'époque de M. des Ligneris, mais à celle de Mme de Carnavalet, autrement dit aux derniers Valois et non pas sous Henri II. On ignore l'auteur des quatre statues de droite, que je crois postérieures à Mansart et qui sont l'œuvre d'un maladroit et d'un ignorant. Les « Mémoires inédits des Académiciens, » si importants et si nouveaux pour tout ce qui concerne les œuvres de peinture et de sculpture faites à Paris au dix-septième siècle, nous ont appris que les quatre figures de gauche, comme le bas-relief de la rue des Francs-Bourgeois, sont de Van Obstal. Sans être excellentes, elles sont au moins honnêtement décoratives et elles appartiennent certainement à l'époque du remaniement de Mansart.

« Quant aux groupes d'enfants qui sont en haut des deux portes du grand escalier, celui qui est sur la porte du corps de logis du fond rappelle, quoique de loin, ceux de l'escalier de Henri II au Louvre; il est de la construction primitive et gagnera à être débarrassé des couches de badigeon qui l'alourdissent. Ajoutons qu'il a été placé où il est à l'époque d'un remaniement; les planches du Marot nous le montrent à l'extérieur sur l'ancienne petite porte de l'escalier. Celui qui est sur la porte de l'aile latérale est petit de faire, et prétentieusement coquet de détails. Il est du temps de Mme de Sévigné.

« Une dernière question nous reste à traiter; celle des mascarons des fenêtres du rez-de-chaussée de la cour. On les a toujours traités de même et à grand tort, car ils sont fort dissemblables.

« Le côté gauche en entrant dans la cour est avec la porte la partie primitive et vraiment belle de l'hôtel. Le choix

des matériaux, la perfection du travail y sont merveilleux, et, si tout avait été continué avec ce soin, l'hôtel aurait été digne des plus pures portions du Louvre, qui semble lui avoir enlevé son architecte et ses sculpteurs. Il y faudra certainement rétablir la galerie ancienne avec ses balustrades à jour, mais en attendant on peut toujours admirer, comme Sauval l'a déjà fait si justement, ce choix et cette appropriation des pierres énormes et taillées selon le dessin des formes. Jamais une coupure ne vient abîmer ni un pilastre, ni un montant, ni un bandeau. Les lignes de suture sont toutes cachées dans les lignes de motifs, et disparaissent par conséquent complétement; elles se perdent dans les lignes mêmes des formes, qu'elles épousent de manière à ne les contrarier jamais, si bien que sur cette façade sobre, où l'on s'étonne qu'une muraille aussi plate et aussi peu chargée de ressauts puisse paraître si décorée, l'œil suit toutes les simplicités du dessin en en sentant toute la valeur et sans être jamais contrarié par un joint malencontreux. Là les mascarons, « de la propre main de maître Ponce, » comme nous dit Sauval, sont admirables, dignes de Goujon, dignes du Louvre; ils devraient être moulés et figurer dans toutes les écoles de dessin. Si beaux que soient encore ceux d'en face, ils n'ont pas la même valeur et n'en sont qu'une imitation très-volontaire, très-consciencieuse, très-habile, mais inférieure. Pour moi ils sont du dix-septième siècle et du remaniement de Mansart, qui, avec une piété intelligente qui honore son goût, s'est partout tenu autant que possible au sentiment de l'œuvre première, qu'il ne s'est pas donné la tâche de refaire, mais de compléter. Un examen attentif fera, je crois, partager cet avis à ceux qui voudront faire attention aux différences, qui me paraissent très-sensibles. Ce qui domine dans ceux de gauche, c'est une physionomie un peu austère, un modelé non pas sec, mais très-serré et très-ferme, une sorte de sévérité dans la fantaisie, qui sont de la plus belle renaissance. S'en tenant à une forme matérielle, il serait possible d'exprimer d'un seul mot ma

pensée en disant qu'ils se caractérisent surtout par une élégance allongée. En face et de l'autre côté, ce qui frappe en se retournant, c'est une dominante contraire et toute en largeur; les barbes et les cornes s'écartent, les joues sont plus rondes, les yeux rient davantage, les bouches s'ouvrent et se fendent plus; ce sont d'un côté des faunes et de l'autre des satyres. Le tout est plus gras, plus coupé d'oppositions d'ombre et de lumière. Certainement Mansart a dit à ses sculpteurs de faire pareil, et ils se sont appliqués à imiter jusqu'à croire qu'ils avaient copié et reproduit à s'y tromper. Il n'en a pas moins passé sous leur ciseau leur sentiment propre et cette qualité contemporaine à laquelle on veut et à laquelle on croit échapper, mais qui, quoi qu'on ait, passe malgré soi, se dégage, s'accuse plus tard pour des yeux nouveaux et sert à reconnaître sans erreur la date et l'époque d'après un effet général et sur des traces qui semblent insignifiantes et qui sont cependant décisives. Il n'est pas besoin de dire que les deux mascarons des fenêtres du rez-de-chaussée de la façade extérieure, où Mansart a imité les consoles des fenêtres de l'ancien Louvre, appartiennent non à la première mais à la seconde suite.

« Enfin, et sans nous étendre sur la reconnaissance qui est due à la Ville pour avoir sauvé un monument aussi intéressant et aussi pur de l'architecture privée, où le goût du seizième et celui du dix-septième siècle se confondent et s'associent harmonieusement par leurs côtés les plus simples et les plus sobres, il ne nous reste qu'à exprimer un vœu, c'est que les architectes chargés de sa restauration et de son aménagement, au lieu de vouloir faire du nouveau et de briller par eux-mêmes, suivent avec piété l'exemple de respect que leur a si bien donné le vieux Mansart, et qu'ils tiennent à honneur, non pas d'inventer, mais de rétablir. Plus ils se tiendront à ce qui est, moins on trouvera de changements en entrant dans cette belle cour, plus ils montreront de talent et mieux ils mériteront de l'art et des vrais juges. Au lieu de chercher du nouveau, la voie la plus sûre,

la plus indiquée et la plus heureuse comme résultat, est de ne faire que ce à quoi ils seront absolument forcés. Ce qu'il faut, ce que nous attendons, ce n'est ni un bâtiment neuf, ni un bâtiment blanc, ce qui nécessiterait le grattage, c'est-à-dire la demi-destruction de ses plus belles sculptures, notamment de ces beaux mascarons, dont la pierre a encore la fraîcheur de l'épiderme et la nette pureté d'une médaille à fleur de coin ; ce qu'il faut, c'est l'hôtel de Carnavalet tel qu'il est, rétabli et remis en état. L'intérieur, où il ne reste que des corniches de plafond de la fin du dix-septième siècle en plâtre dur taillé au ciseau, leur donnera assez de motifs pour pouvoir déployer leur imagination et leurs qualités personnelles. »

Séance du 5 décembre.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, qui sollicite le titre d'associé correspondant national. Les présentateurs sont MM. Huillard-Bréholles et de Barthélemy. La commission chargée d'exposer les titres du candidat se compose de MM. Michelant, Bourquelot et Marion.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. La Société procède au vote et nomme pour l'année 1867 :

Président,	MM. A. De Barthélemy.
Premier vice-Président	De Saulcy.

Deuxième vice-président,	Chabouillet
Secrétaire,	G. Rey
Secrétaire-adjoint,	P. Riant
Trésorier,	De la Villegille
Bibliothécaire archiviste,	P. Nicard.

Avant de procéder à l'élection des membres de la commission des impressions, sur la proposition du président, la Société décide que le nombre des membres de cette commission sera porté de trois à cinq, en vertu de l'article 19 du règlement qui autorise ce chiffre ; en conséquence la commission se compose de MM. Egger, Huillard-Bréholles, membre sortant, réélu, Michelant, en remplacement de M. Chabouillet, élu deuxième vice-président, Vallet de Viriville et de Guilhermy.

La commission des fonds se compose de MM. Renan, Creuly et Bourquelot, ce dernier en remplacement de M. Brunet de Presle, membre sortant.

M. Vallet de Viriville donne lecture de la notice suivante extraite de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (tome 37, p. 629 etc. 1866.)

« L'École des chartes a successivement acquis, principalement par voie de don, divers objets épars, sans lien entre eux, et qui, toutefois, ont pu être, à l'occasion, employés avec fruit par les professeurs, comme sujets d'étude pour les élèves, ou pour eux comme moyens de démonstration. Tels sont une série de chartes, bulles, dispenses et d'autres documents généralement de peu de valeur et assez modernes.

« Le moment paraît venu d'étendre cette collection *économique* et d'en accroître l'importance par des moyens peu coûteux. Beaucoup de personnes, parmi celles qui appartiennent à l'École des chartes ou qui s'y intéressent, possèdent des objets en quelque sorte dépareillés ou mutilés, qui se rapportent à l'histoire de l'écriture, de la paléographie, de la diplomatique, et qui, presque inutiles pour les

possesseurs, pourraient servir utilement à l'enseignement de l'École. Ainsi, par exemple, un fragment de papyrus, recouvert ou non d'hiéroglyphes ou de bribes d'écriture, peut servir, aussi bien qu'un rouleau égyptien complet et du plus grand prix, à faire voir en quoi consistait le papier des anciens, quel était son mode de fabrication, etc. Une bulle de plomb du quinzième siècle, au nom et aux armes d'un Grignan, et détaché de la charte où il avait primitivement adhéré, sert parfaitement à prouver que des seigneurs du midi de la France scellaient en plomb à cette époque, etc., etc.

« Une collection, formée dans ces vues et sur le plan qui vient d'être indiqué, comprendra notamment :

1° *Substances ayant reçu l'écriture.* Feuilles de papyrus, parchemins, papier de toutes provenances et de toutes les époques.

2° Styles de fer, cuivre, ivoire, etc., depuis l'antiquité. Crayons de plomb à régler les manuscrits, crayons de poche du moyen âge.

3° Sceaux et fragments de sceaux en plomb, cire, etc., comme spécimens et non en séries historiques. Matrices de sceaux, *idem.*

4° Écritoires, calemards de scribe, étuis à plumes, ustensiles à écrire. Tablettes enduites de cire et tous autres objets analogues.

« Ainsi donc, comme on voit, il ne s'agit nullement d'ouvrir un nouveau musée d'objets d'art ou d'antiquité, formant des séries historiques et suivies. Une telle innovation n'aurait point ici de raison d'être et ferait un double emploi avec d'autres collections utiles, riches et déjà existantes. Il s'agit de quelque chose autre et de plus modeste. Il s'agit d'une collection *didactique*, composée d'objets qui ne peuvent acquérir que là, et par cet emploi déterminé, une valeur sensiblement appréciable.

« Le noyau de la collection dont nous parlons existe déjà, et plusieurs des séries ci-dessus indiquées sont représentées

par quelques spécimens. En publiant le présent avis, nous espérons que l'obligeance, la sympathie et la libéralité des lecteurs, contribuera à l'accroissement de cette fondation, dont l'intérêt et l'utilité s'expliquent d'eux-mêmes. »

Séance du 12 décembre.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

M. Vallet de Viriville lit une lettre de M. Godard-Faultrier, associé correspondant à Angers, annonçant que d'après un bruit qui circule dans le département de Maine-et-Loire, le gouvernement anglais aurait acquis les statues des Plantagenets conservées à Fontevrault, pour les transporter en Angleterre. Quelques membres pensent que ce bruit n'est pas fondé. M. Vallet de Viriville est prié de prendre de nouvelles informations.

Travaux.

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Arthur Demarsy, archiviste paléographe, conservateur du Musée de Compiègne. M. Demarsy, ayant ensuite obtenu au scrutin la majorité voulue par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Compiègne (Oise).

M. de Witte signale à l'attention des membres de la Société une photographie représentant le vase dit de St-Martin, conservé dans le trésor de l'abbaye de St-Maurice en Valais, qu'il met sous les yeux de ses confrères.

M. Creuly fait également circuler la photographie d'un

bas-relief trouvé à Strasbourg dans les déblais d'une cave. M. de Longpérier est prié de donner quelques indications sur le sujet de ce bas-relief. Après l'avoir examiné attentivement, M. de Longpérier émet l'opinion que le monument lui paraît représenter un Æon. « Les quatre ailes, la clef, le sceptre sont les symboles caractéristiques qui lui permettent de proposer cette explication avec quelque certitude. D'autres figures d'Æon ont été trouvées en France. La plus célèbre, découverte près du cirque romain d'Arles au seizième siècle, est conservée dans le musée de cette ville. Elle offre beaucoup d'analogies avec d'autres marbres conservés au Vatican et à la villa Albani. (V. Clarac, *Mus. de sculpt.* pl. 559, 560 et 562. B.) Une petite figure d'Æon a été trouvée aussi en Auvergne. Elle ressemble à celle qui se voit aujourd'hui au Musée de Constantine. Ces Æons sont en général connus sous le nom de Mithra. Ils sont quelquefois léontocéphales, mais ce n'est pas toujours le cas. (V. Macarius, *Abraxas*, Anvers, 1657. pl. VI.) Dans le bas-relief de Strasbourg, l'Æon a un visage humain ; toutefois le symbole du lion se retrouve au grand complet, puisqu'on voit cet animal près du génie ailé. La clef placée dans la main droite, avec un autre objet assez indistinct dans la photographie et qui peut être un poignard, est facile à reconnaître. »

Pour ne laisser aucun doute au sujet de cet ustensile, M. de Longpérier va chercher et apporte diverses clefs antiques de bronze : il montre comment au lieu d'un anneau, elles présentent un œil percé dans la tige. Une de ces clefs appartenant à une époque relativement basse de l'antiquité a pour manche une tête de lion M. de Longpérier fait remarquer que ce système de décoration, dont il pourrait produire un certain nombre d'autres exemples, lui semble avoir pour origine le culte d'Æon. Les anciens abandonnaient rarement au caprice la décoration de leurs ustensiles, et l'idée de réunir à une clef la protome d'un lion devait se présenter asses naturellement à l'esprit des sectaires. Le

nom de Mithra donné aux Æons léontocéphales ou non, a causé d'étranges méprises et fait naître de singuliers systèmes sur les rapports de la Gaule avec l'Orient. Il y a longtemps que Zoëga a prémuni les archéologues contre cette erreur [1].

M. Creuly soumet ensuite à l'examen de la Société une fibule antique et deux pièces de monnaie, un Néron et un Antonin, découvertes récemment près de Marienbourg. A l'occasion de cette fibule, M. Le Blant entretient ses confrères d'une fibule mérovingienne qui porte un nom propre gravé au revers.

« Il a été trouvé, dit-il, à Saunay, canton de Chateau-regnault (Indre-et-Loire), une agrafe mérovingienne en bronze, maintenant conservée au musée de Tours et que M. Peccard, directeur de ce dépôt, a bien voulu me communiquer.

« Cette agrafe présente à son revers un nom germanique tracé grossièrement RATOALAS (*Radbaldus*) [2].

« On voit parfois, sur les objets de cette espèce, le nom du possesseur gravé dans une place apparente [3], mais ici le vocable se trouvait caché, puisque, inscrit entre les oreillettes où s'attachait la bande d'étoffe ou celles où s'adaptait l'agrafe, il était nécessairement recouvert. Peut-être faudrait-il se demander dès lors s'il ne s'agirait pas ici du nom d'un fabricant, plutôt que de celui d'un possesseur. »

1. Au sujet de l'Æon représenté sur les monnaies d'Albin, voir le Mémoire de M. Ch. Lenormant (*Revue numismatique*, 1842, p. 92), et comparer les notes sur l'Æon de la ville d'Hadrumète, par M. de Longpérier (*Annuaire de la société des Antiq. de France*, procès-verbal de la séance du 8 février 1853. — *Athenæum français*, 1853, n. 10, p. 223. — *Revue archéologique*, 1864, p. 334, et *Revue numismatique*, 1866, p. 213).

2. Voir entre autres dans *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 475 AMATS pour *Amatus*.

3. *Ibidem*, t. I, pl. 42, n° 253.

Séance du 19 décembre.

Présidence de M. Michelant, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban, qui sollicite le titre d'associé correspondant national; à l'appui de cette demande il annonce l'envoi d'une brochure intitulée: *A Napoléon Ier et aux maréchaux du 1er et du 2e Empire.*

M. le secrétaire est chargé de répondre au candidat que son envoi n'est pas parvenu à la Société et de l'inviter à prendre connaissance du règlement.

Le président lit ensuite une lettre de M. de la Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon et membre résidant depuis 1843; M. de la Saussaye empêché par ses fonctions de prendre part aux travaux de la Société demande, en vertu de l'article 13 du règlement, à passer au nombre des membres honoraires. Le président nomme, pour présenter un rapport sur cette demande, une commission composée de MM. Egger, Brunet de Presle et de la Villegille.

Travaux.

M. Aubert communique à la Société une suite de photographies qui représentent les objets antiques les plus précieux que l'on conserve dans le trésor du monastère de St-Maurice en Valais. A ce sujet M. de Lasteyrie présente quelques observations et fait ressortir tout l'intérêt de cette communication.

M. de Lasteyrie, en outre, rend compte d'une découverte également intéressante au double point de vue de la géologie

et de l'ethnographie, qui a été faite en Louisiane pendant la dernière guerre. Il s'agit de vestiges humains, trouvés dans des conditions telles qu'ils prouveraient la présence de l'homme sur le continent américain, à une époque beaucoup plus reculée qu'on ne l'avait cru ou du moins qu'on n'avait pu le constater jusqu'ici. Cette découverte coïncide avec celle d'un fait géologique également sans précédents et qui ne manquera certainement point d'appeler les plus sérieuses investigations des naturalistes.

Le lieu dont l'exploration accidentelle a produit de si intéressants résultats est une plantation nommée *la petite Anse*, située à cent vingt milles environ de la Nouvelle-Orléans et à douze milles de la petite ville de New-Hiria, et distante de deux ou trois milles seulement du golfe du Mexique. Quelques fouilles ayant été pratiquées sur ce terrain pour des travaux d'exploitation, on ne fut jamais plus étonné que de rencontrer, à quinze ou dix-huit pieds de profondeur, une roche dure qui n'était autre chose que du sel cristallisé, parfaitement pur et par masses énormes. Les sondages postérieurs ont donné lieu de croire que ce dépôt s'étendait sur une superficie de cinq à six acres environ, et quelques-uns d'entre eux ont été poussés jusqu'à vingt-six pieds au-dessous de la couche supérieure du dépôt salin sans qu'on en ait atteint la limite inférieure.

Une couche d'alluvions de quinze à dix-huit pieds, composée d'argile, de sable, de gravier généralement quartzeux et arrondi par le frottement, recouvre, comme cela a déjà été dit, la roche saline; et, sous cette couche d'alluvions presque à la surface du sel, ont été trouvés un certain nombre d'objets fabriqués de main d'homme, tels que des haches de pierre, des crochets de bois, un bout de corde, et particulièrement un fragment de panier en canne que M. de Lasteyrie a eu entre ses mains. La position même où ont été rencontrés ces objets suffirait à démontrer leur haute antiquité. Mais ce qui donne, sous ce rapport, des indications plus précises encore et tout à fait exceptionnelles, c'est

que le même dépôt contenait des ossements d'animaux depuis longtemps disparus de la faune locale, entre autres quelques os d'éléphants, les seuls, paraît-il, qu'on ait jamais trouvés sur le continent nord-américain.

Il fallait une perturbation sociale comme celle de la terrible guerre qui affligeait alors les États-Unis, pour qu'une découverte aussi importante et aussi imprévue ait pu rester presque entièrement ignorée du monde savant pendant plusieurs années. Le seul travail scientifique, dont elle ait encore été l'objet est un mémoire lu le 5 septembre 1864, à l'Académie des sciences de St-Louis (Missouri), par le professeur Richard Owen.

Comme de raison, l'anomalie du fait géologique devait surtout appeler l'attention de cet habile géologue. Mais ce fait se trouve si étroitement lié à la présence des vestiges humains, et peut si bien servir à en constater la très-grande ancienneté, que dans le cas dont il s'agit, l'opinion des naturalistes sera fort intéressante à connaître pour les archéologues.

C'est dans la configuration même de la contrée, dans les phénomènes dont, encore aujourd'hui, elle est parfois le théâtre, que M. Owen croit pouvoir trouver l'explication de cette formation si anormale de sel cristallisé à l'état de dépôt compact. Les côtes de la Louisiane, tout le monde le sait, sont d'immenses plages de sable. Sur certains points (et la côte voisine de la *petite Anse* est dans ce cas), sur certains points les sables mobiles, refoulés par la force du vent et celles des grandes marées, ont peu à peu formé comme une ligne de dunes hautes souvent de cent cinquante à cent soixante pieds. Puis il arrive aussi quelquefois que la mer, poussée à son tour par le vent et les grandes marées d'équinoxe, pénètre assez loin dans les terres par l'intervalle des monticules de sable dont se compose la dune, laissant, lorsqu'elle se retire, des eaux prisonnières et stagnantes dans les parties les plus basses. Ces invasions de la mer à travers les dunes sont quelquefois terribles. Il y a peu d'années

encore, l'une d'elles a ravagé complétement le lieu trop bien nommé *Lost island*, distant de quinze milles à peine de la *petite Anse*, et beaucoup de familles ont perdu la vie dans ce cataclysme. En pareil cas, la partie des eaux qui ne trouve pas sa pente pour s'écouler forme des espèces de marais salants. La plantation de la *petite Anse* elle-même, quoique rattachée à la terre ferme par une chaussée solide, forme une sorte de presqu'île au milieu de terrains tout imprégnés d'eau. Or, on comprend que ces eaux fortement saturées de sel, s'évaporant lentement sous l'action d'un soleil torride, donnent naissance à des dépôts de sel cristallisé qui, souvent répétés, ont pû, après un certain nombre de siècles, former une masse compacte comme celle qu'on a découverte dernièrement. Bien d'autres siècles ont dû être également nécessaires pour recouvrir cette masse elle-même d'une si épaisse couche d'alluvions. Ainsi se trouverait déjà suffisamment démontrée l'antiquité des vestiges humains dont il est ici question, lors même que la nature des ossements avec lesquels ils ont été trouvés confondus ne reporterait pas la pensée à un âge du monde aussi reculé.

Il y a là un sujet d'études doublement intéressant pour l'histoire de notre globe, et pour celle de l'humanité. Sans prétendre aucunement aborder ici les graves questions soulevées par cette découverte, M. de Lasteyrie a voulu seulement en porter la nouvelle à la connaissance de ses confrères.

M. Auguste Prost fait connaître à la Société des *Vases de pierre trouvés à Metz* qui présentent beaucoup d'analogie avec ceux de la Puisaye recueillis par M. Paultre des Ormes et décrits en 1845 par M. de Longpérier, dans la *Revue archéologique*.

« Les vases de la Puisaye avaient 0 m. 25 à 0 m. 30 de diamètre et 0 m. 15 à 0 m. 20 de hauteur; ils étaient en grès; leur forme était caractérisée par une base carrée avec une panse arrondie, un bord supérieur circulaire accompagné de deux gouttières diamétralement

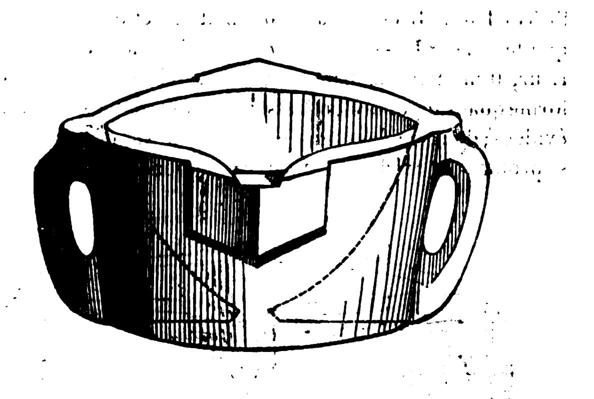
opposées l'une à l'autre et deux anses soit pleines soit évidées. La description ne disait rien de leur cavité intérieure ; elle laissait notamment ignorer s'ils étaient oui ou non percés d'un trou à leur partie inférieure. Les vases de la Puisaye avaient été trouvés dans les bois, chacun au milieu d'une petite enceinte carrée formée de murs peu élevés, en pierres sèches. L'un d'entre eux présentait cette particularité que, lorsqu'on le mouillait, on voyait apparaître au fond une teinte rougeâtre donnant lieu de penser qu'il avait pu être imbibé d'une liqueur de cette nuance.

M. de Longpérier disait en 1845, à propos de cette découverte : « Nous ne pensons pas que l'on ait jusqu'à présent » publié de vases de cette espèce. Ils n'ont encore été ob» servés, autant que nous pouvons croire, qu'en un seul » lieu. — Que ces vases soient purement gaulois ou gallo» romains, il est constant qu'ils sont antiques, qu'ils font » partie d'un arrangement systématique, puisqu'ils se trou» vent toujours dans l'enceinte de pierres sèches, et que » jusqu'à présent (1845) on ne connaît d'analogues dans » aucun musée. — La science archéologique est donc rede» vable à M. Paultre des Ormes d'une acquisition très-inté» ressante, sur laquelle nous nous bornons aujourd'hui à » appeler l'attention des antiquaires spéciaux, en réclamant » de leur part l'indication de faits qui pourraient se ratta» cher à cette question. (*Revue archéol.* 1845, p. 303, » p. 306.) »

M. Lorrain, bibliothécaire de la ville de Metz, a le premier constaté la ressemblance qui existe entre les vases de la Puisaye et les vases de Metz. Quatre de ces derniers sont déposés dans le musée de cette ville. Il y en a en outre deux du même genre chez des particuliers, et certaines personnes assurent que 40 ou 50 autres ont été découverts à diverses époques. Voici la description de ceux que possède le musée de Metz.

N° I trouvé en septembre 1866 dans les fouilles de la rue Tour-aux-Rats. Il est en calcaire blanc très-dur, mais

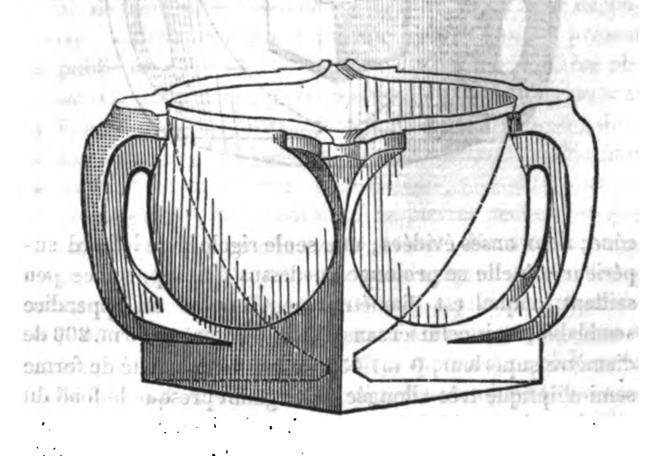
poreux. Il a été taillé avec un instrument à dents. *Extérieur :* 0 m. 260 de diamètre supérieur, 0 m. 170 de hauteur ; forme circulaire en dessus et en dessous ; panse en tronc de



cône ; deux anses évidées ; une seule rigole dans le bord supérieur, où elle se prolonge au-dessus d'un appendice peu saillant, auquel est diamétralement opposé un appendice semblable, mais celui-ci sans rigole. — *Intérieur :* 0 m. 200 de diamètre supérieur, 0 m. 155 de hauteur ; cavité de forme semi-elliptique très-allongée, atteignant presque le fond du vase lequel est réduit à 0 m. 015 d'épaisseur et se trouve percé dans l'axe du vase, d'un trou rond d'environ 0 m. 030 de diamètre, à cassure irrégulière. — *Observations :* L'intérieur de ce vase conserve des traces de coloration brune qui règnent aussi sur son bord supérieur. Là ces traces sont limitées par un bourrelet durci comme celui qu'aurait pu laisser en séchant une matière visqueuse ; à l'intérieur ces traces disparaissent dans la moitié inférieure de la cavité. Un chimiste qui a examiné cette matière y a reconnu des principes organiques ; mais il n'a pu assurer que ce fût du sang. — Dans l'intérieur de ce vase se trouvait un boulet aplati, de 0 m. 140 de diamètre dans un sens sur 0 m. 100 dans

l'autre, et de la même pierre que lui. Ce boulet porte aussi sur une partie de sa surface des traces de coloration analogues à celles qu'on remarque sur le vase.

Nº II trouvé en mars 1866 dans les fouilles de la place St-Thiébault. Il est de la même matière et du même travail que le vase nº I. — *Extérieur :* 0 m. 290 de diamètre supérieur, 0 m. 240 de hauteur ; forme circulaire en dessus ; forme quadrangulaire en dessous ; panse renflée ; deux anses évidées ; deux rigoles creusées à la partie supérieure où elles se prolongent au-dessus de deux appendices très-saillants



diamétralement opposés l'un à l'autre. La figure de ce vase offre une analogie frappante avec celle du nº 2 des vases de la Puisaye (*Revue archéol.* 1845, p. 304). — *Intérieur :* 0 m. 230 de diamètre supérieur, 0 m. 210 de hauteur ; cavité de forme semi-elliptique très-allongée, irrégulière et présentant une coupe non symétrique par rapport à l'axe du vase ; le fond a 0 m. 030 d'épaisseur et il est percé dans l'axe du vase d'un trou rond d'environ 0 m. 030 de diamètre à cassure irrégulière. *Observations :* Le fond de ce vase présente quelques traces de coloration noirâtre moins sen-

sibles que celles du vase précédent et qui, passant par le trou du fond, s'étalent au pourtour extérieur de celui-ci.

N° III trouvé en 1865 sous le radier du pont St-Georges, dans le lit de la Moselle. Il est de la même matière et du même travail que les n° I et II. *Extérieur :* 0 m. 260 de diamètre supérieur, 0 m. 200 de hauteur; forme analogue à celle du n° II. *Intérieur :* 0 m. 210 de diamètre supérieur, 0 m. 185 de hauteur; cavité de même forme que celle du n° II mais plus régulière, avec cette particularité qu'ici le fond du vase, est comme dans le n° I, réduit à environ 0 m. 015 d'épaisseur et percé également dans l'axe du vase d'un trou rond d'environ 0 m. 030 de diamètre, à cassure irrégulière. *Observation :* Ce vase ne présente aucune trace de coloration.

N° IV trouvé en 1861 à la citadelle. Il est de même matière et de même travail que les n° I, II, III. *Extérieur :* 0 m. 300 de diamètre supérieur, 0 m. 200 de hauteur; forme analogue à celle des n° II et III. *Intérieur :* 0 m. 270 de diamètre supérieur, 0 m. 185 de hauteur; cavité de même forme que celle du n° III, avec cette particularité que le fond du vase, extrêmement usé, est percé d'une ouverture irrégulière tout ébréchée, d'environ 0 m. 100 de diamètre. *Observation:* Ce vase ne présente aucune trace de coloration.

Les deux vases du même genre que les précédents qui sont chez des particuliers à Metz, se rapportent au type du n° I ci-dessus décrit. Les personnes qui ont vu les 40 ou 50 autres trouvés à des époques diverses et aujourd'hui dispersés, disent que tous avaient des rigoles creusées dans leur bord supérieur et un trou rond percé dans leur partie inférieure.

Il est impossible de méconnaître l'analogie que présentent les vases de Metz avec ceux de la Puisaye. Mais il faut se hâter de dire qu'aucun n'a été trouvé dans les mêmes conditions de gisement que ces derniers. Ils étaient épars dans les terrains de remblai qui recouvrent le sol de la ville de

Metz, où on rencontre de nombreux débris et des monnaies de l'époque romaine, mais où on n'a encore trouvé ni monnaies ni monuments gaulois.

Quant à l'usage auquel ont pu être consacrés ces vases, dans lesquels on serait, à première vue, porté à reconnaître des mortiers, il est bon de faire remarquer que leur cavité intérieure semble, d'après sa forme, avoir été produite par le frottement d'un noyau pivotant plutôt que par le choc d'un pilon. Ajoutons que les rigoles du bord supérieur donnent lieu de penser que ces vases étaient destinés à recevoir des liquides, tandis que le trou de la partie inférieure parait contredire cette hypothèse. L'extrême amincissement du fond de quelques-uns de ces vases pourrait, il est vrai, faire croire que ce trou est le résultat de l'usure, mais cette supposition est combattue par la considération que dans l'un d'eux (n° II) le fond du vase a encore une épaisseur de 0 m, 030 laquelle est trop considérable pour que le trou y ait été produit autrement que par un forage intentionnel. »

M. de Longpérier à l'occasion de la communication faite par M. Prost fournit à la Société quelques explications sur les vases de la Puisaye dont il a publié la description en 1845. Il rappelle la réserve qu'il a mise alors dans ses conclusions sur ce sujet. Les vases de la Puisaye étaient taillés dans un grès ferrugineux dont le caractère propre suffirait pour expliquer la coloration provoquée par l'humidité quand on les mouillait. M. de Longpérier croit se rappeler que parmi ces vases un seul était percé d'un trou à la partie inférieure. Ces vases n'étaient pas profondément enfouis dans le sol, mais gisaient presqu'à la surface sous une couche assez mince de débris superficiels. Les petites enceintes de pierres sèches au milieu desquelles on les rencontrait avaient un aspect rustique donnant lieu de penser qu'elles n'étaient peut-être autre chose que des œuvres grossières des charbonniers, dont l'industrie est très-ancienne dans la contrée. Depuis sa publication touchant les vases de la Puisaye, M. de Longpérier en a vu d'analogues dans

divers musées et collections; il en a aussi décrit un nouveau dans la *Revue archéologique*. Un vase semblable a été découvert à Paris, lorsqu'on a percé la rue de Constantine, et il est resté en la possession du propriétaire du terrain, qui demeurait dans la rue Chanoinesse [1].

M. de Longpérier recommande aux observateurs l'examen de ces monuments et la publication des renseignements qui les concernent, seul moyen d'arriver à la connaissance de leur origine et à l'explication de leur destination. Il pense pour le moment que ces vases devaient être consacrés à des usages domestiques et qu'ils ont pu servir par exemple à broyer des grains.

1. D'autres vases ont été recueillis en Angleterre (voir, notamment, *Archeological Journal*, 846, vol. II, p. 1272).

LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 1[er] JANVIER 1867 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE SUIVANT.

Ouvrages divers.

ABEL (Ch.) *Du monnayage des Gaulois à propos de deux trouvailles faites dans le département de la Moselle.* In-8.

— *Description de deux vêtements historiés du* VIII[e] *et du* XI[e] *siècle de l'ancien trésor de l'abbaye Saint-Arnould.* In-8.

— *Le dit des trois morts et des trois vifs, dans le département de la Moselle.* In-8.

— *Recherches historiques sur les premiers essais de navigation à la vapeur dans l'est de la France.* In-8.

— *Séjour de Charles IX à Metz.* In-8.

ABICH (H.) *Einleitende Grundzüge der Geologie der Halbinseln Kertsch und Taman.* Saint-Pétersburg, 1865, in-4.

ARBAUMONT (Jules D'.) *Rapport sur une inscription portant le nom de Tétricus, trouvée près de Dijon au mois de février* 1866. Dijon, Jobard, 1866, in-4.

AURÈS. *Étude des ruines de Métaponte au double point de vue de l'architecture et de la métrologie.* In-4.

BARRÈRE (l'abbé.) *Ermitage de Saint-Vincent-de-Pompejac, depuis son origine jusqu'à sa restauration par les carmes déchaussés.* Agen, 1865, in-18.

Barthélemy (Anatole de). *Charles de Brémond d'Ars, marquis d'Ars, tué à bord de la frégate l'*Opale. Nantes, Grimaud, 1866, in-8.

— *Lettre à M. Félix Bourquelot, sur un texte attribué au* IXe *siècle et mentionnant la monnaie de Provins.* In-8.

Beauchet-Filleau. *Notice sur des sépultures antiques et mérovingiennes.* Poitiers, Dupré, 1865, in-8.

Bertrandy. *Première lettre sur Uxellodunum, adressée à M. Léon Lacabane.* Cahors, Layton, 1865, in-8.

— *Deuxième lettre sur Uxellodunum adressée à M. Léon Lacabane.* Cahors, Layton, 1865, in-8.

— *Troisième lettre sur Uxellodunum adressée à M. Léon Lacabane.* Cahors, Layton, 1866, in-8.

— *Un évêque supplicié. Étude historique.* Paris, Dentu, 1865.

Blanchot. *Dissertation sur le sens de quelques mots gaulois recueillis par J. César dans une de ses aventures de la guerre des Gaules.* In-4.

Boilleau (L.) *Dissertation sur le castellum de Larçay* Indre-et-Loire, Tours, Ladevèze, 1866, in 8.

Bordeaux (Raymond). *Exposition d'objets d'art et de curiosité à Évreux en mai 1864. Compte rendu au point de vue normand.* Caen. Leblanc-Hardel, 1865, in-8.

Bordier (Henri). *Restitution d'un manuscrit du* VIe *siècle, mi-parti entre Paris et Genève et contenant des lettres et des sermons de saint Augustin.* Genève, Fick, 1866, in-4.

Bouillet (J.-B.) *Recherches sur l'hôtel des monnaies de Clermont.* Clermont-Ferrand, Thibaud, 1866, in-8.

Brandt (J.-F.) *Bemerkungen ueber die classification der*

kaltblütigen Rueckenmarkthiere zur Beantwortung der Frage was ist ein Fisch. Saint-Petersburg, 1865, in-4.

Breton (Ernest). *Découverte des restes du Dante à Ravenne*. Saint-Germain, 1866, in-8.

— *Ancienne basilique et nouveau cimetière de San Miniato al Monte (près Florence)*. Arras, Rousseau, 1866, in-8.

Brunet de Presle et Egger. *Les Papyrus grecs du musée du Louvre et de la bibliothèque impériale*. Paris, imp. impériale, 1866, in-4 et in-f°.

Brunet (Gustave). *La description et ordre du camp et festiement et joustes des très chrétiens et très puissans roys de France et d'Angleterre l'an* 1520 *et au mois de juing*. Paris, Aubry, 1864, in-32.

Bunge (Al.) *Uebersichtliche Zusammenstellung der Arten der Gattung Cousinia Cass*. Saint-Petersburg, 1865, in-4.

Callet (Auguste). *La légende des Gagats. Essai sur les origines de la ville de Saint-Étienne en Forez*. Paris, Didier, 1866, in-8.

Caumont (de). *Rapport verbal fait à la société française d'Archéologie sur divers monuments*. Caen, Leblanc, 1866, in-8.

Charma (A.) *De l'éducation donnée aux enfants de France, petits-fils de Louis XIV, d'après un document inédit*. in-8.

Charmasse (A. de). *Enquête faite en* 1482 *touchant le chef de saint Lazare conservé à Avallon*. Avallon, Odobé, 1866, in-8.

Chauffour (I.) *Courte réponse à M. l'abbé Hanauer*. In-8.

— *Résumé et conclusion de ma discussion sur les Colonges*. Colmar, Decker, 1866, in-8.

— *Quelques mots sur les cours colongères d'Alsace.* Colmar, Decker, 1866, in-8.

Chaverondier (Aug.) *Inventaire des titres du comté de Forez, fait en 1532 par Jacques Luillier, publié par A. Chaverondier.* Roanne, Sauzon, 1860, in-8.

— *Notes pour servir à la biographie de Jean Marie de la Mure, historien du Forez,* Roanne, Sauzon, 1861, in-8.

— *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (Loire). Archives civiles, séries A à E.* 1865, t. I. Paris, imp. Dupont, in-4.

— *Compte rendu du Dictionnaire du patois forézien* par M. Pierre Gras. Saint-Étienne, in-8.

Chereau (Achille.) *Notice sur les anciennes écoles de médecine de la rue de la Bucherie.* Paris, Delahaye, 1866, in-8.

Chwolson (D.) *Achtzehn hebräische Grabschriften aus der Krim.* Saint-Petersburg, 1865, in-4.

Cittadella (Cav. Luigi Napoleone) *Ricordi e documenti intorno alla vita di Cosimo Tura, detto Cosme, pittor Ferrarese del secolo XV.* Ferrara, Taddei, in-8.

Coffinet (l'abbé). *Rapport adressé à Mgr l'évêque de Troyes sur les fouilles faites dans le chœur de la cathédrale au mois de juin 1864.* Troyes, Dufour, 1866, in-8.

Conestabile (Giancarlo). *Sopra una cista in bronzo con rappresentanze a graffito trovata in Preneste spettante a S. E. Il principe Barberini.* Firenze, Cellini, 1866, in-8,

— *Novità e varietà in fatto di etrusche anticaglie descrite.* Roma, 1865, in-8.

Corblet (l'abbé). *Guide de l'étranger au musée Napoléon d'Amiens.* Amiens, 1866, in-32.

— *Notice nécrologique sur l'abbé Ch. Berton.* Amiens, Chællin, 1866, in-8.

— *Exposition de peintures anciennes au musée Napoléon d'Amiens.* In-8.

— *Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise.* Arras, Rousseau, 1866, in-8.

— *Visite de M. le surintendant des beaux-arts au musée Napoléon.* Amiens, Lemer, 1864, in-8.

Crozant-Bridier (A. de). *Étude archéologique et historique sur l'Afrique française.* Toulouse, Rives, 1865, in-8.

Davillier (J. C.) *Histoire des faïences hispano-moresques à reflets métalliques.* Paris, Didron, 1861, in-8.

— *Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille et autres fabriques méridionales.* Paris, Castel, 1863, in-8.

Delaquérière (E.). *Saint-Laurent, église paroissiale de Rouen, supprimée en 1791.* Rouen, Boissel, 1866, in-8.

Delisle (L.) *Notice sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la bibliothèque impériale de Paris, et relatif à la basilique que Maxime, évêque de Genève, substitua vers l'année 516 à un temple payen.* Genève, 4.

— *Études paléographiques et historiques sur des Papyrus du VIe siècle en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin.* Genève, Georg, 1866, in-4.

Deloche (Maximin). *Etudes sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge.* Paris, Imp. impériale, 2e fascicule, 1864.

Deloye (A.) *Des chartes lapidaires en France.* In-8.

— *Denier inédit de l'église d'Autun.* In-8.

— *Inscriptions grecques et latines découvertes a Vaison ou dans les environs.* In-8.

— *Exposition rétrospective de 1866 au musée Napoléon d'Amiens.* Arras, Rousseau, 1866, in-8.

Demarsy (Arthur). *Armorial des évêques d'Amiens.* Paris. Dumoulin, 1465, in-8.

— *Armorial des évêques de Noyon.* Paris, Dumoulin, 1864, in-8.

— *Armorial des évêques de Beauvais.* Paris, Dumoulin, 1865, in-8.

— *Armorial des évêques de Laon.* Paris, Dumoulin, 1865, in-8.

— *Notes pour servir à un armorial des évêques de Soissons.* Paris, Dumoulin, 1866, in-8.

— *Notes pour servir à un armorial des évêques de Senlis.* Paris, Dumoulin, 1866, in-8.

— *Sceaux des évêques de Noyon.* Paris, Dumoulin, 1866, in-8.

— *État des privilégiés de Compiègne en 1688.* Angers, Cosnier, 1864, in-8.

— *Familles nobles résidentes à Valognes. Manuscrit inédit de P. Mancon du Honguet, vicomte de Valognes.* Paris, Dumoulin, 1863, in-8.

— *Les églises fortifiées de la Thiérache.* In-8.

— *Les vicomtes d'Abbeville et du Pont de Remy,* par du Cange, in-8.

— *Note sur la prise de la Fère.* In-8.

— *Note sur quelques images imprimées à Amiens*. In-8.

— *Les Litres et les ceintures funèbres*. Paris, Dumoulin, 1866, in-8.

— *Liste des personnes tenant les fiefs nobles de Vimeu dans l'Arrière-Ban d'Amiens en 1557*. In-8.

— *Le Parlement à Pontoise en* 1720, journal rédigé par un cordelier du couvent de cette ville. Paris, Dumoulin, 1863, in-8.

— *Table des fiefs du Vexin français avec les noms de leurs possesseurs relevés sur les manuscrits de Pihan de la Forêt*. Paris, Dumoulin, 1864, in-8.

Deschamps de Pas. *Cérémonies funèbres célébrées à Bruxelles en l'honneur de Jeanne de Castille en l'année* 1555. Arras, Rousseau-Leroy, 1866, in-8.

Desmoulins (Ch.) *Note sur la lettre de M. Alph. de Rochebrune, en date du* 1[er] *juillet* 1864, *relative aux plantes importées et pouvant servir de documents archéologiques sur les ruines et les peuplades de la France*. Caen, Blanc, 1865, in-8.

— *Étude sur les cailloux roulés de la Dordogne*, 1865. Bordeaux. Coderc, 1866.

Dorn. *Drei in der kaiserlichen oeffentlichen Bibliotheke zu Saint-Petersburg befindliche astronomische Instrumente mit arabischen Inschriften*. Saint-Petersburg, 1865, in-4.

Drouyn (Léo). *Saint-Vincent-de-Pertignas, département de la Gironde. Étude historique et archéologique*. Caen, Leblanc-Hardel, 1866, in-8.

— *Rapport sur le projet de restauration de la façade de l'église Sainte-Croix de Bordeaux*. Bordeaux, Bissei, 1865, in-8.

— *Notes archéologiques*. Bordeaux, Bissei, 1866, in-8.

Dufresne de Beaucourt (G.) *Charles VII et Agnès Sorel, l'influence politique d'Agnès*. Paris, Palmé, 1866, in-8.

— *Chronique de Mathieu d'Escouchy. Nouvelle édition publiée par la Société de l'Histoire de France*, t. I et II. Paris, 1863, in-8.

Durand (Anatole). *Allocution de M. le Bâtonnier et éloge historique de M. de Boucheporn*. Metz, Nouvian, 1866, in-8.

Égger (E.) *Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains*. Paris, Durand, 1866, in-8.

— *Notes de critique et d'épigraphie*. In-8.

— *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France*. Paris, Didot, 1866, in-4.

Fillioux (A.) *Description supplémentaire des médailles gauloises trouvées à Pionsat et à Bridiers (Breith)*. Guéret, Dugenest, in-8.

Garnier (Joseph). *Notice historique sur l'Hôtel de la préfecture de Dijon*. Dijon, Jobard, in-18.

— *Notice historique sur la maladrerie de Dijon*. Dijon, Lamarche, 1853, in-8.

— *Histoire du quartier du Bourg*. Dijon, Lamarche, 1855, in-8.

— *Violation de l'abbaye de Cîteaux par Marie de Savoie, comtesse de Hochberg*. Dijon, Lamarche, 1866, in-8.

— *Essai sur l'histoire de la moutarde de Dijon*. Dijon, Jobard, in-18.

— *Étude historique sur les fontaines de Rennes*. Dijon, 1865, in-8.

— *Notes historiques extraites des anciens registres de l'état civil des communes de la Côte-d'Or*. 1865, in-8.

— *L'artillerie de la commune de Dijon, d'après des documents conservés dans ses archives*. Dijon, Jobard, 1863, in-8.

GIRAUD (l'abbé Magl.) *Nouvelles recherches topographiques, historiques et archéologiques*. Toulon, Aurel, 1862, in-8.

GIVELET (Ch.) *Saint-André de Reims, Histoire et description*. Reims, Dubois, 1866, in-8.

— *Visite aux anciennes maisons de Reims à l'occasion du congrès archéologique en juillet* 1861. Reims, Dubois, 1863, in-8.

— *Le Mont Notre-Dame. Histoire et description*. Reims, Dubois, 1864, in-8.

GODARD-FAULTRIER. (M. V.) *Monuments antiques de l'Anjou ou mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire*. Angers, Cosnier, 1864, in-8.

— *D'Angers au Bosphore, pendant la guerre d'Orient. Constantinople, Athènes, Rome*. Paris, Maison, 1858, in-8.

GOZZADINI (comte Giovanni). *Di un antica necropoli à Mazzabotto nel Bolognese relazione*. Bologna, Caragnani, 1865, in-4.

GRÉSY (Eugène). *Notice sur l'ancien fief et hôtel Lecocq, logis des ducs d'Orléans-Longueville*. Melun, in-8.

— *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres, comte de Rochefort, grand sénéchal de Philippe-Auguste*. Paris et Meaux, 1865, in-f°, figures.

Guyot de Fère. *Notice sur M. l'abbé Magloire Giraud, archéologue*, in-4.

Gylden (H.) *Untersuchungen ueber die Constitution der Atmosphaere und der Strahlenbrechung in derselben.* Saint-Petersburg, 1866, in-4.

Herbault (J.) *Plan archéologique de la cathédrale d'Amiens. Photographie coloriée et retouchée.* In-plano. In-f°

Hermand (A.) et Deschamps de Pas (Louis). *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer.* Paris, Didron, 1861, in-4.

Hittorff (I. J.) *Mémoire sur Pompéi et Pétra.* Paris, imprimerie impériale, 1866, in-4.

Hugo (le comte Léopold.) *Interprétation de l'inscription d'Alise.* Paris, Claye, 1866, in-8.

Kowalewsky (A.) *Beitraege zur Anatomie und Entwickelungs-Geschichte des Loxosoma neapolitanum sp. n.* Saint-Petersburg, 1866, in-4.

Lagrèse (G. B. de) *Chronique de la ville et du château de Lourdes.* 2e édition. Paris, Hachette, 1866, in-18.

Lagrèze-Fossat (A.). *Études historiques sur Moissac.* 3 broch. in-8.

— *De l'état de l'instruction publique à Moissac, vers le milieu du xve siècle.* Montauban, Forestié, 1864, in-8.

Lapérouse (Gustave). *Rapport sur les monuments primitifs, dolmens et menhirs de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.* Troyes, Dufour, 1864, in-8.

— *Découverte du nom d'une ville gallo-romaine des environs de Châtillon-sur-Seine.* Troyes, Dufour, 1865, in-8.

Laurent (J.) *Notice sur une découverte de monnaies lorraines faite à Diarville, département de la Meurthe.* In-8.

— *Catalogue des monnaies et médailles anciennes et modernes de la collection du musée départemental des Vosges.* Épinal, Gley, 1848, in-8.

— *Catalogue des monnaies lorraines de la collection du musée départemental.* 3e supplément. In-8.

Lebeurier (l'abbé P. F.) *Le mémorial historique des évêques, ville et comté d'Évreux, écrit au* XVIIe *siècle par le Batelier d'Aviron.* Évreux, Huet, 1865, in-8.

Lepage (Henri) *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe.* Paris, imprimerie impériale, 1862, in-4.

Levot (P.) *Histoire de la ville et du port de Brest. La ville depuis* 1681. Paris, 1866, in-8.

Linas (Charles de). *Notice sur cinq anciennes étoffes tirées de la collection de M. F. Liénard, à Verdun* (Meuse), in-8.

Lingenthal (E. Zachariæ Von). *Eine Verordnung Justinians ueber den Seidenhandel aus den Jahren* 540-547. Saint-Petersburg, 1865, in-4.

Mabille (Emile). *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine.* Paris, Hénaux, 1866, in-8.

Magen (Adolphe). *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Piène de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand.* Novembre 1588. — Janvier 1591, in-8.

Martin-Daussigny (E. C.) *Rapport fait au nom de la commission du concours pour l'histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon, lu à l'Académie des sciences de Lyon, le* 31 *janvier* 1865. Lyon, Pimer, 1865, in-8.

MATHON. *Catalogue du musée de Beauvais comprenant le musée lapidaire et monumental et les tableaux conservés par la société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.* Beauvais, Desjardins, 1865, in-8.

Mirabilia Romæ, ossia Le cose maravigliose di Roma descritte circa il secolo XIII da anonimo autore. Roma, dalla tipografia Forense, 1864.

MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE) *Recueil de poésies françaises des* XVe *et* XVIe *siècles, réunies et annotées,* t. IX. Paris, Franck, 1865, in-16.

— *Catalogue raisonné de la bibliothèque elzévirienne,* 1853-1865. Paris, Franck, 1866, in-18.

— *La Semonce faicte à Paris des Coquus en may XVc XXXV, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Soissons.* Paris, 1866, in-8.

MOREL-FATIO (A.) *Bellinzona. Teston anonyme frappé dans cette localité par les cantons d'Uri, Schwytz et Underwald au* XVIe *siècle.* Paris, Thunot, 1866, in-8.

— *Neufchâtel en Suisse. Monnaies inédites d'Anne Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, et de son fils Charles.* Paris, Thunot, 1866, in-8.

— *Monnaies inédites et imitations italiennes fabriquées à Bozzolo, Dezana, Passerano et Messerano.* Zurich, Burkli, 1866, in-8.

— *Monnaies inédites de Dezana, Frinco et Passerano.* Paris, Rollin, 1866, in-8.

— *Essai sur le mot* Querne, *employé par les monnayeurs lausannais au* XVIe *siècle, et sur quelques anciens noms de monnaies usités chez les Suisses.* Lausanne, Bridel, 1866, in-8.

— *Méreaux et jetons de Villefranche-sur-Saône en Beaujolais.* In-8.

— *Macagno et Pomponesco. Imitations de diverses monnaies suisses.* Zurich, Burkli, 1864, in-8.

— *Cortepriglia et Ponzone. Monnaies inédites.* Bruxelles, Devroye, 1865, in-8.

— *Monnaie inédite de Gillet Franquemont.* Bruxelles, Devroye, 1863, in-8.

— *Monnaies suisses de la trouvaille de Saint-Paul, frappées à Zurich, Basle, etc. au* XIe *siècle.* Blois, Dézairs, 1850, in-8.

— *Imitations ou contrefaçons de la monnaie suisse, fabriquées à l'étranger aux* XVIe *et* XVIIe *siècles.* Zurich, Burkli, 1862, in-8.

— *Deniers de Louis IV de Germanie, frappés à Anvers.* In-8.

— *Monnaies inédites du marquis de Montferrat, frappées à Chivasso, Casal, etc.* In-8.

— *Monnaies scandinaves trouvées à Vevey, en Suisse.* Paris, Thunot, 1866, in-8.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de). *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours.* Paris, Rollin, 1864, in-8.

Otreppe de Bouvette (D'). *Essai de tablettes liégeoises,* 54e, 57e *et* 63e *livraisons, mai* 1866. Liége, Carmanne, 1866, In-8.

Paravey (le chevalier de). *Étymologie du nom de l'*Aconit. In-8.

Peigné-Delacourt. *Notice raisonnée sur deux instruments*

inédits de l'âge de pierre, un tranche-tête et une lancette. Paris, Claye, 1866, in-4.

— *Projet de classification des haches en bronze.* Paris, Didier, 1866, in-8.

Pibrac (Dufaur comte de). *Rapport sur la tour de Jeanne d'Arc à Rouen.* Orléans, Puget, 1866, in-8.

Prost (Auguste). *Études sur l'histoire de Metz. Les légendes.* Metz, Rousseau, Pallez, 1865, in-8.

Protat (E. H.) *Recherches sur l'inscription du vieux Poitiers.* In-4.

Quantin (Max.) *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne.* Paris, impr. impériale, 1862, in-4.

Quiquerez (A.) *Essai sur l'histoire des comtes de Sogren.* Berne, Staempfli, 1863, in-8.

— *Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois, époque celtique et romaine.* Porentruy, Michel, 1864, in-8.

— *De l'âge du Fer, recherches sur les anciennes forges du Jura bernois.* Porentruy, Michel, 1866, in-8.

— *Histoire des comtes de Ferrette.* Montbéliard, Barbier, 1863, in-8.

— *Le Mont Terrible, avec notice historique sur les établissements des Romains dans le Jura bernois.* Porentruy, Michel, 1862, in-8.

Raymond (Paul). *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées.* Paris, imp. impériale, 1863, in-4.

Rey (E. G.) *Essai sur la domination française en Syrie durant le moyen âge.* Paris, Thunot, 1866, in-4.

Riat (le comte Paul). *Haymari monachi, Archiepiscopi Cæsariensis et postea hierosolymitani patriarchæ, de expugnata Accone liber tetrastichus*. Lugduni, L. Perrin, 1866, in-8.

Robert (Charles.) *Inscriptions de Troesmis expliquées par Léon Renier*. In-8.

Rondier (R. F.) *Vie de saint Junien, poitevin et bénédictin, patron des laboureurs du Poitou*. Niort, Clouzot, 1866, in-8.

Ropartz (S.) *Pierre Morell, bourgeois de Guingamp et évêque de Tréguier au* XIV*e siècle. Son tombeau dans l'église de N.-D. de Guingamp*. Guingamp, Lecoffre, 1862, in-8.

— *Épigrammes de l'évêque de Rennes Marbode, au* XI*e siècle*, traduites en vers français par M. S. Ropartz. In-8.

Roschach (Ernest). *Foix et Comminges, itinéraire des chemins de fer pyrénéens*. Paris, Hachette, 1862, in-18.

— *Musée de Toulouse. Catalogue des antiquités et des objets d'art*. Toulouse, Viguier, 1865, in-8.

— *Étude sigillographique sur les archives communales de Toulouse*. Toulouse, Don la dome, 1865, in-8.

— *Saint Sernin. Études d'art et d'histoire*. Toulouse, Chauvin, 1862, in-8.

Rosenzweig (L.) *Étude sur les croix de pierre du Morbihan*, in-8.

— *La Chartreuse d'Auray et le monument de Quiberon*. Vannes, Lauderan, 1863, in-32.

— *Notice sur les Lec'hs bretons*. In-8.

— *Répertoire archéologique du département du Morbihan*. Paris, imp. impériale, 1863, in-4.

— *Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan. Archives hospitalières.* Vannes, Galles, 1862, in-32.

— *Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan. Archives communales.* Vannes, Galles, 1865, in-18.

RUBLE (Alphonse de). *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc. Édition publiée par la Société de l'Histoire de France, par Alphonse de Ruble,* t. I. Paris, Renouard, 1864, in-8.

RYAN (Matthew). *The celebrated Theory of Parallels. Demonstration of the celebrated theorem. Euclid. I, axiom.* 12.

SANDRET (L.) *L'ancienne église de France, ou état des archevêchés et évêchés de France avant la constitution civile du clergé de* 1790. Première année, 1re livraison. Paris, Dumoulin, 1866, in-8.

SCHUERMANS (H.) *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye.* In-8.

STROMBERG (Johannes Emil.) *Inventarium curiæ Tynnelsö, anno* 1443, *e libro ecclesiæ Strengnensis, hodie bibliothecæ regni Holmiensis.* Upsaliæ, in-4.

SOULTRAIT (Georges de). *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre.* Paris, imp. impériale, 1865, *in-4.*

SUCHAUX (L.) *Annuaire administratif, historique et statistique de la Haute-Saône.* Vesoul, année 1842, in-8.

— *Galerie biographique du département de la Haute-Saône.* Vesoul, Suchaux, 1864, in-8.

Testament politique du duc Charles de Lorraine. Édition

nouvelle précédée d'une notice bibliographique. Paris, 1866, in-18.

Thilloy (Jules). *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines*. In-8.

— *Frauenberg*. Metz, Rousseau, 1865, in-8.

— *Sur un passage du testament de saint Remy*. Metz, Rousseau, 1864, in-8.

— *Herbitzheim. Étude*. Strasbourg, Berger, 1864, in-8.

Vallet de Viriville. *Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'Art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination des Anglais au xve siècle*. Paris, 1866, in-8.

Vergnaud Romagnesi (C. F.) *Prisons de Jeanne d'Arc à Rouen et son premier exploit à Orléans*. In-8.

— *Souvenir de Jeanne d'Arc à Orléans*. In-8.

— *Lettres sur Genabum-Aurelianum*. Orléans, Herluisen, 1866, in-4.

Villot (Frédéric). *Notice des tableaux exposés dans les galeries du musée impérial du Louvre*. 3e partie. Écoles d'Italie et d'Espagne, 15e édition. Paris, Mourgues, 1866.

Vincent (A. J. H.) *Héron d'Alexandrie, la Chirobaliste*. Paris, Lainé, 1866, in-8.

Wiedemann (F. J.) *Grammatik der Ersamord uinischen sprache*. Saint-Petersburg, 1865, in-4.

Witte (le baron J. de). *Études sur les vases peints*. Paris, 1865, in-8.

Revues et journaux.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France. Année 1865. In-8.

Bulletin du Bouquiniste. 10e année, 1866.

Journal des Savants. Année 1866, in-4.

École impériale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion, 1863-1864, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. Paris, Lainé, 1864, in-8.

L'*Institut*. Janvier-octobre, 1866. Paris, in-4.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, année 1866, in-8.

Revue africaine. 10e année. Alger, 1866, in-8.

Revue de l'Art chrétien. 10e année. Année 1866, in-8.

Revue des questions historiques. Première année, 1re livraison. Juillet-septembre. Paris, Palmé, 1866, in-8.

Revue Savoisienne. Année 1866. Annecy, in-4.

MÉMOIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Sociétés françaises.

Aisne. — *Bulletin de la Société académique de Laon*. T. XV. Laon, Paris, 1865, in-8.

Aube. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de*

l'Aube. T. XXIX de la collection, T. II, 3e série, année 1865. Troyes.

Bas-Rhin. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. T. IV, 2e série. Paris, Berger, 1866. in-8.

Calvados. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. Caen, 1866, in-8.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*. 5e année, 2e, 3e, 4e trimestres; avril-décembre, 1864. 6e année, 1er, 2e, 3e, 4e trimestres, 1865-1866, in-8.

Charente. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente*. T. XLVIII. Angoulême, 1866, in-8.

Charente-Inférieure. — *Académie de la Rochelle, section de littérature. Choix de pièces lues aux séances, n° 12*. La Rochelle, Mareschal, 1866, in-8.

Deux-Sèvres. — *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*. 2e série. T. II, III, IV, V, VI, 1865-1866. Niort, in-8.

— *Bulletins de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*. 2e, 3e, 4e trimestres de l'année 1865. Niort, 1866, in-8.

Drôme. — *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de statistique de la Drôme*. 1re année, 1866. Valence, in-8.

Haute-Garonne. — *Revue archéologique du midi de la France*. Année 1866. Toulouse, 1866, in-4.

— *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France*. T. VIII, 7e et 8e livraisons, 5e série, 1866, in-4.



Haute-Marne. — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres.* T. II. Langres, 1865, in-4.

Haute-Vienne. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.* T. XV, 1865, in-8.

— *Registres consulaires de la ville de Limoges,* publiés par la Société archéologique du Limousin. Feuilles 1 à 12, in-8.

Indre-et-Loire. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine.* T. XV et XVI. Tours, 1864-1865, in-8.

Loire. — *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* T. IX, année 1865. Saint-Étienne, 1866, in-4.

Loire-Inférieure. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* T. V, 2e, 3e et 4e trimestres de 1865. Nantes, 1865, in-8.

Loiret. — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.* T. IX, avec un atlas in-4, Orléans, 1866, in-4.

— *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.* 2e, 3e, 4e trimestres de 1865. Nos 48, 49 et 50. In-8.

Maine-et-Loire. — *Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*

— *Commission archéologique de Maine-et-Loire.*

— *Répertoire archéologique de l'Anjou.* Années 1863, 1864, 1865, 1866. Angers, Lachèze, in-8.

Marne. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims.* 39e volume. Année 1863-1864. Nos 1 et 2. Reims, 1865.

Moselle. — *Mémoires de la Société d'archeologie et d'his-

toire de la Moselle. 8ᵉ année. Metz, Rousseau, 1865, in-8.

— *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*. 2ᵉ série, 13ᵉ année. Metz, 1865, in-8.

Nord. — *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*. T. II. Avesnes, Poulet, 1866, in-8.

— *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1864-1865, 10ᵉ volume, 1865, in-8.

Oise. — *Comité archéologique de Senlis*.

— *Comptes rendus et mémoires*, année 1865. Senlis, 1866, in-8.

Pas-de-Calais. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*. T. XXXVIII. Arras, Courtin, 1866, in-8.

Saône-et-Loire. — *Mémoires d'histoire naturelle*. T. II.

— *Catalogue des Lépidoptères du département de Saône-et-Loire*, par A. Constant. Publications de la Société éduenne. Autun, Dejussieu, 1860, in-8.

Savoie. — *Mémoires et documents*, publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. IX. Chambéry, 1865, in-8.

Seine-et-Marne. — *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*. 2ᵉ et 3ᵉ années. Melun, Carro, 1865-1866, in-8.

Seine-Inférieure. — *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale aes sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, pendant l'année 1864-1865. Rouen, Boisses. 1865, in-8.

Somme. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année 1865, n° 4. Année 1866, nos 1, 2 et 3. Amiens, Lemer, 1866, in-8.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.* 2e série, t. V, VI. Amiens, 1866, in-8.

Vienne.—*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.* T. XXX. Année 1865. Poitiers, 1866, in-8.

— *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest.* 4e trimestre de 1865; 1, 2, 3 de l'année 1866. In-8.

Vosges. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* T. XII. Épinal, Gley, 1865-1866, in-8.

Yonne. — *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* Année 1865, 19e volume. Année 1866, 20e volume. 1er, 2e, 3e, 4e trimestres. Auxerre, 1865-1866, in-8.

Sociétés étrangères.

ANGLETERRE.

— *Proceedings of the society of antiquaries of London.* February II, june 16, 1864. London, Nichols and sons, in-8.

— *Proceedings of the society of antiquaries of Scotland.* Vol. V, part. II . Edinburgh, 1865, in-4.

AUTRICHE.

— *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe.* L. Band,

Heft, I, II, III, IV, LI. Band, Heft, I, Jahrgang, 1865. Vien, in-8.

— *Fontes rerum austriacarum. — Oesterreichische Geschichtes Quellen. Zweite Abtheilung. Diplomataria et Acta.* XXIV, Band. Wien, 1865, in-8.

— *Archiv für oesterreichische Geschichte.* 34e et 35e vol. Wien, 1865, in-8.

BAVIÈRE.

— *Zwölfter Jahresbericht des germanischen national museum, zu Nürnberg.* Vom I Jannar bis 31 december 1865, Nürnberg, 1866, in-4.

— *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Neue Folge.* 13e année, 1866, in-4.

BELGIQUE.

— *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances.* 5e volume, 4e cahier. Bruxelles, 1866, in-8.

— *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.* Janvier à septembre, 1865, in-8.

— *Revue de la numismatique belge.* 4e série, t. IV. Bruxelles, 1866, in-8.

— *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége pour l'année* 1866. Liége, Carmanne, in-18.

DANEMARK.

— *Foreningen til Norske Forntidsmindesmerkers Bevaring.* Années 1864-1865. Christiana, Werner, 1865-1866, in-8.

— *Norske Bygninger fra Fortiden.* (*Norwegian buildings from former times*) *i Tegninger og met text udgivne af Foreningen til norske Fortidsmindesmerkers Bevaring.* 6ᵉ cahier. Christiana, Werner, 1866, in-4.

— *Norske Fornlevninger af N. Nicolaysen.* 4ᵉ cahier. Kristiana, 1865, in-8.

— *Pavelige Nuntiers Regnskabs og Dagboeger færte under Tiende-opkrævningen i norden*, 1282-1334. Ved P. A. Munch. Christiana, 1864, in-8.

— *Samlinger til Fyens Historie og Topographie udgivne af Fyens Stiffts litterære Selskab.* 1 et 2 liv. du tome 3. Odense, 1865.

ESPAGNE.

— *Monumentos arquitectonicos de España.* Guadernos, 26, 27, 28. 29. Madrid, Imprenta y calcografia nacional. Grand in-fol.

ÉTATS-UNIS.

— *Transactions of the american philosophical society, held at Philadelphia for promoting useful knowledge.* Vol. XIII, New-Series. Part. II, Philadelphia, 1865, in-4.

— *Catalogue of the american philosophical society library* Part. II, Philadelphia, Canton, 1866, in-8.

— *The Canadian Journal*, New-Series. Année 1866. Torento, in-8.

RUSSIE.

— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-*

Pétersbourg, 7ᵉ série. T. IX, X, nᵒˢ 1 et 2. Saint-Pétersburg, 1865, in-4.

— *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*. T. IX, in-4.

SUISSE.

— *Register oder Verzeichniss zu Band 1 bis und mit XX, des Geschichtsfreunds*. Einsiedeln, 1865, in-8.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1867



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

M. DUMOULIN | A. HEROLD (Libr[ie] FRANCK)
Quai des Augustins, 13 | Rue de Richelieu, 67

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1867.

MM. DE BARTHÉLEMY,	Président.
DE SAULCY,	premier Vice-Président.
CHABOUILLET.	deuxième Vice-Président.
GUILLAUME REY,	Secrétaire.
RIANT.	Secrétaire-adjoint.
DE LA VILLEGILLE,	Trésorier.
POL NICARD,	Bibliothécaire-archiviste.

Membres de la commission des impressions.

MM. E. EGGER.
HUILLARD-BRÉHOLLES.
MICHELANT.
VALLET (DE VIRIVILLE).
DE GUILHERMY.

Membres de la commission des fonds.

MM. E. RENAN.
CREULY.
BOURQUELOT.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1867.

MM.

1. Guizot (F. P. G.) G. C. ✵, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue de l'Oratoire, 10 (1828).

2. Taillandier ✵, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1828-1848).

3. Martonne (G. M. de) ✵, ancien magistrat, rue Oudinot, 16, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).

4. Breton (Ernest) ✵, rue Richer, 12 (1838-1854).

5. Nieuwerkerke (le comte de). G. O. ✵, sénateur, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), surintendant des beaux-arts, au Louvre (1854).

6. Bernard (Auguste) ✵, inspecteur général honoraire de l'imprimerie et de la librairie, rue Cassini, 16 (1843-1856).

7. Maury (Alfred) O. ✵, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de l'Empereur, professeur au Collége de France, rue de Seine, 1, au pavillon du palais de l'Institut (1842-1858).

8. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

MM.

9. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre honoraire du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Notre-Dame-des-Champs, passage Stanislas, 2 (1842-1861).

10. Saussaye (Louis de La) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er Avril 1867.

MM.

1. Villegille (Arthur Nouail de La) ✻, secrétaire du comité imperial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, 12 (29 novembre 1836).

2. Longpérier (Adrien Prévost de) O ✻. membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur des antiques et de la sculpture moderne des Musées impériaux, rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

MM.

3. Labat (Eugène) ✠, chef des archives à la préfecture de police, rue de Grenelle-Saint-Germain, 58 (9 janvier 1840.)

4. Bourquelot (Félix) ✠, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).

5. Lacabane (Léon) O. ✠, directeur de l'École impériale des chartes, conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, avenue des Ternes, 81 (9 juin 1841).

6. Marion (Jules) ✠, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, et du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

7. Gaucheraud (Hippolyte), rue du Cherche-Midi, 5 (9 février 1843).

8. Quicherat (Jules) ✠, professeur à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Casimir-Delavigne, 9 (9 mai 1845).

9. Renier (Léon) O. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), vice-président du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

10. Grésy (Eugène), rue La Rochefoucauld, 31 (9 mars 1846).

11. Villot (Frédéric) O. ✠, secrétaire général des Musées

MM.

impériaux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

12. Koenigswarter (Louis) ✠, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Marignan, 11 (10 décembre 1849).

13. Favé (Ildefonse) C. ✠, général de brigade, commandant l'École polytechnique, aide de camp de l'Empereur, à l'École polytechnique (9 août 1850).

14. Montaiglon (Anatole de Courde de), secrétaire et professeur suppléant à l'École impériale des chartes, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

15. Rougé (le vicomte Emmanuel de) O. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, professeur au Collége de France, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

16. Brunet de Presle (Wladimir) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de grec moderne à l'École impériale des langues orientales vivantes, rue des Saints-Pères, 61 (9 avril 1851).

17. Huillard-Bréholles (Alphonse) ✠, chef de section aux archives de l'Empire, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Madame, 53 (9 avril 1851).

18. Lasteyrie (le comte Ferdinand de), membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quai Voltaire, 11 (9 avril 1851).

19. Bordier (Henri), rue Joubert, 21 (9 avril 1851).

MM.

20. Renan (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

21. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

22. Saulcy (Félicien de) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cirque, 17 (6 juin 1851).

23. Michelant (Henry-Victor) ✻, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la commission du catalogue général des manuscrits, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Forest, 5 (Montmartre) (19 décembre 1853).

24. Waddington (William-Henri), membre de l'Institut, (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fortin, 14 (19 décembre 1853).

25. Devéria (Théodule), conservateur adjoint au Musée égyptien du Louvre, rue des Fossés-Saint-Jacques, 10 (8 novembre 1854).

26. Cocheris (Hippolyte), bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la commission des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

27. Delisle (Léopold) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, président de la commission du catalogue général des manuscrits, bibliothécaire au département des

MM.

manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue d'Hauteville, 13 (9 juillet 1855).

28 Vallet de Viriville (Auguste) ✻, professeur à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

29. Mariette (Auguste) O. ✻, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

30. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) ✻, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue de l'Université, 34 (16 avril 1856).

31. Egger (Émile) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

32. Le Blant (Edmond) ✻, membre de l'Institut archéologique de Rome, rue Debelleyme, 3, avenue de l'Impératrice (2 mars 1859).

33. Creuly (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 49 (16 novembre 1859).

34. Boutaric (Edgard), ✻ sous-chef de section aux archives de l'Empire, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, boulevard Saint-Michel, 115 (4 janvier 1860).

35. Vogüé (le comte Melchior de), rue de l'Université, 93 (4 juillet 1860).

36. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes,

MM.

et de la commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

37. Passy (Louis), docteur en droit, rue de Clichy, 49 (7 août 1861).

38. Bertrand (Alexandre) ✻, membre de la commission de la topographie des Gaules, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 11 (7 août 1861).

39. Chabouillet (P. M. Anatole) ✻, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale, secrétaire de la section d'archéologie du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Boursault, 22 (4 novembre 1861).

40. Guillaume-Rey (Alban-Emmanuel), rue du Dragon, 15 (5 février 1862).

41. Guérin (Victor), docteur ès lettres, rue de Vaugirard, 57 (3 décembre 1862).

42. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 2 (2 mai 1866).

43. Guilhermy (le baron de) ✻, conseiller à la Cour des comptes, membre du comité impérial des sociétés savantes et de la commission des monuments historique, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

44. Read (Charles), chef de la division des archives et des travaux historiques à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

45. Heuzey (Léon), professeur à l'École des beaux-arts, quai de la Mégisserie, 8 (1er mai 1867).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

SIRAND (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

MARTIGNY (l'abbé), curé de Bagé-le-Châtel (20 mars 1861).

Aisne.

PÉCHEUR (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

FLEURY (Édouard), à Laon (3 juin 1863).

Allier.

CHAZAUD, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Aube.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D') ✻, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes (12 janvier 1859).

LE BRUN DALBANNE, à Troyes (5 avril 1865).

COFFINET (l'abbé) ✻, chanoine, à Troyes (7 juin 1865).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'article 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national ou étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

MM.

Aude.

TOURNAL ✻, secrétaire de la commission archéologique, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Narbonne (11 avril 1866).

Bouches-du-Rhône.

ROUARD (E.) ✻, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

JACQUEMIN (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Arles (4 décembre 1861).

Calvados.

CAUMONT (A. DE) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Caen (9 mars 1826).

CHATEL (Eugène), archiviste du département, de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

DU FRESNE DE BEAUCOURT (G.), au château de Morainville, par Blangy; à Paris, rue de Bellechasse, 44 (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

DELAYANT, conservateur de la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Côte-d'Or.

LAPÉROUSE (Gustave), membre du conseil général de la Côte-d'Or, à Prusly-sur-Ourse (3 juin 1863).

BAUDOT (Henri), président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

MM.

D'Arbaumont (Jules), à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), conservateur du musée, à Beaune (10 janvier 1866).

Garnier (Joseph), conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Côtes-du-Nord.

Ropartz (Sigismond), avocat, à Guingamp (5 mars 1862).

Gaultier du Mottay (Joachim), président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Plérin (7 janvier 1863).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Fillioux (A.), conservateur du musée, à Guéret (14 mars 1866).

Deux-Sèvres.

Beauchet-Filleau, juge de paix à Chefboutonne (11 mai 1865).

Rondier, juge honoraire à Melle (7 juin 1865).

Dordogne.

Dessalles (Léon), à Périgueux (29 mars 1851).

Eure.

Bordeaux (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

Devoucoux (Mgr) ✠, évêque d'Évreux (4 juin 1862).

Lebeurier (l'abbé), archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Ménant (Joachim), juge au tribunal à Évreux (1er avril 1863).

Finistère.

Levot (P.), conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest (1er février 1865).

MM.

Lemière (P.-L.), à Morlaix (13 décembre 1865).

Gard.

Michel (Emmanuel) ✵, ancien conseiller à la Cour impériale de Metz, à Alais (19 mai 1846).

Aurès ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nîmes (11 janvier 1865).

Haute-Garonne.

Barry (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

Gironde.

Moulins (Charles des), à Bordeaux, rue de Gourgues, 5 (20 août 1851).

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1860).

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à la Réôle (3 juin 1863).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Bordeaux, rue Héliot, 11 (16 janvier 1867).

Hérault.

Ricard (Adolphe), à Montpellier, secrétaire de la Société archéologique (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers (4 mars 1863).

Indre-et-Loire.

Du Plessis (G), à Loches (9 avril 1840).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

MM.

GARIEL, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

MONIER (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saunier (9 juin 1821).

GUICHARD, à Cousance (12 mars 1862).

Loire.

CHAVERONDIER (Auguste), archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Loire (Haute-).

AYMARD, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

CAILLIAUD (Frédéric) ✠, directeur conservateur du Musée, à Nantes (29 mai 1830).

GIRARDOT (le baron DE) O. ✠, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Loiret.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, à Orléans (9 juin 1826).

MANTELLIER ✠, président à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

DU FAUR (Germain-Philippe-Anatole, comte DE PIBRAC), ancien élève de l'École Polytechnique, de la Société des Sciences et de la Société archéologique d'Orléans, (15 mai 1865).

Lot-et-Garonne.

MM.

BARRÈRE (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

MAGEN, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (1er février 1865).

Maine-et-Loire.

GODARD-FAULTRIER, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Angers (11 avril 1866).

Marne.

DUQUENELLE, à Reims (9 janvier 1856).

BARBAT (L.) ❋, à Châlons-sur-Marne (10 avril 1861).

SAVY ❋, agent voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne (6 juillet 1864).

LORIQUET, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

GIVELET (Charles), membre de l'Académie impériale, à Reims (9 janvier 1867).

Marne (Haute-).

PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX (Th.), à Langres.

Meurthe.

GUILLAUME (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, à Nancy (10 avril 1843).

BEAUPRÉ, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

MOUGENOT (Léon), à Nancy (10 juin 1861).

Meuse.

DUMONT, juge au tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

MM.

Widrange (le comte de), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Buvignier (Charles), avocat, à Verdun (4 mars 1863).

Morbihan.

Rozensweig (Louis), archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Moselle.

Robert (Charles) C. ✵, intendant militaire, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Metz, et à Paris, rue des Saints-Pères, 9 (9 mai 1848).

Mardigny (Paul de) ✵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Metz (4 août 1858).

Prost (Auguste), à Metz (5 mars 1862).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Metz, place Saint-Martin (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Metz (5 novembre 1862).

Abel (Charles), avocat, à Metz (4 février 1863).

Bouteiller (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, à Metz (2 février 1864).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Metz (18 janvier 1865).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Metz (5 avril 1865).

Thilloy (Jules), conseiller à la cour impériale (7 mars 1866.

Nord.

Coussemaker (Edmond de) ✵, correspondant de l'Institu (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lille (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✵, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 73 (9 mai 1855)

MM.

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée, et à Paris, rue de l'Université, 8 (5 juin 1861).

Oise.

Colson (le docteur) ❋, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt ❋, à Ribecourt (16 avril 1856).

De Lépinois, conservateur des hypothèques, à Clermont (16 novembre 1859).

Mathon, conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beauvais (7 décembre 1864).

Demarsy (Arthur), conservateur des musées, à Compiègne, et à Paris (12 décembre 1866).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) ❋, inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Belleyme (Orne), et à Paris (9 avril 1854).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis) ❋, ingénieur des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

Héricourt (le comte Achmet d') ❋, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Souchez, près Arras (9 décembre 1846).

Boulanger (Georges) ❋, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1858).

Van Drival (l'abbé), chanoine, directeur du grand séminaire, à Arras (9 janvier 1854).

MM.

Linas (Charles de) ✻, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Marmin (Charles), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (2 décembre 1863).

Puy-de-Dôme.

Bouillet (J. B.) ✻, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de) ✻, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

Raymond (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Rhin (Bas-).

Levrault (Louis), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Obernay (9 décembre 1843).

Morlet (Charles-Gabriel de) O. ✻, colonel du génie en retraite, à Saverne et à Strasbourg (6 juin 1860).

Spach (Louis) ✻, archiviste du département, à Strasbourg (6 janvier 1864).

Rhin (Haut-).

Chauffour (Ignace), avocat à Colmar (7 juin 1865).

Mosmann ✻, architecte de la ville de Colmar, aux Unterlinden (6 février 1867).

Rhône.

Rey (Étienne), peintre et architecte, à Lyon, cours Morand, 16 (9 mars 1834).

Allmer (A.), place du Prince-Impérial, 9, à Lyon (6 mars 1861).

MM.

Soultrait (le comte Georges de) ✠, membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

Martin Daussigny (le docteur), conservateur du Musée des antiques, à Lyon (20 avril 1864).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Saône (Haute-).

Suchaux (Henri), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

Fouque (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1853).

Chabas (F.) ✠, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot, président de la société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Ragut (Camille), archiviste du département, à Mâcon (7 juin 1865).

Beaune (H.), procureur impérial à Louhans (15 novembre 1865).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Sarthe.

Hucher (E.) ✠, correspondant du ministère de l'instruction publique, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

Despine (le Dr baron Constant), inspecteur des eaux minérales, à Aix-les-Bains (6 mars 1861).

Savoie (Haute-).

Despine (A.), à Annecy (4 juin 1862).

Seine.

MM.

Leclerc (Lucien), médecin major de 1re classe au 43e de ligne, rue Crozatier, 21 (20 novembre 1851).

Seine-Inférieure.

Delaquerrière (E), à Rouen (29 mars 1823).

Cochet (l'abbé) ✠, membre non résidant du comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Rouen, rue des Carmélites (9 août 1853).

Semichon (E.), boulevard Beauvoisine, 31, à Rouen (2 avril 1862).

Belleval (René de), au château de Bois-Robin, par Aumale (4 mars 1863).

Seine-et-Marne.

Carro (A.), imprimeur, bibliothécaire de la ville, à Meaux (12 décembre 1860).

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), à Trilport (21 décembre 1864).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

Vinet (Ernest), à Sannois, et à Paris, rue de Madame, 1 (5 juin 1861).

Benoit ✠, conseiller à la Cour impériale, à Paris, rue Joubert, 45, et à Mantes (9 août 1855).

Davillier (Charles), à Morainvillers (3 juin 1863).

Cougny (E.), professeur au lycée impérial, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez ✠, bibliothécaire de l'École impériale militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Somme.

MM.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques), correspondant du ministère de l'instruction publique, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), curé d'Ennemain, par Athies (5 mai 1858).

Corblet (l'abbé Jules), chanoine, historiographe du diocèse, directeur de la revue *l'Art chrétien*, à Amiens (12 mai 1858).

Cauvel de Beauvillé (Victor), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon ✠, à Montauban (9 mars 1853).

Lagrèze-Fossat (A.), à Moissac (16 janvier 1867).

Var.

Giraud (l'abbé Magloire), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), conservateur du musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

MM.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vosges.

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Epinal (6 février 1867).

Yonne.

Salmon (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue de Lyon, 1 (9 mai 1855).

Algérie.

Galles (René), sous-intendant militaire (4 avril 1864).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Espagne.

Tiran (Melchior) ✠, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

MM.

Halliwel (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henry), à Londres (6 juillet 1864).

Belgique.

Van der Meersch, archiviste de la Flandre orientale, à Gand (9 mars 1845).

Roulez (J.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

Witte (le baron J. de), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre

de l'Académie de Belgique, à Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5 (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Polain (Matthieu-Lambert) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, administrateur de l'Université, à Liége (9 mai 1853).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Danemark.

Worsaae, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États Pontificaux.

Rossi (le chevalier J. B. de) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes

MM.

et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele), professeur au collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

Henzen (le Dr Wilhelm), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

Janssen (L. J. F.), conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Namur (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Leemans (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Cibrario (Louis) G. O. ✵, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de

MM.

l'Académie royale des sciences, à Turin (20 août 1832).

Morbio (le chev. Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnetty (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cittadella (Luigi-Napoleone), conservateur des Archives, à Ferrare (6 juin 1860).

Conestabile (le comte Giancarlo), professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

Gal (l'abbé), prieur de l'insigne collégiale de Saint-Ours, à Aoste (6 juillet 1864).

Portugal.

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlaender (Jules), conservateur du Musée des médailles à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpt (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

Mommsen (Théodore) ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

MM.

LEPSIUS (Richard) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1858).

PERTZ (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

JAHN (Otto), professeur à l'Université, à Bonn (10 janvier 1853).

Russie.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

KOEHNE (Bernard DE), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

BARTHOLOMEI (le général J. DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (9 décembre 1850).

SABATIER, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg, et à Montmartre, rue Cauchois 6 (29 août 1851).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

TROYON, à Bel-Air, près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

FAZY (Henry), professeur à Genève (4 février 1863).

MM.

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne, et à Paris, rue de Clichy (11 juillet 1866).

Wurtemberg.

Keller (Adelbert von), professeur de littérature du moyen âge à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut impérial de France.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société Académique.

AUBE, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département.

CHER, *Bourges*. Commission Historique du Cher.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission d'Archéologie.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société Archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie impériale des

Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des Monuments et Documents historiques de la Gironde.

Hérault, *Montpellier*. Société Archéologique.

— *Béziers*. Société Archéologique.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société Archéologique.

Loir-et-Cher, *Blois*. Société des Sciences et Lettres.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

Loiret, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

Marne, *Reims*. Académie impériale de Reims.

Marne (Haute-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

Meurthe, *Nancy*. Académie de Stanislas.

Moselle, *Metz*. Académie impériale de Metz.

Nord, *Lille*. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhin (Bas-), *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

Rhône, *Lyon*. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Seine, *Paris*. Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société Archéologique.
— *Versailles*. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Sèvres (Deux-), *Niort*, Société de Statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.—Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société Archéologique et Historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'Émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des Sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société Archéologique de Sens.

Algérie, *Constantine*. Société Archéologique.

Sociétés étrangères.

Angleterre, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

— *Grætz*. Société Historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société Historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Nuremberg*. Muséum Germanique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Académie d'Archéologie.

— *Mons*. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'Histoire.

— Académie royale des Beaux-Arts de San-Fernando.

ETATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société Ethnologique.

— *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société Archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des Sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Société Archéologique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des Sciences.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des Sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

SUISSE, *Lausanne*. Société d'Histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société Historique des Cinq Cantons.

— *Genève*. Société d'Histoire et d'Archéologie.

TURQUIE, *Constantinople*. Société Centrale.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU PREMIER TRIMESTRE DE 1867.

Séance du 9 janvier.

Présidence de MM. Michelant et de Barthélemy.

M. Michelant, président sortant, adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Messieurs,

« En quittant cette place où m'avait appelé votre bienveillance, mon premier devoir, et il m'est doux à remplir, est de vous remercier du concours affectueux que vous m'avez accordé pour faciliter une tâche si honorable. Ceux de vous qui avant moi ont exercé ces fonctions savent combien elles resserrent et rendent plus étroits les liens d'amitié qui nous unissent tous ; permettez-moi donc de faire appel à vos souvenirs et à vos propres sentiments et de consacrer les quelques instants que vous voulez bien m'accorder encore à vous parler de vos travaux, à constater vos progrès, à chercher les moyens de rendre plus fructueux vos efforts.

« Vos finances sont aujourd'hui dans un état prospère ; ébranlées un moment, vous avez su les rétablir par de sages



mesures ; l'habile gestion de vos derniers trésoriers a comblé en partie le déficit qui commençait à s'agrandir, et nous remettrons intact, je l'espère, à nos successeurs, le dépôt que nous avions reçu de nos devanciers.

« Malgré les justes charges que vous avez imposées à vos correspondants, leur nombre s'accroît de jour en jour ; en 1855, il s'élevait à 83 ; aujourd'hui, il est de 150 ; les savants les plus distingués de la province s'empressent de solliciter l'honneur de figurer sur notre liste ; mais s'ils ont accepté avec joie le léger sacrifice que vous leur demandiez, n'oublions pas qu'ils attendent en échange l'envoi régulier de nos travaux ; convions-les à y prendre une part directe sans se laisser arrêter par un excès de modestie ou une défiance injuste d'eux-mêmes.

« Je ne dois pas omettre les relations que nous venons de nouer avec les services scientifiques de l'administration municipale de Paris ; elles ne peuvent manquer de nous offrir à l'avenir de nouveaux avantages.

« Les distinctions n'ont pas manqué non plus à notre compagnie : deux de nos confrères ont été promus au grade d'officier dans la Légion d'honneur ; l'un [1], directeur d'une école connue et appréciée de toute l'Europe par le nombre de savants qu'elle a initiés aux méthodes d'investigations les plus sûres ; l'autre [2], professeur éminent dans cette illustre Université de Paris, dans tous les temps la gloire de notre pays. Trois autres ont reçu la décoration de chevalier ; deux [3] d'entre eux se sont signalés par des découvertes de la plus haute importance en Orient ; le troisième [4], un des plus aimés et des plus érudits parmi nous, l'a obtenue sur la présentation du bureau que S. E. le Ministre y avait autorisé, en témoignage de la haute estime qu'il accorde à nos travaux.

1. M. Lacabane, directeur de l'École des chartes.
2. M. Egger, professeur à la Faculté des lettres.
3. MM. Rey et Guérin.
4. M. Marion.

« A ces succès, viennent malheureusement se mêler des pertes cruelles. Nous avons eu à regretter dans le cours de cette année deux membres résidants : l'un, dans un court espace de temps, avait su gagner nos cœurs autant par son exquise courtoisie et l'affabilité de ses manières que par l'étendue de ses connaissances en archéologie. Vous avez tous nommé M. de Blacas, que je devrais voir en ce moment à mes côtés, et qui nous a été enlevé subitement, au moment où il s'apprêtait à vous remercier de la distinction que vous veniez de lui conférer; l'autre[1], éloigné depuis longtemps de nos réunions par sa mauvaise santé et le poids de ses travaux, a laissé derrière lui dans la publication du Trésor des Chartes le monument d'une longue et patiente érudition. Enfin, au moment où je vous adresse ces paroles d'adieu, nous sortons des funérailles d'un troisième confrère[2] qui, après avoir consacré sa vie à explorer le sol antique de l'Italie, est allé s'éteindre aux lieux mêmes qui ont été témoins de ses curieuses investigations, de ses intéressantes découvertes.

« Mais vos rangs ne restent pas longtemps vides, et vous n'avez eu que l'embarras du choix pour combler ces lacunes. Vous avez appelé pour les associer à vos recherches, un jeune[3] érudit qui consacre une brillante position de fortune à explorer les régions du Nord, d'où il a rapporté de précieux matériaux sur l'histoire et les antiquités des peuples septentrionaux ; et tout récemment un vétéran de la science archéologique[4], un antiquaire connu par ses travaux sur le vieux Paris, dont le nom manquait à notre liste qu'il est venu compléter.

« Cependant le tableau des pertes que nous avons essuyées, me rappelle un devoir qui nous reste toujours à remplir

1. M. Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire.
2. M. Noël des Vergers.
3. M. le comte Paul Riant.
4. M. le baron de Guilhermy.

envers d'anciens confrères, que beaucoup d'entre vous n'ont pas connu et dont le souvenir semble même s'effacer peu à peu parmi nous. C'est en vain que des appels réitérés ont essayé de combler cette lacune si regrettable; des travaux importants, des occupations urgentes ont entravé la bonne volonté de ceux qui s'étaient chargés de ce pieux devoir envers ceux qui l'attendent depuis si longtemps. Permettez-moi donc, pour interrompre la prescription, si j'ose employer ce terme, de vous rappeler brièvement ceux que nous regrettons.

« C'est d'abord Duchalais, enlevé le 20 août 1854 et que notre président, en annonçant sa mort, signalait à la Société, comme un « de ses membres les plus zélés, un de « ceux qui ont pris à ses travaux la part la plus active, de « ceux enfin sur lesquels elle croyait pouvoir fonder les plus « belles espérances.... dans lequel nous perdions non-seu- « lement un confrère, mais un ami dévoué. » Mais si Duchalais attend encore la notice nécrologique qui lui est due, je dois me hâter de vous annoncer que celui d'entre vous dont l'amitié a cru pouvoir seule le louer dignement, m'a donné l'assurance, et il m'a autorisé à vous l'annoncer, qu'il s'acquitterait sous peu de cette tâche. — Je vous citerai ensuite MM. Le Bas et Lenormant, le premier, justement connu par l'impulsion qu'il a donnée à l'étude de l'épigraphie ; le second qui, par sa réputation, je ne dirai pas seulement européenne, mais universelle en quelque sorte, semblait personnifier l'archéologie. Si tous deux n'ont apporté qu'un faible contingent à nos publications, n'oublions pas l'éclat que jetaient sur notre liste des noms que nous étions fiers d'y inscrire. Je me garderai d'omettre le commandant De Lamarre qui, comme ces vaillants officiers de l'armée d'Afrique, dont nous possédons un des types les plus éminents parmi nous, se délassait des combats par l'étude de l'antiquité et ne déposait l'épée que pour prendre la plume ou le crayon. Je nommerai enfin M. de Beaulieu, longtemps notre doyen, qui, pendant trente ans, n'a pas cessé

de prendre part à nos travaux et à nos charges comme membre résidant, sans vouloir solliciter le titre d'honoraire auquel il avait tant de droits.

« Les notices nécrologiques occupent d'ailleurs une place honorable dans nos Mémoires qu'elles complètent : s'acquitter de cette tâche, c'est donc doublement travailler pour la Société, et c'est surtout par vos travaux, Messieurs, que vous l'avez élevée au degré de prospérité dont elle jouit actuellement, que vous lui avez acquis cette juste renommée que vous devez chercher à accroître encore. C'est là le point que je veux par-dessus tout signaler à votre attention pour y concentrer tous vos efforts ; et peut-être à cette occasion oserai-je ajouter quelques réflexions qui m'ont été suggérées à diverses reprises dans des entretiens familiers. Nous avons pris et nous prenons tous les jours les résolutions les plus sages, les mesures les plus utiles ; mais il est difficile d'en assurer l'exécution régulière, avec une organisation où la durée des fonctions est si courte. Réfléchissez donc à votre tour. Voyez si un Règlement qui remonte à plus de 30 ans répond aux besoins actuels, et s'il ne serait pas nécessaire de le modifier. Examinez d'un autre côté si tel qu'il est, n'est pas susceptible de recevoir une application qui satisfasse aux nouvelles exigences ; mais dans l'un et l'autre cas, soyez bien convaincus de cette vérité, que c'est dans l'observation rigoureuse de la loi, telle qu'elle existe, que se trouve le salut commun. Que chacun de vous se pénètre bien de l'esprit de ce code, qu'il remplisse en ce qui le concerne les obligations qui nous sont prescrites et vous verrez notre Société arriver à un état plus florissant encore. Suivez l'impulsion que ne peut manquer de vous donner mon successeur, qui, jeune encore, compterait parmi les plus anciens de la compagnie, si les devoirs d'une carrière publique ne l'en avaient éloigné et ne l'avaient arraché pendant des années à des études auxquelles il s'est empressé de revenir lorsqu'il s'est vu libre. Son érudition tout à la fois si profonde et si étendue, son zèle ardent pour la

science et ses autres qualités lui méritaient bien la distinction que vous lui avez décernée, et sous son habile direction, je m'efforcerai par mon zèle, de contribuer pour ma faible part aux progrès et à la prospérité d'une Société à laquelle je serai toujours redevable de mon titre le plus glorieux, l'honneur d'avoir été son président. »

M. de Barthélemy, président élu, remplace M. Michelant au fauteuil et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Je ne veux pas abuser des moments de la Compagnie en prenant la parole : il y aurait de ma part plus que de l'indiscrétion à venir vous entretenir longuement après l'allocution que vous venez d'entendre, qui résume si exactement l'histoire de la Société pendant l'année écoulée sous la présidence intelligente et dévouée de M. Michelant. Les paroles que mon savant ami a prononcées seront lues par nos nombreux associés correspondants avec autant d'intérêt que vous en avez éprouvé en les écoutant.

« Mais j'ai un devoir à remplir : c'est de vous prier d'agréer toute ma gratitude de la bienveillance avec laquelle vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour occuper une place à laquelle j'ai vu s'asseoir des confrères qui sont mes maîtres. Leur exactitude, leur zèle, leur grande expérience des débats académiques ne me permettent pas d'avoir l'ambition de les dépasser : tous mes efforts se borneront à tâcher de les imiter, et votre concours amical m'aidera, j'espère, à me tenir à la hauteur du rang que vous avez voulu que j'occupe une année parmi vous.

« Je crois être l'interprète fidèle de la Société en proposant de témoigner notre reconnaissance aux membres du bureau, et particulièrement à M. Michelant qui, malgré sa grande modestie, vous a laissé deviner tout ce qu'il a su faire pour l'honneur et la prospérité de la Compagnie ; à M. Guérin qui a été d'une exactitude exemplaire dans des fonctions

qui sont loin d'être une sinécure; à M. Nicard aux soins persévérants duquel nous devons d'avoir de l'ordre dans notre bibliothèque; à M. de La Villegille entre les mains de qui nos finances ne peuvent que prospérer : je propose à la Société de voter des remercîments au bureau sortant. »

Sur la proposition du président, la Société vote par acclamation des remercîments au bureau sortant.

Le Président annonce à la Compagnie la perte regrettable qu'elle vient de faire dans la personne de M. Noël des Vergers, membre résidant.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Bibliothécaire de l'école des Beaux-Arts qui prie la Société des Antiquaires de vouloir bien accorder la collection complète de ses publications à l'établissement qu'il dirige. Cette demande est accueillie favorablement par la Compagnie qui charge M. l'Archiviste de l'exécution de cette mesure.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Geslin qui sollicite la place de membre résidant vacante par le décès de M. Noël des Vergers. Les présentateurs sont MM. Michelant et Nicard. La commission chargée de faire le rapport sur cette candidature est composée de MM. de Longpérier, de Vogüé et Le Blant. M. Read, chef des travaux historiques à l'Hôtel de Ville, adresse une semblable demande : il a pour présentateurs MM. Bordier et Quicherat; les commissaires sont MM. de La Villegille, Nicard et de Guilhermy. M. Aubert, présenté par MM. Marion et de Barthélemy, se porte également candidat pour cette vacance. Les commissaires désignés sont MM. Quicherat, Bourquelot et Boutaric.

Travaux.

M. Grésy donne lecture du rapport de la commission

chargée d'examiner les titres de M. Givelet qui sollicite le titre d'associé correspondant. M. Givelet ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages est proclamé associé correspondant national à Reims (Marne).

M. de Witte fait la communication suivante sur une statuette d'Hercule avec vêtement d'or :

« La statuette de bronze que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux des membres de la Société est de travail étrusque; elle représente Hercule. Une particularité très-remarquable qui mérite d'être signalée est le petit vêtement d'or qui, dans les temps anciens, y a été ajouté; ce vêtement recouvre le ventre et une partie de la poitrine; de petits clous d'or le fixent par devant et laissent une assez large ouverture par derrière, parce que la feuille d'or n'a pas assez d'ampleur; les deux extrémités en sont réunies au moyen de broches et de crochets d'or. Une corde formée par des fils d'or tordus a été mise dans les deux mains. Cette corde passe par-dessus la tête et se rattache par derrière à la feuille d'or qui a été employée pour vêtir le héros. A cette occasion je rappellerai qu'en 1859, un savant ami et confrère, M. Adrien de Longpérier, a fait une communication sur les *statues de divinités avec ornements ajoutés après coup*[1]. Entre autres exemples cités par M. de Longpérier, un des plus remarquables et des plus importants par rapport à l'ornementation postérieure à la fabrication est la grande figure de la Fortune, conservée au Musée du Louvre. Cette figure de bronze de 75 centimètres de hauteur a été entièrement revêtue de lames d'argent minces sur lesquelles on a dessiné des ornements dorés. La statue dont on voit plusieurs parties aux endroits où les lames se soulèvent est d'un bon travail; mais l'enveloppe en altère toutes les formes. « Ce n'est pas là certainement l'œuvre d'un artiste, » ajoute M. de Longpérier, « et on est en droit de penser

1. *Bull. de la Société imp. des antiquaires de France*, 1859, p. 98.



Statuette d'Hercule avec vêtement d'or.

« qu'un pieux adorateur a eu la singulière idée d'habiller « richement la divinité qui lui avait été favorable. »

« Plusieurs inscriptions antiques font mention de ces sortes de dons offerts aux dieux et de ces ornements après coup. Celles que M. de Longpérier a recueillies sont extrêmement curieuses; elles fournissent les détails d'où il résulte que l'usage de ces sortes d'offrandes était assez répandu.

« Quant à la statuette que nous examinons, elle nous montre un exemple des plus remarquables de ce zèle religieux qui faisait attribuer aux simulacres des divinités et des héros des objets faits de métaux de prix. Cette statuette représente *Hercule* nu, la peau de lion sur le bras gauche, dans l'action de combattre. Le petit vêtement d'or de travail étrusque, comme la statuette, a été ajouté après coup, je l'ai déjà dit. D'un Hercule combattant qui dans l'origine tenait d'une main la massue et peut-être de l'autre l'arc, on a voulu faire un Hercule conduit par ordre de Busiris à l'autel de Jupiter pour y être immolé et figuré au moment où il brise les liens qui le retenaient enchaîné. Mais l'attitude du héros, les mouvements de ses bras et surtout la présence de la peau de lion sur le bras gauche sont en opposition avec ce fait mythologique. Parmi les monuments qui représentent Hercule enchaîné, le plus remarquable est une charmante *amphore-pélique* de Nola qui après avoir fait partie de la collection Durand[1] a passé dans celle de M. Pankoucke et se trouve aujourd'hui dans la collection de M. le commandant Oppermann. On y voit Hercule, la peau de lion sur la tête, armé de l'arc, du carquois et de la massue, les mains liées et conduit par un esclave éthiopien[2].

« J'ai voulu me rendre compte de l'usage auquel avait pu être employée la plaque d'or qui sert de vêtement à Hercule avant d'avoir été consacrée au héros. Après un examen attentif, j'ai cru un instant que ce pouvait être une grande

1. *Cat. Durand*, n° 306.
2. *Arch. Zeitung*, 1865, pl. CCI.

boucle d'oreille dont la coque formée par la réunion de deux feuilles d'or soudées l'une à l'autre aurait été ouverte et aplatie. Plus tard, en y réfléchissant, j'ai pensé que c'est peut-être la partie supérieure d'une grande fibule d'or; les ornements en forme de petits globules conviennent aussi bien à une boucle d'oreille qu'à une fibule; mais l'ouverture découpée qu'on observe par derrière sur la statuette me semble indiquer l'ouverture d'une fibule, la place où vient se rattacher l'aiguille. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il me semble positif que la plaque d'or est un bijou à l'usage des femmes. »

M. Vallet de Viriville commence la seconde lecture de son mémoire sur les bagues mentionnées au procès de Jeanne Darc comme portées habituellement par l'héroïne.

Séance du 16 janvier.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. Egger, au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. de La Saussaye qui demande à passer membre honoraire, lit un rapport à la suite duquel M. de La Saussaye, ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, obtient le titre qu'il sollicite.

M. de Longpérier lit au nom de la commission un rapport sur la candidature au titre d'associé correspondant étranger de M. Wilhelm Henzen, secrétaire de l'Institut archéologique de Rome. On procède au scrutin; M. Henzen ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé associé correspondant étranger, à Rome.

MM. Egger, de Longpérier, Huillard Bréholles, lisent ensuite les rapports dont ils sont chargés par les commissions qui ont examiné les titres de MM. Ernest Roschach,

archiviste de la ville de Toulouse; Lagrèze-Fossat, de Moissac; et Rosenzweig, archiviste du Morbihan; les candidats ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages sont proclamés associés correspondants nationaux savoir : M. Roschach à Toulouse (Haute-Garonne); M. Lagrèze-Fossat à Moissac (Tarn-et-Garonne) et M. Rosenzweig à Vannes (Morbihan.)

M. Boutaric donne communication de deux actes de 1322, trouvés par lui dans les archives du Parlement et relatifs à une transaction entre les héritiers de N. de Bonneval, bourgeois d'Orléans, et le vicomte de la Lomagne, neveu de Clément IV, au sujet du tombeau de ce pape exécuté par les premiers dans l'église d'Uzès. Cette communication donne lieu à diverses observations à la suite desquelles M. Boutaric est prié de rédiger un mémoire détaillé sur cette curieuse découverte.

M. Le Blant donne lecture de la notice suivante :

« Un recueil périodique de création récente, l'*Intermédiaire*, demande à ses lecteurs l'explication d'une épitaphe difficile à comprendre. Je n'entretiendrais pas notre Société de la question posée, ni de la solution, s'il ne devait en ressortir une preuve nouvelle du danger que présentent les restaurations épigraphiques, abandonnées à des mains inhabiles.

« Bien des inscriptions ont été rendues indéchiffrables par ceux qui, pour les rendre plus lisibles, ont marqué de rouge les caractère qu'ils croyaient y voir. Maffei se plaignait, il y a près de cent ans, de défigurations qu'avaient ainsi subies des monuments du musée de Florence. Sous le pinceau qui devait faire ressortir le texte de quelques marbres grecs, de bizarres substitutions de lettres et de syllabes s'étaient produites, et Maffei hésitait à reconnaître, dans leur état nouveau, des légendes qu'il avait vues et copiées quelques mois auparavant[1]. Au Capitole, au Vatican, Marini signalait plus tard le même vice. « En croyant rendre les

1. *Ars critica lapidaria*, p. 105.

monuments plus lisibles, on a souvent, écrivait-il, rendu impossible de les déchiffrer [1].

« Je me suis longtemps arrêté, pour ma part, et non sans étonnement, au début de mes études, devant le seul exemplaire existant des épitaphes chrétiennes antiques de Paris, et qui placé à une certaine hauteur, laissait confondre, avec la lettre réelle, les traits rouges dont on l'avait surchargé.

« Quelque dommage qu'aient subi tous ces marbres, il doit en être peu qui aient autant souffert d'une restauration maladroite, que l'épitaphe à laquelle l'*Intermédiaire* consacre les lignes suivantes :

INSCRIPTION BIZARRE.

« Que signifie cette inscription certifiée conforme :

DEXICIDE. SERRARVO CORRES DE
CORPORE. SVMPTV. REDDIDUM
QUOD. VALCAS. VIVIFICATE DEO
SPVS ASTRA. PETIT LETI. NIL IURA
NOCESIT : AVSTER. MEI DEUS

« L'original se trouve dans l'église de Saint-Maximin à « Metz, à gauche de l'autel du collatéral droit. L'inscription « est gravée en relief dans un parallélogramme rectangu- « laire, creux de quelques centimètres ; le caractère est la « capitale romaine. La première ligne tout entière et çà et « là quelques lettres ont disparu ; elles ont été restituées par « le décorateur qui a peint la chapelle, dans ces dernières « années [2] »

« Si défigurée qu'ait été cette légende, la lecture va cependant de soi. Ce petit texte n'est en effet que la reproduction des trois premiers vers d'une épitaphe célèbre que nous a con-

1. *Fratelli Arvali*, p. 240.
2. *L'Intermédiaire*, T. II, n° 648.

servée Jean le Diacre [1] et dont les cryptes vaticanes possédent encore deux débris [2], l'inscription tumulaire de saint-Grégoire le Grand :

SVSCIPE TERRA TUO CORPVS DE CORPORE SVMPTVM
REDDERE QVOD VALEAS VIVIFICANTE DEO
SPIRITVS ASTRA PETIT LETHI NIL IVRA VALEBVNT etc.

Un seul mot, NOCEBVNT au lieu de VALEBVNT, a été changé dans ces vers. Cette variante au texte de Jean le Diacre se remarque également dans une copie faite, selon toute apparence, sur le marbre original et que donne un manuscrit antique, le *Codex Palatinus*[3].

« Comme quelques autres inscriptions célèbres, la légende funéraire de saint Grégoire-le-Grand a été copiée, aux temps anciens, par les compositeurs d'épitaphes [4]. Je n'ai point vu la pierre de Metz et je n'en saurais dire l'âge. Si toutefois, comme il me semble tout d'abord, le monument n'est pas d'une époque ancienne, il nous montrerait que la vieille coutume de copier les épitaphes connues a survécu à l'antiquité. C'est ainsi que nous retrouvons, à Nevers, en tête d'une inscription datée de 1602, ces vers épigraphiques de Fortunat [5] :

QVISQVIS AB OCCASV PROPERAS HIC QVISQVIS AB
ORTV CORPVS IN HOC TVMVLO QVOD
VENERERIS HABES.

1. *Vita S. Gregorii magni*, L. IV, c. 69.
2. Sarte et Settele, *Appendix ad Dionysii opus de Vaticanis cryptis*, p. 81 et pl. XXIX.
3. Gruter, 1175, c. Cf. *mes Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 182. J'avais quelque embarras à dire laquelle des deux leçons doit être préférée. Si VALEBVNT a, de son côté, l'autorité de la transcription de Jean le Diacre, NOCEBVNT que donne le *codex Palatinus* me semble excellent, pour se lire à la fois dans une inscription de Trèves et dans un double passage des Actes des Martyrs (*Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 396 et 769.)
4. *Ins. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 185, 186.
5. *Ibid.* t. I, p. 28.



« La légende funéraire de saint Grégoire-le-Grand ne nous aide point à lire les derniers mots inscrits sur la pierre de Metz : AVSTER MEI DEVS. Peut-être y faut-il voir, d'après une formule fréquente dans les livres saints : *Adjutor mihi Deus*. 1. »

Cette lecture donne lieu à quelques observations de plusieurs membres, à la suite desquelles M. Prost propose de demander à Metz une copie aussi exacte que possible de l'inscription de Saint-Maximin.

M. Chabouillet continue la première lecture de son *Mémoire sur la déesse Epona*.

Séance du 23 janvier.

Présidence de M. A. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. le baron de Witte, demande au nom de M. Gerhard, de Berlin, l'échange du Bulletin avec celui de la Société archéologique de Berlin. Cet échange est accordé.

M. Alexandre Bertrand prie son confrère M. de Longpérier de présenter à la Société quelques bronzes antiques, qui viennent d'être recueillis dans les terrains d'une colline située près de Pérouse, et qui appartiennent à M. d'Ancona. — M. de Longpérier, pour se conformer au désir ainsi exprimé, examine, séance tenante, l'envoi fait à M. Bertrand sans aucune autre indication, et qui se compose des objets suivants :

— Deux figurines de femmes, hautes, l'une de 21 cent., l'autre de 20 centimètres.

— Cinq fibules à ressort.

— Trois bagues, dont une à chaton oblong portant en creux une figure d'animal ailé.

— Deux pointes de lance.

1. *Psalm.* XVII, 3; CXVII, 6, 7. *Hebr.* XIII, 6, etc.

— Une pointe de flèche.

— Trois as romains, dont un offre le monogramme de la famille Plautia, un autre le monogramme de la famille Matia; le troisième fruste. Ces monnaies paraissent appartenir au IIIe siècle avant notre ère. Mais leur date ne se rapporte pas à celle des figurines qui sont plus anciennes.

« Tous ces objets sont complétement privés de patine, sans que pour cela leur authenticité puisse être en aucune façon révoquée en doute. Leur aspect tient à la nature du sol dans lequel ils ont été enfouis.

« L'état, le style, le mode de fabrication des deux statuettes, ajoute M. de Longpérier, rappellent d'une manière frappante tous les caractères d'une série de bronzes pérugins récemment acquise par le Musée de Florence et que j'ai pu examiner au mois de mars 1866. Même couleur du métal ; même poids considérable.

« Les deux figurines de femmes sont vêtues d'une tunique très-longue sur laquelle sont tracées à la pointe, ou plutôt imprimées, des imbrications, et qui est fortement serrée par une ceinture. Le bas de cette tunique est en outre décoré d'une large bordure chargée d'ornements qui diffèrent dans les deux vêtements. L'une des bordures présente une série d'S opposés deux à deux ; l'autre une rangée de nœuds ou fleurons.

« Les deux personnages ont les cheveux tombant sur le dos, avec deux longues tresses descendant sur la poitrine ; une des femmes tient ces tresses dans ses mains appliquées contre son corps ; l'autre porte deux tiges, aujourd'hui brisées, et qui semblent indiquer deux flambeaux, en forme de cierge.

« Ces figurines sont fort intéressantes ; elles appartiennent à l'ancien art étrusque, et les ornements qu'elles présentent se rattachent à ceux qui ont été étudiés sur les monuments phéniciens et cypriotes.

« Les pieds, suivant l'ancien mode oriental adopté en Étrurie, conservent les jets de la fonte, lesquels ont été régularisés et utilisés pour le montage. »

M. Le Blant revenant sur la communication qu'il a faite à la séance précédente, ajoute ce qui suit :

« Une note qui m'est remise de la part de M. Lorrain, auquel notre confrère, M. Prost, avait communiqué ma restitution, m'apprend que les fautes contenues dans l'épitaphe de Metz, ne sont pas toutes de la main de celui qui l'a restaurée : REDDIDVM, VALCAS, NOCESIT, AVSTER sont du fait du graveur lui-même. L'épitaphe de saint Grégoire-le-Grand était, en ce cas, destinée à souffrir singulièrement par ceux qui devaient la reproduire. Un sarcophage d'Orta, cité par Marini et par Sarti (*Append. ad opus Dionysii de Vatic. Crypt.* p. 82 ; *Arvali*, p. 492), donne en effet, sous cette forme barbare, les deux premiers vers de notre légende :

RPO
† SVSCIPE TERRA TVO CORPVS ΔE CORE SVMTA
RETΔER COT BALEAS BIBIFICANTE ΔS

DS et SUMTA valent presque les fautes de l'inscription de Metz. »

M. Vallet de Viriville continue la lecture de son Mémoire sur les *Anneaux de Jeanne Darc*.

Séance du 6 février.

Présidence de M. A. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Allmer, associé correspondant à Lyon, qui envoie une inscription taurobolique trouvée à Valence, avec un commentaire sur le texte de cette inscription. Cette lettre est renvoyée à

l'examen de M. Creuly, qui est chargé de faire un rapport à la Société.

Le président donne également lecture d'une lettre de M. Leguay qui sollicite le titre d'associé correspondant à Saint-Maur. Les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Vallet de Viriville. La commission désignée pour examiner les titres du candidat se compose de MM. Bertrand, Cocheris et Gaucheraud.

Travaux.

M. Michélant lit au nom de la Commission de publication un rapport qui conclut à l'impression du mémoire de M. d'Arbois de Jubainville, sur un temps de la conjugaison celtique. Les conclusions de la commission sont adoptées au scrutin.

M. de Guilhermy lit également un rapport qui conclut à l'impression du mémoire de M. Grésy sur l'inventaire de Florimont Robertet. Les conclusions sont adoptées au scrutin.

MM. Michelant et Chabouillet lisent successivement au nom des commissions chargées d'examiner les titres de M. X. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, et Laurent, conservateur du musée de la ville d'Epinal, candidats au titre d'associé correspondant, un rapport tendant à leur admission. On procède au scrutin, et MM. X. Mossmann et Laurent ayant obtenu chacun la majorité voulue par le règlement sont proclamés associés correspondants nationaux, le premier à Colmar (Haut-Rhin), et le second à Épinal (Vosges).

La compagnie consultée par le président pour désigner le jour auquel il sera procédé au remplacement de M. de La Saussaye, passé membre honoraire, décide que l'élection aura lieu à la première séance d'avril.

Sur l'avis donné par M. Read, chef de la section des travaux historiques de la ville de Paris, la commission des

antiquités est priée de se réunir pour visiter les substructions gallo-romaines découvertes dans la Cité.

M. de Longpérier présente à la Société le dessin photographique d'une grande coupe profonde, de terre rouge, avec ornements en relief (environ 22 centimètres de diamètre). « Ce vase, dit M. de Longpérier, fabriqué dans la Gaule, a été trouvé à Lisieux, par suite d'une fouille pratiquée chez M. Augustin Delaporte à qui il appartient. Ce qui le rend tout particulièrement curieux et le distingue de tant d'autres vases de la même forme et de la même époque qui se voient dans les collections archéologiques, c'est qu'il a été cassé et raccommodé dans l'antiquité même. La fracture avait emporté dans la moitié inférieure de la panse un grand morceau en forme de coquille. Ce morceau a été rattaché à l'aide de quatre agrafes de bronze cylindriques, fort longues, et posées à cheval sur la cassure. Ces agrafes sont régulièrement placées, en face l'une de l'autre, de façon à former une croix.

« L'art de rattacher les vaisseaux de terre remonte à une antiquité respectable. On connaît dans la plupart des grandes collections des coupes peintes dont le pied séparé du vase par un accident a été boulonné à l'aide d'une broche de bronze qui le traverse verticalement. On comprend que l'on ait pris cette peine lorsqu'il s'agissait de coupes peintes par des artistes habiles, comme, par exemple, celles qui sont signées de Charitæus et de Brygus, dans la galerie du Louvre. On comprend encore mieux qu'on se soit appliqué à attacher, à l'aide de quatre agrafes de bronze, un pied à la magnifique amphore du Louvre qui représente Hercule enchaînant Cerbère. Je crois même, que dans ce dernier cas l'opération était d'autant plus nécessaire que le pied primitif avait dû être totalement détruit à une époque très-voisine de la fabrication de ce vase si parfaitement réussi. L'amphore a été certainement peinte par Andocide, artiste dont le style est très-caractérisé, et qui signait sur le pied des vases ; or le pied rattaché ne porte pas de signature,

et cependant il appartient à la même époque que l'amphore, et doit avoir remplacé le pied primitif après un court espace de temps.

« Un des exemples les plus curieux de raccommodage de vases peints nous est fourni par un *stamnus* du musée Grégorien représentant Hercule et Minerve ; comme pour le vase de Lisieux, la fracture avait emporté un morceau de la panse détaché en coquille, qui a été soigneusement remplacé par une portion de coupe représentant un banquet. Cette pièce, fixée à l'aide de quatre crampons de bronze est très-soigneusement ajustée et forme une sorte de bouclier pour la Minerve (Voir Ed. Gerhard, *Auserl. griechische Vasenbild.*, 1843, t. II, pl. CXLV). La coupe rouge de Lisieux n'est pas restaurée avec tant d'art ; la pièce qu'elle porte fait saillie, mais il est curieux de constater que nos pères n'ont pas attendu l'invention de la faïence pour introduire le raccommodage des ustensiles de terre dans leur économie domestique. »

Séance du 13 février.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Léon Heuzey, professeur d'histoire et d'archéologie à l'Ecole impériale des Beaux-Arts, qui sollicite la place de membre résidant laissée vacante par la nomination de M. de La Saussaye comme membre honoraire. Les présentateurs sont MM. Brunet de Presle et Bertrand. La commission chargée d'examiner les titres du candidat est composée de MM. Villot, Grésy et Guérin.

Le président lit également une lettre de M. Devals aîné, de Montauban, qui sollicite le titre d'associé correspondant

national. Les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Bertrand. La commission chargée de faire le rapport sur cette candidature se compose de MM. Marion, Le Blant et Creuly.

Travaux.

M. de La Villegille, trésorier, lit le rapport annuel sur sa gestion pendant l'exercice précédent, et rend compte de l'état des finances de la Société. Ce travail est renvoyé à l'examen de la commission des fonds.

M. Egger communique à la Société, d'après une copie extraite des papiers de Peiresc, l'inscription grecque dont le texte suit, et dont on ne connaissait jusqu'ici qu'un texte mal copié sur la plaque de bronze originale, provenant de Marseille, où elle fut découverte vers 1590. Dans une séance du Congrès scientifique, tenue à Aix en décembre 1866, M. Egger a lu sur cette inscription un mémoire qui sera imprimé intégralement parmi les actes de ce Congrès. Il n'en donne ici que le texte, en caractères majuscules et en caractères courants, avec une traduction française dont la justification se trouve dans son mémoire.

Κ]ΛΕΥΔΗΜΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
ΓΕΡΑΙΤΕΡΟΣ ΝΙΚΗΣΑΣ
ΕΦΗΒΟΥΣ ΕΥΤΑΞΙΑΙ
ΚΑΙ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ ΔΙΣ.

Κλεύδημος Διονυσίου
Γεραίτερος νικήσας
Ἐφήβους εὐταξίᾳ
Καὶ γυμνασιαρχήσας δίς.

Traduction française.

« Cleudémus, fils de Dionysius, de la classe des [éphè-

bes] vétérans, qui a remporté le prix de la bonne tenue parmi les éphèbes, et qui a deux fois exercé les fonctions de chef du gymnase. »

M. Arthur Demarsy, associé correspondant national lit la note suivante sur un sceau de la commune de Long :

« Je demanderai la permission de présenter à la Société une matrice de sceau en cuivre qui offre un type peu fréquent parmi les sceaux communaux. C'est celui de Long en Ponthieu portant les armes du seigneur [1].



« Ce sceau orbiculaire porte un écusson placé au centre d'un encadrement gothique hexagonal dans lequel se trouvent un dragon et quatre oiseaux. Cet écusson est chargé de trois écus de vair. La légende placée dans un cordon, porte ces mots, en capitales gothiques : ✠ SEEL . DE LE KEMVNAVTE . DE . LONC.

« On n'a pas de renseignements sur l'établissement de la

1. Canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, arrondissement d'Abbeville (Somme).

communauté de Long, mais outre la matrice que nous signalons, des aveux de 1386, cités par M. l'abbé Delgore[1], constatent que Long avait obtenu, puis perdu des franchises qui furent rétablies en 1379. On y trouve intercalés des extraits de la charte communale accordée à cette époque et dont le texte original est perdu. L'article 15 était conçu à peu près en ces termes et reproduisait sans doute les dispositions de l'ancienne charte.

« Il peut et doit y avoir au dit Long scel grand et petit « *aux armes de Long*, et dont les dits échevins ont la garde « et scellent d'iceux tout ce quy est fait et passé devant « eux, avec salaires raisonnables qu'ils en recoivent, en- « semble des chirográphes, contrats, procurations et actes « de justice à eux afférents[2].

« Toutefois le type et les caractères du sceau que nous venons de décrire ne peuvent le faire placer à cette date, et nous devons, grâce aussi à l'écusson qui y est gravé, le reporter à cent ans en arrière, c'est-à-dire à la dernière moitié du treizième siècle.

« En effet, l'écusson placé sur le sceau porte les armes de la famille de Fontaines, dont les membres ont eu aux douzième et treizième siècles le titre de seigneurs de Long, et portaient *d'or à trois écussons de vair*.

« Le plus ancien personnage de cette famille ayant possédé les seigneuries de Long et de Longpré fut Alaume de Fontaines, maieur d'Abbeville en 1185, mort en Palestine en 1205, et Jeanne, fille d'Eustache de Fontaines, les apporta vers 1301 à la maison de Cresecques par son mariage avec Jean de Cresecques, chambellan du roi[3]. C'est donc

1. Notice sur Long et Longpré-les Corps Saints et sur leur commune seigneurie. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.* T. XVII, p. 366. 1860. Ces aveux appartenaient alors à M. de Boubers.

2. *Idem*, p. 369.

3. R. de Belleval. Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu, 1061-1864. T. I, p. 122-124 art. *Fontaines* et T. II, p. 78 art. *Creseques*. La sei-

entre ces deux dates, et de préférence à la fin du treizième siècle qu'on peut placer ce sceau[1]. »

M. Chabouillet continue la première lecture de son mémoire *sur la déesse Epona*.

Séance du 20 février.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre adressée par M. l'abbé Bock, chanoine honoraire à Cologne, qui sollicite le titre d'associé correspondant étranger. Les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Marion. La commission chargée d'examiner cette candidature est composée de MM. Nicard, Vallet de Viriville et de Guilhermy.

Travaux.

M. Vallet de Viriville prend la parole pour prier la compagnie de s'associer aux démarches qui sont faites par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et le Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, pour conserver à la France les statues des princes de la maison de Plantagenet, qui se trouvent dans la chapelle de Fontevrault et dont l'Angleterre avait demandé la cession. La société décide à l'unanimité qu'elle s'associe au vœu exprimé par M. Vallet de Viriville et charge le président d'en transmettre l'expression à S. E. le ministre de l'instruction publique.

gneurie de Long est restée dans cette dernière famille jusqu'en 1462 environ.

1. Cette matrice qui m'appartient, a été achetée par mon père à Abbeville vers 1854.



M. Creuly présente une balance antique, dite romaine, trouvée à Baignaux, canton d'Orgères (Eure-et-Loire). A cette occasion, il entre dans des détails curieux sur le pied romain et le pied gaulois. Sur la demande de la Compagnie, il promet de rédiger un travail complet, qui sera destiné à figurer dans le recueil des mémoires de la société.

A la suite de cette communication, M. Creuly donne lecture de la notice qui suit :

« J'ai l'honneur d'appeler l'attention de la compagnie sur une importante inscription romaine, trouvée dans le sud de notre province africaine de l'est, et deux fois déjà publiée, d'après deux copies différentes, dans le recueil des mémoires de la société archéologique de Constantine, savoir, page 156 du volume de 1865, et page 22 du tome X, 1866, qui vient de nous être envoyé.

« M. J. Marchand, directeur de l'école communale et bibliothécaire de la Société archéologique, à Constantine, avait essayé, avec peu de bonheur, d'interpréter une partie du texte de 1865 : il supposait le monument du règne de Caracalla, attribution incompatible avec le titre de *sarmatique* donné à l'empereur régnant. La nouvelle copie, où se lit deux fois le nom de Commode, est venue remettre cet intelligent, mais encore jeune épigraphiste, dans le droit chemin. Il a, de plus, parfaitement compris, cette fois, qu'il s'agissait de l'établissement d'un poste de surveillance pour la sûreté de la route du Sahara. Mais ce qui lui fera le plus d'honneur, si sa découverte se confirme, c'est d'avoir su reconnaître dans les lignes très-frustes à la fin de l'inscription, le vieux Gordien d'Afrique, ce proconsul octogénaire qui, l'an 237, fut suscité contre Maximin par la jeunesse romaine de Tysdrus, et qui se trouvera ainsi avoir occupé, à une époque plus ancienne d'au moins quarante-cinq ans, le poste éminent de légat impérial propréteur de Numidie, fait historique considérable que rien jusqu'ici n'avait pu faire pressentir.

« Pour rendre plus saisissable ce que j'ai à dire sur le

monument dont il est question, je commencerai par transcrire une des copies (celle de 1866, qui paraît être un véritable fac-simile); j'y introduirai, toutefois, les leçons de la copie antérieure là où elles semblent préférables, ainsi que les restitutions commandées par la teneur du document et par l'étendue de ses lacunes; ensuite je présenterai quelques observations ayant pour objet soit de justifier mes interprétations, soit d'indiquer les points sur lesquels il y a lieu de conserver des doutes et de provoquer de nouveaux éclaircissements.

IMP·CAES[M]AV[REL]
[C]OMMO[D]O·ANTONI
NO·PIO·FELICE·AVC·[C]ER
SARM·BRIT·NNC[P·M]P·P
TRIB·[POTE]·XVI·COS·V[I]
BVRCVM·COMMODI
ANVM·[SP]EC[V]LATO
RVM·INTER·DVAS·VI
AS·AD·SALVTE[M]COMME
ANTVM·NOVA·TVTE[L]
A·CONSTITVI·IVSSIT
VS·CORDI
VS·LEC·AVC·PR·PR
A AGEN

Imperatore Caesare Marco Aurelio Commodo Antonino Pio Felici Augusto Germanico Sarmatico Britannico, ponti-

fice maximo, patre patriae, tribunicia potestate XVI, consule VI, burgum Commodianum speculatorum inter duas vias, ad salutem commeantium, nova tutela constitui jussit.... us Gordianus.... us legatus Augusti pro praetore.... curam agente....

« La puissance tribunitienne est marquée XIII dans la nouvelle copie et XVI dans l'autre : on verra plus loin pourquoi j'ai donné la préférence à cette dernière indication, en attendant qu'elle ait pu être contrôlée sur le monument.

« J'ai dû aussi préférer le *speculatorum* de l'ancienne copie au *speculatorium* adopté par M. Marchand. Ce dernier mot, en effet, est un qualificatif essentiel qui ne pourrait logiquement céder la place près de son substantif *burgum*, à l'épithète accessoire *Commodianum*. D'ailleurs nous connaissons, par le n° 1647 des Inscriptions de l'Algérie, un *burgus speculatorum Antoninianorum* construit sous Antonin Caracalla comme celui-ci sous Commode. Ces deux postes, situés sur des points très-voisins l'un de l'autre, et voisins aussi de Lambèse, où résidait, avec le légat impérial, la 3e légion Auguste, étaient certainement occupés par les *speculatores* légionnaires, qui figurent dans plusieurs des inscriptions trouvées parmi les ruines de l'ancien chef-lieu, redevenu célèbre de nos jours, sous le nom vulgaire de Lambessa.

« Quant au sens du mot *burgus*, dérivé sans doute de πύργος, il faut se garder de réduire ce genre de forteresse à la petite importance d'une simple tour. On donnait ce nom aux postes militaires, plus au moins considérables, établis sur les frontières des possessions romaines, en réservant celui de *castellum* aux centres de population, situés sur des points naturellement défensifs, qu'ils fussent ou non protégés par des murs. Il y avait en Afrique des *burgus* qui étaient de véritables camps, par leur forme et leur étendue : tels sont ceux que décrivent les voyageurs Lyon et Barth, établissements d'un hectare au moins, percés de 4 portes,

flanqués de 8 tours, et si solidement bâtis, que l'un d'eux, celui de Bondjem, dans la Tripolitaine, est encore debout aujourd'hui. C'est du reste une erreur de croire que le mot appartienne exclusivement à la basse latinité, puisque nous l'avons ici sur un monument du second siècle.

« Le savant algérien que j'ai déjà nommé plusieurs fois, fait suivre le mot *tutela* des verbes *poni ac institui :* je ne crois pas que la place comporte autant de lettres, mais il y a une autre objection : le verbe *poni* qui est d'usage ainsi que *fieri* pour un autel, une stèle funéraire, une statue, ne peut évidemment pas s'appliquer à la construction d'une forteresse. En outre, le texte de 1865, veut qu'on lise *constitui* et non pas *institui.*

« J'arrive aux quatre lignes finales, dont les lacunes ne m'ont point paru devoir être remplies, quant à présent. On voit, il est vrai, que ces lignes mentionnent un Gordien, légat impérial propréteur sous Commode, et il est permis, pourvu qu'il y ait accord d'époques et d'âges, de l'identifier provisoirement avec le vieil empereur de ce nom, honneur qu'aucun personnage connu ne semble pouvoir lui disputer. Mais aller plus loin, fixer dès à présent le prénom, le nom de famille, ajouter un deuxième surnom, d'après de simples probabilités, ce serait faire dire à notre inscription ce qu'elle démentirait peut-être, si l'on parvenait à la mieux déchiffrer. Attendons qu'elle n'ait plus rien à nous apprendre; l'histoire elle-même impose cette réserve[1].

« L'auteur de la vie des Gordiens, Capitolinus, qui écrivait moins d'un siècle après le plus ancien des trois, nous apprend sur cette famille des faits intéressants, qui auraient

1. Nous avions déjà, dans trois des inscriptions d'Algérie publiées par M. Léon Renier, un Gordien légat propréteur de Numidie. Ce personnage, dont l'époque n'est pas indiquée explicitement, s'appelait *Tiberius Claudius Gordianus*, avec ce seul surnom, tandis que la nouvelle inscription semble présenter, après le groupe GORDIA, non-seulement la place nécessaire pour la terminaison de ce mot, mais encore celle d'un second surnom en *us*. Ce fait est une présomption favorable à l'empereur du même nom.

besoin d'un bon commentaire. Le vieux Gordien, dit-il, était né de Maecius Marullus, descendant des Gracques, et d'Ulpia Gordiana, qui tenait à la famille de Trajan : son père, un de ses grands-pères, un de ses bisaïeuls, son beau-père, les deux grands-pères de sa femme et deux de ses arrière-grands-pères avaient été consuls. Toutefois, son illustration résultait principalement de ce qu'il portait le surnom des Scipions, *Africanus*, de ce qu'il avait aussi toujours porté celui des Antonins, de ce qu'il possédait la maison de Pompée dans Rome; enfin, de ce qu'il avait fait reconnaître son fils, dans le sénat, sous le nom d'*Antonius*, toutes choses qui dénotaient les grandes alliances de sa famille. De plus, il avait épousé Fabia Orestilla, descendante d'Antonin-le-Pieux et, par suite, lorsqu'il déclara la naissance de son fils, dans les bureaux de la trésorerie, suivant la coutume romaine, il le fit inscrire au registre de l'état civil sous le nom d'Antonin. Si ces notes de l'historien n'éclaircissent pas entièrement la question, au moins nous montrent-elles que les Gordiens, comme en général toute la grande aristocratie romaine, avaient droit de se glorifier d'une de ces longues kyrielles d'aïeux dont l'épigraphie nous donne plus d'un exemple, notamment le n° 2761 d'Orelli, où l'on voit, pour un seul personnage, 34 noms divers au nombre desquels 13 *gentilicia*.

« C'est ainsi sans doute que Gordien le père put, à certaines époques et pour certaines circonstances, laisser de côté son *gentilicium* paternel *Maecius* pour prendre, par un choix arbitraire entre les noms appartenant à sa famille, ceux de *M. Antonius Gordianus Africanus*[1] qu'on lit aux légendes des médailles, et qu'on est tenté d'appliquer à notre inscription, dans le cadre de laquelle ils entreraient convenablement. Mais, je le répète, il faut attendre de nouvelles informations avant de sanctionner ces conjectures, car les

1. Les légendes du fils comme du père portent M. ANT. GORDIANUS AFR, et, à la rigueur on pourrait lire *Maecius Antoninus*, etc.

monuments nous apportent souvent des révélations tout-à-fait imprévues[1].

« Si le gentilicium *Antonius*, qui, selon les probabilités, devait se lire avant le surnom *Gordianus*, dans notre inscription, est, malgré tout, un des points sur lesquels il convient de consulter à nouveau la pierre, avec la plus grande attention, il n'importe pas moins de contrôler le surnom *Africanus* qu'on est porté à lire à la suite du premier[2]. Dans le cas, en effet, où l'on constaterait d'une manière certaine la présence d'une telle dénomination, il en résulterait que la conjecture qui lui donnait pour origine un héritage des Scipions, plutôt que le nom de la province où l'empire avait été donné aux Gordiens, conjecture née dans l'antiquité, adoptée par quelques numismatistes, mais repoussée par Eckhel, deviendrait une vérité d'autant plus intéressante qu'elle confirmerait l'identité du légat de Numidie avec le proconsul d'Afrique.

« Cette identité peut-elle, d'ailleurs, se concilier avec les dates? C'est la question par laquelle je termine.

« Gordien était âgé de 80 ans, *jam octogenarius* dit Capitolin, lorsqu'il fut élevé à l'Empire, et l'on était alors à l'année 237. Il avait été deux fois consul, à titre de subrogé, la deuxième avec Alexandre Sévère, probablement en 229; la première avec Caracalla, en 202 au plus tôt. Nous sommes encore loin de l'année 192, qui est la date de l'inscription, si réellement elle porte le chiffre XVI préférable au chiffre XIII parce que la difficulté est moindre. Or, les gouverneurs de Numidie, alors commandants militaires, arrivaient en bien peu de temps au consulat. On a la preuve écrite sur la pierre, qu'une moitié de ces personnages

1. Témoin une inscription inédite, de Bordeaux, dans laquelle le 3ᵉ Gordien est appelé *M. Antonius Gordianus.... Africanus*, en toutes lettres, avec intercalation du surnom inattendu, *Romanus*.

2. M. Marchand restitue à cette place *Marcelli filius*, *Marcelli* étant là pour *Marulli*. Cette restitution est inadmissible attendu que la filiation n'est pas d'usage dans les monuments de l'espèce.

étaient consuls désignés dans leur 3ᵉ et dernière année de gouvernement; et combien de titres lapidaires de cette nature ne nous sont point parvenus! On a donc le droit d'être surpris, si Gordien a réellement été gouverneur de Numidie en 192, et surtout s'il l'a été dès 189, qu'il n'ait obtenu le consulat qu'en 202. Mais, qu'on se rassure; il est certain que cette haute magistrature s'était bien fait attendre pour notre personnage; Capitolin le dit formellement dans ce passage de la vie du second Gordien, chap. 18, *praeturam Alexandro auctore urbanam tenuit, in qua tantus juris dictionis gratia fuit ut statim consulatum*, QUEM PATER SERO ACCEPERAT, mereretur.

« Ainsi, rien ne paraît s'opposer à l'identification dont il s'agit, et il n'y a qu'une chose à conclure de ce *cursus honorum*, si lent, de Gordien le père, conclusion conforme d'ailleurs à toutes les indications de l'histoire, c'est que, s'il était riche, bien né, instruit, généreux et de bonnes mœurs, en un mot, un parfait gentilhomme, ce n'était pas un personnage politique d'une véritable capacité. »

M. de Barthélemy procède à la seconde lecture du Mémoire de M. de Witte, sur le vase en argent, appartenant à M. Charvet, dont les ciselures représentent les amours de Jupiter. La Société vote le renvoi de ce mémoire à la Commission des impressions.

Séance du 6 mars.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une lettre émanant de la commission des travaux historiques de la ville de Paris, qui demande l'échange de ses publications contre la collection

complète des Mémoires de la Société. La proposition, mise aux voix et adoptée, est renvoyée au bibliothécaire.

Il est également donné lecture d'une lettre de M. Dumoulin, libraire de la Société, qui offre de remplacer les collections de mémoires des sociétés de province par l'échange de nos volumes contre ceux qui nous manquent. Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission composée du trésorier, du bibliothécaire et de la commission des impressions.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. de La Saussaye, passé membre honoraire. MM. de la Villegille et de Longpérier donnent successivement lecture, au nom de leurs commissions respectives, des rapports concernant les candidatures de MM. Read et Geslin. M. Quicherat, rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de M. Aubert, annonce que le rapport n'est pas prêt. On procède au scrutin, et M. Read ayant obtenu au second tour la majorité voulue par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

M. Bertrand soumet à l'examen de la compagnie deux objets en bronze acquis récemment pour le musée de Saint-Germain, ce sont : 1° l'ombon d'un bouclier gaulois et une tête qui a été trouvée dans la forêt de Beaumont.

M. Grellet Balguerie, associé correspondant, envoie à la Société une notice où il lui signale des souterrains-refuges qu'il a découverts sur plusieurs points de l'arrondissement de Lavaur. Son exploration, dit-il, n'est pas encore assez complète pour qu'il puisse se prononcer sur ces ouvrages qui, à première vue, lui paraissent pouvoir appartenir aussi bien au moyen âge qu'à l'époque celtique. A sa lettre est joint le plan d'un de ces souterrains, qui a été

publié dans la *Revue archéologique du Midi*, du mois de décembre 1866.

D'après l'examen du plan, M. Quicherat pense que ce souterrain est de ceux qui appartiennent à l'époque féodale, quoiqu'il ne conteste pas qu'il y ait eu des refuges du même genre dans l'antiquité. Les chansons de geste mentionnent fréquemment sous le nom de *grottes aux Sarrasins*, des souterrains-refuges qui remontaient pour le moins à l'époque romaine. Mais M. Quicherat ajoute qu'il n'a pas connaissance que de tels souterrains aient été reconnus, tandis que ceux du onzième et du douzième siècles abondent dans l'Ouest et dans le nord de la France.

M. de Longpérier allègue des galeries souterraines, explorées près de Montauban, où l'on a trouvé de la poterie rouge vernissée, et qui, par conséquent, peuvent être jugées antérieures au moyen âge.

Séance du 13 mars.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le docteur Henzen, premier secrétaire de l'Institut archéologique prussien à Rome, qui remercie la société du titre d'associé correspondant étranger qu'elle lui a donné.

Travaux.

M. Bourquelot donne lecture d'un mémoire sur les inscriptions antiques de la ville d'Auxerre. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture.

M. Bordier lit une notice de M. Emmanuel Michel, asso-

cié correspondant à Alais (Gard), relative à une inscription française, datée de 1650, et découverte par lui à Lesignan. M. Bordier est chargé de vérifier l'exactitude de la transcription et de faire un rapport sur cette inscription.

M. le président lit quelques remarques relatives au nom de Tétricus, envoyées par M. Grellet Balguerie, associé correspondant à Lavaur. Cette lecture donne lieu à quelques observations de M. de Longpérier qui est prié de rédiger un rapport sur ce sujet.

Séance du 20 mars.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

Le président annonce à la compagnie que le R. P. Garucci, associé correspondant étranger à Rome, assiste à la séance, et qu'il se propose, à l'une des prochaines réunions, de faire une communication.

M. Vallet de Viriville, au nom de la commission des impressions, lit un rapport de M. Huillard-Bréholles, qui conclut à l'impression du mémoire de M. de Witte sur le vase d'argent dont les ciselures représentent les amours de Jupiter. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée au scrutin.

M. de Guilhermy annonce que S. M. la reine d'Angleterre a renoncé au don qui lui avait été fait par le gouvernement français des statues de Fontevrault contre l'enlèvement desquelles la Société avait protesté dans la séance du 20 février dernier, et qu'il n'y a pas lieu de continuer les démarches commencées à cet égard.

M. de Longpérier lit une « *Note sur les noms des Tétricus, empereur et César dans les Gaules au troisième siècle.* » Le

Bulletin de la Société contient, dit-il, à la date du 6 juin 1866, le compte rendu d'une communication de M. Henri Beaune au sujet d'une inscription découverte à Dijon, note suivie de quelques réflexions présentées par lui, M. Longpérier, sur le nom Esuvius fourni par le texte. Mais dans une notice, lue à la Société le 13 mars dernier, M. Grellet Balguerie demande si l'on ne doit pas donner aux deux Tétricus le nom Pivesubius. M. de Longpérier fait remarquer que tous les arguments employés à l'appui de cette opinion sont empruntés à une dissertation de l'abbé Venuti, imprimée à Bordeaux en 1754 ; et que depuis un siècle de nombreux monuments ont été découverts, dont il n'est pas tenu compte. L'abbé Venuti avait falsifié, par une restitution arbitraire, l'inscription de Tétricus, publiée par Resmesius, d'après une copie de Sirmond. Mais les inscriptions de Nantes, de Bittern, de Niort, de Dijon, jointes aux légendes des monnaies, ne laissent aucun doute sur la forme du nom de famille des Tétricus, qui est bien Esuvius.

La Société décide qu'il sera donné une seconde lecture de ce travail, que M. de Longpérier n'avait cependant rédigé qu'en vue du Bulletin.

M. Creuly lit de nouveau la communication suivante adressée par M. Allmer, au sujet d'une inscription taurobolique trouvée à Valence et renvoyée par la Société à l'examen de notre confrère.

« Ayant vu il y a quelques semaines dans le Bulletin de la Société départementale de statistique et d'archéologie de la Drôme (2e livraison) qu'une inscription trouvée en décembre 1863, à Valence, près de la cathédrale, mentionne une *taurobolie* accomplie pour la conservation « d'Auguste « quelque temps avant l'établissement du christianisme », et ayant la curiosité de voir par moi-même un texte qui reculerait si loin la pratique des cérémonies tauroboliques, je priai quelqu'un qui allait à Valence de vouloir bien me rapporter un estampage de cette inscription que voici et où,

comme on devait bien s'y attendre, il n'est question d'Auguste en aucune manière.

PRO SALVTE AVGG.
PRO QVE D D
TAVROBOLIVMETC . . .
OBOLIVM.M.D.M.I.FE. .
C VALERIVS VR. . . . .
. . VS SACERDOS O. . .
. . . . VTVS. . . . . . .

C'est-à-dire

« *Pro salute Augustorum duorum proque domù divinâ taurobolium et criobolium Matri deum magnæ Ideæ fecit C. Valerius Ur.... us sacerdos.....*

« Lors même que l'abréviation *Augg* qui termine la première ligne serait écrite par un seul G, cela ne voudrait pas dire l'empereur Auguste, mais simplement l'empereur sans indication de nom. En présence de cette abréviation écrite par deux G, l'attribution de l'inscription à Auguste n'a plus même une ombre de fondement et il ne reste plus qu'à chercher à qui les deux empereurs ayant régné simultanément elle peut se rapporter. Marc-Aurèle et Vérus de 161 à 179, Septime-Sévère et Caracalla, de 198 à 209, Septime-Sévère encore, Caracalla et Geta, de 209 à 211, Caracalla et Geta, du 4 février 211 jusque vers la fin du même mois de 212, enfin Macrin et Diaduménien, de la seconde moitié du mois de mai 218 au 7 juin suivant, ont été augustes en même temps; après quoi, pour trouver des règnes simultanés, il faudrait descendre plus bas que la belle forme des lettres de l'inscription n'autorise à le faire.

« Vérus est mort en 169, laissant Marc-Aurèle à la tête de l'empire. Or, l'exemple indiqué par M. Henzen dans son supplément à Orelli, comme le plus ancien qu'on connaisse de la formule *domus divina* qui se rencontre à la deuxième ligne de notre inscription, n'est que de l'an 170,

et il faut ensuite aller jusqu'en 181 pour rencontrer un second exemple. Est-il bien vraisemblable que l'inscription de Valence doive faire remonter d'une année ou même de plusieurs années l'ancienneté de cette formule ?

« Il ne peut être question de Septime-Sévère, Caracalla et Géta, parce qu'il y eut alors trois augustes à la fois, et que l'abréviation *augg* de l'inscription devait présenter trois G, tandis qu'elle n'en présente que deux ; il ne saurait s'agir non plus de Caracalla et de Géta, parce qu'un décret d'abolition ayant été pris contre la mémoire de Géta après sa mort, ses noms ont été effacés des monuments publics, et qu'alors le second G de notre inscription aurait été certainement martelé si elle se fût rapportée à ces deux empereurs. Quant à Macrin, il était en Asie lorsqu'il donna le titre d'auguste à son fils Diaduménien, et, quelques jours après, ils périrent l'un et l'autre dans cette contrée lointaine, circonstances en raison desquelles il n'est pas possible d'admettre que notre inscription puisse les concerner. Il ne reste donc que Septime-Sévère et Caracalla, et nous voilà par conséquent bien loin d'Auguste. L'inscription est incomplète, non-seulement parce qu'on voit qu'il y avait encore quelque chose à la suite du mot *sacerdos*, mais parce qu'elle devait contenir la mention d'un consulat d'autant plus nécessaire que les empereurs qu'elle concerne n'étant pas nommés, il devait, en fixant la date de la cérémonie, suppléer à l'absence de leurs noms.

« Dans le cas où les lettres VTVS de la septième ligne seraient, ainsi qu'il le semble, la fin d'un surnom au nominatif, elles indiqueraient comme auteur du sacrifice, indépendamment de C. Valérius, un second personnage se nommant peut-être C(*laudius Restitutus*), et alors il faudrait sans doute lire à la fin de la quatrième ligne *fecer*(*unt*) au lieu de *fecit* que j'ai supposé en premier lieu. J'ai trouvé dans la cour qui, à Valence, sert de musée épigraphique, et où est déposé l'autel taurobolique dont il vient d'être question, une inscription qui n'y était pas il y a quelques années :

M. IVN. SECVNDVS, C. VAL. TERENTIANVS. C. VAL. DECV MINVS. QVARTIA SEXTILLA GRADA. D. S. D.

Ce qui se lit sans difficulté : *M. Junius Secundus*, *C. Valerius Terentianus*, *C. Valerius Decuminus*, *Quartia Sextilla Grada de suo dederunt*. J'ai inutilement cherché dans Forcellini et dans les tables des recueils épigraphiques le pluriel neutre *grada;* je ne trouve que *gradus* signifiant le plus souvent des gradins pour s'asseoir dans les cirques ou les amphithéâtres. Mais il n'y a aucun doute à élever sur la nature des objets mentionnés sur notre inscription ; ce sont des marches d'escalier. La pierre sur laquelle l'inscription est gravée est en effet elle-même une marche d'escalier, polie par le frottement des pieds sur sa face supérieure, au contraire simplement dégrossie sur sa face inférieure, à l'exception d'une petite largeur qui reposait sur la marche placée au-dessus. Ces marches ont certainement appartenu à un édifice public, puisqu'on lit : *de suo dederunt;* et comme l'inscription ne dit pas quel nombre de marches ont été données, il me semble qu'il s'agit de tout l'escalier ou de tout le perron formé de ces marches. »

M. Creuly fait au sujet de ces communications les remarques suivantes :

« La forme des lettres de l'inscription taurobolique, telles que les montrent l'estampage et la gravure sur bois qui en est la reproduction à l'échelle du 1/10, semble indiquer une plus haute époque que celle de Septime-Sévère ; mais c'est un indice peu sûr, car, s'il est vrai qu'il y ait des styles plus particulièrement propres à chaque époque, il n'en est pas moins certain que l'on voit des exemples de tous les styles, à peu près dans tous les temps.

« La place libre, à la septième ligne, est insuffisante pour recevoir le mot *Restitutus;* elle ne peut admettre tout au plus que la forme contracte *Restutus*. Mais peut-être y avait-il là un mot plus court, comme *Tutus*, *Putus*, *Mutus*,

qui sont aussi des surnoms, et alors, entre le c après SACERDOS, qui doit être pris pour l'initiale du prénom *Caius*, et l'un ou l'autre de ces surnoms, on pourrait facilement insérer le sigle IVN. du nom de famille *Iunius*. Il est assez naturel, en effet, de placer ici un *Iunius* à côté d'un *Valerius*, puisque l'on voit par la deuxième inscription, qu'il y avait dans la colonie de Valence des citoyens de ces deux *gentes*.

« Quant à ce dernier monument, au lieu de faire du mot *grada* un barbarisme invraisemblable, il vaut beaucoup mieux le considérer comme une abréviation de *gradationem*, qui est véritablement le mot technique pour indiquer une série de gradins. »

Séance du 3 avril.

Présidence de M. de BARTHÉLEMY, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Delayant, associé correspondant national à la Rochelle, qui accompagne l'envoi d'une notice sur la juridiction criminelle du maire de la Rochelle.

Travaux.

M. Egger lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Heuzey, candidat à la place de membre résidant en remplacement de M. de La Saussaye, passé membre honoraire.

M. Quicherat lit également un rapport sur la candidature de M. Aubert à la même place. On procède au scrutin. Aucun candidat, après les cinq tours prescrits par l'art. 5

du Règlement, n'ayant obtenu la majorité exigée, l'élection est remise à la première séance du mois de mai.

M. Creuly, au nom de la Commission des fonds, lit le rapport annuel sur la situation financière de la société. Les conclusions favorables de ce rapport sont adoptées, et des remerciements sont votés à M. de La Villegille, trésorier, pour sa gestion pendant l'exercice de 1866.

Séance du 10 avril.

Présidence de M. de BARTHÉLEMY, président.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission de publication, lit un rapport qui conclut à l'impression du mémoire de M. Vallet de Viriville sur les anneaux de Jeanne d'Arc. Ces conclusions sont adoptées par la Société.

M. Read fait passer sous les yeux de ses confrères une photographie représentant les restes d'un hypocauste récemment découverts dans la Cité, rue de Constantine, qui viennent d'être détruits à la suite des travaux en cours d'exécution en ce moment. Il leur soumet ensuite une petite statuette de Mercure, en argent massif, trouvée au Luxembourg, à l'angle d'une construction romaine située dans la partie voisine de la rue de Médicis ; cette statuette a été également photographiée par les soins de l'administration municipale.

M. Chabouillet fait la première lecture d'une notice destinée à compléter son mémoire sur une monnaie du roi Acès inséré dans le tome XXIX.

M. de Longpérier donne lecture de la notice suivante qui a été adressée à la Société par M. Roschach, archiviste de Toulouse, associé correspondant.

« Permettez-moi, messieurs, de vous signaler un monument épigraphique du treizième siècle que je viens de visiter.

« J'avais appris récemment qu'il existait dans une ferme du nom de Layrac (commune de Blagnac, près Toulouse), sur la rive gauche du Touch, affluent gascon de la Garonne, un grand sarcophage en marbre, servant d'abreuvoir et portant une inscription qui n'avait pas été relevée. Je suis allé faire une excursion dans ce domaine et je m'y suis trouvé en présence d'un monument qui me paraît assez curieux.

« C'est, comme on me l'avait annoncé, un sarcophage en forme d'auge, forme qui, dans le midi, s'est perpétuée très-longtemps (divers monuments analogues du musée de Toulouse portent des armoiries ou des chevaliers gravés au trait, dont l'équipement trahit le douzième et le treizième siècle). Il est en marbre des Pyrénées, d'un blanc légèrement bleuté et d'un grain assez fin. En voici les dimensions.

« Longueur, 2 mètres 45 centimètres; largeur, 84 centimètres; hauteur, 81 centimètres; diamètre des parois, 125 millimètres.

« Bien que la forme de parallélipipède rectangle paraisse à première vue très-correcte, il y a une légère déviation de l'un des petits côtés, la longueur de l'auge à la base ayant environ deux centimètres de moins qu'au sommet. Le couvercle a disparu.

« La face principale du monument est chargée d'une longue inscription en deux lignes, en beaux caractères réguliers du treizième siècle, haute de trois centimètres. La distance des deux lignes entre elles mesure également trois centimètres.

« Au dessous de l'inscription sont gravés au trait trois écussons :

Le premier à gauche, chargé d'une sorte d'arbre naissant d'une montagne (assez analogue à l'emblème municipal

de Montauban); celui du milieu, d'un lion grimpant, à la bordure componée; le troisième est entièrement fruste, sans que l'on puisse se rendre compte s'il a été jamais rempli.

« Les trois autres faces du monument ne portent ni inscription, ni gravure d'aucune sorte; mais le marbre en a été soigneusement poli.

« L'inscription est en bon état; je veux dire que la gravure n'en est pas altérée; mais comme la tombe sert d'abreuvoir, il s'y est développé de fines mousses vertes qui déroutent le regard et m'ont rendu la lecture assez difficile. Avec de la paille et de l'eau, j'ai débarrassé le marbre de cette lèpre et je suis arrivé à une lecture complète et certaine du texte.

« Le voici d'abord exactement figuré :

ANNO : DNI : M : CC : LXXX : III : XI : DIE : EXIT⁹ :
AUG⁹STI : OBIIT : BENASEIT⁹ : PELEGĀTER
DE CARRIERIA : C̄UINERIAR : ET ADQSIUIT :
ISTŪ : LOCŪ : SIBI : ET : H̄EDIB⁹ : SUIS

« Anno Domini 1283, IIª die exitus Augusti, obiit Benaseitus peleganterius de carreria Cervineriarum, et adquisivit istum locum sibi et heredibus suis.

« Et en français :

« L'an du Seigneur 1283, le onzième jour de la fin d'août (le 20), mourut Benazeit, mégissier (*pélégantier* en roman) de la rue de Cervinières; il a acheté ce lieu (ce tombeau) pour lui-même et pour ses héritiers.

« Le nom de Benazeit, très-commun dans le midi, est une traduction romane de Benedicti : les hommes de loi, les docteurs s'appellent Johannes, Arnaldus Benedicti, les gens de métier Benazeit ou Benazet, en langue vulgaire. Ici, notre graveur, voulant latiniser ce nom et ne sachant

pas en retrouver le vrai primitif, s'est contenté d'ajouter la finale *us*. . . . .

« Les Pélégantiers, apprêteurs de peaux pour les gants, formaient, au treizième siècle, une corporation puissante à Toulouse. J'ai retrouvé dans un des cartulaires municipaux de Toulouse, série HH, à la date de 1280, une réforme des statuts de ce métier, sous la rubrique : *Officium Peleganteriorum*. . . .

« En voici quelques passages qui indiquent nettement la nature du métier :

« Item statuerunt et ordinaverunt domini consules ante
« dicti quod nullus peleganterius Tholose per se nec per
« suam familiam vel alium vel alios, ausus sit operare nec
« *preparare alutas cum alumine pellium paratarum*, et si
« aliquis ausus fuerit...., statuerunt domini consules ante-
« dicti quod ille talis qui ita contraventionem commiserit,
« toties quoties fuerit in culpa, puniatur in una libra olei
« pro qualibet *aluta* ita *præparata* ad opus luminarie *Sancti*
« *Romani*. »

« Je copie cette dernière ligne parce que l'église Saint-Romain, dont le luminaire devait bénéficier des transgressions commises par les maîtres pélégantiers, se trouvait précisément bâtie dans la rue de Cervinières, *çarreria Cervineriarum* de notre inscription, rue qui porte aujourd'hui le nom de rue Saint-Rome, mais qui, jusqu'au dix-septième siècle, tous les cadastres en font foi, avait conservé son nom primitif.

« Je la trouve, dans les livres de taille écrits en roman, du quatorzième siècle, designée ainsi : *Carreyra de Cervinieiras*.

« Les Cerviniers, *cervinerii* (nos chamoiseurs d'aujourd'hui), étaient encore, au treizième siècle, une importante corporation de Toulouse.

« Dans le cartulaire cité plus haut, je retrouve aussi leurs statuts, à la date de 1287, sous la rubrique : *Statuta Cerviferiorum*. En voici un extrait qui précise le caractère de l'industrie :

« Item statuerunt predicti domini consules quod *coria* « quæ ipsi vendent, aptentur seu præparentur cum alumine « de Castellia vel cum alumine de Alapo....

« Item.... quod nullus de dicto officio seu ministerio cer- « vinarie operans reponat in aliquo opere cavatum *corium* « vel aliter improbans subtus bonum *corium*. »

« En marge de ces mêmes statuts se trouvent tracés, selon l'usage adopté par le scribe du cartulaire, deux petits dessins à la plume indiquant les principaux produits du métier : une espèce de havresac et un ceinturon. Le commerce et la manipulation des peaux de cerf étaient d'ailleurs considérables dans le pays toulousain au treizième et au quatorzième siècle.

« Voici un passage d'un tarif de péage de 1204, tiré d'un autre cartulaire communal (série AA) sous la rubrique : *de leuda domini comitis in loco de sancto Jorio* (saint Jory) qui le prouve surabondamment : « De unoquoque *corio cer-* « *vorum crudo* sive *parato*, unum denarium et de bestia « *coriis integris crudis sive poratis* honerata, un. den. et « de honere aluminis, — un. den. »

« Et au quatorzième siècle, dans un autre tarif, cette fois au profit du roi : « La cargua dels pels de *Cervi* o de « cabirol (chevreuil) de guidonage 8 den. »

« J'insiste sur ce détail parce que le nom de *cervinerius*, particulier au Midi, a été mal interprété par Ducange, qui, dans un exemple unique, emprunté à un manuscrit toulousain, le traduit par marchand de vin ou de cervoise. Les textes que je viens de citer ne peuvent plus laisser subsister de doute à cet égard.

« Les rues des Cerviniers, des Pélégantiers, des Parcheminiers, des *Affachadors* (tanneurs), occupaient tout un quartier de Toulouse, voisin de la rivière, circonstance indispensable à la manipulation des peaux, et étaient toutes contiguës.

« Les derniers mots de mon inscription, « adquisivit istum locum sibi et heredibus suis », me paraissent une persistance

assez curieuse des usages et des formules romaines. J'ai recherché, dans les documents contemporains du pélégantier Benazeit, quelques renseignements dans cette donnée, et je transcris, du même cartulaire (AA), un passage intéressant qui concerne ces funèbres acquisitions.

« C'est une ordonnance ou établissement (*stabilimentum*) des consuls de Toulouse, du mois de mars 1207. En voici un paragraphe :

« Iterum ipsi consules Tolose cum communi consilio ur-
« bis et suburbii fecerunt tale stabilimentum quod aliquis
« homo vel femina hujus ville Tolose *monumentum* vel
« *sepulturam* alicujus *sui generis*, postquam videlicet ali-
« quis vel aliqua ibi tumulatus fuerit, nullatenus possit
« *vendere*, nec *dare*, nec *impignorare*, nec a se vel a suo
« *genere* alio modo alienare. »

« L'absence de formule religieuse dans le monument me paraît aussi valoir la peine d'être notée.

« L'usage de désigner un homme de métier par le nom de sa rue était ordinaire à Toulouse. Le P. Percin (*Monum. convent. Tolosani*) cite, entre autres monuments, le tombeau d'un épicier de la rue de la Daurade, qui portait cette inscription : « Aquesta sepultura es de M. Esteve Pambel, especier de la carriera de la Daurada». Il y en a d'équivalents au musée de Toulouse.

« Voilà les principales observations que j'ai pu faire à propos du sarcophage de Layrac. J'ajoute, en terminant, que, d'après le rapport des paysans, il a été apporté dans cette ferme, il y a une vingtaine d'années, d'un ancien cimetière situé à *Saint-Michel-du-Touch*, au confluent du Touch et de la Garonne et appartenant au prieuré de la Daurade (Bénédictins). Ce cimetière et l'église adjacente, aujourd'hui détruite, ont fourni au musée de Toulouse d'assez nombreux monuments.

« Je vous abandonne ces détails, un peu prolixes. Je désire qu'ils ne vous paraissent pas entièrement dépourvus d'intérêt. »

Séance du 17 avril.

Présidence de M. DE BARTHÉLEMY, président.

Travaux.

M. de Lépinois, associé correspondant à Clermont (Oise), soumet à la Société une bague en laiton portant cette inscription émaillée : MATER DEI, MEMENTO MEI. Cette bague, du quinzième siècle, figurant une courroie attachée par une boucle qui sert de chaton, a été trouvée au faubourg de Betencourtel, à Clermont : elle semble avoir été un souvenir de pèlerinage

M. Chabouillet fait la seconde lecture de sa note supplémentaire sur la monnaie du roi Acès. La Société renvoie à la commission des impressions.

M. Guérin lit une étude critique sur l'ouvrage de M. Nicolaïdès intitulé : *Topographie et plan stratégique de l'Iliade.* Ayant lui-même parcouru la Troade en 1852, il examine tour à tour chacune des assertions de l'auteur relatives au mouillage des Grecs entre le cap Sigée et le cap Rhitée, à l'étendue de la plaine troyenne, aux divers cours d'eau qui l'arrosent, à l'emplacement de l'antique Ilion sur les hauteurs de Bounarbachi et au site probable de tous les tumulus décrits ou signalés par le poëte grec. Il adopte pleinement l'opinion de M. Nicolaïdès qui, contrairement à celle de la plupart des voyageurs modernes, mais en cela d'accord avec plusieurs passages d'écrivains anciens, tels que Pline et Strabon, voit le Scamandre dans le fleuve aujourd'hui connu sous le nom turc de Mendéré ; il incline aussi à reconnaître avec le savant crétois, le Simoïs de l'Iliade dans la petite rivière appelée actuellement Kimarra. Ces deux identifications sont capitales et permettent de résoudre



beaucoup de difficultés topographiques, concernant le théâtre de la lutte chantée par Homère. Quant à la place assignée par M. Nicolaïdès aux tumulus d'Achille, d'Ajax, d'Ila et d'Æsyétès, M. Guérin la croit erronée et préfère s'en tenir à la tradition vulgaire qui remonte jusqu'à l'antiquité elle-même pour les deux premiers de ces tombeaux, en vertu de laquelle il faut leur attribuer une autre position.

Séance du 1er mai.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. de la Saussaye, passé membre honoraire. MM. Egger et Quicherat ayant successivement lu les rapports relatifs aux candidatures de MM. Heuzey et Aubert, on procède au scrutin. M. Heuzey ayant obtenu au troisième tour la majorité exigée par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société Impériale des Antiquaires de France.

M. Le Blant lit un rapport sur la candidature de M. Devals, ancien archiviste de Tarn-et-Garonne, à Montauban, qui sollicite le titre d'associé correspondant national. M. Devals ayant obtenu au scrutin la majorité réglementaire, est proclamé associé correspondant national à Montauban.

M. Nicard lit également un rapport sur les titres de M. le docteur Bock, chanoine honoraire à Aix-la-Chapelle, candidat au titre d'associé correspondant étranger. A la suite du scrutin, où il réunit la majorité prescrite, M le docteur Bock est proclamé associé correspondant étranger à Aix-la-Chapelle.

M. Egger, au nom de la Commission des impressions, lit

un rapport concluant à l'impression d'une notice de M. Chabouillet, intitulée : *Supplément à la dissertation sur un statère d'or, publiée dans le tome XXXIX, des Mémoires*. La Société décide au scrutin, que ce travail sera inséré dans son recueil.

M. Brunet de Presle signale à l'attention de la Société des Antiquaires, divers passages du recueil des *agrimensores* ou *gromatici scriptores*[1] qui peuvent jeter du jour sur une question controversée, celle de la destination de certains monticules, que l'on a pris pour des tombeaux, quoiqu'on n'ait trouvé dans l'intérieur aucune trace de sépulture, mais seulement des cendres, des charbons et des fragments de poterie. M. de la Saussaye avait émis l'opinion que ces monticules pouvaient avoir marqué des limites. Cette conjecture a été combattue dans une réunion récente des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les passages suivants n'ont pas été allégués, et cependant, ils semblent importants dans la question. Le premier est de Siculus Flaccus dans son traité *de Conditionibus agrorum*. Cet auteur rappelle que les anciens, lorsqu'ils voulaient établir une limite entre plusieurs héritages (ce qu'on nommait un *trifinium* ou *quadrifinium*), étaient dans l'usage d'offrir un sacrifice sur la place même, et dressaient la borne sur les restes du sacrifice.

« Cum terminos disponerent, ipsos quidem lapides in « solidam terram conlocabant proxime ea loca quibus fossis

1. De agrorum conditionibus et constitutionibus limitum. — Siculi Flacci lib. I : Julii Frontini lib. I. — Aggeni Urbici lib. II. Hygeni gramataci lib. II. Variorum auctorum ordines finitionum. De jugeribus metiundis. Finium regundorum Lex mamilia. Coloniarum pop. Rom. descriptio. Terminorum inscriptiones et formæ. De generibus lineamentorum. De mensuris et ponderibus. Omnia figuris illustrata. Parisiis MDLIIII. Apud Adr. Turnebum typogr. Regium.

Cette première édition a été plusieurs fois reproduite et en dernier lieu à Berlin en 1848 sous ce titre :

Die Schriften der Rœmischen Feldmesser herausgegeben und erläutert von F. Blume, K. Lachmann und A. Rudorff. 2 vol. in-8.

« factis defixuri eos erant, unguento velaminibusque et « coronis eos coronabant : in fossis autem quibus posituri « eos erant sacrificio facto, hostiaque immaculata cæsa, « facibus ardentibus in fossa cooperti sanguinem instillabant, « eòque thura et fruges jactabant : favos quoque et vinum, « aliaque quibus consuetudo est terminis sacrum fieri, in « fossa adjiciebant, consumptisque omnibus dapibus igne, « super calentes reliquias lapides conlocabant, atque ita dili- « genti cura confirmabant : adjectis etiam quibusdam saxo- « rum fragminibus conlocabant, quo firmius starent. »

Plus tard, l'usage des sacrifices cessa comme toutes les pratiques religieuses du polythéisme, mais on continua à déposer sous les bornes des cendres, des charbons et des fragments de poterie, pour servir de témoins inaltérables. C'est ce que nous apprend le même Flaccus : « Quibusdam pla- « cet et videtur uti sub omnibus signum inveñiri oporteat, quod « ipsum voluntarium non necessarium est. Si enim essent certæ « leges, aut consuetudines, aut observationes, semper simile « signum sub omnibus inveniretur : nunc, quoniam volun- « tarium est, aliquibus terminis nihil subditum est, aliquibus « vero aut cineres, aut carbones, aut testas, aut vitrea fracta, « aut ossa subcensa aut calcem aut gypsum invenimus : quæ « res tamen, ut supra diximus, voluntaria est. Carbo autem « aut cinis quare inveniatur, una certa ratio quæ apud an- « tiquos quidem observata est, postea vero neglecta. »

Il est assez remarquable que cet usage de déposer, sous les pierres qui doivent servir de bornes, des charbons ou des tessons, s'est conservé jusqu'à nos jours. C'est pour les arpenteurs, en cas de contestation, un moyen de reconnaître si une borne n'a pas été déplacée. Le plus habituellement, l'arpenteur qui pose une borne, se munit d'une tuile qu'il casse en deux ou trois morceaux qu'il place sous la borne, comme pour la consolider, mais dont les fragments rapprochés peuvent servir de témoins.

Le passage des agrimensores qui se rapporte plus particulièrement aux monticules qui font l'objet de la contesta-

tion est de deux auteurs, dont l'époque n'est pas déterminée, mais dont le style est déjà très-barbare. Le voici :

« Fastus et Valerius, vv. pp. auctores.

« Per Gallias et per Africam. Dum per Africam assigna-« remus circa Carthaginem in aliquibus locis terminos ra-« riores, constituimus ut inter se habeant pedes II cccc. In « limitibus autem ubi rariores terminos constituimus, monti-« cellos plantavimus de terra, quos *botontinos* appellavimus. « Et intra ipsos carbone et cinere et testa tusa cooperuimus. « Trifinium quam maxime quando constituimus cum signis, « id est cineribus aut carbonibus, et calce ibidem construxi-« mus et super toxam monticellum constituimus....» Suit la figure d'un monticule ou d'un *tumulus* comme ceux dans lesquels les fouilles ont fait souvent découvrir les objets mentionnés. Il serait donc à propos de rechercher si beaucoup de ces tumulus ne marqueraient pas d'anciennes limites, et peut-être trouverait-on que, malgré les révolutions qui se sont succédé dans notre pays, ces monticules sont encore placés à la limite de territoires ou de propriétés.

M. Bulliot, associé correspondant à Autun, soumet à la Société un buste en applique, trouvé à Autun, dans la tranchée du chemin de fer. Ce buste représente un génie d'un beau style et d'un travail peu commun.

Séance du 8 mai.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Boutiot (de Troyes), qui sollicite le titre d'associé correspondant national. Les présentateurs sont MM. de Barthélemy et Marion. La Commission chargée d'examiner cette candidature,

se compose de MM. Bourquelot, Grésy et Vallet de Viriville.

Travaux.

M. Nicard propose l'échange des publications de la Société, contre celles du *Royal Archæological Institute of Great Britain.* Cette proposition mise aux voix, est adoptée par la Société.

M. Vallet de Viriville propose une modification à l'article 31 du règlement, en vertu de laquelle le nombre des tirages à part, accordés par la Société aux auteurs des mémoires insérés dans son Recueil, serait porté de 50 à 100 exemplaires, dont 50 pourraient être mis dans le commerce. La Société consultée, décide que la proposition de M. Vallet de Viriville est prise en considération. En conséquence et conformément à l'article 34 du règlement, il est procédé au scrutin secret à la formation d'une Commission chargée de faire un rapport à la Société. Les membres élus, sont MM. Quicherat, Guérin et Bordier qui ont obtenu la majorité des suffrages.

M. Bourquelot commence la seconde lecture d'un Mémoire sur les *Inscriptions anciennes d'Auxerre.*

Le Président donne lecture de la notice suivante, qui a été envoyée par M. le baron Despine, associé correspondant à Aix-les-Bains (Savoie). « Au moment où l'Exposition universelle appelle les regards sur la vie intérieure, les mœurs et les usages locaux des diverses races de la terre, j'ai pensé qu'il ne serait pas inopportun de soumettre à la Société des Antiquaires de France, les échantillons de poterie et autres objets récemment découverts dans une grotte à ossements, située au hameau de Saint-Innocent, canton d'Aix-les-Bains (Savoie), non loin des habitations lacustres de Grésine, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir cette Société.

« Cette caverne, dans laquelle j'ai commencé à faire exé-

cuter des fouilles en décembre 1866 est appelée, dans le patois du pays, du nom de *tanna* ou *golantanna de lè Fayé*.

« Ce nom de grotte des Fées, donné par la tradition, semblerait indiquer qu'elle fut jadis habitée.

« Sa direction et son inclinaison générales sont du N. O. au S. E. Sa longueur n'est pas encore entièrement connue. On y remarque des renflements ou chambres, dont la première et la sixième sont les plus spacieuses et paraissent en effet avoir été habitées à une époque fort reculée. C'est là ce qu'attestent les débris que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux et dont quelques-uns rappellent la période gallo-romaine. Quant aux poteries, les plus grossières offrent une grande analogie avec celles que j'ai signalées dans les stations lacustres du lac du Bourget; comme celles-ci, elles renferment du mica qui ne se trouve pas dans les roches de la vallée d'Aix, ce qui fait supposer pour ces poteries une origine étrangère. — A côté de ces débris de vase grossiers on en trouve d'autres à pâte aussi fine que celle des plus beaux vases étrusques.

« Au milieu de ces débris, enfouis dans une couche argileuse jaunâtre, de un à deux mètres de puissance, gissent une quantité d'ossements brisés, appartenant à des oiseaux et à des quadrupèdes de petite et de moyenne taille, des andouillers de cerfs, des dents de sangliers, d'*ibex* ou grande chèvre des Alpes, races dès longtemps éteintes dans nos montagnes; enfin, quelques rares fragments de crâne humain, appartenant à deux espèces distinctes; mais ce qui tend à confirmer l'idée que cette galerie souterraine a servi d'habitation à l'homme, c'est que j'ai recueilli moi-même à son entrée, enterrés à un mètre de profondeur, des fragments de tuiles romaines, semblables à ceux que je possède dans ma collection, provenant des *Thermes d'Aix-en-Savoie*, construits dans les premiers siècles de notre ère.

« Aucune autre habitation n'ayant pu exister dans un lieu aussi abrupt, on est porté à penser que ces tuiles furent destinées à servir d'avant-toit à l'orifice externe de la grotte,

dans le but d'en écarter les eaux pluviales qui y pénètrent aujourd'hui.

« Un ornement en bronze coulé, analogue à ceux des baudriers et des ceinturons de l'époque celtique, une pierre à aiguiser de forme ovoïde, une pierre à polir de couleur rouge et dont aucune carrière n'existe au voisinage, une rondelle de pierre percée au centre, ayant pu servir de bouton et aussi de *fusayole*, composent la série de ces objets.

« Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici que les cavernes à ossements, telles que celles des Fées, qui ne sont point étrangères aux populations troglodytes, sont assez rares en Savoie, ainsi que les *dolmens* et les *menhirs*.

« Mon intention est de continuer ces fouilles dans l'intérêt de la science. — Je m'estimerai heureux si elles font reconnaître des gissements pré-historiques capables d'intéresser mes savants confrères, et, si elles amènent à découvrir quelques-unes des conditions d'existence des populations primitives de l'Allobrogie, objet principal de mes recherches. »

Séance du 15 mai.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le Président lit une lettre de M. Rey, qui annonce à la Société que des circonstances douloureuses le forcent à donner sa démission de secrétaire. La Société décide qu'il sera procédé à l'élection d'un secrétaire, en remplacement de M. Rey, à la prochaine séance.

Il est également donné lecture d'une lettre de M. Eugène

Dognée, de Liége, qui sollicite le titre d'associé correspondant étranger. Les présentateurs sont : MM. de Barthélemy et Nicard. La commission chargée de faire un rapport sur cette candidature, se compose de MM. de Longpérier, Guérin et Heuzey.

Travaux.

M. Grésy fait la première lecture d'une notice relative à une plaque de verrou et à des fragments de verrières aux armes de Catherine de Médicis, provenant du château d'Écouen. Ces objets sont soumis à la Société. Après quelques observations de MM. de Longpérier et de Montaiglon, la Société décide qu'elle entendra une seconde lecture.

Le Président communique une lettre de M. Devals, récemment élu associé correspondant à Montauban, qui remercie la Société et lui fait part de la découverte de plusieurs tumulus qu'il a trouvés dans les cantons de Saint-Nicolas, Aurillac, Lavit et Beaumont (Tarn et-Garonne). Cette découverte a été l'objet d'un rapport adressé au Comité des travaux historiques (section d'archéologie), au Ministère de l'Instruction publique.

Il est ensuite donné lecture de la notice adressée par M. le comte de Pibrac, associé correspondant à Orléans, qui annonce la découverte d'une urne antique en ces termes :

« Il y a quelques jours, à l'extrémité du faubourg Bourgogne [1], des ouvriers préparaient un terrain pour y bâtir une maison, lorsqu'ils rencontrèrent une aire formée de larges tuiles romaines. Après avoir soulevé ces tuiles, ils découvrirent, à 0 m. 50 c. de profondeur, une urne en pierre de Malvot, dont je vous envoie le dessin en coupe et en élévation pour vous en donner une idée.

1. A 2 kilom. d'Orléans.

« Cette urne, qui pèse près de 100 kilos, a 0 m. 75 c. de hauteur; elle est surmontée d'un couvercle retenu sur

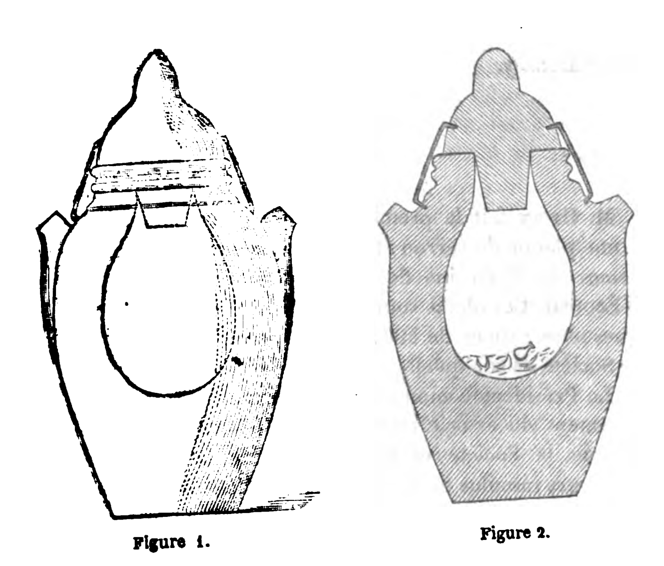


Figure 1.   Figure 2.

l'ouverture par deux pattes à scellement (fig. 1). Ce couvercle possède à la partie inférieure une espèce de queue qui, comme un bouchon, entre dans le col de l'urne. La figure 2 vous donne une idée exacte de cette disposition : l'intérieur de cette urne a été creusé, mais en laissant des parois très-épaisses tout autour. Le fond lui-même offre une grande épaisseur. Dans l'intérieur sont des cendres et des fragments d'os brûlés, on y voit aussi quelques fragments de fioles en verre. Il paraîtrait que des objets ont été soustraits par un inconnu qui se trouvait présent à la découverte; ces objets seraient des fioles appelées lacrymatoires; j'ai tout lieu de croire qu'outre ces fioles, qui étaient dans la terre, autour de l'urne, il devait y avoir dans ce vase plus de choses que je n'en ai vu, car ce qui reste tiendrait

dans le creux de la main. Les découvertes dues au hasard ou les fouilles exécutées en dehors de l'œil du maître, ne donnent jamais à la science tout ce qu'elle a le droit d'en attendre.

« Ce vase sera placé au musée; l'on fait quelques démarches pour essayer de retrouver le possesseur des objets enlevés. Si l'on est assez heureux pour les avoir, je vous en enverrai la reproduction et je compléterai ainsi les renseignements qui se rattachent à cette modeste découverte. »

M. Nicard fait la communication suivante :

« Dans la topographie historique du vieux Paris, publiée aux frais de cette ville par M. Berty, on lit à la page 216 :

« Dans son édition des antiquités de Paris, publiée en 1543, date remarquable, Corrozet, témoin oculaire et en quelque sorte spécial, dit seulement en parlant du Louvre que la grosse tour a été renversée en 1527, par le commandement du roy Françoys. »

« La date de 1527, comme celle à laquelle remonte la destruction de la célèbre tour du Louvre, est-elle exacte? C'est ce dont il nous paraît possible de douter, parce que dans toutes les éditions de Corrozet, postérieures à 1543, on trouve l'année 1529, comme celle de l'année où elle fut détruite. Ainsi dans l'édition de 1550 on lit :

« Ledit seigneur (le roy Françoys), dès l'an mil cinq cent vingt-neuf, feit razer la grosse tour du Louvre, pour spacier et amplifier la cour d'iceluy chasteau. » Dans l'édition de 1586, p. 160, on lit : « ledict seigneur, dès l'an mil cinq cent vingt-neuf, fit raser la grosse tour du Louvre pour spacier et amplifier la cour d'iceluy chasteau. » L'orthographe seule diffère.

« Enfin dans les Fastes, antiquitez et choses remarquables de Paris, par Pierre Bonfions, publiés en 1605, on lit page 276 : « En l'an 1528, le roy fit abatre la grosse tour dite du Louvre, que le roy Philipe dit Auguste avait fait édifier. »

« Il serait intéressant de comparer, sous ce rapport,

toutes les éditions de Corrozet, que je ne possède pas au surplus, mais j'incline à croire que l'édition de 1543 porte 1529 comme celle de 1550. Il devait donc régner à cet égard une espèce d'incertitude. »

M. A. de Longpérier demande à la Société la permission de lui lire une note rédigée par son fils, M. Henri de Longpérier. Ayant, ajoute-t-il, complétement adopté les conclusions du travail, et comptant les appliquer dans ses classifications de monuments antiques, il n'a pas voulu dérober à un débutant une idée ingénieuse, et il apporte les feuillets tels qu'ils les a trouvés.

NOTE SUR LES ROUELLES DE BRONZE.

Parmi les ustensiles de toute sorte provenant des sépultures de la Gaule, de la Germanie et de l'Étrurie, il n'est pas rare de trouver des disques de bronze, divisés en compartiments, et connus des amateurs d'antiquités sous le nom générique de *rouelles*. On peut les répartir en trois genres principaux : les uns sont des plaques de métal planes et évidées à jour, en certaines parties, de manière à former soit un dessin géométrique, soit des rinceaux disposés avec art, soit même des figures découpées au centre du champ, comme le montre la rouelle dessinée plus loin sous le n° 4. Les autres se composent de deux ou plusieurs cercles concentriques, reliés au moyen de rais comme le moyeu d'une roue l'est aux jantes. Elles sont fondues, et les cercles sont composés de bandes prismatiques à angles plus ou moins émoussés. C'est en Étrurie qu'on rencontre principalement les rouelles de la seconde espèce, qui sont les plus anciennes. D'autres enfin ont complétement l'aspect d'une roue et semblent en être des petits modèles.

On trouvera les dessins de nombreuses variétés de ces rouelles dans le recueil de M. Lindenschmit : *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. Ier. Douze dans la

pl. 7 du 1[er] cahier, trois autres pl. 7 du 10[e] cahier. Il y en a également qui sont figurées dans Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. CXIV. — Caylus, *Recueil d'antiquités*, *Suppl.*, t. VII, pl. LXI, n° 1. — Giov. Gozzadini, *Di un sepolcreto etrusco scoperto presso Bologna*, 1855, in-4°, pl. VI. — *Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois*, par M. de Widranges, 1861. — *De l'usage des rouelles chez les Gaulois*, par M. Ch. Cournault, Nancy, in-8°. — *Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, pl. XI, n° 33 et XIII, n° 4. — *La Seine-Inférieure archéologique*, par le même, 1864, in-4°, pp. 139 et 211. — *Cimetière gaulois de Vaudreuil*, par le même, 1864, in-8°. — *Numism. gaul. du nord-ouest*, par Ed. Lambert, 2[e] part., 1864, pl. I, n[os] 1 et 2. — *Recueil d'antiquitiés suisses*, par M. de Bonstetten, in-f°, pl. XXII. — *Revue archéologique*. XVI[e] année, pl. à la page 366, n° 8. — H. Baudot, *Sépult. des barbares de l'époque mérovingienne*, pl. XIX, n° 14. — *Cimetières gaulois et germaniques*, par M. le colonel de Morlet, 1864, in-8°. — *Mittheilungen*, de Zurich, t. I, 1839. — L'absence de toute trace d'ardillon empêche de confondre ces rouelles avec certaines plaques de fibules qui affectent la même forme.

Nous n'entendons pas assimiler aux objets dont il va être ici question, ces rouelles et ces anneaux de très-petites dimensions qui ont été rangées au nombre des monnaies, en raison de leur module, par d'éminents antiquaires [1]. Il est encore une espèce des rouelle de dimension moyenne et de parfaite régularité qui se rencontrent dans les sépultures de l'Étrurie. Celles-là étaient destinées à décorer la bombe des casques[2]. Ces rouelles, qui ne paraissent pas avoir de

1. Voir entre autres : Mionnet, *Descr. des méd. Suppl.* t. I, 1819, p. 190, n° 368. — F. de Saulcy, *Rev. Num.* 1836, p. 169 et *seq.* — J. V. Akerman, *Num. Journal*, 1837, t. I, p. 214 et *seq.* — Lelewel, *Type Gaulois*, 1840. — Ed. Lambert, *Num. gaul. du nord-ouest*, 1844, p. 16.

2. Cf. Lindenschmit, *Alterthümer*, etc. I B. Heft III, Taf. 2, n° 1. — L. de la Saussaye. *Num. de la Gaule Narb.* pl. I, n[os] 11 à 17.

rapport avec celle qui est figurée au revers des monnaies de Marseille, de Syracuse, etc., étaient fixées sur le casque au moyen d'une soudure que l'oxydation a le plus souvent détruite, ce qui fait qu'on les trouve parfois isolées.

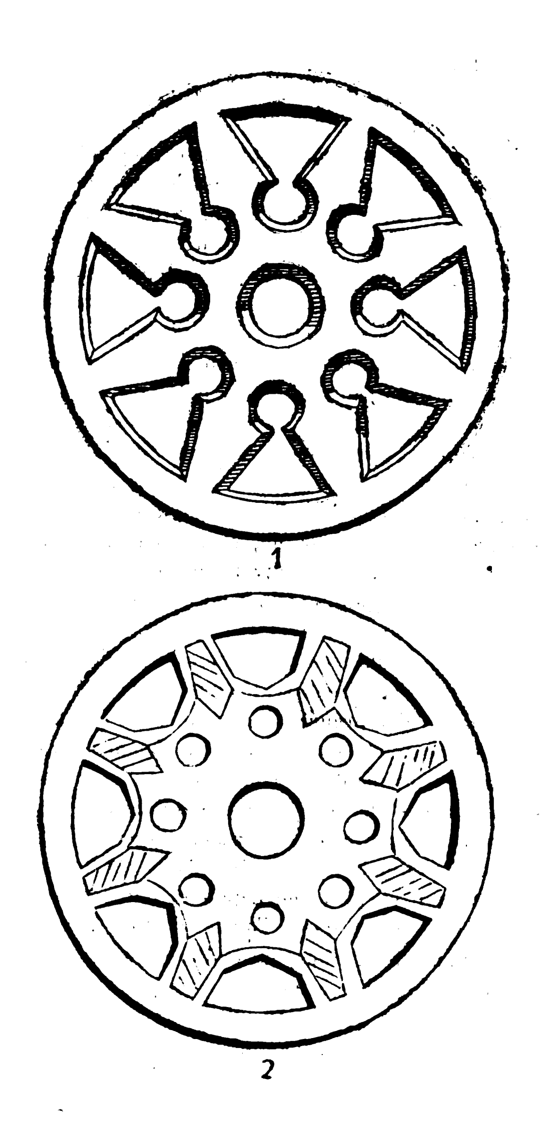
La nature des petits monuments dont nous nous occupons a été souvent discutée; on leur a attribué divers usages. Quelques antiquaires, comme MM. de Bonstetten et Gozzadini y ont vu, selon leur configuration, soit des ornements pour les chevaux, soit même des entrées de serrure; hypothèses peu admissibles.

Grivaud de la Vincelle, y cherchant une intention symbolique, les regardait comme des amulettes rappelant Jupiter infernal ou *Catachthonius*, et pour appuyer son interprétation il se servit d'une figurine de Jupiter tenant une roue, curieuse statuette de bronze qui fait actuellement partie des collections du Louvre : il la rapprochait du cavalier tenant une roue, qui se trouve sur un des monuments de Luxeuil, publié par Caylus[1], et d'une authenticité fort douteuse. C'était certainement une idée ingénieuse et conforme à la raison d'être d'un grand nombre de monuments antiques; toutefois elle manque de solidité.

M. de Widranges, en 1861, développa la thèse soutenue par les savants numismatistes dont nous avons parlé, et la généralisa en étendant le nom de monnaies aux rouelles de grandes dimensions; opinion qui a été réfutée par M. Eugène Hucher dans un intéressant article publié en 1862[2]. De son côté, M. Ed. Lambert en 1864, après avoir calqué les diverses figures publiées par Grivaud, s'est efforcé dans la seconde partie de son *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, de concilier le caractère symbolique avec l'emploi monétaire.

M. Cournault, conservateur du musée de Nancy, a proposé, à son tour, de considérer les rouelles gauloises comme

1. *Recueil d'Antiquités*, t. III, p. 367, pl. 99.
2. *Revue numismatique*, t. VII, p. 157.


1
2

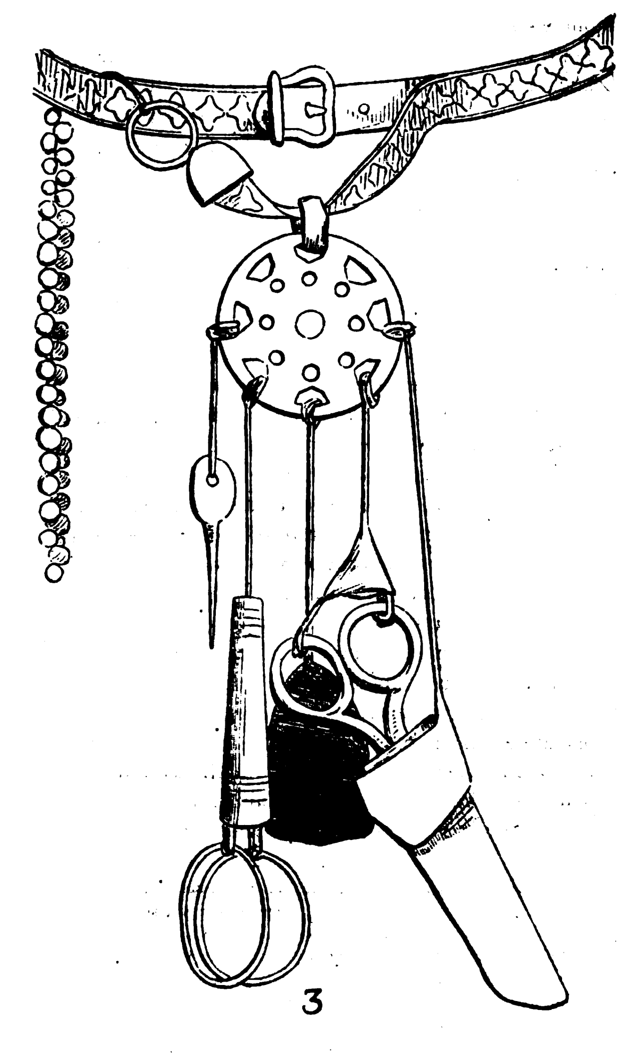
des boutons, lorsqu'il s'agit des plus petites, et, lorsqu'il est question des plus grandes, comme des boucles de ceinture. Dans ce dernier cas, il approchait à coup sûr de la vérité. M. l'abbé Cochet, dans sa *Seine-Inférieure archéologique*, semble assez disposé à partager cet avis. Cependant l'appareil très-compliqué auquel M. Cournault a été obligé d'avoir recours serait d'un emploi difficile, surtout lorsque l'on a affaire à des roues qui portent, au centre de chacune de leurs faces, des boutons en haut relief, détail incompatible avec l'idée que ces rondelles ont été appliquées sur le corps, qu'elles eussent blessé.

Le hasard nous a, je crois, fourni la solution longtemps cherchée. En examinant les figures ethnographiques si intéressantes envoyées par le gouvernement Suédois à l'Exposition universelle, nous avons remarqué à la ceinture de plusieurs habitants du Finnmark (paroisse de Kautokeino, Norvége), et de la Laponie, des rouelles de cuivre découpées, suspendues par une courroie, et servant à distribuer les attaches qui soutiennent divers ustensiles tels que des ciseaux, l'étui à aiguilles, etc. Nous donnons ici la figure de deux de ces rouelles (n°s 1 et 2).

Chacun des outils est fixé à une case particulière. Ainsi séparés, ils ne s'enmêlent pas les uns dans les autres ; il est toujours facile d'en prendre quelqu'un et de le manier commodément ; maintenus à une certaine distance, ils sont préservés d'un frottement trop constant.

C'est attachés de cette manière qu'un étui à aiguilles (*Nâlhus*) et une paire de ciseaux sont suspendus à la rouelle n° 1, portée par un homme de Kautokeino, et que la rouelle n° 2, qui appartient à une Laponne, soutient deux poinçons, dont l'un est d'os, l'autre d'acier, une paire de ciseaux, un étui à aiguilles, une cuillère dans un sac de peau, et un couteau dans sa gaîne[1].

1. M. P. Riant a acheté une rouelle tout à fait semblable au n° 1, à des Lapons nomades, sur l'Alten, dans le Finnmark norwégien, à quelques



3

Le croquis n° 3 donne une idée de cette disposition, et montre en même temps comment la rouelle, au moyen d'un passant de cuir, est supportée par une lanière, sorte d'embranchement de la ceinture qui est terminée par un anneau. A cet anneau est attaché un chapelet simplement pris entre la ceinture et le corps, lequel chapelet forme contre-poids. On peut donc enlever facilement la rouelle sans rien dénouer ni déboucler.

Si nous comparons ces rouelles norwégiennes à celles qui proviennent de la Germanie, de la Gaule, toutes les hésitations que nous pourrions éprouver s'évanouissent. On y trouve le même mode d'ornementation primitive composée de hachures et de chevrons. Le rapport est si évident, si frappant, et l'idée en même temps si simple et si ingénieuse, est si conforme au génie antique que nous ne doutons pas que cette manière de suspendre les ustensiles, après avoir été pratiquée dans une grande partie de l'Europe, se soit réfugiée dans le Nord, comme les couteaux de silex, comme les haches de pierre, et les grattoirs emmanchés dans des os de rennes, dont se servent encore les Esquimaux.

La Gaule, la Germanie et l'Étrurie ont fourni la plupart des rouelles connues. Toutefois, les fouilles faites en Angleterre en ont aussi mis au jour quelques-unes. En 1863, le Rév. John H. Pollexfen a donné dans le XXXIX[e] volume de l'*Archeologia*[1], la gravure d'une rouelle trouvée à Colchester, et il constate en même temps l'existence au Bristish Museum d'une rouelle trouvée à Hounslow Heath, avec des figures de sangliers, d'un caractère tout à fait celtique. M. de Bonstetten signale, de son côté[2], la présence dans le musée de

lieues au nord de Kautokeino. Ce savant nous a communiqué les détails suivants : « Les Laponnes riches en ont de bien plus ornées et surtout plus chargées d'anneaux. Point de mot lapon pour désigner soit l'ensemble de ces objets, soit la rouelle. Probablement il y a une expression correspondant à mobilier de ceinture *auwe-kaudue*, mais je ne puis l'affirmer. Je n'ai vu en Norwége aucune trousse semblable. »

1. 1863, p. 508, pl. XXIV.

2. *Recueil d'antiquités suisses*, p. 46.

Naples de rouelles qu'il dit avoir été trouvées à Pompéi. Cette origine n'est peut-être pas tout à fait certaine, car le musée de Naples contient un grand nombre d'objets apportés du nord de l'Italie avec la collection Farnèse, et l'indication fournie à M. de Bonstetten ne suffit pas, dans l'état actuel des observations qui ont été recueillies par les archéologues, pour nous permettre d'affirmer que l'usage des rouelles a existé dans la Campanie.

La vue de plusieurs autres ustensiles dont la forme s'éloigne un peu de la rouelle, et qui existent dans la collection de M. Barry, à Toulouse, nous a confirmé dans notre supposition. Ils sont en effet disposés très-commodément pour l'emploi que nous croyons pouvoir leur assigner. Deux anneaux placés au sommet du cercle intérieur sont destinés à recevoir le passant de cuir qui doit les suspendre à la ceinture. Le grand cercle est réduit à un arc, le reste devenant inutile. Cet arc est relié au cercle supérieur par des barres de divisions. Dans l'une des deux, elles sont inégalement espacées, inégalité qui répondait probablement à un système d'arrangement. Enfin, une série de petits anneaux occupant la partie inferieure de l'appareil permet de suspendre un grand nombre d'objets d'importance secondaire.

Une suspension à peu près semblable aux précédentes, et trouvée à Charroux, près Gannat, a été gravée, mais en sens renversé, dans la Revue archéologique [1], d'après un dessin de M. E. Tudot. Cet antiquaire avait cru pouvoir rapprocher cet objet d'ornements qu'il avait remarqués suspendus au cou de figurines gauloises d'argile. Mais, s'il a entendu, comme cela est probable, parler des terres cuites qu'il a publiées dans son beau recueil [2], nous croyons que l'assimilation n'est pas acceptable. Car, au cou de ces figurines, nous ne voyons que des bulles. M. Tudot dit de plus qu'un bronze

1. 1861, pl. XII, n° 1.
2. *Collection de figurines en argile*, in-4, 1860, pl. 42, fig. B; pl. 43, D et E; et pl. 64, fig. G.

de même forme a été trouvé à la Ferté-Hauterive (Allier); nous regrettons de ne pas le connaître.

Il faut rapprocher des précédents l'ustensile de la collection Fluckiger publié par M. de Bonstetten[1], et dont la destination est si bien indiquée par la forme même, que le savant antiquaire de Berne eut le sentiment de son véritable usage. Son excellente conjecture attendait seulement une preuve matérielle comme celle que nous sommes aujourd'hui en mesure d'apporter. Je transcris ses propres expressions : « Il est difficile de s'expliquer quelle était la destination de ce bronze dont un des cercles est cassé ; peut-être se fixait-il à la ceinture pour y suspendre de petits objets tels que clefs, couteaux, ciseaux, etc. » — Il se compose de deux anneaux tangents reliés par une bélière et présentant à peu près l'aspect d'une paire de besicles ; une croix intérieure rattache encore ces anneaux à la bélière dont la partie supérieure présente une ouverture en forme de segment, évidemment préparée pour donner passage à une courroie. Il a été trouvé par M. Flückiger, dans un tumulus du Nieder-Hart, près de Langenthal (Berne).

Les collections d'antiquités lacustres de MM. le colonel Schwab, à Bienne, et Desor, à Neufchâtel, contiennent un grand nombre de cercles de formes très-variées, qui évidemment ont été des intermédiaires entre la ceinture et les objets qui y étaient suspendus. Ces petits instruments circulaires et munis d'un plus ou moins grand nombre d'anneaux nous paraissent constituer une transition entre les rouelles divisées en compartiments par des barreaux ou rais, et les suspensions plus compliquées dont nous avons parlé précédemment.

Il est même certaines rouelles qui, sans posséder d'anneaux à la partie inférieure, sont seulement surmontées d'une bélière, preuve de plus que ces ustensiles étaient faits pour être suspendus, ainsi que nous le voyons dans le des-

1. *Antiquités suisses*, pl. XII, n° 5, et p. 35.

sin n° 3. M. Barry en possède une de cette espèce qui offre exactement le même dessin qu'une rouelle sans bélière, conservée au musée du Louvre. La remarque que nous venons de faire s'applique aussi bien à une rouelle découpée, du Louvre également, et dans la partie supérieure de laquelle est pratiquée une grande ouverture quadrilatérale. La figure de



4.

cheval qui se voit au centre est disposée de façon que les diverses parties du corps qui touchent au grand cercle déterminent une série de compartiments ; ce sont, à proprement parler, des barres de divisions disposées agréablement pour l'œil. C'est à celle-ci que se rattache la variété qui présente un cavalier armé d'une lance, et qui fut trouvée non

loin de Klinberg, près Riedhof (canton de Zürich)[1]. — Une autre rouelle trouvée près de Krailsheim (Franconie), est encore munie d'une mince lame de cuivre passée, en guise de lanière, dans une de ses découpures[2].

Enfin, les rouelles trouvées en Étrurie et publiées par M. le comte Giov. Gozzadini[3], pour être d'une forme rare, n'en rentrent pas moins dans la classe des monuments dont nous nous occupons. La première offre trois compartiments d'égale grandeur, de sorte qu'on pourrait suspendre cette rouelle indifféremment par l'un ou l'autre côté ; les deux autres cases devaient supporter les petits ustensiles, mieux isolés que par les rouelles précédentes. La seconde présente des cases d'inégales dimensions, ainsi que nous l'avons déjà remarqué dans l'une des rouelles de M. Barry.

Nous citerons encore deux rouelles planes à trois cercles attachés les uns aux autres par des petits tenons, entrées au Louvre avec la collection Durand, et dont malheureusement la provenance ne peut être déterminée ; et une autre, à quatre cercles concentriques fondus d'une seule pièce, décorée de petits fleurons au pourtour, que M. de Bonstetten a publiée (pl. XXIII, n° 8) comme ayant été recueillie en Italie.

Quant à la troisième variété, dont nous avons parlé en commençant, qui affecte la forme exacte d'une roue de char, elle a pu avoir une autre destination, mais il ne serait cependant pas impossible qu'elle fît partie des ustensiles de suspension, car la combinaison d'un cercle avec des divisions intérieures, devait faire naître assez naturellement l'idée de reproduire l'image d'une véritable roue.

Les collections d'antiquités renferment aussi quelques poinçons portant à la partie supérieure une bélière ou chas de forme tantôt arrondie, tantôt carrée. La pièce circulaire qui leur sert de tête offre beaucoup d'analogie avec certaines rouelles, notamment avec celle de M. Barry, et cette cir-

1. Lindenschmit, *Alterthümer*, I Band., Heft. X, Taf. 7, n° 2.
2. Même planche, n° 1.
3. *Di un sepolcreto Etrusco scoperto presso Bologna*, pl. VI, n°s 8 et 9.

constance nous a porté à penser que ces poinçons étaient de ceux que l'on suspendait aux disques [1]. C'est à cette intention que nous avons noté la présence de deux poinçons dans la série des instruments pendus aux rouelles norwégiennes de l'exposition. Nous en dirons autant des couteaux dont le manche est terminé par un anneau et dont plusieurs spécimens sont réunis dans la planche 4, du VIIIe cahier (II B.) des *Alterthümer* de M. Lindenschmit.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'invoquer en notre faveur le témoignage si respectable de M. l'abbé Cochet. Tout en méconnaissant la véritable destination des rouelles, ce savant antiquaire a consigné, en observateur consciencieux, une remarque précieuse, et qui va confirmer notre explication. « Ce genre d'ornement, dit-il [2], est assez fréquent dans les sépultures franques ou teutoniques. Jusqu'à présent on n'a pu en déterminer clairement l'usage. Nous croyons cependant qu'il se rattache au ceinturon dont il devait former la parure.... Autant que nous pouvons nous en souvenir, *nous croyons avoir recueilli ces objets à la ceinture des morts.* »

Nous sommes persuadé que la mémoire de M. l'abbé Cochet a été fidèle, en cette occasion comme en tant d'autres ; car cet ustensile, si l'usage que nous lui attribuons est exact, devait naturellement se retrouver à la ceinture des morts que, avec tout le reste de leu bagage, il avait accompagnés dans la tombe.

Cette note est accompagnée de vingt-deux dessins représentant tous les objets cités. La Société les examine, et après avoir entendu avec intérêt les explications données par le jeune auteur, elle décide que son travail sera inséré au Bulletin.

M. Bourquelot continue la seconde lecture de son Mémoire sur les *Inscriptions anciennes d'Auxerre*.

1. Voy. L. Klemm, *Handbuch der germanischen Alterthumskunde*, 1836, in-8, pl. 11, n° 7. — Lindenschmit, *Alterthümer*, B. II, Heft III, t. IV, n° 1, et B. I, Heft, IV, t. IV, n°s 1 à 5.
2. *La Seine-Inférieure archéologique*, p. 211, note.

Séance du 6 juin.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Tripier, de Chambéry, qui demande le titre d'associé correspondant national. Les présentateurs sont MM. Barthélemy et Bertrand. La commission chargée de faire le rapport sur cette candidature se compose de MM. Jules Marion, Guérin et Read.

Travaux.

MM. Vallet de Viriville et Bertrand lisent successivement des rapports sur les candidatures de MM. Boutiot et Leguay. On procède au scrutin et les candidats ayant obtenu chacun la majorité voulue sont proclamés associés correspondants nationaux, savoir M. Boutiot, à Troyes (Aube) et M. Leguay, à la Varenne-Saint-Maur (Seine).

M. de Longpérier lit également un rapport sur la candidature de M. Dognée, qui ayant obtenu au scrutin la majorité prescrite par le règlement, est proclamé associé correspondant étranger à Liége (Belgique).

La Société procède ensuite à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Rey, démissionnaire. M. Riant, secrétaire-adjoint, ayant réuni la majorité des suffrages, est nommé secrétaire pour l'année 1867. M. Léon Heuzey est élu, de même, secrétaire-adjoint.

M. Bertrand donne quelques détails sur des fouilles faites près de Presle (Seine-et-Oise) non loin de la forêt de Car-

nelle, dans la propriété de M. le comte de Ruty. Il s'agit d'un *hypogée* ou allée couverte enterrée, de manière à ce que ses dalles supérieures effleurassent le sol ; hypogée offrant les plus grands rapports avec les hypogées bien connus de Meudon, de Chamant et d'Argenteuil. Les fouilles surveillées par M. Maître sous la direction de MM. Brunet de Presle et de Quatrefages qui avaient bien voulu s'adjoindre M. Bertrand, ont donné des résultats fort intéressants qui seront publiés ultérieurement. M. Bertrand ne veut insister aujourd'hui que sur un fait : le mélange apparent dans cet hypogée, d'objets de l'époque de la pierre et d'objets et monnaies gallo-romains. Si l'on réunit, en effet, confusément tout ce qui est sorti des fouilles on trouve, à côté de haches en pierre emmanchées dans des bois de cerfs, de couteaux en silex d'une très-belle conservation, de pendeloques en pierres percées et d'instruments en os travaillés ; une fibule émaillée, une boucle de ceinturon, un manche de couteau en bronze, et huit monnaies romaines du haut empire. Ce serait là un fait bien curieux, mais aussi bien extraordinaire. Les observations faites avec beaucoup de soin par M. Maître, dont l'attention avait été éveillée dès le premier moment, par la découverte au début des fouilles, d'une monnaie romaine, donnent de ce mélange singulier une explication extrêmement simple. Deux ensevelissements très-distincts et superposés existaient en effet dans l'hypogée *du champ de la Justice* (c'est le nom de la parcelle de terre où se trouve le monument). Une coupe du terrain que M. Bertrand met sous les yeux de la Société ne peut laisser aucun doute à cet égard. On y reconnaît deux couches bien distinctes et de couleur bien différente : 1° une couche inférieure de *sable jaune*, appartenant au terrain naturel et d'une épaisseur de 0,90^c environ ; 2° une couche de terre végétale, mêlée de détritus humains de 0,75^c dont la couleur noirâtre fait un complet contraste avec le sable jaune de la couche inférieure. Sur un point seulement la terre végétale a pénétré jusqu'au fond du monument. Par-

tout ailleurs les deux couches sont très-tranchées. Or, c'est dans la terre végétale noirâtre exclusivement qu'ont été trouvés les médailles et autres objets gallo-romains; tandis que les instruments en silex et en os proviennent *tous* de la couche de sable jaune. Il n'y a donc pas de doute possible. L'hypogée renfermait une sépulture gallo-romaine superposée à une sépulture de l'âge de la pierre. — Si les fouilles eussent été mal faites ou seulement surveillées avec négligence, on aurait été tenté de regarder comme contemporains des objets que séparent vraisemblablement un nombre considérable de siècles. C'est un renseignement qu'il est bon de donner aux fouilleurs. Les membres de la Société doivent se rappeler que des faits semblables ont été déjà signalés par la Société polymathique de Morbihan sur les fouilles exécutées sous sa surveillance dans les tumulus-dolmens des environs de Vannes.

M. Bertrand fait ensuite passer sous les yeux de la Société une petite statuette en bronze dont on propose l'acquisition au musée de Saint-Germain[1] et qui par ses attributs singuliers mérite d'attirer l'attention des archéologues. Cette statuette, qui a 0m, 11 de haut, a été trouvée vers 1840 à Savigny commune d'Étang-sur-Aroux près Autun. Elle représente une divinité barbue assise, les jambes croisées, à la manière orientale, portant une armille au bras et un torques au cou. Autour de ses reins s'enroulent deux monstres marins ayant queue de poisson et tête de veau marin ou de bélier. Un vase (?) surmonté d'un torques est placé sur ses genoux. Mais ce qui distingue surtout cette étrange figurine, ce sont trois petites têtes humaines accolées à la tête principale, une à droite, une à gauche et la troisième derrière, comme les trois petites têtes suspendues à des chaînettes autour de la tête que portent certaines monnaies armoricaines. Deux trous qui se remarquent à la partie supérieure du crâne

1. Le Musée ne l'a pas achetée, à cause des prétentions exagérées du propriétaire.

semblent indiquer ou un anneau ou des cornes qui ont disparu. Il serait intéressant de rechercher, s'il en existe, les analogues de ce petit monument, qui a quelque rapport avec le bas-relief de Reims représentant un Dieu, assis aussi, les jambes croisées et portant des cornes. M. Bertrand invite les membres de la Société à rechercher dans leurs souvenirs s'ils se rappellent quelque autre découverte qui puisse être rapprochée de celle de Savigny.

Le président, avant de lever la séance, annonce la perte que vient de faire la Compagnie en la personne d'un de ses associés étrangers, M. Éduard Gerhard, de Berlin, dont le nom restera justement célèbre dans l'histoire de l'archéologie.

Séance du 12 juin.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. Dognée remercie la Société qui lui a conféré le titre d'associé correspondant étranger à Liége.

Le président lit une lettre de M. Gaucheraud qui fait connaître à la Compagnie que ses absences prolongées et fréquentes ne lui permettent pas de continuer à figurer parmi les membres titulaires; en conséquence, il demande à passer associé correspondant national. Conformément à l'article 25 dudit règlement, le président proclame M. Gaucheraud associé correspondant national à la Souterraine (Creuse). La Compagnie décide qu'il sera pourvu à la vacance dans la première séance du mois de juillet.

M. Damase Arbaud, de Manosque, présenté par MM. de Longpérier et de Barthélemy, sollicite le titre d'associé correspondant national. La commission chargée du rapport

sur cette candidature, est composée de MM. Bourquelot, de Rougé et Delisle.

M. le vicomte Achille de Rochambeau sollicite le même titre. Il est présenté par MM. de Barthélemy et G. Rey. La commission qui doit faire un rapport sur cette candidature, se compose de MM. de Montaiglon, Boutaric et Le Blant.

Travaux.

M. Bourquelot termine la seconde lecture de son mémoire sur les inscriptions antiques d'Auxerre. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Quicherat, d'après une note de M. Blancart, archiviste des Bouches-du-Rhône, entretient la Compagnie d'une découverte importante de monnaies antiques d'argent, faite à Auriol, sur le plateau des Barres. Ces monnaies, au nombre de 2137, étaient contenues dans un vase de terre; elles sont de style grec. Les variétés principales ont été recueillies au département des médailles et antiques de la Bibliothèque Impériale, au musée de Saint-Germain et par M. de Saulcy.

M. de Witte dépose sur le bureau un vase de terre, du musée d'Orléans, sur lequel M. Mantellier doit publier une dissertation. Consultée sur l'antiquité de ce monument, la Compagnie est unanime pour reconnaître qu'on ne peut en soupçonner l'authenticité; elle prie M. de Witte de rédiger une note pour le Bulletin.

M. Rey lit la note suivante.

« A la fin de l'année 1231, Jean d'Ibelin détermina le roi Henry de Lusignan ainsi que la plus grande partie de la noblesse de Chypre à prendre les armes contre Richard Filangieri, maréchal de l'empereur Frédéric II envoyé par ce prince en Syrie et à Chypre, pour y soutenir ses prétentions à la bailie de Chypre que lui disputait le vieux sire de Baruth. C'est pendant que ce dernier était à Acre, s'effor-





çant de soulever le peuple contre le lieutenant de Frédéric II, que Richard surprit dans la nuit du 3 mai 1232 l'armée royale campée à Casal Imbert et la mit en déroute. »

« Jusqu'à ce jour aucun voyageur ne paraît s'être occupé de déterminer d'une manière satisfaisante le site occupé par le village qui donne son nom à ce combat mémorable. Sa position paraît devoir être retrouvée à environ 1800 mètres au sud du cap Mefscherekeh, à gauche de la route de Tyr à Acre. C'est un tertre couvert de ruines, situé au bord du Ouady Korn, non loin de son embouchure et nommé El Hamsi.

« Dans les divers périples de la côte de Syrie, contemporains des croisades, nous trouvons cette localité mentionnée sous le nom de Casal Lampti ou Imbert, et d'après mon opinion la forme moderne ne serait qu'une altération du premier de ces deux noms. Nous savons d'ailleurs par le pèlerinage de Burchard de Mont-Sion, écrit en 1283, que Casal Imbert était à quatre lieues d'Acre, distance qui coïncide assez bien avec celle qui sépare cette ville des ruines d'El Hamsi. »

M. Egger fait une communication dans ces termes :

« J'ai l'honneur de soumettre à la Société un essai de restitution d'une inscription métrique d'Arles, reproduite par M. de Caumont, p. 220 de la XXXIII[e] *session du Congrès archéologique de France.* Cette restitution repose en partie sur un estampage pris par M. Huard et à moi communiqué par M. de Caumont, en partie sur des conjectures dont on appréciera la vraisemblance.

. . . . AELINAE AEL'IA[NAE . . . .

LITTERA·QVI·NOSTI. LEGE·CASVM·ET·D[ISCE·PUELLAE
MULTI·SARCOPHAGVM·DICVNT·QUOD·CONS[VMIT·ARTVS [1]

1. Ce dernier mot m'est suggéré par notre confrère E. Le Blant.

SET . CONCLVSA . DECENS . APIBVS · DOMVS . IST[A . VOCANDA
O · NEFAS . INDIGNVM · IACET . HIC · PRAECLA[RA · PVELLA
HOC · PLVS · QVAM · DOLOR · EST · RAPTA . EST · S[INE · CONIVGE . [1] CONIVX
PERVIXIT · VIRGO · VBI . IAM · MATVRA · PLACEBAT
NVPTIAS · INDIXIT · GAVDEBANT · VOTA . PARENTES
VIXIT · ENIM . ANN . XVII · ET · MENSES · VII . DIESQVE · XVIII
O · FELICE · PATREM . QVI · NON . VIDIT · TALE · DOLOREM
HERET · ET · IN · FIXO · PECTORE · VVLNVS · DIONYSIADI · MATRI
ET · IVNCTAM · SECVM · GERON · PATER . TENET · IPSE · PVELLAM.

« On voit que c'est l'épitaphe d'une jeune fille, morte à l'âge de 17 ans, 7 mois et 18 jours, au moment où elle allait se marier, et qui fut enterrée auprès de son vieux père (Γέρων écrit *Geron*, en lettres latines). Sur les onze vers, il n'y en a que deux qui soient corrects, le troisième et le cinquième ; le huitième est plutôt une ligne de prose ; les dixième et onzième n'offrent qu'une apparence de versification. Les caractères de l'inscription sont d'une forme qui permettrait de les faire remonter au premier siècle de l'ère chrétienne. Mais, à pareille date, la barbarie du langage s'expliquerait difficilement, pour un tombeau qui ne paraît pas être celui de personnes d'une basse condition. D'ailleurs les deux corps d'Ælia Æliana et de son père étaient renfermés dans deux cercueils de plomb que contenait un même sarcophage. Or il ne paraît pas que cet usage de renfermer les corps dans des cercueils de plomb remonte beaucoup au delà du quatrième siècle de notre ère[2]. Quant aux mauvais vers ou grossiers centons dans les inscriptions des bas siècles, surtout dans les inscriptions provinciales, rien n'est

1. Après S on croit lire encore les trois lettres suivantes réunies par une ligature, puis les restes de C et O. Cela me paraît donner plus que de la vraisemblance à une conjecture qui répond si justement au sens des deux vers suivants : la jeune fille était morte fiancée, avant d'être unie à son époux.

2. Voir l'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e édition, p. 45, 59, 60, 349, et le mémoire de M. Mathon sur les *sarcophages en plomb* et bas-reliefs en ivoire découverts à Beauvais (1858, in-8).

plus commun ni plus connu des antiquaires; il est donc inutile d'y insister ici[1]. »

M. de Longpérier fait la communication suivante :

« M. Greville J. Chester, amateur d'antiquités à Wakefield (Angleterre) a rapporté de Gaza en Syrie un jaspe rouge gravé sur les deux faces. Cette pierre appartient à la série des œuvres de la secte basilidienne. Les deux inscriptions qu'elle porte l'indiquent d'une manière assez claire.



« Ce qui rend ce petit monument, qui est parfaitement authentique, extrêmement intéressant c'est qu'il représente une crucifixion, et à coup sûr une des plus anciennes que l'on connaisse. Car le crucifix retrouvé sur une muraille du Palatin et publié par notre correspondant le Père R. Garrucci, est une figure satirique, tandis que le crucifié de la pierre basilidienne est nimbé et tout à fait sérieux. Quelle que grossière que soit la gravure, on reconnaît une certaine différence de costume entre les deux personnages placés près du crucifié, et l'on peut croire que l'un est un homme, l'autre une femme.

M. Le Blant ajoute :

« Que les Gnostiques aient représenté le Christ, cela ne peut sembler douteux, si l'on se reporte aux divers passages où les Pères constatent que quelques-uns de ces hérétiques faisaient exécuter, en diverses matières, des images d'Homère, de Pythagore, d'Aristote, de Platon, de saint Paul et

1. Citons-en seulement un exemple, le n. 346 des Inscriptions de la Gaule méridionale dans la *Gallia narbonensis* de Herzog.

de Jésus. Celles-là, disaient-ils, avaient été faites au temps de Pilate et lorsque le Seigneur était encore parmi les hommes[1]. »

« Une difficulté est toutefois soulevée par le petit monument communiqué à notre Compagnie. Chez les premiers chrétiens, la représentation des scènes de l'Évangile relatives à la vie du Christ, s'arrêtent à la comparution devant Pilate. Le crucifiement n'y paraît que sous la forme détournée et symbolique d'une croix couverte de fleurs et de pierres précieuses[2]. Sur la pierre gnostique, au contraire, l'image est brutale et montre, dans toute son horreur, le supplice antique. Le crucifié est nu[3], mourant ou mort, et la tête inclinée.

« Nous devons posséder, à coup sûr, peu de données précises sur une secte enveloppée de mystère et qui prenait pour devise ces mots : « Tu connaîtras les autres et personne ne te doit connaître[4]. » Un détail consigné par saint Irénée sur le système de Basilide pourrait toutefois se rattacher au fait qui nous occupe et peut-être en fournir l'explication. Je laisse parler le saint évêque :

« Pour Basilide, dit-il, le Sauveur est increé, incorporel
« et sa forme humaine comme son supplice ne furent qu'une
« apparence[5]. Il ne souffrit point la mort ; Simon le Cyré-
« néen, mis en réquisition pour porter la croix, reçut en
« même temps la figure du Seigneur et fut crucifié à sa
« place. Le Christ, qui l'avait transformé, prit l'apparence
« de Simon et, debout, dans la foule, il se railla de ses
« bourreaux. Qui connaît cette doctrine est délivré des
« Anges créateurs du monde. Il ne faut point confesser
« celui qui a été mis en croix, mais Jésus qui, fait homme,

1. S. Iren. I, 25, § 6; S. Epiph. *Hæres.* XXVII, § 6; S. August. *De hæres.* VII.
2. Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 156.
3. Cf. Artemidor. *Oneirocrit.* II, 57: Γυμνοὶ γὰρ σταυροῦνται.
4. S. Iren. I, 24, § 6; cf. S. Epiph. *Hæres.* XXIV, § 5.
5. I, 24, § 2.

« et envoyé par son Père a été supplicié en apparence, afin « d'anéantir l'œuvre des Anges créateurs. Si donc quel- « qu'un, ajoute Basilide, confesse le crucifié, il est encore « esclave et soumis à la puissance de ces Anges qui ont « formé les hommes; celui qui le nie, en est affranchi, car « il connaît les desseins du Père incréé[1]. »

« Ainsi, pour Basilide, le supplicié du Golgotha n'est point un Dieu, mais un homme. Montrer, comme faisaient alors les catholiques, le crucifiement sous le voile du symbole, c'eût été à ses yeux, semble-t-il, proclamer cela même qu'il s'efforçait de nier, la divinité de la victime. Il convenait mieux à son système, de représenter nu, et sous l'étreinte de la souffrance et de la mort, l'homme dont le supplice recélait, selon lui, un mystère intelligible pour les seuls initiés. En même temps que le caractère spécial de notre monument le rattache aux sectes gnostiques, la nouveauté de la figuration qu'il présente pourrait donc permettre de l'attribuer aux hérétiques Basilidiens. »

Séance du 19 juin.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

Le président lit une lettre de M. Boutiot, de Troyes, qui remercie la Société de lui avoir décerné le titre d'associé correspondant national. Il donne également lecture d'une

1. 24, I, § 4. Pour la substitution de Simon au Christ, d'après le système de Basilide, voir Philast. XXXII; Pseudo-Tertull. *adv. omnes hæreses* IV; S. Epiph. XXIV, 3. Les musulmans acceptent sur ce point la croyance des Basilidiens. (*Coran*, IV. 156, cf. III, 47, 48 ; Photius, *Bibl.* cod. 114, cod. 291 ; Toland, *Nazarenus*, p. 17 et le discours préliminaire de G. Sale, *The Koran*, London, 1850, in-8).



lettre de M. Édouard Aubert, qui pose sa candidature à la place de membre résidant, laissée vacante par M. Gaucheraud, devenu associé correspondant.

Travaux.

M. Quicherat signale dans le petit cartulaire de Montpellier (Petit Thalamus de Montpellier. Olim nº 22 du fonds des Cartulaires, fonds latin fol. 72, vº) à la date du 8 août 1303, l'indication de la destruction du phare d'Alexandrie qui est annoncée en ces termes : « En l'an MCCCIII, a VIII dias d'aost, fon lo grant terratremol en Alexandria, que deroquet lo far d'Alexandria ; e peri mais del tors d'Alexandria. »

M. Vallet de Viriville donne une première lecture d'un mémoire de M. Roschach, associé correspondant à Toulouse, sur quelques sceaux ecclésiastiques recueillis dans les archives abbatiales de Saint-Sernin, à Toulouse. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Grésy fait une seconde lecture de son mémoire sur un verrou du château d'Écouen, portant le chiffre et les armes de Catherine de Médicis. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Chabouillet fait la communication suivante :

« Je désirerais soumettre à la Société quelques observations sur un passage du *Nouvel Essai sur les Inscriptions gauloises* que M. Pictet publie en ce moment dans la *Revue archéologique*.

» Arrivé à l'inscription gauloise d'Autun[1] le savant philologue propose de ce texte célèbre une interprétation qui diffère de celle qu'il en avait donnée précédemment dans son *Essai*.[2] Je n'ai pas la prétention de me faire juge entre

1. *Revue Archéologique*, nº de juin 1867, p. 300.
2. *Essai sur quelques Inscriptions gauloises*, 1859, p. 37.

M. Pictet de l'*Essai* et M. Pictet mieux informé du *Nouvel Essai*, non plus qu'entre les auteurs de diverses interprétations de ce texte que je vois citées dans ce dernier travail; je n'entends m'occuper que d'un seul point de l'argumentation du savant genevois.

L'inscription d'Autun est ainsi conçue :

LICNOS CON
TEXTOS IEVRV
ANVALONNACV
CANECOSEDLON

M. Pictet traduit décidément *canecosedlon* par *siége de loi* ou *de justice*, *tribunal*, et selon ce savant, l'épigraphie gallo-romaine confirmerait cette interprétation[1]. C'est là ce que je crois contestable dans le travail d'ailleurs fort important de M. Pictet. L'inscription sur laquelle il voudrait s'appuyer et qu'il reproduit d'après Orelli et J. de Wal[2], est connue depuis longtemps. Du Cange la publia le premier, en 1678, au moment de sa découverte dans l'église de St-Acheul-les-Amiens et dès lors très-exactement[3]. La voici :

PRO SALVTE ET
VICTORIA EXXG
APOLLINI ET VER
IVGODVMNO
TRIBVNALIA DVA
SETVBOGIVS ESVGGI
F. D. S. D.

1. *Rev. arch.*, loc. cit. p. 391 et 392.
2. Orelli, nº 8868, I. de Wal. *Mythol. septent. monum. epigraph. latina*, p. 200, nº 274.
Glossarium mediæ et infimæ latinitatis. Ad calcem t. III, in *Dissert. de numis. Imp. CP.* p. 38, nº LIV.

Si j'ai dit que la transcription de du Cange était d'une parfaite exactitude, c'est que l'on a proposé de lire autrement que lui les derniers mots de la 2e ligne[1], et qu'il m'a été facile de m'assurer qu'il fallait s'en rapporter à ce grand érudit, le monument original étant conservé au Cabinet des Médailles et Antiques. Sans abuser de cet avantage pour m'étendre sur ce texte important, j'en profiterai afin de faire connaître les dimensions de la pierre sur laquelle il est gravé, dimensions que l'on ne trouve ni chez du Cange ni chez les auteurs qui l'ont reproduit depuis lui. C'est une pierre de 54 cent. de hauteur sur 53 de largeur; les lettres sont bien gravées et leur forme annonce une époque assez haute; les T dépassent les autres lettres; j'avertirai aussi que le nom du dieu gaulois pourrait être Veriugoduminus au lieu de Veriugodamnus, si l'on doit reconnaître un I dans le dernier jambage de l'M qui dépasse les autres lettres ainsi que font les T. Ceci dit pour l'acquit de ma conscience, j'arrive à l'objection que j'ai à faire à M. Pictet. Ou je me trompe fort ou l'analogie que ce savant remarque entre les inscriptions d'Autun et de St-Acheul n'existe pas, attendu que si le mot *canecosedlon* qui termine la première de ces inscriptions signifie réellement *siége de loi*, ce que je ne veux pas rechercher, il me paraît certain que le mot *tribunalia* que l'on trouve à la cinquième ligne de la seconde indique tout autre chose que des *siéges de loi* ou de *justice*. C'était du reste l'avis de du Cange qui fit remarquer qu'il s'agit là non pas de tribunaux, mais de stylobates. « ...stylobatæ, in quibus Apollinis et Veriugo« dumni statuæ consistebant. »

Je voudrais pouvoir imiter la concision de du Cange;

1. M. Henzen, supplément à Orelli, p. 169, suppose AVGG à la place de EXXG. Si le savant épigraphiste avait vu le monument, il l'aurait lu comme du Cange, mais comme celui-ci, il n'aurait pas supposé que l'abréviation G qui désigne les armées de Germanie dût être interprétée par *Galliæ* ou *Gallicanorum*.

mais, comme il s'agit de combattre l'opinion d'un savant justement renommé, je ne puis me dispenser d'apporter quelques faits à l'appui de mon sentiment. Je serai d'ailleurs aussi bref que possible et des deux inscriptions rapportées par du Cange, je n'en citerai qu'une, mais en revanche, je citerai trois passages de Tacite, d'Apulée et de Pline, que du Cange n'a pas jugé nécessaire d'invoquer.

L'inscription citée par du Cange a été trouvée à Bénévent et a été publiée par Gruter, par Orelli et par M. Mommsen [1]. En voici le texte :

P · AELIVS' VENERIANVS
HOC VAS DISOMVM SIBI ET
FELICITATI SVAE POSVIT ET
TRIBVNAL EX PERMISSV PONTIF
PERFECIT

P. Aelius Venerianus a placé ce sarcophage double, pour lui et pour Felicitas son epouse, et il en a fait achever le soubassement avec la permission des pontifes.

N'est-il pas impossible que le *tribunal* mentionné ici en même temps qu'un double sarcophage soit un *siége de loi* ou *de justice?* N'est-il pas au contraire évident, que dans ce cas, ainsi que dans bien d'autres signalés par les lexiques, le mot *tribunal* désigne un *suggestus*, un soubassement, puisque nous savons que ce mot désignait jusqu'à des éminences comparables à des tumulus? Les textes que j'ai annoncés sont en effet plus explicites encore que les inscriptions. Voyons d'abord le passage de Tacite qui prouve qu'on élevait des *tribunalia* en l'honneur des morts. L'historien parlant des honneurs funèbres rendus à Germanicus, après avoir mentionné qu'à Antioche où il avait été brûlé on lui éleva un *sepulcrum*, ajoute qu'à Epidaphné, où

1. Gruter, p. MDCCLI, 11. Orelli, n. 4548. Mommsen, *I. N.* 1537.

il avait rendu le dernier soupir, on lui avait élevé un *tribunal* [1]. Je n'aurai pas non plus à démontrer longuement qu'il ne s'agit pas d'un *siége de loi* dans cette phrase du § xvi des *Florides* d'Apulée : « Quid ergo superest ad ho« noris mei tribunal et columen. » Enfin, ainsi que je viens de le dire, on donnait parfois le nom de tribunal à des éminences semblables à des *tumulus* puisque Pline décrivant le pays des Chauques nous apprend qu'afin de se mettre à l'abri des hautes marées, ces peuples habitaient soit des hauteurs naturelles, soit des éminences construites de leurs mains, « illic misera gens tumulos obtinet altos, aut tribu« nalia structa manibus [2]. »

Ces autorités qu'on ne peut récuser n'obligent-elles pas à voir avec du Cange dans le titulus de St-Acheul tout autre chose qu'un siége de justice et n'est-il pas naturel de conclure de cette interprétation que l'analogie signalée par M. Pictet entre l'inscription d'Autun et celle de St-Acheul n'existe réellement pas ? N'est-il pas clair que la dernière de ces inscriptions ne nous apprend pas que les Gaulois eurent des Dieux de la justice en honneur desquels ils élevaient des *tribunaux*, mais bien qu'à l'exemple des Romains, sous la domination romaine, ils élevaient en l'honneur des Dieux des monuments dont on ne saurait préciser la forme, mais qui n'avaient d'autre rapport avec un *tribunal*, ou un *siége de justice*, que celui d'être quelque chose comme des bases ou des soubassements :

Ceci ne veut pas dire que je propose de changer la traduction du mot *canecosedlon* donnée par M. Pictet. Je me contente de constater que cette traduction ne peut s'appuyer sur l'analogie qu'il avait cru trouver dans l'épigraphe gallo-romaine, et j'ajoute seulement que si ces lignes tombent d'aventure sous les yeux du savant philologue, peut-être y trouvera-t-il quelques raisons de douter des hypothèses

1. *Annales*, II, 83,... tribunal Epidaphnæ, quo in loco vitam finierat.
2. *Hist. Nat.*, XVI, 1, 1.

qu'il a présentées sur l'étymologie du nom du dieu Veriugodumnus? Ne serait-ce pas en effet à la lueur perfide de la signification par lui attribuée au mot *tribunalia* de l'inscription dédiée à Apollon et à ce dieu gaulois d'ailleurs inconnu, que M. Pictet a recherché dans l'irlandais, le sanscrit et le zend, les racines dont il fait dériver le mot Veriugodumnus? En un mot, le savant genevois aurait-il fait un dieu *juge* de cette divinité peut-être topique, s'il n'avait pas cru que Setubogius avait érigé deux *tribunaux* ou *siéges de loi*, à Apollon et à Veriugodumnus? Il est au moins permis d'avoir quelques doutes à ce sujet, surtout lorsqu'on le voit confesser qu'il ignore à quel titre Apollon pouvait recevoir la dédicace d'un tribunal.

Qu'on ne se méprenne pas sur l'intention qui a dicté les observations qu'on vient d'entendre. Ce n'est pas une pensée de scepticisme. Je n'ignore pas les conquêtes sérieuses qu'a faites l'érudition moderne sur le terrain des études celtiques, mais, en même temps, je suis persuadé que ce terrain est semé d'embûches et je serais tenté de redire avec un bon antiquaire du temps jadis, avec un membre de l'Académie celtique, Grivaud de la Vincelle[1], que « dans « ce genre de recherches, on doit user de beaucoup de « prudence et même de défiance, afin de n'admettre que « ce qui porte le caractère irrécusable de la vérité. »

M. Bourquelot présente une double communication sur différentes antiquités gauloises, trouvées à Mourant et à Saint-Martin-des-Champs dans les environs de Provins. M. Bourquelot est prié de compléter ces indications et de faire une seconde lecture de ce travail. Les dessins qui l'accompagnent donnent lieu à quelques observations de M. de Longpérier.

1. Voyez p. 170, du tome 1er de son *Recueil d'Antiquités gauloises.*

Séance du 3 juillet.

Présidence de M. DE BARTHÉLEMY, président.

Correspondance.

M. Ewald, membre du Record-Office, à Londres, demande à être admis au nombre des associés correspondants étrangers; MM. Creuly et de Barthélemy se portent présentateurs. Le président désigne MM. de Longpérier, Marion et Delisle pour composer la commission chargée d'examiner les titres scientifiques du candidat.

M. Chéruel, recteur de l'Académie de Strasbourg, présenté par MM. de Barthélemy et Chabouillet, se porte candidat au titre d'associé correspondant national. MM. de la Villegille, Huillard-Bréholles et Delisle formeront la commission qui présentera un rapport sur cette demande.

Travaux.

M. Quicherat lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter un rapport sur la candidature de M. Édouard Aubert. On passe au scrutin, et M. Aubert ayant réuni la majorité réglementaire des suffrages est proclamé membre résidant de la Société.

Séance du 10 juillet.

Présidence de M. DE BARTHÉLEMY, président.

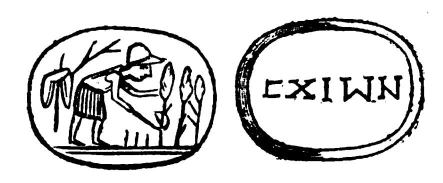
Travaux.

M. Marion lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. l'abbé Tré-

pier : ce candidat ayant réuni la majorité réglementaire est proclamé associé correspondant à Chambéry.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

« Je place sous les yeux de mes confrères l'empreinte des deux faces d'une pierre gnostique rapportée d'Egypte par M. Greville J. Chester. Cette pierre, hématite de 22 millimètres de longueur, représente un moissonneur barbu, coiffé d'un chapeau conique à visière. Le travailleur s'est dépouillé de sa tunique qui est posée sur les branches d'un arbrisseau; il n'a conservé qu'un caleçon ou cotte; il paraît avoir des bottines. C'est à l'aide d'une faucille munie d'un long manche, ou sape, qu'il coupe les épis. Quelques tiges de chaume s'élèvent devant lui. »



« Le type du moissonneur se trouve sur un quart de statère d'or, conservé au Cabinet des médailles de Paris, et classé autrefois par Pellerin (*Rois*, p. 208) et Eckhel (*Doctrina num.*, t. IV, p. 25) parmi les monnaies des Ptolémées (cf. Mionnet, *Description*, t. IV, p. 34, n° 269). Le même établissement possède un petit médaillon d'or offrant le même sujet; ornement de quelque bijou qui a été rapproché avec raison du quart de statère. Le moissonneur se voit encore sur un rare grand bronze frappé à Alexandrie dans la cinquième année du règne d'Antonin le Pieux (Zoega, *Numi ægyptii imperatorii*, p. 172, n° 79 — Mionnet, *Description*, t. VI, p. 227, n° 1534), et c'est en s'appuyant sur l'existence de cette pièce que les antiquaires précités ont rattaché à la numismatique des Lagides le quart de statère

d'or portant un type tout à fait insolite pour l'époque des rois.

« La pierre de M. Greville Chester reproduit un type monétaire, ce dont on a déjà divers exemples. Il est bon de remarquer que sur ce petit monument de la glyptique égyptienne, appartenant à la vérité à une époque basse, l'ouvrier est armé d'une faux emmanchée qu'il manie d'une seule main comme le font les sapeurs belges que nous employons depuis une quarantaine d'années. Pour préserver ses yeux de l'ardeur du soleil, il ne s'est pas coiffé du chapeau de paille ordinaire ou *causia*. Son cou reste sans protection; et son visage seul est abrité par l'ample visière d'une véritable casquette. Il y a donc là des particularités utiles à constater, et qui rendent la pierre de M. Greville J. Chester tout à fait intéressante. »

M. Roschach, associé correspondant, donne une seconde lecture de son mémoire sur quelques sceaux ecclésiastiques provenant des archives de l'abbaye de Saint-Cernin de Toulouse. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

Il est donné lecture d'une note de M. le docteur Colson, associé correspondant à Noyon, relative à une statuette de son cabinet, provenant de la collection Pourtalès, dans laquelle il propose de voir *Hercule chez les Thespiens*. Une photographie est jointe à la note. M. de Longpérier présente quelques observations à la suite desquelles la Société décide, qu'avant de formuler une opinion, elle désire avoir communication du monument original. Il sera écrit à M. le docteur Colson, pour le prier de vouloir bien communiquer la statuette en question à la Compagnie.

M. Devals, associé correspondant à Montauban, fait connaître qu'il a fait, dans les archives départementales de Tarn-et-Garonne, la découverte de l'original de la donation de *Castrum Cerrucium*, en mars 847, par *Austoricus* et non *Astanovus* comme l'a avancé D. Vaissette, à l'abbaye de Bonneval. Le texte de cet acte permet à notre confrère de

rectifier des noms mal transcrits dans la copie publiée par les Bénédictins, et aussi de modifier considérablement le mémoire sur la *topographie de l'arrondissement de Castel-Sarrazin pendant la période mérovingienne*, lu par lui aux réunions de la Sorbonne.

M. Quicherat met sous les yeux de la Société le croquis d'un portrait du chroniqueur Jean Molinet, qu'il a eu l'occasion de voir récemment au musée de Boulogne-sur-Mer.



C'est une peinture sur bois du commencement du seizième siècle, qui n'est pas sans mérite. Le personnage est représenté avec une calotte noire et une robe rouge. Il y a en haut et en bas du tableau une inscription en capitales romaines, dont les deux parties sont ainsi conçues :

IN EFFIGIEM. M. JOANNIS MOLINET VIRI
SVO · TEMPORE DISERTISSIMI HEXASTICON

—

QUI MEA SCRIPTA PROBAS NOSTRAM NE DESPICE FORMAM
INGENIO FORMÆ DAMNA REPENDO MEÆ.
SCRIBENDO PATRIO CVNCTOS IDIOMATE VICI
SEV NVMEROS SEV TV VERBA SOLVTA VELIS;
NEC MINOR IN DICTIS QVAM SCRIPTIS GRATIA TALI
ASPERSUS NOSTER SERMO LEPORE FVIT.

Molinet fut le successeur de Georges Chastellain dans l'office d'*indiciaire* ou chroniqueur officiel de la maison de Bourgogne. Il était né à Desvre en Boulonnais; il mourut en 1507 à Valenciennes.

Séance du 17 juillet.

Présidence de M. DE BARTHÉLEMY, président.

Correspondance.

M. le directeur général des Archives de l'Empire invite les membres de la Société à assister à l'inauguration du Musée des archives.

M. Ed. Aubert, absent de Paris, écrit pour remercier la Compagnie à l'occasion de son élection : il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour par suite de son séjour à l'abbaye de Saint-Maurice-en-Valais dont il dessine le riche trésor.

Travaux.

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à la publication, dans le volume des *Mémoires*, du travail de M. Bourquelot sur les inscriptions d'Auxerre. On passe au scrutin, et les propositions du rapport sont adoptées.

M. Vergnaud-Romagnési, associé correspondant, adresse la photographie d'une inscription tumulaire, provenant du grand cimetière d'Orléans, disposé aujourd'hui en Halle au blé.

Cette inscription se compose de deux cartouches en bois doré, tenus par un génie, peint au naturel. La hauteur totale est de un mètre; la largeur de chaque cartouche est de 0,30 ; la hauteur du génie est de 0,50.

Sur le cartouche de droite on lit :

Dilecte sponse conjux dilecta repente
Aufferor, et cœlo junget utrumque Deus.
Hic te sponsa manet, conjux dilecte, sedente.
Det Deus in multos vivere posse dies
Quas docui gnatos virtutes, perge docere,
Nobiscum ut valeant tecta tenere poli.

L'autre cartouche contient la traduction de ce qui précède, en vers français :

Adieu mon cher époux, si la Parque cruelle
A sçeut rompre si tost une union si belle,
Dieu qui dessus la terre avoit formé nos nœuds
Pourrait-il pas encor nous réunir aux Cieux?
Attendant ce bonheur, achève ta carrière,
Ta vie à nos enfants est en tout nécessaire,
J'aimais leur enseigner les vertus, le devoir :
Poursuis afin qu'au Ciel ils puissent nous revoir.

M. Vergnaud-Romagnési fait observer que cette épitaphe est celle de la belle-sœur d'Antoine de l'Étoile, régent de l'Université, connu par ses travaux sur la jurisprudence.

M. Egger lit un mémoire destiné au Bulletin de l'Institut archéologique de Rome et dont le sujet appelle l'attention bienveillante de la Société.

Parmi les antiquités réunies dans le riche cabinet de feu M. Jomard se trouvait une petite stèle portant un bas-relief avec une inscription grecque en vers et datée de l'an 149 de l'ère chrétienne. Le bas-relief, de travail médiocre, re-

présente un cavalier nu, courant de gauche à droite vers un arbre autour duquel on distingue un serpent enroulé. Quatre distiques grossièrement sculptés et d'une grécité non moins grossière, nous apprennent que deux artistes, dont les noms étaient jusqu'ici inconnus, ont contribué à cette œuvre, un sculpteur et un peintre, ce qui semblerait attester que le bas-relief, comme tant d'autres du même genre, était revêtu d'une peinture. Mais d'une part le mot γλυφική pouvant s'appliquer à la *gravure* de l'inscription; et, de l'autre, le mot εὐγραφίη pouvant s'appliquer à sa rédaction par un poëte ou versificateur, il demeure incertain si les deux noms inscrits sont ceux de deux artistes proprement dits. Toutefois la première hypothèse est plus vraisemblable. Par des rapprochements exposés dans la dernière partie de ce mémoire, M. Egger essaye d'établir que le monument, dont la provenance ne lui est pas autrement signalée, provient de la ville grecque de Périnthe en Thrace.

M. P. Nicard appelle l'attention de la Compagnie sur la démolition prochaine de l'ancien couvent de l'*Ave Maria*, rue des Carmes: il renferme une tour de l'enceinte de Philippe Auguste qu'il serait important de conserver. Il est décidé qu'il sera écrit à M. le Préfet de la Seine.

Séance du 7 août.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

MM. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, présenté par MM. de Barthélemy et Bertrand; Leroy, bibliothécaire à Melun, présenté par MM. Grésy et Bertrand, demandent le titre d'associés correspondants nationaux.

M. le baron de Pfaffenhofen, chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant étranger. Ses présentateurs sont MM. de Saulcy et de Barthélemy.

Le ministre de l'instruction publique fait connaître qu'il a accordé à la Compagnie, à titre d'encouragement, une somme de 600 francs.

Travaux.

M. de Longpérier fait la communication suivante au sujet d'une urne cinéraire que l'on croyait, au milieu du siècle dernier, avoir été découverte dans le sol antique de Paris :

« Dans le tome II du *Recueil des antiquités* de Caylus, on remarque les passages suivants qui appartiennent à un chapitre intitulé : *Antiquités de Paris :*

« On a trouvé dans l'été de l'année 1751, à trois toises « de profondeur, en bâtissant les écuries d'une maison, si« tuée dans la rue Vivienne, et près de l'endroit indiqué « par la lettre I sur le plan de Paris (voir la pl. CVIII), « huit différents morceaux de marbre blanc, et tous travail« lés en bas-relief. Ces marbres avaient été jetés pêle-mêle « dans quelque fosse, sans doute par le zèle des premiers « chrétiens, ou parce qu'on les jugeait inutiles.

« .... M. l'abbé Lebœuf qui m'a cédé ces antiquités, a dit, « lorsqu'il en a rendu à l'Académie un compte sommaire, « que le lieu de leur découverte était autrefois une campa« gne éloignée de la ville....

« .... Ce tombeau (le 8e marbre) ou plutôt cette urne ci« néraire, pour me servir du terme employé par les Italiens, « est de forme carrée. On n'a point trouvé le morceau qui « servait à la fermer. Sa principale face est ornée d'un re« table au-dessus duquel pend un feston de fleurs et de « fruits qui part de deux têtes de bélier dont les angles su« périeurs de cette face sont décorés...., Il faut ajouter à

« la description de cette face, l'inscription qui remplit le « retable.... »

AMPVDIAE
AMANDAE
VIXIT ANNIS XVII
PITHVSA MATER FECT. » (P. 382 et 387.)

« Je supprime des considérations sur le style du monument, sur la beauté des caractères de l'inscription et sur les facilités du commerce dans la Gaule, prouvées par le transport du marbre statuaire.

« Tout cela était écrit en 1756, c'est-à-dire cinq ans seulement après la découverte, et du vivant de l'abbé Lebœuf, mort le 10 avril 1760.

« Aussi Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, admet-il sans difficulté l'urne d'Ampudia Amanda, et en parle-t-il ainsi au chapitre intitulé : *Cimetière, tombeau et autres antiquités de la rue Vivienne :*

« Non loin des bassins dont on vient de parler, on rencontra sous terre en 1751, en travaillant aux fondations « d'une écurie, dans une maison de la rue Vivienne, huit « fragments de marbre, ornés de bas-reliefs. M. de Caylus « qui en a publié les gravures et la description, ne doute « pas que ces fragments n'aient appartenu à des tombeaux.

« Dans la même fouille, fut trouvée une urne cinéraire « en marbre dont la face principale est ornée d'un feston « de fleurs et de fruits, qui se rattache à des têtes de béliers « placées à la partie supérieure des angles de cette urne. « Au-dessous de ce feston est une inscription portant que « *Pithusa* a fait exécuter ce monument pour sa fille *Ampu-* « *dia Amanda*, morte à l'âge de dix-sept ans. » (Édition de 1823, tome Ier, p. 104 et 105).

« Et la planche 3 de l'*Histoire de Paris* reproduit, sous le n° 5, l'urne de marbre déjà gravée dans le Recueil de Caylus (t. II, planche CXVI).

L'authenticité de la découverte, garantie par un antiquaire et par un historien spécial, ne devait pas être mise en doute par les écrivains qui travaillent plus ou moins de seconde main, quel que fût d'ailleurs leur talent. Aussi l'urne d'Ampudia Amanda a-t-elle été maintes fois citée. Un des auteurs les plus récents qui s'en soient occupés, M. Théophile Lavallée, dans son *Histoire des quartiers de Paris* (nouvelle édition, 1857, p. 214), s'écrie, après avoir parlé d'Amanda et de sa mère Pithusa : « Et voilà les premières *Parisiennes* dont l'histoire ait conservé les noms ! »

« Or cette qualité de Parisiennes pourrait bien être imaginaire, ou du moins n'avoir pas ce degré de certitude qu'exige l'histoire.

« Voici pourquoi :

« En 1731, vingt ans avant la découverte de la rue Vivienne, Antonio Francesco Gori publiait à Florence le recueil d'inscriptions antiques formé par un gentilhomme de cette ville, Giovan-Battista Doni, tout au commencement du dix-septième siècle, sous le pontificat d'Urbain VIII.

« Or, à la page 378 de cet ouvrage (classe X, n° 108), on trouve l'inscription suivante :

AMPVDIAE
AMANDAE
VIX ANNIS XVII
PITHVSA MATER FEC

copié par Doni dans le cabinet de Francesco Gualdi, à Rome (Voir la page XII de l'introduction).

« Ainsi, pendant le premier quart du dix-septième siècle (Doni parle de son recueil dans une lettre de 1628), l'inscription d'Ampudia Amanda se trouvait à Rome. Comment est-elle venue à Paris, comment l'urne qui la porte s'estelle retrouvée entre les mains de l'abbé Lebœuf dont la bonne foi est au-dessus de tout soupçon; c'est ce que nous

ne nous chargerons pas d'expliquer. Le transport des monuments antiques d'Italie en France était très-fréquent au dix-huitième siècle. Quant à l'authenticité de l'urne elle-même on ne peut la révoquer en doute. Ce marbre, donné au roi par Caylus, est venu en 1762, avec une première partie de sa collection, enrichir le cabinet des antiques de la Bibliothèque, et je l'y ai vu pendant de longues années.

« Que Caylus et Dulaure n'aient pas connu le recueil de Doni qui est un livre rare, cela n'est pas fort surprenant. Mais ce qui est singulier c'est qu'ils n'aient pas su que l'inscription d'Ampudia Amanda avait été reproduite par Muratori dans son *Novus thesaurus*, en 1740 (t. II, p. 1129, n° 10), onze ans avant la fouille de la rue Vivienne. Le livre de Muratori se trouvait de leur temps dans toutes les Bibliothèques.

« Quoi qu'il en soit, nous avons pensé qu'il était bon d'avertir les antiquaires qui s'occupent particulièrement des monuments découverts à Paris. »

M. Vallet de Viriville communique à la Société les renseignements suivants, sur la maison des Fouquet, peintres à Tours[1].

« M. Charles Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, a récemment découvert dans le dépôt qui lui est confié, divers documents relatifs à Jean Fouquet, le célèbre peintre tourangeau. Ces documents ont été mis sous les yeux de la société archéologique de Touraine, dans la séance du 5 juin dernier et ne tarderont pas, vraisemblablement, à être publiés. Il en résulte que la maison habitée par le grand artiste dépendait du chapitre de Saint-Martin. En 1439, le père de Jean prit à rente cette maison, qui fut revendue en 1471 ou 1472. Dans un acte de 1481, on voit figurer la veuve et les héritiers de Jean Fouquet. Ces données sont très-précieuses en ce qu'elles fixent d'une manière plus pré-

1. Voy. *Œuvre de Jehan Fouquet*, Paris, Curmer, 1867, in-4°, t. II.

cise que par le passé le commencement et surtout la fin de la période chronologique assignée à la carrière de Fouquet. On sait que la renommée de Jean Fouquet fut continuée par ses deux fils. Aussi la rue qu'habitait la famille reçut-elle, à Tours, le nom de rue *des Fouquets*. Il est question d'ériger dans cette ville un monument à la mémoire du grand peintre à qui l'on doit le *lit de justice*, *Tours en* 1458 et cent autres chefs-d'œuvre. La réalisation de ce projet sera rendue plus facile par la connaissance exacte que l'on possède maintenant du lieu même où était située son habitation. »

M. Vergnaud-Romagnési, associé correspondant, adresse à la Société des détails biographiques sur la famille *Grolot* ou *Groslot*, à laquelle appartenaient, au seizième siècle, Jacques Groslot, seigneur de l'Ile Bourdon, Chambaudoin, Henneville, bailli de robe longue d'Orléans, conseiller du roi en son grand conseil et chancelier de la reine de Navarre. Jérôme, fils de Jacques, succéda aux biens et aux charges de son père, adhéra à la Réforme, et fut un des hommes marquants de son temps autant par le rôle qu'il joua dans l'établissement de la réforme en Orléanais que par ses publications.— M. Vergnaud-Romagnési envoie la vue du château de l'Ile Baudoin, appelée aussi l'Ile Groslot, construit par Jacques en 1531, et où Jérôme avait établi un prêche : notre confrère établit en outre que Jacques était le fils d'un riche maître paussier d'Orléans et non un simple tanneur.

MM. de la Villegille et de Montaiglon lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées d'examiner les titres de MM. Chéruel et Damase Arbaud. On passe au scrutin, et chacun de ces candidats ayant obtenu la majorité réglementaire, M. Chéruel est proclamé associé-correspondant national à Strasbourg, et M. Damase Arbaud à Manosque.

La Société décide que le mémoire de M. Grésy relatif aux vitraux d'Ecouen sera renvoyé à la commission des impressions.

Avant de lever la séance, le président fait part à la compagnie de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Taillandier, membre honoraire, et l'un de ses anciens présidents. M. P. Nicard est désigné pour rédiger la notice nécrologique de M. Taillandier.

M. Egger, se référant à une note qu'il a lue l'an dernier et qui est insérée au Bulletin de la Société (séance du 4 juillet 1866) signale comme une confirmation du texte de Platon sur les anciennes forêts de l'Attique, la découverte récemment faite au Pirée d'une construction qui est ainsi décrite dans une lettre de M. A. Dumont, élève de l'École française d'Athènes (en date du 1er août 1867) : « Les fouilles ont mis à jour des poutres de chêne posées à plat et portant elles-mêmes des blocs supérieurs de pierre ; ces poutres sont d'une admirable conservation, dures comme du fer, et le cœur du bois comme le reste. La plus grande a juste 10 mètres 80 ; les surfaces sont des parallélogrammes de 50 centimètres de haut. Il n'y a pas aujourd'hui en Grèce un arbre qui puisse donner un pareil morceau. Théophraste, dans son curieux chapitre sur l'art forestier, ne cite pas la Grèce comme pouvant fournir de grands bois de construction. Il parle des deux Olympes et de l'Ida. J'ai vu les scieries de l'Olympe, à Katerini et au monastère Saint-Elie : rien n'approche de ces poutres gigantesques. » N'est-il pas remarquable que déjà du temps de Platon on signalât les poutres employées dans de très-anciens édifices comme une preuve du déboisement des montagnes où se déployait jadis une florissante et vigoureuse végétation forestière ?

Séance du 21 août.

Présidence de M. Egger, ancien président.

Travaux.

M. Vergniaud-Romagnési, associé correspondant à Orléans, annonce qu'on a découvert dans la sépulture d'un élève de l'Université, d'origine allemande ou italienne, une médaille du quinzième siècle dont voici la description :

ANTONINVS PIVS AVGVSTVS, tête jeune, laurée.

℞. IO SON FINE : deux enfants présentant les caractères d'une profonde affliction ; entre eux une tête de mort ; près de celui de droite une flamme s'éteignant : à l'exergue MCCCCLXVI.

Le tombeau existait dans l'ancien cimetière où se trouve aujourd'hui la Halle au blé.

M. de Longpérier, interrogé par le président sur l'importance de cette communication, répond que le médaillon en question est connu ; il a été décrit plusieurs fois ; c'est une œuvre italienne, attribuée à l'artiste Giovanni Boldu (voy. la variété sans légende au revers, rapprochée de celle qui porte avec le portrait de Boldu lui-même : *Opus Ioannis Boldu pictoris venetus* (sic), dans le *Trésor de numismatique ; médailles italiennes*, t. I, pl. X, nos 2 et 3). Il se peut que depuis le quinzième siècle ce médaillon ait été enfoui, ou même placé dans une tombe, à cause du type que porte le revers. Mais ce dernier fait est un peu difficile à expliquer.

« M. Vergniaud-Romagnési, ajoute M. de Longpérier, en décrivant ce monument, a employé le mot *avers* pour désigner la première face du médaillon, celle qu'il oppose au *revers*. C'est ce que les archéologues versés dans la matière nomment le *droit*.

» Quant à cette dernière expression, ajoute M. de Long-

périer, elle peut plaire ou déplaire à l'oreille, mais elle est logique. Il n'en est pas de même du mot *avers* avec le sens que lui donnent depuis quelque temps des personnes insuffisamment lettrées. En effet, *aversa pars* signifie revers. C'est le seul mot qu'Eckhel ait admis pour exprimer le second côté, la face postérieure d'une monnaie ; et en cela il avait raison, puisque c'est le seul mot que la langue latine lui fournit.

« Choisir, pour exprimer le *droit*, le mot latin qui signifie le *revers*, c'est assurément un procédé grammatical bien étrange ; cela dénote un mépris par trop grand du lexique ; c'est comme si on donnait à l'encre le nom d'*album*. Cependant, par suite de je ne sais quelle déplorable contagion, le mot *avers* tend à se répandre, et M. Vergniaud-Romagnési, qui n'est point ici en cause, n'a fait que se montrer victime d'un fort mauvais exemple. Depuis quelque temps aussi, on peut remarquer dans la presse périodique l'emploi du mot *compendieux* avec le sens de *complet* et *développé*, bien que ce mot n'ait jamais signifié qu'*abrégé*, *sommaire*. Le contre-sens est manifeste, et quoiqu'il soit à supposer que l'observation faite ici produira peu d'effet, il semble cependant que la Société ne puisse laisser passer sans protestation des usages qui sont si en désaccord avec la plus élémentaire connaissance de l'antiquité. »

M. Heuzey lit la notice suivante sur un acteur du théâtre latin d'après une inscription trouvée à Drama, autrefois Drabescos, en Thrace :

. . V TTIEDIVS VENERIAN V
. . CHIMIM · LATINV · S · ET · OFI
. . LISANXXXVIIPROMISTHOTA · AN
. . III · VIXITAN · LXXV · VIVOS · SIBI · ET
. . . FSATVPNINAΓCONIVCISAIΓDF

« C'est à Drama, l'ancienne Drabescos, petite ville de la Thrace macédonienne, située au nord des ruines de Philippes, que j'ai déchiffré l'inscription latine que j'ai l'honneur de communiquer à la Société. Sous la domination romaine, cette ville n'avait pas d'existence à part : elle était comprise dans la colonie de Philippes, dont le territoire, comme celui d'un vrai département, s'étendait à toute la plaine environnante et aux divers centres de population qui s'y trouvaient groupés. Aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer à Drama des documents épigraphiques qui n'intéressent pas spécialement la localité de Drabescos, mais qui appartiennent, d'une manière plus générale, à l'importante circonscription politique et administrative qui prenait le nom de *res publica Philippensium*.

« L'inscription est gravée en beaux et larges caractères, sur une plaque de marbre blanc, qui doit avoir formé la face principale d'un sarcophage. On n'y remarque que deux exemples de liaisons entre les lettres, et deux autres lettres intercalées l'une dans l'autre. Malgré ces quelques signes d'affectation dans l'écriture, l'orthographe ancienne du nominatif *vivos*, pour *vivus*, ne nous permet pas de descendre, pour la date du monument, beaucoup au delà de la fin du premier siècle de l'empire.

« A part un petit nombre de lettres, qui manquent au commencement des lignes, le texte se lit aisément. Le nom propre *Uttiedius* parait singulier et n'est pas un *gentilitium* ordinaire : pourtant je le retrouve, avec une légère modification, dans une inscription de Salone, le n° 7002 du recueil d'Orelli, qui mentionne un certain *M. Uttedius Sallubianus*. Il ne manque donc au début de notre première ligne que la lettre abréviative du *prænomen*. A la deuxième et à la troisième ligne, il faut compléter sans hésitation les mots *archimimus* et *officialis*, ce dernier, écrit peut-être par un seul F, ce qui ne serait qu'une variante orthographique. Les lacunes de la quatrième et de la cinquième ligne, qui tombent sur un chiffre d'années et sur un nom propre, le

gentilitium de Saturnina, femme d'Uttiédius, ne sauraient être remplies ; mais elles n'apportent aucune altération grave au texte de l'inscription, que je lis ainsi :

« ..*Uttiedus Venerianus* [*ar*]*chimim*[*us*] *latinus et ofi*[*cia*]-*lis an*[*nos*] (*triginta septem*), *promisthota an* [*nos*] *tres et*..., *vixit an*[*nos*] (*septuaginta*) *quinque* : *vivos sibi et*..... *a*]*e Saturninæ*, *conjugi suæ* [*faciendum curavit*]. »

« ..Uttiedius Vénérianus, archimine latin et official pendant trente-sept ans, promisthote pendant [tant d'années], a vécu soixante-quinze ans ; de son vivant, il a fait faire ce monument pour lui et pour sa femme...... Saturnina. »

« Les ruines de Philippes renferment les restes d'un théâtre de construction grecque, qui paraît avoir été remanié et agrandi à une époque postérieure pour le service de la population romaine de la colonie. Il est curieux de retrouver dans les inscriptions quelques traces du personnel de cette scène de province. Nous avons ici l'épitaphe d'un acteur qui jouait les *premiers rôles* dans les pièces appelées *mimes*, sortes de farces très-mordantes et plus que libres, qui étaient pour les Romains un divertissement national. En effet, les historiens de la littérature distinguent avec soin les anciens mimes grecs, les mimes latins, dans lesquels la gesticulation expressive et grotesque des personnages faisait le principal attrait du spectacle, jusqu'à tenir lieu par instant de toute récitation. Il est difficile de décider s'il existait, à l'époque impériale, une différence aussi tranchée entre les acteurs qu'une inscription appelle *archimimi græci* [1] et celui qui est désigné dans la nôtre sous le titre d'*archimimus latinus*. Faut-il voir dans ce que les marbres appellent d'un nom plus général la *scena græca* un véritable théâtre de langue grecque, florissant alors à côté du théâtre latin, comme nous avons eu chez nous la comédie italienne en concurrence avec la comédie française ? ou bien n'y a-t-il, sous l'opposition de ces termes, que la nuance plus légère qui distinguait les

1. Orelli, *Insc. lat.* 2608.

pièces appelées *togatæ*, ou comédies de mœurs romaines, de celles qu'on nommait *palliatæ*, parce qu'elles transportaient sur la scène latine les usages de la société hellénique? De toute manière, un bon acteur de la comédie nationale devait être grandement apprécié dans une colonie romaine, perdue, comme l'était Philippes, au milieu des populations grecques et barbares. On comprend que celui-ci ait tenu à honneur de graver sur son tombeau son titre d'archimime latin, tandis que, dans les villes d'Italie, pour une raison contraire, le titre d'archimime grec pouvait paraître plus rare et plus digne d'être noté.

« Notre artiste dramatique rend compte de ses services avec le même soin et dans la même forme qu'un vétéran des légions énumérant ses grades et ses années de campagne. Nous y gagnons d'y connaître deux autres titres, qui n'étaient pas encore classés dans la hiérarchie du théâtre romain. L'archimime latin de Philippes cumulait avec cet emploi celui d'*official*, terme qui ne se présente que rarement dans le recueil d'Orelli, et que l'on s'étonne surtout de voir associé ici au nom d'un acteur. Il désignait proprement les personnes qui faisaient partie de l'*officium*, c'est-à-dire de l'*agence*, du *service* de quelque haut fonctionnaire, par exemple, en Macédoine, du proconsul. Or, on ne peut guère admettre que le même mot ait pu servir à nommer le simple agent d'une administration privée, comme le *régisseur* d'une troupe de comédiens. Cependant, nous sommes forcés de reconnaître que, dans l'inscription de Drama, le titre d'official est inséparablement lié à celui d'archimime latin, et que ces deux emplois, exercés simultanément et pendant un même nombre d'années (*archimimus latinus et officialis annos triginta septem*), dépendent nécessairement l'un de l'autre. Il faut donc que l'archimime, par le fait même du rang qu'il occupait au théâtre, ait pu devenir une sorte de fonctionnaire attaché au gouvernement central de la province. Ce caractère public attribué à un comédien s'explique de deux manières. D'abord, on peut y voir un moyen habile employé

par le gouvernement pour se rattacher l'administration des théâtres et régler à sa volonté la liberté de la scène, surtout dans les mimes, où l'opinion publique pouvait tendre à se faire jour, comme dans la farce italienne, par des allusions imprévues : ce moyen aurait consisté à faire du principal acteur de la comédie populaire et nationale, de l'archimime lui-même, un véritable commissaire, délégué directement par le proconsul pour la surveillance des représentations et doublement responsable auprès de lui de tout ce qui touchait à la police théâtrale. Toutefois, pour qui se rappelle le caractère religieux des représentations scéniques chez les anciens et la place qu'elles tenaient dans le culte public, il paraîtra peut-être plus naturel de croire que c'était surtout à cause de la part importante que l'archimime latin prenait aux fêtes communes de la province, qu'il se trouvait attaché à l'*officium* du gouverneur. C'était un titre d'honneur par lequel il se distinguait des autres comédiens qui ne jouissaient pas du même privilége, un peu, toute proportion gardée, comme la troupe privilégiée du Théâtre-Français, reçut chez nous le titre de comédiens du roi. En un mot, et sans vouloir faire un vain rapprochement de termes, il était l'archimime *officiel* de la province de Macédoine : car le latin *officialis*, dans ce cas particulier, prend quelque chose de l'acception toute moderne que nous donnons à son dérivé français.

« Le couronnement de la carrière dramatique de notre comédien paraît avoir été l'emploi de *promisthota*. Ce mot nouveau est une transcription du grec προμισθώτης, dérivé de προμισθόω. Il ne se trouve pas dans les lexiques de l'une ou de l'autre langue ; mais il est régulièrement formé, et il semble avoir son correspondant latin dans le titre de *locator*, *locator a scena*, *locator scenicorum*, que donnent d'autres inscriptions[1]. Il s'applique vraisemblablement à celui qui *engageait* les acteurs, et qui, pour cette partie importante,

1. Voyez surtout Orelli, *Inscr. lat.* 2608.

se chargeait de l'entreprise des représentations : c'était l'*impresario*, le *directeur* du théâtre. L'emploi du terme grec, dans un cas où il s'agit spécialement de la scène latine, montre que cette fonction, comme presque tout ce qui touche à l'organisation théâtrale, était d'origine grecque ; nous nous servons quelquefois de même et par des raisons analogues de certains termes italiens, comme *libretto*, *prima donna*, même lorsque nous parlons d'un opéra français. Il était naturel qu'un pareil poste fût occupé par un ancien acteur, qui y trouvait une retraite honorable, à l'âge où il commençait à se fatiguer de la scène, et l'occasion d'utiliser encore l'expérience qu'il avait acquise des choses du théâtre. La véritable position de ce directeur du théâtre antique n'en reste pas moins assez obscure et difficile à déterminer. Son titre indique surtout qu'il servait d'intermédiaire entre les acteurs et celui qui donnait ou entreprenait le spectacle, pour la formation et la direction de la troupe dramatique, représentant à la fois ses camarades et répondant de leurs engagements. Reste la question de savoir jusqu'à quel point ces enrôlements étaient pour lui une spéculation, dont il acceptait, à ses risques et périls, les bénéfices aléatoires. On voudrait pouvoir décider aussi avec certitude si l'administration entrait pour quelque chose dans sa nomination, ou bien si son emploi était un poste de confiance où il se trouvait appelé par le libre suffrage de la corporation des comédiens. La dernière hypothèse, plus conforme à l'organisation indépendante des associations privées chez les Romains, semble confirmée par une inscription trouvée à Rome et dans laquelle un certain Aurélius s'intitule *electus locator diurnus, scriba et magister perpetuus corporis scenicorum latinorum*[1].

« L'inscription sépulcrale d'Uttiédius Vénérianus, dans ses cinq lignes, pose, on le voit, bien des problèmes, qu'elle ne résout pas. La faute en est à l'insuffisance des renseigne-

1. Orelli, *Inscr. lat.* 2619.

ments qui nous sont parvenus sur l'organisation des théâtres romains et surtout sur les liens qui la rattachaient à l'administration centrale ou provinciale. Toutefois, ce court texte épigraphique a le mérite d'apporter à la discussion quelques éléments entièrement nouveaux, qui pourront contribuer à l'éclaircissement de cette question intéressante. »

M. Carro, associé correspondant à Meaux, présente à la Société deux clefs en bronze, l'une antique, l'autre du moyen âge, recueillies au Gué-Oger, entre Meaux et Crécy.

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant à Soissons, donne quelques détails sur la découverte faite par lui dans le bois de la Motte, commune de Souppes, sur le versant droit de la vallée du Loing, de traces d'habitations circulaires, qu'il attribue au troisième ou quatrième siècle. Les fouilles devant être continuées, M. Peigné-Delacourt se propose de faire un travail spécial sur ce sujet.

M. de Longpérier fait une seconde lecture de son mémoire sur les noms de l'empereur Tétricus : ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 2 octobre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

MM. Chéruel et Damase Arbaud remercient la Société de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le docteur Leopoldo Martinez Reguera, à Bujulano, Espagne, sollicite le titre d'associé correspondant étranger; ses présentateurs sont MM. de Barthélemy et Riant. La commission chargée d'examiner les titres de M. Reguera

sera composée de MM. de Longpérier, Michelant et Guérin.

En réponse à la lettre écrite par le président à M. le préfet de la Seine, au sujet de la conservation d'une tour de l'enceinte de Philippe Auguste, située dans l'ancienne caserne de l'*Ave-Maria*, ce magistrat répond, à la date du 21 août :

« Monsieur le Président,

« J'ai reçu la lettre par laquelle vous demandez qu'il soit pris des mesures pour la conservation d'une tour existant dans les bâtiments de l'ancienne caserne dite de l'*Ave-Maria*, et qui aurait fait partie de l'enceinte fortifiée de Paris, construite sous Philippe Auguste.

« Ces bâtiments appartenant à l'État, qui les fait démolir, j'ai dû renvoyer votre demande à M. le directeur des domaines.

« D'après la réponse de ce fonctionnaire, la tour dont il s'agit aurait disparu depuis longtemps ; son ancien emplacement est circonscrit par un mur moderne de plusieurs étages de hauteur, mitoyen avec les propriétés voisines.

« Les seuls débris de l'enceinte fortifiée dite de *Philippe Auguste* consisteraient, sur ce point, dans quelques pans de mur qui ne doivent pas être démolis, quant à présent ; mais qui ne sembleraient présenter aucun intérêt archéologique.

« Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

Travaux.

M. Huillard-Bréholles, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport qui conclut à l'impression du mémoire de M. Roschach, intitulé : *Sceaux tirés des archives*

abbatiales de Saint-Sernin, de Toulouse. La Compagnie décide que ce travail figurera dans le volume en cours de publication.

M. Vallet de Viriville, au nom de la même Commission, lit un rapport sur le mémoire de M. de Longpérier, intitulé : *Les noms de Tétricus.* La Société adopte les conclusions du rapporteur et vote l'impression du mémoire.

M. Le Blant lit la note suivante sur une urne baptismale en plomb trouvée à Carthage, près de l'aqueduc, par Si-Mohammed-Ben-Mustapha :

« La section tunisienne, à l'Exposition universelle, possède un monument antique qui mérite d'être mentionné ; c'est un vase de plomb trouvé sur l'emplacement même de Carthage, près de l'aqueduc. Il est cylindrique, haut d'environ soixante centimètres, et a servi à contenir de l'eau bénite. Dans le développement de son contour, quinze parallélogrammes de plomb, de dimension et de forme très-inégales, ont été soudés sans aucun ordre. Ils portent, en relief, des sujets, les uns chrétiens, d'autres païens, ou ne présentant aucun caractère religieux. J'y remarque un vase entre deux paons, un palmier, une femme les bras levés, tenant deux fleurs[1], et qui est peut-être une orante ; une victoire ailée portant une palme et une couronne ; deux animaux, dont un cerf buvant aux quatre fleuves sortis de la montagne que surmonte une croix[1] ; un Silène ivre sur une mule ; un lion qui dévore un taureau ; un chien chassant un cerf ; un autre chassant un (lièvre ?) ; un ours ; un athlète ; le Bon Pasteur ; une Néréide. Autour de ces reliefs, se voit une bande servant de cadre et représentant des rinceaux de feuilles de vigne et de raisins. Je ne sais si l'on doit chercher à reconnaître dans la réunion de ces objets quelque intention symbolique ; je ne pense pas, pour ma part, qu'il y ait ici plus de valeur dans leur

1. Très-souvent, et en particulier sur des sarcophages d'Arles, d'Aix et de Marseille, ce sont le Christ ou l'Agneau qui paraissent sur la montagne.

rapprochement, que d'ordre dans leur disposition matérielle. Le style me paraît nous reporter à la fin du quatrième siècle ou au commencement du cinquième. Il en est de même d'une inscription qui se détache en relief au sommet du vase et l'entoure presque entièrement. On y lit, en caractères fort nets, les mots :

ANTΛΗϹΑΤЄ ΥΔΩΡ ΜЄΤ ЄΥΦΡΟϹΥΝΗϹ

« Au point de vue paléographique, on remarquera ici, à côté de trois lettres onciales, les E, les Σ et l'Ω, le Φ qui est formé d'un O que coupe, sans le dépasser, une ligne verticale. Les mots de notre inscription, « puisez l'eau avec joie, » sont pris du verset d'Isaïe : ἀντλήσατε ὕδωρ μετ' εὐφροσύνης ἐκ τῶν πηγῶν τοῦ Σωτηρίου [1]. Ils sont gravés de même sur un vase de marbre conservé dans l'église de l'île de Murano, et dont la légende, plus étendue, contient de plus ces mots empruntés au Psaume XXIXe :

ΟΤΙ ΦΩΝΗ ΚΥ ЄΠΙ ΤΩΝ ΥΔΑΤΩΝ [2]. »

M. Brunet de Presle entretient la Société de la découverte d'un riche trésor de médailles romaines impériales en or, qui a eu lieu, le mois de septembre dernier, au Lycée Napoléon (ancienne abbaye de Sainte-Geneviève), par suite de travaux de terrassement que l'administration de la ville de Paris y faisait exécuter.

Divers journaux quotidiens ont, à plusieurs reprises, parlé de cette découverte, qui a produit plus de sept cents médailles, toutes en or, et en général d'une belle conservation. Les détails qu'ils ont donnés sur leur rareté, et les conjectures qu'ils ont émises sur l'origine de ce trésor, et sur la date probable de leur enfouissement, seraient sujets à controverses ; mais une telle discussion serait encore au-

1. XII, 3.
2. Paciaudi, *De sacris christianorum balneis.* Tav. IV et p. 161.

jourd'hui prématurée faute de documents suffisamment précis. En effet, les médailles en question sont encore entre les mains du commissaire de police du quartier, chez lequel elles ont été déposées à mesure qu'elles étaient trouvées, et il n'en a été fait qu'un examen rapide par un des employés du cabinet des médailles. Il résulte cependant de ce premier aperçu qu'elles présentent un véritable intérêt pour la numismatique, car plusieurs offrent, à ce qu'on dit, des types nouveaux. Lorsque les questions relatives au partage entre les ouvriers qui ont trouvé le trésor et la ville de Paris, propriétaire du terrain, auront été tranchées, un nouvel examen plus approfondi de ces médailles sera nécessaire pour apprécier leur valeur scientifique et vénale. Notre confrère, M. Chabouillet, tiendra sans doute la Société au courant des résultats de cet examen, auquel il ne peut manquer d'être appelé. La Société espère également que M. Read voudra bien lui communiquer les plans que les ingénieurs de la ville ont dû prendre des lieux pendant les travaux. En attendant, et pour satisfaire la curiosité que ces fouilles ont excitée avec raison, M. de Presle se borne à consigner quelques observations qu'il a faites lui-même, s'étant trouvé par hasard sur les lieux le jour même de la découverte.

L'édilité parisienne faisait faire, pendant les vacances du lycée, un embranchement d'égout dans l'intérieur de cet établissement. Dans ce but, une tranchée avait été ouverte depuis l'entrée principale sur la rue de Clovis et traversait par le milieu les deux cours, dont la première a conservé l'aspect d'un cloître. Dans la première moitié de la deuxième cour voisine de la vieille tour dite de Clovis, les ouvriers ont rencontré divers pans de muraille, qui semblent avoir formé un caveau, et plus loin un escalier de neuf marches de pierre usées qu'il a fallu démolir pour continuer la tranchée. C'est, à ce qu'il paraît, sur la troisième marche et à moins de deux mètres de profondeur que les premières médailles ont été trouvées, autant qu'on

a pu le supposer d'après le dire des ouvriers qui ne se sont pas probablement aperçus eux-mêmes tout d'abord de la richesse du trésor qu'ils venaient de trouver. En effet, les terres qu'il fallait extraire de cette tranchée étroite et profonde étaient remuées plusieurs fois par la pioche et la pelle avant d'être rejetées sur le sol de la cour, où elles formaient des monceaux qui étaient ensuite enlevés par tombereaux. Le proviseur, averti que les ouvriers ramassaient des pièces d'or, se rendit sur les lieux et recueillit sept ou huit médailles romaines qui venaient d'être trouvées et fit prévenir les agents de la ville et le ministère de l'instruction publique. Un service de surveillance fut alors organisé. Les fouilles furent continuées avec plus d'attention, et les monceaux de terre sortis précédemment de la fouille, passés au crible, ont pendant quinze jours rendu des médailles qui étaient réunies aux premières. On a supposé que quelques ouvriers ont pu s'approprier plusieurs pièces avant que l'éveil eût été donné sur cette trouvaille. Il ne paraît pas que ces médailles aient été renfermées dans un vase, quoique des débris de poterie aient été extraits aussi du même lieu. C'étaient des vases de terre grise, dont plusieurs morceaux ont été recueillis par le surveillant des travaux. Il se trouvait aussi quelques ossements et des carreaux de terre vernissée qui semblent dater du moyen âge. Les parois des murs ne paraissent pas, à M. de Presle, présenter la régularité des constructions romaines de petit appareil. Mais il n'a pu les observer que du haut de la tranchée, et lorsque après une absence d'une douzaine de jours il est revenu sur les lieux, les travaux de construction de l'égout avaient fait disparaître ces anciens murs. L'un a dû être démoli pour ouvrir passage au conduit ; les murs latéraux sont recouverts. Les cours sont de nouveau nivelées et sablées. L'entrepreneur, qui s'était engagé à terminer ces travaux avant la rentrée des classes, ne pouvait se prêter volontiers à satisfaire la curiosité des archéologues en élargissant la fouille. C'est donc mainte-

nant à l'aide du carnet du conducteur de ces travaux, comparé avec les anciens plans de l'abbaye, qu'on pourra se former une idée de la destination première de ces constructions.

Dans une séance de l'Académie des inscriptions, où il a déjà été question de cette découverte, M. Brunet de Presle avait émis l'idée que la célèbre abbaye de Sainte-Geneviève a pu être élevée sur l'emplacement d'un temple païen, où ce trésor aurait été enfoui. C'est une conjecture qu'il soumet avec toute réserve au jugement des savants qui ont fait une étude spéciale des antiquités de Paris.

M. Boutaric appelle l'attention de ses confrères sur l'usage incorrect du néologisme *sigille*, au lieu de *sceau*, usage qui tend à s'introduire dans les Mémoires des sociétés savantes de province. La Compagnie, voyant avec regret que cette expression tend à se généraliser, décide que l'observation de M. Boutaric sera insérée dans son *Bulletin*.

Séance du 6 novembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. le président annonce à la Compagnie la mort de l'un de ses membres résidants, M. Labat, qui lui appartenait depuis 1841 ; ainsi que celle de M. Désiré Monnier, associé correspondant à Lons-le-Saunier, le doyen de l'archéologie en France. — M. Read est désigné pour rédiger la notice nécrologique de M. Labat.

M. Mabille, de la Bibliothèque impériale, se présente comme candidat à la place de membre résidant restée vacante par le décès de M. Labat ; ses présentateurs sont

MM. Michelant et Cocheris. MM. Delisle, Vallet de Viriville et Aubert sont désignés pour former la Commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. Dauvin, auteur d'une histoire de la ville de Hesdin, sollicite le titre d'associé correspondant; ses présentateurs sont MM. Michelant et Delisle. La Commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. Dauvin sera composée de MM. Grésy, Cocheris et Vallet de Viriville.

M. Cailliaud, associé correspondant à Nantes, fait hommage à la Société des relations de ses voyages aux oasis de Thèbes et de Syouach, à Meroë et au Fleuve-Blanc.

Travaux.

Il est donné lecture par M. Bourquelot du rapport de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. Achille de Rochambeau, qui sollicite le titre d'associé correspondant national. M. de Rochambeau ayant réuni le nombre de suffrages réglementaire est proclamé associé correspondant à Thoré (Loir-et-Cher).

M. de Longpérier fit deux rapports sur les candidatures de deux savants étrangers, qui ont sollicité le titre d'associés correspondants : ce sont MM. le baron de Pfaffenhoffen, à Donaueschengen (grand-duché de Bade), et le docteur Martinez Reguera, à Bujalano, province de Cordoue (Espagne); on procède au scrutin, et MM. de Pfaffenhoffen et Reguera ayant obtenu la majorité voulue, sont proclamés associés correspondants étrangers.

M. Brunet de Presle fait une communication sur un diadème byzantin portant le nom de Constantin Monomaque, et dont deux fragments faisaient partie, sous les nos 12 et 13, de l'exposition rétrospective hongroise, au Champ de Mars. — La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de cette intéressante notice.

Séance du 13 novembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. G. Perrot, ancien membre de l'École d'Athènes, présenté par MM. Brunet de Presle et de Longpérier, se porte candidat à la place devenue vacante parmi les membres résidants. La Commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques de M. Perrot sera composée de MM. Egger, Bertrand et Heuzey.

M. Guigne, receveur des finances à Champagne-en-Valromey (Ain), présenté par MM. Quicherat et Bourquelot, et M. Duval, archiviste et bibliothécaire de la ville de Niort, présenté par MM. Boutaric et de Barthélemy, sollicitent le titre d'associé correspondant national. MM. Huillard Bréholles, de Montaiglon et Guérin sont désignés pour former la Commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Guigne. — MM. de Montaiglon, Quicherat et Bourquelot sont désignés pour remplir la même mission en ce qui concerne M. Duval.

Le président dépose sur le bureau six photographies offertes par M. le conservateur de la bibliothèque de Strasbourg, et représentant des bas-reliefs gallo-romains conservés au musée de cette ville.

Travaux.

M. de Longpérier présente à la Société les estampages de deux disques antiques de terre cuite, monuments qui ont été exposés dans la galerie de l'Histoire du travail (section hongroise), et qui, trouvés à Stein-am-Anger, l'an-

tique Claudia Savaria, appartiennent aujourd'hui au musée national de Pesth.

L'un de ces disques représente, en creux, un empereur casqué et complétement armé, accompagné de la Victoire et de la ville de Rome. Au-dessous, dans un cartel, on lit : CONSERVATIO-AVG. L'autre montre un buste tourrelé de femme, au milieu de trophées, et au-dessous duquel on lit : HONORI; tandis qu'un cartel placé au-dessus contient ces mots : SALVO AVO (pour AVG) AVREA SECVLA VIDEMVS.

M. de Longpérier, par suite de diverses considérations tirées de l'examen de ces types et du style des figures, arrive à penser que les deux disques du Musée de Pesth ont été fabriqués à la fin du IVe siècle ou plutôt au commencement du Ve, c'est-à-dire à l'époque où Stilicon, ayant gagné la bataille de Pollentia, parvint à expulser Alaric d'Italie, et assura la possession de cette contrée à l'empereur Honorius, pour environ cinq années. Il va même jusqu'à penser que le mot HONORI a pu, grâce à un jeu de mots, s'appliquer en même temps au dieu Honos que semblent indiquer les cornes d'abondance placées dans le champ, et à l'empereur Honorius.

Chacun des détails qu'offrent les deux terres cuites est soigneusement comparé avec les figures et les symboles qui se trouvent sur les médailles de ces temps. Quant à l'usage de ces disques, il est assez difficile de fournir une indication tant soit peu précise; il est évident qu'ils ont servi à mouler; mais ont-ils concouru à la décoration de lampes d'un module extraordinaire, ou bien ont-ils été employés pour orner ces pains que les anciens jetaient dans des moules? c'est ce qu'il est malaisé d'établir; et à ce sujet M. de Longpérier fait appel à la sagacité de ses confrères.

Il est donné lecture de la communication suivante adressée par M. l'abbé Cochet, associé correspondant :

« J'ai l'honneur d'adresser à la Société quelques observations au sujet des vases de pierre découverts à Metz, et

signalés par M. Prost (pages [illegible] à [illegible] du *Bulletin* de 1866).

« On rapproche ces objets d'analogues trouvés à la Puisaye, et décrits par M. de Longpérier en 1845. Mes savants confrères paraissent ignorer la destination de ces vases et leur époque : M. de Longpérier va jusqu'à les croire antiques. Je ne doute pas qu'il n'ait grandement modifié son opinion depuis 1845 : il dit qu'à cette époque on n'en trouvait nulle part dans les maisons ; aujourd'hui on en trouve partout. Les vases qui sont représentés à l'appui de la communication de M. Prost sont des mesures très-usitées pendant tout le moyen âge et jusque dans ces derniers temps. On en trouve dans toutes les contrées. Dans nos campagnes, une foule de ces mesures servent de bénitiers aux églises. J'ai négligé d'enregistrer toutes les églises où l'on en rencontre, mais je puis citer de mémoire celles de Longueville, de Villefleur, de Saint-Vaast-d'Équiqueville. On en voit plusieurs à Jumiéges, dans les ruines de l'abbaye ; il y en a au Musée de Rouen, à ceux de Neufchâtel et de Montévilliers ; enfin, il y en a de tous côtés. Souvent ces mesures sont doubles, alors elles sont munies au milieu de deux tenons que l'on posait sur un bâti ; puis on versait le côté plein qui descendait tandis que le côté vide remontait. Souvent aussi ces mesures sont simples et se manient à l'aide de deux anses semblables à celles de Metz.

« A Aix, à Carcassonne et dans le Midi on se sert encore, aux halles, de mesures de pierre qui sont fixées ; cela part du même principe (Cf. *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 118 et 119).

« Je dois ajouter qu'au congrès de Saumur tenu en 1862, M. de la Tourette a contesté l'usage de ces vases de pierre comme mesures de grains et de liquide. Selon lui, ils servaient à broyer le froment pour faire des hosties ; il ajoute qu'on en trouve souvent dans les églises avec des fers à hosties (*Rép. arch. de l'Anjou*, 1862, p. 249). Sans conteste. r cette dernière destination d'une manière absolue,

je ne pense pas qu'elle puisse s'appliquer à une foule de cas divers. »

M. Aymard, associé correspondant, présent à la séance, fait connaître cinq ustensiles de pierre qui existent dans le Velay, savoir : au Puy, à Saint-Paulien, sur le plateau du château de Polignac et au village de Ceysac, localités remarquables par de précieux restes de monuments gallo-romains, non moins que par leurs édifices du moyen âge.

« Ces sortes de vases, dit-il, peuvent être comparés avec ceux dont il a été question dans le *Bulletin* de la Société, et avec ceux que M. l'abbé Cochet a signalés. Seulement, au lieu d'une seule cavité, comme en offrent les vases de la Puisaye et de Metz, au lieu de deux, comme les montrent certains de ces ustensiles observés en Normandie, ceux du Velay en ont quatre.

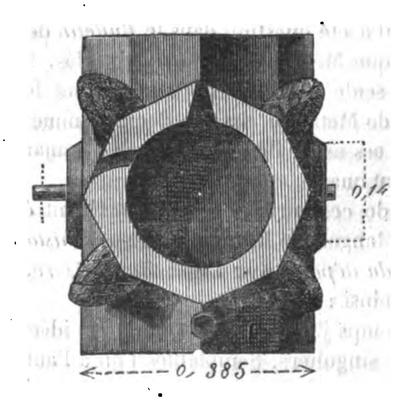
« Trois de ces curieux monuments[1] ont été publiés en 1826 par Mangon de la Lande (*Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, p. 162), qui s'exprime ainsi :

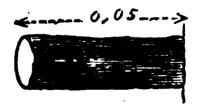
« Longtemps j'ai hésité à donner une idée de trois mo-
« numents singuliers. Semblables l'un à l'autre, à très-peu
« de chose près, ils paraissent avoir été destinés au même
« usage. Le travail en est beau et porte le cachet antique.
« Leur conservation est entière, mais je n'ai pas deviné à
« quoi ils ont pu servir ; d'autres n'ont pas été plus heu-
« reux que moi. Chacun de ces monuments est d'un seul
« bloc, et travaillé de même sur les deux faces ; deux sont
« en grès blanc, et un troisième est en granit gris, à grain
« fin, micacé de noir. La première de ces pierres est à
« Saint-Paulien... ; la seconde est sur le plateau du rocher
« de Polignac... ; la troisième est dans le jardin de M. Jules
« Bertrand, près la porte de Vienne, au Puy[2]. Voici la

1. Les deux autres sont, l'un dans la propriété dite *le Petit-Versailles*, près du Puy ; l'autre au village de Ceyssac.

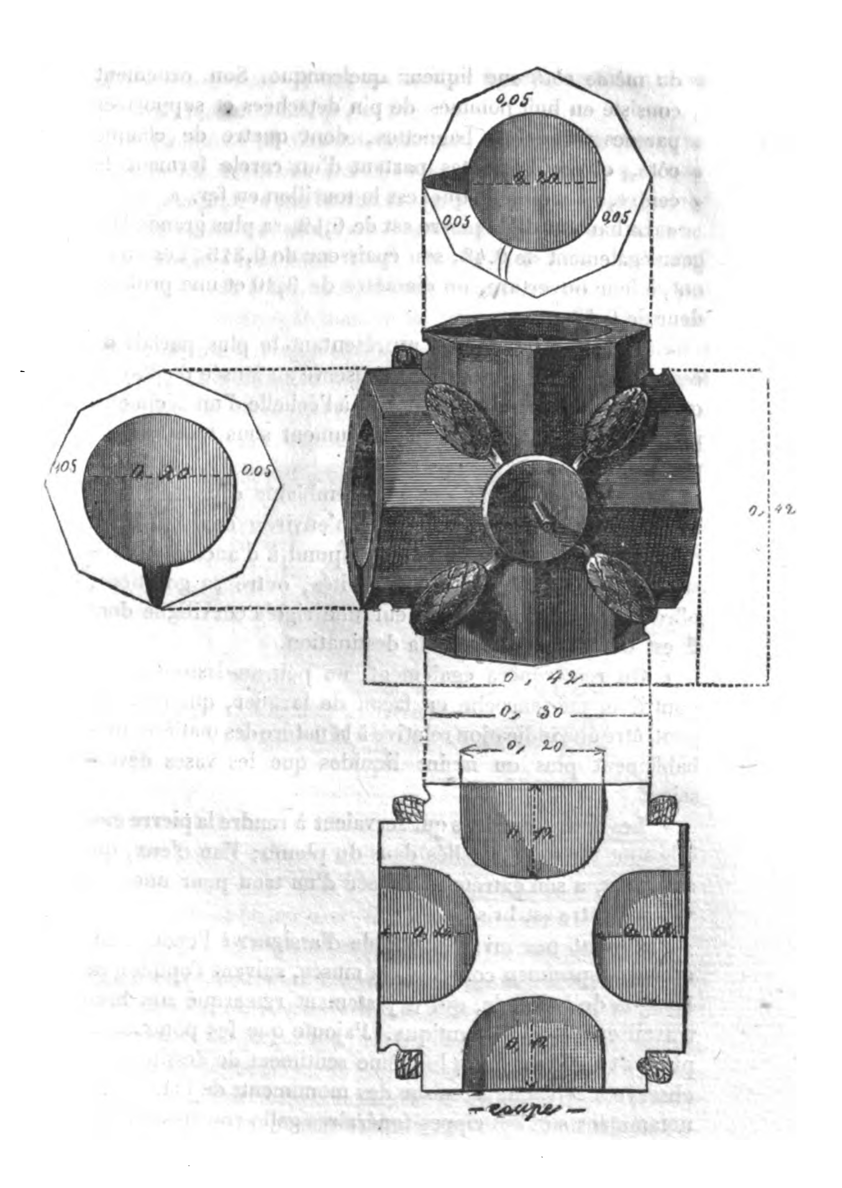
2. Celle-ci est aujourd'hui au Musée du Puy.

« description de cette dernière pierre qui porte un cachet « plus marqué, et qui est plus ornée que les deux autres, « ayant néanmoins, avec elle, une parfaite analogie. La « forme de ce singulier monument est celle d'une croix « dont les croisillons son égaux entre eux, et dont les quatre « extrémités sont creusées et polies avec beaucoup de soin, « comme de petites écuelles. Les croisillons en sont taillés





« octogonalement. Les vases creusés dans la partie supé« rieure de ces croisillons ont des becs bien déterminés « qui se correspondent dans le même sens, d'un vase à « l'autre; au centre de la pierre, des deux côtés, se trouve « un pivot, qui servait, sans doute, à la tenir suspendue, « et à lui donner un mouvement de rotation; ce qu'an« noncent les becs des vases pratiqués de manière à verser


0,05
0,05
0,05
0,05
0,05
0, 42
0, 42
0, 30
0, 20
— coupe —

« du même côté une liqueur quelconque. Son ornement « consiste en huit pommes de pin détachées et supportées « par des verges ou baguettes, dont quatre de chaque « côté, et ces baguettes partent d'un cercle formant le « centre, au milieu duquel est le tourillon en fer. »

« La hauteur de la pierre est de 0,42, sa plus grande largeur également de 0,42, son épaisseur de 0,315. Les vases ont, à leur ouverture, un diamètre de 0,20 et une profondeur de 0,12.

« Les dessins ci-joints, représentant le plus parfait de ces ustensiles, — celui qui est conservé au Musée du Puy et qui vient d'être décrit, — font voir à l'échelle d'un décimètre pour un mètre la forme du monument sous tous ses aspects.

« Trois des cavités ont une semblable capacité : trois litres; la quatrième ne donne qu'environ deux litres et demi ; ni l'une ni l'autre ne correspond à d'anciennes mesures du pays. L'une de ces cavités, outre sa gouttière, offre au même bord supérieur une rigole curviligne dont il est difficile d'expliquer la destination.

« On remarquera également, un peu au-dessous de la gouttière, une encoche en façon de larmier, qui fournira peut-être une indication relative à la nature des matières probablement plus ou moins liquides que les vases déversaient.

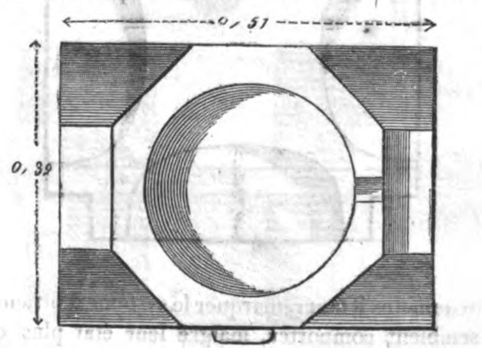
« Les deux tourillons qui servaient à rendre la pierre mobile sont fortement scellés dans du plomb; l'un d'eux, qui est intact, a son extrémité percée d'un trou pour une clavette; l'autre est brisé.

« Il n'est pas invraisemblable d'assigner à l'époque romaine le spécimen conservé au musée, suivant l'opinion de Mangon de la Lande, qui a justement remarqué son beau travail et son cachet antique. J'ajoute que les pommes de pin sont sculptées dans le même sentiment de dessin qu'on observe à celles figurées sur des monuments de l'antiquité, notamment sur des cippes funéraires gallo-romains du Mu-

sée de Périgueux, et sur un marbre figuré par Montfaucon (*L'Ant. expl.*, t. III, pl. cxxx).

« Toutefois, je n'oserais affirmer, à l'égard de quelques-uns de ces ustensiles moins ornés, qu'on n'en eût pas continué l'emploi dans le cours du moyen âge, malgré leur grande rareté qui semble indiquer une date plus ancienne.

« Quant à leur destination, sans rejeter l'hypothèse qui les affecterait à des usages domestiques, n'y aurait-il pas lieu d'examiner également si les pommes de pin qu'on sait avoir été consacrées à Cybèle[1] et qui décorent, comme il a été dit, des monuments de l'antiquité païenne, n'offriraient pas aussi sur notre pierre un symbole de culte[2]? Je me borne

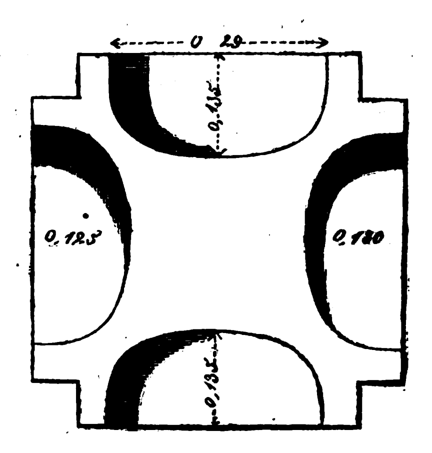


1. .... quercus Jovi
Et myrtus Veneri placuit, Phœbo laurea,
Pinus Cybelæ, populus celsa Herculi.
(*Phædri fab.*, lib. III, fab. xvii.)

2. Montfaucon (*L'Ant. expl.*, t. I, pl. III, fig. 1 et 2, et t. III, pl. cxxx) a figuré divers monuments représentant Cybèle accompagnée de l'arbre de pin, ou tenant une corne d'abondance dans laquelle est une pomme de pin parmi d'autres fruits ; une médaille porte la légende : MATRI DEVM SALVTARI, « ce qui peut s'entendre, dit Montfaucon, que Cybèle était invoquée pour la santé. » Dans ce cas, on se demanderait si nos vases n'auraient pas servi de mortiers pour broyer des plantes médicinales et en extraire des breuvages que les prêtres auraient vendus aux adorateurs de cette divinité. Cette conjecture, plausible ou non, aura du moins le mérite de solliciter plus vivement l'attention sur ces curieux monuments.

à poser cette question, attendant qu'elle puisse être mieux élucidée par d'autres particularités d'ustensiles analogues.

« Sous ce rapport de symbolisme, la pierre de Polignac qui est en grès, et dont voici les dessins[1], ne peut fournir de renseignements suffisamment précis :



« Néanmoins il faut remarquer le système d'ornementation que semblent comporter, malgré leur état plus ou moins fruste, seize petits fruits oblongs, comme des amandes sculptées en relief aux deux faces principales du monument[2].

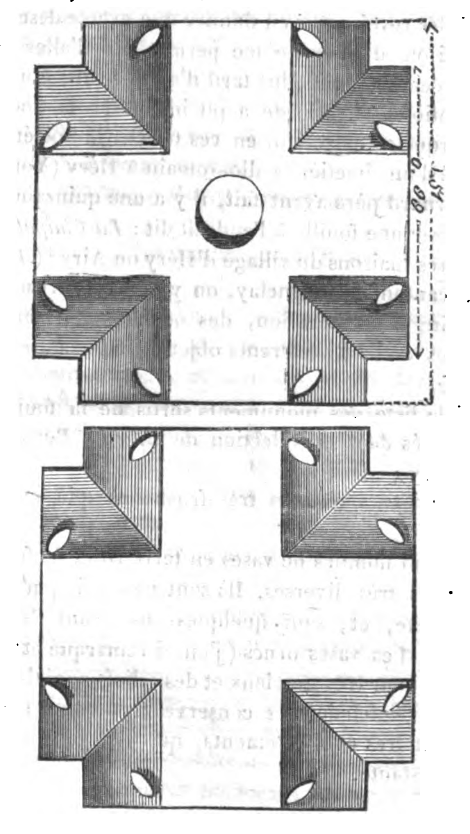
« A d'autres égards ce spécimen, bien que les croisillons y conservent encore la forme octogonale, montre une va-

1. Je dois ces dessins à l'obligeance de M. Bruno Dusan, directeur de la *Revue archéologique du Midi*, qui, dans un récent voyage au Puy, les a, sur ma demande, relevés avec soin.

2. Aurions-nous ici la représentation de certains fruits, peut-être médicinaux, qu'on broyait dans ces mortiers? Par un rapprochement avec la pomme de pin du précédent monument, les vieux livres de pharmacie nous apprennent que jadis le pin à pignon fournissait des semences nommées *pignons doux*, donnant une amande oléagineuse et dont on faisait des émulsions tempérantes.

riante dans la disposition des côtés du prisme. On voit aussi que la gouttière est à peine marquée par une faible dépression du bord de chaque vase.

« En outre, le tourillon, où il n'existe aucune trace de fer,



n'est représenté ici que par la saillie discoïde qui occupait le centre de chaque face de la croix et qui, à peu près intacte d'un côté, paraît avoir disparu de l'autre par l'usure.

« Enfin chacune des cavités mesure sept litres, c'est-à-

dire plus du double de la capacité des vases de la pierre du musée, nouvelle preuve que ces creux n'étaient pas destinés à servir de mesures.

« Quant aux autres spécimens observés dans le Velay, il faudrait les revoir pour en donner une exacte description, mais la saison d'hiver ne me permet pas d'aller sur les lieux. Je m'empresserai plus tard d'en faire une étude, si la communication qui précède a pu intéresser la Société. »

M. Bourquelot entretient en ces termes la Société de la découverte d'un cimetière gallo-romain à Héry (Yonne) :

« M. Bernard père ayant fait, il y a une quinzaine d'années[1], opérer une fouille à l'endroit dit : *La Chapelle*, près des dernières maisons du village d'Héry ou Airy[2] (*Ariacus*), bourg du canton de Seignelay, on y a découvert un cimetière romain, à incinération, des ossements calcinés, des cendres, des vases et différents objets en bronze, en argile et en verre.

« Voici la liste des monuments sortis de la fouille, qui sont conservés dans la collection de M. Paul Bernard fils, maire d'Héry :

1° 3 médailles romaines très-frustes et que je n'ai pu reconnaître.

2° Un grand nombre de vases en terre rose, de formes et de dimensions très-diverses. Ils sont peu cuits, n'ont aucune couverte, et, sauf quelques-uns, sont dépourvus d'ornements. Les vases ornés (j'en ai remarqué et dessiné deux) ont un tour très-gracieux et des reliefs agréables. Plusieurs vases contenaient et conservent encore de la terre mêlée de cendres et d'ossements, qui y forme une masse solide et résistante.

1. Vers 1852.

2. Étienne Africain, dans sa *Vie de saint Amâtre*, écrite au VIe siècle, dit que le bourg d'Airy appartenait aux ancêtres de Marthe, femme de saint Amâtre, et que cette dame y est morte (*Acta SS. Bol.* 1er mai, p. 56.

V. sur Héry, Lebeuf, *Mém. sur l'hist. d'Auxerre*, t. II, *preuv.* 208, et Leblanc, *Rech. sur Auxerre*, II, 221.

3° Quelques fragments de vases en terre rouge, avec un vernis et des ornements.

4° Un morceau de tuile arrondie.

5° Deux animaux en terre rose, creuse, dont il ne subsiste qu'une partie. L'un d'eux est un lion; l'autre semble être un lapin. Ils avaient l'un et l'autre 7 à 8 pouces de longueur. Était-ce des vases, des jouets?

6° Une petite poignée en fer élégamment travaillée.

7° Trois fibules en bronze, deux de forme semblable.

8° Une boucle ronde en fer.

9° Une petite boule allongée ou larme de verre (forme de poire).

« Il n'y avait ni inscription, ni nom de potier dans ou sur les vases. »

M. de Witte communique à la Société les photographies de deux fragments de poterie romaine dont il l'a déjà entretenue sommairement, au mois d'août dernier, trouvés à Vichy (départ. de l'Allier). Ces deux fragments sont conservés chez un amateur zélé de cette ville, M. Rambert, possesseur d'une curieuse et intéressante collection d'antiquités gallo-romaines, recueillies dans les environs, et qui a eu l'obligeance de permettre à M. de Witte de faire faire les photographies destinées à être mises sous les yeux de la Société.

Les deux fragments en question faisaient partie d'un vase à couverte noire et décoré de sujets en relief. Sur le premier on voit un char de triomphe richement décoré et traîné par des captifs. Malheureusement le personnage impérial qui y était placé a complétement disparu, le fragment se trouvant rompu précisément au-dessus de la caisse du char. Sur le second fragment paraît un personnage jeune et imberbe, en costume oriental, coiffé du bonnet phrygien et vêtu d'anaxyrides, qui s'avance vers deux autres personnages, un homme et une femme, en costume romain. De la main droite il tient un rameau d'olivier et de la gauche une patère. Un enfant, les bras levés, est debout entre la femme et le personnage

vêtu à l'orientale. D'autres figures, plus ou moins mutilées, accompagnent ce groupe.

M. de Witte ajoute : « Il s'agissait de rechercher à quels faits historiques peuvent se rapporter les reliefs que nous montrent ces fragments. Plusieurs empereurs romains ont pris les titres de *Parthicus* et d'*Armeniacus*. Plusieurs triomphes sont mentionnés pour des victoires remportées sur les nations de l'Asie. Sans remonter aux commencements de l'empire, on trouve en l'an 166 après J. C. le triomphe de Marc-Aurèle et de L. Vérus sur les Parthes, les Mèdes et les Arméniens. Caracalla, avec l'autorisation de son père, triomphe des Juifs en 198. Plus tard, l'histoire mentionne les triomphes de Gallien en 262 ou 263, d'Aurélien en 274, de Probus en 280 ou 281. Mais aucun de ces triomphes ne peut être reconnu dans les reliefs que nous avons sous les yeux. L'empereur, vêtu de la toge qui paraît ici, n'a pas de barbe, et Marc-Aurèle, L. Vérus, Gallien, Aurélien, Probus sont tous figurés sur leurs monnaies et les autres monuments où ils paraissent avec une barbe plus ou moins fournie. Il n'y aurait que Caracalla seul auquel on pourrait songer; mais il semble que s'il s'était agi de représenter Caracalla recevant les hommages d'un roi des Parthes, Septime-Sévère aurait paru à côté de lui, d'autant plus qu'au dire de Spartien[1], Caracalla ne triompha que des Juifs, quoique ses monnaies lui donnent, comme à son père, le titre de *Parthicus*.

« Il ne peut pas être question de Gordien III, dont le triomphe sur les Perses n'eut pas lieu, puisque Philippe l'Arabe, préfet du prétoire, l'avait fait assassiner avant la cérémonie.

« J'avais pensé un instant à Sévère-Alexandre, qui, le 7 des calendes d'octobre (27 sept.) 233, triompha des Perses; le jeune empereur n'était alors âgé que d'environ 28 ans. Le roi barbare, qui vient offrir la terre et l'eau,

1. *Sept. Sev.* XVI.

en implorant la paix, aurait été Artaxerce, le vainqueur d'Artaban IV, dernier roi de la race des Arsacides. Mais les monnaies frappées au nom de ce prince le représentent constamment avec une longue barbe. La femme placée devant l'empereur aurait été Julia Mamæa, sa mère, qui exerça une grande influence sur les affaires publiques pendant toute la durée du règne de son fils. Mais il faut abandonner cette idée.

« Le style des deux bas-reliefs annonce une bonne époque de l'art romain, et il est permis de penser à Trajan qui, comme on sait, obtint le titre de *Parthicus*, à la suite de ses grandes victoires remportées sur les peuples de l'Orient, et auquel Hadrien[1] fit décerner les honneurs du triomphe, après sa mort, en l'an 118 après J. C. Son image fut placée dans le char triomphal, fait que rappelle un denier d'or du Musée Britannique ; la légende est : TRIVMPHVS PARTHICVS[2].

« Si l'on admet que l'empereur figuré sur l'un des fragments est Trajan, la princesse placée auprès de lui doit être sa femme Plotine qui l'accompagna dans son expédition en Orient. En effet, la coiffure de l'impératrice, quand on l'examine attentivement à la loupe, rappelle les coiffures, données aux princesses de cette époque, Matidie, Marciane, et Plotine.

« Le roi barbare qui vient faire hommage à Trajan est Parthamaspate que l'empereur imposa comme souverain aux Parthes[3]. »

A la demande de M. le président, M. de Witte promet à la Société de lire un mémoire sur les deux précieux fragments de poterie de la collection de M. Rambert.

M. Pol. Nicard, résume ainsi qu'il suit le rapport de M. Michel Étienne de Rossi, sur les découvertes faites

1. Spartian. *Hadr.* VI.
2. Cohen, *Impériales*, t. II, p. 45, n° 280. — Cf. Eckhel, *D. N.* VI, p. 441.
3. Xiphilin. *Excerpt. Dionis Cass.* XLVIII, 30.



dans la campagne de Rome au point de vue de l'archéologie dite *anté-historique*. Après avoir rappelé ce passage de Buffon, oublié aujourd'hui. « Les hommes ont commencé par aiguiser en forme de haches ces cailloux durs, ces jades, ces pierres de foudre que l'on crut tombées des nues et formées par le tonnerre, et qui néanmoins ne sont que les premiers monuments de l'art de l'homme dans l'état de pure nature, » M. Nicard ajoute :

« M. Michel-Étienne de Rossi a publié, il y a quelques mois, un rapport sur les découvertes paléoethnologiques du bassin de la campagne de Rome, qu'il avait lu le 14 décembre dernier, à la séance annuelle de l'Institut archéologique de Rome, et dont il a bien voulu adresser à notre Société un exemplaire. Ce rapport se divise en cinq paragraphes : le premier traite des connaissances répandues dans l'antiquité au sujet des temps préhistoriques ; le second, de l'âge archéolithique ; le troisième, de l'époque néolithique ; le quatrième, de l'âge du bronze ; le cinquième et dernier, de l'âge du fer.

« Notre confrère, M. de Lasteyrie, a critiqué ces expressions dans un article, très-intéressant, qu'il vient de publier sur l'histoire du travail à l'Exposition universelle.

« Le rapport de M. de Rossi est accompagné de planches, et j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour nous d'emprunter à ce travail quelques pages qui permettent de prononcer, en parfaite connaissance de cause, sur l'âge approximatif des vases funéraires trouvés près d'Albano, décrits par notre regrettable confrère, M. le duc de Blacas, dans le tome XXVIII de nos Mémoires ; et en même temps de faire figurer dans notre bulletin quelques-uns des vases, en très-grand nombre, qui ont été récemment découverts dans la même localité, lesquels s'augmentent chaque jour, et pour ainsi dire au fur et à mesure que la culture de la vigne s'accroît aux environs de Rome et que l'attention des archéologues et des géologues semble plus particulièrement dirigée vers les mêmes lieux.

« Voici ce que dit M. de Rossi à ce sujet :

G. V. AGE DU FER.

NÉCROPOLES ENSEVELIES SOUS LES LAVES DU VOLCAN DU LATIUM,

« Vient ensuite l'âge du fer, dont les vestiges comme plus récents se montrent jusques à l'époque historique, mais, néanmoins, ne peuvent être facilement distingués dans les écrivains de l'antiquité classique, qui font beaucoup trop d'allusions à cet égard pour qu'il soit facile de les reconnaître partout. Au nombre des monuments de l'âge du fer, je crois devoir placer les vases célèbres, quoique si peu étudiés, qui ont été trouvés en 1817 sur le territoire du Latium, au mont Cuceo et au mont Crescenzio. Dans le voisinage du lac de Castello on rencontre, sous quelques pouces de terre végétale, une couche peu épaisse de péperino, laquelle recouvre un sable jaunâtre qui n'est autre chose qu'une cendre volcanique. La plantation de quelques vignes ayant amené la destruction du péperino, on vit apparaître, dans cette cendre, quelques urnes en terre cuite d'une fabrication très-grossière, chacune d'elles contenait des vases de matière semblable, qui avaient la forme d'une cabane et qui renfermaient, avec des os humains calcinés, quelques objets en ambre et des fibules en bronze. Un grand nombre d'autres vases en terre cuite, de grandeur et de formes différentes étaient rangés autour de ces cabanes. Je ne me propose pas de répéter tout ce qui a été dit au sujet de la découverte faite en 1817, parce que l'importance des objets anciennement découverts et l'intérêt tout nouveau des dernières fouilles pratiquées où elle avait eu lieu m'obligent d'en faire le sujet d'un mémoire particulier.

« Qu'il me suffise de rappeler ici qu'Alexandre Visconti reconnaît dans ces vases des urnes sépulcrales très-anciennement ensevelies par le volcan, que d'autres archéologues au contraire y virent l'œuvre des barbares venus du Nord

au cinquième siècle de notre ère, et que d'autres, enfin, admirent l'opinion de A. Visconti, mais avec quelques modifications, notamment M. le duc de Blacas. Jusques à présent l'incertitude dans laquelle on était au sujet de l'époque à laquelle ces vases peuvent remonter, n'a pas empêché la plupart des archéologues de penser qu'ils avaient été introduits dans la couche du péperino en suivant le chemin antique découvert au même endroit par le chevalier Rosa. Mais le progrès des sciences préhistoriques nous démontrent qu'il existe une grande analogie entre les produits de la céramique découverts au Monte Crescenzio et ceux de l'âge du fer retrouvés dans les localités citées plus haut. M. le duc de Blacas a cru devoir dans son Mémoire prémunir les archéologues contre le danger de rapprocher les découvertes faites dans une localité de celles opérées ailleurs, lorsque les unes et les autres semblent avoir quelque analogie. » — M. de Rossi continue ainsi :

« C'est ce qui a engagé, au mois de mai dernier, M. le professeur Ponzi (auteur du Mémoire auquel M. le duc de Blacas a emprunté toute la partie géologique du sien), le chevalier Rosa, le docteur Pigorini, M. Fiorelli et moi à nous rendre sur les lieux de la découverte pour agiter ensemble la question de savoir si nous devions admettre ou rejeter l'opinion émise par A. Visconti, qui inclinait à penser que les vases funéraires d'Albano avaient été fabriqués avant l'éruption des matières volcaniques dans lesquelles ils ont été rencontrés. Un premier examen nous a conduits à croire à l'unanimité, que Visconti avait eu parfaitement raison de soutenir l'opinion qu'il avait émise; mais depuis cette importante vérification j'ai, seul de mon côté, continué mes recherches, à l'effet de déterminer avec plus de certitude encore le gisement de ces vases et d'établir s'ils étaient on non postérieurs à telle ou telle éruption volcanique. Mon but était en outre de retrouver les habitations de ceux qui ont élevé les nécropoles où ils ont été ensevelis, de comparer ces monuments aux monuments déjà

connus, et enfin de déterminer d'une manière approximative leur place dans la série chronologique des produits de l'industrie humaine primitive. Et, en vérité, j'ai obtenu plus que je n'osais l'espérer; après avoir en premier lieu recueilli toutes les notions acquises antérieurement au sujet de la découverte faite en 1817, et après les avoir soigneusement vérifiées sur le terrain, j'ai reconnu qu'une fois la couche de péperino enlevée, l'endroit où ces vases ont été rencontrés forme une véritable nécropole, établie sur une surface considérable, une espèce d'*area*, de place découverte, comme celle qu'on ménageait au devant des cimetières antiques, autour de laquelle étaient rangées les tombes, et qui servaient d'*ustrinum*. Cette disposition du terrain est d'ordinaire le signe certain d'une nécropole importante et cette nécropole elle-même suppose une nombreuse population. La couche de péperino sous laquelle la nécropole en question se trouve ensevelie s'étend sur un vaste espace et atteint une profondeur d'un mètre à un mètre cinquante centimètres, indice d'une éruption volcanique très-forte. Pour m'assurer d'une manière plus certaine du véritable gisement des vases dans la couche du péperino, je l'ai brisée précisément à l'endroit où s'étaient arrêtés les défoncements pratiqués par les vignerons, et précisément sur les bords d'une entaille, où déjà deux petits vases avaient été rencontrés. A la partie inférieure de la couche de cendre sur laquelle repose le péperino, et qui sert de lit à cette cendre, j'ai découvert des fragments d'une grande urne, semblable à celles qui ont été découvertes en 1817, et qui elle-même avait renfermé ces deux petits vases. L'homogénéité et la dureté du sable ne permettaient pas de mettre en doute un seul instant que ce même sable n'eût réellement incorporé les fragments de cette urne au moment de la pluie de cendres. M. C. Meluzzi m'a positivement assuré qu'il a trouvé en 1864, dans sa vigne du mont Crescenzio, une grande urne semblable, laquelle, malgré tous ses efforts, a été brisée. Cette urne contenait un grand

nombre de poteries, qui ont été également en grande partie brisées, et dont Rosa et moi nous avons retrouvé les débris sur la terre végétale. Dans notre exploration commune mentionnée plus haut, un assez grand nombre d'objets en bronze, c'est-à-dire de fibules, de fers de lance, de couteaux qui se trouvaient renfermés dans la même urne, ont été dispersés en même temps que les débris du vase qui les contenait. Les vases conservés que j'ai fait figurer m'ont été donnés généreusement par Meluzzi pour servir à enrichir l'histoire de notre commune patrie. La même personne m'avait promis, de la manière la plus expresse, de se livrer aux recherches les plus minutieuses lorsqu'elle continuerait à briser la couche du péperino pour y planter de nouvelles vignes et, de fait, le 28 du mois de décembre de l'année passée, j'arrivais moi-même sur les lieux très-peu de temps après une nouvelle découverte, laquelle même était si récente que je n'hésite pas à dire qu'elle a eu lieu en ma présence. J'étais accompagné de M. Paul Mantovani, une grande urne était encore ensevelie dans la cendre volcanique et recouverte du péperino comme dans les découvertes précédentes, et, conséquemment, le doute n'était plus permis. Cette urne contenait trois vases seulement, l'un d'eux fut brisé en même temps que l'urne qui le renfermait. J'ai fait figurer les deux autres. Les cendres qui remplissaient l'urne ne nous permirent pas de distinguer les restes des ossements brûlés qui devaient très-probablement s'y trouver renfermés. A très-peu de distance nous trouvâmes dans le péperino le vase que j'ai fait figurer également. Au moment, au surplus, où j'écris ces lignes, M. C. Meluzzi m'apprend qu'il a rencontré sous la couche la plus épaisse du péperino du mont Crescenzio, entamée par lui pour y planter de la vigne, et sur un très-grand espace, d'autres urnes semblables et précisément à un endroit où il n'existe aucune trace de puits verticaux, ni de conduits artificiels, ni de fentes par lesquels les vases funéraires auraient pu être introduits. Je me propose de donner dans un

second rapport le plan, la coupe et le produit de ces nouvelles fouilles qui ont dû être poursuivies par le même propriétaire.

« Autant dans la fouille pratiquée par moi-même que dans d'autres explorations, dont les résultats ont été encore plus heureux, il a été rencontré sous la couche du péperino, épaisse d'environ cinquante centimètres, et à la face inférieure de cette couche des impressions fossiles du *lolium perenne* (connu sous le nom d'ivraie, plante très-commune encore de nos jours). Cette curieuse particularité permet de penser que la vie végétative s'était développée sous cette lave, et qu'une seconde éruption volcanique très-postérieure à la première, a recouvert de la couche de péperino actuelle la cendre qui nourrissait l'ivraie. A cette dernière croûte s'arrêtent les couches volcaniques; d'où nous pouvons conclure avec certitude que deux éruptions ont recouvert les vases en question, et que, depuis, l'action ignée du cratère albain a cessé. Dans un rapport spécial, je me propose de faire connaître plusieurs circonstances particulières propres à jeter une lumière complète sur la catastrophe qui a englouti la nécropole primitive. J'ai pu, au surplus, vérifier moi-même qu'une grande partie des vases engloutis a été brisée en morceaux, quoique l'éruption ne fût qu'une pluie de cendres. Cette pluie enflammée a seule déterminé la rupture des urnes les plus grandes. J'ai acquis des preuves évidentes de ce que j'ose avancer ici.

« D'autres faits déjà observés par A. Visconti restaient à expliquer, et plus particulièrement celui d'entre eux, auquel personne ne pouvait croire, constatant la présence de plusieurs clous en fer dans la masse du péperino. Les géologues notamment, lorsqu'il fut signalé pour la première fois, crurent sans hésiter qu'on avait pris pour des clous des fragments cristallisés de fer limonitique, qui se rencontre assez souvent dans ce dépôt volcanique, et que les auteurs des fouilles n'avaient pas reconnus comme tels. J'ai vérifié que ces prétendus clous sont réellement des objets en fer

travaillé par des mains humaines, et fait figurer un de ces fragments, qui n'est autre qu'un fer de lance. Il paraît, au surplus, que la découverte de fers semblables n'a eu lieu que dans la partie supérieure de la couche du péperino ou à la superficie des cendres volcaniques. En effet, il ne résulte ni des termes mêmes du rapport d'A. Visconti, ni de mes propres recherches que ces fers aient été rencontrés à l'intérieur des urnes; je soupçonne, en conséquence, que les objets manufacturés recouverts par les cendres appartiennent à la période du bronze et que le fer s'est trouvé aggloméré avec la couche du péperino par les dernières éruptions. Cependant, je ne dois pas oublier de dire que l'un des vases en question a été coloré par l'oxyde de fer, indice évident du contact de ces vases avec ce métal, et que ces mêmes objets se trouvent toujours dans la colline là où les vases se rencontrent. C'est ce qui m'empêche de me prononcer au sujet de la question de savoir si les objets manufacturés dont je signale en passant l'existence, appartiennent à la même époque ou à deux époques différentes; de nouvelles découvertes permettront sans doute de résoudre le problème.

« Le désir très-vif de retrouver les habitations des hommes ensevelis dans cette antique nécropole m'a conduit à en rechercher les vestiges sur les bords des lacs aujourd'hui desséchés dont les géologues ont signalé l'existence sur les mêmes collines et qui existaient quand le lac actuel de Castello n'était encore qu'un cratère igné. Mon premier soin fut de confronter sur les lieux les indications laissées par Visconti de deux vignes situées dans le voisinage du val Marciana, d'où étaient sortis à l'improviste, au-dessous de la couche du péperino, des vases analogues à ceux du Mont Crescenzio. J'ai pu constater cependant que ces deux vignes étaient situées toutes les deux sur la rive du lac du val Marciana et touchaient en même temps aux couches volcaniques du Mont Crescenzio et voir en même temps tout le terrain couvert de fragments de vases semblables à ceux depuis longtemps signalés.

« Ces indices étaient très-favorables à l'opinion que j'avais conçue moi-même que là avaient été les habitations contemporaines de la nécropole, mais cependant aucun des faits observés en 1817 ne venaient le confirmer, sauf toutefois un seul, c'est que sur la rive du même lac, mais sur la partie opposée à celle dont je viens de parler, on avait rencontré sous la couche du péperino et au-dessous des cendres volcaniques, des parties de charbon brûlé, de véritables braises indiquant clairement autant de foyers domestiques.

« La découverte du Val Marciana m'a conduit à en faire d'autres plus décisives encore. Dans la plaine, entre Marino et Rocca di Papa, sourd la fontaine aujourd'hui connue sous le nom de fontaine del Capo d'Acqua et del Barco, et qui n'est autre que la célèbre fontaine appelée par les anciens *Caput Aquæ Ferentinæ*, auprès de laquelle se tenaient les assemblées ou diètes des villes latines confédérées : la source actuelle est formée du reste des eaux abondantes qui autrefois se réunissaient dans le même lieu et dont aujourd'hui nous ne voyons plus que le vaste bassin. Là aussi les couches de la cendre volcanique et du péperino solidifié du cratère alban forment des strates régulières, et le sol cultivé renferme un grand nombre de fragments de poterie semblables à ceux que nous avons signalés plus haut. Dans le même endroit, précisément et sur une superficie carrée de 1125 mètres, on a découvert en 1860 jusqu'à 60 morceaux de vases sous le péperino dans les cendres volcaniques, parmi lesquels les lampes abondent. Ceux qui ont survécu à la destruction se trouvent représentés ici ; quelques grandes urnes ont été rencontrées auprès de vases plus petits, mais vides et isolées, quatre fibules et un bracelet en bronze se retrouvaient encore dans le vase figuré sous le numéro 57. Il est nécessaire de remarquer que les objets en question se rencontrent groupés par cinq, huit, dix, et que chacun de ces groupes, formés d'objets de même nature, repose sur une couche de terre noirâtre circonscrite par une construction carrée, et de quatre palmes de hauteur ; ces constructions

régulières et ce détritus noirâtre ne doivent-ils pas être considérés comme les indices d'habitations? C'est ce que des investigations ultérieures nous feront connaître; mais, dès à présent, nous nous croyons induit à affirmer que les lieux signalés servaient d'habitation et non de sépulture. Le voisinage de l'eau, condition universellement observée de l'habitat primitif de l'homme; la position des vases, très-différente de celle qui a été observée dans les nécropoles; l'absence complète d'ossements brûlés dans les urnes, tandis qu'on a rencontré un squelette d'homme tout entier, semblent démontrer que nous avons rencontré sur ces points une demeure humaine. Bien plus, la boîte osseuse du crâne du squelette en question était d'une dureté remarquable, et me donne lieu de croire qu'il a dû appartenir à un vieillard qui n'avait pas eu la force de se dérober à l'éruption sous laquelle il a été enseveli. Il résulte de tous ces faits qu'incontestablement on a rencontré une habitation élevée sur les bords du lac, contemporaine de la nécropole du Mont-Crescenzio, dans le lieu même où pendant tant de siècles les députés de la confédération politique et religieuse des peuples latins se sont réunis.

« Quoique mon but ne soit pas de m'arrêter longtemps sur cette découverte, cependant je ne puis m'empêcher de signaler la différence de la matière employée à confectionner les poteries dont il vient d'être question; l'analyse de la pâte des vases trouvés dans la nécropole en 1817 a fait reconnaître qu'elle avait été empruntée aux cendres volcaniques du Latium. Travaillée grossièrement, cette pâte permet de reconnaître à l'œil nu les paillettes de mica, le pyroxène, l'amphigène, substances produites par le volcan; d'un autre côté, l'imperfection de la cuisson de ces vases qui n'ont pas été fabriqués au tour, les ornements dont ils sont revêtus, exécutés à la main seule, indiquent les commencements de la céramique. Cette infériorité de fabrication offre un contraste très-grand avec ceux des bronzes qui se sont rencontrés pêle mêle avec les tessons. De plus, dans les habi-

tations, avec des vases très-grossièrement travaillés, on en trouve d'autres qui s'en éloignent, sous le rapport de la matière et du travail. Ceux-ci me paraissent exécutés autour, parfaitement cuits; l'argile n'a pas été tirée du Latium; l'un d'eux va même jusqu'à offrir des traces de peinture, évidemment ce sont des vases étrusques. Nous avons donc ici deux espèces de poteries : l'une indigène, l'autre importée; nous pouvons y reconnaître les premières tentatives commerciales d'un peuple encore peu civilisé, contemporain des éruptions du volcan du Latium, dont Tite-Live pourrait bien avoir parlé (liv. I; c. XXVI. *In monte Albano lapidibus pluit*), avec l'Étrurie déjà plus avancée en civilisation. Je me propose de donner dans un rapport spécial la description des formes des vases fabriqués par les potiers indigènes de l'Italie primitive, formes qui répondaient aux besoins du peuple qui les employait, comparées aux formes des vases étrusques, ce qui jettera certainement une lumière très-vive sur un point si important et si nouveau. J'ajouterai qu'en ce moment même un assez grand nombre des poteries enfouies au-dessous des stratifications des couches déposées par le cratère alban, et que de nouvelles découvertes augmenteront bien certainement, se rencontrent dans plusieurs musées de Rome, au Vatican comme au Capitole, au musée Kircher, à l'Université, chez plusieurs particuliers de la même ville, MM. Visconti, Ceselli, Ribecchi, Ponzi, à Parme, à Macerata, dans la collection du duc de Blacas, au Musée britannique, au Musée de Madrid, et partout ailleurs qu'en France, depuis la vente si regrettable faite à l'Angleterre de la collection de M. le duc de Blacas.

« Si les faits observés par M. Ponzi sont reconnus comme indubitables, il en résultera : 1° que les poteries en question ont été fabriquées dans le Latium, pour la plupart au moins, à une époque antérieure à celle qui a vu s'élever les murailles de Tusculum et construire l'émissaire du lac d'Albano, puisque ce lac ne s'est formé que depuis les dernières éruptions volcaniques : 2° que les habitants primitifs de cette partie

de l'Italie, connue sous le nom de Latium, avait déjà noué des relations commerciales avec les Étrusques, plus avancés en civilisation que les populations latines; et s'il est vrai que Tite-Live ait parlé des phénomènes volcaniques qui avaient donné lieu à l'établissement de fêtes propres à en rappeler le souvenir, la fabrication des poteries en question serait de peu antérieure à telle ou telle des éruptions du volcan du Mont-Albain, dont l'activité a fini par s'éteindre entièrement après s'être insensiblement ralenti. »

Séance du 4 décembre.

Présidence de M. de Barthélemy.

Correspondance.

MM. de Rochambeau, de Pfaffenhoffen, et Martinez y Reguera adressent leurs remercîments à l'occasion de leur élection.

M. Godard-Faultrier, associé correspondant à Angers, adresse le moulage d'une clef de grande dimension, couverte de caractères empruntés à plusieurs alphabets; l'authenticité du monument paraît très-contestable à la plupart des membres présents.

Travaux.

Conformément au règlement, la Société procède aux élections pour le renouvellement annuel de son bureau. Sont élus, pour l'année 1868 :

Président, M. A. Chabouillet.
1er vice-président, M. de Guilhermy.
2e vice-président, M. H. Cocheris.
Secrétaire, M. Heuzey.
Secrétaire-adjoint, M. Ed. Aubert.

M. de la Villegille est maintenu dans ses fonctions de trésorier, pour la troisième année; M. de Montaiglon est élu bibliothécaire-archiviste, en remplacement de M. Nicart; M. Passy, membre de la Commission des fonds en remplacement de M. Renan; MM. de Barthélemy et Boutaric font partie de la Commission des impressions en remplacement de MM. de Guilhermy élu vice-président et Egger membre sortant.

M. Brunet de Presle lit un rapport au nom de la Commission chargé d'examiner la candidature de M. G. Leroy : on passe au scrutin et M. Gabriel Leroy ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Melun.

M. Despine, associé correspondant à Annecy annonce que dans la première quinzaine du mois de novembre, dans le même fonds de terre où le 26 mars 1866 on exhuma deux vases, l'un en terre, l'autre en bronze, contenant 10 700 monnaies romaines du quatrième siècle, qui furent décrites par M. G. Vallier, de Grenoble, on vient de faire une nouvelle découverte. Cette fois, il s'agit d'une statue en bronze de 0,63 de hauteur, et de trois têtes, également en bronze qui paraissent représenter des empereurs. Tous ces objets étaient sous une grande brique à bords relevés, à 0,60 de profondeur, derrière Notre-Dame de Pitié, à l'extrémité du faubourg du Bœuf. Ils ont été acquis depuis par M. Auguste Parent, de Paris.

M. Allmer, associé correspondant à Lyon, signale la découverte, à Vienne, d'une nouvelle mosaïque antique à environ 80 mètres de celle dont il a été parlé dans une séance précédente. « Cette mosaïque présentait une surface de 8 mètres de long sur 4 de large, divisée, par une tresse aux couleurs éclatantes, en vingt-deux compartiments carrés, disposés, à partir du fond de la salle ainsi décorée, jusqu'à la moitié de sa longueur, sur quatre rangs et de là jusqu'à l'entrée qui était tournée vers l'ouest, autrement dit vers le Rhône, et marquée par une très-large bordure

blanche faisant retour de chaque côté, sur deux rang seulement; la bordure équivalant par sa largeur au rang supprimé à droite et à gauche. Dans ces compartiments étaient inscrits autant de médaillons alternativement carrés et ronds, ceux-ci encadrés dans une torsade pareille pour tous, ceux-là dans des registres d'oves, dans des rangées doubles de postes noires et blanches, dans des plates-bandes ornées de feuillages.

« Les médaillons de la partie formée de seize compartiments, rangés sur quatre lignes, avaient pour sujets des animaux auxquels s'entremêlaient quelques personnages dépouillés de leurs cubes, mais dont les attitudes étaient malgré cela reconnaissables à leur silhouette nettement découpée sur le fond. Un concours extraordinaire des circonstances les plus malencontreuses a nécessité l'enlèvement de cette mosaïque avec une précipitation très-regrettable. Aussi une telle opération qui ne pouvait arriver à bonne fin qu'avec du temps et toute sorte de précautions minutieuses, n'a abouti qu'à l'extraction de quelques lambeaux incomplets. Je puis cependant signaler parmi les personnages, un archer décochant une flèche, et qui sera, si l'on veut, un Actéon; et parmi les animaux un lion en marche, une panthère bondissante, un sanglier et un onagre dans l'action de courir, un lévrier à l'attache à un arbre, et s'élançant en aboyant avec fureur; enfin, et notamment un cerf broutant, dont la tête est coiffée magnifiquement d'une ample ramure; fort joli médaillon peu endommagé qu'il sera facile de réparer,

« Du côté de l'entrée, quatre des six tableaux qui sont accouplés sur deux rangs, sont plus grands que les autres par la suppression de l'encadrement et offrent aux regards la tétrade des Saisons. L'Hiver y est symbolisé par une tête de femme, au teint pâle, voilée, jusqu'au bas du front, d'un *flammeum* blanc qui, descendant le long des joues pour se rejoindre sous le menton, se répand en plis fins et légers sur les épaules et le devant de la poitrine. Elle est cou-

ronnée d'une branche de pin à laquelle adhèrent deux cônes à la hauteur des tempes. La tête qui représente Carpo, l'Heure de l'Automne, est celle d'une belle jeune femme aux cheveux bruns et ondoyants, couronnée de feuilles et de fruits de figuier. L'Heure de l'Été est brune aussi et a le front ceint d'épis de blé et de pavots des champs; une boucle brillante pend à son oreille. Le haut du visage manque, mais à l'aide du modèle fourni par l'Automne pourrait être aisément restitué. L'on n'a rien retrouvé du tableau qui contenait la tête de Thallo, l'Heure du Printemps; c'est une perte qui décomplète et déprécie une collection à coup sûr des plus curieuses.

« Entre les tableaux de l'Hiver et de l'Automne placés contre la bordure et ceux du Printemps et de l'Été, étaient des médaillons carrés à encadrement de plates-bandes ornées de feuilles de laurier ou d'oranger. L'un représente Jason s'apprêtant à monter sur l'Argo dont on aperçoit la poupe et l'échelle d'abordage. Il ne reste du chef des Argonautes qui était dans l'action de la course que le bas de ses jambes nues; il devait avoir sur ses épaules, suivant la description des poëtes, une peau de léopard ou de lion, ou porter, comme sur des vases peints, le costume thessalien, la chlamyde et le pétase. L'autre médaillon où l'on voit au-dessus d'un lit de parade en partie détruit, un *velarium* tendu entre deux arbres, nous fait assister, si je ne me trompe, au dénoûment de l'expédition, c'est-à-dire au mariage de Jason avec Médée. »

Séance du 11 décembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Travaux.

M. de Longpérier communique une série de dessins qui accompagnent un mémoire de M. Geslin relatifs à une

pierre ovoïde, du musée Britannique, représentant un roi babylonien ; cette pierre présente quelque analogie avec le célèbre caillou de Michaux.

M. Le Blant commence la première lecture d'un mémoire sur l'accusation de magie portée contre les premiers chrétiens.

M. L. Delisle fait la communication suivante :

« Les gardes du ms 1680 du fonds de la Sorbonne sont formées de deux feuillets d'un registre des comptes des œuvres de la ville de Paris sous le règne de Charles V. J'y ai remarqué deux articles qui m'ont semblé de nature à intéresser la Société des antiquaires, ils fournissent en effet des notions assez précises sur des substructions romaines qu'on trouva en 1366 derrière l'ancien parloir aux bourgeois. En voici le texte:

A lui pour avoir fait vuidier et porter hors les terres des douves des fossez qui sont derrière la maison de la ville qui est derrière les Jacobins, lesquelles estoient fondues et cheues es diz fossez par II fois depuis qu'ilz avoient esté fais et parfais pour cause des grans ravines d'eaues et de pluies qui descendirent ou mois d'aoust et de septembre l'an mil CCCLXV, qui les firent fondre et cheoir, et pour yceulx reallaisier et querir les vives terres sanz ranffourmer que au mains que l'en a peu, et ce faisant lors furent trouvez une grant partie de fors murs aux Sarrazins qui donnèrent grant peinne à rompre et despecier, dont il y a L toises au lonc sur une toise de lé et II toises et demi quart de parfont, mesurées par maistre Jehan de Huy, juré du roy nostre sire, qui font cent VI toises et I quart, pour chascune toise boutée avent, faite et parfaite sur VI pies de parfont et par marchie fait au dit Robert, si comme il appert par un cirographe sur ce fait dès le XVIIIe jour de septembre l'an mil CCCLXV derrain passé, XL s. p. monnoie courant à present le franc pour XVI s. p. par quittance donnée le XIIIe jour de fevrier, II^{c} XII l. X s. p.

A lui pour IIII^{xx} XVIII toises de fossez reallargis et ranffoncies plus bas qu'il n'estoient, et en ce faisant furent trouvez grant partie des murs fors anciennement faiz par les Sarrazins, qui donnèrent grant penne à rompre et despecier, toutes boutées avent au

lonc des fossez de la dicte ville entre la porte d'Enfer et la maison de la ville qui est derrière les Jacobins sur XLIX toises de lonc III toises de lé et II toises de parfont, mesurées par maitre Jehan de Huy, juré du roy nostre sire, pour chascune toise boutée avent au lonc du dit fossé, faite et parfaite sur VI pies de parfont et par marchie fait au dit Robert, si comme il appert par un cirographe fait dès le XXe jour d'aoust derr. passé, XXXII s. p. monnoie courant le franc pour XVI s. p. par quittance donnée le XIIIe jour de février CLVI l. XVI s. p.

« Je dois faire observer que le 1er de ces articles est cité par Sauval (Preuves des Antiquités de la ville de Paris, III, 126), comme appartenant au cinquième et dernier compte de Philippe Dacy, payeur des œuvres de la ville de Paris, du 26 sept. 1366 au 21 janv. 1368. Il est permis d'espérer que les indications contenues dans ces deux articles de compte pourront trouver place sur le plan archéologique de la ville de Paris. »

M. Quicherat demande la parole et fait remarquer l'acception toute particulière au moyen âge de l'adjectif *Sarrasinois*, qui, lorsqu'il s'applique à un ouvrage de construction, indique toujours des ruines romaines. M. Quicherat ajoute que des substructions qui se rattachaient, selon toute apparence, au massif mentionné dans le document, furent mises à découvert au coin de la rue Soufflot, lorsqu'on fit le boulevard Saint-Michel. Sous la maison n° 63 de ce boulevard s'étendait du nord au sud un mur de plus d'un mètre d'épaisseur. Il était fondé à 6 ou 7 mètres au-dessous du sol de l'ancienne place Saint-Michel, et si fortement maçonné qu'on n'en a détruit que ce qu'il fallait pour asseoir la nouvelle construction.

M. Boutaric signale de mémoire, un passage d'un chroniqueur du XIVe siècle où il est question de ruines antiques voisines du couvent des Jacobins, et où ces ruines sont désignées sous le nom de *Château de Hautefeuille*.

M. Quicherat dit qu'il a connaissance du passage que vient de rappeler M. Boutaric. C'est dans le continuateur

de Guillaume de Nangis qu'il se trouve ; mais le chroniqueur a-t-il indiqué le voisinage des Jacobins ou celui des Cordeliers, et les ruines dont il parle n'auraient-elles pas existé plutôt dans la direction de la rue Hautefeuille ?

Vérification faite, c'est derrière le couvent des Jacobins que le continuateur de Guillaume de Nangis a placé le château de Hautefeuille. D'ailleurs le chroniqueur est d'accord avec le document produit par M. Delisle, quant aux circonstances de la découverte. Elle eut lieu en 1358 lorsqu'on renforça d'un fossé, pour la défense de Paris, la muraille de Philippe Auguste.

Voici le texte du passage :

Et quod mirum oculis fodientium fossata apparuit evidenter, circa centrum fossatarum, ante domum Prædicatorum, prope murum ab extra, reperta sunt fundamenta turrium et castrorum tantæ fortitudinis et tam miranda conglutinatione cæmentorum, ut vix a quibuscumque malleis vel etiam instrumentis ferreis posset dictum opus, utpote Sarracenicum, destrui aliquatenus vel dissolvi : quod fiebat ut fossata profondius aptarentur. Et, ut fertur, olim ibi fuerat palatium sive castrum quod ab antiquis, in gestis quæ nunc adhuc habentur, Altum Folium vocabatur. De quibus adhuc vestigia restant.

Séance du 18 décembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. Geslin se porte candidat à la place de membre résidant, vacante par la mort de M. Grésy : les présentateurs sont MM. Michelant et Guérin. MM. de Longpérier, de Vogüé et Guillaume Rey, sont désignés pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres de M. Geslin.

Travaux.

M. Aubertin, associé correspondant à Beaune, signale la présence à Mont-Saint-Jean d'une inscription qui a été déchiffrée ainsi, par M. Chappuis, professeur à la faculté des lettres de Besançon :

DEO
MERCVRIO
ET APOLONI
SEXTVS TRI
FAVST FILIVS
V. S. L. M

Cette inscription, très-fruste, sert de piédestal à une croix : sa longueur est de 0,743; sa largeur de 0,440; son épaisseur de 0,175.

M. Devals, associé correspondant à Montauban, transmet quelques détails sur une motte en tumulus qui lui a paru se rapporter au passage des *Agrimensores*, rappelé par M. Brunet de Presle, dans la séance du 1er mai dernier.

« Le village de Montbartier, dit M. Devals, dont il est question dans une charte de l'année 676, conservée aux archives du département (*in Montembcrterii quondam*), offre un ensemble de monuments antiques assez remarquable. C'est d'abord un souterrain-refuge creusé sur la pente de la colline qui regarde la vallée de la Garonne, et dans lequel on a recueilli des poteries grossières exactement semblables à celles des dolmens. Puis c'est un oppidum gaulois situé à l'extrémité méridionale du village. Cet oppidum, de forme irrégulière, mesure 135 mètres de longeur sur 95 mètres et 70 mètres dans sa plus grande et sa plus

petite largeur. Ses talus ont en moyenne 6 mètres de hauteur. Il est encore entouré de son fossé, qui sert aujourd'hui de chemin. A quelques mètres, en avant de sa face septentrionale, s'élève une grande motte faite de main d'homme, mais que la culture a malheureusement déformée de manière à ne pouvoir reconnaître si c'est une motte funéraire ou défensive, bien que par analogie avec l'oppidum de Gandalou (commune de Castel-Sarrazin), qui est dominé lui aussi par une grande motte placée à l'un de ses angles et encore entourée d'un fossé, on ait d'excellentes raisons pour admettre la seconde destination.

« A 700 mètres au nord de l'oppidum se trouve une autre motte dont la base est défendue par un large fossé. Celle-ci, qui, dans la charte de 676, porte le nom de *vallum Euvaldi*, appartient incontestablement à la catégorie des mottes défensives et n'est autre chose qu'un ouvrage avancé, en d'autres termes un fort détaché. La charrue y ramène incessamment à la surface de nombreux fragments de poterie grise, d'origine évidemment gauloise, mais beaucoup moins ancienne que la poterie du souterrain-refuge situé dans le voisinage.

« Enfin, à 225 mètres à l'Est du *vallum Euvaldi*, il existait naguère une troisième motte. Cette dernière a été rasée il y a quelques années. Elle contenait seulement, en assez grande quantité, des charbons, des cendres et des fragments de poterie et de briques. C'est là sans doute un de ces *monticelli* que Fastus et Valérius, appellent *botontinos*. Il est à remarquer que justement sur ce point la charte de 676 fait détourner à gauche, pour descendre au ruisseau de Saudrune (*pervenit usque.... in Montemberterii quondam usque in Stirpiniago et Vallum Euvaldi, usque in media Saldruna*), la limite des possessions données à l'abbaye de Moissac par Nizezius et sa femme Irmitrudis. Ce monticule n'aurait-il pas dès lors été élevé, à cette époque, pour servir de borne, de ce côté, aux terres de l'abbaye? S'il en était ainsi, ce qui me paraît assez problable, on au-

rait la preuve que l'usage décrit par Fastus et Valérius était encore en pleine vigueur, dans nos contrées, vers la fin du septième siècle »

M. Quicherat signale une épitaphe intéressante qui est gravée contre un pilier au bas de la nef dans l'ancienne église abbatiale de Montbenoît (Doubs). La voici :

CONDITORIV HOC. PVDICISSE. PVELLE. PARNETE. MESNIER
DE. GILLEYO. QVE DVM VIX XV^{M} AGERET. ANV. FABRICE
H. ECCLE. SEDVLO INSERVIRET. MISERABILI CASV PRECI
PITATA
AIAM. DEO ILLICO REDDIDIT ET AR^{O} PRE D. FERRICO
CARODELETO. COMEN. H^{9}. ABB. QVI. EIVS CASV MISE
RTVS
HIC PIE INHVMATA. 8. KL SEPTEBRIS. 1525.

Il s'agit, comme on le voit, d'une jeune fille qui servait les maçons, suivant un usage qui existe encore dans nos provinces méridionales. Elle se tua en tombant; l'abbé commendataire du lieu lui donna la sépulture dans l'église. Ce n'était rien moins que l'illustre Ferry Carondelet, ambassadeur de Charles-Quint dont le portrait a été peint par Raphaël. L'église de Montbenoît est décorée de plusieurs belles pièces de sculpture qu'elle doit à la munificence et au bon goût de ce fervent apôtre de la Renaissance. Un bas-relief commémoratif de la fondation du monastère exécuté par ses ordres, porte la date de 1525, et la chaire abbatiale celle de 1526.

M. de Longpérier lit, au nom de M. Plessier, de la Ferté Gaucher, la note suivante, relative à un moule en terre cuite trouvé dans la commune de Meilleray (Seine-et-Marne):

« Ce moule, formé d'une terre poreuse, est un dé irrégulier

dont les six faces sont destinées à produire chacune une image en relief, en l'appliquant sur une pâte molle. C'est un dessin grossier : on peut croire qu'il a été fait pour l'usage d'une confrérie de charpentiers, à cause des divers attributs qu'il représente.

« Les deux principales faces d'égales dimensions mesurent 0,055 à la base, 0,052 de hauteur et 0,040 au sommet.

« Sur l'une est un quadrupède d'une exécution si défectueuse qu'avant de rien hasarder sur son nom, il convient de connaître les figures dont il est accompagné. Il est surmonté d'un valet en fer, à l'usage des charpentiers; à ses pieds gisent, une croix à long pied et une besaiguë. Les outils font penser que l'animal est une chèvre ou un âne. Une chèvre serait une sorte de rébus pour désigner un autre outil de la même profession; et un âne, souvenir de la fuite en Égypte, rappellerait un des traits principaux de la vie de St Joseph, patron des charpentiers; ce quadrupède a le nez dans un V, un compas peut-être.

« L'autre face représente une fleur de lis, accostée de deux points ronds, au sommet d'un bâtonnet vertical qui divise en deux parties un châssis plus long que haut, ayant l'apparence d'une scie. A droite des spectateurs, une varlope et à gauche une croix. Affrontant la fleur de lis, deux assemblages de charpente de combles; le plus petit doit être supporté par trois poteaux dont deux seulement sont en place.

« Les deux côtés larges de 0,818 donnent l'épaisseur du dé. L'un montre un personnage debout dont la tête beaucoup trop forte en comparaison du corps est entourée d'une ligne figurant une coiffe, sa robe ou tunique est coupée horizontalement à la ceinture par une barre saillante. A droite, un globule et à gauche une croix. Sur l'autre côté, un poisson et parallèlement une croix à long pied avec un globule détaché au-dessous.

« La base représente un oiseau offrant par la hauteur de

ses pattes et la longueur de son col, une certaine ressemblance avec une grue. Serait-ce un nouveau rébus, indiquant un instrument? Le corps de cet oiseau est croisé. Trois objets l'accompagnent, savoir : un globule, un oreiller et un triangle pyramidal. Sur le sommet est un sergent, autre instrument à l'usage des charpentiers, sommé d'une croix.

« On peut croire que cette matrice est du douzième siècle, à cause des croix qui sont sur chaque image. »

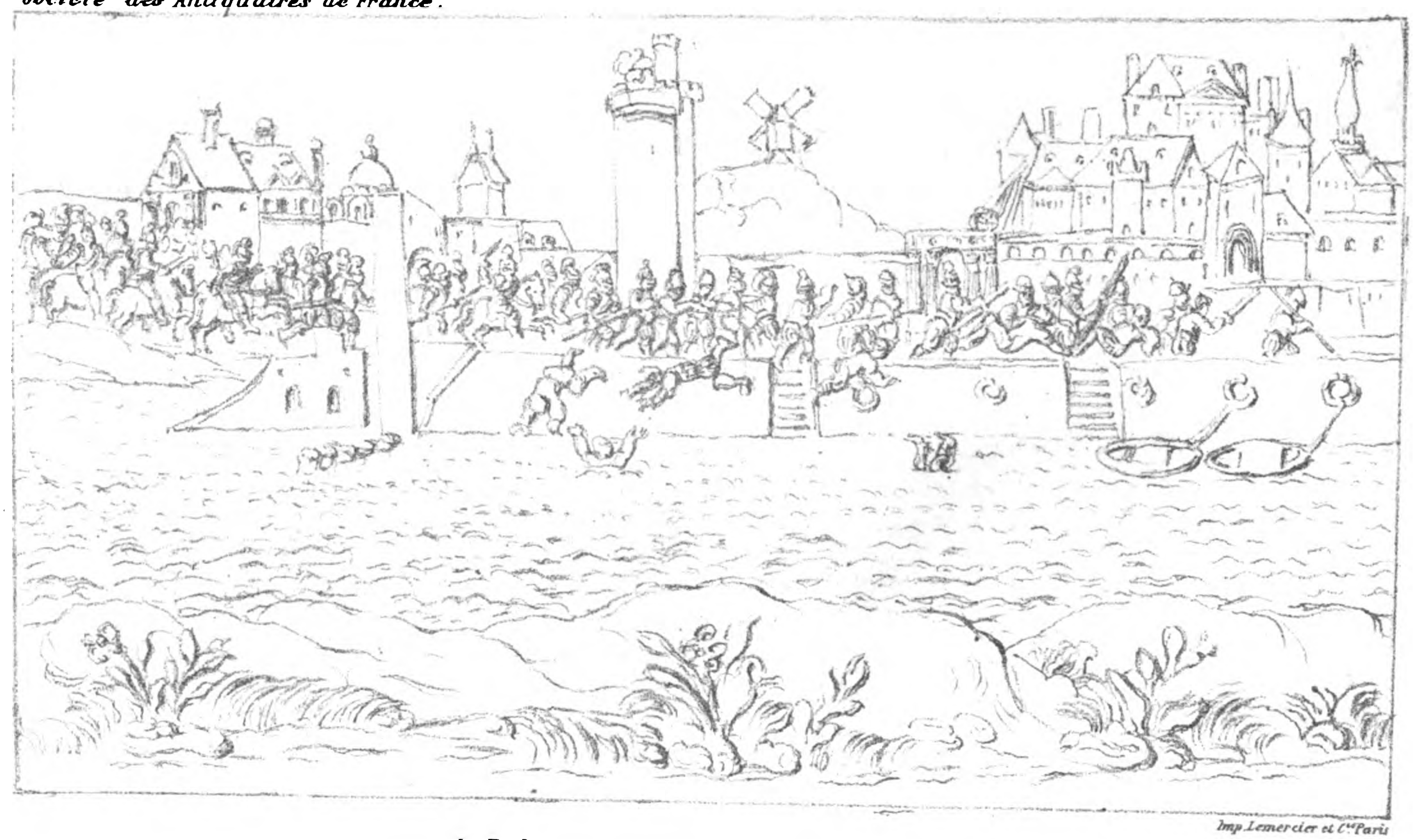
M. Le Blant, termine la lecture de son mémoire sur l'accusation de magie portée contre les premiers chrétiens. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. le curé de Noyon, présent à la séance, dépose sur le bureau un évangéliaire carlovingien sur lequel il promet une note pour le Bulletin.

M. Cocheris, fait passer sous les yeux des membres de la Société le dessin d'une pierre tumulaire du quinzième siècle, représentant Guillaume Bataille, chevalier, mort en 1471 ; ce monument existe dans l'église de Fontenay-le-Vicomte (Seine-et-Oise).

M. Benjamin Fillon, associé correspondant à Fontenay-le-Comte, communique à la Société un petit bas-relief de bronze des dernières années du seizième siècle, et la compagnie décide qu'il sera gravé pour son Bulletin, d'après le dessin que M. Grésy veut bien se charger de faire. « Ce bas-relief représente l'entrée de Henri IV à Paris, et il apporte de curieux renseignements pour l'histoire de la grande galerie du Louvre. On connaît de cet événement seulement deux représentations contemporaines; l'une est la planche en hauteur gravée d'après N. Bollery et imprimée par Jean Leclerc au centre d'un placard, bordé de colonnes de texte imprimé. (Cf. le catalogue de M. Henin, x, 83-7.) L'autre est un médaillon de plomb rond, trouvé dans un égout de Montmartre et appartenant à M. Depaulis; il a été gravé dans le trésor de Numismatique et de glyptique (Bas reliefs et monuments, planche VI, n° 2). Ce dernier,

composé comme une médaille, ne représente ni le quai, ni le Louvre, et la planche de Bollery ne montre que le passage de la porte et le commencement de la tour voisine, avec l'épisode des ligueurs jetés à l'eau, qui se trouve dans le bas-relief de bronze et dans une peinture postérieure conservée à l'Arsenal. Celle-ci, qui présente la longueur du quai du Louvre, a passé longtemps pour contemporaine parce qu'on considérait la pièce, dans la décoration de laquelle elle entre, comme le cabinet de Sully, tandis que c'est seulement la chambre à coucher de M[e] de la Meilleraye, et que sa décoration est du milieu du dix-septième siècle. Cette dernière peinture, qui a été très mal gravée sous la Restauration, par Alexandre Gibon, est très-sommaire, à la façon d'un détail décoratif, et n'a pas la valeur d'un document. Ce n'est pas le cas du petit monument de M. Fillon. Il présente la longueur du quai, dès avant la porte, jusqu'au delà de la tête de la petite galerie. Les bâtiments des Tuileries de la Reine Mère dans leur état d'inachèvement, la porte, la tour de bois, dans l'éloignement la Butte des Moulins et, sur le devant, le mur qui fermait la ville sur le quai, et qui est percé d'une porte à colonnes donnant en face sur la Seine, y sont détaillés avec soin. De plus, et c'est le plus curieux, on voit au-dessus du mur l'état de la portion déjà construite de la grande galerie. M. Berty, dans son étude sur le Louvre et les Tuileries, a prouvé combien était fausse l'opinion qui n'en attribuait la construction qu'à Henri IV ; il a prouvé qu'on avait commencé la galerie avec l'intention de n'en faire qu'un étage, couronné d'une terrasse. Le monument de M. Fillon s'ajoute aux preuves de M. Berty et lui aurait donné exactement ce qui était élevé sous les Valois et avant l'Entrée de Henri IV. La série de petites fenêtres qui dominent le rempart paraît reproduire celles de l'étage inférieur plutôt que celles de l'étage intermédiaire, et il existe déjà en tête de la petite galerie, à la place où est le balcon aux chiffres d'Anne d'Autriche, une grande baie dont celle, décorée sous la mère de Louis XIV n'est qu'une modifica-



Imp. Lemercier et Cie Paris

La Réduction de la Ville de Paris par Henri IV.

tion. Le document est donc curieux, et la compagnie est heureuse de pouvoir en faire profiter l'histoire topographique du vieux Paris.

« On remarquera, sur le premier plan, l'exagération et la raideur des fleurs qui poussent sur la rive; elles sont tout à fait dans le goût flamand de cette époque, si propagé par les miniatures et les entourages des gravures de sainteté, alors maîtresses du marché, qu'il n'y a pas lieu de croire que le bas-relief soit d'un Flamand. En tout cas, celui qui l'a fait n'a pas fait une vue de fantaisie. Quant à la destination première de ce petit monument, elle est inconnue. Quoiqu'il ait été fait des réductions de la statue de Henri IV, il ne faut pas penser qu'il puisse être le débris d'un de leurs piédestaux et qu'il nous donne le bas-relief de l'ancienne statue du Pont-Neuf. Ceux même des grandes faces étaient deux par deux et en hauteur, ainsi que celui de l'entrée, qui se voyait sur la petite face postérieure et qui à cause de cela ne se trouve gravé dans aucune des vues de la statue.

« Il est probable que le petit bas-relief de bronze vient d'un coffret, ou peut-être de la décoration d'un cabinet. Dans tous les cas il ne devait pas être seul, et ceux qui l'accompagnaient étaient bien probablement aussi des sujets historiques contemporains. Ils eussent été bien curieux pour nous, mais il n'y a pas de chance de les retrouver, et l'on doit se trouver encore bienheureux que l'Entrée de Paris ait été sauvée et vienne apporter sa note sur une question archéologique qui vient d'être récemment traitée. »

M. Fillon, adresse en même temps à la compagnie le médaillon, sculpté en pierre de touche, représentant la tête de Louis XI, dont il avait été question dans la séance du 3 mai 1865 (Bull. p. 93), et au sujet duquel il avait été exprimé quelques doutes. L'examen du monument lui-même, dont on peut juger par le bois ci-contre, les dissipe complétement. C'est bien une œuvre ancienne et authentique. L'expression de *divus* dans l'inscription, qui n'est

pas de style en France, est usitée en Italie, où tous les Sforza sont ainsi qualifiés, et le monument est certainement italien. C'est le type, le costume et le bonnet de la médaille de Louis XI, gravée par Laurana. Le médaillon de pierre de touche est-il de sa main, ou est-il copié sur sa



médaille? C'est ce qu'il est impossible de décider ; ce qui est certain, c'est qu'il est italien et du temps de Laurana.

M. Alph. Despine, correspondant à Annecy, réclame contre la mention de la découverte d'un établissement thermal à Menthon, sur les bords du lac d'Annecy, indiquée dans la séance du 17 mai 1865 (Voy. *Bulletin*, p. 99). Cette découverte n'est pas nouvelle; au siècle dernier des ruines de cet établissement ont été constatées. A la date précitée,

M. Despine a réuni dans une brochure, sous le titre de *Notice historique sur Menthon-les-Bains et ses thermes* tous les souvenirs qui se rattachent à cette localité.

Séance du 24 décembre.

Présidence de M. de Barthélemy, président.

Correspondance.

M. Georges Duplessis, employé au département des estampes, de la Bibliothèque Impériale, annonce qu'il se porte candidat pour la place laissée vacante parmi les membres titulaires, par la mort de M. Labat. Ses présentateurs sont MM. Read et Quicherat. Le président désigne MM. Pol Nicard, de Montaiglon et Kœnigswarter pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

Le président annonce la mort presque subite de M. Grésy, membre résidant, et désigne M. Jules Marion pour rédiger conformément au Règlement la notice nécrologique consacrée à ce confrère, si unanimement regretté.

Le président annonce ensuite que M. Le Blant, membre titulaire de la Société vient d'être élu membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

M. de Longpérier fait passer sous les yeux de ses confrères le moulage d'un médaillon en terre cuite, trouvé à Lavillargues (Gard), représentant un combat de gladiateurs : il rapproche ce monument des objets de Stain-am-Anger dont il a été question dans la séance du 13 novembre dernier.

M. Le Blant entretient la Compagnie d'une inscription trouvée dans la cathédrale d'Évreux et inexactement attri-

buée à l'art chrétien gallo-romain. M. Le Blant établit que ce monument épigraphique provient des catacombes de Rome.

M. Delayant, associé correspondant à la Rochelle, communique la copie d'un acte du 1er octobre 1327 constatant que la compétence du maire de la Rochelle en matière criminelle s'étendait jusqu'à l'application de la peine capitale. A cette occasion il rappelle, d'après des documents empruntés à diverses sources, et dont plusieurs sont cités pour la première fois, les diverses phases par lesquelles passa ce droit de haute justice qui subsista, plus ou moins complet, jusqu'à la fin du XVIe siècle.

LISTE

DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 1er JANVIER 1867 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE SUIVANT.

Ouvrages divers.

ARBAUD (Damase). *Études historiques sur la ville de Manosque au moyen âge.* T. I. Digne, Guichard, 1847, in-8.

— *Études historiques sur la ville de Manosque au moyen âge.* La commune, deuxième époque. Digne, Guichard, 1854, in-8.

— *Études historiques sur la ville de Manosque au moyen âge.* La commune, troisième époque. Digne, Guichard, 1859, in-8.

— *Chants populaires de la Provence recueillis et annotés.* Aix, Makaire, 1862, in-18.

— *Chants populaires de la Provence recueillis et annotés par D....* Aix, Makaire, 1864, in-18.

— *De l'orthographe provençale.* Aix, Makaire, 1865, in-8.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne.* T. VI. Paris, Durand, 1867, in-8.

Aretin (Karl Maria Freiherr Von). *Wallenstein*. München, Possenbach, 1845, in-4.

Ast (Friedrich). *Beleuchtung der Epicureischen Ethik*. München, Wolff, 1831, in-4.

Aubert (Édouard). *La vallée d'Aoste*, Paris, Amyot, 1860, in-4.

Aubigné (Th. Agrippa d'). *De la douceur des afflictions, opuscule inconnu adressé en l'an 1600, à Madame, sœur de Henri IV*. Paris, Aubry, 1856, in-8.

Aurès (Auguste). *Étude des dimensions du Parthénon* premier fascicule. Nîmes, Clavel, 1867, in-8.

Barthélemy (A. de). *La légende de saint Budoc et de sainte Azénor*. Saint-Brieuc, Francisque Guyon, 1867, in-8.

— *L'art gaulois*, extr. de la *Revue archéologique*, in-8.

— *Alesia, son véritable emplacement*, Paris, Palmé, 1867, in-8.

— *Le blason et l'armorial du hérault Berry*, in-8.

Bartholmès (Christian). *Discours sur la vie et le caractère du président Pierre de la Place, lu à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire du protestantisme français* le 19 avril 1853. Paris, Cherbuliez, 1853, in-8.

Bataillard (Ch.). *Notice sur la vie et les travaux de Auguste Duvivier*. Meulan, Masson, 1867, in-8.

Beauvillé (Victor de). *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*. Paris, imp. impériale, 1867, in-4.

Bénard (Pierre). *La collégiale de Saint-Quentin*. Paris, 1867, in-8.

ERNARD (Auguste). *Histoire de l'imprimerie royale du Louvre*. Paris, imp. impériale, 1867, in-8.

BERTY (Adolphe). *Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*. I. Paris, imp. impériale, 1866, in-4.

BESOBRASOF. *Études sur les revenus publics. Impôts sur les actes*. Première partie. Saint-Pétersbourg, 1866, in-4.

— *Études sur les revenus publics. Impôts sur les actes*. Seconde partie. Saint-Pétersbourg, 1867, in-4.

BOISSARD (H.). *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée le 4 novembre* 1867. Aix, Remondet, 1867, in-8.

BORDEAUX. (R.). *L'église d'Épaignes et sa statue de saint Christophe*, in-32.

— *Questions ecclésiastiques*. Arras, Rousseau, 1866, in-8.

— *Questions ecclésiologiques*. Arras, Rousseau, 1866, in-8.

BOSTAGUET (Dumont DE), gentilhomme normand. *Mémoires inédits publiés par MM. Read et Fr. Waddington*. Paris, M. Lévy, 1864, in-8.

BOUTIOT (Théophile). *Notice sur les limites territoriales dans le département de l'Aube*, in-8.

— *Fouilles de la cathédrale de Troyes, opérées en juin* 1864. Notes communiquées, in-8.

— *Des institutions communales dans la Champagne méridionale au XIIe et au XIIIe siècle*. Troyes, Dufour, 1865, in-8.

— *Louis Jouvenel des Ursins, chevalier, bailli de Troyes.* Troyes, Dufour, 1864, in-8.

— *Histoire de l'instruction publique et populaire à Troyes, pendant les quatre derniers siècles.* Troyes, Dufey, 1865, in-8.

— *Notes sur les anciennes exploitations métallurgiques des contrées composant le département de l'Aube*, in-8.

— *Marie, ou la grosse cloche du Beffroi de Troyes.* Troyes, Dufour, 1863, in-8.

— *De la Champagne*, in-8.

— *Description en vers burlesques de l'assemblée tenue au Palais-Royal à Troyes, à l'occasion de la convocation des États généraux en* 1649. Troyes, Dufour, 1867, in-8.

Bremond d'Ars (Anatole-Marie-Joseph de). *Charles de Bremond d'Ars, marquis d'Ars.* Nantes, V. Forest, 1867, in-8.

Breton (Ernest). *Notice sur la vie et les ouvrages du Dominiquin.* Saint-Germain, Toinon, 1867, in-8.

Bruun (Philipp). *Notices historiques et topographiques concernant les colonies italiennes en Gazarie.* Saint-Pétersbourg, 1860, in-4.

Buchner (Andreas). *Ueber die Einwohner Deutschlands im zweiten Jahrhundert der christlichen Zeitrechnung, namentlich ueber Sachsen und Bayern nach. Cl. Ptolemaeus*, in-4.

Cailliaud (Frédérich). *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc*, etc.; fait dans les années 1819-1822. Paris, 1823-1827, 4 vol. in-8 avec un atlas in-folio.

Carducci (Giosne). *Commemorazione di G. A Noël des Vergers*, in-8.

Cellerier (J. E.). *L'académie de Genève, esquisse d'une histoire abrégée de cette académie pendant les trois premières périodes de son existence*, 1559-1798. Paris, Meyrueis, 1855, in-8.

Chabot (le docteur). *Résumé des observations météorologiques faites à Saint-Romans-les-Melle (Deux-Sèvres) depuis le 1er janvier* 1837 *jusqu'au* 31 Décembre 1863, in-8.

Chalon (Renier). *Méreaux de Tournai.* Bruxelles, Gobbaerts, 1867 in-8.

— *Souvenir des Croisades. Quart de dinar trouvé près d'Ypres.* In-8.

— *La plus grande médaille qu'on ait jamais frappée.* In-8.

— *Poids du moyen-âge. Une once de Malines.* In-8.

Chamier (Daniel). 1564-1621. *Journal de son voyage à la cour de Henri IV en* 1607, *et sa biographie par M. Ch. Read.* Paris, 1858, in-8.

Chazaud (M. A.). *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon.* Moulins, Desrosiers, 1865, in-8.

Claudius (M.). *Das Gehörorgan von Rhytina Stelleri.* Saint-Pétersbourg, 1867, in-4.

Cochet (l'abbé). *Le tombeau de sainte Honorine à Graville près le Havre.* Rouen, Cogniard, 1867, in-8.

— *Note sur un bracelet en bronze trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf, en* 1865. Rouen, Cognard, 1867, in-8.

Coligny (l'amiral Gaspard de). *Testament olographe*, 1569. Paris, Cherbuliez, 1853, in-8.



COQUEREL (Athanase). *Vie et mort de Wolfgang Schuch, martyr, brûlé à Nancy, le 21 juin 1525.* Paris, Cherbuliez, 1854, in-8.

CORBLET (l'abbé J.). *Notice sur une inscription du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Corbie.* Arras, 1866, in-8.

— *Notice nécrologique sur l'abbé Ch. Berton.* Amiens, Chalier, 1866, in-8.

COURET (Alphonse). *Substitutions prohibées en Droit Français.* Grenoble, Prudhomme, 1863, in-8.

— *Des irrigations chez les Romains.* Grenoble, Prudhomme, 1866, in-8.

CORNELIUS. *Ueber die Deutschen Einheits bestrebungen im 16. Jahrhundert.* München, 1862, in-4.

DANVIN (Le Dr B.). *Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin.* Saint-Pol, Bécart-Renard, 1866, in-8.

DECAGNY (l'abbé Paul). *État général de l'ancien diocèse d'Amiens.* Amiens, Lenoel, 1866, in-8.

DELACROIX (A.). *La Séquanie et l'histoire de Jules César.* Besançon, Dodivers, 1867, in-8.

DELISLE (Léop.). *Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle.* Paris, Renouard, 1866, in-8.

DEMARSY (Arthur). *De l'architecture militaire des Croisés en Syrie.* Arras, Rousseau-Leroy, 1866, in-8.

— *Publications relatives à la numismatique, faites en 1864 et 1865.* Paris, Pillet, 1866.

— *Note sur le terrier du comté de Clermont en Beauvaisis.* Beauvais père, 1867, in-8.

DEMARSY (Arthur). *Notice historique sur le régiment de Ponthieu*. Abbeville, Briez, 1867, in-8.

— *Du vol et de sa répression d'après les lois germaines*, in-8.

DESCHAMPS DE PAS (Louis). *Note sur un manuscrit provenant de la corporation des poissonniers de Saint-Omer*. Saint-Omer, Fleury, 1867, in-8.

— *Quelques méreaux de plomb de marque relatifs à l'Artois*, in-8.

DESPINE (Alphonse). *Notice historique sur Menthon-les-Bains et les Thermes*. Annecy, Burdet, 1865, in-8.

DEVALS (aîné). *Histoire de la ville de Nègrepelisse*, in-18.

— *Habitation troglodytique des Proats-hauts, commune de Léojac, Tarn-et-Garonne*, in-4.

— *Études sur les limites des anciens peuples qui habitaient le département de Tarn-et-Garonne, et sur les voies antiques du même département*. Montauban, Forestié, 1862, 1866, in-8.

— *Histoire de Montauban*. Montauban, Forestié, 1855, in-8.

— *Montricoux*. Toulouse, Douladoure, 1864, in-8.

DEXIPPI *philosophi platonici in Aristotelis Categorias dubitationes et solutiones*. Græce edidit Spengel, Monachii, 1859. Schumih, in-4.

DIRKS (J.). *Trésor de Wienwerd. Ornements, et monnaies mérovingiennes et byzantines en or*, in-8.

DOGNÉE (Eugène M.-O.). *Congrès archéologique international; Discours prononcé dans la séance d'inauguration tenue à Anvers. Le 25 Août 1867*. Paris, Durand, 1867, in-8.

DOGNÉE (Eugène M.-O.). *Pompéi, étude sur l'art antique.* Liége, Carmanne, 1866, in-8.

— *Eros et Hélène, vase peint à ornements dorés.* Paris, Didier, in-8.

— *L'art et l'industrie, étude contemporaine.* Liége, Carmanne, 1863, in-8.

— *Les symboles antiques. L'Œuf.* Bruxelles, Muquardt, 1865, in-8.

— *Histoire du pont des Arches de Liége.* Liége, Renard, 1860, in-8.

DORN (B.). *Drei in der kaiserlichen öffentlichen Bibliothek zu St-Petersburg befindliche astronomischen instrumenten, mit arabischen Inschriften.* St-Petersburg, 1865, 4.

DUPLESSIS (Georges). *Notice sur la vie et les travaux de Gérard Audran, graveur ordinaire du roi.* Lyon, Perrin, 1858, in-8.

— *Essai de bibliographie contenant l'indication des ouvrages relatifs à l'histoire de la gravure et des graveurs.* Paris, Rapilly, 1862, in-8.

— *Le département des estampes à la bibliothèque Impériale, son origine et ses développements successifs.* Paris, Claye, 1866, in-8.

— *Le Peintre graveur français, ouvrage faisant suite au peintre graveur de M. Bartsch,* par A. P. F. Robert Dumesnil. Paris, 1865, in-8.

— *Essai d'une bibliographie générale des beaux-arts.* Paris, Rapilly, 1866, in-8.

— *Catalogue de l'œuvre de Abraham Bosse.* Bruxelles, Labroue, 1859, in-8.



Duval (Louis). *Études critiques sur le patois poitevin.* Niort, Mercier, 1867, in-8.

— *Note sur l'application de la philologie à la géographie historique du bas-Poitou*, in-8.

— *Extraits des registres de la commune de Poitiers et de la commune de Niort relatifs à la seconde guerre des protestants depuis l'édit de Nantes.* In-8.

Egger (E.). *Note sur une inscription grecque de Marseille.* Aix, Remondet Aubin, 1867, in-8.

Filloux (A.). *Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule.* 2ᵉ édition. Paris, Rollin, 1867, in-8.

Fink (Joseph Von). *Ueber die politischen Unterhandlungen des Churfursten Johann Wilhelm von der Pfalz zur Befreyung der Christenheit in Armenien vom Jocher der Unglaubigen von* 1698 *bis* 1705. München, 1829, in-4.

Fiorelli (Giuseppe). *Sulle scoverte archeologiche fatte in Italia dal* 1846 *al* 1866. Napoli Ghio, 1867, in-4.

Frossard (Charles L.). *La réforme dans le Cambrésis au* xvi *siècle, manuscrit publié pour la première fois et annoté.* Paris, Grassart, 1855, in-8.

Giesebrecht (Wilhelm von). *Ueber einige ältere Darstellungen der deutschen Kaiserzeit*, München, 1867, in-4.

Giraud (L'abbé Magl.). *Histoire du prieuré de Saint-Damien, établi sur les ruines de l'ancien Taureontum.* Toulon, Laurent, 1849, in-8.

Givelet (Ch.). *Saint-André de Reims.* Reims, Dubois, 1866, in-8.

— *Visite aux anciennes maisons de Reims à l'occasion du*

congrès archéologique en juillet 1861. Reims, Dubois, 1863, in-8.

Godard-Faultrier (M. V.). *Étude sur un vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage.* Angers, Lachèse, 1867, in-8.

Gozzadini (Giovanni). *Di una targa bentivolesca pitturata nel secolo* xv. In-4.

Grésy (Eugène). *Les insignes de Catherine de Médicis au château d'Ecouen.* In-8.

— *Inventaire des objets d'art composant la succession de Florimond Robertet, ministre de François Ier, dressé par sa veuve, le quatrième jour d'août* 1532; *précédé d'une notice.* In-8.

— *Iconographie de Saint-Loup empruntée principalement aux monuments de l'art local et la vendange divine, retable du* xvie *siècle sculpté par Jacques Segogne dans l'église de Récloses, près Fontainebleau.* Meaux, Carro, 1867.

Gruber (Wenzel). *Ueber den Musculus epitrochleo-anconeus des Menschen und der Saügethiere.* St-Petersburg, 1866, in-4.

— *Ueber die männliche Brustdrüse und ueber die Gynaecomastie.* St-Petersburg, 1866, in-4.

Gyss (l'abbé). *Histoire de la ville d'Obernay.* Strasbourg, Salomon, 1866, 2 vol. in-8.

Hahn (Alexandre). *Monuments celtiques des environs de Luzarches (Seine-et-Oise).* Paris, Bouquin, 1867, in-8.

Haneberg (Daniel). *Abhandlung ueber das Schul-und Lehrwesen der Muhamedaner im Mittelalter.* München, Weist, 1850, in-4.

HEINTZ (Philippe-Casimir). *Pfalzgraf Stephan, erster Herzog von Pfalz-Zweybrückem.* München, in-4.

HEUZEY (Léon). *Les couvents des météores en Thessalie.* Paris, Didier, 1864, in-8.

— *Le Mont Olympe et l'Acarnanie.* Paris, Didot, 1860, in-8.

— *École des beaux-arts. Cours d'histoire et d'antiquités, 12 mai* 1863. *Séance d'ouverture.* In-8.

— *Mission archéologique de Macédoine.*

HOEFLER (Constantin). *Betrachtungen ueber die Ursachen, welche im laufe des sechzehnten una siebenzehnten Jahrhunderts den Verfall des deutschen Handels herbeiführten.* München, Weiss, 1842, in-4.

— *Ueber die politische Reformbewegung in Deutschland im* XV *jahrhunderte und den Antheil Bayerns an denselben.* München, Weis, 1850, in-4.

— *Ueber die Gründung der Wissenschaft altdeutscher Sprache und Literatur.* München, Weiss, 1857, in-4.

HUBNER (E.), *Relief eines rœmischen Kriegers im Museum zu Berlin.* Berlin, 1866, in-4.

JUNG (M.). *De l'authenticité du fameux livre des taxes de la chancellerie de Rome et préalablement de l'origine des indulgences.* Paris, Meyrins, 1857, in-8.

KOKSCHAROW (Von. N.). *Ueber den russischen Ortsokas.* St-Petersburg, 1867, in-4.

KOWALEWSKY (A.). *Entwickelungsgeschiehte der Rippenqualle.* St-Petersburg, 1866, in-4.

— *Entwickelungsgeschichte des Amphioxus lanceolatus.* St-Petersbourg, 1867, in-4.

Kowalewski (A.). *Beitræge zur Entwickelungsgeschichte der Holothurien.* St-Petersburg, 1867, in-4.

— *Anatomie des Balanoglossus delle Chiaje.* St-Petersburg, 1866, in-4.

— *Ueber das central Nervensystem und das Gehörcorgan der Cephalopoden.* St-Petersbourg, 1867, in-4.

Krabinger (Johann Georg.). *Die classischen Studien und ihre Gegne-.* München, Weiss, 1853, in-4.

Kunstmann (Friedrich). *Afrika vor den Entdeckungen der Portugiesen.* München, Weiss, 1853, in-4.

Lagrèze (G. Bascle de). *Chronique de la ville et du château de Lourdes.* Deuxième édition, Paris, L. Hachette, 1866, in-18.

La Saussaye (L. de). *Histoire du château de Blois.* Sixième édition. Blois et Paris, Aubry, 1866, in-18.

— *Blois et ses environs.* Blois et Paris, 1867, in-18.

Lasteyrie (Ferdinand de). *L'histoire du travail à l'Exposition universelle.* Paris, Didier, 1867, in-8.

— *Rapport fait à l'académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France.* Paris, Didot, 1867, in-4.

Leguay (Louis). *Fouilles de l'allée couverte d'Argenteuil.* Paris, Didier, 1867, in-8.

— *Antiquités anté-historiques et gauloises des Parisii, première note.* Paris, Boucquin, 1867, in-8.

— *Note sur une pierre à polir les silex, trouvée à La Varenne Saint-Maur (Seine).* In-8.

Lepage (Henri). *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*. Paris, Imp. impériale, 1862, in-4.

Leclerc (L.). *Le monument des Lollius et Apulées*. Article inséré dans l'Indépendant de Constantine du 1er avril 1864. In-folio.

Leroy (G.). *Archers et arquebusiers de Melun*. In-8.

— *Jeanne d'Arc à Melun*. Meaux, Carro, 1867, in-8.

— *Le commerce et l'industrie à Melun avant* 1789. Meaux, Carro, 1867, in-8.

— *Melun sous Henri IV*, 1590-1610. Melun, 1866, in-8.

— *Notice sur les épidémies qui ont sévi à Melun*. Melun, Michelin, 1866, in-8.

— *Une excursion à Chaumes en Brie*. Melun, Hérisé, 1857, in-8.

Levot (P.). *Batailles navales de la France*. Voyez Troude.

— *Notice sur la vie, les services et les travaux de M. le chevalier de Fréminville*. Brest, Roger, 1867, in-8.

Linsser (Carl). *Die periodischen Erscheinungen des Pflanzenlebens in ihrem Verhältnisse zu den Wärmerscheinungen*. St-Petersbourg, 1867, in-4.

Lohr (Franz). *Die deutsche Politiks König Heinrichs I*. München, 1857, in-4.

Mabille (Émile). *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*. Paris, Hénaux, 1866, in-8.

Mabille (Émile). *Catalogue analytique des diplomes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, contenus dans la collection de dom Housseau.* Tours, Ladevèze, 1863, in-8.

— *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours, brûlée en* 1793. Paris, Hénaux, 1866, in-8.

Marolles (Michel de, abbé de Villeloin). *Le livre des peintres et graveurs.* Paris, Jannet, 1855, in-8.

Martius (von Carl Fr. Ph.). *Akademische Denkreden.* Leipzig, Fleischer, 1866, in-8.

— *Beiträge zur Ethnographie und Sprachenkunde Amerikas zumal Brasiliens.* Leipzig, Fleischer, 1867, 2 parties. In-8.

Massmann (Hans Ferdinand). *Deutsch und Welsch oder der Weltkampf der Germanen und Romanen.* München, Weiss, 1843, in-4.

Maximowicz (C.-J.). *Revisio Hidrangicarum Asiæ orientalis.* St-Petersbourg, 1867, in-4.

— *Rhamneæ orientali-asiaticæ.* St-Petersbourg, 1866, in-4.

Ménard. *Rapport sur les travaux de la société des Antiquaires de l'Ouest, pendant l'année* 1866, *lu dans la séance publique du* 30 *décembre* 1866, in-18.

Monluc (Blaise de). *Commentaires et lettres.* Tome deuxième. Paris, Renouard, 1866, in-8.

Montaiglon (A. de). *Rapport sur la visite faite par la société impériale des antiquaires de France à l'hôtel Carnavalet.* In-8.

Morbio (Carlo). *Delle monete battute da Carlo Magno in Italia.* In-8.

Morel-Fatio (Arnold). *Monnaies et médailles apocryphes de Bongen et Sangern au canton de Berne*. Paris, Thunot, 1867, in-8.

Morin (E.). *De l'état des forces romaines en Bretagne vers le* v^e^ *siècle*. In-8.

— *Essai sur l'art de vérifier les dates des calendriers Julien et Grégorien*. Paris, Dezobry, 1850, in-8.

— *Introduction à l'histoire de l'Armorique au* v^e^ *siècle*. In-8.

— *Les Britanni*. Paris, Dezobry, 1862, in-8.

— *Plan d'un oratoire ou église chrétienne de la fin du* ive *siècle décrit par saint Grégoire de Nysse*. In-8.

Mussat (Karl August). *Die Verhandlungen der protestantischen Fürsten in den Jahren* 1590 *und* 1591 *zu Gründung einer Union*. München, 1865, in-4.

— *Denkrede auf Dr. Georg Thomas von Rudhart*. München, 1861, in-4.

Muoni (Damiano). *Cenni sulle vani raccolte*. Milano, 1861, in-8.

— *Melzo e Gorgonzola loro dintorni, studi storici con documenti e note*. Milano, Gauffi, 1866, in-8.

— *Nuovo repertorio delle zecche d'Italia dal medio evo ai tempi nuostri*. Milano, Brigola, in-8.

Narbonne (Pierre). *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV de l'année* 1701 *à l'année* 1744. Paris, Durand, 1866, in-8.

Otreppe de Bouvette (Alb. d'). *Les Vagabondes, pensées sœurs des Voltigeuses*. 70e livraison. Juillet 1867. Liége, Carmanne, 1867, in-8.

Parent de Rosan. *Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, plus tard marquise de Maintenon, de par brevet royal, fabricante de fourneaux économiques*. Paris, in-8.

Parrocel (Étienne). *Annales de la peinture*. Paris, Albessard, 1862, in-8.

— *Discours et fragments*. Deuxième édition. Marseille, 1867, in-8.

Paumier (L. D.). *La Saint-Barthélemy en Normandie*. In-8.

Perrot (G.). *Mémoire sur l'île de Thasos*. Paris, Impr. impériale. 1864, in-8.

— *De Galatia provincia romana. Lutetiæ Parisiorum, E. Thorin*. 1867, in-8.

— *Le palais de Constantin à Constantinople*. In-8.

— *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*. Paris, Didot, 1862, in-folio.

Pfaffenhoffen (F. baron de). *Deniers frappés à Milan au nom des empereurs Otton I et Otton II*. In-8.

— *Attribution à Ragenfrid maire du palais sous Dagobert III et Chilpéric II, d'un denier mérovingien d'argent*. In-8.

— *Essai sur les aspres comnénats, ou blancs d'argent de Trébisonde*. Paris, Rollin, 1847, in-4.

— *Lettre à M. de Saulcy sur quelques monnaies inédites de princes croisés*. In-8.

— *Lettre à M. F. de Saulcy sur quelques monnaies byzantines*. In-8.

— *Le prince croisé Beaudoin*. In-8.

PFAFFENHOFFEN (F. baron DE). *Die Münzen der Herzoge von Alemannien.* Carlsruhe, Noldeke, 1845, in-8.

PHILIPPS (Georg). *Ueber die Ordalien bei den Germanen in ihrem Zusammenhange mit der Religion.* München, Weiss, 1847, in-4.

PICTET (Adolphe). *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises.* Paris, Didier, 1867, in-8.

PLATH (Jos. Heinrich). *Ueber die lange Dauer und die Entwickelung des chinesischen Reiches.* München, 1861, in-4.

POISSON (Le baron). *Mémoire sur l'œuvre historique de la ville de Paris*, 1867, in-4.

POLAIN (L.). *Récits historiques sur l'ancien pays de Liége.* Bruxelles, Cobbaerts, 1866, in-8.

PRANTL (Carl). *Die gegenwärtige Aufgabe der Philosophie.* München, 1852, in-4.

PROST (Aug.). *Notice sur M. Victor Simon et sur ses travaux.* Metz, Blanc, 1866, in-8.

QUICHERAT (Jules). *Rapport au Comité impérial des travaux historiques sur l'état de la question des puits funéraires.* In-8.

QUANTIN (Max.). *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne.* Paris, Imp. impériale, 1862, in-4.

RAYMOND (Paul). *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées.* Paris, Imp. impériale, 1863, in-4.

READ (Charles). *Henri IV et le ministre Daniel Chamier.* Paris, Durand, 1854, in-8.

RICH (Anthony). *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques. Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel.* Paris, Didot, 1859, in-8.

ROBERT (Charles). *Les légions du Rhin et les inscriptions des carrières.* Paris, Franck, 1867, in-4.

ROCHAMBEAU (A. L. DE). *Étude sur les origines de la Gaule, appliquée à la vallée du Loir dans le Vendomois. Habitations celtiques.* Deuxième édition. Vendôme, Devaure, 1864, in-8.

— *Excursions archéologiques dans le Vendômois.* Caen, Leblanc-Hardel, 1867, in-8.

— *Maillé de Bénehart.* Vendôme, Devaure, 1862, in-8.

— *Mémoire sur les sépultures en forme de puits depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Caen, Leblanc-Hardel, 1864, in-8.

— *Deuxième mémoire sur les sépultures en forme de puits.* Paris, Bachelier, 1867, in-8.

— *Monographie de Thoré.* Paris, Dumoulin, 1866, in-8.

— *Notes et documents pour servir à l'histoire de France et du Vendomois.* Vendôme, Lemercier, 1867, in-8.

ROCKINGER (Ludwig). *Ueber Briefsteller und Formelbücher in Deutschland, während des Mittelalters.* München, 1861, in-4.

ROMER (le docteur Florian). *Catalogue des objets hongrois de l'histoire du travail à l'Exposition universelle de 1867 à Paris.* Paris, Marc, 1867, in-8.

Rosenzweig (L.). *Les fontaines du Morbihan.* In-8.

— *Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan. Archives hospitalières.* Vannes, Galles, 1866, in-32.

Roth (Von). *Lobschrift auf Lorenz von Westenriden.* München, Weber, in-8.

Roth (Friedrich). *Einige Bemerkungen ueber die fortdauernde Abhängigkeit unserer Bildung von der classischen Gelehrsamkeit.* München, 1825, in-4.

Santallier (F.). *L'union de la Paix entre tous les peuples civilisés.* Deuxième édition. Le Havre, Mons, 1867, in-8.

Schaeffer (Adolphe). *Madame Duplessis-Mornay, née Charlotte Arbaleste.* Paris, Cherbuliez, 1854, in-8.

Schiefner (A.). *Aus führlicher Bericht ueber Baron P. V. Uslars kasikumükische Studien.* St-Petersburg, 1866, in-4.

Schlagintweit (Emil). *Die Gottesurtheile der Indier.* München, 1866, in-4.

Schmidt (C.). *Le mysticisme quiétiste en France au début de la réformation sous François Ier.* In-8.

Sichel (J.). *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes Romains pour la plupart inédites.* Paris, V. Masson, 1866, in-8.

Soultrait (Georges de). *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre.* Paris, Impr. impériale, 1865, in-4.

Spach (Louis). *Augusta Rauracorum (Augts) son fondateur et ses ruines.* Strasbourg, Berger Levrault, 1867.

Spruner (Karl von). *Pfalzgraf Rupert der Cavalier.* München, Weiss, 1854, in-4.

Stepanof (Paul). *Ueber Geschlechtsorgane und Entwickelung von Ancylus fluviatilis.* St-Petersburg, 1866, in-4.

Strauch (Alexander). *Synopsis der gegenwärtig lebenden Crocodiliden.* St-Petersburg, 1866, in-4.

Streber (Franz). *Ueber die Gorgonen Fabel oder Erkälrung eines etrürischen Broncereliefs inder Glyptot ehk zu München.* München, Wolf, 1834, in-4.

Thomas (Georg Martin). *Die Stellung Venedigs in der Weltgeschichte.* München, Straub, 1864.

— *Ueber neu aufgefundene Dichtungen Francesco Petrarcas.* München, Weiss, 1858, in-4.

— *Die staatliche Entwickelung bei den Völkern der alten und neuen Zeit.* München, Weiss, 1849, in-4.

Trepier (l'abbé). *La vérité sur St-Hugues et ses cartulaires.* Grenoble, Prudhomme, 1867, in-8.

— *Notes et observations sur l'origine de la domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Grasivaudan.* Grenoble, Prudhomme, 1863, in-8.

— *Origine et influence des monastères et prieurés de la Savoie.* Chambéry, Puthod, 1866, in-8.

Troude (O.). *Batailles navales de la France, publiées par P. Levot. Tomes premier et second.* Paris, Challamel, 1867, in-8.

Vallet de Viriville. *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc dite la pucelle d'Orléans, traduit du latin et publié*

intégralement pour la première fois en français. Paris, Didot, 1867, in-8.

— *Notice historique sur la médaille frappée à la Monnaie de Paris en souvenir de l'expulsion des Anglais de* 1451 *à* 1460. Paris, in-8.

— *L'École des chartes, son passé, son état présent, son avenir*. Paris, Schiller, 1867, in-8.

Van der Kellen (Ir. —). *Histoire du travail, catalogue spécial des Pays-Bas*. In-8.

Vulliemin (L. —). *Pierre le Grand et l'amiral Lefort*. Lausanne, Bridel, 1867, in-8.

Zettner (A. de —). *Note sur les sépultures indiennes du département de Chiriqui*. Panama, Cash, 1866, in-8.

Wille (J. G. —). *Journal d. c. Publié par G. Duplessis*. Paris, Renouard, 1857, 2 vol. in-8.

Windischmann (Friedrich —). *Der Fortschritt der Sprachenkunde und ihre gegenwärtige Aufgabe*. München, Weiss, 1844, in-4.

Wissmayr (Joseph —). *Dr. Lorenz Hübner's biographische Charakteristik*. München, 1855, in-4.

Witte (J. de —). *Notice sur Celestino Cavedoni*. Paris, Thunot, 1867, in-8.

Wittmann (Dr. —). *Die Germanen und die Romer in ihrem Wechselverhältnisse vor dem Falle des Westreiches*. München, 1851, in-4.

Woronin. — *Ueber die bei der Schwarz-Erle (Alnus glutinosa) und der gewöhnlichen Gartenlupine (lupinus mutabilis) austretenden Wurzel-anschwellung*. St-Petersburg, 1866, in-4.



Revues et Journaux.

Annuaire de l'Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques. Seconde série, 8 et 9e volumes, XVIII et XIX de la collection, 1866-1867. Paris, Derache.

Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, le 27 avril 1867. Paris, Imp. impériale, 1867, in-8.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 4, 5 et 6 avril 1866. Archéologie. Paris, Imp. impériale, 1867, in-8.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 4, 5 et 6 avril 1860. Histoire, philologie et sciences morales. Paris, 1867, in-8.

Congrès archéologique de France. XXXIIIe session. Séances générales tenues à Senlis, Aix et Nice en 1866. Paris, Derache, 1867, in-8.

— XXXIIe session. Séances générales tenues à Montauban, Cahors et Guéret, en 1865. Paris, Derache, 1866.

Bulletin du bouquiniste. 11e année, 1867, in-8.

Journal des Savants. Année 1867, in-4.

L'Institut, 32e année, no 373. Janvier — août 1867. Paris, in-4.

L'investigateur, Journal de l'Institut historique de France. 34e année. T. VII et 4e série, in-8.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1866. 10e volume. Constantine, Arnolet, 1866, in-8.

Revue africaine, 11e année. Alger, Bastide, 1867, in-8.

Revue de l'art chrétien, 11e année, 1867, in-8.

Revue des sociétés savantes des départements, quatrième série. T. V, mai 1867. Paris, Imp. impériale, 1866-1867, in-8.

— T. IV, V, VI. Paris, Imp. impériale, 1866-1867, in-8.

Revue Savoisienne. Année 1867. Annecy, in-4.

Mémoires des sociétés savantes, sociétés françaises.

AISNE. — *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, troisième série. T. VI. Travaux de 1864 à 1866. Saint-Quentin, 1866, in-8.

ALLIER. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*. T. I-VII, IX et X. Moulins, Desrosiers, 1866, in-8.

— *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* T. XXX de la collection. T. III. Troisième série. Année 1866. Troyes, in-8.

BAS-RHIN. — *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Paris, 1867, in-8.

BOUCHES DU RHÔNE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*. T. XXVIII, XXIX et XXX. Marseille, 1866-1867, in-8.

CALVADOS. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. Caen, 1867.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 7e année. Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre 1866. Paris, Derache, 1866, in-8.

CÔTES-DU-NORD. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord.* Bulletins et mémoires. T. V. Année 1867. Saint-Brieuc, Guyon Francisque, 1868, in-8.

DEUX-SÈVRES. — *Mémoires* de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres. 2e série. T. VI, 1866. Deuxième partie, Niort, Clouzot, in-8.

— *Bulletins* de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres. 1er et 2e trimestres 1866.

GARD. — *Mémoires* de l'Académie du Gard. Novembre 1863, août, novembre 1864, août 1865. Nîmes, Clavel, 1865-1866, in-8.

HAUTE-GARONNE. — *Revue archéologique* du midi de la France. Année 1867. Toulouse, 1867, in-4.

— *Mémoires* de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831. T. IX, 1re livraison. Paris, Didion, 1867, in-4.

HAUTE-LOIRE. — *Annales* de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. T. XXVII, 1864-1865. Lepuy, 1867, in-8.

HAUTE-MARNE. — *Mémoires* de la Société historique et archéologique de Langres. T. II, n° 5. Langres, 1867, in-4.

HAUTE-VIENNE. — *Registres consulaires* de la ville de Limoges. Limoges, Chapoulard, 1867, in-8.

— *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XVI. Limoges, Chapoulard, 1866.

HÉRAULT. — *Publications* de la Société archéologique de Montpellier, n° 31. Montpellier, août 1866, in-4.

— *Bulletin* de la Société archéologique, scientifique et lit-

téraire de Béziers, Hérault. Deuxième série. T. IV, 11ᵉ livraison. Béziers, Millet, 1867, in-8.

Indre-et-Loire. — *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine. T. XVII, 1865. Tours, Verger, 1865, in-8.

Loire. — *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. T. X. Année 1866. Saint-Étienne, 1866, in-8.

Loir-et-Cher. — *Mémoires* de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. T. VII. Blois, Lecesne, 1867, in-8.

Loiret. — *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais pour l'année 1866, premier trimestre de l'année 1867. Orléans, Jacob, 1866, in-8.

Maine-et-Loire. — *Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Commission archéologique de Maine-et-Loire. Répertoire archéologique de l'Anjou.* Année 1867. Angers, 1867, in-8.

Marne. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims.* XL et XLIᵉ vol. Annnées 1864-1865, n. 1 et 2. Reims, 1866, in-8.

Moselle. — *Mémoires* de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. VIIIᵉ volume. Metz, Rousseau, 1866, in-8.

— *Bulletin* de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. 9ᵉ année. Metz, Rousseau-Pallez, 1866, in-8.

— *Mémoires* de l'Académie impériale de Metz. XL-XLVII, année. 1865-1866. Deuxième série, XIVᵉ année. Metz, 1866, in-8.

NORD. — *Mémoires* de la Société d'émulation de Cambrai. T. XXIX, 1re et 2e parties. Cambrai, 1867, in-8.

— *Mémoires* de la Société impériale d'agriculture, de sciences et arts, séant à Douai, centrale du département du Nord. Deuxième série. T. VIII. 1863-1865. Douai, Crépin, 1866, in-8.

— *Mémoires* de la Société dunkerquoise, 1865-1866. XIe v. Dunkerque, Benjamen Kien, 1866, in-8.

— *Mémoires* de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1866, IIIe année, 3e volume. Paris, 1867, in-8.

OISE. — *Mémoires* de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. T. VI. Beauvais, Père, 1865-1866, in-8.

PAS-DE-CALAIS. — *Société des Antiquaires de la Morinie.* Bulletin historique. Seizième année, 61 et 62e livraisons. Janvier à juin, 1867. Saint-Omer, 1867, in-8.

SAVOIE. — *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. X. Chambéry, 1866, in-8.

SEINE. — *Bulletins* de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire. Paris, Dumoulin, 1867, in-8.

SEINE-ET-MARNE. — *Bulletin* de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. 3e et 4e années. Meaux, Carro, 1866, in-8.

SEINE-ET-OISE. — *Mémoires* de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. T. VII. Versailles, Aubert, 1866, in-8.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Précis* analytique des travaux de l'A-

cadémie impériale des sciences belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1866. Rouen, Boissel, 1866.

Somme. — *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie. Anné 1867. Amiens, Caillaun, 1867, in-8.

Vienne. — *Bulletins* de la Société des antiquaires de l'Ouest, quatrième trimestre de 1866. Premier et deuxième trimestres de 1867, in-8.

Yonne. — *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1867, XXIe vol. Auxerre, 1867, in-8.

— *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1866. XXe volume. Auxerre, 1867, in-8.

— *Bulletin* de la Société archéologique de Sens. T. IX. Sens, Duchemin, 1867, in-8.

Sociétés étrangères.

Angleterre. — *Archaeologia: Or Miscellaneous tracts relating to antiquity published by the Society of antiquaries of London*. Volume LV. London, Nichols, 1866, in-4.

— *Proceedings of the Society of antiquaries, of London.* — Nov. 17, 1864. — Feb. 23, 1865. — Feb. 23. — Nov. 30, 1865, in-8.

— *Proceedings of the Society antiquaries of Scotland*. Volume VI. — Part. 1. Edinburgh, 1866, in-4.

— *Appendix to*. Vol. VI. Edinburg, 1867, in-4.

— *The archeological Journal*. Volumes XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII. London, 1854-1865, in-8.

Autriche. — *Archiv für Oesterreichische Geschichte.* 35e volume. 2e partie. 36e volume, 1re partie. 37e volume. Wien, 1866, in-8.

— *Fontes rerum austriacarum. Oesterreichische Geschitchsquellen*, Seconde partie. *Diplomataria et Acta*. XXV vol.

— *Fontes rerum austriacarum. Oesterreichische Geschichtsquellen Scriptores.* Première partie du T. VII. — *Geschichts-schreiber der Hussitischen Bewegung in Böhmen.* Wien, 1866, troisième partie, in-8.

— *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe.* 51 vol. Année 1865. 52 vol. Année 1866. Wien, 1866, in-8.

Bavière. — *Anzeiger fur Kunde der deutschen Vorzeit.* 1866, november, n. 11, in-4.

— *Abhandlungen der Historischen Classe der Kæniglich-bayerischen Akademie der Wissenchafen.* Vol. III, IV, V.

— *Abhandlungen der Philosophisch-Philologischen Classe der Königlich-bayerischen Academie der Wissenschaften.* München, 1840, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

— *Gelehrte Anzeigen, herausgegeben von Mitgliedern der K. bayer. Akademie der Wissenschaften.* Munchen, 1835, 1858. 50 vol. in-4.

— *Sitzungsberichte der kænigl. bayer. Academie der Wissenschaften zu München.* 1860-1867. 55 vol. Munchen, Weiss, 1860-1867, in-8.

Belgique. — *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége pour l'année* 1867. Liége, Camanne, 1867, in-18.

— *Bulletin* des commisions royales d'art et d'archéologie. Quatrième année. Octobre — décembre, 1865. — Cinquième année, janvier et février 1866. — Mars et avril, mai et juin, juillet et août.

— *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny*, par M. N. J. Leclercq. Bruxelles, Gobbaerts, 1867, in-4.

— *Revue* de la numismatique belge, 4e série. T. VIII. Bruxelles, 1867, in-8.

ESPAGNE. — *Monumentos arquitectonicos de España*. Livraisons 30 et 31. Madrid, grand in-folio.

ÉTATS-UNIS. — *Condition and doings of the Boston Society of natural history, as exhibited by the Annual reports of the custodian, treasurer, librarian and curators.* May, 1865, Boston, 1865, in-8.

— *Proceedings of the Boston Society of natural history taken from the Societys reards.* Vol. X, in-8.

— *Proceedings of the American Academy of arts and sciences.* VI et VII, in-8.

— *Annual report of the board of the regents of the Smithsonian Institution.* Washington. Années 1865 et 1866, in-8.

— *Annual report of the trustees of museum of comparative zoology, at Harvard college in Cambridge, tiogether with the Report of the director*, 1867. Boston, Wright, 1867, in-8.

— *Smithsonian miscellaneous Collections.* Vol. VI et VII. Washington, 1867, in-8.

— *Report of the secretary War, with accompaning papers.* Washington, 1866, in-8.

— *The Canadian Journal of industry, science and art*, 1867. Toronto, in-8.

HOLLANDE. — *Publication de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-*

duché de Luxembourg. Années 1858-1865. Vol. XIV-XXI. Luxembourg, Bück, in-4.

Italie. — *Société académique réligieuse et scientifique du duché d'Aoste*. Mentip, 1866, in-8.

Prusse. — *Archäologischer Anzéiger zur archäologischen Zeitung, Jahrgang* XXV, n. 217. Januar, 1867, in-4.

Russie. — *Compte rendu* de la commission impériale archéologique pour l'année 1864. Avec un atlas. Saint-Pétersbourg, 1865, in-4.

— *Mémoires* de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétesbourg, VIIe série. T. X, n. 1-9. Saint-Pétersbourg, in-4.

— T. X, n. 16; t. XI, n. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Saint-Pétersbourg, in-4.

— *Bulletin* de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. T. X, XI, XII, in-4.

— *Recueil* d'antiquités de la Scythie, avec un atlas : livraison première. Saint-Pétersbourg, 1866, in-4.

Suisse. — *Beiträge zur Vaterländischen Geschichte, herausgegeben von der historichen Gesellschaft zu Basel.* II, VII, VIII vol. Basel, 1843-1866, in-8.

— *Der Geschichts-Freund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Lucern, Uri, Schwiz, Unterwalden und Zug.* XXI et XXII vol. 1867, in-8.

— *Regeste genevois* ou *Répertoire chronologique et analytique* des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. Genève, 1866, in-4.

TABLE DES MATIÈRES

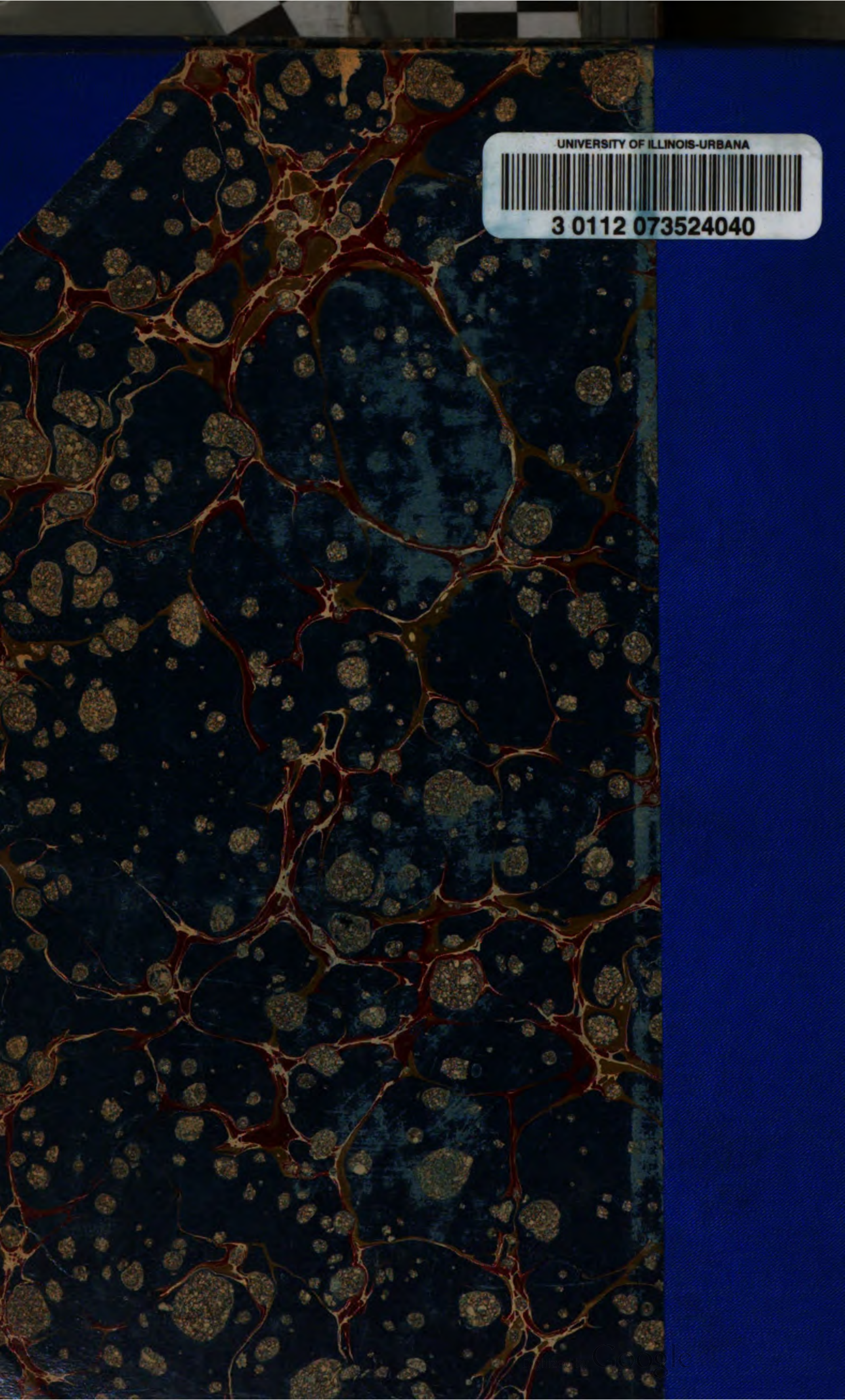
CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1866.

BULLETIN DE L'ANNÉE 1867.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 073524040